Technical and Bibliographic Notes / Notes technique et bibliographiques

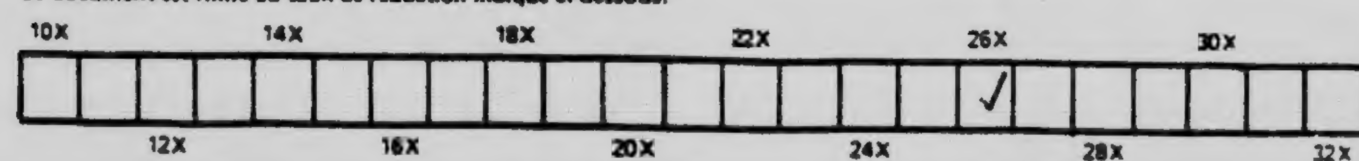
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- [ ] Coloured covers / Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged / Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing / Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- [ ] Only edition available / Seule édition disponible
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- [ ] Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- [ ] Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur examplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modifications dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

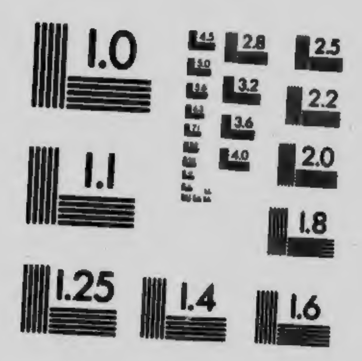
- [ ] Coloured pages / Pages de couleur
- [ ] Pages damaged / Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached / Pages détachées
- [x] Showthrough / Transparence
- [ ] Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- [ ] Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleur image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





PREMIER
CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE
AU CANADA

PREMIER CONGRÈS

DE

LA LANGUE FRANÇAISE

AU

CANADA

QUÉBEC

24-30 JUIN 1912

MÉMOIRES



QUÉBEC
Imprimerie de l'Action Sociale Limitée
103, rue Sainte-Anne, 103

1914

A Son Eminence

Le Cardinal Bégin

Archevêque de Québec

Premier Président d'Honneur

du

Premier Congrès de la Langue française au Canada

Le Comité Permanent de la Langue française au Canada

Dédie

ces pages qui contiennent la substance des principaux travaux consacrés par le Congrès de 1912 à l'étude, à la défense et à l'illustration de la langue française en Amérique.

fran
plac
perm
Vous
de s

prem
parol
parlar
Émin

«
peut p

«
dans t
beaux c
les effor
piété q
l'autre à

« L
çaise pr
ils affirm
veillé sur
sa protec

Et r
gnage qu
du Souv
seigneur
la langue

ÉMINENCE,

Assuré d'être l'interprète de toute la race canadienne-française en Vous acclamant, à l'heure où Vous prenez place dans l'auguste Sénat de l'Église de Rome, le Comité permanent du Congrès de la Langue française au Canada Vous prie d'agréer l'hommage de son filial attachement, de sa respectueuse admiration et de sa profonde gratitude.

Avec une vive émotion, le Comité veut évoquer, aux premières pages de ce livre, le réconfortant souvenir des paroles qu'à l'ouverture même du Congrès de 1912, et parlant au nom de tous les Congressistes, vous adressiez, Éminence, au représentant du Saint-Père :

« Un Congrès de la Langue française au Canada ne peut pas ne pas être un congrès catholique...

« Faire l'histoire de la langue française au Canada, et dans toute l'Amérique du Nord, c'est écrire l'un des plus beaux chapitres de l'histoire moderne de l'Église ; c'est raconter les efforts persévérants d'un peuple qui fut aussi jaloux de sa piété que de son idiome national, et qui employa l'une et l'autre à l'édification de sa gloire...

« Les membres du Premier Congrès de la Langue française protestent donc de leur dévouement au Siège apostolique ; ils affirment hautement leur reconnaissance à l'Église qui a veillé sur leurs ancêtres et qui prodigue aux fils le bienfait de sa protection maternelle.»

Et nous aimons à rapprocher de ces paroles le témoignage qu'en réponse à Votre Éminence, l'illustre Délégué du Souverain Pontife au Canada, Son Excellence Monseigneur Francesco-Pellegrino Stagni, voulut bien rendre à la langue française, objet de nos études :

« La plus grande gloire du parler français, à mon avis, c'est que cette langue est la langue de la plupart des missionnaires et des apôtres des temps modernes...

« Voilà une gloire que les chrétiens de toute autre langue doivent bien envier au doux parler de France...

« Je remercie Monseigneur l'Archevêque de Québec des sentiments qu'il m'a exprimés au nom du Congrès. Ils sont bien dignes des enfants des premiers colons, qui étaient avant tout des chrétiens, des catholiques dévoués, des Français-Romains, étroitement attachés et unis à la Sainte Église catholique romaine. Puisse cette fidélité au Saint-Siège être toujours la plus grande gloire de la race canadienne-française! Voilà mon souhait pour vous, pour vos familles, et pour votre prospérité. Puisse ce Congrès vous aider à le réaliser! »

ÉMINENCE,

C'est à la réalisation de ce vœu que le Congrès, par son Comité Permanent, travaille et continue à se dévouer.

Pour y réussir, il sollicite respectueusement,
de Votre Éminence,
une paternelle bénédiction.

LE COMITÉ PERMANENT
DU CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE
AU CANADA.

Québec, juin 1914.

I

SECTION SCIENTIFIQUE

a) SOUS-SECTION HISTORIQUE

Origine des premiers colons canadiens-français

Par M. l'abbé S.-A. Lortie, professeur à l'Université Laval (Québec)

L'étude de nos origines, intéressante au point de vue national, ne l'est pas moins au point de vue de la linguistique. Quelle influence chacune des provinces françaises a-t-elle exercée sur la formation de notre parler ? Dans quelle mesure la Normandie y a-t-elle contribué ? Dans quelle mesure le Poitou, la Saintonge, le Perche ? Quel a été l'apport de l'Ile-de-France ?... Question délicate et complexe. En la posant aujourd'hui, après d'autres, nous ne nous flattons point de la résoudre. Des circonstances multiples, en effet, et variables, ont pu restreindre ou étendre l'action de chaque province sur notre langage : le nombre des émigrants, leur qualité, leur rang dans la colonie, leur groupement, etc.

Est-il possible de trouver la solution définitive de cette question par la seule considération de nos origines ? et ne serait-il pas plus sûr d'étudier aussi notre parler, d'y relever les produits phonétiques et les substituts lexicologiques empruntés aux différents patois de France, et de ne conclure qu'après ? Cette manière de procéder suppose des travaux considérables ; les études de la Société du Parler Français nous permettront peut-être, un jour, de l'appliquer au problème qui nous occupe.

Notre travail s'est borné à chercher l'origine, par provinces, des émigrants français venus au Canada pendant la période de 1608 à 1700. Nos études n'ont pas été portées plus loin, parce que, comme le dit l'historien Garneau [1], le plus grand nombre des émigrés français qui se sont fixés au Canada y sont venus dans le XVIIe siècle [2], et que ceux qui se sont établis au pays après 1700 n'ont pu exercer une influence aussi considérable que les premiers colons sur notre parler national ; notre parler avait dès lors reçu l'empreinte qu'on lui connaît [3].

Après un exposé sommaire de ce qu'ont dit là-dessus nos historiens, nous présenterons, dans un dernier tableau, le résultat de nos propres recherches, simples matériaux, qui, commentés par d'autres, serviront peut-être à éclaircir la question.

Tous les historiens du Canada ont parlé de nos origines. Charlevoix [4] dit que les Canadiens sont pour la plupart de race normande. L'abbé Ferland [5] affirme que « les habitants qui se fixèrent au Canada, depuis 1621 jusqu'à 1641, paraissent être venus du Perche, de la Normandie, de la Saintonge, de la Rochelle et de ses environs ». A la fin de la première partie de son *Cours d'Histoire du Canada*, il publie « une liste renfermant les noms qu'on trouve sur les registres de Québec et de Trois-Rivières ; elle contient aussi les noms de quelques-uns des colons qui s'établirent à Montréal ». A l'aide de cette liste, nous avons dressé le tableau suivant :

---

(1) *Hist. du Canada*, 4e édit., vol. II, pp. 101-102.

(2) « N'oublions pas que, en 1673, Louis XIV arrêta l'envoi des colons au Canada, de sorte que les six milles âmes qui s'y trouvaient alors étaient venues dans l'intervalle des quarante dernières années, ou étaient nées sur le bord du Saint-Laurent... Un petit nombre de familles vinrent après 1673... » (B. SULTE, *La langue française en Canada, édit. de* 1898, p. 12).

(3) C'est bien ce que font entendre la Mère Marie de l'Incarnation, en 1670, le Récollet Chrétien Leclercq, en 1680, Bacqueville de la Potherie, en 1700, Charlevoix, en 1722, et le Suédois Kalm, vers 1748.

(4) *Histoire de la Nouvelle France*, grande édition, Paris, 1744, vol. III, p. 371.

(5) *Notes sur les registres de N.-D. de Québec*, 1863, p. 40.

TABLEAU INDIQUANT LE NOMBRE ET L'ORIGINE DES ÉMIGRANTS FRANÇAIS ARRIVÉS AU CANADA, DE 1615 À 1666, D'APRÈS L'ABBÉ FERLAND

PROVINCES	1615 à 1641	1641 à 1666	TOTAUX	PROVINCES (Suite)	1615 à 1641	1641 à 1666	TOTAUX
Angoumois	....	7	7	Languedoc	...	1	1
Anjou	....	11	11	Limousin, Périgord	...	1	1
Artois	....	....	....	Lorraine	....	4	4
Aunis, Ile de Rhé, Ile d'Oléron	..	45	45	Lyonnais, Forez	....	3	3
Auvergne	....	....	....	Maine	2	14	16
Beauce	3	6	9	Marche	...	1	1
Béarn	....	....	....	Nivernais	....	....	....
Berry	....	2	2	Normandie	27	98	125
Bourgogne	....	2	2	Orléanais, Blaisois	....	2	2
Bourbonnais	....	....	....	Perche	28	29	57
Bretagne	1	13	14	Picardie	3	6	[illegible]
Brie	2	7	9	Poitou	1	33	34
Champagne	3	6	9	Provence	....	3	3
Dauphiné	....	....	....	Roussillon	....	....	....
Flandre, Hainaut	....	2	2	Saintonge	....	13	13
Franche-Comté	....	....	....	Savoie	....	....	....
Gascogne	....	2	2	Touraine	....	3	3
Guyenne	....	3	3				
Ile-de-France	3	25	28		73	342	415

M. E. Rameau, dans son ouvrage, *la France aux colonies* (1), dresse un tableau, sur un document emprunté à M. Margry (2), qui donne « la collection de tout ce que l'on a pu trouver dans les actes de la province de Québec sur les mariages d'immigrants français célébrés dans cette circonscription, depuis 1640 jusqu'en 1770 ». Voici ce tableau :

---

(1) Édit. de 1859, p. 282.

(2) M. Margry doit ce document à M. l'abbé Ferland : « C'est en partie sur ses notes d'état civil, écrit-il, que j'ai fait, par provinces françaises, une division de notre émigration dans le ressort de Québec.» *Origines Françaises des pays d'Outre-mer*, vol. III, p. 652.

TABLEAU INDIQUANT LE NOMBRE ET L'ORIGINE DES ÉMIGRANTS FRANÇAIS ARRIVÉS AU CANADA DE 1640 À 1770, D'APRÈS M. RAMEAU

PROVINCES	Epoque des mariages des émigrants et leur nombre										Totaux de 1640 à 1770
Où étaient nés les émigrants	1640 à 1660	1660 à 1700	Totaux de 1640 à 1700	1700 à 1710	1710 à 1720	1720 à 1730	1730 à 1740	1740 à 1750	1750 à 1760	1760 à 1770	
Alsace et Lorraine	3	3	6	1	1	4	1	2	1	4	23
Angoumois, Limousin, Pégord	3	18	21	2	6	4	2	5	8	4	52
Anjou	4	10	14	1	1	5	9	3	1		34
Aunis, Saintonge, Gascogne, Béarn	27	126	153	10	30	33	31	59	69	15	400
Auvergne, Albigeois, Languedoc	2	16	18	2	4	4	5	8	20	9	70
Bourgogne, Nivernais	1	4	5		2	1	3	5	7	2	25
Berry, Bourbonnais	1	5	6			1		2	2	2	13
Bretagne	2	24	26	1	12	14	25	21	17	2	118
Champagne	4	12	16	2	3	5	3	6	10	2	47
Dauphiné, Franche-Comté		3	3	1		3	6	1	12	2	28
Flandre, Hainaut		7	7	1	2	5	3	4	7	6	35
Forez, Lyon, Provence, Vaucluse		4	4	2	4	8	6	8	13	4	49
Maine	8	8	16	1	1		1	5	4		28
Normandie, Vexin	27	120	147	7	6	4	14	21	31	4	234
Orléanais et Sens	5	28	33	3	4	5	5	8	5	1	64
Paris et environs	17	125	142	8	10	19	16	28	26	5	263
Perche	21	8	29								29
Picardie, Beauvoisis, Artois	5	25	30		5	4	6	13	15	4	77
Poitou	7	86	93	6	9	12	14	3	7	1	145
Touraine, Blaisois	3	25	28	2	3	4	3	3	2	2	47
	110	657	797	50	112	135	153	205	259	69	1781

Garneau [1] a étudié la même question : « Nous avons compulsé, dit-il, les études de trente-trois notaires, sur trente-cinq, qui ont exercé leur profession avant ou pendant l'année 1700, et dont les minutes sont à Québec.» Nous reproduisons le résultat de ses recherches :

(1) *Hist. du Canada*, 4e édit., p. 101.

TABLEAU INDIQUANT LE NOMBRE ET L'ORIGINE DES ÉMIGRANTS FRANÇAIS ARRIVÉS AU CANADA, DE 1608 À 1700, D'APRÈS L'HISTORIEN GARNEAU

PROVINCES DE FRANCE	NOMBRE	PROVINCES DE FRANCE (SUITE)	NOMBRE
Angoumois	56	Languedoc	18
Anjou	44	Limousin, Périgord	30
Artois, Cambresis	11	Lorraine, Messin	9
Aunis, Ile de Rhé, Ile d'Oléron	201	Lyonnais, Forez	12
Auvergne	8	Maine	30
Beauce	43	Marche	..
Béarn, Navarre, Pyrénées	3	Nivernais	1
Berry	17	Normandie, Vexin	342
Bourgogne	32	Orléanais, Blaisois, Gatinais	43
Bourbonnais	6	Perche	20
Bretagne	87	Picardie	76
Brie	20	Poitou	239
Champagne	32	Provence	6
Dauphiné, Avignon	10	Roussillon	......
Flandre, Hainaut	8	Saintonge	91
(Franche-Comté), Bresse	1	Savoie	2
Gascogne	18	Touraine	34
Guyenne, Quercy	22		
Ile-de-France	358		
			1930

M. Benjamin Sulte, enfin, a fait des recherches considérables « pour arriver à comprendre les origines de notre peuple ». Son *Histoire des Canadiens-Français* contient de nombreux détails sur les colons arrivés au Canada, de 1608 à 1700, dont plusieurs ignorés des historiens précédents.

Ces données ont servi de base à l'étude du même auteur sur *la Langue française en Canada.* « Nos premiers défricheurs, dit M. Sulte dans cette brochure, sont venus du Perche, de la Normandie, de la Picardie et de la Beauce, entre les années 1633 et 1663... A partir de 1662 et jusqu'à 1672, le Poitou, la Rochelle, la Gascogne même ont fourni tous ensemble un contingent un peu plus fort que le premier. De 1632 à 1672, la Touraine et Paris (avec ses environs) contribuèrent une certaine part au peuplement de la colonie... Ainsi, voyez la carte et suivez les noms des localités à mesure que nous les nommons : Abbeville, Amiens, Saint-Quentin, Beauvais, Dieppe, Rouen, Caen, Cherbourg, Evreux, Nantes, Alençon, tout le Perche et la Beauce, l'Ile-de-France, Blois, Angers, Tours, Poitiers, La Rochelle, toute la Saintonge avec l'Angoumois, Bordeaux et quelques endroits de la Guyenne » (p. 9

et 10). Il trouve une trentaine de familles venues du Dauphiné, de la Franche-Comté et de la Bourgogne (p. 11). Ailleurs, il dit que « c'est le groupe normand qui est arrivé le premier, et que les Percherons suivirent de près et plus nombreux » (page 33), et plus loin : « Notre principal groupe n'est pas originaire de la Normandie. L'Anjou, la Touraine, la Saintonge, le Poitou, l'Angoumois, le pays de la Rochelle nous ont donné la masse de nos fondateurs de familles. Nous sommes sortis en grand nombre des Charentes. Au nord et à l'ouest, la Picardie, la Normandie, le Perche ont contribué pour un fort contingent. En second lieu, le Maine et les environs de Paris sont à citer » (p. 36). (1)

Nous avons cru pouvoir pousser plus loin les investigations.

M. l'abbé Ferland n'a consulté que les registres de Québec et des Trois-Rivières, et jusqu'à 1666 seulement ; M. Margry a fait ses calculs sur les seuls actes de mariages célébrés dans la colonie ; M. Garneau n'a compulsé que les études des notaires. Nous avons consulté le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* de Mgr C. Tanguay. Cette œuvre, on le sait, est un relevé de tous les actes de l'État civil, baptêmes, mariages et sépultures, fait sur les registres mêmes par l'auteur, qui a aussi puisé de nombreux renseignements dans les premiers recensements du Canada et dans les *Archives du dépôt de la Marine* à Paris (2). Que des erreurs se soient glissées dans une œuvre aussi considérable, c'était inévitable. Mais nous croyons pouvoir affirmer que ces erreurs ne portent pas sur les souches de nos familles ; elles se trouvent plutôt dans la ramification des descendances, et se répéteraient sans doute si un autre entreprenait de refaire ce travail. Cependant, nous avons pris grand soin de contrôler les données du *Dictionnaire* par tous les moyens à notre portée. Nous avons suppléé les origines non indiquées, aussi souvent que nous l'avons pu, en nous servant des notes de l'abbé Ferland, de celle de l'abbé Faillon : *Rôle général de la recrue de* 1653 (3), des tableaux de M. Benjamin Sulte, de l'étude de M. N.-E. Dionne sur *la Colonie Française à la mort de Champlain*, des matériaux recueillis par M. l'abbé A.-P. Gaulier, dans sa revue historique *Canada, Perche et Normandie*, de diverses monographies de familles canadiennes, des registres même du district de

---

(1) En 1877, un Anglais, M. James Roy, de Montréal, avait écrit : « Les premiers Canadiens sont venus des côtes nord et ouest de la France, principalement de la Normandie et du Poitou. » (*Canadian Illustrated News*, 27 octobre 1877.)

(2) Les fiches de Mgr Tanguay, ses notes, tous ses manuscrits sont conservés à l'Université Laval, à Québec.

(3) *Hist. de la Colonie en Canada*, t. II, pp. 531 et suiv.

Québec, et des notes inédites de M. l'abbé A. Rhéaume sur le premier volume du *Dictionnaire généalogique.*

Enfin, nous avons pu consulter le *Registre de confirmation* de Mgr François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec, document important retrouvé par hasard il y a une quinzaine d'années et conservé aux archives de l'Évêché, qui nous a permis de retracer les provinces d'origine de plus de onze cents émigrants venus de France pendant le dix-septième siècle, et sur la provenance desquels les documents antérieurement consultés ne nous avaient rien appris.

Ce registre, en effet, qui semble n'avoir pas encore été étudié au point de vue où nous nous sommes placés dans cette étude, contient la liste des noms de toutes les personnes confirmées par Mgr de Laval, liste faite au jour le jour, pendant les visites pastorales, et où l'on trouve le plus souvent, avec le nom du confirmé, le diocèse de son origine.

En compilant ces matériaux, en pointant les noms, nous avons pris toutes les précautions possibles pour éviter les doubles emplois aussi bien que les omissions.

Le tableau suivant représente le résultat de notre travail. Il comprend un relevé d tous les émigrants français, hommes et femmes, venus au Canada de 1608 à 1700, et dont nous avons pu retracer l'origine.

Nous avons cru qu'il était important de distinguer quatre périodes de ce siècle de l'émigration française au Canada. Il est ainsi plus facile de suivre le mouvement de cette émigration et de bien comprendre l'action qu'elle a pu exercer sur notre parler. Les premiers arrivés durent avoir sur le langage une influence plus considérable, et, à moins que les émigrations suivantes fussent assez nombreuses pour noyer le premier groupe, on peut croire que celui-ci s'incorpora plutôt les autres et put, dans une certaine mesure, faire prévaloir sa manière de parler.

On a déjà affirmé que les premiers colons établis au Canada étaient en majorité normands et percherons. Notre tableau le démontre clairement.

TABLEAU INDIQUANT LE NOMBRE ET L'ORIGINE DES ÉMIGRANTS FRANÇAIS ARRIVÉS AU CANADA, DE 1608 À 1700

PROVINCES Où étaient nés les émigrants	NOMBRE DES ÉMIGRANTS				
	Époque où ils apparaissent dans les registres				Totaux de 1608 à 1700
	1608 à 1640	1640 à 1660	1660 à 1680	1680 à 1700	
Angoumois	.....	13	54	26	93
Anjou	2	56	60	21	139
Artois	.....	2	9	3	14
Aunis, Ile de Rhé, Ile d'Oléron	23	115	293	93	524
Auvergne	.....	3	18	14	35
Béarn	.....	1	1	8	10
Beauce	14	22	46	23	105
Berry	1	5	32	11	49
Bourgogne	1	6	36	21	64
Bourbonnais	.....	1	2	5	8
Bretagne	4	9	108	54	175
Brie	2	7	25	2	36
Champagne	7	23	76	23	129
Comté de Foix	.....	1	1	.....	2
Dauphiné	....	4	14	6	24
Flandre, Hainaut	....	1	11	3	15
Franche-Comté	.....	.....	1	5	6
Gascogne	.....	5	22	24	51
Guyenne	.....	8	61	55	124
Ile-de-France	36	76	378	131	621
Languedoc	....	1	26	23	50
Limousin	....	5	26	44	75
Lorraine	1	6	7	2	16
Lyonnais	1	3	13	16	33
Maine	1	66	31	15	113
Marche	....	1	1	4	6
Nivernais	....	2	4	1	7
Normandie	89	270	481	118	958
Orléanais	4	7	33	19	63
Perche	89	122	24	3	238
Périgord	....	1	28	16	45
Picardie	11	7	60	18	96
Poitou	....	54	357	158	569
Provence	....	3	13	6	22
Roussillon	....	....	2	....	2
Saintonge	10	37	140	87	274
Savoie	....	....	6	6	12
Touraine	....	21	42	28	91
Totaux	296	964	2542	1092	4894

De 1608 à 1640, sur un total de 296 émigrants, 178 vinrent du Perche et de la Normandie, tandis que l'Ile-de-France n'en fournissait que 36 et l'Aunis 23.

Dans la seconde période, de 1640 à 1660, l'Aunis, le Poitou et la Saintonge envoient au Canada 206 émigrants ; l'Ile-de-France n'en fournit encore que 76 et la Beauce 22 ; mais des provinces du nord-ouest, Normandie, Perche, Maine et Bretagne, il arrive 467 colons.

De 1660 à 1680 arrivent au Canada le plus grad nombre d'émigrants. C'est encore la Normandie qui fournit le plus fort contingent : 481. L'émigration de l'Ile-de-France augmente tout à coup : 378 ; celle de l'Aunis est de 293 ; celle du Poitou, 357.

Dans les dernières années du siècle, enfin, c'est le Poitou qui est à la tête avec 158 émigrants, suivi de près par l'Ile-de-France et la Normandie.

Si aux 4894 émigrants de 1608 à 1700, on ajoute les 984 qui, d'après le tableau publié par M. Rameau, seraient venus au Canada de 1700 à 1780, on arrive à un total de 5878 émigrants français dont on a pu retracer l'origine. Sur ce nombre, à peu près 1782 sont venus des provinces du sud de la Loire : Angoumois, Aunis, Saintonge et Poitou ; et 1834, dont 1045 Normands, des provinces du nord de la Loire : Normandie, Bretagne, Perche, Maine et Anjou.

Il se trouve donc que le groupe des Normands, le plus nombreux, est aussi celui qui, premier arrivé, a pu se *raciner* plus profondément et donner à notre parler la plus forte empreinte.

Cette conclusion de notre travail sera-t-elle confirmée par l'étude phonétique et lexicologique du parler franco-canadien commencée par la Société du Parler français au Canada ? L'avenir le dira.

Parler et degré d'instruction des premiers colons canadiens-français

Par M. Adjutor Rivard, professeur à l'Université Laval (Québec)

— —

Toutes les provinces du nord, de l'ouest, du nord-ouest et du centre de la France ont contribué au peuplement de la Nouvelle-France.

Dans une étude aussi soumise à ce Congrès, M. l'abbé S.-A. Lortie a retracé l'origine de 4894 émigrants venus au Canada de 1608 à 1700. Ce relevé permet d'établir, par proportions, l'apport de chaque province.

Or, sur ce nombre de 4894 émigrants, nous voyons que 621 seulement venaient de l'Ile-de-France (12.69 pour cent) ; 4273 étaient originaires d'autres provinces : c'était des Normands et des Percherons (1196), des Poitevins (569), des Aunisiens (524), des Saintongeois (274), des Angevins, des Beaucerons, des Champenois, des Manceaux, des Picards, des Tourangeaux, etc.

Divers tableaux dressés par les historiens du Canada, moins considérables que celui de M. l'abbé Lortie, conduisent aux mêmes conclusions. [1]

Dans les commencements de la colonie, dans le siècle des grandes émigrations, les provinciaux formaient donc la majorité de la population de la Nouvelle-France, et dans cette majorité, les Normands comptaient pour les plus nombreux. Ces derniers étaient aussi les premiers arrivés, de quoi il faut tenir compte, si l'on veut comprendre l'action exercée sur le parler par le mouvement de l'émigration.

De 1608 à 1640, sur un total de 296 émigrants, 178 viennent du Perche et de la Normandie, tandis que l'Ile-de-France n'en fournit que 36. Dans une seconde période, de 1640 à 1660, l'Aunis, le Poitou et la Saintonge envoient au Canada 206 émigrants, et

(1) Voir : Ferland, *Notes sur les Registres de N.-D. de Québec*, 1863, p. 40, et le tableau à la fin de son cours d'*Histoire du Canada* ; Rameau, *la France aux Colonies*, édit. de 1859, p. 282 ; Garneau, *Hist.*, 4e édit., p. 101 ; B. Sulte, *Hist. des C. F.*, passim, *la Langue française au Canada*, et *Origins of the French Canadians*, dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada*, t. XI (1905), sec. II, pp. 99-119.

l'Ile-de-France 76 ; mais des provinces du nord-ouest, Normandie, Perche, Maine, etc., il arrive 467 colons.

De 1660 à 1680, c'est encore la Normandie qui fournit le plus fort contingent : 481 ; l'émigration de l'Ile-de-France, qui ne devient sérieuse que dans cette période, est de 378 ; celle de l'Aunis, de 293 ; celle du Poitou, de 357. L'ère des grandes émigrations était terminée : un petit nombre de familles seulement vinrent se fixer au Canada après 1673. (1)

Quelle langue parlaient ces émigrés ?

Pour ceux de l'Ile-de-France, ils parlaient le français, sans doute. Il ne serait cependant pas exact de dire qu'ils parlaient tous le français littéraire du temps ; car, outre que les habitants de l'Ile-de-France venus au Canada n'appartenaient pas tous à la classe instruite, un grand nombre de ceux qui furent enrôlés dans les levées d'hommes faites aux environs de Paris étaient des patoisants de la Normandie, de la Bourgogne, etc. Mais il est raisonnable de croire que tous entendaient et parlaient au moins le français populaire de l'époque.

Les autres, les colons originaires des provinces, quel parler apportaient-ils à la Nouvelle-France ?

Il convient d'abord de se demander s'ils sortaient des centres ou des campagnes, des villes ou des simples hameaux. Car, dans les villes, même de province, la langue française prédominait sans doute, encore que les patois y fussent en usage aussi. Or, bien qu'on ne puisse pas le calculer juste, parce que beaucoup s'enrôlèrent dans les villes qui n'y demeuraient point, il paraît certain que le grand nombre avaient quitté les hameaux, le véritable terroir, pour s'embarquer.

Et quel idiome parlait-on dans les campagnes de France, au XVIIe siècle ?

Les documents ne fournissent guère de témoignages certains que sur les formes écrites du langage. Cependant on sait que, si les populations urbaines parlaient beaucoup le français, les paysans parlaient le patois ; tous cependant ne parlaient pas *exclusivement* le patois, car, nous le dirons, l'instruction primaire était à cette époque plus répandue qu'on ne le croit généralement ; mais le patois devait être au moins la langue usuelle des paysans, et un bon nombre peut-être n'en connaissaient point d'autres.

---

(1) Tous les chiffres que nous venons de donner sont tirés du tableau de M. l'abbé Lortie : ils ne représentent donc pas le nombre total des colons à ces diverses époques, et ne se rapportent qu'au relevé de 4,894 émigrants dont l'origine a pu être sûrement retracée. Cela nous paraît suffisant pour établir une juste proportion.

Vers 1630, dit M. Lavisse, « la langue française était inconnue au plus grand nombre des Français. Les zones de la langue d'oc et de la langue d'oïl répondaient à peu près à celle des deux droits ; les dialectes de l'une et de l'autre demeuraient vivaces ». [1]

Quand, au XIVe siècle, le français fut vulgarisé par la chancellerie et l'administration royale, la littérature dialectale, qui avait produit la grande majorité des œuvres du XIIe siècle, disparut, et avec elle les documents dialectaux ; mais, comme le dit M. Brunot, « soit pour la raison que les dialectes littéraires n'avaient guère été que des créations un peu artificielles, soit parce que l'homme, même sans instruction, s'accoutume facilement à deux langues, l'une qu'il écrit et qu'il lit, l'autre qu'il parle, soit surtout parce qu'il vit sans lire et écrire, cette disparition de toute littérature ne fut nullement mortelle aux patois parlés, » [2] que nous retrouvons dans la suite et jusqu'à nos jours.

Nous voyons encore qu'à la fin du XVIIe siècle, à Lyon, par exemple, le peuple, les artisans même, parlaient patois, « et peut-être exclusivement ». [3] A la fin du XVIIIe siècle, dans la même ville, le patois recule devant le français, mais il est encore vivant et « parlé par une fraction importante de la population ». [4] S'il en était ainsi dans les villes, à plus forte raison devait-on parler le patois dans les campagnes. En fait, n'est-ce pas surtout le patois qu'on y parle encore ? [5]

Passons au XIXe siècle, et transportons-nous en Normandie, dans la commune de Thaon (Calvados). Cette commune est située à 12 kilomètres de Caen, un centre français de 42,000 habitants ; une partie des habitants de la commune exercent leurs métiers à la ville. Eh bien ! dans ce milieu, le patois s'est conservé dans un état de pureté remarquable ; malgré l'école, malgré la presse, malgré le service militaire, malgré l'émigration vers les villes, les jeunes gens, sans présenter sans doute un patois aussi caractéristique que les vieillards, restent encore fidèles au parler de la région. [6]

---

(1) *Hist. de France*, t. VII, pp. 159-160.
(2) *Hist. de la langue fr.*, t. I, p. 331.
(3) Voir *la Ville de Lyon en vers burlesques* (1683), dans la *Revue lyonnaise*, 15 décembre 1884, pp. 671-688.
(4) Voir C. Latreille et L. Vignon, *les Grammairiens lyonnais et le français parlé à Lyon à la fin du XVIIIe siècle*, dans les *Mélanges de Philologie offerts à F. Brunot*, 1904, p. 246.
(5) Voir *les Patois de la région lyonnaise*, par L. Vignon, dans la *Revue de Philologie française et de littérature*, t. XIX, p. 89, et t. XX, p. 17.
(6) Voir Ch. Guerlin de Guer, *le Parler populaire dans la commune de Thaon*, Paris, 1901.

« L'action actuelle du français, dit M. Albert Dauzat, tient à un état de civilisation tout différent de celui des âges précédents et qui ne remonte guère à plus d'un siècle. Jusqu'à la Révolution française, environ, chaque paroisse formait une unité économique qui n'avait que peu de relations avec le dehors ; les patois, dans de tels milieux, ont pu se développer avec une indépendance à peu près absolue. » (1) Aujourd'hui, la facilité des communications, la centralisation à outrance font s'infiltrer la langue officielle où elle ne pénétrait pas autrefois. Cependant, ouvrez l'*Atlas linguistique de la France* de MM. Gilliéron et Edmont, vous voyez les patois reculer sans doute, de sorte qu'on prévoit leur prochaine disparition, mais résister et paraître devoir se maintenir encore quelque temps.

Comment donc, au XVIIe siècle, quatre ou cinq mille habitants de la province française, embarqués pour le Canada, n'auraient-ils pas apporté avec eux quelque chose des parlers de leurs terroirs ? Cela, vraiment, paraît impossible.

Mais il faut se garder des exagérations. S'il est juste de penser qu'au XVIe siècle les paysans de France parlaient le patois, on ne saurait affirmer — nous l'avons dit déjà — que tous le parlaient exclusivement. Nous croyons plutôt que dès cette époque le grand nombre entendaient aussi le français.

On sait aujourd'hui que l'enseignement primaire en France ne date pas de 89. Dans l'*Introduction* à son bel ouvrage, *l'Instruction au Canada sous le Régime Français* (Québec, 1911), Mgr Amédée Gosselin a résumé les travaux par lesquels des écrivains catholiques et des chercheurs consciencieux ont répondu là-dessus aux prétentions de l'école révolutionnaire. Il n'est pas nécessaire de répéter ici les renseignements que donne le savant historien et les témoignages qu'il cite. Qu'il nous suffise de renvoyer au livre de Mgr Gosselin et aux ouvrages sur lesquels il s'appuie. On peut sans crainte affirmer avec lui que les petites écoles existaient en France au moyen âge et au XVIe siècle, et que, depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'à la révolution française, « le mouvement en faveur de l'instruction primaire ne cessa de s'accroître et de se propager d'une manière constante et universelle ». (2)

D'autre part, on sait, et Mgr Amédée Gosselin l'établit dans le premier chapitre de son ouvrage, qu'un bon nombre des premiers habitants de la Nouvelle-France avaient quelque instruction, savaient lire, écrire et compter. (3) Ils l'avaient appris dans

(1) *Romania*, octobre, 1905, t. XXXIV, p. 612.
(2) L'abbé Allain, *l'Instruction primaire en France avant la Révolution*, p. 64.
(3) Voir aussi J.-E. Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, vol. I, p. 495.

les petites écoles de la mère patrie. Ceux-là devaient donc entendre et parler le français, bien que leur langue usuelle pût être le patois de leur province. D'autres sans doute ne parlaient d'abord que le patois.

D'un côté, donc, la connaissance qu'avaient déjà du français un bon nombre des émigrants venus au Canada pendant le XVIIe siècle permet d'expliquer, comme nous essaierons de le faire dans une autre étude, la rapide disparition du patois comme langue entière et usuelle, et la facile prédominance de la langue française en Nouvelle-France. D'autre part, l'usage, exclusif pour plusieurs, accidentel pour les autres, au commencement de la colonie, des patois des provinces françaises, ne peut être nié, et, comme Mgr Gosselin, nous croyons qu'il ne faut pas prendre à la lettre ce que l'abbé Ferland a écrit de la langue des premières générations canadiennes (1).

Puisqu'il nous paraît certain que, dans les premiers temps de la colonie, il vint au Canada un bon nombre de patoisants, les uns qui parlaient aussi le français, les autres qui l'apprirent bientôt mais qui d'abord ne le savaient point, nous croyons pouvoir affirmer que, bien que le français ait été dès le début la langue dominante, les patois français furent parlés au Canada pendant un certain temps, non pas par tous, non pas par la classe dirigeante, mais par le peuple, dans la famille du colon.

Pour le nier, il faudrait pouvoir expliquer de quelque autre manière comment auraient été créés chez nous, de toutes pièces et spontanément, les substituts lexicologiques étrangers au français, mais qui appartiennent au normand, au picard, au bourguignon, et qu'on relève aujourd'hui dans nos campagnes ; comment auraient pu commencer ici certaines évolutions phonétiques essentiellement dialectales et qui n'ont pas leurs racines dans le français ; comment aussi notre morphologie aurait pu donner naissance à des flexions que ne connut jamais la langue classique ; comment enfin et d'où nous serait venue cette élocution, dont on n'est pas sûr que ce soit un accent, tant ses traits sont flous et ses caractères indécis, mais qui paraît être le résultat de divers accents provinciaux incorporés au français, et qui, tantôt normande, tantôt berriaude, saintongeoise au commencement d'un mot et picarde à la fin, ne laisse cependant pas de rappeler toujours la prononciation de l'Ile-de-France, sans y ressembler jamais complètement.

---

(1) *Cours d'Histoire*, vol. 2, p. 11.

Car on trouve encore, et nombreuses, des traces de patois chez nous. En faire ici le compte serait trop long ; du reste, toutes n'ont pas encore été relevées. Les études de quelques philologues du Canada et des États-Unis, et surtout l'enquête poursuivie depuis dix ans par la Société du Parler français au Canada fournissent là-dessus une riche collection de témoignages. Lexique et sémantique, phonétique et morphologie font paraître le caractère archaïque d'abord, mais dialectal aussi du français régional qui est celui de nos paysans.

Et s'il fallait une preuve que les mots patois du franco-canadien ne sont pas d'origine récente, nous pourrions citer l'ouvrage du P. Potier. Le P. Pierre Potier, jésuite, qui vint au Canada en 1743 et demeura successivement à Québec, à Lorette, à l'Ile-aux-Bois-Blancs et à Détroit, a laissé un grand nombre de manuscrits disséminés un peu partout. M. Philéas Gagnon, le bibliophile québecois, en possède un qui fut écrit de 1743 à 1758 et qui renferme un relevé des *Façons de parler des Canadiens au XVIIIe siècle.* Or nous retrouvons dans ces façons de parler, qui pourtant sont loin de constituer un glossaire complet du langage d'alors, des canadianismes d'aujourd'hui et même beaucoup de formes dialectales en usage dans le franco-canadien du XVIIIe siècle, et disparues depuis. (1)

Une autre preuve. Dans un procès entre deux habitants de la Seigneurie de Lauzon, et dont on trouve le procès-verbal dans les archives de la Prévôté de Québec pour les années 1666 à 1669, un témoin rapporte une conversation entre le demandeur et le défendeur ; à un certain moment, le récit est interrompu : le témoin n'a pu comprendre le reste du discours, car le défendeur « parlait dans son patois ».

Cela nous semble suffisant pour nous permettre d'affirmer sûrement que les dialectes français, que les patois de la langue d'oïl émigrèrent de France au Canada avec nos ancêtres, y furent parlés, exercèrent donc sur notre langage une action dont on constate encore aujourd'hui les effets ; mais que d'autre part, un bon nombre des premiers colons de la Nouvelle-France — outre les bourgeois, marchands, officiers, missionnaires, etc., qui étaient instruits — avaient appris dans les petites écoles de France à lire, à écrire et à compter, et devaient donc entendre et parler le français.

---

(1) Les *Façons de parler* du P. Potier ont été publiées dans *le Bulletin du Parler français au Canada*, t. III et IV, passim.

Influence des dialectes français sur le parler franco-canadien

Par M. Adjutor Rivard, professeur à l'Université Laval (Québec)

Puisque en toute chose, suivant l'orateur romain, il faut commencer par une définition, nous devons d'abord déterminer le sens que nous attribuons dans cette étude aux mots qui en composent le titre et à la fois en disent l'objet : « Influence des *dialectes français* sur le parler franco-canadien »

Que faut-il entendre par dialectes français ?

La dispute et le morcellement linguistique de la France est connue de tous. Mais qu'on admette encore, après Turand de Gros, Tourtoulon, Horning et Ascoli, la doctrine de provinces linguistiques constituées dès l'origine dans l'empire du gallo-roman avec des limites déterminées, ou que plus justement et avec Gaston Paris, Rousselot, Meyer-Lübke et Suchier, on tienne au contraire ces démarcations pour artificielles ; qu'on appartienne à l'une ou à l'autre école, il faut reconnaître qu'il a existé, qu'il existe encore des groupes de parlers qui, sans présenter les mêmes caractères distinctifs sur tous les points d'un territoire géographiquement déterminé, offrent cependant des traits communs, moins répandus ou inconnus dans d'autres régions. Ces groupes, on peut les appeler du nom de la province où ils étaient, où ils sont encore en usage.

Les dialectes français, sans qu'on puisse toutefois leur attribuer des circonscriptions rigoureusement délimitées sur le terrain, sont donc les parlers de la langue d'oïl, ceux dont les phénomènes caractéristiques s'accusent dans le nord de la France, dans l'ouest, dans le nord-ouest et dans le centre, sur toute l'étendue d'un territoire dont la limite méridionale serait une ligne brisée partant de la Pointe-de-Grave et aboutissant à Clairveaux, après avoir descendu vers le sud jusqu'à Bordeaux et monté vers le nord jusqu'à Montluçon. Ce domaine comprend l'Artois, la Picardie, la Normandie, l'Ile-de-France, la Champagne, la Lorraine, la Bretagne, le Maine, l'Anjou, l'Orléanais, le Poitou, la Touraine, le Berry, le Bourbonnais, le Nivernais, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Saintonge,

---

(1) Cf. Brunot, *Histoire de la Langue française*, t. I, p. 303.

l'Angoumois, et une partie de la Guyenne, de la Marche, de l'Auvergne et du Lyonnais. C'est d'où les Canadiens sont venus.

Les parlers en usage dans ces provinces ne peuvent pas être classés rigoureusement ; l'exacte distinction de leurs caractéristiques et la délimitation de leurs aires sont des idoles disparues à la lumière projetée sur la philologie romane par les belles études de l'école française. Mais, pour plus de commodité, et à certains faits plus ou moins répandus, on est convenu de distinguer, sans assigner pourtant à chacun d'eux un domaine précis, dans la région du nord et en s'arrêtant au pays flamand, le picard et le wallon ; dans l'est, le champenois, le lorrain, le comtois et le bourguignon ; dans le centre, le berrichon, le tourangeau, et dans le duché de France, le francien ou vieux français ; dans l'ouest, en laissant de côté le breton, qui ne nous intéresse pas, le normand, le manceau, le poitevin, l'angevin et le saintongeois.

Ce sont les dialectes que nous appelons français, pour les distinguer des provençaux ou de la langue d'oc.

Parce que le français du Canada a sa racine dans les parlers du XVIe et du XVIIe siècle, et que dès le XIVe les anciens dialectes, à l'exception du français, avaient achevé de disparaître comme langues écrites, peut-être serait-il plus juste de dire ici « patois français ». Plusieurs ne connaissent du mot « patois » que le sens ironique, et il n'est pas inutile de rappeler qu'un patois est une langue autrefois littéraire, et qui n'est plus parlée, mais qui ne continue pas moins à évoluer, et plus naturellement, parce que plus librement. Pour être patois, un mot, s'il a de la naissance et s'il est bien venu, n'est pas moins bon français, au sens large et vrai de cette expression ; seulement, il n'appartient pas encore, ou il n'appartient plus déjà au français classique, et c'est une distinction qu'il faut faire sans doute, mais par quoi, au point de vue philologique, les patois ne sont pas humiliés ; tout le vocabulaire n'est pas dans les dictionnaires officiels, ni toute la langue dans les grammaires.

Dialectes ou *patois*, nous savons — c'est le sujet d'une autre étude — que ces parlers furent importés au Canada.

Quelle influence ont-ils exercés sur notre langage ? et comment s'est effectuée dans le Canada français l'unité linguistique, que l'existence de ces dialectes semblaient devoir compromettre ?

On ne trouve plus, chez nous, que des traces dialectales, nombreuses, il est vrai, et qui font de notre parler un français régional, mais ne l'apparentent que d'assez loin et accidentellement aux patois.

Citons quelques faits.

Le lexique. — Notre parler populaire a gardé un grand nombre de mots d'origine patoise. Tels sont :

décaniyer (déguerpir)
achaler (importuner)
casuel (fragile, maladif)
berlander (flâner)
étamperche (sorte de perche pour soutenir un tendoir, etc.)
bavaloise (pont de pantalon)
bacul (palonnier)
catalogne (sorte de tapis, couverture de lit)
cani (qui a mauvais goût, vieux, moisi)
chouler (exciter un chien)
frigousse (espèce de mets)
godendard (grande scie)
gadellier (groseiller à grappes)
mucre (humide)
tasserie (partie de la grange où l'on entasse les gerbes)
tondre (amadou)
esterlet (hirondelle de mer)
basir (mourir, disparaître)
bauche (course)
gingeollent (folâtre)
sagant (malpropre)
trâlée (grand nombre) etc., etc., etc.

Nous avons aussi des archaïsmes français : *amain* (commode), *alis* (mal levé, en parlant du pain), *accordant* (conciliant), etc. Mais ces vocables d'autrefois se retrouvent aussi dans les patois, et l'on ignore si nous les avons reçus de l'Ile-de-France ou des provinces. De même, plusieurs de nos mots patois furent relevés jadis aux environs de Paris, où des provinciaux les avaient apportés : les avons-nous empruntés au français ou aux autres dialectes ? Il n'importe : ceux-là n'en sont pas moins français, et ceux-ci dialectaux.

La phonétique. — Cette matière veut être développée trop longuement pour qu'on la puisse traiter ici comme il convient. Il suffira de mentionner quelques produits pour montrer à quelle conclusion mènerait un examen plus approfondi.

Comment expliquer, autrement que par une permutation dialectale, l'amuissement de l'*u* suivi d'une nasale, comme dans *lune* et *brume*, qui deviennent, chez nous, comme dans le Maine et la Normandie, *làn* et *brœm* ? (Voir *Revue des Parlers populaires*, t. II, pp. 40 et 70).

(1) Cf. James Geddes, *American-French comparison*, No 2, Baltimore, 1898, p. 12

La forme franco-canadienne *kǽ* pour *quel* ne peut pareillement se rattacher qu'à une origine patoise.

Qu'y a-t-il encore de plus dialectal que la labialisation de l'*e* ouvert (+labiale), connu dans les mots *lèvre, chef, crème*, etc., qui deviennent *lœvr, cœf, krœm*, etc. ? Si ce phénomène ne se rattachait pas directement aux patois, il ne pourrait être que le résultat d'une nouvelle mise en marche de l'évolution de l'*a* latin tonique libre (+labiale), interrompue dans le français.

Aubel ne peut venir du français *aubier* ; nous n'avons pas nous-mêmes substitué le suffixe - *el* (←= lat. - *ellum*) au suffixe - *ier* (←= lat. - *iarium*). Nous avons bien plutôt reçu *aubel* du normand. (1)

Etc., etc.

Pour ne faire pas la part trop grande aux patois dans la phonétique franco-canadienne, relevons aussi quelques-unes des anciennes formes françaises que nous avons conservées : *swèr* (soir), *àsir* (asseoir), *aruzé* (arroser), *flãb* (flamme), *èré* (aérer), *èr* (arrhes), etc.

La morphologie et *la syntaxe*. — La morphologie est presque entièrement française, de même que la syntaxe. Cependant, il y a encore quelques traces de patois, comme les prétérits en *i*, comme le pluriel *rɔsiɲó* (rossignols), comme le masculin *sǽ* (seul), etc. Les parfaits analogiques en *i* se rencontrent, il est vrai, dans le vieux français ; mais après le XVIe siècle, ces formes ne se trouvaient que dans les patois et le langage populaire.

Ces témoignages, qu'on pourrait facilement multiplier, montrent quelle influence ont exercée sur notre parler les dialectes français. Ils ont laissé dans notre lexique un grand nombre de mots; ils ont altéré notablement la phonétique de notre français ; mais sur la morphologie et sur la syntaxe, leur action s'est à peine fait sentir.

C'est ce que permet de constater l'examen de notre parler populaire d'aujourd'hui.

Comment donc, puisqu'ils furent importés en Nouvelle-France, les patois ont-ils presque complètement disparu, et n'ont-ils ainsi laissé que des traces ? comment s'est effectuée dans le Canada français l'unité linguistique ?

L'uniformité du parler populaire dans le domaine du franco-canadien est en effet remarquable. Le vocabulaire présente, il est

(1) Voir *Revue des Parlers populaires*, t. II, p. 30. Le normand laisse tomber l' l.
(2) Cf. Nyrop, *Gram. hist.*, t. II, p. 56 ; Guerlin de Guer, *le Parler popul. dans la commune de Thaon*, p. 121 ; Nisard, *Langage pop. de Paris*, p. 222.

vrai, suivant les régions explorées, des variantes dont on pourrait peut-être faire une certaine distribution topographique [1] ; mais ces variantes, plutôt accidentelles, n'altèrent pas l'aspect général du lexique.

La phonétique accuse une uniformité plus sensible encore, le vocalisme et le consonantisme offrant à peu près partout les mêmes phénomènes.

Quant à la syntaxe et à la morphologie, elles ne paraissent pas varier sensiblement d'un bout à l'autre du pays.

Et cette langue relativement uniforme a pour fonds le français, plus exactement le français populaire commun du nord. Aussi, quiconque sait le français se fait comprendre sans le moindre effort de Montréal à Gaspé et de Sherbrooke au Lac-Saint-Jean, se fait comprendre de tous nos paysans et les comprend lui-même.

Comment donc cette uniformité s'est-elle réalisée ? Dans le mélange de Normands, de Picards, de Saintongeois, de Berrichons, de Poitevins, de Français, qui peuplèrent le Canada, quel fut le sort des parlers provinciaux ? Et comment le français parvint-il à dominer si tôt ?

Car ce n'est pas d'aujourd'hui que les patois sont réduits à des débris épars, à des bandes brochant sur le fonds français de notre langage. Dès le XVIIIe siècle, l'évolution était en grande partie accomplie, notre parler avait acquis déjà son uniformité. C'est ce qui ressort des remarques de Charlevoix [2] et de Montcalm [3]. On ne peut attacher, à ce point de vue, beaucoup d'importance aux autres témoignages que nous possédons, à ceux du Père le Clercq [4], de l'abbé d'Olivet [5], de Kalm [6], de la Potherie [7], et de Jefferys [8] ; rien n'indique que ces écrivains aient voulu parler

---

(1) Un bel exemple est le mot *agès* ou *ajets*, dont les quatre acceptions, relevées dans des régions différentes, se rattachent à divers dialectes. *Cintre* et *about* servent tous deux à désigner la planche traversale de labour où aboutissent les sillons d'une pièce de terre ; mais le premier, qui nous est vraisemblablement venu du Maine ou de la Saintonge, est inconnu dans les comtés où l'on emploie le second, qui fut sans doute apporté du Berry.

(2) *Hist. et description générale de la Nouvelle-France avec le journal d'un voyage* etc., gr. édit. 1744. t. III, p. 80.

(3) *Journal du Marquis de Montcalm*, dans la *Collection des Manuscrits du chevalier de Lévis* Québec, 1895, p. 64, le 13 mai 1756.

(4) *Premier établissement de la Foy dans la Nouvelle-France*, Paris, 1691, t. II, pp. 15-16.

(5) *Traité de la Prosodie française*, 1736. Voir l'édit. des *Remarques sur la langue française* donnée par Beauzée dans le vol. II des *Synonymes français* de l'abbé Girard, p. 385.

(6) *Voyage en Amérique*, 1753-1761. Voir l'édition canadienne, version Marchand (Montréal, 1880), p. 215.

(7) *Hist. de l'Amérique septentrionale* etc., Paris, 1753. Voir t. I, p. 279.

(8) *The Natural and civil History of the French Dominion in North and South America*, etc., Londres, 1761. Voir p. 9.

du langage du peuple. Du reste, Chrestien Le Clercq n'a pu constater que l'état du langage dans les dernières années du XVIIe siècle [1], et les autres dans la première moitié du XVIIIe.

Que s'était-il donc passé de 1600 à 1700, ou mieux, des commencements de la colonie à l'année 1680 ?

Rien que de naturel.

Des circonstances multiples, en effet, et diverses ont pu restreindre ou étendre l'action de chaque province de France sur notre langage : le nombre des émigrants, leur qualité, leur rang dans la colonie, leur groupement, etc.

Un grand nombre de colons étaient, nous l'avons vu dans une autre étude, des patoisants. Mais la plupart avaient déjà de l'instruction ; s'ils parlaient encore, et plus volontiers, le patois entre eux, dans leurs familles, ils savaient aussi entendre et parler le français. D'ailleurs, les plus considérables, les chefs de groupes, les officiers de l'administration, les membres du clergé, les missionnaires, venus de Paris ou des autres villes de France, tous gens cultivés, parlaient sans doute le français. Or, le peuple, par la situation particulière qui lui était faite ici, se trouvait en contact continuel avec ces personnages. Québec, Trois-Rivières, Montréal, où toute l'administration était concentrée, et où les colons devaient nécessairement fréquenter, étaient des centres de vie française ; dans les expéditions lointaines, les miliciens étaient encore sous le commandement d'officiers français. Comme l'a si clairement démontré Mgr Amédée Gosselin, dans son ouvrage sur *l'Instruction au Canada sous le régime français*, l'instruction était fort répandue au Canada sous le régime français et dès les premiers temps de la colonie ; à l'école, au couvent des Ursulines, au collège des Jésuites, au Séminaire de Québec, les enfants recevaient l'enseignement de maîtres français ; l'organisation paroissiale groupait toute la population autour de prêtres français. Fatalement, les rapports qui s'en suivaient devaient produire au Canada, et plus rapidement, les résultats que des causes analogues avaient amenés en France, à partir du XIIIe siècle. *Plus rapidement*, parce que la population était moins considérable, les groupements plus intimes, les rapports plus fréquents entre les patoisants et ceux qui parlaient le français. *Plus rapidement*, aussi parce que chaque patois ne se trouvait pas ici isolé ; si l'on excepte quelques groupes, qui durent se désagréger assez tôt, Picards, Normands, Berrichons, Angevins [2] étaient mêlés, des-

---

(1) TANGUAY, *Répertoire du Clergé canadien*, p. 55.

(2) Voir, par exemple, de combien de provinces vinrent les habitants de la Seigneurie de Lauzon. *Histoire de la Seigneurie de Lauzon* par J.-E. ROY, vol. I, pp. 167 et suiv.

tinés à se fusionner pour donner naissance au type canadien. Or, « deux ou plusieurs langues distinctes ont moins de force de résistance qu'une langue unique, parlée par une population homogène ». [1]

Le mélange des dialectes devait donc singulièrement faciliter l'évolution de notre parler vers le français. Broyées et confondues, les formes patoises perdirent de leur vigueur naturelle ; déracinées, la sève leur manqua. Tel mot normand, par exemple, qui sur son principal domaine résista longtemps au français, ne sut pas, perdu ici dans les autres formes patoises, rester pur normand. Les cadres de la phonétique populaire étant brisés, le français n'eut qu'à entrer : la place n'était pas défendue.

Et voilà comment le français vint à prédominer, à s'imposer en si peu de temps et à donner au franco-canadien le fonds auquel s'incorporèrent les éléments dialectaux les plus vivaces.

Mais notre parler n'est pas uniforme seulement en son fonds ; il l'est aussi dans ses notes dialectales, et cela s'explique de la même manière.

Mettez ensemble, comme en société, un Normand qui n'entend pas le picard, et un Picard qui n'entend pas le normand : le Normand apprendra le picard, ou le Picard apprendra le normand. Ajoutez un Français qui n'entend ni le normand, ni le picard, mais qui représente l'autorité, mais qui est instruit, mais qui a du prestige, et avec qui les deux autres sont nécessairement en rapport : le Normand et le Picard apprendront tous deux à parler français, pour imiter leur supérieur et pouvoir communiquer avec lui, et, comme au moyen de ce trucheman, ils pourront aussi se comprendre l'un l'autre, le Normand n'apprendra pas le picard, le Picard n'apprendra pas le normand ; ces deux patois, conservés quelque temps encore au sein de la famille, ne seront bientôt plus parlés que par les vieilles gens ; encore quelques années et il n'en restera que des débris. Mais il en restera des débris. Car le peuple n'apprend un idiome étranger que s'il en a besoin pour communiquer avec ses semblables, et il l'apprend dans la mesure où il en a besoin. Picard et Normand n'apprendront donc du français que ce qu'il leur sera nécessaire de savoir. Or, les termes génériques suffisent en général à qui veut simplement se faire comprendre. Les patoisants emprunteront donc au français, outre la syntaxe et les principales flexions, les termes qui désignent les genres d'objets, sans avoir souci de connaître les expressions nuancées propres à chacun de ces objets. Ils n'apprendront que le terme générique français,

(1) Brunot, *Hist. de la langue franç.*, t. I, p. 25, note.

par exemple le mot *scie* ; s'il faut parler d'une espèce particulière de scie, ils emploieront le mot de leur patois ; ils diront, s'ils sont normands, *godendart*, etc.

N'est-ce pas ce qui est arrivé au Canada ?

De là, sans doute, la pauvreté de notre vocabulaire français, notre ignorance des termes spéciaux, des termes techniques.

Allons plus loin. Si les premiers arrivés, les plus nombreux et les plus considérables d'entre les habitants d'une localité forment un groupe homogène, parlent le même dialecte, ils exerceront une influence plus grande, noieront presque les groupes venus plus tard, et dans une certaine mesure feront prévaloir leur manière de parler; c'est-à-dire qu'ils imposeront les formes qui leur sont propres dans tous les cas où l'on aura recours au patois.

C'est encore ce qui dut se passer dans les commencements de la colonie. Les Normands, premiers arrivés, formaient aussi le groupe homogène le plus nombreux. Ajoutons qu'ils étaient les plus considérés. Une lettre de Colbert à Mgr de Laval, écrite de Saint-Germain, le 18 mars 1664, et dont l'original est conservé dans les archives du Séminaire de Québec, montre qu'on les trouvait, avec les émigrants des provinces voisines, plus laborieux que les autres, et plus zélés pour la religion :

« Comme pendant le séjour que vous fistes icy, écrit Colbert à l'Évêque de Pétrée, vous me tesmoignastes que les gens des environs de la Rochelle et des Isles circonvoisines qui passoient en la Nouvelle france estoient peu laborieux et mesme que n'estant pas fort zélez pour la religion ils donnoient de mauvais exemples aux anciens habitants du pays qui avoient plus de docilité, le Roy a pris résolution suivant votre advis de fe. lever 300 hommes cette année en Normandie et dans les Provinces circonvoisines qui seront conduits sur des vaisseaux marchants frettez par des particuliers qui m'ont été produits par le Père Ragueneau... En sorte que j'espère que ce secours tournera effectivement à l'avantage du Pays, de mesme que les autres que sa majesté a déterminé d'y envoyer tous les ans par la même voye... »

Il n'est donc pas étonnant que le normand ait imprimé à notre parler, plus profondément que les autres dialectes, son empreinte.

Là où le normand et ses sous-dialectes n'ont pu exercer cette influence prépondérante, il semble que les formes dialectales aient plutôt persisté qui n'étaient pas particulièrement caractéristiques d'un patois et se trouvaient dans les parlers de plusieurs régions. C'est l'origine au Canada d'un grand nombre de produits dialectaux qu'on ne saurait rattacher à un patois plutôt qu'à un autre.

qui sont communs à tous les parlers de l'ouest, du nord-ouest et du centre, et qui par là même eurent plus de force pour résister au français.

Si l'on tient compte de tous les éléments du problème, il est impossible d'expliquer d'autre façon comment le franco-canadien s'est formé, comment il a pu devenir uniforme sans être absolument homogène, français sans être toujours classique.

Notre parler continue son évolution vers le français littéraire.

Nos formes dialectales disparaissent les unes après les autres, et il est permis de le regretter. Ces notes du parler ancestral nous sont chères. Car nous nous souvenons avec amour, non seulement de la France, de la *grande patrie* et de sa langue, mais aussi des provinces d'où nos pères sont venus, des *petites patries* et de leurs parlers. Les plus légitimes et les mieux venus de nos vieux mots patois, nous voudrions les conserver et qu'ils soient admis dans notre littérature. Car les patois sont vénérables, et c'est plaisir d'en retrouver le souvenir sur nos lèvres...

O douceur de tremper sa bouche à leurs vieux mots ! (Féret.)

L'enseignement du français en Nouvelle-France, de la fondation de la colonie jusqu'à la cession du pays à l'Angleterre

Par Mgr Amédée Gosselin, Recteur de l'Université Laval (Québec)

Le Père de Charlevoix écrivant l'Histoire de la Nouvelle-France, en 1744, assure que, « nulle part ailleurs on ne parle plus purement notre langue. On ne remarque même ici, dit-il, aucun accent. »

Bien avant Charlevoix, en 1691, le Père Chrestien Leclercq, s'appuyant sur les dires du Père Allard, récollet, avait affirmé que l'on trouvait en Canada « une énonciation nette et pure, une prononciation sans accent ». (1)

Si ces affirmations sont vraies, et nous n'avons pas de raison pour douter de leur exactitude, il faut en conclure que l'instruction élémentaire au moins ne fit pas absolument défaut aux premiers colons et à leurs descendants.

Sans doute, les émigrés qui arrivaient de France en Canada, au dix-septième siècle et même au dix-huitième, n'étaient pas des savants. Il est certain toutefois qu'un bon nombre d'entre eux savaient lire, écrire et compter. On ne pouvait raisonnablement exiger davantage d'une classe d'émigrants recrutés dans diverses provinces et dont la grande majorité était composée de laboureurs, de soldats et d'artisans.

Cette instruction primaire dont l'enseignement religieux avait formé la base, nos ancêtres l'avait puisée dans leurs provinces respectives, car, en ces temps-là, quoi qu'on en ait dit et écrit, les petites écoles étaient déjà nombreuses en France et, par suite, l'instruction élémentaire beaucoup plus répandue qu'on ne le prétend encore en certains milieux.

Que nos anciens colons sachant, pour un bon nombre, lire, écrire et compter, aient voulu, dès leur arrivée en Canada, procurer

---

(1) Ce travail n'étant qu'un très court résumé de notre ouvrage: *L'Instruction au Canada sous le régime français*, nous prenons la liberté de renvoyer le lecteur à ce dernier pour toutes les références.

à leurs enfants ce même avantage, personne ne s'en étonnera ? Le contraire serait plutôt surprenant. Aussi bien, l'histoire nous apprend qu'à peine débarquées à Québec les premières familles françaises prièrent instamment les Jésuites de se charger de l'éducation de leurs enfants. Elles n'avaient consenti, disaient-elles, à s'expatrier au Canada que dans l'espérance d'y trouver, en partie du moins, les avantages que leur offrait la France pour l'instruction de la jeunesse.

Une école élémentaire s'ouvrit donc, à Québec, en 1635. Et pourtant, trois ans à peine s'étaient écoulés depuis que le Canada, pris par les Anglais en 1629, avait été rendu à la France, et les familles établies à Québec ne formaient encore qu'un tout petit groupe. Mais les Pères Jésuites n'avaient pas hésité, et leur petite école, ouverte pour une poignée d'enfants, fut bientôt florissante. Elle fut maintenue en cet état durant cent trente-neuf ans, c'est-à-dire, jusqu'en 1774.

Bien qu'il n'ait pas été en notre pouvoir jusqu'à présent d'en donner la preuve, il est très probable que les Pères de la Compagnie de Jésus firent de semblables fondations partout où ils furent appelés à desservir un groupe de colons français. Il est certain du moins qu'il y avait une école pour les garçons à Sainte-Foy, avant 1674.

Les Jésuites ne devaient pas être les seuls à s'intéresser à l'instruction et à l'éducation des enfants au Canada, et Mgr de Laval, dont l'esprit était ouvert à toutes les nobles causes, ne fut pas lent à comprendre l'importance, la nécessité même, d'instruire et de bien former la jeunesse canadienne. Grâce à son zèle clairvoyant, à sa générosité inlassable, on vit bientôt s'élever des petites écoles à Saint-Joachim en 1668, à l'île d'Orléans vers 1675, au Château-Richer avant 1680. Ce bel exemple donné par le premier évêque de Québec eut des imitateurs. Quelques curés ou missionnaires : « lesquels, au dire de l'intendant Raudot, se retranchant une partie de ce qu'ils tiraient de leur cure le consacraient à l'éducation », ouvrirent des écoles dans leur presbytère. L'un d'eux, l'abbé Philippe Boucher, curé de la Pointe-de-Lévy, commença à enseigner vers 1694 et ses classes furent bientôt fréquentées et renommées.

A la fin du dix-septième siècle, le nombre des enfants s'étant accru considérablement, à Québec, Mgr de Saint-Vallier, de concert avec le Séminaire, fit ériger une nouvelle école primaire à la haute-ville, près de l'église paroissiale. La basse-ville avait déjà la sienne depuis quelque temps.

La ville de Montréal dut sa première école au zèle de Marguerite Bourgeoys. Garçons et filles y étaient admis. Mais cette école mixte ne pouvait subsister longtemps et les Messieurs de Saint-Sulpice se chargèrent, vers 1666, de l'instruction des petits garçons. Plusieurs des maîtres qui présidèrent à ces classes furent des instituteurs modèles et les noms des Forget, des Talbot, des Girard, et surtout celui de M. Souart, « prêtre, curé de Notre-Dame, premier maître d'école en cette ville,» méritent de passer à la postérité.

Il n'est que juste d'ajouter ici que les citoyens de Montréal, entraînés par cet exemple, firent tout ce qui était en leur pouvoir pour aider les Messieurs de Saint-Sulpice à supporter le fardeau des petites écoles.

Non contents de ce qu'ils faisaient eux-mêmes pour l'instruction de la jeunesse de Montréal, les Sulpiciens ne perdaient aucune occasion d'encourager de leur parole et plus souvent de leurs deniers ceux qui se dévouaient à la même œuvre. Et c'est ainsi que, grâce à leur aide, les frères Charon purent non-seulement ouvrir une école dans leur hôpital, mais encore fournir des instituteurs à plusieurs paroisses des districts de Montréal et des Trois-Rivières.

François Charon, fondateur de cette dernière communauté, jouissait d'une fortune assez considérable pour le temps. Il avait ouvert, à Montréal, avec la permission des autorités civiles et religieuses, un hôpital destiné à recevoir les vieillards, les infirmes et les orphelins. Afin de ne pas laisser grandir dans l'ignorance les enfants qu'il recueillait, Charon fonda pour eux, dans son hôpital même, une école élémentaire. L'idée lui vint peu après d'étendre le bienfait de l'instruction aux paroisses voisines de Montréal, lesquelles pour la plupart n'avaient pas encore d'écoles, faute de maîtres pour les tenir. Il s'ingénia donc soit à former des professeurs, soit à s'en procurer en France et l'on put voir dans la suite des frères Charon enseigner en même temps à Montréal et à Longueuil, à la Pointe-aux-Trembles et à Boucherville, à Batiscan et aux Trois-Rivières.

Le fondateur aurait bien désiré ériger une école normale pour la formation des maîtres, mais il ne put y réussir. Sa communauté disparut en 1747, non sans avoir fait un bien réel.

La petite ville des Trois-Rivières eut de bonne heure son école primaire. Ameau, chantre et notaire, disait lui-même, en 1683, qu'il enseignait la jeunesse depuis 1652. On sait de plus que les Pères Récollets, durant de longues années desservants des Trois-Rivières, y tinrent toujours une école ouverte pour les garçons.

Les frères Charon y enseignèrent aussi. Il est donc permis d'affirmer que les habitants de ce district, pas plus que ceux des districts voisins, ne furent privés des moyens de faire instruire leurs enfants.

Outre ces écoles dont nous venons de parler, il s'en trouvait dans certaines paroisses de la campagne, comme celle de Boucherville tenue par Tétro, en 1710 ; celles de Sainte-Anne de Beaupré, en 1721, de Charlesbourg, en 1727, de Sainte-Anne-de-la-Pérade, en 1739, celles de Champlain et de Saint-Antoine-de-Tilly, en 1744, de la Durantaye, en 1744, de la Pointe-de-Lévy, en 1748, du Cap-Santé, en 1749, de Beauport, en 1750 et de Batiscan, en 1751. Et combien ont échappé à toutes nos recherches !

Mentionnons encore, pour être complet, ces maîtres ambulants qui allaient de paroisse en paroisse, de maison en maison, pour apprendre aux petits enfants à lire et à écrire. Les fils de famille exilés au Canada qui, dans le même but, se répandaient dans les campagnes étaient peut-être plus nombreux encore. Quelques-uns de ces professeurs improvisés, il est vrai, surtout parmi ces derniers, n'étaient pas très recommandables, mais plusieurs d'entre eux ont néanmoins contribué à l'instruction des enfants, soit dans les villes, soit dans les campagnes.

Il est permis de conclure de ce qui précède que dans les paroisses rurales, comme dans les villes, il y avait des petites écoles en bien plus grand nombre qu'on ne l'a cru longtemps. Que si, malgré tout, on trouvait ce nombre trop restreint, il suffira pour comprendre cet état de choses de considérer un peu les conditions défavorables dans lesquelles vivaient nos ancêtres. Ils avaient tout contre eux : la rigueur du climat, l'éloignement, le mauvais état des chemins, la pauvreté, etc. Et pourtant, les anciens colons, pour un bon nombre, trouvèrent les moyens de faire apprendre à leurs enfants la lecture et l'écriture ; les registres de l'état civil et les papiers publics le prouvent surabondamment.

L'instruction était-elle plus générale chez les filles que chez les garçons ? Quelques historiens l'ont prétendu. Nous avons fait des recherches à ce sujet et nous devons dire que les résultats n'ont pas corroboré ces affirmations. Et en effet, pourquoi le nombre des filles instruites aurait-il été plus grand que celui des garçons ? N'y avait-il pas, sous le régime français, autant et même plus d'écoles, pour les garçons que de maisons d'éducation pour les filles ? Oui, et le fait est suffisamment prouvé. Une petite enquête faite sur les registres de quelques paroisses anciennes, dotées pour la plupart d'un couvent de la Congrégation, a démontré que les femmes qui

savaient signer leurs noms étaient beaucoup moins nombreuses que les hommes.

Nous ne prétendons pas certes que l'éducation des filles fût négligée, bien loin de là. Nous voulons dire tout simplement qu'elle ne fut pas plus générale que celle des garçons.

La Mère Marie de l'Incarnation nous apprend que, dès leur arrivée au pays, en 1639, les Ursulines se chargèrent de l'instruction et de l'éducation de toutes les filles qui se présentèrent chez elles, sauvagesses et françaises. Deux cent soixante et quatorze ans se sont écoulés depuis cette date, et les Dames Ursulines enseignent encore aux filles canadiennes-françaises, avec le même zèle, le même dévouement et les mêmes succès.

Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame qui, aux applaudissements de tous, faisaient la classe à Montréal et dans les campagnes environnantes vinrent, en 1686, se fixer à Québec, où elles travaillèrent avec fruit et bénédiction.

De leur côté, les religieuses de l'Hôpital-Général de Québec demandèrent et obtinrent, en 1725, la permission d'ouvrir un pensionnat pour les jeunes filles. Les Ursulines en avait un, depuis 1697, aux Trois-Rivières. Ces deux communautés, comme les précédentes, rendirent de grands services aux populations environnantes et surent s'attirer l'estime, la vénération et la reconnaissance des parents des enfants.

Les couvents de la Congrégation de Notre-Dame établis dans les campagnes durant la période française furent au nombre de neuf. On ne saurait faire trop d'éloges de ces maisons d'éducation dues pour la plupart au zèle et à la générosité du clergé et de quelques pieux laïques. Avec un dévouement admirable, les sœurs missionnaires s'employèrent à l'instruction et à la formation des filles, grandes et petites, que l'on confiait à leurs soins. Elles n'ont pas peu contribué à faire naître, à développer ou à conserver dans les campagnes cet esprit de piété, ce savoir-faire, cette distinction de manières et de langage que certains voyageurs ont signalés avec admiration et qui pouvaient surprendre chez de simples paysans.

L'instruction que l'on donnait en ces temps-là aux enfants du peuple, au Canada, comme en France, se réduisait à peu de choses. Avec le catéchisme, qui formait la base de l'enseignement, les élèves, garçons et filles, apprenaient à lire, à écrire et à compter. Dans les couvents, on ajoutait l'étude et la pratique des travaux manuels propres au sexe et à la condition des enfants.

Ce programme pourra paraître bien incomplet aujourd'hui, mais sous le régime français n'était-il pas suffisant pour la grande

majorité des enfants ? Nous le croyons. En tous cas, il est étonnant qu'avec des moyens si limités et dans des conditions si défavorables tant de colons aient pu profiter des avantages que leur offraient, pour l'éducation de leur famille, la charité de leurs pasteurs, le dévouement des communautés et la bienveillance des autorités civiles.

Le collège des Jésuites fut, à proprement parler, le seul établissement d'enseignement secondaire au Canada, sous le régime français. Fondé, à Québec, en 1635, il fut maintenu en pleine activité jusqu'en 1768. A cette date, par la mauvaise volonté du gouvernement anglais, il dut fermer ses portes.

Ce qu'était le cours classique donné à Québec par les Jésuites, le Père Germain va nous l'apprendre : « Pour ce qui est du collège de Québec, écrivait-il en 1711, toutes choses y sont et se font comme dans nos collèges d'Europe et peut-être avec plus de régularité et d'exactitude que dans plusieurs de nos collèges de France. On y enseigne les classes de grammaire, des humanités, de rhétorique, de mathématiques, de philosophie et de théologie.»

Ce n'est pas ici le lieu de prouver la véracité de cette assertion du Père Germain. Nous l'avons fait ailleurs. Nous croyons avoir démontré en effet [1] que, pour les sciences comme pour les lettres, le cours classique donné au collège de Québec ne différait guère de celui du collège de La Flèche, l'une des plus célèbres institutions d'enseignement secondaire en France, au dix-septième siècle.

Le collège de Québec a donc rendu de longs et précieux services à la jeunesse canadienne-française et à toute la colonie. Au point de vue de l'enseignement et de la conservation de la langue il mérite ici une mention toute particulière. On apprenait très bien le français au collège de Québec, tout aussi bien que dans les collèges de France. Les prêtres et les laïques qui en sortaient, après quelques années d'études, étaient une leçon vivante de bon langage pour les populations avec lesquelles les circonstances ou leurs occupations les mettaient en contact.

On peut en dire autant de ceux qui avaient étudié au petit séminaire de Québec, fondé par Mgr de Laval, en 1668.

Bien que cette institution n'ait pas eu d'autre but que de donner l'éducation et la formation nécessaires aux enfants qui se destinaient à l'état ecclésiastique, elle fut cependant très utile au pays, et, lorsque, après la cession à l'Angleterre, les Pères Jésuites

---

(1) *L'Instruction au Canada* (seconde partie).

furent obligés, faute de sujets, de fermer leur collège, le Séminaire de Québec assuma la tâche difficile mais très honorable de continuer leur œuvre.

Cette esquisse très rapide, très incomplète, de notre système d'instruction publique, sous le régime français, n'en peut donner qu'une idée sommaire. En terminant, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de répéter ici ce que nous avons dit ailleurs en substance : « Ce qui frappe dans cette organisation scolaire, c'est la bonne volonté du colon et plus encore l'entente qui régnait entre le pouvoir civil et les autorités religieuses ; le zèle et la générosité des premiers pasteurs, du clergé séculier et régulier ; le désintéressement et le dévouement des communautés religieuses. Tous, et presque toujours gratuitement, s'employèrent avec énergie et persévérance pour assurer le bon fonctionnement d'une œuvre qu'ils considéraient avec raison comme capitale.»

C'est à ces pionniers de l'instruction que nous devons d'avoir conservé, avec notre religion, la belle langue française, qui nous est si chère. A ces éducateurs et éducatrices des temps anciens, aux esprits larges et généreux qui les ont aidés dans leur tâche souvent pénible, le Canada français doit une reconnaissance éternelle.

———

L'enseignement du français en Acadie depuis la fondation de la colonie jusqu'à la cession du pays à l'Angleterre. — Premières écoles et premières institutions

Par le R. P. Chiasson, C. J. et M. (Church-Point, N.-E.)

En 1604, le 7 mars, quatre navires faisaient voile du Hâvre, emportant avec eux vers l'occident un prêtre, quelques gentilshommes et une centaine d'artisans. Deux mois après, l'expédition arrivait sur les côtes d'une péninsule située à l'est de l'Amérique du Nord, en longeait le littoral, doublait une pointe, cotoyait le rivage d'une baie — la Baie Française — et allait s'établir, pour l'hiver, dans une petite île à l'embouchure d'une rivière baptisée du nom significatif de Sainte-Croix. La croix, en effet, ne devait pas tarder à peser lourdement sur ces pionniers : la misère, la maladie, la mort les visita et, le printemps venu, la petite colonie allait chercher ailleurs un asile plus riant et plus doux. Elle le trouva sur les rives d'une petite baie aux eaux calmes et tranquilles comme celles d'un lac, et le nomma Port-Royal. C'était le premier établissement permanent au pays d'Acadie.

L'enseignement du français commença aussitôt après la fondation de la colonie. Soixante-et-onze ans auparavant, Jacques Cartier avait abordé à Gaspé et y avait planté la croix avec les fleurs de lys, proclamant en même temps qu'il prenait possession du pays « pour le Christ et pour le roi ». C'était le même but que poursuivaient, à Port-Royal et en Acadie, De Monts et Poutrincourt. Eux aussi, ils voulaient coloniser cette nouvelle terre pour Dieu et pour la France : ils voulaient donner aux sauvages qui l'habitaient une éducation chrétienne et française, et s'il m'avait été donné de consulter la relation du spirituel et ingénieux Lescarbot, il me semble que j'y aurais lu ces mots : « Le vieux chef Membertou nous racontait à nous, Chevaliers du Bon Temps, en un français qui sentait bien un peu le micmac, les légendes amusantes et instructives de sa tribu.»

Malheureusement, ce « Bon Temps » ne devait pas durer. Les ennemis de De Monts le forcèrent enfin à abandonner sa colonie

pendant trois ans ; mais lorsque Poutrincourt vint, en 1610, en reprendre la direction avec une nouvelle vigueur, il était accompagné d'un prêtre, le Père Flèche, envoyé par le roi, pour convertir les sauvages et implanter la religion chrétienne en Acadie. Depuis cette époque, l'enseignement du français alla de pair avec les travaux ininterrompus des missionnaires pour l'établissement et l'extension de la religion catholique en Acadie. Ces missionnaires furent les premiers maîtres d'écoles. Le poète Longfellow nous présente le vrai type du prêtre catholique en Acadie à cette époque lorsqu'il écrit :

... And Father Felician,
Priest and pedagogue both in the village, had taught them their letters
Out of the self-same book with the hymns of the church and the plain-song.

De son côté, Rameau de Saint-Père nous dit que, trente ans après la fondation de la colonie, « Razilly travaillait à l'éducation des sauvages par les missionnaires » (*Une Colonie Féodale en Amérique*). En effet, le Père capucin Joseph Tremblay, préfet de la mission d'Acadie, ordonnait aux six premiers de ses confrères qui furent envoyés au pays de se dévouer à l'instruction des enfants indigènes. Ils se mirent à l'œuvre et bientôt on vit s'élever à Port-Royal les murs d'un séminaire pour l'éducation des enfants et des jeunes gens. (*Port-Royal en* 1650 ; le Père Candide). Voici comment un historien raconte le fait : « On avait construit par son ordre (du Sieur d'Aulnay) une sorte de monastère que l'on appelait, dans le pays, *le séminaire*, dans lequel on avait installé douze récollets... Ceux-ci s'étaient obligés non seulement à desservir la colonie française et à faire des missions parmi les peuplades indigènes, mais encore à recevoir, entretenir et instruire, dans leur maison, trente jeunes gens et enfants micmacs et abénakis, afin de propager plus aisément, dans la contrée, la connaissance de la religion et les premiers éléments de la civilisation. Un des moines, Ignace de Paris, nous a laissé une relation intéressante de leurs travaux, qui se partageaient entre le ministère religieux et l'enseignement qui se donnait aux enfants des indiens et des colons... » (*Une Colonie Féodale...*).

Il est assez difficile d'assigner une date précise à la fondation de cette école. L'auteur de *Port-Royal en* 1650 la fixe à 1635, l'année même de l'établissement du collège des Jésuites à Québec. Cette affirmation peut très bien se concilier avec ce que nous venons de lire, car si le Sieur d'Aulnay ne devint gouverneur de l'Acadie qu'en 1636, son prédécesseur, Razilly, se l'était associé quelques

années auparavant dans le gouvernement du pays et même comme subalterne il pouvait « donner ordre de fonder un séminaire » à Port-Royal. En tout cas, cette institution existait en 1640, puisque, cette année même, le Cardinal Richelieu concédait au Père Honoré, supérieur général des capucins de la province de Paris, tout ce qui appartenait au séminaire de Port-Royal. (*Arch. Féd.*, série F. 306, fol. 105).

De fâcheux événements vinrent bientôt contrarier le développment du séminaire et mettre son existence en danger. Nous savons toutes les luttes malheureuses qui eurent lieu à cette époque entre d'Aulnay et Charles de la Tour. Pour comble de malheur, les Anglais faisaient en même temps de fréquentes visites à Port-Royal. Les pères capucins y font allusion dans un mémoire du 20 octobre, 1643. « Les Anglais, nous y disent-ils, sont venus, le 6 août, accompagnés de Monsieur de la Tour qui leur servait de guide, faire une descente dans l'habitation de Port-Royal. Depuis sept ans, ils ont toujours harcelé le sieur d'Aulnay, de sorte qu'il faut que le séminaire des sauvages soit aussi bien ruiné que la colonie française si notre Bon Roy... ne donne des forces.» (*Arch. Féd.*, vol, F. 112, fol. 140). Le bon et grand roi, Louis XIV, en donna au moins pendant quelque temps encore et la colonie continua de vivre durant une dizaine d'années. Le séminaire, lui aussi, garda ses élèves, grâce à la « septième partie des terres et des profits des traités et du commerce », qui lui était réservée. (*Arch. Féd.*, série F. 308).

D'Aulnay ne se contenta pas d'établir une école de garçons à Port-Royal : il voulut aussi y fonder une école de filles. Il en confia la direction à une femme d'une insigne piété, remarquable pour son zèle, sa prudence et ses autres vertus. Madame Brice, c'était son nom, se dévoua avec courage et succès à l'instruction des jeunes filles abénakises et françaises jusqu'au jour où elle fut expulsée de son école par le créancier de d'Aulnay. Bientôt, cependant, la veuve du gouverneur d'Aulnay fut rétablie dans ses biens et aussitôt elle rendit à Madame Brice la direction de son école pour le reste de ses jours. Ses services comme maîtresse d'école furent hautement appréciés par les seigneurs de la colonie et ils lui en marquèrent leur reconnaissance par une pension annuelle prélevée sur la vente des pelleteries. (Lettre du P. Ignace et *Arch. Féd.*, F. 112, fol. 202, 203).

L'avenir semblait sourire à l'éducation en Acadie quand tout-à-coup le colonel Sedgewick, envoyé par le « Lord Protector » de la nouvelle république anglaise, parut devant Port-Royal, braqua ses

canons sur le fort et en fit la conquête. L'Acadie devint alors possession anglaise et ne repassa aux mains des Français que treize ans plus tard, par le traité de Bréda. Quel fut le sort de l'enseignement du français pendant ce temps? Il fut évidemment très négligé. D'après les termes de la capitulation, les habitants avaient la liberté de demeurer à Port-Royal, d'y jouir de leurs biens meubles et immeubles et d'y faire les exercices de leur religion. Quant aux pères capucins, ils pouvaient, à la vérité, rester au pays ; mais à la condition de résider à deux ou trois lieues du fort et seulement « pour tant et si longtemps que Son Altesse Olivier, protecteur de la république, l'aurait pour agréable... » (*Arch. Féd.*, série F. 112, fol. 214 à 219). L'agrément de Cromwell ne paraît avoir duré longtemps, car le P. Ignace écrivait presqu'aussitôt après que « les Anglais privèrent les habitants de tout secours spirituel en faisant mourir le supérieur de la mission, le T. R. P. Léonard de Chartres et en chassant l'autre missionnaire, le V. P. Yves, avec deux frères qui demeuraient à Port-Royal pour aider aux missionnaires et à l'œuvre du séminaire des Abénakis ».

Privés de secours religieux, les Acadiens et les sauvages le furent aussi peut-être du pain de l'instruction pendant ces années malheureuses. Pourtant, l'œuvre de l'enseignement ne fut pas complètement négligée. Le nouveau curé de Port-Royal, l'abbé Louis Petit, écrivait, quelques années plus tard, à Mgr de Saint-Vallier qu'il avait auprès de lui un homme vertueux et doué d'un grand talent pour l'instruction de la jeunesse. « Cet homme, ajoutait-il, fait avec fruit les petites écoles aux garçons.» (*Etat Présent de l'Eglise*, 1688).

Quel était cet instituteur? Depuis combien de temps faisait-il la classe à Port-Royal? Avait-il succédé immédiatement aux Pères récollets? Ce sont là autant de questions qui doivent rester sans réponse, faute de documents.

Jusqu'ici, nous venons de le voir, l'instruction avait été donnée, en Acadie, surtout par les soins des récollets et du gouverneur d'Aulnay et grâce aux deux séminaires établis à Port-Royal. Malgré ces contretemps nombreux et cruels, l'œuvre des écoles fut continuée d'une manière ininterrompue peut-être par cet homme dont nous parle l'abbé Petit. Quoi qu'il en soit, l'éducation des Acadiens entre dans une ère un peu plus prospère à partir de 1696. C'est en cette année que Mgr de Saint-Vallier, deuxième évêque de Québec, visita l'Acadie pour la première fois, et qu'il « y laissa deux bons prêtres sulpiciens qui l'accompagnaient », nous dit l'abbé Gosselin. (*L'Eglise du Canada sous Mgr de Saint-Vallier*).

L'un de ces prêtres, l'abbé Geoffroy, devint le vicaire et l'aide du curé de Port-Royal et l'apôtre de l'instruction primaire en Acadie. « L'abbé Petit comprenait l'importance de consolider les commencements d'instruction primaire en Acadie et il chargea de ce soin l'abbé Geoffroy. Celui-ci s'y dévoua avec toute l'ardeur d'un jeune prêtre sorti d'hier de l'atmosphère du séminaire. » C'est le magnifique témoignage que l'abbé Casgrain, dans son ouvrage « Les Sulpiciens en Acadie », rend à cet apôtre de l'enseignement.

L'abbé Geoffroy visita les classes, surveilla les progrès des élèves, donna des conseils pour l'enseignement, bâtit à ses frais des écoles et les pourvut des objets indispensables aux classes. Vers le même temps l'évêque de Québec avait envoyé à Port-Royal une institutrice religieuse de Notre-Dame. Lors de sa visite pastorale, il lui rend témoignage du bien qu'elle a fait aux femmes et aux filles de la colonie. Sa Grandeur lui conseille de faire de sa maison un rendez-vous où ces femmes pourront se rassembler pour y apprendre à lire et écrire, à travailler et à devenir à leur tour des maîtresses d'école afin de répandre l'instruction dans le pays. L'idée était fort belle et bien pratique. Pour la réaliser, l'abbé Geoffroy voulut faire venir de suite des religieuses de France. Il s'adressa à l'institut des « Filles de la Croix » et deux religieuses de cette congrégation étaient sur le point de partir pour l'Acadie quand les Anglais vinrent de nouvéau déranger tous ces plans. Cependant, le dévoué vicaire de Port-Royal n'abandonna pas son projet et quatre ans après le traité de Ryswick, qui rendait l'Acadie à la France, la sœur Chauzon débarquait à Port-Royal pour prendre la direction d'une école. Elle y resta jusqu'à la conquête définitive de Port-Royal et rendit de grands services à l'instruction.

Pendant plus d'un siècle, deux grandes nations ennemies s'étaient disputé la possession de l'Acadie. A maintes reprises, l'Angleterre avait infligé à la France de sanglantes défaites, au pays d'Amérique ; mais la France aimait ses enfants du Nouveau Monde et par la voix des traités elle avait toujours demandé et obtenu que ses fils lui fussent rendus. Après la victoire de 1710, l'Angleterre ne voulut plus s'exposer à reprendre les armes contre une colonie qu'elle avait prise et ruinée cinq fois déjà. D'ailleurs, les colonies anglaises avaient commencé à faire entendre leurs murmures et leurs protestations contre la reddition si souvent répétée d'un pays à la conquête duquel elles avaient contribué largement en hommes et en armement. L'Angleterre garda donc Port-Royal et du même coup l'instruction française, commencée par les premiers missionnaires, développée par les Récollets, par l'abbé Geoffroy et ses zélés collaborateurs, prit fin à Port-Royal.

Nous la verrons bientôt refleurir dans une autre possession française de l'Acadie. Par le traité d'Utretcht, la France se réserva l'île Royale. Elle voulait y établir une ville forte pour garder l'approche des côtes de la péninsule. C'est là, à Louisbourg, que les religieuses de Notre-Dame, à la prière de Mgr de Saint-Vallier, iront s'établir. Elles seront les témoins et les victimes des deux sièges de 1745 et de 1758 et elles n'abandonneront Louisbourg qu'à la cession définitive de l'Ile Royale à l'Angleterre.

Quelque temps avant la dernière capitulation de Port-Royal, l'évêque de Québec avait demandé à la congrégation de Notre-Dame d'y envoyer les religieuses pour prendre la direction des écoles. La supérieure, la mère Charly, ne crut pas pouvoir accepter : elle avait le pressentiment que la colonie passerait bientôt aux mains des Anglais. Les événements ne donnèrent que trop raison à ces prévisoins. Mais lorsque Louisbourg fut établie, Mgr de Saint-Vallier renouvela sa demande, cette fois pour l'Ile Royale.

Le gouverneur et l'administrateur de l'Ile réclamaient depuis quelque temps l'établissement d'une école à Louisbourg, car, disaient-ils, « il y a dans la colonie de nombreuses jeunes filles qui sont ignorantes, faute d'éducatrices pour les instruire : plusieurs d'entre elles sont obligées de passer en France pour y recevoir l'instruction ».

Ce fut donc avec plaisir qu'ils virent arriver, en mai, 1727, la sœur de la Conception, accompagnée de deux institutrices qu'elle s'était associées. Au mois de décembre, elle avait déjà vingt-deux pensionnaires et bientôt son école devint si nombreuse qu'elle ne put, avec ses deux aides, suffire à tout. Elle demanda du renfort à la maison-mère de sa congrégation ; mais ce secours ne lui fut pas accordé et les trois maîtresses dûrent continuer seules leurs travaux d'enseignement. Malgré cette difficulté, elles firent bonne besogne : les autorités de l'époque se plaisaient à leur en rendre témoignage et le roi, pour les en récompenser, leur faisait distribuer 1500 livres annuellement pour leur entretien, « parce qu'elles étaient nécessaires pour l'instruction des jeunes filles de la colonie ». (*Arch. de la Marine* ; dépêches de 1730).

Six ans s'étaient écoulés depuis la fondation de l'école de Louisbourg. Ce fut alors que la Congrégation de Notre-Dame décida de faire remplacer la sœur de la Conception et ses compagnes par trois religieuses de Montréal. Les élèves, déjà nombreuses à l'école de Louisbourg, continuèrent à affluer et bientôt il fallut encore augmenter le nombre des institutrices. Trois ans plus tard, on comptait six religieuses enseignantes à Louisbourg. Leur dévouement ne

connut pas de bornes : on écrivait fréquemment au ministère de la marine que les religieuses rendaient d'immenses services à l'instruction, malgré la grande pauvreté dans laquelle elles se trouvaient. Après bien des suppliques, on consentit enfin à alléger cette misère extrême, par une allocation de 3,000 livres : c'était la reconnaissance, un peu tardive, il est vrai, des nombreux bienfaits des religieuses vis-à-vis de l'éducation primaire. Avec cette somme, elles payèrent leur école et l'aménagèrent, et ainsi elles rendirent l'éducation encore plus florissante à Louisbourg.

Malheureusement, leur nouvelle situation ne dura pas longtemps. En 1745, les Anglais attaquèrent Louisbourg et la prirent. Pendant le siège, qui dura sept grandes semaines, la maison des religieuses fut partiellement détruite et les religieuses elles-mêmes furent transportées en France après la capitulation.

Elles revinrent à Louisbourg après la paix d'Aix-la-Chapelle ; mais pendant les premières années, elles y vécurent dans le dénuement le plus complet. Enfin elles reçurent de l'aide qui leur permit de rebâtir leur maison, et pendant quelques années encore elles continuèrent leur œuvre.

Mais les malheurs se succédaient avec une grande rapidité sur l'Ile Royale. A peine dix ans après le traité d'Aix-la-Chapelle, les Anglais apparaissaient de nouveau devant Louisbourg et en faisaient la conquête. Les sœurs eurent à subir encore une fois les horreurs d'un siège et les souffrances de la déportation. « Il m'est impossible, écrivait la sœur Arnault à sa supérieure générale, de vous faire le détail des peines et des croix qu'il m'a fallu essuyer depuis dix-huit mois. Je ne comprends pas d'où vient que Notre-Seigneur ne met pas fin à ma chétive vie après tant de frayeurs et de misères que cette guerre cruelle nous a fait expérimenter. » Cette guerre cruelle, c'était le coup de mort porté à l'instruction française en Acadie sous le régime français.

Apôtres et défenseurs de la langue française dans l'Ontario

Par le R. P. Raymond-M. Rouleau, O. P. (Ottawa)

L'apôtre est l'homme à l'esprit convaincu et à la volonté ardente, qui consacre toutes les énergies de son être à une idée qu'il veut incarner dans les faits.

Or, c'est l'amour de leur langue maternelle, avec tout ce qu'elle représente de qualités intellectuelles et de valeur morale, — de civilisation chrétienne, en un mot, — qui a poussé nos ancêtres, explorateurs et missionnaires, soldats et colons, à propager sur notre sol leur belle langue, claire et précise, élégante et harmonieuse. En elle, ils trouvaient un merveilleux instrument pour traduire les adorations et les enseignements de leur foi, les conceptions grandioses ou charmantes de leur esprit, les sentiments héroïques ou délicats de leur cœur. Ils s'y attachèrent donc comme à un trésor, et la léguèrent comme un héritage de noblesse et de vertu à leur postérité.

Nous voudrions évoquer, ici, les noms de quelques-uns de ces héros, brillants ou obscurs, qui ont semé le verbe français sur les bords de nos rivières et de nos lacs, sur les collines et les plaines de l'Ontario.

En premier lieu s'avance Champlain lui-même, accompagné ou suivi des interprètes comme Nicolas du Vigneau et Jean Nicolet ; des explorateurs comme Nicolas Perrot sur l'Outaouais, Chouart et R[illegible] au Sault Sainte-Marie (1658), Dulutte au poste de traite qui deviendra Fort William (1669), Lamothe Cadillac à Ponchartrin (1700), le Détroit de nos jours, et de la Gorgendière au Témiscamingue, en 1730.

Puis viennent les missionnaires, Récollets et Jésuites, Sulpiciens et prêtres séculiers, depuis les PP. Lecaron, Brébeuf et Dollier de Casson, jusqu'aux PP. Bocquet, Potier et Picquet, leurs successeurs lors de la conquête.

Sous la domination française, avec les militaires, les commerçants et les coureurs de bois, ils sillonnèrent en tous sens ce vaste pays ; ils y établirent des forts et des comptoirs, des chapelles et des

missions ; ils baptisèrent de vocables français ses cours d'eau, sa flore et sa faune, ou donnèrent une consonnance française à leurs appellations sauvages. Partout sur les rivières et dans les forêts, ils firent retentir l'idiome enchanteur de leur lointaine patrie, et habituèrent l'écho à en redire les mots évocateurs.

Mais après 1760, que restera-t-il de tout ce passé d'enthousiasme et de fière énergie, pour le rayonnement du génie et du parler de la France ?

Rien, ou à peu près !

Les éléments français se dispersent et disparaissent sous le flot montant de l'invasion britannique. Seul, un groupe oublié sur la presqu'île d'Essex continue à se développer dans l'isolement et le silence ; c'est presque dans le recueillement qu'il conserve son autonomie.

Des missionnaires à l'âme apostoliquement vaillante veillent sur lui. Ils s'appellent le P. Potier, S. J., qui fonda, en 1767, la paroisse de Sandwich, dont il devint le premier curé, François Hubert, le futur évêque de Québec, et J.-Bte. Marchand, S. S., qui pendant vingt-neuf ans, et jusqu'à sa mort, en 1825, se dépensa sans compter au bien de cette population. Il laissa un renom de sainteté dont la mémoire s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

En 1843, sur les instances de Mgr Power, évêque de Toronto, les Pères Jésuites revinrent dans ce pays, consacré par le sang de leurs martyrs. Le P. Ponit fut efficacement secondé par les PP. Durauquet, Chazelle, Jaffre, Menet, Féraut, Biémat, Couilleau et Maniguy, ses collaborateurs. Pendant seize années d'un travail sans relâche, ils organisèrent des paroisses dans les comtés d'Essex et de Kent, enseignèrent le catéchisme de Québec aux enfants, leur donnèrent des leçons de français dans leurs familles, et par leur inlassable dévouement, sauvèrent notre langue dans les fertiles campagnes de ces deux comtés.

Nos compatriotes ne sauraient non plus oublier la bienfaisante influence exercée en faveur de l'étude et de la propagande du français par Mgr Denis O'Connor. Bien que d'origine anglaise, il apprit le français chez les Basiliens de Toronto, et à leur maison-mère d'Annonay. Pendant plus de vingt ans, supérieur du Collège de l'Assomption, puis évêque de London pendant une période de neuf années, ce fut toujours en français qu'il s'adressa aux nôtres. Il les exhortait à parler, au foyer, leur langue nationale, à résister à la funeste attirance des villes, et à demeurer fidèles à leurs terres. La psychologie du sociologue était d'accord avec le zèle du pasteur pour reconnaître, dans l'attachement à la langue maternelle, une

puissante sauvegarde de la foi, et un rempart efficace contre le fléau des mariages mixtes, la plaie saignante de l'Église ontarienne.

Il porta les mêmes sentiments sur le trône archiépiscopal de Toronto, et suivit avec intérêt l'œuvre admirable d'un prêtre canadien, M. l'abbé Lamarche, qui depuis vingt-cinq ans, réussit à grouper ses compatriotes dans une église française, en pleine capitale anglaise et orangiste.

Dans cette région du Sud-Ouest, pour ne mentionner que ceux qui ne sont plus dans la mêlée, citons encore deux prêtres jubilaires du diocèse de London, les vénérables abbés Frs Marseilles et Paul Andrieux, qui n'ont cessé, pendant plus d'un demi-siècle, d'être les champions de notre langage traditionnel.

***

Partout ailleurs, dans « les pays d'en haut », la langue française disparut avec le drapeau blanc ; et les fils des pionniers durent reconquérir pied à pied le patrimoine de leurs ancêtres.

Depuis la cession, le premier apôtre de notre langue a été le colon, bientôt suivi du missionnaire, tous deux secourus par ceux que j'appellerai, d'un terme générique, les éducateurs.

Afin de confiner l'élément catholique français dans l'enceinte de la province de Québec, d'habiles politiques,—saxons avant tout — avaient peuplé les comtés limitrophes de Prescott et de Russell, de Glengarry et de Stormont, d'officiers loyalistes et de colons écossais. Dans les seules années 1801 et 1802, quatre cent quatre-vingt-quinze riches concessions de terrains leur furent ainsi libéralement octroyées, avec force secours pécuniaires, dans le but, bien anglais, d'élever une infranchissable digue. Impuissante barrière ! Les flots s'accumulèrent lentement, pour déborder ensuite, avec une irrésistible force, sur cet opulent territoire, où les nôtres forment aujourd'hui l'imposante majorité.

Déjà en 1831, la Seigneurie de l'Orignal comptait dans son sein quinze cents Canadiens français. Dix ans plus tard, il y en avait 40,000, établis dans la partie orientale de la province, jusqu'aux portes de Bytown. Le flot de l'immigration continua à monter silencieusement : il recouvrit la vallée de l'Ottawa, suivit la ligne du Parry Sound, pénétra jusqu'au Témiscamingue et déferla sur le Nipissing. Aujourd'hui, 250,000 Canadiens français occupent l'Est, le Nord, l'Ouest de la Province, et des hauteurs du nouvel Ontario se préparent à dévaler dans les plaines du Sud. C'est la pénétration lente et sûre. On n'arrête pas l'expansion d'un peuple béni de Dieu !

Ces Canadiens transportent partout avec eux le doux parler des ancêtres, avec son âme de lumière et de vaillance. Bûcherons ils rythment les coups de leur hache au chant des vieilles strophes populaires ; colons et agriculteurs, ils jaseront, le soir, en famille au bord du champ nouvellement défriché, et raconteront en langage savoureux les histoires du Bas-Canada. Le dimanche, dans la chapelle rustique, bientôt remplacée par la belle « église en pierres », ils prieront le bon Dieu en français, ils entendront des prônes et des sermons en français, ils chanteront à pleine voix leurs vieux cantiques français, et sur le sol accueillant de l'Ontario, ils implanteront la paroisse canadienne-française avec son organisme sauveur.

***

L'effort de ces braves fut secondé et guidé par un bataillon de prêtres, admirables de dévouement à la cause catholique et nationale.

Dirigés eux-mêmes par des évêques comme NN. SS. Guigues et Duhamel — pour ne mentionner que les disparus, — les missionnaires, Jésuites, Oblats et séculiers, ont accompli des miracles pour l'œuvre patriotique de la colonisation.

Les frères et les héritiers des Brébeuf et des Marquette continuent les exploits de leurs devanciers sur le littoral du lac Huron et du Lac Supérieur, et dans les prospères missions du Sault Sainte-Marie.

Les Pères Oblats ont été, dans la région septentrionale, d'infatigables ouvriers de cette très noble et très dure tâche.

A leur exemple, un grand nombre de prêtres séculiers ont consacré l'élan de leur jeunesse et la première flamme de leur zèle, à propager, avec la foi du Christ, la langue et l'esprit des aïeux.

Il faudrait proclamer ici tous ces héros d'origines différentes, de tempéraments variés, d'éducation diverse, collaborant avec un ensemble merveilleux et une indéfectible persévérance à un même ouvrage, artistes anonymes d'une œuvre immortelle. Il faudrait les nommer tous, morts et vivants ; et longue serait la liste de ces organisateurs de paroisses et de ces fondateurs d'écoles, dont ils étaient souvent les premiers professeurs.

Qu'il suffise de mentionner ici le P. Nédelec, O. M. I., premier maître d'école de Mattawa, en septembre 1871. C'est dans une vieille cuisine, qui selon les heures de la journée est tour à tour presbytère, chapelle, dortoir et palais scolaire, qu'il donne ses leçons. Le curé Chambon enseigne, en 1886, les éléments à quinze enfants groupés dans la sacristie de Fort William. A Keewatin, dans

l'Algoma, l'école commence également dans une sacristie, en 1894. Les missionnaires s'appellent les PP. Moïse Blais et Zacharie Lacasse O. M. I. — On devait y parler français !

Tous ont donc travaillé, lutté, souffert pour la défense de notre langue maternelle, véhicule glorieux de notre foi catholique. Ils se sont souvent heurtés à l'inintelligence des uns et aux préjugés des autres ; ils ont rencontré les calculs des politiques, les alarmes des timides et la rage des sectaires. Mais appuyés sur les droits que confère la nature et que proclament les traités, et non moins sur une robuste confiance en la justice de leur cause et en la protection de Dieu, sans atermoiements ni hésitation, ils ont marché de l'avant. Ainsi agissent les intrépides, qui fixent la victoire.

***

Parmi les apôtres et les défenseurs de la langue française dans l'Ontario doivent être inscrits toux ceux qui se sont préoccupés de son enseignement dans les écoles : pères de familles et commissaires, inspecteurs, députés et instituteurs, qui intervinrent, chacun à sa manière, en faveur de cette noble cause.

Vers 1820, il y a un Sieur J.-Bte. Rocoux, qui tient, à Détroit, ville aux trois quarts française, une école de garçons, pendant que les Sœurs de la Congrégation enseignent aux filles. Comme la population de Sandwich est pratiquement desservie par Détroit, il est permis de conjecturer que c'est dans ces écoles que les Canadiens d'Essex ont été instruits, et qu'ils ont appris à tracer ces belles écritures qui, cinquante ans plus tard, faisaient l'admiration de Rameau de Saint-Père.

Faut-il parler de J.-P. de la Haye, nommé par le vice-chancelier d'Oxford professeur de français au Collège du Haut-Canada, qui ouvre les portes de son école, à York, le 8 janvier 1830 ? Il sera sans doute difficile d'apprécier l'efficacité de son apostolat en faveur de la langue dont il révélait les beautés et les difficultés à ses élèves.

Mais voici qui eut une influence plus décisive.

En avril 1851, les Syndics de l'école No 6 du township de Sandwich ont le courage, malgré certaines oppositions, de présenter au Surintendant des Écoles, à Toronto, une requête dans le but d'obtenir un professeur pour leurs enfants ne parlant que le français. Ils ont déjà nommé, bien qu'illégalement, un M. Gizon, homme respectable et instruit, recommandé par le P. Ponit, mais qui ne peut être admis à l'examen pour le brevet d'instituteur, vu qu'il ignore complètement la langue de Shakespeare. Un certain groupe de

leurs concitoyens d'Essex protestent contre cette nomination, et réclament de l'anglais. Eux supplient le Surintendant de ne pas les laisser sans écoles et de leur conserver un bon maître.

Leur démarche ne fut pas vaine.

Le 25 avril 1851, le Ministre répondait que pour les professeurs de français, la connaissance de leur grammaire nationale serait substituée, lors de l'examen, à la connaissance de la grammaire anglaise. Et c'est ainsi que fut obtenue la première concession de l'enseignement du français dans les écoles publiques de l'Ontario.

Ces braves champions de la langue française ne méritent-ils pas que leurs noms soient mis en lumière ? L'Histoire les appelle Médart Gouin, Moran et Létourneau. Ces deux derniers sont incapables de signer autrement qu'en « touchant la plume » pour dessiner « leur croix » ; mais ils ont l'esprit et le cœur assez élevés pour apprécier le bienfait de l'instruction, et le courage assez ferme pour le revendiquer hautement.

En 1856, les livres aux mains des élèves de Sandwich sont approuvés par l'archevêque de Paris ; c'est dire qu'ils sont de provenance française. Plus tard, H. Beuglet et Agnès Primeau, instituteurs à Maidstone et Rochester, se servent dans leurs classes du Devoir du Chrétien, de la grammaire française, de l'Histoire Sainte, de l'Histoire du Canada et de France, et du manuscrit... Ne se croirait-on pas dans une ancienne école de la Province de Québec ? Leur conduite est attaquée, en 1866, par le Surintendant local, W.-S. Lindsay, mais victorieusement défendue auprès du gouvernement par le Grand-Vicaire Bruyère.

A Amherstburg, les écoles sont successivement confiées aux Sœurs de St-Joseph, aux Sœurs Grises, à Madame Mercure, et enfin, en 1865, aux Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, qui enseignent le français dans toutes les classes.

***

A l'autre extrémité de la Province, nous retrouvons le même culte de la parole française.

Dès 1875, le comté de Prescott possède une quinzaine de nos écoles, dont les commissaires et les professeurs font instance, auprès de l'inspecteur Steele, pour obtenir des cartes de géographie en français.

Un congrès des instituteurs de Prescott et de Russell, présidé, en 1884, par l'inspecteur Dufort, recommande une liste de livres français pour les écoles canadiennes. Consulté à ce sujet, l'inspec-

teur Girardot donne en vain la plus chaleureuse approbation au projet. Les livres choisis ne seront pas acceptés.

C'est que nous sommes arrivés à 1885, à l'époque où toutes les écoles ontariennes doivent suivre le programme officiel, à moins d'une précaire autorisation spéciale de l'Inspecteur ou des commissaires : autorisation qu'un amour aveugle pour le vrai bien de notre race dans l'Ontario n'accorde pas à la légère.

Néanmoins, le 15 août 1887, les contribuables du village de Hawkesbury, inspirés par leur nouveau curé, M. l'abbé F.-X. Couture — éducateur distingué, longtemps Préfet des Études au Séminaire de Rimouski, et mort curé de Somerset, Ill., en 1903, — les contribuables de Hawkesbury, disons-nous, adressent, par l'entremise de l'honorable M. Evanturel, une pétition au Ministre de l'Éducation, pour le prier de suspendre, en faveur des classes inférieures, la loi prescrivant l'enseignement de l'anglais. Hélas ! ces considérations, si sensées au point de vue pédagogique, ne furent pas goûtées de la ferveur anglicisante de l'inspecteur Summerby, de Russell. La requête n'obtint, le 9 septembre suivant, d'autre résultat qu'une promesse d'interprétation bénigne de la fameuse loi.

***

Cependant, Ottawa avait ses écoles françaises depuis le 3 mai 1845.

Le P. Telmon, O. M. I., les avait confiées aux Sœurs Grises de la Mère Bruyère, récemment arrivées dans la capitale. En 1864, le P. Dandurand, O. M. I., obtenait, après des années de supplications, les Frères des Écoles Chrétiennes pour les écoles de garçons.

Dès son intronisation dans sa ville épiscopale, Mgr Guigues avait fondé un collège classique, pour assurer à la jeunesse catholique, française et anglaise, le bienfait d'une éducation libérale et chrétienne. Cette institution reçut, en 1866, du gouvernement fédéral, une charte universitaire, sollicitée spécialement pour les Canadiens français, et accordée uniquement à cause d'eux, afin de leur assurer les avantages d'une éducation supérieure. L'habile dévouement du R. P. Lavoie, O. M. I., ne fut pas étranger au succès de cette délicate négociation. Depuis, à la demande de Mgr Duhamel, l'Université civile d'Ottawa fut élevée au rang d'Université catholique. Les bulles romaines ont pu l'anoblir, elles n'ont pas changé sa nature première.

Ce fut encore pour répondre aux besoins d'une éducation

mixte que les PP. Jésuites fondèrent le Collège de l'Assomption, de Sandwich, confié plus tard aux PP. Basiliens. Pendant longtemps, un esprit plein de largeur y favorisa l'étude de la langue française, qui n'y rencontre plus de nos jours qu'une sympathie plutôt parcimonieuse, pour ne pas dire négative.

Le même souffle de prosélytisme patriotique anime les Directeurs de notre Association d'Éducation, et la presse s'efforce aussi de promouvoir l'enseignement bilingue par la création d'écoles modèles et normales en état d'assurer une parfaite formation d'instituteurs compétents.

***

Parmi les laïques qui, à des titres divers, exercèrent une influence heureuse en faveur de notre langue, il convient de citer, en premier lieu, le capitaine J.-B. Turgeon, fondateur de l'Institut canadien d'Ottawa. Il fut le défenseur de la liberté du suffrage catholique contre les violences orangistes, lors de l'élection de l'honorable M. R.-W. Scott, et pendant de longues années l'âme de la vie française dans la fanatique Bytown. Vers 1860, il se retira à Hull, où il mourut.

Ce fut par cette fondation que M. Turgeon répondit au geste d'exclusion brutale d'un certain W.-P. Powell, qui voulait bannir tous les Canadiens français d'un cabinet de lecture où les deux langues avaient jusqu'alors fraternisé. « Pour donner une existence légale à l'Institut, il fallait déposer sa constitution écrite au Bureau d'enrégistrement. Rédigée en français, elle fut repoussée par le chef du Bureau. C'était en 1856. Sir G.-E. Cartier était ministre : il exigea l'insertion du texte français. Et voilà comment cette pièce figure dans les archives de la Ville, et du Comté de Carleton. « Ce n'est ni vous, ni moi, déclare M. Benj. Sulte, qui pourrions faire insinuer un document français dans ces augustes archives ! L'horreur du français conserve ici toute son intensité.» (*Pages d'Histoire.*)

Dans l'Ouest, parmi les plus méritants défenseurs du français, se présente M. Théodule Girardot, né à Arthe, France, en 1824. Établi au Canada vers 1850, il fut d'abord professeur, puis directeur du collège de Sandwich, et depuis 1871 jusqu'à sa mort, en 1900, inspecteur des écoles publiques bilingues d'Essex-Nord. Son amour de la langue française le portait à multiplier aux enfants, en public et en particulier, les encouragements à apprendre leur langue maternelle. La plupart des professeurs laïques canadiens-

français d'Essex et de Kent ont été formés par ses soins intelligents.

M. Salomon White, député à Toronto pendant quatorze ans, sut défendre au Parlement les droits de la langue française et des écoles séparées contre l'honorable M. Meredith, son chef politique.

A ces noms il faudrait ajouter ceux de tant de pères de familles éclairés, de patriotes dévoués, qui vivent dans la lutte quotidienne, souvent douloureuse et sans grandeur apparente, mais cependant combien efficace pour assurer le triomphe final de cette grande cause. Il faudrait spécialement inscrire ici tous les membres et tous les officiers de l'Association Canadienne-française d'Éducation de l'Ontario. Mais je crois les nommer tous en nommant M. le Juge Constantineau, président du Comité d'organisation, M. le Sénateur Belcourt et M. l'avocat Pacaud, qui furent, à la joie générale, ses distingués premiers Président et Vice-Président.

***

Nombreux sont donc les dévouements consacrés de toutes parts à la défense du parler de nos pères.

Toutefois, ces généreux efforts, pour donner un résultat durable, doivent être soutenus : 1° par l'application constante à parler correctement notre langue maternelle dans la famille et dans les relations sociales, qu'il s'agisse de rapports entre amis et camarades, ou de questions d'affaires avec les employés, les fournisseurs, les compagnies et les services publics ; 2° cette même application devra s'exercer dans les écoles pendant les récréations et les jeux, ainsi que pendant les heures de classe, dans toute la mesure autorisée par la loi — loi qu'on tentera d'améliorer de plus en plus en faveur d'un système complet d'enseignement bilingue ; 3° enfin — et pour la réalisation de ce dernier vœu, nous sacrifierions volontiers les précédents — la langue française dans l'Ontario ne triomphera de tous ses adversaires, qu'au moment où tous nos compatriotes, sans distinction de partis ou de couleurs politiques, unis en un bloc inentamable, travailleront à la revendication de leurs droits, dans l'équité et la concorde, c'est-à-dire dans le désintéressement et la puissance, qui assureront la définitive victoire dans la paix.

Tel est mon vœu le plus ardent !

Fasse le Ciel qu'il soit bientôt réalisé !

Apôtres et défenseurs de la langue française en Acadie

Par le R. P. P.-M. Dagnaud, C. J. et M. (Lévis)

L'histoire de l'Acadie se divise en deux périodes, nettement séparées par la brutale et inhumaine expulsion de 1755. De la première période, nous avons peu de chose à dire sur l'objet de notre rapport, pour la raison bien naturelle que la langue n'étant pas menacée n'avait pas à être défendue, si ce n'est contre l'ignorance de ceux qui la parlaient. Il n'y avait pas à craindre que les langues indigènes vinssent à supplanter la langue française, ni même à altérer sa pureté ; le seul danger était qu'à la longue, et par la nature des choses, elle subît la loi commune de la vieillesse et du déclin. Le fait ne s'est pas produit, et j'hésite à croire que l'instruction du peuple en a été la cause, vu la rareté des écoles, dans la colonie, à cette époque. Nous trouverions peut-être l'explication de cette heureuse anomalie dans l'immigration qui amenait des recrues de la mère patrie, dans le contact avec les gouverneurs et les officiers, dont le langage avait le souci de la tenue et de la correction, dans l'isolement du peuple, qui favorise la conservation de la langue, et surtout dans la présence des missionnaires, qui en sont partout les meilleurs gardiens.

Les écoles, pour être rares, n'étaient cependant pas totalement inconnues, et en 1643, les Capucins en établissaient une à Port-Royal et y réunissaient une trentaine d'élèves. La Congrégation de Notre-Dame venait à leur aide, pour l'instruction des jeunes filles, et quand elle eut disparu, une Sœur Chauzon, Religieuse de la Croix, vint exprès de France, pour continuer son œuvre.

Les Sulpiciens ont joué, dans l'œuvre de l'éducation acadienne, un rôle qui n'a peut-être pas été assez remarqué. Outre l'intérêt qu'ils portaient aux écoles, ils voulaient, avec Mgr de Saint-Vallier, établir un Séminaire qui assurerait le recrutement du clergé dans tout le pays. M. Tronson, Supérieur de Saint-Sulpice, chargea l'un de ses sujets, M. Trouvé, homme de caractère et de grand mérite, d'entreprendre cette fondation, et il lui adjoignit trois autres membres de la Compagnie pour l'assister. La mort enleva bientôt deux de ces prêtres, et emporta du même coup l'œuvre à peine

commencée. Trente ans plus tard, elle était reprise, dans l'île St-Jean, et échouait encore devant des obstacles insurmontables.

Ce que les Sulpiciens n'ont pu exécuter par eux-mêmes, ils l'ont préparé par leur influence et leur conseil, et c'est à l'instigation de l'un d'eux, M. Rouxel, alors professeur au Séminaire de Montréal, que Mgr O'Brien, archevêque d'Halifax, appela les Eudistes, pour fonder, en 1890, un collège dans le centre acadien de la Baie Sainte-Marie.

La seconde période débute par la renaissance du peuple acadien, que ses persécuteurs croyaient bien avoir anéanti. Pendant près de 50 ans, de 1755 à 1800, les rameaux du vieux tronc déraciné par la tempête se montrent, ça et là, sur l'ancienne terre acadienne, enfoncent lentement dans le sol de solides racines, et s'imposent enfin à l'attention des autorités anglaises, tout étonnées de leur vitalité.

Avec le XIXe siècle commence l'ère du progrès, très lent d'abord, à cause de l'extrême pauvreté des gens, plus accusé de 1850 à 1900, et aujourd'hui assez éclatant pour nous permettre de dire que l'avenir ne peut que lui donner plus d'ampleur et plus d'éclat. Les agents de ce progrès sont, en première ligne, les éducateurs : à un rang inférieur, bien que fort honorable encore, viennent les hommes politiques et les journalistes, dont la tâche, au début, était singulièrement difficile et, j'imagine, peu rémunératrice. Nous dirons brièvement ce que quelques-uns d'entre eux ont fait pour le maintien de la langue française dans l'Acadie.

Je place les éducateurs à la tête des apôtres et des défenseurs de la langue ; leur rôle est assez connu pour que je n'aie pas à insister sur les raisons qui leur méritent ce rang.

Je distinguerai parmi eux ceux que j'appellerai les *précurseurs*, et ceux qui, complétant et couronnant l'œuvre des premiers, ont fondé les établissements d'instruction secondaire ou classique qui sont aujourd'hui la gloire et l'espérance des Acadiens.

En m'en tenant à l'ordre des dates, les Précurseurs sont, au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, Monsieur l'abbé Jean-Maudé Sigogne; au Cap-Breton, Monsieur l'abbé Giroir, et au Nouveau-Brunswick, Monsieur l'abbé Lafrance.

L'abbé Jean-Maudé Sigogne. — L'abbé Jean-Maudé Sigogne a eu son historien dans l'auteur du présent rapport. Le chapitre VIII de son livre nous raconte la lutte héroïque menée, pendant quarante ans, par le curé de Sainte-Marie, contre l'ignorance des enfants et l'insouciance parfois excusable des parents. Le presbytère fut la première maison d'école ouverte à la jeunesse; dans

la suite, les galeries de l'église et la sacristie furent utilisées dans le même but, et bientôt quelques maisons particulières, plus vastes et mieux aménagées, recevaient les enfants du voisinage. L'abbé Sigogne dut ajouter les fonctions de maître d'école au ministère, si chargé, de son immense paroisse, et il les garda en partie jusqu'à la fin de sa vie.

Les années d'exil passées à Londres, avant son arrivée en Nouvelle-Écosse, lui avaient laissé des Anglais un souvenir reconnaissant, qui facilita ses rapports avec les autorités d'Halifax, et lui procura des relations qu'il utilisa pour la cause de l'instruction de son peuple.

L'abbé Sigogne était né à Beaulieu, Indre-et-Loire, France, le 6 avril 1763. Il avait abordé, le 4 juillet 1799, à Sainte-Anne-du-Ruisseau, en Nouvelle-Écosse, et il est mort à Sainte-Marie, le 9 novembre 1844, à l'âge de 85 ans. Nous dirons plus loin comment le collège Sainte-Anne est né de l'attachement de son troupeau à sa mémoire.

L'abbé Giroir.—L'abbé Giroir a réalisé, au Cap-Breton, les prodiges de zèle opérés par l'abbé Sigogne à la baie Sainte-Marie. Né à Tracadie, il avait l'avantage de sentir plus vivement l'abandon dans lequel vivaient ses compatriotes, et le danger que leur ignorance faisait courir à leur langue et à leur foi. Ordonné prêtre, à Québec, en 1853, il se dévoua corps et âme à la cause de l'instruction des Acadiens. Il favorisa de son influence et aida de ses ressources la construction d'écoles et d'académies où les enfants seraient instruits dans leur langue maternelle. Ce n'est pas qu'il méconnût l'avantage, et pour quelques-uns la nécessité, de la connaissance de la langue anglaise, mais il ne voulait pas que l'étude du français en subît un amoindrissement, encore moins une déchéance.

L'abbé Lafrance. — Le troisième Précurseur est né à Québec, et, à l'exemple de l'abbé Sigogne, il s'est donné tout entier à son pays d'adoption. Vicaire à Rustico, dans l'Ile-du-Prince-Édouard, l'abbé Lafrance y ouvrit aussitôt une école française. Ce n'était point là chose aussi facile que quelques-uns l'ont pensé : bâtir une école, passe encore, mais la peupler était, à cette époque, une source de graves soucis pour son protecteur. Le jeune vicaire ne fut pas rebuté par les difficultés qu'il rencontra, et quand il fut nommé curé de Tracadie, il se promit bien de recommencer et tint parole.

La passion du bien ne lâche pas plus son homme que la passion du mal ; elle poursuivit l'abbé Lafrance à Memramcook, au Nouveau-Brunswick, et, toujours plus exigeante, lui mit en tête le dessein de construire un véritable séminaire. Nous sommes en 1852. Le séminaire fut bâti, et se contenta du qualificatif de *petit*, qui conve-

nait mieux à son rôle d'école paroissiale. Le zèle de M. Lafrance demandait un séminaire véritable, et comme il ne pouvait, sans aide, aboutir à le fonder, il lui inspira le geste suprême du dévouement : la remise de son œuvre à des mains plus capables de l'établir sur de nouvelles bases et d'en assurer le succès.

Nous arrivons ainsi au couronnement de l'œuvre de ces précurseurs, modestes et dévoués jusqu'à l'héroïsme, qui préparèrent les fondations des collèges de Saint-Joseph de Memramcook, N.-B., de Sainte-Anne de Church Point, du Sacré-Cœur de Caraquet et de Saint-Louis, N.-B.

On comprendra que je sois ici bref d'éloges : étant un peu de la maison, mes appréciations pourraient paraître inspirées par la parenté qui me rattache à deux de ces œuvres. Un mot suffira d'ailleurs à rappeler l'énorme influence de ces collèges pour le maintien de la Langue française parmi les Acadiens.

Saint-Joseph de Memramcook. — Le 2 juillet 1863, M. Lafrance remettait son petit Séminaire Saint-Thomas à Monseigneur Sweeny, évêque de Saint-Jean, N.-B., à charge de le transférer au Supérieur du futur séminaire, qui devait succéder à l'école existante. Les Pères de Sainte-Croix acceptèrent l'offre de fondation, et le 7 mai 1864, le P. Lefèvre arrivait à Memramcook, et ouvrait ses classes, le 10 octobre suivant, avec 22 élèves. L'âge héroïque du collège Saint-Joseph s'ouvrait en même temps, et je n'ai pas qualité pour dire à quelle date il s'est fermé. Tout manque à la fois à ces audacieux fondateurs : la détresse matérielle est absolue, et la sympathie si douce à ceux qui souffrent ne va guère à ces humbles entêtés qui persistent, malgré tout, à croire en l'avenir de leur œuvre. Le P. Lefèvre est resté à son poste jusqu'à la mort, et quand elle vint l'enlever, le 27 janvier 1895, il avait la joie de voir le rêve de M. Lafrance dépassé par le superbe épanouissement du collège Saint-Joseph.

Pour juger d'un coup d'œil l'importance de l'œuvre, au point de vue qui nous occupe, je vous dirai : regardez autour de vous, dans les salles du Congrès, écoutez les voix qui vous viennent de là-bas, et jugez si leur timbre ne sonne pas notre claire et harmonieuse langue française.

Sainte-Anne de Church Point, N.-E. — Le collège de Sainte-Anne a eu son abbé Lafrance. Si le souvenir de l'abbé Sigogne a favorisé l'éclosion du projet de fondation de ce collège, le désintéressement de l'abbé Gay en a facilité la naissance, et sa générosité en a puissamment aidé le développement. Ce bienfaiteur insigne offrit à Mgr O'Brien, archevêque d'Halifax, d'abandonner au collège

ses cures de Church Point et de Saulnierville ; et, lorsque vint le moment d'exécuter sa résolution, il le fit avec une grandeur d'âme incomp ble. Le P. Blanche, Eudiste, aujourd'hui Vicaire Apostolique du Golfe Saint-Laurent, jeta, avec le P. Morin, les bases du collège, à la fin de septembre 1890. Une enfance douloureuse, semblable à celle du collège Saint-Joseph, atten lait l'institution naissante. Même dénuement, mêmes obstacles et même héroïsme à la Baie Sainte-Marie et à Memramcook. Une épreuve terrible attendait les Pères, au moment où le collège prenait son essor. Dans la nuit du 16 janvier 1899, quelques heures après les dernières cérémonies de la bénédiction de la chapelle, le feu consumait tout l'édifice. L'âge héroïque dut se répéter, et aujourd'hui l'état florissant du collège ne laisse guère deviner les inquiétudes et les souffrances du passé. Sainte-Anne a fourni à l'Église, aux professions libérales et à l'enseignement des hommes qui gardent et répandent l'amour de la langue dont ils comprennent mieux les beautés.

Sacré-Cœur de Caraquet, N.-B. — La charité a partout le même manteau, et à Caraquet, nous retrouvons les traditions de Sainte-Anne et de Saint-Joseph. L'idée de l'établissement du collège du Sacré-Cœur germa dans l'esprit du curé de Caraquet. M. l'abbé Allard, mort, en février, Protonotaire Apostolique. Dans le but de la réaliser, il offrit aux Pères Eudistes une maison et la terre qui l'entourait. Son offre fut acceptée, et avec l'autorisation bienveillante de Mgr Rogers, évêque de Chatham, le collège ouvrit ses po   en janvier 1899. L'humble maison du début est aujour   encadrée de deux ailes qui donnent à l'ensemble l'apparence   un collège en pleine prospérité. Les sacrifices ont porté leurs fru , et bien qu'il ne compte que quatorze ans, le collège du Sacré-Cœur a déjà produit nombre de prêtres, de médecins, d'ingénieurs, etc., qui n'ont point oublié de communiquer autour d'eux leur goût du bien dire.

Collège Saint-Louis. — Les soldats morts au champ d'honneur ont une tombe glorie se,   plus d'un vivant envie leur sort. Le collège Saint-Louis, fondé à Saint-Lo is, N.-B., en 1873, par un jeune prêtre qu 'a prélature romaine est venue chercher dans sa cure de Rogersv , est tombé, après neuf années d'existence, au milieu des espérances qu'il éveillait dans tout le pays. Sa raison d'être pourtant était celle de tous n s collèges catholiques, et il apportait aux Acadiens de ce coin reculé du Nouveau-Brunswick les facilités d'instruction dont ils étaient dépourvus. Un prêtre français, M. Biron, prêtait à Monseigneur Richard le concours le plus

dévoué et le plus intelligent. N'ayant à parler que des éducateurs apôtres de notre langue, je me borne à présenter au fondateur du collège Saint-Louis l'hommage reconnaissant des Acadiens.

Les journaux. — Je suis surpris et émerveillé de la ténacité et du courage des fondateurs des journaux acadiens. Accordons-leur de grand cœur les éloges qu'ils méritent, dans leur rude et ingrat labeur. Tout le monde sait que le goût de la lecture ne s'acquiert pas en un jour. Il suppose un rudiment d'instruction, et j'affirme par expérience d'auteur que les Acadiens, semblables en cela aux autres hommes, n'en sont venus que par degré à sentir le besoin d'un journal, et à désirer l'arrivée du courrier qui l'apporte.

Il faut donc un courage peu ordinaire pour se lancer dans une œuvre aussi périlleuse, et nous devons mentionner les titres des journaux qui ont vu le jour, et qui ont vécu, dans les Provinces Maritimes. Je m'abstiendrai d'apprécier leur politique, qui n'est point en cause dans ce Congrès, et je les unis tous dans la gratitude que le peuple acadien doit conserver envers leurs fondateurs et envers ceux qui les ont encouragés et soutenus.

La Nouvelle-Écosse a eu longtemps, à Weymouth, *l'Évangéline*, à côté de laquelle a vécu, quelques années, *l'Acadie*. De Weymouth, *l'Évangéline* a passé à Moncton, N.-B., où elle mène, avec une sage ardeur, toutes les luttes demandées par l'intérêt national.— Shédiac, N.-B., possède *le Moniteur Acadien*, journal de belle tenue et de discussion courtoise. Nos gens de là-bas aiment leur *Évangéline* et leur *Moniteur*, et c'est autour d'eux que se livrent toutes les batailles dont le récit alimente les conversations.

Le Courrier des Provinces Maritimes, de Bathurst, et *la Justice*, de Newcastle, ont eu leurs grandes journées ; mais ces deux feuilles ont dû suspendre leur publication, pour attendre peut-être des jours meilleurs.

L'Impartial, de Tignish, Ile-du-Prince-Édouard, a fait son œuvre de protection et de conservation, dans des milieux d'autant plus exposés qu'ils sont entourés d'éléments étrangers à leurs mœurs et à leur langue.

Hommes politiques. — Terrain brûlant que celui de la politique ! terrain dangereux pour un profane ! On me pardonnera de ne pas y mettre le pied. Rendons cependant cette justice à nos hommes politiques acadiens, qu'ils s'unissent dans un accord parfait, quand les intérêts de leur petite patrie sont en jeu. Ils ne ménagent leur concours ni aux œuvres d'éducation ni aux personnes qui les dirigent. Comme je ne parle que des morts, les vivants, et ils sont légion, ne m'en voudront pas de taire leurs noms.

Aujourd'hui, chaque prêtre acadien, chaque député, chaque sénateur, est un apôtre-né de sa langue, et il n'y a pas un seul homme instruit, en Acadie, qui ne tienne à honneur de parler correctement et de propager la langue française. La justice m'oblige à consacrer ici quelques lignes à la mémoire du sénateur Comeau, de Saulnierville, N.-E., enlevé, l'an dernier, à l'affection de ses amis et aux espérances des défenseurs de la cause acadienne.

M. Comeau était un modeste, qui ne se livrait qu'à ceux qui l'approchaient de très près. D'un très ferme bon sens et d'une grande finesse, il était très estimé de ses collègues à la législature d'Halifax. C'est à lui que les Acadiens doivent la série des livres français qu'ils ont obtenus du gouvernement de la Province, il y a quelques années. Je l'ai vu à l'œuvre, pendant toute la durée des négociations qui ont précédé cette concession, et tout en reconnaissant volontiers la part qui revient aux autres membres de la Commission nommée pour traiter l'affaire, j'ai toujours pensé que M. Comeau avait tout préparé, tout conduit, et tout conclu.

Il voulait aussi qu'on honorât le souvenir de Mgr O'Brien, à raison de la fondation du collège Sainte-Anne, qu'il avait approuvée et dont il avait assuré la réalisation en cherchant lui-même ses directeurs.

Je ne puis oublier nos inspecteurs d'écoles ; ils sont vraiment les chevilles ouvrières de tout le travail d'instruction qui se fait là-bas.

En ajoutant à tous ces noms et à toutes ces œuvres les noms inconnus de nos instituteurs et de nos institutrices, nous connaîtrons quelques-uns des apôtres et des défenseurs de notre langue française en Acadie.

I

SECTION SCIENTIFIQUE

b) SOUS-SECTION JURIDIQUE

Situation juridique du français au Canada, spécialement dans la province de Québec

Par M. J.-E. Prince, avocat, professeur d'économie sociale et politique à l'Université Laval (Québec)

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES. EXPOSÉ DE LA QUESTION.

L'individu, à quelque race qu'il appartienne, ayant droit à l'aide et à la protection de l'État pour atteindre sa fin en ce monde, la nationalité, qui n'en est que le prolongement par la famille ou l'association, a droit au même secours pour le soutien de son existence et le plein épanouissement de sa vie. Tout ce que peut donc un État éclairé et qui veut rester dans le droit, c'est de maintenir l'unité générale, mais une unité telle qu'elle ne gêne en rien, qu'elle active, au contraire, les énergies vitales des groupes qui la composent et concourent à sa puissance, à son harmonie et à sa beauté.

C'est parce qu'on a méconnu ces notions si élémentaires du pouvoir qu'a surgi dans notre pays comme en tant d'autres la question

des nationalités. L'on invoque certains intérêts d'ordre idéal politique, certaine homogénéité nécessaire à l'unité, mais par ailleurs ne sait-on pas bien ce que valent ces motifs de haute sociologie, pour combien ils entrent dans les calculs ? L'expérience est faite depuis trop longtemps aujourd'hui pour qu'on ne soit pas instruit des motifs véritables qui hantent certains politiques. Ces motifs, on les trouve d'ordinaire dans les préjugés et la haine de certaines races pour d'autres, à côté desquelles elles sont appelées à vivre, motifs qui prennent un aspect si indigne de nos civilisations. Ils sont dans l'orgueil de domination et de puissance, dans l'enrichissement et l'accaparement des privilèges. Certain relent d'antiquité, comme un vieil esprit de caste mal défini, anime tous ces égoïsmes jamais éteints. Ajoutez à cela le sectarisme religieux, et si vous considérez les conflits actuels, vous trouverez qu'ils sont partout les mêmes : celui des Prussiens — ces derniers parvenus de la puissance — avec les Danois, les Polonais et les Alsaciens-Lorrains; celui des Autrichiens avec les Slovènes et les Tchèques ; celui des Hongrois avec les Allemands, les Roumains, les Slovaques et les Serbes ; celui des Italiens avec les Français, dans les vallées supérieures des Alpes ; celui des Espagnols avec les Catalans ; les conflits séculaires des Russes avec les Polonais, les Lithuaniens, les Esthoniens [1] et, tout dernièrement encore, les tentatives renouvélées contre les Finlandais ; le conflit persistant des Belges avec les Flamands ; ceux de l'Angleterre aboutissant, il n'y a pas si longtemps encore, à l'absorption des Galles et de l'Écosse, sans parler de l'Irlande toujours opprimée et toujours debout ; enfin la lutte à peine éteinte dans le sang des Boërs, en Afrique — lutte partout du fort contre le faible, prétendûment pour le sauver, en réalité pour le perdre.

Par bonheur, il n'en va pas toujours au gré des ambitions. Il est des nationalités qui répugnent à mourir et, grâce à Dieu, nous sommes de celles-là. Nous sommes de celles qui, conscientes de leurs droits et de leur mission, fortes de leurs traditions de race, ont su grandir en dépit des périls. Instruits par l'expérience et sachant que si parfois l'injustice réussit, rien ne saurait prescrire contre le droit, nous avons voulu et nous voulons résister à toutes ces oppressions, assez riches de victoires déjà pour ignorer certaine fortune contraire, et... passer. Du reste, la lutte offre un champ étendu et des aspects divers.

Nos pères, un jour, apportèrent de France ce trésor, entre

---

(1) *Les luttes entre sociétés humaines.* 1 vol. p. 168, par J. Novicow.

autres, que l'on nous conteste et que nul autre, après la foi religieuse, ne saurait remplacer, leur langue, vivante image de la patrie absente et qui signifiait pour eux comme pour leurs descendants, plus tard, défense et conservation de la race.

C'est la cause de cette vieille langue, si précieuse, qui fait aujourd'hui l'objet de nos solennelles assises et comme au fond de toute revendication rien n'est légitime qui ne s'appuie sur le droit, l'on a pensé avec raison que le droit offrait un aspect supérieur qu'il n'était pas permis de passer sous silence.

Quelle est donc la situation juridique du français au Canada?

Nos droits, là-dessus, relevant de l'histoire et de la coutume aussi bien que du droit naturel et de la législation, cette étude, si abrégée qu'elle fût, ne pouvait se borner à l'analyse exclusive des statuts ou des textes. Aussi ai-je dû passer en revue les principaux événements politiques depuis la Cession même jusqu'à la Confédération, laquelle semble, elle, avoir fixé, constitutionnellement, le statut qui régit notre langue. Je me hâte d'ajouter qu'une telle étude exigeant une attention et une expérience que je ne pouvais avoir, d'autres, heureusement, sont venus compléter cette étude, en étendant le champ des observations et en notant des détails de législation nécessaires à une meilleure vue d'ensemble.

I

AVANT LA CESSION A L'ANGLETERRE

Que notre langue, vers cette époque de 1763, ait été la seule parlée ou écrite au pays, c'est un fait difficile à contester. Ainsi, en 1760, les Canadiens français comptaient une soixantaine de mille habitants, à peu près sans mélange d'aucune autre race. « *In* 1764, dit l'historien Kingsford, (*History of Canada, 5th vol., pp.* 158-59), *they* (les protestants) *numbered two hundred ; on Murray's recall, in* 1766, *they had increased to four hundred and fifty.* » Le recensement fait par Murray, en 1765, nous apprend que sur une population de 69,275 âmes, il n'y avait que 500 protestants. (*His. du Canada*, 2e *vol.*, p. 404, Garneau). En assumant que ces derniers fussent d'une autre langue — la plupart pour ne pas dire tous étaient anglais — le français était, pratiquement, la seule langue du pays. En Acadie, huit ans avant le Traité de Paris de 1763, nos historiens s'accordent à dire qu'il existait une population de langue française s'élevant à une vingtaine de mille habitants. A peine y

avait-il un millier d'Anglais. Il est vrai qu'après la Dispersion, il ne restait pas plus, à la fin, qu'environ deux mille Acadiens, mais ce nombre encore, éparpillé partout, se trouvait prépondérant. Avant 1792, dans cette partie du pays qui forme aujourd'hui l'Ontario, l'anglais n'était parlé que par une population restreinte de colons et de loyalistes. Le français y était dominant, et c'est lui qui s'y était fait entendre dès les premiers établissements. Depuis 1696, année où d'Iberville battit les Anglais, à la Baie d'Hudson, ces derniers n'eurent plus, là, un seul pouce de terre. « La *France*, nous dit l'abbé Dugas, dans son étude sur l'Ouest (pp. 57-58) *demeura maîtresse de tout ce pays jusqu'au Traité d'Utrecht, en* 1713. Le même auteur nous apprend encore « *qu'il y avait des Canadiens qui, depuis longtemps, avant qu'un seul Anglais n'eût mis le pied en ce pays, parcouraient l'Ouest du Lac Supérieur et les environs mêmes de la Baie d'Hudson.* Et puis, c'est La Vérendrye qui découvrait la Rivière Rouge, en 1738. Ce sont ses deux fils qui, accompagnés de deux Français encore apercevaient les Montagnes Rocheuses, le 1er janvier 1743. (Id., p. 102 et 103). Les voyageurs des pays d'en haut sont bien connus dans l'histoire de l'Ouest. C'est travestir la vérité que de chercher à établir de prétendues occupations anglaises dès le temps de Charles II, avec sa charte de la Baie d'Hudson, etc. L'on est allé jusqu'à prétendre que la Nouvelle-Écosse, l'ancienne Acadie, avait toujours appartenu à l'Angleterre. « *This province of Nova Scotia or Acadie and the property thereof did always of right belong to the Crown of England both by priority of discovery and possession.* » (*Can. Constitution*, p. 26, Clement). C'est le préambule de l'Acte 33 George II, c. 3. La jurisprudence néo-écossaise même est à cet effet.

Quand Manitoba, en 1870, devint partie du Dominion, quelle était la langue civilisée de cette partie de l'Ouest sinon encore et toujours le français ? On ne saurait guère tenir compte des parlers nombreux en usage chez les tribus sauvages qui parcouraient alors les solitudes autour des grands lacs et au nord de notre Saint-Laurent. L'on peut affirmer sans crainte que dans toute l'étendue des territoires sur lesquels des établissements étaient nés, aux environs de 1763, la langue française était pratiquement la seule langue policée en usage parmi les habitants, la seule qui eût déjà une possession constante, séculaire, incontestée, dans toute cette partie de l'Amérique du Nord.

Ce point établi, il convient de nous demander ce qu'étaient alors les colons parlant cette langue, quelle population ils formaient. Ils étaient groupés autour des villes ou établissements comme Port-

Royal, Louisbourg, Québec, Montréal et Trois-Rivières. Le centre de l'administration politique était Québec, pour les Acadiens Port-Royal ou Louisbourg. C'est de Québec particulièrement que les colons, les voyageurs et les missionnaires partaient pour aller grossir ces territoires. Or, l'histoire nous apprend qu'à l'époque des dernières campagnes militaires, nos pères formaient — nous l'allons démontrer — un véritable peuple à part, ayant ses institutions, ses lois, sa religion, ses coutumes, ses mœurs et sa langue, un peuple possédant tous les organes nécessaires à une vie propre, originale. « L'on a essayé, dit Novicow, de définir d'une façon exacte ce qui constitue une nationalité ; l'unité de territoire, de race, de religion, de droit, la similitude des mœurs et des usages et enfin la similitude des destinées historiques ont été données tour à tour comme formant les éléments fondamentaux du lien national.» (*Les Luttes entre sociétés humaines, J. Novicow*, 1904). Et l'auteur conclut par ces paroles : « La langue est certainement la caractéristique la plus importante de l'unité nationale.» (p. 241). Mais quelque discussion que puisse souffrir chacun de ces traits, pris isolément, on ne saurait contester que leur réunion revêt une force bien propre à convaincre. D'autres écrivains viennent à l'appui de Novicow. Un autre auteur, Maximin Deloche, définit la nationalité « le lien qui unit entre eux des groupes d'hommes, lesquels ont reçu ensemble les lumières de la civilisation, ont développé leurs intérêts dans les mêmes voies, perfectionné des aptitudes et contracté des mœurs semblables, qui possèdent enfin des traditions, une histoire et souvent une langue commune». («Du Principe des nationalités,» p. 31). « On demande, dit à son tour M. Thiers, en 1867, dans un grand discours au Corps législatif (Voir Pradié-Fodéré, *Traité de Droit intern.*, 1er *vol.*, 139) où sont les nationalités. « Les nationalités, consistent, dit-il, dans le caractère des peuples, dans ce caractère tracé profondément, ineffaçablement. Notre nationalité, c'est ce que le temps a fait de nous pendant des siècles, les uns avec les autres, en nous inspirant les mêmes goûts, en nous faisant traverser les mêmes vicissitudes, en nous donnant, pendant des siècles, les mêmes joies et les mêmes douleurs. Voilà ce qui constitue la nationalité et celle-là est la seule, la seule universellement reconnaissable par les hommes.» Moins de deux siècles n'avaient-ils pas déjà opéré chez nous ce phénomène ?

« Qui dit nation dit communauté, affirme Pradié-Fodéré, dans son *Traité de Droit international*, communauté de tempérament, de caractère, d'inclination, de vie civile, uniformité d'inspirations,

homogénéité de sentiments, unité de pensées, des affections et des idées communes, des traditions historiques certaines, des coutumes non flottantes, des mœurs stables ; ce souffle de vie commune, ce lien affectueux, cet élément de cohésion, cette attache en un mot, mystérieuse et invisible, qui réunit les groupes humains et en vertu de laquelle chacun retrouve son moi dans ceux qui constituent avec lui la nation. Enfin, il y a un caractère qui résume tous ceux qu'on énumère comme éléments de la nationalité : c'est un esprit individuel, car de même que les individus ont des facultés diverses qui accusent une mission différente, de même les nations ont leur individualité et leur mission. » Et Pradié-Fodéré, confirmant la théorie de Novicow, dit encore que « la langue est un des éléments les plus essentiels de la nationalité». (p 132). En recherchant ces éléments dans la psychologie des peuples, un autre auteur important, Mancini, les résume dans les caractères suivants : « la race, la religion, la langue, les mœurs, l'histoire et les lois». Enfin, écrit encore le même, « la nationalité est une société naturelle d'hommes amenés par l'unité de territoire, d'origine, de coutumes et de langue, à une communauté de vie et de conscience sociale». Il n'est, encore une fois, pas un trait, pas un détail dans cette longue énumération qui n'ait appartenu au peuple canadien, à la Nouvelle-France de 1763, d'où nous sommes en droit de conclure qu'à l'époque de la Cession du pays, il existait une nationalité canadienne-française sur les bords du Saint-Laurent, à laquelle se rapportaient comme à leur centre des groupes disséminés sur tout le continent nord-Amérique, depuis les Grands Lacs jusqu'à la mer et depuis la Baie d'Hudson jusqu'à la Louisiane.

Certains ont objecté le défaut de souveraineté, d'indépendance. Mais, ainsi que le dit Pradié-Fodéré, l'on confond nation avec État. « L'existence des nations, dit-il, est indépendante de leur autonomie.» (1er vol. déjà cité, p. 127).

Il est évident que ces faits portent avec eux la plus importante signification politique et juridique, et pourquoi si ce n'est que l'*autorité qui gouverne est déterminée, circonscrite dans son exercice par le caractère même du peuple et des pays à la tête desquels elle est placée.* Ces traditions, ces coutumes, ces lois, cette langue qui en est l'expression, elles sont comme enracinées au peuple lui-même ; elles ont marché, évolué avec lui. Elles sont pour ainsi dire le sang qui circule dans ses veines, une partie de son individualité, ce par quoi le passé est relié au présent et tend vers l'avenir. C'est donc son existence et sa vie qu'un peuple défend quand il est attaqué dans ces biens. De là le droit national, dérivé à la fois du droit

individuel et de la coutume, du droit historique, auquel se superpose naturellement le droit international, qui entoure les nationalités de ses garanties. « Alors même, dit Pradié-Fodéré, que les nationalités ne sont pas devenues encore, ou qu'elles ont cessé d'être des peuples politiquement organisés, elles sont placées sous la protection du droit international, lorsque, comme les Juifs, par exemple, en Roumanie et en Russie, elles sont opprimées par le fanatisme politique, économique et religieux.» (1er vol., page 142). Le fait et le droit d'exister à l'état de nation, ce qui constitue la nationalité même, ont été, dès l'origine, voulus par Dieu. Qu'est-ce que la liberté nationale sinon, ainsi que nous l'avons dit en commençant, une extension de la liberté individuelle ? Toutes deux dérivant de la nature de l'homme, considéré seul ou en rapport avec ses semblables ? Cela déjà ne suffit-il pas ? Considérez, s'il fallait des lois positives pour assurer à un peuple l'usage de sa langue, ce que deviendraient toutes les langues nationales du monde. Que deviendrait l'anglais lui-même ? Existe-t-il une législation humaine quelconque en sa faveur ? Qu'est-ce donc qui l'a fondé ? C'est ce fait qui ne lui est pas plus particulier qu'à d'autres langues, celui que du moment qu'un groupe ethnique important s'est implanté sur une terre quelconque du globe et qu'il s'est créé un parler qui lui est propre, du moment qu'un peuple est né à la vie et possède cette langue, de ce moment le droit existe, supérieur à tous les décrets des hommes, et son exercice, par là même, est légitime, légal. Si vous consultez les lois de ce pays, nulle part rencontrerez-vous des textes de lois pour appuyer l'anglais, mais il ne manque pas de gens, cependant, parmi ceux qui le parlent, pour vous demander quels décrets législatifs y appuient le français, comme si, en dehors de ces considérations fondées sur la raison, tous les sujets d'un même souverain ne devaient pas être traités avec une égale justice ; comme si le souverain, envers ses nouveaux peuples, cessait d'être tenu aux mêmes obligations qu'envers ses propres sujets ; comme si l'organisme politique qu'on appelle le pouvoir avait le droit de disposer à volonté de leurs droits essentiels. Au moment de tomber sous la dépendance de l'Angleterre, en 1763, le peuple canadien n'était pas composé de hordes errantes et sans lien social, mais possédait tous les attributs essentiels d'une nationalité. Il parlait une langue à lui, le français, son unique organe ; c'est en français que son droit était écrit, tout son droit ; c'est en français que ses tribunaux jugeaient des différends, qu'une jurisprudence déjà ancienne était consignée dans ses archives ; c'est en français que le gouvernement portait des décrets, que les écoles

enseignaient, que l'Église instruisait, que parlait et écrivait enfin toute la colonie. En lui donnant des organes politiques et civils, la mère-patrie française avait amené petit à petit ce peuple à une jouissance complète de la vie nationale. Que lui fallait-il de plus ?

II

1. — LA CAPITULATION DE QUÉBEC EN 1759

Quels événements, dans le domaine des faits politiques ou civils, pouvaient, je ne dis pas détruire, mais simplement altérer la situation de la langue parmi les habitants de la colonie ou des pays cédés ?

Disons, en commençant l'énumération des principaux événements politiques de nature à affecter cette situation, qu'il existe peu de chose directement contre la langue. Ainsi les deux capitulations, celle de Québec, en 1759, et celle de Montréal, en 1760, ne contiennent absolument rien touchant le sujet. Elles ne le mentionnent pas et pour cause, le français étant la seule langue en usage dans la colonie.

Dans les articles de capitulation de Québec, l'un d'eux porte : « que les habitants seront conservés dans la possession de leurs maisons, biens, effets et privilèges.» L'on pourrait peut-être, à la rigueur, voir dans ce mot « privilèges » une disposition qui couvre le droit de conserver la langue. En effet, un sens du mot « privilège » signifiant, d'après Littré : « *Fig. Droit* », il semble assez juste de dire que celui qui a trait au langage entre sous ce vocable. A prendre encore le mot dans son sens réel, la faculté pour un peuple de garder sa langue étant de droit naturel, attachée à la personne, si les choses de prérogative sont sauvegardées, à plus forte raison ce qui est de droit naturel. Le plus probable c'est que les parties au traité ne songèrent jamais à l'article langue. Au reste, la convention, rigoureusement, n'a l'air de s'appliquer qu'à la ville, non à toute la colonie ; il s'agit de la reddition de Québec. En tout cas et supposé que l'accord dût s'appliquer au pays tout entier, il n'est fait d'abord qu'avec les habitants, non le pouvoir ; ensuite ne contenant rien qui proscrive la langue, il suit que l'état de choses demeure et que rien n'est changé. Enfin, dans le moment, les capitulations ne sont pas définitives ; c'est simplement une convention préliminaire, sujette à ratification.

2. — LA CAPITULATION DE MONTRÉAL EN 1760

Le Traité de Capitulation de Montréal est évidemment une pièce préparée assez longtemps à l'avance. Il contient de nombreuses stipulations, mais rien encore touchant la langue. En 1760, on ne s'occupa de langue pas plus qu'en 1759, attendu que pas plus en ce temps-là qu'auparavant il n'y avait lieu de le faire. Sans doute, on ne fut pas plus prévoyant qu'il ne faut. Un article, l'article 42e, est proposé. Il spécifie « que les Français et Canadiens continuent d'être gouvernés suivant la Coutume de Paris et les lois en usage pour ce pays », ce à quoi le général Amherst, très avisé, répond : « Ils deviennent sujets du Roi », en sorte que la souveraineté seule est changée. Les choses de droit privé restent en leur état. C'est un point qu'il ne faut pas oublier dans tout le cours de cette étude. Ces capitulations de Montréal traitent, elles, pour toute la colonie, et ce qu'il faut dire donc au sujet de la langue, c'est qu'elles ne signifient à peu près rien que par leur silence.

3. — LE TRAITÉ DE PARIS DE 1763

La Guerre de Sept ans, dont la lutte pour la possession du Canada n'a été qu'un épisode, ainsi qu'on l'a dit, est terminée. Les parties intéressées à la paix, Sa Majesté Britannique, George III, le Roi très-chrétien, Louis XV, le Roi d'Espagne, Charles III et le Roi du Portugal, Joseph-Emmanuel, règlent leurs différends par un traité général, à Paris, le 10 février 1763. Les dispositions en sont relativement brèves. L'article 2 commence par énumérer plusieurs traités antérieurs et décrète qu'ils sont « renouvelés et confirmés solennellement de même que tous les traités généralement qui existent entre les hautes parties contractantes, depuis la guerre, ce de la même manière que s'ils étaient reproduits textuellement dans le traité actuel, etc., etc.», sauf ce qui pourrait être contraire au dernier accord des souverains.

C'est en ce moment que comptent les deux capitulations de Québec et de Montréal, qui sont ratifiées et devront être désormais interprétées avec le nouveau traité comme une seule et même convention. Mais rien dans ce Traité de Paris, considéré isolément, ne concerne notre langue. Rien même qui regarde les droits, us et coutumes des habitants du pays. A lire certains de nos écrivains l'on dirait que le Traité de Paris nous garantit tout notre

patrimoine national, tels M. L.-O. David, dans son « Histoire de l'Union » (Introduction, p. 327), M. de Celles dans son étude de « La Fontaine et son temps », p. 96. Le Traité de Paris n'en dit pas un mot. Au surplus, la convention est l'une des plus humiliantes probablement qu'une grande puissance comme la France ait jamais consentie. Le premier soin de la Capitulation, à Montréal, du côté des officiers français, semble avoir été celui d'assurer leur retour avec le transport de leurs biens dans leur pays. Ce dut être alors une pauvre consolation pour les habitants qui avaient combattu avec le courage que l'on sait que celle qu'ils étaient confirmés dans leur nouvelle qualité de « sujets du Roi »... d'Angleterre.

Au fond, ce Traité de Paris, le meilleur *compliment* qu'on en puisse faire c'est qu'il rétablit la paix entre les Couronnes et laisse au moins les choses en leur état, dans cette colonie qui a porté le poids si lourd de la guerre et va devenir anglaise.

4. — PROCLAMATION DE GEORGE III, LE 7 OCTOBRE 1763

Huit mois se sont écoulés quand, le 7 octobre 1763, le Roi d'Angleterre émet une proclamation touchant l'organisation politique et civile des pays que le Traité de Paris a attribués à sa Couronne.

C'est la première constitution impériale que possèdera le Canada, jusqu'en 1774. Ainsi jugé par lord Mansfield, dans la cause de Campbell vs Hall, Cour d'Appel d'Angleterre, juillet 1773. V. *Constitutional Documents*, Wm. Houston, p. 79.

Sans doute, la proclamation en question ne contient rien directement contre la langue du pays, mais celle-ci sera atteinte par ce fait que les lois anglaises sont substituées aux lois françaises. La répercussion devra, on le comprend, être profonde. Désormais, les tribunaux seront présidés par des fonctionnaires uniquement instruits dans la langue anglaise et dans des lois anglaises. C'est d'après une jurisprudence et des auteurs étrangers à la langue des justiciables que ces derniers seront jugés. La désorganisation civile, de ce chef, va donc être complète. C'est par là que commencent les procédés de dénationalisation partout.

Le roi commence par faire quatre grandes divisions administratives, dont l'une est la province de Québec, ce qui est la colonie du Canada. Des doutes ont été exprimés touchant cette introduction des lois anglaises et jusqu'où elle pouvait aller. Il est impossible de lire ce document émanant du Roi, sans arriver à la

conclusion que la pensée souveraine entendait faire du pays un pays totalement anglais et sans égard en général à l'état du peuple qui l'habitait.

L'on discute encore pour savoir si le souverain pouvait seul, et sans le concours du Parlement, émettre une semblable proclamation. Notre vieil historien Garneau oublie peut-être qu'au temps de George III, les prérogatives de la Couronne en Angleterre n'étaient pas encore totalement disparues. Lord Mansfield, dans la fameuse cause de Campbell vs Hall, que nous avons citée, il y a un moment, ne doute pas des pouvoirs de la Couronne à ce moment et il semble, bien qu'il soit appuyé par les auteurs les plus autorisés de la science constitutionnelle, à cette époque, tels que Halleck, Blackstone, etc.

Là où le doute vient sérieusement, c'est quand il s'agit de savoir si le pays doit être considéré comme conquis ou cédé, sans distinguer. Si le pays est conquis par les armes ou cédé par traité à la suite d'une conquête, le roi a le pouvoir de changer les lois de ce pays. Mais encore ce point est contesté. Si, au contraire, le pays lui vient par succession, ou par une cession à l'amiable, ne doit-il pas respecter les lois existantes ? Les auteurs justifient faiblement le point du fait de guerre. Il est vrai que les lois existantes du peuple vaincu peuvent avoir été précisément l'un des motifs qui ont allumé la guerre, si, par exemple, ces lois étaient oppressives. Certaines prescriptions peuvent encore être contraires aux principes de l'humanité, ce qu'on ne trouve pas chez les peuples policés. Le cas de conquête ou de cession issue de la fortune des armes, par lui-même est défavorable au peuple soumis. Le cas de succession présente d'ordinaire un aspect différent ; celui qui fait adition d'hérédité représente la personne du cédant vis-à-vis du cédé. Or, il nous paraît que la cession du Canada à l'Angleterre, quel qu'ait été le succès des armes anglaises en Amérique, ne rentre pas dans le cas de celles qui dérivent directement et nécessairement d'un conflit armé. En effet, la possession du Canada n'a pas été le seul motif qui a mis aux prises, durant sept ans, les parties au traité. La guerre n'avait d'ailleurs duré que trop longtemps, en Europe comme en Amérique, et des intérêts divers se trouvaient en jeu. Les quatre souverains intéressés décidaient de terminer leurs longs différends et d'établir une paix solide entre les Couronnes. Afin d'en arriver là, ils se faisaient des concessions mutuelles : certains pays conquis par l'Angleterre, dans les Antilles par exemple, allaient en partage à la France, d'autres à l'Espagne, d'autres avantages au Portugal. Il y avait échange de territoires, indépendamment du fait de conquête. En réalité, un

véritable partage s'opérait entre les souverains, où il ne dépendait que de la composition de certains lots pour que le Canada ne tombât pas plutôt dans celui de la France que dans celui de l'Angleterre. Quelle que fût la querelle armée dont la campagne d'Amérique, heureuse ou malheureuse, n'avait été, ainsi qu'on l'a dit, qu' « un épisode », on ne peut s'empêcher de trouver que la cession du pays fut plutôt le fruit d'une transaction que celui d'une pure dépossession par les armes. C'est pourquoi il y a lieu de contester le droit de George III au changement des lois qu'il voulut opérer aussitôt après le Traité de Paris, au moins sans le consentement des Chambres, d'autant que le souverain se trouvait en face d'une véritable nationalité, comme nous l'avons soigneusement noté. Le fait que l'allégeance avait changé ne signifiait rien que quant au droit public. Une nationalité continue d'exister, qu'elle passe ou non à une couronne étrangère. Il suffit qu'elle existe comme nationalité ou comme « groupe ethnique important pour qu'elle tombe sous la protection du droit international ». (*Traité de Droit intern. public et privé*, 2e vol., p. 297. Pradié et Fodéré).

La proclamation, du reste, violait insidieusement cet autre principe que les sujets d'un même souverain doivent être traités humainement, « non comme *aliens* mais comme *sujets* », c'est-à-dire sur un même pied d'égalité avec les autres sujets du royaume. Or, on ne prétendra pas assurément qu'en rendant les lois uniformes, entre sujets du roi d'Angleterre qui avaient un droit, une jurisprudence, des tribunaux existants, toujours les mêmes, depuis des siècles, et les sujets de colonies, totalement étrangers à un tel régime et à la langue dans laquelle il était existant, il y eût égalité. Et puis n'était-ce pas blesser cette autre règle encore que le roi ne peut rien entreprendre de contraire aux principes fondamentaux ? Il y avait donc juste sujet de plainte. En réalité, ce changement constituait l'acte le plus arbitraire qu'un souverain ami de la liberté pût tenter contre les colons français du Canada.

Au reste, la question ne pouvait soulever une bien longue agitation. Le roi avait dû être trompé par des conseillers, qui l'avaient été probablement eux-mêmes les premiers par d'autres — cela arrivera souvent — car, dès 1767, quatre années après, les colons apprenaient officiellement que leurs plaintes allaient être écoutées et un remède apporté à leurs maux. Un événement surtout devait exercer une grande pression sur l'Angleterre : les troubles de l'Indépendance américaine. « En 1764, dit Garneau, (*Hist. du Canada*,

2e vol., p. 433), qui résume la période à sa manière, l'esprit du gouvernement était hostile aux Canadiens ; dix ans après, les choses avaient changé ; les préjugés se tournaient contre les Américains et les Chambres d'assemblée coloniales. L'intérêt triomphait de l'ignorance et de la passion. L'abolition de la langue et des lois françaises auraient infailliblement poussé les Canadiens vers les mécontents des autres provinces. » Ce sont ces causes surtout qui devaient amener l'Acte de Québec.

5. — L'ACTE DE QUÉBEC DE 1774

La Proclamation de George III avait divisé les territoires et colonies d'Amérique en quatre gouvernements. L'un, celui de Québec, comprenait naturellement le Canada, moins cependant une portion considérable d'Ontario. Cette omission allait être réparée dans le nouvel acte. Cet acte commence par annuler les dispositions ayant égard au gouvernement civil, les pouvoirs délégués au gouverneur et autres officiers civils. Il annule de même toutes les ordonnances qui ont été passées par le gouverneur et son Conseil concernant l'administration de la justice, révoquant les juges et officiers de justice.

Les lois anglaises disparaissaient donc pour faire place aux lois françaises, qui avaient été si injustement abolies.

Les limites territoriales de la province de Québec étaient agrandies. Elles comprenaient maintenant l'Ontario d'aujourd'hui. (*Hist. Can.*, 2e vol., p. 435, Garneau). « Notre langue et nos lois, dit l'historien, finissaient pas se relever de leur chute, comme la langue et les lois de l'Angleterre elle-même s'étaient relevées après la conquête normande. » (Id., p. 437). Cet Acte de Québec, sanctionné le 1er mai 1775, est contenu au statut 14, George III, c. 83.

Notons que la Couronne, cette fois, se dépouille de son pouvoir de légiférer pour le pays en qualité de souverain. A l'avenir, au moins, elle ne pourra rien qu'avec le concours du Parlement.

L'on ne saurait trop apprécier l'importance de cet Acte de Québec de 1774 Quelque discussion que puissent souffrir d'autres événements politiques depuis la guerre, l'Acte de Québec fixe pour toujours notre autonomie nationale et religieuse, celle de la langue française en particulier. La situation légale de cette dernière est désormais établie incontestablement, irrévocablement. Ainsi la

coutume, cette *consuetudo* qui forme partie du droit commun anglais, est positivement sanctionnée par la loi politique.

L'*Acte de Québec* peut être considéré comme la première charte impériale de la langue.

6. — L'Acte constitutionnel de 1791. (31 G. III c. 31).

« La guerre de l'Indépendance et la paix de 1783 avaient apporté deux avantages, nous dit encore Garneau ; elles avaient mis fin au système militaire qui régnait au pays et hâté l'établissement du gouvernement représentatif. » Le Canada, cette fois, était divisé en deux provinces, le Haut-Canada et le Bas-Canada, mais sans que rien y altérât en aucune façon les droits de race ou de langue dans toute l'étendue du pays. Le Haut-Canada, à cette époque, avait une population française supérieure en nombre à toute autre.

Chacun sait la lutte qui s'engagea, entre les députés des deux races, dès la première session du nouveau Parlement. Le conflit devait aboutir à une transaction, où les deux langues étaient mises sur le même pied dans la Chambre d'Assemblée. Le français conservait ses positions. C'était en quelque sorte une ratification de l'Acte de Québec.

7. — L'Acte d'Union de 1840

Nous arrivons à l'Union de 1840. De tout cet examen, depuis la Cession à venir à 1840, il résulte que la seule législation importante, relativement à la langue, se trouve contenue dans l'Acte de Québec. Voici maintenant l'Union. Moins voilé que certaines tentatives de législation hostile aux Canadiens, l'Acte de l'Union était conçu dans le but avoué de faire triompher définitivement l'élément anglais sur l'élément français. L'avenir était sombre, nous apprend l'histoire. Selon lord Durham, il valait mieux en finir tout de suite avec les Canadiens français. La première escarmouche fut dirigée contre la langue, en même temps qu'on élabora dans le silence la nouvelle constitution :

« Art. XII (41). *And be it enacted that from and after the said reunion of the said two provinces, all writs, proclamations, instruments for summoning and calling together the legislative council and legislative assembly of the province of Canada and for proroguing and*

dissolving the same, and all writs of summons and election and all writs and public instruments whatsoever relating to the said legislative council and legislative assembly, or either of them, and all returns to such writs and instruments and all journals, entries, and written or printed proceedings of what nature soever of the said legislative council and legislative assembly and each of them respectively, shall be in English language only: providing always that this enactment shall not be construed to prevent translated copies of any such documents being made, but no such copy shall be kept among the records of the Legislative council or Legislative Assembly, or be deemed in any case to have the force of an original record.» (*Constitutional Documents*, Wm Houston, p. 163). C'étaient les tentatives renouvelées de 1763 et de 1792. Le projet, encore une fois, était d'écarter le français de la sphère politique et judiciaire. Lord Russell prétendait que l'intention n'était que d'obtenir « *a legal record of every thing in english* », mais l'Acte avait une portée plus grande. « C'était malgré la foi des traités et malgré la parole du gouvernement, disait alors Lafontaine, qu'on avait voulu légiférer.» En vertu de cette loi, l'on conservait le droit de discuter en français, mais les avis, les procès-verbaux étant rédigés en anglais, l'anglais se trouvait pratiquement la seule langue officielle des débats. Puis, quels tribunaux, quels juges, quelles lois devraient désormais régner dans la colonie? Ne faudrait-il pas sans cesse s'en rapporter à la jurisprudence et aux auteurs anglais pour étudier la loi? L'égalité encore une fois était rompue.

Sept ans devaient s'écouler avant la disparition de l'inique clause 41e de l'Union. L'œuvre de réparation est consignée dans le statut 11 et 12 Vic., c. 35, sanctionné le 14 août 1848. L'on sait quelle bonne grâce, du reste, sut y mettre l'illustre gouverneur Elgin.

8. — L'ACTE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD, 1867

Nous arrivons au traité de 1867. Il importe d'en bien fixer l'esprit et le sens. Quelques observations avant d'analyser cet Acte.

N'oublions pas que, jusqu'ici, nous avons parlé aussi bien pour Ontario, le Haut-Canada, que pour la province de Québec, le Bas-Canada, tous deux tantôt séparés, tantôt unis, unis en dernier lieu jusqu'à 1867. Ce que nous appelons aujourd'hui les provinces maritimes ne pouvaient avoir évolué exactement comme les provinces du centre que nous venons de mentionner. Jusqu'en 1792, les lois françaises s'appliquaient au territoire d'Ontario. Quelques

années seulement avant 1792, savoir lors de la cession du pays. « Toronto, ainsi que s'exprime l'auteur de l'ouvrage « *Confederation Law of Canada,* 1 vol., p. 4, John Wheeler, *Toronto was a forest, etc. The revolt of the american colonies was the dawn of the prosperity of Upper-Canada. Many thousands of Royalists fled into Canada and the unity of the Empire list was made out.* »

L'époque qui va de 1775 à 1792 marque donc celle de la naissance de l'Ontario anglais. Mais il existait depuis longtemps des postes français dans le Haut-Canada. La langue française y était courante, ainsi que nous l'avons dit.

« Est-il nécessaire de rappeler, disait un orateur, au Congrès de 1910, à Ottawa, que la langue française n'est pas une étrangère sur ce continent, et en particulier dans cette province d'Ontario? Ce sont les hardis pionniers venus de France qui ont fait les premiers essais de colonisation dans cette belle province, au 17e et au 18e siècle. Lasalle construisit les premiers bateaux sur le lac Ontario, et fonda Niagara. Frontenac jeta les bases de ce qui est aujourd'hui la florissante ville de Kingston. De Lamothe-Cadillac établit la ville de Détroit, à ce moment possession française. Les missionnaires jésuites y plantèrent partout l'emblême de notre foi. Durant cent cinquante ans, cette province est terre française, et les bords de ses grands lacs ne répètent les échos d'aucune autre langue que celle des aborigènes ou de la France. En usage constant, un peu partout au Canada, la langue française aurait acquis ici le droit à l'imprescriptibilité si les traités et les constitutions n'eussent solennellement, et à plusieurs reprises, sanctionné son droit à l'existence et à l'égalité. » (*La race française en Amérique,* Dérosiers et Fournet, 1 vol., p. 185). On ne saurait mieux dire.

Et dans les autres provinces?

La première ville fondée au pays avait été Port-Royal, en 1605. Divers événements, à partir de cette époque jusqu'à 1632, n'offrent guère d'importance au point de vue politique, et aucune touchant la langue, uniquement française, du reste. L'Acadie, en fait, ne commence qu'en 1632, date du Traité de Saint-Germain-en-Laye, lequel, en l'attribuant à la France, ne faisait que confirmer un droit que la violence seule pouvait lui avoir contesté. A partir de ce Traité, en tous cas, l'Acadie reste possession française jusqu'au Traité d'Utrecht, en 1713, espace de 81 ans. Le territoire comprenait, comme on sait, à peu près toute la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick d'aujourd'hui.

En 1758, l'Ile-du-Prince-Édouard s'y ajoutait, et en 1820, le Cap-Breton était réannexé à tout le pays.

Pour compléter ces notions, le Nouveau-Brunswick se séparait de la Nouvelle-Écosse en 1784.

En 1848, les deux provinces obtenaient le gouvernement responsable ; mais ces événements politiques n'étaient guère de nature à altérer la population française qui les habitait depuis le temps des premières colonisations. Tandis que la population anglaise s'étendait, elle, tantôt par elle-même, tantôt par l'immigration, les descendants des premiers colons français continuaient à vivre de la mer ou à cultiver la terre et avaient fini par développer, malgré toutes les vicissitudes de la guerre, des aptitudes, des mœurs, des lois, des coutumes, qui, avec la langue commune, composaient une population homogène. En remontant jusqu'à 1755, année de la Déportation fameuse, l'on trouve les Acadiens formant, eux aussi, un peuple distinct, une nationalité véritable. Tous les historiens sont d'accord là-dessus. Naturellement, la Dispersion devait lui faire perdre pour longtemps les avantages d'une telle situation. Mais n'est-il pas évident, aujourd'hui, que rien n'avait encore anéanti la semence vivace mise en terre dès les premiers jours ? Autrement, comment l'arbre aurait-il cesssé de pousser sur la terre d'Évangéline et comment ses rejetons seraient-ils aussi nombreux ?

Que dire de la Colombie Britannique et des pays du grand Ouest ?

La Colombie Britannique est un pays lointain, qui ne compte que depuis 1871, dans l'ensemble des États confédérés, et elle sort de la sphère d'observations où nous devons renfermer cette étude.

Les Territoires du Nord-Ouest, pris à même la terre de Rupert (38 Vic., 3. 49), à l'exception du Manitoba et du Keewatin, formaient d'abord une colonie séparée qui n'eut d'Assemblée législative qu'en 1888.

Manitoba, ayant pour centre l'établissement de la Rivière-Rouge, était, dès l'origine, habité par des Métis, tous Métis français, à l'exception de rares trafiquants anglais, attirés dans ce pays par des perspectives de commerce. La langue des Métis était généralement le français. En 1870, année où Manitoba entre dans la Confédération, c'est le français surtout qui est parlé, à côté des langues sauvages, dans tout le Nord-Ouest. La nouvelle province de Keewatin, qui en forme l'extrême nord, en sera détachée en 1876, pour être placée sous la tutelle du Lieutenant-Gouverneur manitobain. Elle vient d'être attribuée définitivement à la province de Manitoba.

Pour récapituler, au moment où la Confédération va s'effectuer, le français, bien avant toute autre langue civilisée, a cours dans l'Amérique britannique du Nord, à peu près partout, si ce n'est dans l'extrême Ouest, la Colombie, laquelle du reste est peu peuplée de blancs. Cette langue, en conséquence, a pour elle un usage général, séculaire, ininterrompu, des lois positives, une reconnaissance politique ou civile répétée, donc une situation de fait et de droit absolument indisputable. De 1755 à 1867, dans les provinces orientales, grâce à certains événements extraordinaires, qui dépeuplent ces pays d'origine française, leur langue doit céder le pas à la langue anglaise. Malgré tout, il serait téméraire de dire que la défaite est accomplie. Déjà, en 1870, trois ans seulement après le pacte fédératif, les Acadiens ont eu suffisamment le temps de se refaire pour former une population de 69,500 âmes. (V. *Une Colonie Féodale en Amérique*, 2e vol., p. 281, Rameau).

Dans la province d'Ontario, nonobstant l'accroissement en population des groupes français, l'immigration anglaise s'étant produite sur une large échelle, et les lois anglaises y ayant été introduites, de bonne heure (en 1792), le français, on le conçoit, n'a pu conserver qu'un rang inférieur. L'instruction publique, cependant, n'a jamais cessé de le reconnaître. Il a sa place dans les écoles ; l'usage privé, sinon public, en a continué de telle sorte qu'en 1867, au moment où l'union des deux grandes provinces va être consolidée (car elle existait déjà), la situation juridique égale des deux langues, anglaise et française, n'est pas contestable

Quant aux provinces de l'Ouest, sauf toujours la Colombie, dont l'histoire ne nous est pas assez familière, le français, à l'époque de la Confédération, occupe également une situation de droit intacte, à Manitoba notamment et partout où il est parlé.

Pour ce qui est des provinces de l'Est, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Ile-du-Prince-Édouard, etc., aucun décret législatif à notre connaissance — sauf ce qui découle des règlements scolaires — n'a jamais annulé l'usage du français. Nous croyons que le français occupait même une certaine place à l'école, tout comme il en occupe une aujourd'hui, où il est facile aux petits Acadiens d'être instruits dans leur langue, malgré certaine intolérance inexplicable, de la part du clergé irlandais et de quelques sectaires.

Ce n'est pas, nous l'avons établi, le fait qu'un pays passe d'une souveraineté à une autre qui entraîne la perte d'une langue. Un tel droit, étant inhérent à la personne, reste par là-même inaccessible à toute atteinte.

Je le répète, c'est un principe reconnu parmi les nations que

tant que l'autorité n'a pas aboli les lois existantes d'un peuple qui lui est venu par conquête ou par cession, ces lois continuent d'exister, (1) à plus forte raison les privilèges qu'il tient de la nature ou d'une coutume ancienne. L'ancien ordre de choses continue donc d'exister, en sorte que ce qu'il faut se demander, en 1867, c'est, non pas si le français repose sur des textes législatifs, ce dont il n'a que faire, quoique ses titres là-dessus soient loin de manquer, mais s'il en existe qui en restreignent l'usage. Partout où il n'en existe pas, sa situation juridique est sans conteste aucun. Abstraction faite des traités et des lois, ses titres sont ceux que possèdent tous les peuples, ou groupes importants d'une race, à la langue qui est leur propre expression ethnique. C'est à la lumière de ces principes, comme à celle de la Constitution et des maîtres qui l'ont interprétée, que nous allons maintenant examiner brièvement la Constitution de 1867.

L'Acte constitutionnel de 1867 a-t-il modifié en quoi que ce soit le statut de la langue française ?

Un seul article porte directement sur la matière, et c'est l'article 133, qui se lit comme suit :

« Art. 133. Dans les Chambres du Parlement du Canada et les Chambres de la Législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif ; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces Chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire ; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par-devant les tribunaux ou émanant devant les tribunaux du Canada, qui seront établis sous l'autorité du présent Acte, et par devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de Québec, il pourra également être fait usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues.

« Les Actes du Parlement du Canada et de la Législature de Québec devront être imprimés et publiés dans ces deux langues. »

Ainsi les deux langues, anglaise et française, sont déclarées langues organiques du Parlement d'Ottawa, de la Législature, des tribunaux de Québec et aussi des tribunaux créés en vertu de la Constitution. Mais il n'est rien dit de plus. Ce silence comporte-t-il une restriction en dehors du décret ? Il a été dit qu'à défaut d'autres dispositions devait s'appliquer la maxime : *inclusio unius fit exclusio alterius*. Sir Wilfrid Laurier, en 1905, a semblé de cet avis (Vide *Hansard* de 1905), quoiqu'il n'ait pas insisté sur ce point. Il s'agissait des droits du français dans l'Ouest. Rien de plus faux.

On ne saurait douter que l'intention des Pères de la Confédé-

---

(1) *Campbell vs. Hall*. Cour d'appel d'Angleterre. Jugement de Lord Mansfield. *Vide* Elément et Traité de Droit international. — Pradié-Fodéré

ration n'ait été de conserver aux provinces les droits et privilèges qu'elles possédaient au moment de s'unir. L'article 129 le dit en propres termes. S'il avait fallu le moindrement sacrifier, là-dessus, la Confédération n'eût pas eu lieu. A Londres, l'on prit grand soin de se conformer à la lettre même des résolutions de 1864 qui servaient de guide aux négociateurs. Le mandat était impératif. Les libertés locales devaient être conservées dans toute leur intégrité. C'est l'interprétation que les tribunaux et les commentateurs ont toujours donnée au pacte de 1867. « *The division*, dit Clément, (*The Canadian Constitution*, p. 200) *effected by the B. N. A. Act, was a present division of the whole body of existing law*, (*in its widest sense*), *etc.* » *Ainsi jugé aussi, en* 1892, *par le Conseil Privé en Angleterre, dans la cause de The maritime Bank vs N. Brunswick receiver general* (*A. C.*, 437). « *The object of the Act of* 1867, dit le Conseil Privé, *was neither to weld the provinces into one nor to subordinate provincial governments to a central authority, but to create a federal government in which they should all be represented with the exclusive administration of affairs in which they had a common interest, each province retaining its independance and autonomy.* »

Rien donc n'aurait empiré la condition des provinces par cette nouvelle constitution. Bien au contraire. En unissant des provinces autrefois séparées et en fixant les conditions dans lesquelles d'autres devraient leur être ajoutées, l'on entendait si bien sauvegarder les lois et privilèges locaux qu'un appel était permis, de toute infraction, au gouverneur général en Conseil. (V. Art. 92 et 93.) L'article 93 surtout, tant à cause des débats qu'il a soulevés à propos des écoles séparées qu'à cause de son importance intrinsèque, mérite qu'on s'y arrête. Citons-le.

« Art. 93. — Dans chaque province, la Législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes :

« 1. Rien ne pourra préjudicier à aucun droit ou privilège, conféré, lors de l'union, par la loi à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées (*denominational*).

« 2. Tous les pouvoirs, privilèges et devoirs imposés par la loi, dans le Haut-Canada, lors de l'union, aux écoles séparées et aux syndics d'écoles des sujets catholiques romains de Sa Majesté, seront et sont par le présent étendus aux écoles dissidentes des sujets protestants et catholiques romains de la Reine, dans la Province de Québec ;

« 3. Dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissi-

dentes existera par la loi, lors de l'union, ou sera subséquemment établi par la Législature de la province, il pourra être interjeté appel au gouverneur-général en conseil de tout acte ou décision d'aucune autorité provinciale affectant aucun des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté, relativement à l'éducation ;

« 4. Dans le cas où il ne serait décrété telle loi provinciale que, de temps à autre, le gouverneur-général en conseil jugera nécessaire pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section, — ou dans le cas où quelque décision du gouverneur-général en conseil, sur appel interjeté en vertu de cette section, ne serait pas mise à exécution par l'autorité provinciale compétente, — alors et en tout tel cas, et en tant seulement que les circonstances de chaque cas l'exigeront, le Parlement du Canada pourra décréter des lois propres à y remédier, pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section ainsi qu'à toute décision rendue par le gouverneur-général en conseil sous l'autorité de cette même section. »

Dans le Manitoba, il suffisait que ce système eût pour lui la *coutume*.

A Ontario — l'article 93, par. 3, le reconnaît - le droit aux écoles séparées comme aux écoles publiques était reconnu par la loi. Ce même régime était continué après l'Union. Or, comme nous le verrons bientôt, la création des écoles publiques n'affectant en rien les privilèges ou les droits existants d'aucune province, sous le rapport de la langue, aussi bien que sous le rapport de l'enseignement religieux, il est certain que le français, tout comme l'anglais, par exemple, dans notre province, recevait par là une consécration nouvelle, le paragraphe 3 permettant l'appel de toute décision de la part « d'aucune autorité provinciale », au cas de lésion.

Il a été décidé, dans une cause à la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick — jugement confirmé par le Comité judiciaire du Conseil privé en Angleterre (Vide Clement, « *The Canadian Constitution,* » p. 496), que le *Common School Act de* 1871 n'affectait en rien le droit d'enseigner quoi que ce fût dans les écoles publiques. Tout ce que l'on avait eu l'intention de décréter, c'est l'existence de la neutralité dans l'école. Et « *the affirmance*, dit Clement, *by the Privy Council places the provinces above named, (N.-Scotia, N.-Brunswick, Prince-Edward-Island and British Columbia) in the same position upon the question*».

Le Conseil Privé, dans la fameuse cause de *The City of Winnipeg vs Barrett et Logan* (14 juillet 1892, A. C., 445), a décidé encore que la Législature de Manitoba,en créant des écoles publiques, n'avait

pas enlevé « les droits et privilèges » des catholiques romains. Mais la difficulté, comme on sait, n'est pas là. Elle est dans l'objection des catholiques à la fréquentation de ces écoles. Le droit au français, théoriquement, n'en existe pas moins.

Pour ce qui est de la province de Québec, un mot suffira. C'est ici que la constitution du pays reçoit l'interprétation la plus exacte et la plus strictement juridique. Ici les deux langues, malgré tant de provocations ailleurs, sont sur le même pied dans la Législature, dans les lois, devant les tribunaux, dans l'école, etc.

Un autre argument que l'on peut encore invoquer, c'est que des textes positifs existant en faveur du français, tandis qu'il n'en existe de positifs nulle part en faveur de l'anglais, comme il faut d'ordinaire opposer textes aux textes, pour faire disparaître une loi positive, ne s'ensuivrait-il pas que c'est l'anglais qui est disparu et qu'au contraire c'est le français qui est resté ? L'on voit d'ici la conséquence. Il existe certaines considérations qui peuvent nous aider à déterminer là-dessus l'intention véritable de la Constitution de 1867. Si les Pères de la Confédération avaient voulu décréter l'inégalité des deux langues alors en usage dans le pays, il faudrait dire que la convention a manqué son effet, puisque, précisément, l'on désirait effacer tout sujet de conflit entre Français et Anglais. Et l'on ne pouvait pas avoir oublié que la question des langues avait été en dispute plusieurs fois auparavant.

Tous les hommes d'État de 1867 depuis Cartier, Cauchon, Chapais et Macdonald, jusqu'à Bowell, Mackenzie et Tupper, ont interprété ce pacte comme mettant sur un même pied Canadiens français et Anglais, dans la Confédération.

Que l'on jette seulement un coup d'œil, dans les débats de 1890, sur la fameuse motion McCarthy. Et quelle est donc la loi qui donnerait à la langue anglaise le privilège exclusif que certains réclament ? « Il n'existe, disait M. Mills, député de Bothwell, en 1890, aucun article de la Constitution, que je sache, qui fasse de l'usage de l'anglais l'accompagnement indispensable, soit du gouvernement parlementaire, soit de l'allégeance à la Couronne britannique ». C'était une autorité en droit constitutionnel qui parlait ainsi : « *God and my right* », disait l'orateur, est la source d'où découle le droit des Canadiens français de revendiquer ce qu'ils revendiquent aujourd'hui. »

Le préambule du bill McCarthy niait aux Canadiens le droit d'user de leur langue *dans toute l'étendue du Dominion*. Que dit M. Blake, l'un des plus grands jurisconsultes que le Canada ait produits ? M. Blake exprime l'opinion que M. McCarthy ouvre

là un débat fermé depuis longtemps et qu'il convient de respecter *le droit* des minorités. Il oppose à ce bill le refus le plus catégorique. « Tous les sujets anglais, disait Sir John Macdonald, sont sur un pied de parfaite égalité, ayant des droits égaux en matière de langage, de religion, de propriété et relativement à la personne... Je vote contre ce bill insignifiant. » Et, ajoutait l'homme d'État, si jovial à ses heures : « Quand on veut tuer un bœuf, on le frappe à la tête ; on ne se contente pas de lui couper un bout de la queue. »

« On nous demande, disait, à son tour, Sir Adolphe Chapleau, de rétrograder jusqu'aux jours de luttes et d'animosités d'il y a 50 ans ! ..Notre Confédération est appuyée sur l'unité d'action, sur le concours harmonieux des différentes races. » Sir Hector Langevin est encore plus précis.

CONCLUSION

Le pacte de 1867, sainement interprété, loin d'avoir porté atteinte en quoi que ce soit à la langue française, en a plutôt confirmé les droits et, en certains cas, assuré la permanence.

Appuyé sur le droit naturel et sur une coutume contemporaine des premiers établissements du pays — privilège que seul il possède entre tous les parlers du Canada — souvent confirmé dans son existence, soit par nos assemblées législatives, soit par le Parlement impérial, peut-il manquer au verbe français, mêlé ainsi à toutes nos transformations sociales qu'il a exprimées, pour être considéré, de *fait* et de *droit*, comme l'une au moins des langues officielles organiques du Canada ?

Pas plus que les races une langue, surtout peut-être une grande langue, ne doit périr, puisqu'elle en est l'expression et « le clair visage ».

Libre, après cela, à certaines provinces de dédaigner l'empreinte du français dans notre vie nationale ; libre à elles d'en nier les droits si clairement établis ; ce que la force peut faire un jour, la force un jour le peut défaire. « Une nationalité commune, écrit Niebhur, a des droits d'un ordre plus élevé que les liens politiques unissant les différentes races d'un État. » « Et, proclame M. Mills, la cause de la justice est favorisée par ses triomphes, si elle réussit, et par ses malheurs, si elle succombe. »

- - -

Situation juridique du français au Canada, spécialement dans l'Ontario

Par l'honorable M. Albert Constantineau, juge de la Cour de Comté de l'Ontario (Ottawa)

La position juridique de la langue française au Canada est solidement établie. Quel que soit le point de vue de l'observation — droit international, droit constitutionnel, ou coutume — la conclusion est la même. Des lois statutaires viennent aussi, parfois, assurer l'usage de notre idiome maternel.

L'argument que nous pouvons baser sur le droit international a sans doute moins d'actualité aujourd'hui qu'il n'en avait à l'époque de la Cession (car le Canada a eu plusieurs constitutions depuis lors) ; mais il peut servir à démontrer l'erreur de ceux qui ne donnent à la langue française qu'un statut semblable à celui des langues purement étrangères au pays, et il peut encore prouver que toutes les provinces canadiennes devraient traiter le français avec plus de justice.

Pour établir la portée du droit international dans cette question, il est nécessaire de définir tout d'abord quelques principes généraux.

Le droit des gens est basé sur le droit naturel. Cette vérité est si bien constatée que plusieurs auteurs le dénomment le droit de la nature et des gens. Aujourd'hui, toutefois, pour obtenir une plus grande uniformité dans les termes, on l'appelle généralement droit international.

Ce droit, tout en étant moins précis que les lois positives qui règlent les relations entre individus, dans un état, garantit néanmoins l'observation des principes de justice et d'équité dans les rapports d'un peuple à l'autre. Dans les temps modernes, une nation ne saurait le méconnaître sans encourir la désapprobation de l'univers civilisé.

Or, d'après le droit international, toute nation civilisée, conquise ou cédée, doit être traitée aussi humainement que possible, pour que les nouveaux sujets ne sentent pas trop lourdement leur changement d'allégeance.

Montesquieu affirme que « la conquête laisse toujours à payer une dette immense pour s'acquitter envers la nature humaine ». Le conquérant ne doit changer l'état des choses qu'autant qu'il est nécessaire pour assurer sa souveraineté.

Même dans l'antiquité, ces principes élémentaires de justice étaient souvent reconnus.

César, conquérant des Gaules, imbu pourtant de l'esprit romain, qui tenait pour barbare toute nation étrangère, a prouvé d'une façon éclatante la nécessité politique d'éviter les mesures qui pouvaient mécontenter un peuple conquis, quant à sa langue, quant à sa reli-gion et quant à sa manière de vivre ; et non seulement il maintint, dans les nouvelles possessions gauloises, les langues courantes, par-lées par le plus grand nombre, mais il conserva dans plusieurs loca-lités l'usage de certains dialectes locaux, qui gardèrent, avec la langue latine, un caractère officiel qui ne disparut qu'avec l'évo-lution de tous ces idiomes en la formation de la langue française.

Les *Commentaires* disent que le Sénat romain « avait voulu que la Gaule vaincue conservât ses lois : la Gaule devait donc être libre ». (César, *Commentaires*, L. I, c. 9.) Ils ajoutent plus loin que César avait affranchi la cité de Comius de « toutes charges et lui avait rendu ses DROITS et ses LOIS » (*Ibidem*, L. VII, c. 8.)

Camille, s'il faut en croire Tite-Live, comprenait déjà, quatre siècles avant l'ère chrétienne, « que la domination la plus sûrement établie est celle qui est agréable à ceux sur qui elle s'exerce ». (Tite-Live, L. VIII, c. 13).

Certaines dispositions du droit des gens sont si nettement définies, de nos jours, qu'il n'est pas jugé utile de les comprendre dans un traité. Ainsi, le juge en chef Marshall, de la Cour Suprême des États-Unis, considérant un jour un traité qui contenait une clause sur le maintien de la propriété particulière dans un territoire nouvellement acquis, déclara que cette disposition n'était pas nécessaire, parce que le principe était sanctionné par le droit international. Il serait donc faux de conclure que seuls les droits et privilèges inscrits dans le traité de cession peuvent être réclamés par le peuple cédé. Dans ce cas, le principe *mentio unius exclusio alterius* ne s'applique pas.

Le grand juriste Vattel dit : « Un souverain fait la guerre à un souverain et non au peuple désarmé. Le vainqueur s'empare des biens de l'État, des biens publics, et les particuliers conservent les leurs. Ils ne souffrent de la guerre qu'indirectement et la conquête les fait seulement changer de maître. » (*Le Droit des Gens*,

L. III, S. 200.) Ailleurs il ajoutera : « Un vainqueur généreux s'appliquera à soulager ses nouveaux sujets, à adoucir leur sort ; il s'y croira indispensablement obligé... » (*Ibidem*, S. 201.) Plus loin encore : « Heureusement, la bonne politique se trouve, ici et partout ailleurs, parfaitement d'accord avec l'humanité. Quelle fidélité, quels secours pouvez-vous attendre d'un peuple opprimé ? Voulez-vous que votre conquête augmente véritablement vos forces, qu'elle vous soit attachée ? Traitez-la en père, en véritable souverain... »

Il est déclaré dans plusieurs décisions anglaises que, lorsqu'un pays a été conquis par les forces britanniques et par d'autres armes, les habitants deviennent SUJETS du conquérant et doivent être considérés comme tels, et non pas comme ennemis ou comme étrangers. (Elphinstone vs Bedreechund, *Knapp's R.*, 338 ; Campbell vs Hall, 23, *State Trials*, p. 322 ; *Cowper*, 205 ; Fabrigas vs Moslyn, *Cowper* R., 165.)

Oppenheim va plus loin. Il veut bien que,pour pallier à l'avenir les malheurs et les ruines qui suivent une cession, un peuple soit consulté sur son changement d'allégeance. Il signale plusieurs traités de cession, négociés au cours du XIXe siècle, dans lesquels il est fortement stipulé que la cession ne sera valable qu'autant que les habitants du pays cédé y consentiront. Mais cet internationaliste regrette de constater que le grand nombre des nations civilisées n'aient pas l'intention de faire un plébiscite chaque fois qu'elles voudront conquérir un pays convoité.

Avant de procéder plus loin, il serait peut-être bon de souligner la différence possible entre la conquête partielle d'un pays ou d'une colonie et sa conquête totale. Si une partie seulement d'un pays ou d'une colonie est assujettie à une suzeraineté nouvelle, il est évident que les habitants du territoire nouvellement acquis auront peu de titres aux privilèges qui seraient accordés à tout un peuple ; si d'autre part la colonie entière est conquise, la simple justice et la saine politique demandent que les habitants aient les droits et les privilèges que leur nombre et leurs institutions méritent, selon que le conquérant veut ou non maintenir en paix durable la nation qu'il a soumise par la force.

La position géographique du pays conquis peut encore exercer une influence sur le traitement que le vainqueur lui accordera. L'homogénéité peut être prise comme qualité essentielle dans le territoire formant ou destiné à former partie du noyau de l'Empire. C'est apparemment sous ce jour que les Allemands considèrent l'Alsace et la Lorraine, qu'ils tentent journellement de germaniser

à fond. Rome naissante s'étudia à fusionner les peuples qui l'environnaient immédiatement, pour former une entité homogène ; Rome devenue impériale étendit son autorité sur la plus grande partie de l'univers alors connu, mais protégea plus directement sa souveraineté qu'elle n'imposa ses mœurs ou ses lois à ses conquêtes lointaines.

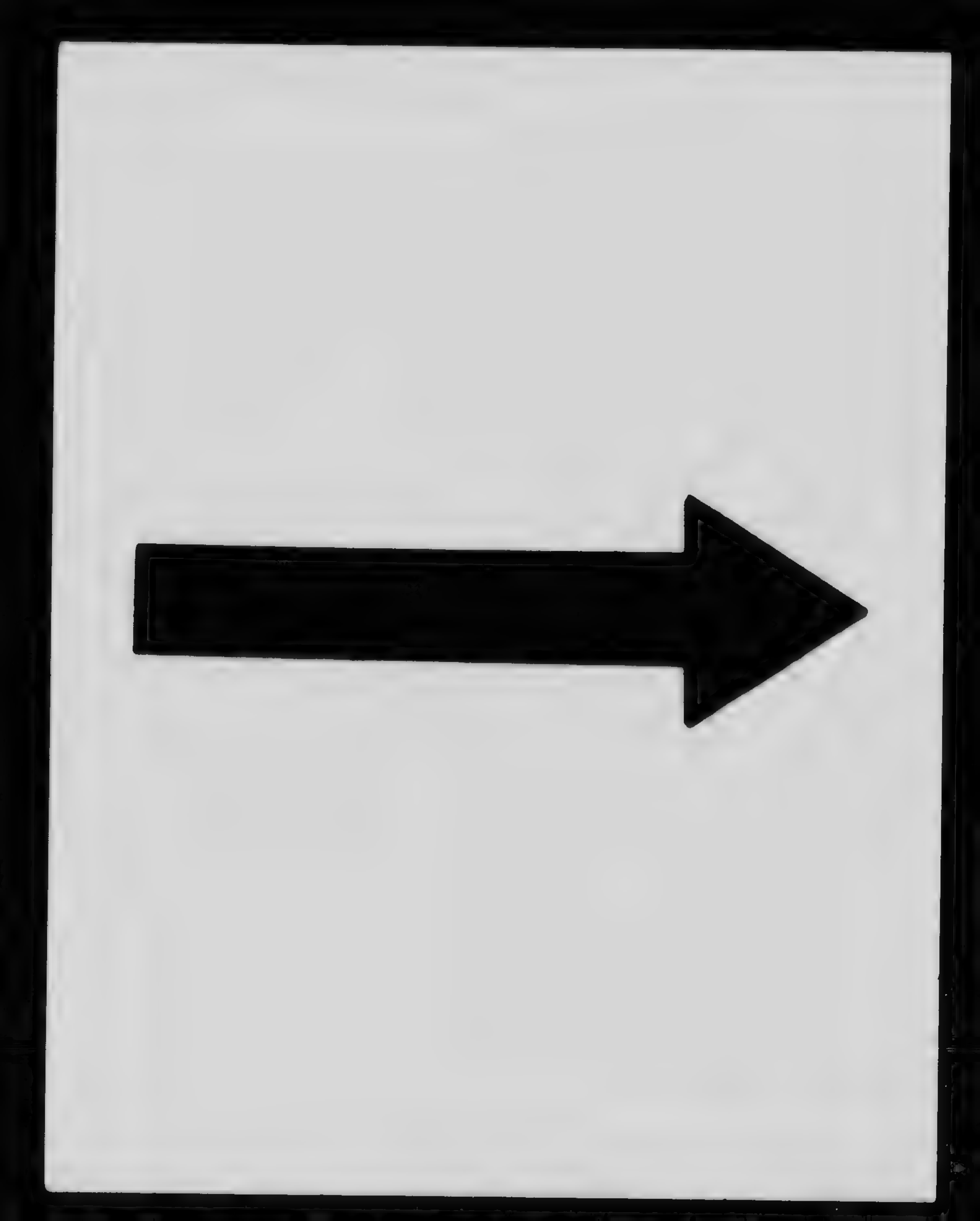
Voyons maintenant l'application des principes généraux déjà étudiés, sur la langue des peuples soumis par conquête ou par cession à l'allégeance britannique.

L'empire britannique donne une multitude d'exemples du bilinguisme officiel, basé sur le droit des gens et ratifié par le droit constitutionnel. L'île de Man, l'île Maurice, les îles de la Manche, les Indes, le Pays de Galles, ont tous des droits à l'usage officiel de l'idiome maternel, soit dans les affaires publiques et les tribunaux, soit à l'école ou à l'église.

La dernière confirmation donnée par l'Empire au droit des gens, quant à la langue régnicole, est décisive. Quand on sait que c'est le fameux docteur Jamieson qui parle, on a raison de penser qu'il était impossible de nier à la Fédération sud-africaine l'usage officiel de la langue hollandaise, tout comme il serait souverainement injuste d'enlever aujourd'hui à la population française du Canada l'usage officiel du français. La constitution de la Fédération anglo-hollandaise donne des droits égaux à l'anglais et au hollandais dans les affaires publiques de la nouvelle colonie autonome : « L'anglais et le hollandais seront les langues officielles de l'Union et seront traitées sur un pied d'égalité ; ces deux langues auront une égale liberté, des droits et des privilèges égaux ; toutes les archives, tous les journaux et procès verbaux du Parlement seront conservés dans les deux langues ; et toute proposition de loi, toute loi et tout document d'importance et d'intérêt public général, publiés par le gouvernement de l'Union, seront faits dans les deux langues. »

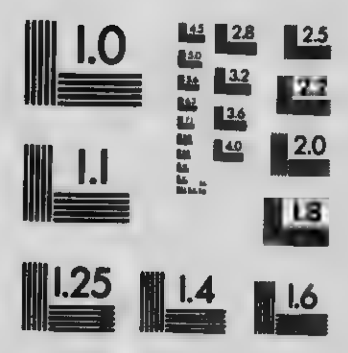
Le docteur Jamieson, parlant à Grahamtown, le 15 février 1909, sur cette question des langues, rendait hommage à M. Steyn, ex-président de l'État libre d'Orange, qui lui avait fait comprendre toute la portée de ce sujet :

« C'est un discours de M. Steyn qui m'a éclairé sur la signification véritable de cette question. Nous savions l'amour qu'ils portaient à leur langue maternelle, mais nous ne saisissions pas l'importance de l'idiome national chez un peuple fier comme le peuple hollandais, car ce n'était pas simplement le culte du parler hollandais qui entrait en jeu, mais ils voyaient, dans l'absence d'une reconnaissance officielle de leur langue, le symbole de l'infériorité



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





de leur race. Je comprends cela. Je l'admets. J'ai étudié tous les points de la question ; et nous avons maintenant l'égalité parfaite des deux langues. »

Si la race hollandaise est si fière de son idiome, peut-on prétendre que la race française au Canada a perdu ses titres à la même fierté ? La justice diffère-t-elle selon les latitudes ? L'opinion de l'impérialiste Jamieson devrait, il nous semble, faire loi chez les impérialistes du Canada.

Le colonel Seely, sous-secrétaire d'État pour les colonies, disait, en présentant la proposition de loi qui devint, quelque temps après, l'Acte confédératif de l'Union sud-africaine : « D'aucuns prétendaient que cette question ne pouvait pas être résolue, mais nous avons trouvé une solution qui s'accorde exactement avec l'esprit de l'Acte entier, en plaçant l'anglais et le hollandais sur un pied de parfaite égalité sous tous les rapports... »

Si la justice a exigé la reconnaissance du hollandais dans l'Afrique australe, que dire de la langue française au Canada ?

Lors de la Cession, la France a remis à l'Angleterre tout le Canada et non pas une partie seulement. Notons qu'il serait difficile d'établir clairement quelle fut exactement l'étendue du territoire cédé. Les privilèges assurés par le droit international s'étendaient à toutes les parties du pays cédé, et non pas seulement à un territoire borné géographiquement ou politiquement par des limites purement arbitraires. Que penser alors d'une opinion trop répandue, qui voudrait restreindre à la province de Québec les droits et les privilèges des Canadiens français, quand ces droits et privilèges nous appartiennent dans l'ensemble du Canada, quel que puisse devenir cet ensemble ?

Les Anglais, en venant ici après la Cession, ne pouvaient pas apporter avec eux, dans un pays développé et civilisé, pour les implanter, à l'exclusion des usages anciens, leur langue, leur religion et leurs mœurs, comme ils auraient pu le faire dans une contrée barbare ; car le droit international protégeait, sans nécessité de traité, un certain état de choses qui existait au Canada depuis cent cinquante ans et auquel ils devaient se conformer. Par exemple, il n'est pas prouvé que les lois anglaises en matière civile aient été établies dans une partie quelconque du Canada avant 1792 (Acte de la Législature du Haut-Canada) ; mais il est évident que le droit civil français fut suivi, à l'exclusion de tout autre, dans tout le Canada, de 1774 (Acte de Québec) à 1791 (Acte constitutionnel). Cependant, tout ce que le traité de cession garantissait aux Canadiens se bornait au libre exercice de la religion catholique romaine.

Ceci prouve donc que le gouvernement anglais ne s'en tint pas exclusivement à la lettre du traité, mais se laissa guider, à l'endroit des nouveaux sujets, par d'autres considérations.

Les diplomates du XVIIIe siècle savaient si bien les principes du droit international qu'ils ne songèrent même pas à définir les droits de la langue française, dans une possession nouvellement acquise, où cette langue était parlée par tous, où le commerce était florissant, où les tribunaux fonctionnaient régulièrement, où l'instruction publique comptait des institutions déjà célèbres dans la mère patrie. Lord Grenville l'admettait : « La province du Canada était dans une situation différente de celle des autres possessions britanniques en Amérique. Elle n'était pas une colonie fondée ou originairement conquise par ce pays (l'Angleterre) et dans laquelle on pouvait transporter les lois de la Grande-Bretagne ; mais c'était une province conquise sur une autre nation, une colonie qui possédait des lois établies, une forte agriculture et un commerce étendu. »

Malgré cela, certains de nos concitoyens de langue anglaise prétendent encore que les Canadiens français n'ont pas plus de droits au Canada que l'immigré quelconque qui arrive de l'Europe continentale.

Il ne s'agissait pas, lors de la Cession, d'apporter à la population soumise les lumières d'une civilisation supérieure ; car la civilisation française était répandue depuis un siècle et demi au Canada par la France d'alors qui, comme la France d'aujourd'hui, dirigeait le monde intellectuel.

Il n'était pas question non plus de conquérir l'âme, la pensée, les actes, voire les propriétés particulières d'un chacun, mais simplement d'établir une souveraineté nouvelle sur les biens de l'État — ce qui d'ailleurs est la seule conception logique du droit de conquête.

Les Canadiens de l'époque n'étaient pas — comme voudraient le faire croire des historiens ignorants et préjugés — des descendants de forçats, ou pis encore, des gens sans aveu d'une colonie pénitentiaire ; mais au contraire ils étaient d'ardents travailleurs, des patriotes sublimes, des fondateurs, des hommes d'élite qui, malgré leur faiblesse numérique, et au prix de sacrifices héroïques, traçaient partout, par l'araire ou par le glaive, le sillon fécondant de la civilisation latine.

Les Canadiens formaient un peuple comme le veut précisément la jurisprudence internationale, un peuple civilisé ayant sa langue, sa religion, ses mœurs et ses biens privés, et travaillant tout naturellement à l'expansion de son idéal.

La conservation de la langue maternelle est un droit acquis à

tout peuple civilisé, conquis ou cédé, car ce droit repose sur la loi naturelle, qui est à la base même du droit international.

Si le marquis de Vaudreuil et le chevalier de Lévis n'ont pas insisté sur le maintien de la langue régnicole, lors de la reddition du Canada, c'est, comme le dit De Celles, que « la langue fait partie de la personnalité humaine, c'est une part de l'âme, inexpugnable dans le for intérieur, à l'abri, dans le sein de la famille, des atteintes du pouvoir ». (*Papineau.*)

Le procureur général Wedderburne, discutant, aux Communes anglaises, la proclamation de George III (1763), disait, en mai 1774 : « Si nous devons la juger (la proclamation) comme implantant une constitution anglaise et des lois anglaises dans un pays déjà colonisé et gouverné par d'autres lois que les nôtres, je la regarde comme un des actes de *la plus brutale, de la plus absolue et de la plus cruelle tyrannie qu'une nation conquérante ait jamais commis à l'égard d'un peuple conquis* ». (De Celles, *Papineau.*)

Si cette proclamation constituait un acte de tyrannie quant aux lois, que dire de la tyrannie qui veut enlever la langue maternelle à tout un peuple ?

C'est le même Wedderburne qui écrivait, dans un rapport au Roi : « ...La conquête ne donne nul autre droit que celui d'organiser le gouvernement civil et politique du pays, laissant aux individus la jouissance de leurs propriétés et de tous les privilèges *qui ne sont pas contraires à la conservation du pays conquis.* »

L'officialité du français au Canada a-t-elle en rien mis en danger la souveraineté britannique ? Elle est et fut toujours, au contraire, la plus sûre garantie de la loyauté des nôtres. Même avant que la langue française existât officiellement au Canada, elle était respectée par la coutume. En effet, l'établissement du droit civil français (1774) comportait nécessairement l'usage de la langue française au tribunal. Et c'est en 1775 que les Canadiens français donnèrent leur première preuve de loyauté. Dès la première session du Conseil législatif, en 1777, le français et l'anglais étaien facultatifs dans les débats et aussi bien dans la documentation publique. N'est-ce pas là une officialité admise ?

Ceux qui prennent l'Acte constitutionnel de 1791 comme point de départ d'un raisonnement qui n'accorde de droits au français que dans la province du Bas-Canada oublient évidemment qu'il n'y avait personne dans l'Assemblée du Haut-Canada qui parlât ou comprît le français, et ils ignorent que cet acte (31 Geo. III, ch. 31) reconnaît officiellement l'usage de la langue française, dans les deux provinces, dans deux cas spécifiques qui ont rapport au serment. (Sections 24 et 29.)

Les Canadiens français n'auraient certainement pas renouvelé, en 1812, leur preuve de fidélité à la Couronne britannique, si la Couronne avait voulu leur arracher l'âme en leur enlevant leur langue maternelle. Ce sont les Canadiens français qui ont conservé le Canada à l'Angleterre par leurs victoires dans la province de Québec, alors que les Américains triomphaient partout dans l'Ouest (Haut-Canada). La fidélité d'un peuple conquis ne s'impose pas. Elle provient de la justice et du bon vouloir du souverain à l'endroit de ses nouveaux sujets.

Nous concluons.

D'après les principes du droit international, que nous venons d'expliquer, la conquête ou la cession doit, autant que possible, n'amener qu'un changement d'allégeance chez un peuple soumis, sans nuire à ses droits ou privilèges. Or, parmi ces derniers, l'un des plus sacrés, celui qui s'identifie avec l'être même de l'individu, a trait à la conservation et au libre usage de la langue maternelle. Donc, la Couronne britannique ne saurait, dans n'importe quelle partie du pays, entraver chez les Canadiens français le libre usage de leur langue sans violer le droit international et l'esprit du droit naturel sur lequel il repose.

Si l'on excepte les époques où les passions religieuses ont favorisé l'oppression du droit, l'on constate que le gouvernement de Westminster a toujours suivi ces principes.

Un sujet britannique venu du Royaume-Uni ou d'une colonie de l'Empire au Canada peut se croire autorisé, en constatant qu'une majorité anglophone habite notre pays, à ne pas accepter les droits de la race française ; mais il doit quand même donner à ces droits la considération que le gouvernement impérial leur accorde, à moins qu'il ne prétende se placer au-dessus du pouvoir impérial.

On sou[illegible]ra peut-être que l'exercice de la religion est un droit encore plus sacré que l'usage de la langue maternelle, et que cependant l'on a jugé nécessaire de stipuler les droits religieux dans un grand nombre de traités internationaux. N'oublions pas que la liberté des cultes est de date relativement récente chez les peuples modernes, et que d'autres raisons que le droit des gens motivent son inscription dans un traité, raisons sur lesquelles il est inutile d'insister ici.

Touchons maintenant le côté constitutionnel de la question. Il nous a fallu, dans les pages précédentes, effleurer ce sujet pour préciser notre argumentation. Ainsi, nous avons vu que depuis la Cession, et sous l'Acte de Québec aussi bien que sous la Constitution de 1791, la langue française a toujours été permise et employée.

Toutefois, en 1841, (3 et 4 Victoria, ch. 35) le Parlement britannique, trompé par les calomnies de fonctionnaires intéressés, abolissait l'usage du français, au Canada, dans les procédures et les publications parlementaires. Lord Elgin, qui étudiait sur place la lutte faite par les Canadiens français contre l'olig.. :chie des bureaucrates, écrivit lettre sur lettre au Secrétaire des colonies, pour lui démontrer la fausseté de la politique suivie par le gouvernement central. Le 4 mai, le 1er, le 15 et le 29 juin 1848, lord Elgin répéta que le fait d'avoir enlevé le français aux Chambres canadiennes était dangereux ; qu'on pouvait américaniser, mais non pas angliciser les Français par de tels moyens ; que les mesures de ce genre entraînaient un résultat tout différent de celui qu'on en attendait ; qu'il fallait pl · les Canadiens français entre les Canadiens anglais et l'influence américaine, si l'on voulait diminuer les velléités d'annexion ; il insista avec tant de persistance que lors Grey consentit à faire justice à ces représentations. En 1848 (11 et 12 Vict., ch. 56) il tenait parole, et le gouvernement britannique rappelait la clause exigeant l'usage exclusif de l'anglais dans les procédures parlementaires, rétablissait virtuellement la langue française et refusait de continuer plus longtemps cette complicité inconsciente dans un crime politique qui enlevait aux Canadiens français l'une des principales raisons de leur loyauté.

En 1867, enfin, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord stipulait l'officialité péremptoire de la langue française. Le passé récent, rempli d'arbitraire et de vexations sans cesse renouvelées contre les Canadiens français, avait donné aux nôtres les leçons fructueuses qui amenèrent la rédaction de la clause 133. Cette clause, connue de tous, comporte des conséquences que la jurisprudence admet partout. Nous en citerons le texte :

« Dans les Chambres du Parlement du Canada et dans les Chambres de la Législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise dans les débats sera facultatif ; mais dans la rédaction des archives, des procès-verbaux et des journaux respectifs de ces Chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire ; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure devant les tribunaux, ou émanant des tribunaux de Québec, il pourra être fait légalement usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces deux langues. Les actes du Parlement du Canada et de la Législature de Québec devront être imprimés dans ces deux langues. »

Toute documentation fédérale doit être bilingue, anglo-française. Toute procédure devant les tribunaux fédéraux établis en vertu de l'Acte confédératif peut être française ou anglaise. Toute

délibération du Parlement peut être française ou anglaise. La lettre de la Constitution ne dit pas que la langue française sera légalement reconnue dans les provinces au dehors de Québec ; mais l'esprit de la Constitution veut que les deux langues officielles au Parlement et dans toute documentation publique dépendant du pouvoir fédéral soient officielles dans toutes les parties du pays. Nous l'avons répété depuis des années : il n'y a que des provinces britanniques au Canada. Une province anglaise, comme une province française, est un non-sens constitutionnel.

Les deux langues étant officielles, le privilège de tout citoyen est de les connaître, afin de donner au service public sa juste part de coopération. Et s'il veut connaître, il lui faut apprendre. L'État doit donc laisser enseigner. Toute province, conséquemment, qui prohibe l'enseignement d'une des deux langues officielles du pays se soustrait illégalement à l'autorité de la Constitution.

On nous répondra que les provinces ont l'autonomie en fait d'instruction publique. Certainement. Mais pour donner l'efficacité voulu par les Pères de la Confédération à la clause 133, qui proclame l'officialité de la langue française, on devrait permettre l'enseignement du français à ceux qui veulent l'apprendre.

Quelle que soit l'autonomie des provinces, elle ne donne pas le droit d'agir contre l'esprit de la Constitution. L'esprit d'une loi est ce qui la régit, alors que la lettre n'est que l'expression plus ou moins précise de la pensée du législateur.

Pour démontrer l'incongruité de la loi d'instruction publique en Ontario, par exemple, il suffit de dire que la langue française est traitée, à l'école, sur un pied de simple égalité avec les langues *étrangères*. L'allemand, en vertu de la clause 15 des règlements et du cours d'études des écoles publiques d'Ontario (ces règlements ont force de loi), a les mêmes privilèges que la langue française, bien qu'il n'ait aucun caractère officiel dans la Constitution. Nous verrons plus loin le texte de cette clause.

S'il fallait s'en tenir exclusivement à la lettre de la Constitution, sur cette autonomie des provinces en fait d'instruction publique, la province de Québec aurait le droit d'exclure l'enseignement de l'anglais, tout autant que l'Ontario a le droit d'ostraciser le français. Mais l'esprit des lois est mieux observé dans Québec que dans les autres provinces.

Le droit statutaire provincial provient de l'autonomie des provinces, mais il doit s'étayer sur l'esprit de la Constitution.

Que les provinces aient des droits exclusifs en éducation (clause 93), cet exclusivisme devrait en toute justice être sanctionné par les

principes fondamentaux de l'Acte confédératif, qui veulent la reconnaissance officielle de deux langues dans l'exercice du pouvoir fédéral. Cela veut dire que toute législation provinciale devrait rester dans les limites de l'esprit constitutionnel, et qu'aucune proposition de loi ne saurait être adoptée par une Législature si elle n'est pas conforme au sens complet de la Constitution. A ce point de vue, une loi provinciale qui refusera la reconnaissance d'une des deux langues officielles sera inconstitutionnelle. De fait, c'est dans cette acception seulement qu'une loi peut être inconstitutionnelle en Angleterre, où il n'y a pas de constitution écrite, et où le pouvoir du Parlement est absolu. Dans les pays où il existe une constitution écrite — comme au Canada et aux États-Unis — une loi peut être inconstitutionnelle de deux façons : 1° en violant la lettre de la Constitution, et alors elle est nulle et sans effet ; 2° en en violant l'esprit seulement, et dans ce cas, malgré son inconstitutionnalité relative, elle conserve sa force de loi — comme en Angleterre.

Les hommes d'État qui ont rendu possible la Confédération de 1867 ne pouvaient pas prévoir que des politiciens prétendraient, un jour, que la Constitution ne donnait qu'une officialité d'apparat à la langue des découvreurs, des fondateurs et des civilisateurs du pays. Le but de la clause 133 était si clair dans leur esprit que des Ontariens protestèrent contre sa portée, qui étendait l'officialité de la langue française dans tout le Canada.

Un fait probant établit que l'intention des politiques d'alors était bien de reconnaître l'usage de la langue française partout où il y avait et où il y aurait plus tard des groupes canadiens-français importants : la langue française fut déclarée officielle au Manitoba dès l'érection de cette province, en 1870. Il est vrai que l'officialité fut abolie plus tard ; mais cette mesure n'est pas à l'honneur de la majorité.

Si les Pères de la Confédération ont borné à la province de Québec l'officialité du français quant à la Législature, c'est que la population française du Canada se trouvait en quelque sorte centralisée dans Québec ; ils ne prévoyaient pas que les provinces voisines refuseraient aux groupes français de l'avenir les droits qui leur étaient parfaitement reconnus par l'esprit de la Constitution ; ils n'entrevoyaient pas non plus que l'usage de la langue serait prohibé, à l'école, en Ontario, surtout quand le Conseil de l'Instruction publique du Haut-Canada autorisait, depuis 1851, la langue et les livres de classe français dans l'enseignement.

Nous avons constaté que le droit international et que la Constitution donnent des droits à la langue française au Canada. Nous

pouvons sans crainte ajouter que la coutume accentue ces droits dans tous le pays, en Ontario comme ailleurs.

Bien avant 1867, cette coutume donnait un statut officiel à l'enseignement du français dans la province d'Ontario ; et cependant, à cette époque, la population française était très peu nombreuse. Aujourd'hui, il y a 250,000 Canadiens français en Ontario, soit le dixième de la population totale de la province, et la grosse majorité, comme groupe ethnique, dans l'élément catholique.

A l'appui des droits du français qui peuvent reposer sur la coutume, nous citerons les paroles d'un ministre protestant qui ne peut être accusé de partialité envers les Canadiens français. Le révérend George Bryce, président de la Société Royale du Canada, disait, en 1910, dans son discours présidentiel, sur la *canadianisation* de l'Ouest :

« Comment cette épineuse question des langues affecte-t-elle l'unité canadienne ?

« L'un des faits saillants, dans la disparité de notre vie canadienne, est la différence entre la langue anglaise et la langue française dans la population régnicole canadienne, différence qui existe depuis cent cinquante ans que le Canada, ou la Nouvelle-France, est devenu anglais. Le pur logicien réclame l'uniformité ; il dit qu'en vertu du principe égalitaire, l'allemand, le scandinave, le galicien devraient avoir la même reconnaissance officielle que le français, parce que ces langues sont parlées par des groupes nombreux dans les populations de l'Ouest. Mais des droits de traité, UN USAGE D'UN SIECLE ET DEMI, et une forte proportion de natifs dans un groupe de Canadiens français qui dépasse deux millions et demi, mettent les revendications de ces derniers dans une posture qui diffère totalement des droits des autres Canadiens d'origine non anglaise.

« L'auteur — un Canadien de l'Ouest — a été très surpris, lors d'un séjour à Québec, d'entendre les Québecois de langue anglaise dire « les CANADIENS » en parlant des Canadiens français ; et quelle que soit l'expansion qu'elle ait prise depuis, nous devons admettre la priorité des droits des Canadiens français à cette appellation. La langue française est une des langues classiques de l'univers ; elle possède une littérature noble et brillante ; elle est la langue européenne des traités. Une semblable différence de langue ne peut pas nuire à notre unité d'action, et elle est entièrement compatible avec l'unité canadienne. »

Voyons ce que la coutume a pu faire pour la langue française, principalement en Ontario.

A la Cession, il y avait dans la presqu'île d'Essex un fort groupe français, que la guerre avait presque oublié et qui sut même relativement très tard son changement d'allégeance. Ce[illegible] malgré la ruine de leurs ressources, n'en continuèrent pas m[illegible] à se multiplier ; ils avaient même des écoles françaises. Peu à peu leur nombre grandit ; et, pour la première fois depuis l'établissement du régime britannique, le gouvernement du Haut-Canada apprenai[illegible] en 185[illegible], que la langue française était enseignée en plein Ontario. La Commission de l'instruction publique du comté d'Essex signalait officiellement cet état de choses au gouvernement, la même année ; et comme on comprenait, à l'époque de Ryerson, que la pédagogie est basée sur la raison et non pas sur le fanatisme de race, l'usage du français était immédiatement autorisé par le Conseil de l'Instruction publique du Haut-Canada. Cela se passait seize ans avant que la langue française eût été déclarée officielle par la Constitution.

En 1868, un an après l'Acte confédératif, des livres français de classe étaient autorisés dans les écoles FRANÇAISES du Haut-Canada. Et, cependant, notre langue n'était pas plus officielle à cette époque qu'elle ne l'est aujourd'hui. En 1879 et en 1885, on constate l'existence de nouveaux règlements, émanant du ministère de l'Instruction publique en Ontario, touchant les livres de classe français — et ces règlements ont force de loi comme toute règlementation de même provenance.

Mais où sont les hommes d'antan !

Voyons ce que dit la loi ontarienne sur l'enseignement du français. A la clause 15, déjà consultée, on lit : « Dans les arrondissements scolaires où le français *ou l'allemand* domine, les commissaires peuvent, en plus du programme établi pour les écoles publiques, réclamer l'enseignement de la lecture, de la grammaire et de la composition, aux élèves qui sont autorisés par leurs paren[illegible]s tuteurs à étudier l'une *ou l'autre* de ces langues ; et dans chacun de ces cas les livres autorisés en français *ou en allemand* seront employés. »

Dans la plupart des autres provinces dites anglaises, le ministre de l'instruction publique laisse enseigner le français à l'école, car il comprend que la simple justice le demande.

On nous dit aujourd'hui : « Si vous voulez du français, restez dans Québec. » N'avons-nous pas autant droit de dire à ces gens, qui n'ont pas du tout l'esprit national : « Si vous voulez de l'anglais exclusivement, restez en Angleterre ; vous êtes anglais, vous n'êtes pas canadiens. »

La dernière conférence impériale de l'éducation a décrété que la langue maternelle était la seule langue véhiculaire possible pour

communiquer l'instruction primaire. A plus forte raison, dans un pays bilingue comme le Canada, la langue française doit être au moins la langue d'enseignement primaire des Canadiens français.

Nous terminons.

Au Canada, la langue française a des droits basés sur le droit international, sur le droit constitutionnel et sur la coutume.

Le droit international veut qu'une nation civilisée, conquise ou cédée, conserve sa langue maternelle, sans qu'il soit besoin pour cela d'une clause précise dans un traité.

Le droit constitutionnel donne l'officialité à la langue française dans tout le Canada pour l'administration fédérale, ce qui entraîne des conséquences qui n'ont pas besoin d'être définies par la lettre de la loi, quant aux provinces.

Le droit statutaire provincial ne peut pas aller à l'encontre de la Constitution, et conséquemment ne peut pas nier l'officialité du français au pays, ni l'ostraciser dans l'enseignement.

La coutume trois fois séculaire veut que l'usage du français dans le commerce ordinaire de la vie soit maintenu.

Devant ces trois attestations éloquentes, il faudrait détourner longuement le sens véritable de la jurisprudence pour démontrer que la langue française n'a pas le droit de cité en dehors du Sénat, des Communes, des Cours fédérales, et de la province de Québec, et qu'elle a tout au plus le privilège d'être parlée dans le secret du foyer, dans huit des neuf provinces de la Confédération.

Il nous appartient à nous, Canadiens français, à nous, Canadiens, pour nous servir de l'expression du Révérend Bryce, de faire respecter notre langue maternelle partout où elle a des droits.

Il nous appartient, à nous, de faire l'éducation des nouveaux venus, qui ignorent notre histoire, et qui ne savent pas que l'esclavage des peuples conquis ou cédés est aboli depuis des siècles.

C'est à nous qu'il appartient de détruire les légendes stupides qu'on répand chez les immigrés sur le compte des Canadiens français, qu'on appelle étrangers dans leur propre patrie.

Que tous les Canadiens apprennent l'histoire du Canada, la vraie histoire du Canada, et il n'y aura plus de difficultés à vaincre, que celles qui seront créées par les aveugles volontaires, les fanatiques de toutes les races et de toutes les religions, qui viennent ici violer une hospitalité trop large et trop bienveillante.

Et quand nous aurons fait ces choses, nous pourrons envisager l'avenir avec confiance, sans crainte de voir nos fils et nos petits-fils écrasés sous l'injustice d'une oligarchie nouvelle.

Nous pourrons avoir foi au droit naturel et à cette doctrine

humanitaire, la plus sublime, qui ne veut pas qu'on fasse aux autres ce qu'on ne voudrait pas qui nous fût fait à nous-mêmes doctrine qui est à la base de toute justice et de toute loi vraiment dignes de ce nom.

Ceux qui persécutent la langue maternelle d'un peuple créent des martyrs, et obtiennent un résultat contraire à celui qu'ils espéraient de la persécution.

L abolition de la langue française au Canada sera le plus prompt acheminement vers l'annexion aux États-Unis ; car c'est la race française qui, au Canada, conserve la plus solide loyauté à la Couronne britannique, en raison même des libertés qui lui sont accordées pour le plein usage de sa langue maternelle et pour le libre exercice de sa religion.

S'il est un vœu à formuler, ce sera celui-ci : Ne jamais laisser empiéter sur nos droits par qui que ce soit ; nous avons la justice divine et la justice humaine pour nous.

Situation juridique du français au Manitoba

Par l'honorable M. L.-A. Prudhomme, juge de la Cour de Comté du Manitoba (S. .t-Boniface)

La grandeur des nati :s, a dit un auteur, dépend encore plu: de la justice de leurs institutions et du respect qu'elles inspirer que de la force de leurs armées.

C'est pour avoir méconnu les leçons profondes de cette vérité que tant de nations s'acheminent vers la décadence et la ruine. *Firmabitur ju ' 'iâ thronum* : c'est la justice qui affermit les trônes.

Les lois . uitables constituent en effet, pour la société, le soutien le plus ferme, les principes de vie les plus réfractaires aux éléments de désordre et de dissolution qui l'ent. urent.

Sans doute, on peut bien, à un moment donné, étouffer le droit par la violence, comprimer les consciences par des mesures arbitraires et sanctionner des ' gislations néfastes et tyranniques ; mais le droit ne meurt pas.

Il y a une logique plus i..te que les volontés humaines, et le soleil de la justice finit par dissiper les nuages de préjugés et d'ignorance qui obscurcissent sa lumière et par répandre la splendeur de ses rayons bienfaisants.

Comme Lazare, à l'heure voulue par la P .. 'dence, le droit, méconnu et meurtri un instant, sort du tomb . scellé par les passions humaines, pour reprendre une vie nouvelle et guider les nations vers leurs véritables destinées.

C'est sous l'empire de ces espérances consolantes que j'aborde la question de nos droits constitutionnels, relativement à la langue française, dans la province du Manitoba.

Il y a quarante-deux ans, les anciens colons de la Rivière-Rouge, conscients des injustices dont on voulait les abreuver, se dressaient fièrement en face de ceux qui prétendaient les asservir. Ils prenaient en mains les rênes du gouvernement, tombées des

mains défaillantes du gouverneur McTavish, et constituaient une organisation provisoire.

Il convient de rappeler ici que, le 19 novembre 1869, la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui était la seule autorité dans le pays, rétrocéda à la Couronne tous les droits qu'elle possédait en vertu de sa charte. L'Ouest se trouva sans gouvernement ni pouvoir établis. Quand un navire en détresse, ballotté par la tempête, se trouve sans capitaine, l'équipage a le droit de se choisir un commandant afin d'éviter un naufrage. N'en est-il pas de même pour une société jetée inopinément dans le chaos et les dangers d'un interrègne ?

Salus populi suprema lex. Aussi bien, Stephens, commentant Blackstone, le père du droit anglais, n'hésite pas à proclamer que, dans semblable occurrence, le peuple a le droit de former un gouvernement de nécessité, qui *de jure et de facto* est revêtu de toute l'autorité souveraine d'un gouvernement régulier, légitime et constitutionnel. (Stephens, édition de 1863, pp. 30 et 31.)

C'est exactement ce qui eut lieu à la Rivière-Rouge en 1870. D'où il suit que le gouvernement provisoire de Riel était légitime et régulier.

Or, dans la liste des droits adoptés par ce corps législatif, se trouve l'article 13, qui se lit comme suit :

« Que la langue anglaise et la française seront sur un pied d'égalité devant la Législature et devant les tribunaux et que tous les documents publics et les actes de la Législature seront publiés dans les deux langues. »

Dans les instructions données aux Délégués autorisés à traiter avec les autorités fédérales, il est rappelé que cet article, ainsi que quelques autres qui sont indiqués, ne peuvent être modifiés en aucune façon et constituent une condition *sine quâ non* de l'entrée de l'Ouest dans la Confédération.

Aussi bien, l'Acte du Manitoba, faisant écho aux dispositions adoptées par le gouvernement provisoire, les reproduisit. Voici le texte, tel qu'il se lit dans « l'Acte pour amender et continuer l'Acte 32-33 Vict., chapitre 3, et pour établir et constituer le gouvernement de la province de Manitoba », sanctionné le 12 mai 1870.

Article 23, chapitre 3, 1870:

« L'usage de la langue française ou de la langue anglaise sera facultatif dans les débats des Chambres de la Législature, mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces Chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire ; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par devant les tribunaux ou

émanant des tribunaux du Canada, qui sont établis sous l'autorité de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et par devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de la province, il pourra être également fait usage à faculté de l'une ou de l'autre de ces langues. Les actes de la Législature seront imprimés et publiés dans ces deux langues.»

D'après cette disposition, les deux langues sont mises sur un pied d'égalité dans les débats de notre Législature, ainsi que pour les plaidoiries et les pièces de procédures devant les tribunaux.

Il est loisible de se servir du français ou de l'anglais. Quant aux lois, aux journaux et aux rapports de la Chambre, ils doivent être imprimés et publiés dans les deux langues.

La rédaction de cet article est si claire et si précise que vraiment l'avocat le plus retors ne saurait y trouver matière à discussion. De plus, je dois ajouter que l'usage de la langue française, après avoir été consacré par le gouvernement provisoire et par le pouvoir fédéral, fut confirmé par un statut impérial en 1871. (34-35 Vict., chapitre 28, intitulé : Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1871.)

Assurément, nous étions en droit d'espérer que le droit à notre langue, ainsi sanctionné par une loi impériale et incorporé dans l'Acte constitutionnel de la Confédération, était à tout jamais mis à l'abri de toute atteinte.

Bien cruelle fut notre surprise, lorsqu'en 1890, la Législature manitobaine, s'insurgeant contre l'autorité impériale, résolut de bannir notre langue de la Législature et des tribunaux. (C. 14, 53 Vict.) Cette loi injuste a été maintenue depuis et on en retrouve le texte dans le chapitre 126 des Statuts Revisés de 1902.

Elle décrète que la langue anglaise seule sera employée dans les journaux et les archives de l'Assemblée législative du Manitoba, ainsi que dans les plaidoiries et les pièces de procédure devant les tribunaux, et que les lois adoptées par la Législature ne seront publiées qu'en anglais. Cet Acte ne renferme que deux articles. Je viens de citer la substance du premier. Écoutez le langage étonnant du second : « Cet Acte ne s'appliquera qu'en autant que cette Législature possède le droit de faire telle loi.» C'est-à-dire que la Législature avoue elle-même ses doutes quant au droit de mutiler ainsi un texte formel de l'Acte fondamental de la Confédération canadienne, mais qu'à tout événement elle proscrit le français. Cette loi morbide a pourtant été suivie de toutes les conséquences qu'elle comporte.

Le français, depuis lors, a été banni des lois statutaires et des

documents publics. Tout au plus, nous fait-on la gracieuseté de publier en français la loi scolaire, et encore nous partageons cette gracieuseté avec les Allemands et les autres nationalités. En sorte que cette concession n'est pas même un privilège accordé à l'élément français. Voilà la situation. Afin de donner un semblant de légalité à cet attentat, on a prétendu que la Législature possédait le pouvoir inhérent de changer cette loi, que c'était un des attributs essentiels de toute Législature de décider en quelle langue sa législation devait être rédigée, et que l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord l'autorisait à abolir le français. Comme ce sont les seuls arguments apportés à la tribune, pour justifier l'abolition de cette langue, et que ce sont d'ailleurs les seuls qui puissent donner lieu à une discussion, je vais y répondre en quelques mots.

Disons tout d'abord que les Législatures, quoique souveraines dans les limites de leurs attributions, ne possèdent aucun pouvoir inhérent à leur constitution, en dehors des lois statutaires qui les ont créées. (Lambe vs The Bank of Toronto, *Ramsay's appeal cases*, p. 93, et Cartwright *On B. N. A.*, pp. 7 et 24.) De plus il est admis que le Parlement fédéral ne saurait en aucune façon modifier les dispositions de l'Acte du Manitoba, sauf quant au droit d'appel en matière scolaire.

L'article 6 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1871, est si clair sur ce point qu'il ne permet aucune autre interprétation. En est-il de même, quant à la Législature du Manitoba ?

C'est ce que nous allons étudier.

D'après l'article 2 de l'Acte du Manitoba, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord est incorporé à cet Acte et s'applique à notre province dans tous les cas où le contraire n'est pas prévu explicitement ou implicitement.

Afin de pouvoir mieux se pénétrer du sens de l'article 23 de l'Acte provincial qui consacre l'usage du français, et d'en saisir toute la portée, il convient de placer cet article à l'endroit même où se trouve une disposition semblable dans l'Acte fédéral. De cette façon, le lecteur est plus en état de constater les rapports qui existent entre cet article et les autres dispositions de cette loi fondamentale, et le caractère propre qu'on a voulu lui assigner dans l'Acte de la Confédération.

L'Acte fédéral de 1867 constitue la charte de la Puissance du Canada. Les autres provinces entrées depuis dans la Confédération, sauf quant aux dispositions spéciales qui les soustraient aux effets de la constitution générale, sont devenues soumises à ce pacte solennel.

Il suffit d'ouvrir l'Acte de la Confédération, pour se rendre compte du fait que l'article 23 de l'Acte provincial n'est qu'une reproduction, *mutatis mutandis*, de l'article 133 de l'Acte fédéral.

La même protection qui garantit le maintien de la langue anglaise dans la province de Québec est assurée également à la langue française au Manitoba ; ou plutôt ces deux lois similaires consacrent l'usage des deux langues, dans ces deux provinces, pour toujours, et les mettent à l'abri de toute attaque de la part de leurs Législatures respectives. Or, c'est une règle d'interprétation, que les lois statutaires, *in pari materiâ*, doivent être interprétées comme si elles ne constituaient qu'une même loi et avaient été adoptées à la même date. (Dwarris, p. 569.)

D'où il suit que l'interprétation à donner à ces deux articles (23-133) doit être la même.

Nous arrivons ici au nœud même de la question.

Ceux qui soutiennent le droit de la Législature manitobaine d'abolir le français citent à l'appui de leur thèse l'article 92 de l'Acte fédéral.

Voici les passages sur lesquels ils s'appuient :

92. « Dans chaque province, la Législature pourra exclusivement faire des lois relatives aux matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir :

« (1) L'amendement, de temps à autre, nonobstant toute disposition contraire, énoncée dans le présent Acte, *de la Constitution de la province*, sauf les dispositions relatives à la charge de lieutenant-gouverneur. »

D'après ces jurisconsultes, ces mots « constitution de la province » leur donneraient le droit de rayer de notre statut l'article 23. Voyons donc ce que signifient ces mots « constitution de la province », et à quel chapitre de l'Acte fédéral ils réfèrent.

En d'autres termes, l'article 23 de l'Acte du Manitoba, ainsi que l'article 133 de l'Acte fédéral, forment-ils partie des dispositions comprises dans la « constitution de la province » ?

En parcourant l'Acte fédéral, il est important de ne pas perdre de vue la distinction qui existe entre la création des pouvoirs organiques et la délégation d'autorité à ces pouvoirs. Dans le premier cas, la Législature provinciale est créée et instituée de façon à pouvoir s'acquitter des fonctions qui lui sont confiées ; dans le second, cette Législature est investie des pouvoirs et privilèges adaptés aux fins qu'elle doit atteindre. L'Acte constitutionnel de 1867 renferme un certain nombre d'articles qui pourvoient à l'organisation des différents pouvoirs législatifs, et ces articles sont groupés sous

le titre « Chapitre V. — *Constitution provinciale.*» Pareillement, lorsqu'il s'agit des pouvoirs départis à ces corps législatifs, les articles qui les définissent sont groupés dans un chapitre distinct et séparé sous le titre « Chapitre VI. — *Distribution des pouvoirs législatifs.*»

C'est dans ce dernier chapitre que se trouve contenu le pouvoir d'amender la constitution de la province (art. 92).

Il ne saurait être douteux que la référence, dans le chapitre VI, à la constitution provinciale indique nécessairement les dispositions contenues dans le chapitre V.

Les mots mêmes de l'article 92 « constitution de la province » et l'en-tête du chapitre V « constitution provinciale » ont le même sens et pourraient très bien être substitués les uns aux autres. Les en-têtes des statuts, constituant une espèce de préambule, sont adoptés de nos jours par les législateurs, et servent à interpréter les dispositions qui les suivent, de manière à permettre d'en mieux saisir le sens.

Les auteurs qui traitent d'interprétation statutaire n'hésitent pas à ajouter que ces en-têtes doivent être considérés comme reliant ensemble le groupe des dispositions qu'ils couvrent et comme étant incorporés à chaque article qui forme le corps des dispositions dont ils sont la tête et la clef. (Dwarris, 1848, pp. 659-660 ; Maxwell, 1905, p. 75 ; Hardcastle, 1901, p. 214 ; Wilberforce, 1881, pp. 111, 277, 278 ; Endlich, 1888, article 89 ; Craies, 1911, pp. 205 et 208.)

D'où il suit que l'en-tête « *constitution provinciale* », auquel réfère l'article 92, se rapporte à tout le chapitre V, c'est-à-dire aux articles 58 à 92, tous deux inclusivement. Or l'article 133 de l'Acte fédéral (et partant l'article 23 de l'Acte du Manitoba qui est analogue) ne tombe en aucune façon sous l'effet de ce chapitre, et se trouve dans un chapitre subséquent (IX), dont il n'est nullement question dans l'article 92.

On doit donc conclure que l'article 92 ne saurait être interprété, ni d'après la lettre ni d'après l'esprit de cette disposition, comme autorisant la Législature du Manitoba à abolir l'usage de la langue française.

De plus, c'est une règle d'interprétation statutaire que l'intention du législateur s'infère de l'ensemble des différentes parties d'un statut, rapprochées et comparées, et que, lorsqu'on trouve des dispositions générales et d'autres qui sont particulières, et qui ne peuvent s'harmoniser avec les premières, les dispositions générales sont censées modifiées et leur sens altéré par les dispositions particulières, qui doivent prévaloir comme exception. (Dwarris, pp. 513 et 514.)

Or, il est pourvu expressément à l'usage des deux langues dans les deux provinces de Québec et du Manitoba, et ces dispositions particulières ne sauraient être rappelées par le sens implicite d'une disposition générale.

Notons également qu'il est dit dans l'article 92 que le pouvoir accordé à la Législature d'amender la constitution provinciale n'est pas attribué au lieutenant-gouverneur. Pourquoi cette réserve ?

C'est que les pouvoirs et attributions du lieutenant-gouverneur sont compris dans le chapitre V. C'est donc de ce chapitre qu'il est question dans l'article 92, puisque le législateur est obligé de créer une exception pour limiter l'effet de l'article 92, qui sans cela s'étendrait à tous les articles de ce chapitre. Sauf cette exception, toutes les autres dispositions du chapitre V sont en effet laissées au bon plaisir de la Législature provinciale, par exemple le maintien ou l'abolition d'un Conseil législatif pour certaines provinces, le nombre des députés, etc.

Enfin, se demande-t-on, pourquoi l'Acte du Manitoba aurait-il décrété d'une manière si péremptoire que les deux langues seraient officielles dans notre province, si cette disposition n'était que d'une nature transitoire et laissée au bon plaisir de la Législature ? La réponse s'impose.

Le but évident de cette législation était de consacrer l'usage des deux langues au Manitoba.

La raison d'une loi ou d'un traité, c'est-à-dire le motif qui a déterminé son adoption, constitue l'un des moyens certains d'établir le sens véritable de cette loi ou de ce traité. (Dwarris, pp. 552 et 557.)

Les arguments que je viens d'apporter sont suffisants, je crois, pour convaincre tout esprit sérieux et que n'aveuglent pas les préjugés, que l'article 23 de l'Acte du Manitoba ne peut être amendé ni rappelé par la Législature provinciale, et que le chapitre 126 des Statuts Revisés du Manitoba, qui prétend abolir le français, est *ultra vires* et de nullité absolue.

Cette étude serait incomplète, si je n'ajoutais que d'après les dispositions de l'article 924 du Code Criminel, nous avons le droit, au Manitoba, comme dans la province de Québec, d'avoir la moitié du jury composée de personnes parlant la langue française, quand cette langue est celle de l'accusé. Cette loi fédérale, bien entendu, ne saurait être rappelée par la Législature provinciale. D'ailleurs, à Ottawa, on n'a pas cessé évidemment de considérer la langue française comme officielle au Manitoba, puisque, tous les ans, avant l'ouverture du Parlement, la Gazette officielle du Manitoba publie en

français comme en anglais les avis du greffier de la Chambre des Communes, relativement aux projets de lois privés.

Comme une étude sur le fonctionnement des écoles bilingues doit être présentée au Congrès, je me contente d'indiquer l'article 224 de l'Acte scolaire, qui consacre l'enseignement du français dans toute école fréquentée par dix enfants de langue française.

Le texte de cet article est trop impérieux et trop précis pour permettre d'épiloguer sur le sens obvie qu'il comporte.

La violation d'une disposition précise et impérieuse dans la lettre comme dans l'esprit qui l'a inspirée, d'une condition *sine quâ non* de notre entrée dans la Confédération, d'une disposition incorporée dans les éléments essentiels de la Constitution du Manitoba, d'une disposition sanctionnée par le Parlement fédéral et par le Parlement impérial, voilà le fait grave et alarmant que j'ai le devoir de soumettre à votre méditation. Cette mainmise sur la Constitution s'est manifestée non seulement pour la langue française, mais aussi pour nos lois scolaires. Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de discuter ce problème troublant. Je me contenterai de signaler l'attitude prise par la Législature du Manitoba après le jugement de 1895. Le 2 février 1895, une décision impériale, revêtue de la signature de Notre Auguste Souveraine, la Reine Victoria, ordonnait d'observer fidèlement et de mettre à exécution les recommandations et les directions données par les membres du Comité judiciaire du Conseil Privé.

Mise en demeure de se soumettre à l'arrêt du plus haut tribunal de l'Empire pour les colonies, la Législature refusa, donnant ainsi le spectacle d'une province s'insurgeant contre l'autorité impériale.

On a porté une main sacrilège sur l'arche d'alliance de notre union fédérative, sur le palladium de nos libertés religieuses et nationales, et sapé ainsi, à sa base, l'édifice de la Confédération, sans songer aux conséquences funestes d'un tel acte d'aberration.

Qu'on y prenne garde ! Des secousses de ce genre peuvent préparer pour plus tard l'effondrement et la ruine du pacte fédéral. La majesté de la loi a été atteinte par la violence des passions qu'on n'a pu comprimer, et le pacte fédéral a été lacéré et foulé aux pieds. Les esprits sérieux et clairvoyants, amis de l'ordre et soucieux de l'avenir de leur pays, se demandent avec inquiétude si des faits aussi graves peuvent souvent se répéter, sans précipiter des crises aiguës, dont nul ne saurait prévoir les ultimes résultats.

Une province vit en marge de la loi ; elle a proscrit la langue française et violé les lois constitutionnelles qui la régissent. Elle a substitué le règne de la force à celui du droit, comme si ce dernier

ne dépendait que du nombre. D'après ce concept nouveau, on n'a raison que lorsqu'on est en majorité, et on commence à avoir tort, dès qu'on devient en minorité. L'administration de la justice n'est plus alors qu'un problème d'arithmétique.

Je sais bien qu'un nombre considérable de citoyens bien pensants, qui ne partagent ni notre langue ni notre foi, gémissent d'une situation aussi irrégulière et seraient disposés à rentrer dans la voie de la légalité, de la justice, et du respect de la foi jurée.

Malheureusement, d'autres attisent la flamme des mauvaises passions et ne permettent pas au langage de la raison de se faire entendre. Ils étouffent ainsi la voix des amis de l'ordre et de la légalité. J'aime trop mon pays, pour nourrir le secret désir de voir cette faute retomber sur ses auteurs, mais j'ai bien le droit de déplorer l'inconscience étrange avec laquelle on arrache ainsi par lambeaux des parties essentielles de notre Constitution. Le coup porté à un groupe retombe sur le corps entier de la nation, qui est atteinte dans ses parties vitales. Des amputations de ce genre peuvent jeter en convulsion tout un pays, et ruiner à jamais la confiance du peuple dans la stabilité et la permanence de nos institutions.

Dieu veuille que ce triste exemple ne produise pas d'autres maux que ceux dont nous souffrons, et que nous soyons les seules victimes de ces violences anticonstitutionnelles !

Toutefois, ce n'est pas par des lamentations stériles sur ces spoliations anticonstitutionnelles, ni même par des évocations touchantes des grandes choses accomplies par la race française au Nord-Ouest, qu'on pourra cicatriser les blessures cruelles que nous portons à notre flanc.

Le cri de nos justes réclamations n'aura chance d'être entendu, dans l'enceinte parlementaire de notre Législature, que s'il est jeté par un nombre considérable des habitants de notre province. Pour reconquérir la plénitude de nos droits, il faudra une pression morale et une vague populaire qui brisera les chaînes qu'on a voulu river à nos libertés constitutionnelles. Pour y parvenir, il est nécessaire que nos rangs se grossissent, que nos paroisses se multiplient, et que notre influence s'accroisse. C'est vers ce but que tendent les efforts du groupe français du Manitoba.

C'est vers vous, compatriotes de la province de Québec, que se tournent nos regards suppliants et nos bras fraternels.

Nous prêtons parfois l'oreille à la brise qui nous arrive des rives toujours aimées du Saint-Laurent, et comme le soldat de Carillon, nous demandons : « Viendront-ils jamais ? »

Nous sommes ici l'avant-garde de l'élément français de l'Ouest, et ce serait un crime national de ne pas fortifier ce groupe. L'émigration nous apporte, chaque année, des flots précipités d'étrangers venus d'un peu partout, qui s'emparent de nos plantureuses prairies et y fondent des établissements prospères. Il va falloir compter avec ces *tard venus*, qui auront voix au chapitre, tout comme les anciens du pays. Bientôt les provinces de l'Ouest, puissantes par le nombre et la richesse, pourront faire pencher la balance du pouvoir, ou du moins créer un courant d'opinion, dans les Communes du Canada. Il est temps que les nôtres soient en éveil et se hâtent de prendre leur part des riches domaines découverts et évangélisés par des hommes de notre sang et de notre foi.

Ce sera le moyen de conserver l'influence de l'élément français au Canada. Quoique séparés de la province de Quebec par des centaines de milles, n'oubliez pas que nous sommes toujours de la famille et que nous avons conservé la fierté de notre race. Nous sommes ici solidement constitués au point de vue religieux, politique et social. Nous sommes représentés partout, dans la magistrature, dans les Parlements, dans les professions libérales, dans le commerce, dans l'industrie, mais surtout dans la noble carrière de l'agriculture. Nous comptons aujourd'hui plus de 60,000 âmes dans l'Ouest ; c'est-à-dire que nous sommes numériquement plus forts que nous ne l'étions dans la province de Québec, lorsque le Canada passa sous la domination anglaise. Pourquoi donc désespérer de l'avenir et nous croire perdus ? Pourquoi le spectacle si réconfortant de votre accroissement dans la province mère ne se répèterait-il pas dans l'Ouest ?

Groupés autour de notre épiscopat et du drapeau Carillon Sacré-Cœur, sous le regard du Christ qui a vu les nôtres lui consacrer ces vastes contrées en y élevant des croix et des autels, nous allons continuer à fonder des paroisses et à nous emparer du sol. Mais laissez-moi vous le dire, et sans amertume : dans cette œuvre nationale, nous n'avons pas toujours reçu l'aide dont nous avons tant besoin. Jusqu'à présent, sauf quelques rares exceptions, la colonisation française de l'Ouest a été laissée presque exclusivement au zèle de nos missionnaires. Pourtant, il serait si facile de fonder une organisation puissante pour diriger, grouper et orienter nos compatriotes vers nos plaines, et montrer le chemin de l'Ouest à ceux qui seraient tentés de traverser la frontière !

Il en est temps plus que jamais.

Laissez donc s'épancher doucement vers l'Ouest la coupe précieuse qui contient le beau sang français. Nous ne vous en demandons que ce qui déborde. Ne craignez pas que la coupe tarisse, car la source est tro, féconde. Cette aumône périodique, en nous fortifiant, ne saurait vous appauvrir.

Le cœur français de la province de Québec, en en refoulant vers nous quelques gouttes, ne fera que se dilater et se rajeunir. Québec, comme une mère qui se souvient de ceux qui sont sortis de son sein, a voulu réunir les membres de sa nombreuse famille au foyer, pour leur marquer sa tendresse. Pour nous, ses enfants, les plus éloignés du berceau ancestral, nous sommes venus assurer notre mère de notre fidélité à sa foi et à sa langue.

L'éloignement n'a pu tarir la sève vivifiante qui coule du tronc français planté sur le rocher de Québec.

Notre âme est demeurée française, et nous sommes demeurés, là-bas, réfractaires à toute fusion qui pourrait nous faire perdre notre identité. Nous ne saurions trop le répéter, ce qui fait notre salut, c'est notre organisation paroissiale.

C'est dans l'Ouest peut-être que la paroisse manifeste d'une manière plus intense et plus sensible la vie nationale qui surabonde en elle. Dans nos prairies, dès qu'une dizaine de familles se sont implantées dans le sol, elles se hâtent d'élever une modeste maison-chapelle, qui devra tenir lieu temporairement d'église et de presbytère. L'école précède souvent la chapelle, ou la suit sans retard. Ce noyau primitif se grossit tous les ans, et les familles éparses aux alentours accourent auprès de l'étendard sacré de la croix, autour du curé, comme les soldats autour de leur drapeau et de leur capitaine.

Dans ce centre, on prie, on parle français, on s'entr'aide, on se concerte pour développer le groupe et y conserver les traditions nationales.

Les torrents d'émigrants qui inondent l'Ouest pourront passer ensuite ; ils ne sauraient ébranler l'arbre national enraciné dans les prairies vierges. Ce phénomène consolant de la conservation des nôtres par la paroisse, et dans la paroisse, frappe l'attention de tous les esprits sérieux.

Ceux qui sont tentés parfois de célébrer les funérailles de notre nationalité demeurent interdits quand on leur présente le spectacle de ces unités inébranlables dans leur espérance d'avenir et réfractaires à toute assimilation étrangère. Sous le regard de Dieu, confiante dans ses puissantes réserves, notre race va son chemin.

Pendant que le blé lève, ondulé comme une vague sous la brise de l'Ouest, et que les foins vierges tombent sous la faux du laboureur, nos gens, comme on dit là-bas, voient les essaims de leurs nombreux enfants construire des ruches canadiennes-françaises, de nouvelles paroisses, jusqu'au pied des Montagnes Rocheuses. Et partout, le verbe de France chante sur les lèvres et dans le cœur des hardis pionniers.

D'ailleurs, c'est un fait constant que les groupes distincts se développent plus rapidement que les masses resserrées dans un même territoire. Le besoin de la conservation nationale donne un essor aux forces vives d'un peuple et crée chez lui comme un instinct d'expansion.

Vos compatriotes de l'Ouest, dans ces paroisses naissantes, gardent avec un soin jaloux l'héritage de leur langue.

Pour conserver ce bien sacré, ils grandissent dans la lutte et se fortifient dans l'attaque.

Et puis, toute violence échoue d'ordinaire, toute domination s'use et toute résistance se brise, devant la volonté persistante de chaque individu de s'attacher à ce trésor familial.

C'est caresser un vain rêve, que de croire qu'on peut dépouiller tout un peuple débordant de jeunesse et de sève, légitimement fier de ses énergies viriles, de ce qui lui imprime, après et avec sa foi religieuse, un caractère particulier. Nos hommes d'État, qui ont jeté les bases de la Confédération, en consacrant les droits de la langue française comme ceux de la langue anglaise, ont mieux compris les leçons de l'histoire ; ils ont voulu marquer leur respect envers la nationalité française, et leur acte devrait cimenter l'union entre les deux grandes races de ce pays.

Aux autres nationalités qui sont venues, après nous, planter leurs tentes dans l'Ouest, nous pouvons dire, en toute franchise, qu'il n'y a pas de place dans nos cœurs pour d'autres sentiments que ceux de l'affection et du respect. Les droits et les libertés que nous réclamons pour nous, volontiers nous les voulons aussi pour les autres.

A tous nous pouvons dire : Voici notre main, donnez-nous la vôtre, et ensemble travaillons, sous la protection de la Constitution britannique, au progrès et à la grandeur de notre cher Canada.

Situation juridique du français dans la Saskatchewan

Par l'honorable M. Alphonse Turgeon, avocat, Ministre dans le Gouvernement de la Saskatchewan (Régina)

Cette situation dépend de deux sortes de législation : *législation constitutionnelle*, c'est-à-dire que la Législature provinciale ne peut modifier ; *législation locale*, c'est-à-dire que la Législature provinciale elle-même a le pouvoir de faire.

LÉGISLATION CONSTITUTIONNELLE

Pour définir la situation actuelle, il faut étudier l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et l'Acte de la Saskatchewan. C'est le premier qui nous régit constitutionnellement, sauf les cas où il vient en conflit avec le deuxième.

Le principe appliqué dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, fut que le choix d'une langue officielle, ou de plusieurs langues officielles, dans les Provinces, était laissé à la Législature de chaque Province.

Une seule exception fut faite pour la province de Québec ; l'article 133 de cet Acte se lit comme suit :

« 133. Dans les Chambres du Parlement du Canada et les Chambres de la « Législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans « les débats, sera facultatif ; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux « et journaux respectifs de ces Chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire; « et dans toute plaidoierie ou pièce de procédure par devant les tribunaux ou éma- « nant des tribunaux du Canada qui seront établis sous l'autorité du présent Acte, « et par devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de Québec il pourra « être fait également usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues.

« Les actes du Parlement du Canada ou de la Législature de Québec devront « être imprimés et publiés dans ces deux langues. »

Cet article impose l'usage officiel de l'anglais et du français dans la province de Québec, et la Législature de cette province n'a le pouvoir d'abolir l'usage ni de l'une ni de l'autre langue. Les autres provinces sont libres.

Cette idée fut suivie en 1905, lors de la création de la province de Saskatchewan. L'Acte de la Saskatchewan ne dit rien touchant l'usage d'une ou de plusieurs langues officielles. Par conséquent, il n'y a, dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, non plus que dans l'Acte de la Saskatchewan, rien qui garantisse l'usage officiel du français ici, pas plus que dans le Nouveau-Brunswick ou dans la Nouvelle-Écosse.

Il importe aussi de jeter un coup d'œil sur l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, dont la Saskatchewan faisait partie jusqu'en 1905, date de son abrogation.

Cet Acte constitutionnel imposait d'abord l'usage officiel, dans les Territoires, de l'anglais et du français. En 1891, l'article de cet Acte qui garantissait l'usage officiel des deux langues fut amendé par le Parlement Fédéral, de façon à permettre à l'Assemblée Législative des Territoires de faire les règlements qu'elle voudrait touchant ses débats et ses procédures. Cet amendement fut passé à la suite de la proposition faite par Dalton McCarthy, dans la Chambre des Communes, pour abolir l'usage officiel du français dans les Territoires du Nord-Ouest.

L'année suivante, à la séance du 19 janvier 1892, l'Assemblée Législative des Territoires usa de la faculté qui lui avait été donnée, et sur la proposition du chef du Gouvernement, l'anglais devint la seule langue officielle de l'Assemblée.

LÉGISLATION PROVINCIALE

Quant à la législation provinciale, il faut citer l'article 136 de la loi scolaire, qui permet de donner un cours primaire en français dans les écoles publiques et séparées.

Voici cet article dans son entier :

130. L'enseignement dans toutes les écoles se donne en langue anglaise, mais « il est loisible au bureau de tout arrondissement de faire donner l'enseignement « d'un cours primaire en langue française.

« (2) Le bureau de tout arrondissement peut, subordonnément aux règlements « du Département, employer une ou plusieurs personnes compétentes pour donner « de l'instruction dans toute autre langue que l'anglais, dans l'école de l'arrondissement, à tous les élèves dont les parents ou les tuteurs ont exprimé le désir « qu'ils reçoivent cette instruction, mais ce cours d'instruction ne saurait remplacer, « ni en quoi que ce soit gêner l'instruction de l'instituteur chargé de l'école, ainsi que « le requièrent les règlements du département et la présente ordonnance.

« (3) Le bureau a le pouvoir de prélever les sommes d'argent qui peuvent être « requises pour payer les appointements de ces instituteurs, et tous les frais, charges

« et dépenses de ce cours d'instruction sont perçus par le bureau, au moyen d'une taxe « spéciale à imposer aux parents et aux tuteurs des élèves qui en profitent. (O. C., c. 75, art. 109. »

La première clause de cet article 136 est la seule exception faite dans notre législation en faveur du français.

Le Gouvernement, depuis quelques années, publie en français les principaux statuts de la Province ; mais ces statuts sont aussi publiés en allemand, en ruthène, en norvégien, etc.

Situation juridique du français dans l'Alberta

Par M. L.-A. Giroux, avocat (Edmonton)

Le but de cette étude est : 1° d'analyser les textes fédéraux ou provinciaux, anciens et nouveaux, qui ont trait à la langue française dans la province d'Alberta ;

2° De suggérer des idées destinées à l'amélioration de la langue française dans l'Ouest.

I

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

En rédigeant ce mémoire, l'auteur s'est proposé de ne rien écrire qu'il ne pût soutenir devant les tribunaux de l'Alberta ou d'Ottawa. En face d'un tribunal, le sentiment doit faire place à la raison et à la loi.

La Constitution de l'Alberta (*Alberta Act*, 1905) est la base de toutes nos lois. C'est la charte des Albertains. Sur elle il faut nous appuyer comme sur un roc solide. En elle il faut puiser nos droits. Par elle il faut sauvegarder le minimum de nos libertés.

Les vingt-cinq articles qu'elle contient constituent un petit code embryonnaire. La connaissance, notamment, des articles 3, 16 et 17, est indispensable pour l'intelligence des lois scolaires antérieures et postérieures à l'an 1905. Les Ordonnances des Territoires du Nord-Ouest et les lois du Parlement d'Edmonton n'ont de valeur légale que dans la mesure où la Constitution de 1905 l'a statué. (Articles 16, etc., de *l'Alberta Act*, 1905.)

II

DIVISION DE CETTE ÉTUDE

Nous étudierons successivement :

1° Les droits de la langue française au Parlement d'Edmonton.

2° Les droits de la langue française devant les tribunaux.
3° Les droits de la langue française à l'école.

1° LES DROITS DE LA LANGUE FRANÇAISE AU PARLEMENT D'EDMONTON

Les 25 articles de la Constitution provinciale ne font aucune mention de la langue française. Dans l'état actuel de notre législation, la langue anglaise est la seule langue officielle, au Parlement d'Edmonton.

L'article 16 a laissé en vigueur les Ordonnances des Territoires, dans les cas où elles ne sont pas incompatibles avec ladite Constitution. Or, il est notoire que le Gouvernement des Territoires obtint le pouvoir d'abolir effectivement, en 1891, l'usage de la langue française. Telle était la loi des Territoires en 1905, au moment du vote de la Constitution. Le texte constitutionnel n'a pas changé la situation. Seul, le Parlement d'Edmonton peut restituer au français la place d'honneur qu'un Parlement fédéral, conscient de ses devoirs, lui avait faite en 1877.

2° LES DROITS DE LA LANGUE FRANÇAISE DEVANT LES TRIBUNAUX

Ici encore la Constitution provinciale se tait. Le Parlement local a le droit exclusif de déclarer en quelle langue on plaidera devant les tribunaux provinciaux.

En vertu de la loi fédérale de 1877 (40 Vict. Ch. 7), la langue française était officielle pour le Barreau des Territoires. En 1891, le Gouvernement des Territoires, dûment autorisé, supprima l'usage de la langue française. Cette prohibition est encore en vigueur, puisque l'année 1905 n'a rien modifié. Pourtant, il est des cas où la langue française est officielle dans l'Alberta.

Aux termes de l'article 3 de la Constitution de 1905, la nouvelle province est soumise, comme les autres provinces de la Confédération, aux actes impériaux de l'Amérique Britannique du Nord (« *B. N. A. Acts 1867 to 1886 to apply* »).

Le premier de ces Actes, c'est-à-dire la Constitution canadienne de 1867, statue expressément, à l'article 133, que la langue française est officielle aux Parlements d'Ottawa et de Québec, ainsi que devant les tribunaux qui dépendent du Parlement fédéral. La Cour de

l'Échiquier (poursuites contre la Couronne) et la Cour Suprême en dépendent. D'où il suit que la langue française conserve ses droits devant la Cour de l'Échiquier, la seule qui siège dans l'Alberta.

3° LES DROITS DE LA LANGUE FRANÇAISE A L'ÉCOLE

Pour comprendre l'étendue de nos droits scolaires et les difficultés inhérentes à l'éducation française de nos enfants, il est nécessaire de rappeler, à grands traits, le système de l'instruction publique en Alberta.

L'article 17 de notre charte provinciale a *constitutionnalisé* les Ordonnances Territoriales 29 et 30 de 1901.

L'Ordonnance scolaire (ou Ordonnance 29, ou Ch. 29), voilà la charte de nos écoles. Elle renferme 180 articles.

Au sommet de la hiérarchie scolaire se trouve un ministère de l'instruction publique, auquel préside un ministre du cabinet, nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil et appelé commissaire (article 3) ; mais désormais, en vertu d'un amendement (Amend. *Alberta Statutes*, Ch. 6, sec. 2), ce commissaire t s'appeler « ministre de l'instruction publique ».

Le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer à son gré, et maintenir durant son bon plaisir, le personnel varié du ministère de l'instruction publique. (Article 3).

Toutes les écoles sans exception et le personnel du département sont sous la dépendance du ministre. (Arts. 4 et 5).

Entr'autres devoirs et pouvoirs personnels (art 7), le ministre doit s'enquérir des plaintes qui surgissent, soit dans les bureaux des syndics, soit chez les inspecteurs ou les maîtres, en un mot, de toute autre affaire scolaire, avec mission de donner des ordres définitifs. Il peut même nommer un syndic officiel, devant qui le bureau syndical s'éclipsera. Chaque année il fera un rapport sur toutes les écoles. Il pourra convoquer des assemblées de syndics et faire des règlements compatibles avec le ton de l'Ordonnance 29.

Vous voyez l'omnipotence conférée par la loi à ce personnage important : le ministre. Déjà vous devinez quels bons rapports nous avons intérêt à entretenir avec lui. Le ministre peut encore, avec l'agrément du lieutenant-gouverneur en conseil (art. 6), organiser, classer, visiter toutes les écoles, règler les examens, les grades des professeurs, choisir et approuver les manuels scolaires pour toutes les écoles ; mais dans le choix de la liste des manuels, il est

tenu de consulter le Conseil de l'Instruction Publique (art. 8 et 10).

Le Conseil de l'Instruction Publique est composé de 5 membres, dont 2 catholiques, tous choisis par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les règlements généraux scolaires, les manuels officiels, etc., doivent être soumis à l'avis préalable du Conseil de l'Instruction Publique. Cet avis, toutefois, n'a aucune valeur délibérative, mais seulement consultative (art. 8 et 10).

L'érection des districts scolaires, la formation du bureau des syndics, etc., (toujours sous l'œil de la loi) sont laissées à l'initiative des contribuables. Ceux-ci ont une grande liberté pour leurs délibérations. Ils élisent, à la pluralité des voix, leur président, les syndics, les officiers, etc., (art. 12-40).

Chaque année, il doit y avoir une assemblée des contribuables, où se fait l'élection des syndics (5 dans les villes et 3 dans les villages) et où le maître et le trésorier rendent leurs comptes. C'est une revue de l'année : le nombre des élèves, les sujets traités en classe, etc., etc., voilà le bilan scolaire.

Une assemblée spéciale des contribuables doit être convoquée par le secrétaire du bureau syndical, chaque fois que le requièrent, soit 10 contribuables, soit un inspecteur, soit le commissaire, etc. (art. 53-88).

Il convient d'attacher une importance capitale au bureau syndical de chaque district. Le texte de l'article 95 paraît lui conférer une allure de liberté, une sorte d'autonomie limitée, et des pouvoirs précieux. Le bureau des syndics choisit lui-même, dans la liste officielle, les manuels scolaires, il choisit aussi les maîtres d'école, congréganistes ou séculiers, religieux ou laïques, pourvus d'un certificat de compétence (diplôme) art. 95 et 148.

Je n'ignore pas que les articles 6, 136 et 137 limitent notre liberté. Mais les directions et les restrictions officielles seraient moins onéreuses si le ministre, *interprète de l'article 133*, voulait donner *plus d'élasticité aux articles* 6 (manuels et diplômes), 136 (langue française) et 137 (catéchisme). Il serait désirable d'obtenir un ordre en conseil, interprétant l'Ordonnance 29 et attribuant une plus grande liberté d'action aux syndics qui souhaitent une plus grosse dose de français et de religion.

En attendant des jours meilleurs, que les syndics prennent conscience des pouvoirs que leur confèrent les articles 133 et 136, qu'ils entretiennent de bons rapports avec le ministre ; peut-être trouveront-ils alors une satisfaction provisoire. Je préciserai bientôt ma pensée sur ce sujet.—(Art. 133 et 136.)

Nous avons tenu à tracer en raccourci le système des écoles publiques de l'Alberta, parce que nos écoles séparées sont soumises au même contrôle et aux mêmes procédures.

Quand on parle des écoles séparées de l'Ouest, les gens de Québec pensent parfois qu'il s'agit d'écoles canadiennes-françaises. C'est une erreur. Aux termes de l'ordonnance scolaire (articles 41-45), l'école séparée a *trait à la foi et non à la langue du contribuable.* C'est également une erreur de croire que la majorité d'un district peut ériger une école séparée. La majorité des contribuables d'un district doit ériger une école publique. Actuellement, seule la minorité peut ériger une école séparée (article 41).

L'érection de l'école séparée est soumise aux mêmes procédures et au même code d'élection que l'école publique (article 44 et articles 12-40). L'école séparée est même soumise au contrôle du ministre et aux lois organiques de l'école publique (article 45). Qu'on ne dise pas qu'il n'y a aucune distinction entre l'école séparée et l'école publique. Au moment de la discussion de l'article 17 de la Constitution provinciale, en 1905, M. Fielding confessait qu'il y avait peu de différence entre l'une et l'autre, et M. Sifton soulignait d'un sourire approbateur l'aveu de son collègue. Néanmoins, il y a légalement une différence notable entre les deux écoles. Pour nous, le grand avantage de l'école séparée, c'est d'isoler nos enfants de l'école protestante. Le bureau syndical catholique élit des maîtres de son choix, adopte les meilleurs manuels du catalogue (article 95), et dans certains cas peut (article 133) faire abréger les heures de classe ordinaire au profit d'un enseignement conforme à ses aspirations. Si cette minorité n'a pas d'école séparée, elle devra subir les maîtres et le manuel choisis par les protestants.

Si, dans un cas exceptionnel, la majorité protestante est disposée à faire des gracieusetés à la minorité, alors on peut avoir recours à l'article 52, qui autorise la fusion de l'école publique et de l'école séparée. L'expérience des anciens nous apprend que cette union est inopportune, puisqu'elle expose à la ruine la foi et la langue de nos enfants.

Je n'insiste pas sur le fait que les contribuables de l'école séparée ne paient qu'un seul impôt scolaire (articles 44 et 45 du Ch. 29 et articles 9-93 du Ch. 30) et qu'ils ont droit à une proportion équitable des subsides provinciaux. (*Alberta Act*, art. 17.)

J'ai cru bon de résumer les droits accordés à l'école séparée parce que, *à l'avenir*, elle sera le plus sûr refuge de la langue française. Toutefois, aux yeux de la loi, la langue française a des droits égaux, à l'école publique et à l'école séparée.

L'article 136 déclare : (*a*) que,dans toutes les écoles, la langue officielle et obligatoire (*compulsory*) sera la langue anglaise ; mais il sera loisible à tout bureau syndical d'organiser un cours primaire de langue française.

(*b*) Tout bureau syndical peut, sous la dépendance du ministère de l'instruction publique, procurer aux enfants des parents qui le désirent, un enseignement autre que la langue anglaise, pourvu que cet enseignement ne supplante, ou ne gêne, le professeur chargé de la classe ordinaire conformément à la loi.

(*c*) Le bureau peut prélever l'argent requis pour le paiement des professeurs de langues étrangères, mais cet impôt particulier est à la charge de ceux qui en bénéficient.

Ce texte est le plus important. Il y a une distinction essentielle à faire entre la première et la deuxième partie de l'article 136. Dans la première partie, réservée au français, il s'agit d'un cours primaire susceptible d'une organisation complète et indépendante. A la différence des langues étrangères, ce cours primaire est l'œuvre du bureau, qui l'organise à son gré. De plus, il n'est pas sujet aux règlements du Département de l'instruction publique.

Comment définir le cours primaire ? En fait, à Edmonton, on a limité ce cours à deux ou trois heures de français chaque jour, pendans deux ans. Légalement, pouvons-nous faire davantage ? Les tribunaux et les lois provinciales n'ont pas défini les termes de la loi. A mon avis, si les syndics des écoles séparées voulaient s'entendre, ils obtiendraient une interprétation plus libérale de la loi. Ils pourraient accorder au français une part plus grande, ce qui permettrait à nos enfants de mieux apprendre l'anglais. Les syndics ont, en vertu de l'article 136, une sorte d'autonomie relativement au cours primaire. Combiné avec l'article 133, l'article 136 leur permet d'agrandir le domaine du français.

Qu'on ne dise pas que le ministre (articles 4 et 6) contrôlera le cours primaire. La loi lui accorde la surintendance de toutes les écoles. Mais il y a une distinction réelle entre une école et un cours. Les articles 4 et 6 ont une portée générale sur l'ensemble des écoles, mais l'article 136 a une portée spéciale, qui soustrait au pouvoir du ministre l'organisation du cours primaire. Supposons même que le ministre eût un pouvoir égal sur tous les cours indistinctement, il ne s'en suit pas qu'il doive créer des obstacles au pouvoir paternel. Au contraire, il devra utiliser son pouvoir discrétionnaire pour faciliter la tâche des parents et respecter les convictions des syndics. Ici, comme toujours, il convient d'agir avec méthode, et en parfaite connaissance du droit et des personnes.

Dans la d . 'ème partie de l'article 136, il est, au contraire, stipulé que l'enseignement des langues étrangères sera sous la juridiction du ministre. Si on presse de près le texte, on comprend qu'il s'agit d'un enseignement plus rudimentaire, moins autonome, placé en tête ou à la suite de la classe ordinaire,ou limité à des heures déterminées, puisque le principal maître ne doit pas être supplanté ni gêné dans l'exercice de ses fonctions professionnelles.

Il ne faudrait donc pas que nos compatriotes, inconscients de leurs droits, contenus dans la première partie de l'article 136, se contentent du mince minimum de liberté compris dans la deuxième partie du même texte.

Nous avons vu que la langue officielle et obligatoire pour toutes les écoles est la langue anglaise. La loi permet, cependant, aux syndics d'instituer un cours français. Les articles 137, 138 et 139 nous montrent en plus que, dans toutes les écoles, l'enseignement sera un *enseignement profane*. L'instruction religieuse est renvoyée à la dernière demi-heure de la classe, dans l'après-midi. Le bureau des syndics détermine à son gré la qualité, la durée et la langue de l'instruction religieuse qu'il faudra donner aux enfants (*any such instruction permitted or desired by the board*).

Les enfants, si tel est le désir des parents, ne sont pas tenus d'assister au cours de religion ou d'y prendre une part active (article 138). En tout cas, l'enseignement religieux doit être tel qu'il ne nuise aucunement à l'enseignement profane, qui forme la partie essentielle de l'école. (*No pupil to be deprived of ordinary education*, art. 139.) Ce dernier avis est adressé expressément aux maîtres, aux syndics et aux inspecteurs. Le ministre conserve toujours son pouvoir discrétionnaire d'abréger, à la demande du bureau syndical, les heures de classe ordinaire. Le ministre est l'interprète légal des articles 133 et 139. A lui de juger dans quelle mesure il peut abréger le cours ordinaire au profit du français ou au service des syndics.

Les articles 140 et 141, relatifs aux jardins de l'enfance et aux cours du soir, ne statuent rien relativement au français. On peut encore exploiter ces articles au profit de la langue française.

J'omets la question des subsides. Tout le monde sait que les bureaux des syndics qui se soumettent à la loi et qui s'en contentent ne paient qu'un seul impôt scolaire (articles 41, 45 du Ch. 29 et articles 9, 93, Ch. 30). Ils ont droit aussi à une proportion équitable des subsides gouvernementaux (article 17 de la Constitution de l'Alberta, 1905). Le gouverneur en conseil peut, s'il l'a pour agréable, subventionner des cours français (article 6 du Chap. 31).

CONCLUSIONS ET VŒUX

L'Ouest de 1912 n'est pas celui de 1818 ou de 1875. La hutte du missionnaire, sa pauvreté, son école ont été remplacés par des palais, des usines et des écoles spacieuses. Mais il y a une chose que les transformations économiques et topographiques sont impuissantes à changer : C'est le DROIT PATERNEL.

Un simple coup d'œil jeté sur l'Ordonnance scolaire montre clairement qu'elle n'est pas l'œuvre d'une mentalité française et catholique. J'avoue que les universitaires anglais qui ont rédigé les Ordonnances de 1892 et de 1901 ont été habiles. Elles portent la marque d'esprits aiguisées et rompus à la science professorale. Leur méthode pédagogique tendait à la centralisation et à l'anglicisation de l'instruction.

Dans un pays neuf, ouvert à des millions d'immigrants, on comprend l'existence des difficultés scolaires. L'Ordonnance scolaire tendait à fondre dans le même moule les intelligences de l'enfance étrangère au pays. Nous regrettons que la loi accorde si peu de liberté aux Français, qui ont, dans ce pays, des droits imprescriptibles et un patrimoine national soldé par les confédérés de 1867.

On peut discuter le principe d'un ministère centralisateur de l'instruction publique. Nous souhaiterions l'existence de ce ministère, s'il ne devait être que la résultante des efforts combinés et harmonieux de l'État et de la famille. Mais son autorité ne sera légitime que dans la mesure où il stimulera et perfectionnera l'instruction de l'enfance dans le respect des consciences des parents. Cet idéal est d'une application difficile. Les passions politiques ont multiplié les difficultés et embrouillé le problème.

Ajoutez à ces difficultés les divergences d'opinions parmi nos propres compatriotes. Tous ne tiennent pas à la même dose de culture française. Certains parents, mûs par des exigences utilitaires, croient qu'il faut surtout enseigner l'anglais aux enfants. Ils oublient que pour bien savoir l'anglais il faut commencer par bien savoir son français. Ensuite on a l'illusion que le cours primaire français est laissé à l'initiative du ministre, lorsqu'au contraire la loi laisse à nos syndics une liberté assez grande pour doubler notre minimum provisoire de français. (Encore une fois, il faudra avoir du tact, de la prudence et *accorder* nos influences respectives.)

Toutes nos espérances seront vaines et nos conquêtes inutiles si nous n'avons des maîtres diplômés, éclairés, capables de prolonger les heures de classes légales ou de les employer fructueusement.

Les communautés d'hommes et de femmes résoudraient la partie la plus difficile du problème. Pourquoi ne pas tenter de faire légaliser à Edmonton, au moins pour nos écoles séparées, les diplômes de nos maîtres et maîtresses venus de la province de Québec ou d'Ontario ?

Et pourquoi nos maîtres les plus instruits et les plus expérimentés ne composeraient-ils pas des manuels scolaires ?

Une dernière remarque relative à l'histoire de l'Ouest canadien. L'histoire de notre race et de nos missionnaires dans l'Ouest mériterait d'être écrite en lettres d'or : ce serait les actes des apôtres de l'Ouest. Les enfants devraient la mieux connaître. Les Anglais nous estimeront davantage le jour où ils nous sauront attachés aux ancêtres. Ils respecteront les sentiments et les convictions des parents. Monseigneur Taché a mis vivement ce point en lumière dans l'analyse qu'il fit de l'enquête tenue par la Commission royale sur l'instruction élémentaire en Grande Bretagne et au pays de Galles. Les neuf volumes de l'enquête prouvent péremptoirement qu'il est conforme aux meilleures traditions britanniques de laisser les parents donner à leurs enfants une instruction de leur choix. C'est [illegible] sentiment qui portait Lord Selkirk et la Compagnie de la Baie Hudson à octroyer et à défendre dans l'Ouest l'école séparée entendu au sens québecois du mot. C'était en même temps reconnaître le zèle tout catholique et tout britannique de l'illustre Plessis, qui dès 1818 fondait dans l'Ouest la première église et la première école.

Que nos enfants sachent encore que l'Ouest canadien (c'est-à-dire les deux tiers du Canada) est demeuré britannique grâce aux rejetons de race française : c'est l'aveu du gouverneur des territoires, Archibald, en 1870. Qu'ils sachent qu'alors, sur l'ordre du vaillant archevêque Taché, les catholiques français ont résisté à l'annexion et refusé le concours des soldats, des armes et l'or des Américains (quatre millions de piastres) pour rester fidèles au drapeau britannique. Qu'ils sachent que c'est un Fran[illegible] qui, le premier, a arboré le drapeau britannique dans l'[illegible]st. Qu'ils sachent surtout que leurs ancêtres, loyaux à la Couronne, avaient d'abord été fidèles à leur foi et à leur langue. Enfin, que tous ensemble, quelle que soit la destinée providentielle de notre race, nous sachions élever dans nos cœurs un asile durable et un rempart inexpugnable à la langue française.

Bibliographie.

Alberta Act 1905. *Amend. Alberta Statutes*, ch. 6, sec. 2.

Amend. ch. 75, Sect. 2, Sub. sec. 2. *Office consolidat. of N. W. T. Act.*

Constitution de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Ordonnances 29, 30, 31 *de* 1901.

North West Territories Ordinances.

Statuts du Canada (aux dates citées).

Vie de Mgr Taché.

EGERTON : *Federations and unions within the British Empire*, Oxford, 1912.

———

L'état légal du français en Louisiane

Par M. André Lafargue, avocat (Nouvelle-Orléans)

Le nom « Louisiane » évoque immédiatement tout un passé glorieux d'œuvre colonisatrice française et par conséquent tout un présent non moins glorieux de haute civilisation latine, venue à la suite des hardis travaux accomplis par les LaSalle, les Bienville, les Iberville, et par tous ces colons, braves, intrépides et déterminés, qui, sous de nouveaux cieux, sur un sol étranger, et dans un pays jusqu'à ce moment habité seulement par des peuplades sauvages, ont laissé d'une façon indélébile l'empreinte de leur génie et de leur grandeur d'âme.

Si les États du Nord-Est de l'Union ont lieu de s'enorgueillir de l'influence anglo-saxonne qui y a été laissée par les *Pilgrims* et par les disciples de Penn, il n'en est pas moins vrai que ce vaste territoire qui anciennement portait le nom de « Louisiane » est redevable à la France de l'esprit versatile, de la mâle énergie et de la générosité de cœur de ses habitants. Lorsque les États-Unis eurent acheté l'immense contrée que l'on désignait à cette époque du doux nom de Louisiane, il fut jugé nécessaire et opportun de la diviser en plusieurs États. Dans chacun de ces États on peut encore retrouver aujourd'hui des traces très marquées de l'œuvre accomplie par les colons français. On s'aperçoit qu'un souffle de génie colonisateur a passé dans ces endroits et que de grandes âmes ont jeté les fondements de la civilisation qui les caractérise aujourd'hui. La ville de St-Louis, la grande métropole du Missouri, porte des traces très visibles de cette influence française sous laquelle elle a été fondée. On ne saurait traverser cette ville sans reconnaître qu'elle est digne sous tous les rapports de porter le nom d'un des rois illustres de France. Il en est de même de plusieurs villes situées dans cette partie des États-Unis qui anciennement s'appelait le Territoire de la Louisiane. Partout l'esprit éclairé des colons français s'y est fait sentir ; partout la mâle énergie et le beau dévouement des enfants de la France y ont mis leur empreinte ineffaçable.

Mais de tous ces États, nul n'a conservé aussi jalousement les traditions des premiers colons, nul n'a autant profité de leurs travaux, que celui auquel était réservé exclusivement le droit de

porter le beau nom de « Louisiane ». Il était juste que ce fussent le territoire d'Orléans et les contrées avoisinantes auxquels on donnât définitivement le nom d'État de la Louisiane. Aucune partie de l'ancien territoire de la Louisiane ne pouvait réclamer ce nom à plus juste titre que celle où Bienville et ses compagnons avaient tout d'abord planté la bannière fleurdelysée, celle où se sont passés les événements les plus importants de l'histoire coloniale française aux États-Unis. En fondant la Nouvelle-Orléans, la Reine du Sud, en la bâtissant sur le site qu'elle occupe encore aujourd'hui et qui lui donne sa grande prépondérance commerciale, Bienville établissait ainsi du premier coup que cette partie du nouveau territoire conquis devait être la plus importante. Il créait là un foyer d'activité colonisatrice dont l'entensité devait rayonner au loin. La Nouvelle-Orléans était pour les colons de cette époque non seulement une base d'opérations, un point central de ravitaillement, mais surtout et avant tout la ville où l'on retournait toujours pour se retremper, pour se donner de nouvelles aspirations, pour se réchauffer le cœur, et pour boire aux sources vives du merveilleux esprit colonisateur qui y prédominait. C'était le point de départ des nouvelles expéditions pour les contrées inexplorées et aussi le refuge, l'asile de calme et de repos, où l'on retrouvait la quiétude d'esprit voulue, après avoir lutté pendant des mois avec la brousse, les bêtes féroces et les hommes non moins féroces qui habitaient à ce moment la contrée douce et fertile qui possède aujourd'hui le nom béni de « Louisiane ». Les expéditions envoyées de France remontaient le majestueux Mississippi et venaient jeter l'ancre en face de la Nouvelle-Orléans. Il en était de même sous la domination espagnole ; la Nouvelle-Orléans était à la fois le grand trait d'union qui unissait les colons à la mère-patrie et le point de départ ainsi que le point de retour des expéditions entreprises pour conquérir de nouveaux territoires.

Forcément la Nouvelle-Orléans et le pays avoisinant devaient bénéficier de ce nouveau sang qu'on lui apportait constamment d'outre-mer. Comme je le disais plus haut, il était donc juste que le nom de « Louisiane » fût donné à la région qui avait été celle où tout d'abord s'étaient portés les efforts des hardis colons de France et où ils avaient laissé leurs traces impérissables. Cette partie du continent américain, dès l'avènement des premiers colons et surtout pendant le XVIIIe siècle, devenait un sol béni, où l'on préparait les grandes croisades qui devaient plus tard ajouter à la couronne de France l'un de ses plus beaux fleurons. C'est de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane d'aujourd'hui que sont partis les

grands pèlerinages colonisateurs qui ont étonné le monde par leur endurance, leur détermination et surtout leur dévouement sublime à la mère-patrie. Ceux qui y prenaient part n'oubliaient jamais un seul instant qu'ils appartenaient aux nobles familles de France, qui avaient généreusement sacrifié, à toute époque, à la cause de la chevalerie et de la mère-patrie, leurs fils les plus illustres. L'âme des Du Guesclin, des Bayard, des Godefroy de Bouillon et des Saint-Louis vibrait en eux et ils ne pouvaient mentir à la noble race dont ils étaient sortis. Le même esprit de vaillance et de mépris de la mort les animait, et leur devise : « Dieu et le Roi le veulent » les poussait toujours à donner au monde entier l'exemple d'un héroïsme et d'un patriotisme grandioses.

Aussi la Louisiane d'aujourd'hui ne saurait oublier ses origines. D'un bout à l'autre elle porte l'empreinte de la civilisation française qui l'a vue naître. Le Français, en débarquant à la Nouvelle-Orléans et en parcourant les régions sucrières et cotonnières de notre État, est tout de suite frappé de cette ressemblance avec son pays. Il s'aperçoit immédiatement que ses ancêtres ont passé ici. Il constate que ses compatriotes d'antan ont fait œuvre durable et il se rend bien compte que tout Louisianais a deux patries — d'abord celle à laquelle il doit son existence politique, les États-Unis — et ensuite celle qui a arraché cette contrée des mains des sauvages et qui la lui a donnée, la France. En remontant le Père des Fleuves, avant même d'arriver à la Nouvelle-Orléans, en jetant les yeux sur les berges des paroisses Plaquemines et St-Bernard, à travers lesquelles le Mississippi serpente gracieusement, en observant le style architectural des vieilles maisons coloniales qui s'offrent à la vue de chaque côté du fleuve, en examinant le type spécial des gens qui habitent ces paroisses, celui qui vient de France et qui sans doute pense, à ce moment, au doux pays qu'il a quitté, en se demandant si celui dans lequel il arrive n'établira pas de nouvelles distances entre la terre natale et lui, par ses mœurs et sa langue — celui, dis-je, qui prend la peine d'observer et d'écouter un peu, tout de suite est convaincu qu'il ne va pas mettre le pied sur un sol étranger, qu'il est un peu chez lui, car la voix de ses ancêtres semble lui parler de toutes parts et tout doucement lui souhaite la bienvenue. Et lorsqu'une fois débarqué, lorsque timidement il demande dans sa langue à la première personne venue de lui indiquer un hôtel ou une adresse, et qu'on lui répond en bon français et avec la courtoisie qui caractérise son peuple et à laquelle il était habitué, oh ! alors, il est tout a fait assuré qu'il n'est pas un étranger, que la civilisation avec laquelle il va prendre contact est bien la sienne

et qu'il n'a pour ainsi dire fait que voyager d'une province française à l'autre. Derrière tous les progrès de cette ville moderne, il voit se dresser l'image de ses ancêtres qui semblent lui sourire et lui tendre les bras.

Cette illusion était surtout très complète à l'époque ou « l'anglo-saxonisme » n'avait pas encore envahi les confins de notre État. Mais, malgré cette invasion de la race qui prédomine aux États-Unis, malgré le flot toujours montant de la civilisation anglaise, la Louisiane, telle une forteresse inattaquable, se dresse fière et superbe devant l'ennemi et refuse de se laisser prendre. Un pays qui porte le nom des rois de France sait répondre « Non » à l'assiégeant. Un pays sur lequel ont flotté fièrement la fleur de lis et le tricolore n'amène jamais son pavillon. Et comme la langue est avant tout le grand lien qui unit une nation à l'autre, la Louisiane fait des efforts spéciaux pour maintenir et propager sur son sol la langue française.

Il est inutile ici d'affirmer que pendant son existence comme colonie française, la Louisiane ne connaissait qu'une langue — celle de ses pères, la belle langue d'Iberville, de Bienville et de La Salle. Plus tard, lorsque la mère-patrie, dans un moment d'oubli et d'indifférence, pour satisfaire aux exigences d'une politique peu éclairée, céda sa belle colonie louisianaise aux Espagnols, les Louisianais de l'époque surent donner des preuves éclatantes de leur dévouement à la France et de leur loyauté envers cette civilisation qui leur était venue des rives du Rhône, de la Loire et de la Seine. Ils refusèrent énergiquement de se laisser entamer, si j'ose m'exprimer ainsi, par la civilisation du pays de Charles-Quint. En cette occasion à jamais mémorable, les Louisianais démontrèrent qu'ils étaient plus français que les ministres de ce pays et plus patriotes que ceux qui, sous de faux prétextes, du jour au lendemain, les livraient aux mains du bourreau espagnol O'Reilly. Le sang de Lafrenière, de Milhet, de Marquis, de De Noyant, de Villère et de bien d'autres martyrs de l'époque témoigne hautement du dévouement et de l'âme vraiment française que possédaient ces Louisianais. Pour la première fois on procurait aux Louisianais l'occasion d'affirmer leur patriotisme et leur loyauté, et l'histoire nous raconte qu'ils le firent de la façon la plus énergique et la plus sublime. Honneur au groupe héroïque, qui pressé de toute part de renoncer à ses traditions et à ses origines, avec la mâle virilité de ses ancêtres, a su répondre, au Castillan orgueilleux et jaloux qui le menaçait, qu'il préférait la mort à l'apostasie nationale !

Sous la domination espagnole, la Louisiane est bien restée française — et cet attachement à un pays qui semblait l'avoir abandonnée, cette obstination superbe à conserver les usages et la langue de ceux qui les premiers avaient foulé le sol louisianais, sont une des plus belles pages de l'histoire de notre pays. Seule, livrée sans défense aux mains d'un maître puissant, la Louisiane restait cependant aussi française qu'elle l'était à l'époque où les galères et les vaisseaux des rois de France lui apportaient constamment de nouveaux colons et de nouvelles preuves de l'intérêt que l'on prenait à elle, au pays de Bienville. Sous la férule espagnole la Louisiane est demeurée fidèle à son passé. Elle n'entendait qu'une voix, celle des hardis fils de France qui avaient été ses premiers parrains, à son baptême colonial, et c'est cette même voix que nous entendons encore aujourd'hui, lorsque nous nous dressons fièrement devant l'Anglais assiégeant et que nous lui disons : « Jamais, en Louisiane, on n'oubliera qu'on est Français d'origine et de cœur. »

Les Louisianais avaient si bien conservé leur caractère français que lorsque Napoléon se décida à se faire rendre cette colonie par l'Espagne, pour la revendre ensuite aux États-Unis, elle lui revint aussi intacte, au point de vue de l'influence de l'étranger, que si elle n'avait jamais cessé d'être colonie française. Salué avec enthousiasme par les Louisianais de l'époque, le tricolore ne flotta sur leur pays qu'un instant ; il faisait place immédiatement au beau drapeau étoilé de la nation à laquelle la Louisiane était destinée et par son esprit libéral et par sa situation géographique.

Pendant plus de soixante ans, après son avènement comme État de l'Union, la Louisiane ne connut, pour ainsi dire, qu'une langue, le français. A cette époque, dans les domaines publics, on parlait aussi l'anglais, mais la langue de tous les jours, celle dont on se servait communément, la langue du foyer, des réunions sociales et du culte, était le français. La publication des lois avait lieu en français et en anglais. On plaidait en français et en anglais, et celui qui ne parlait que l'anglais, à ce moment, était considéré comme étranger. Les services religieux avaient lieu exclusivement en français, c'est-à-dire ceux qui relevaient du culte de la religion catholique. On parlait souvent le français dans les campagnes louisianaises, dans ces belles maisons de riches planteurs créoles, dans les tribunaux de ces contrées, dans les vastes champs de canne à sucre et de coton, qui appartenaient presque tous aux descendants directs des premiers colons français. A la table somptueuse des seigneurs féodaux de cette époque, on ne parlait que français. Dans les salons luxueux de cette aristocratie exclusive de l'époque

des plantations, on ne se servait que de la langue des ancêtres. Partout c'était le français qui prédominait : dans les hautes sphères du monde, de la magistrature, de l'administration, des professions en général, comme dans celles de la bourgeoisie et de la classe ouvrière. La nègre ployé sous sa hotte de coton, en traversant les champs de son maître, n'adressait la parole à ses semblables qu'en français ; c'était un français un peu spécial, presqu'un patois, mais c'était encore du français. La belle créole, étendue sur sa vérandah, en une pose d'insouciance et d'indolence charmantes, élevait languissamment sa voix musicale pour parler en français aux jeunes gens qui l'entouraient de leurs propos flatteurs. L'avocat brillant plaidait sa cause en français et le médecin savant exposait sa thèse dans la langue des Dupuytren.

Certes, comme je l'ai dit plus haut, la langue anglaise avait aussi sa place, à cette époque, mais non pas la place prépondérante qu'elle a aujourd'hui. Jusqu'en 1890, les affaires se traitaient ici presque complètement en français. Cette langue était celle du négoce comme elle était déjà celle du beau monde et de la classe professionnelle. On enseignait le français dans toutes nos institutions scolaires, et cet enseignement était même poussé à un degré très avancé. Nous avons aujourd'hui dans la magistrature, au Barreau, parmi nos médecins et nos hommes de profession de tous genres, des représentants de cette époque, qui occupent des places marquantes et qui sont fiers d'avoir vécu sous un régime où la langue française était celle dont on se servait constamment.

Aujourd'hui la situation a forcément un peu changé. La marée anglo-saxonne monte toujours et cherche à nous déborder. Graduellement, dans le monde des affaires, la langue anglaise a supplanté le français. Et cela se comprend très bien. Les gens de race anglaise sont essentiellement des commerçants, ils ont le génie des affaires. Après avoir créé les industries de tous genres qui se trouvent aujourd'hui situées au Nord et à l'Est des États-Unis, ils sont venus s'installer chez nous et nous y ont apporté non seulement leurs coutumes et leurs usages au point de vue des affaires, mais aussi leur langue. Dans le monde des finances, qui est celui qui côtoie le monde des affaires en général, la langue anglaise prédomine aussi, pas autant cependant que dans celle du négoce, car la France est la grande nation financière du monde, et bon gré mal gré, si l'on veut traiter avec elle, si l'on veut son argent, il faut lui écrire ou lui parler sa langue. C'est pourquoi nous avons dans le monde des banques, en Louisiane, beaucoup de gens qui parlent encore le français.

Actuellement, dans nos tribunaux, on ne plaide plus en français. Les arrêts judiciaires, la procédure et les plaidoieries, verbales ou écrites, en raison de la prépondérance de la langue anglaise dans le commerce et dans les autres champs de l'activité humaine, se font dans cette langue. Le texte de nos lois, cependant, est publié en français. Depuis que la Louisiane est devenue État de l'Union il en a été ainsi. Les différentes assemblées législatives qui se sont succédé ont toujours décrété que le compte rendu de leurs travaux et les lois qu'elles passeraient seraient publiés en français aussi bien qu'en anglais — tâche dont se charge l'admirable journal quotidien qui existe à la Nouvelle-Orléans, *l'Abeille*. La Législature de la Louisiane a toujours insisté aussi pour que la publication de nos annonces judiciaires soit faite dans les deux langues. C'est *l'Abeille*, de la Nouvelle-Orléans, qui reproduit toutes ces annonces. Sous ce rapport, comme sous tant d'autres, ce journal, qui a toujours si vaillamment lutté pour maintenir, en Louisiane, l'usage du français, fait l'office de *Journal du Palais* chez nous.

Quoiqu'on ne plaide plus en français, en Louisiane, le Code Civil de cet État étant tiré presqu'exclusivement du Code Napoléon, il va de soi que les grands auteurs juridiques français sont constamment invoqués, au cours des plaidoiries et dans les décisions de nos tribunaux. Les juges de notre Cour de Cassation reconnaissent fort bien la grande valeur des admirables traités de droit écrits par les jurisconsultes français. Même chez les avocats de langue anglaise, les ouvrages de droit français ont une place toute désignée dans les bibliothèques. Il est presqu'impossible, vu la source à laquelle nous avons puisé nos grands principes légaux, de nous dispenser de ces ouvrages. Nul jour ne se passe sans qu'un membre du Barreau ne cite, pendant sa plaidoierie, les noms des grands auteurs, des hautes autorités en matière de droit civil : Pothier, Marcadé, Laurent, Troplong, Demolombe, et tous les autres auteurs d'ouvrages remarquables sur les questions spéciales qu'ils ont traitées. L'avocat qui ne connaît que l'anglais, sous ce rapport, est placé dans une situation très désavantageuse, car il ne peut se pénétrer de l'esprit lucide et éclairé qui caractérise les écrivains en droit français.

Dans nos services publics on se sert presqu'exclusivement de la langue anglaise, mais il est fort rare de rencontrer un fonctionnaire quelconque qui ne sache parler les deux langues. Notre maire actuel, à la Nouvelle-Orléans, l'honorable M. Martin Behrman, quoique d'origine allemande, ainsi que la plupart des membres du Conseil municipal, causent fréquemment entre eux en français. On peut se

rendre aujourd'hui, comme auparavant, à l'Hôtel de Ville et on est sûr d'y être accueilli avec bienveillance par tout le monde, en se servant de la langue que l'on parlait si élégamment, à l'époque où Étienne Borée, à ce même endroit, faisait les honneurs de la mairie. Là, comme ailleurs, les gens de langue française ont laissé un souvenir que l'on respecte et que l'on admire.

Mais c'est dans le domaine de l'enseignement que l'on lutte tout spécialement pour conserver, en Louisiane, l'usage de la langue française. Jusqu'en 1864, les différentes constitutions qui se sont succédé n'établissaient pas la situation de la langue française, en Louisiane, en ce qui concernait l'enseignement de cette langue. Il était parfaitement inutile de le faire, puisque les Louisianais de cette époque parlaient presqu'exclusivement la langue française. Forcément, leurs enfants auraient pour professeurs des gens de langue française et apprendraient la même langue que l'on parlait chez eux. En 1864, la quatrième Constitution de l'État louisianais établit, dans son Article 142, que les classes, dans les écoles communales, auraient lieu, à partir de ce moment, en langue anglaise. L'enseignement du français n'est cependant nullement interdit, et comme l'ont prouvé les événements qui ont suivi l'avènement de cette Constitution, le français a continué à être enseigné dans toutes nos écoles. La Constitution de 1868 reproduit exactement les dispositions de celle de 1864, en ce qui concerne l'enseignement dans nos écoles communales. En 1879, la nouvelle Constitution adoptée porte que les classes seront faites en anglais, mais elle ajoute expressément qu'il est permis d'enseigner le français dans les écoles primaires et dans les paroisses ou localités où le français prédomine. La Constitution de 1898 reproduit les dispositions de celle de 1879. C'est cette Constitution qui régit actuellement notre État.

Comme je l'ai déjà déclaré, on enseigne beaucoup le français dans nos écoles à la Nouvelle-Orléans. Les institutions privées se font une gloire d'apprendre à leurs élèves à bien écrire et à bien parler la belle langue qu'il a toujours été d'usage d'enseigner dans leurs classes. La colonie française et les Louisianais d'origine française, depuis de longues années, maintiennent deux écoles gratuites pour l'enseignement du français aux jeunes filles et aux garçons. Je fais allusion aux écoles de la « Société de l'Union Française » et de celle de la « Société du 14 Juillet ». Plus de 185 jeunes filles, cette année, suivent les cours de l'école de l'Union Française et un aussi grand nombre de garçons reçoivent le même enseignement, à l'École du 14 Juillet. En plus, l'Alliance Franco-Louisianaise, fondée

en 1908, par l'initiative des Français et des Louisianais de la Nouvelle-Orléans, fait des prodiges dans nos écoles primaires. A ses propres frais, elle a institué, dans plus de 17 écoles primaires, des cours de français qui sont fidèlement suivis par plus de 2000 enfants.

Il résulte de tous ces efforts que la langue française est loin de disparaître, à la Nouvelle-Orléans. Quant à la campagne louisianaise, elle a été moins atteinte que notre métropole par l'influence anglo-saxonne. Dans les vieilles paroisses, on continue à parler et à enseigner la langue de Lamartine et de La Fontaine. Plusieurs de ces endroits sont de véritables petits coins de France, où l'oreille habituée au parler des boulevards et des salons de la ville-lumière ne constaterait aucun changement entre la langue que l'on parle dans ces endroits et celle dont on se sert à Paris.

De tous les côtés on se prépare à lutter avec détermination contre l'ascendant exclusif que cherche à prendre la langue anglaise en Louisiane. Et toutes les mesures qui sont prises, tous les efforts qui sont faits reçoivent l'appui précieux et le concours infatigable de M. Henri Francastel, Consul général de France à la Nouvelle-Orléans, homme de cœur, d'esprit et de haut mérite intellectuel, qui s'est placé vaillamment à la tête de cette croisade. Il est, du reste, admirablement secondé dans cette tâche par M. Alcée Fortier, président de « l'Athénée Louisianais », et par tous les membres de cette société littéraire, dont le mot d'ordre est : « Le maintien et le culte des lettres françaises en Louisiane. »

Nos amis du Canada, qui ont pris l'heureuse initiative d'organiser ce premier Congrès de la Langue française aux États-Unis et au Canada, peuvent être assurés que le même état d'esprit, qui a poussé les Louisianais du temps de Lafrenière à refuser de se soumettre au joug étranger, leur donnera le courage et la détermination voulus pour conserver, en Louisiane, l'usage de la langue française et pour garder les traditions de leurs ancêtres, qui eux sont venus d'un pays qui a su toujours lutter pour la cause du bon droit et de l'élévation de la race humaine. La France est la protectrice des grandes doctrines humanitaires. Les descendants de ses enfants, en Louisiane, sauront se montrer dignes de leurs pères, en continuant à parler la langue française et en luttant avec vaillance pour arriver à ce résultat, car ils ont sous les yeux l'exemple constant de cette ténacité canadienne, qui a vaincu les plus grands obstacles et qui a prouvé au monde entier que là où la France a envoyé ses premiers colons, elle a laissé sa marque indélébile de patriotisme et de loyauté.

Rapport sur l'enquête faite par l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française concernant l'observation de la Loi Lavergne

Par M. Camille Tessier, Vice-Président de l'A. C. J. C. (Montréal)

PRÉAMBULE

La loi Lavergne a été sanctionnée le 4 juin 1910. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 1911. Elle est contenue dans le Chapitre 40, du volume I, George V, des Statuts de la province de Québec. Elle constitue les articles 1682 *C* et 1682 *D* de notre Code Civil, et se lit comme suit : —

1682 C. Doivent être imprimés en français et en anglais les billets des voyageurs, les bulletins d'enregistrement des bagages, les imprimés pour lettres de voitures, connaissements, dépêches télégraphiques, feuilles et formules des contrats, faits, fournis ou délivrés par une compagnie de chemin de fer, de navigation, de télégraphe, de téléphone, de transport, de messageries ou d'énergie électrique, ainsi que les avis ou règlements affichés dans ses gares, voitures, bateaux, bureaux, usines ou ateliers.

1682 D. Toute contravention par une compagnie de chemin de fer, de navigation, de télégraphe, de téléphone, de transport, de messageries ou d'énergie électrique faisant affaires en cette Province, à une des dispositions de l'article précédent, sera punie d'une amende n'excédant pas vingt dollars, sans préjudice de recours pour dommages. (Cf. Code Civil de la Province de Québec, Livre 3, Titre 7, Chap. III, Section III, « Des Voituriers. »)

Le texte de cette loi n'offre aucune ambiguïté. La manière dont elle a été appliquée rend cependant à propos quelques courtes remarques au sujet de son interprétation.

Ses dispositions sont obligatoires et non facultatives, c'est ce qu'il convient d'abord d'observer. Le mot « *doivent* » est le premier de l'Article 1682 C, et indique clairement, pour les compagnies qui tombent sous le coup de cette loi, une obligation impérieuse de s'y soumettre.

En second lieu, remarquons que les documents ou formules doivent être bilingues : il ne suffirait donc pas de mettre à la disposition du public des pièces imprimées en français et des pièces imprimées en anglais. Sur un billet de voyageur, sur un bulletin d'enre-

gistrement ou sur un avis, la rédaction française et la rédaction anglaise doivent être mises en regard, et l'une doit être la traduction exacte de l'autre. C'est du moins là l'esprit de la Loi.

Comme il est facile de le constater, la Loi Lavergne est applicable à sept catégories de compagnies dont les services sont d'utilité publique ; chacune d'elles faisant affaires en cette province y est sujette, quelle que soit sa nationalité.

Quant à la sanction apportée à l'inobservation de cette Loi, elle consiste en une amende que d'aucuns trouveront insignifiante : elle ne doit pas excéder vingt dollars. En effet, le montant n'est pas de nature à effrayer les compagnies aussi puissantes que le sont celles qui nous servent, ou plutôt... que nous servons.

Dans quelle mesure ces dernières se sont-elles conformées aux prescriptions de la Loi Lavergne, depuis plus d'une année, le Comité d'organisation de ce Congrès a pensé qu'il serait intéressant de le savoir. C'est pourquoi nous avons fait une enquête dont voici le résultat.

RAPPORT

Nos enquêteurs ont dû répondre aux questions suivantes :—

1° Nom de la compagnie qui fait l'objet du rapport ; nom de l'endroit où les observations ont été faites ;

2° De toutes les pièces dont il est fait mention dans les deux articles ci-dessus (texte de la loi), quelles sont celles qui sont imprimées dans les deux langues, et celles qui ne le sont pas : *A*. Billets des voyageurs ; *B*. Bulletins d'enregistrement des bagages ; *C*. Imprimés pour : *a*. Lettres de voitures ; *b*. connaissements ; *c*. dépêches télégraphiques ; *D*. Feuilles et formules des contrats ; *E*. Avis et règlements.

3° Question supplémentaire. *A*. Les employés de cette compagnie parlent-ils le français ? *B*. Des plaintes ont-elles été portées contre cette compagnie ? *C*. S'il y a eu conflit, quels ont été les incidents et le résultat de l'affaire ?

Des rapports nous sont venus de tous les coins de la province ; nous baserons sur ces rapports les conclusions que nous allons tirer. Nos affirmations seront claires et précises, car la plupart de nos renseignements ont été fortement corroborés. — Nous livrons au public ces conclusions, afin de le renseigner sur la bonne ou mauvaise volonté de chacune des grandes compagnies dont nous avons étudié le dossier.

CONCLUSIONS

La Loi Lavergne et les luttes auxquelles elle a donné lieu, ont déjà fait plus, pour la vitalité de notre langue en ce pays, que les nombreux et éloquents discours des orateurs qui, à toute époque de notre histoire, ne nous ont jamais manqué.

Nous avons constaté les résultats matériels et pratiques de cette législation. Nous les croyons satisfaisants. Les puissantes compagnies d'utilité publique ont eu d'abord une tentation de révolte, mais devant l'énergique manifestation de la volonté du peuple, elles ont jugé à propos de se soumettre. Quelques-unes d'entre elles se sont montrées bien dociles. Dès l'entrée en vigueur de la Loi Lavergne, certaines compagnies de chemin de fer ont mis en circulation des billets de voyageurs, imprimés dans les deux langues. L'innovation s'est peu à peu généralisée, et voici que maintenant tous les billets sont conformes à la loi. Ces petits cartons ont revêtu une physionomie particulièrement intéressante pour le voyageur qui traverse notre Province. Ils lui disent que sur un grand coin du Canada, il est resté des âmes françaises qui vivent et qui comptent. L'intérêt serait cependant plus complet, si les grandes compagnies s'étaient montrées dociles à tous les points de vue. Nous aurions des bulletins bilingues ; des connaissements bilingues ; et il en serait de même pour tous les documents mentionnés dans les deux articles de la loi. Mais on s'est malheureusement borné à faire preuve de bonne volonté, et l'on a pensé satisfaire aux exigences de la loi en traduisant en français des formules anglaises de la plupart des documents en question. Quoi qu'il en soit, il y a quelque chose de changé dans l'attitude des compagnies de services d'utilité publique, et ce changement constitue une amélioration considérable. Doit-il nous satisfaire ?... Non, ne cessons de réclamer. Servons-nous, vis-à-vis des compagnies, des arguments de nature à les toucher. Ne cherchons pas leur âme, elles n'en ont pas. Prenons-les par l'intérêt. Accordons de préférence notre patronage à celles qui réalisent le plus parfaitement l'esprit de la loi ; soyons, au contraire, impitoyables pour celles qui la violent.

En ce Congrès de la Langue française, ne serait-il pas opportun de fonder un comité permanent dont les fonctions auraient pour but la protection efficace de notre langue ? A ce comité seraient référées les plaintes et récriminations que l'on aurait à faire contre ceux qui méconnaissent les droits du français et en particulier contre les

compagnies de services d'utilité publique qui négligent de se conformer aux exigences de la Loi Lavergne. Ce comité, qui aurait à sa disposition un certain fonds de réserve, se chargerait de réagir d'une manière très efficace et d'entamer lui-même des poursuites. En outre, ce comité devra s'occuper de démontrer aux compagnies la possibilité pour elles d'appliquer intégralement les prescriptions de la Loi Lavergne. Dans ce but, un excellent moyen, semble-t-il, serait de faire parvenir aux diverses compagnies des spécimens complets des documents qu'elles s'obstinent à ne pas imprimer dans les deux langues. Enfin, qu'il nous soit permis de signaler à ceux qui nous gouvernent l'impérieux devoir qui existe pour eux de forcer les compagnies à se soumettre à la loi. Ne leur appartient-il pas de surveiller les intérêts du peuple, de voir à ce qu'une partie de ce peuple ne soit pas plus mal traitée que l'autre, surtout lorsque cette partie, c'est la grande majorité ?

Avant de terminer ce rapport, nous tenons à dire que l'effet le plus consolant de la Loi Lavergne, c'est le courant d'opinion qu'elle a créé par toute la province. Depuis deux ou trois ans, les Canadiens français sont devenus susceptibles au sujet de leur langue. Quand on l'attaque, ils se lèvent plus vite qu'auparavant pour la défendre ; quand elle subit une défaite, ils s'en attristent amèrement ; quand elle est vivace et triomphante, comme en ces jours mémorables, ils ont le cœur plus patriote pour s'en réjouir. Si bien que, maintenant, les barrières politiques s'abaissent et les préjugés de partis disparaissent devant les intérêts de la langue. Et, Dieu merci ! elle vaut bien les sacrifices que nous faisons pour elle, cette langue française qui nous tient tant à l'âme et sans laquelle notre nationalité ne pourrait vivre. Au cours de ce Congrès, on en chantera les beautés et les gloires. Mais son titre principal à notre éternel attachement est celui qu'elle s'est acquis en nous entrant dans l'âme alors que ses accents nous berçaient sur les genoux de nos aïeules. Plus tard, c'est par son entremise que nous ont été faites les révélations tristes et gaies de la vie ; c'est elle qui a été l'interprète de nos premiers chagrins aussi bien que de notre premier amour... Comment ne nous serait-elle pas infiniment chère ?... Nos compatriotes anglais nous blâmeront-ils d'y rester fidèlement attachés de cœur et d'esprit ? Car non seulement nous aimons notre langue, mais nous savons qu'elle a, en ce pays, des droits imprescriptibles à la vie.

I

SECTION SCIENTIFIQUE

---

c) SOUS-SECTION PHILOLOGIQUE

Le français troisième langue classique

Par le R. P. Théophile Hudon, S. J. (Edmonton)

Je me propose de célébrer la langue française, l'une des plus belles que le genre humain ait entendues.

Elle est, comme le disait récemment un journaliste parisien, la troisième langue classique, celle dont la suprématie s'affirme avec la même maîtrise que jadis le grec ou le latin. (1)

---

(1) J'ai consulté et mis à contribution les ouvrages suivants :
RIVAROL *De l'Universalité de la langue française.*
BRUNETIÈRE : *Une Apologie de la langue française d'après un livre récent. Revue des Deux Mondes*, 1er juin, 1903.
PAUL-LEROY-BEAULIEU : *La langue française et les révolutions de l'Orient. Ibid.*, 15 avril, 1909.
GASTON BOISSIER : *Chamfort et l'Académie française, Ibid.*, 15 juillet, 1909.
J. NOVICOW : *La langue auxiliaire du groupe de civilisation européenne, Ibid.*, 1er décemb. 1907. M. Novicow avait déjà publié un ouvrage sur le même sujet ; voici quelle fut l'appréciation de Brunetière : « Étant d'un Russe, nous avons tout lieu de tenir son apologie de la langue française pour impartiale, et ce Russe sachant l'anglais et l'allemand aussi bien que le français, nous avons lieu de la croire solide. Si M. Novicow connaît les qualités du français, il connaît aussi les défauts de notre langue ; il connaît aussi les qualités de la langue de Shakespeare et de celle de Goethe ; et, les préférences qu'il exprime en faveur du français ne sont pas des préférences de son goût personnel ou de ses sympathies, mais les conclusions de ses expériences linguistiques et de la totalisation de ses observations raisonnées. Son apologie est d'un utilitaire.»

On peut louer le français, sans pour cela déprécier les autres langues, dont personne, raisonnablement, ne contestera les charmes mystérieux. S'il ne se trouvait plus d'Anglais pour admirer Shakespeare, ce serait trop malheureux, comme on regretterait de ne plus rencontrer d'Italien qui chantât les strophes de Dante.

La littérature européenne possède des chefs-d'œuvre, trésor du genre humain, et l'on comprend que les peuples veillent avec un soin jaloux à la conservation des œuvres nationales.

Que tout homme impartial descende dans son cœur, qu'il analyse ses sentiments intimes, et il s'apercevra combien intense, profond, sincère est son attachement à la langue maternelle.

Le Franco-Canadien ne fait pas exception à la règle ; il aime la langue française, la trouve d'une douceur souveraine ; il croit qu'il n'y renoncerait pas sans déchoir, ni mériter le mépris. (1)

Sans doute, il se rencontre des esprits faux et des cœurs secs pour renier le parler des ancêtres ; ils ne méritent pas qu'on s'y arrête, car ces sophistes recueillent moins d'éloges que d'avanies.

Nous aimons donc la langue française, parce qu'elle est notre langue ; c'est la raison générale.

Nous l'aimons aussi pour d'autre motifs : la suprématie du français dans le passé, (2) comme sa suprématie actuelle, qu'il conservera, nous l'espérons, ne nous laissent pas indifférents.

Nous aimons encore la langue française à cause de sa rare perfection et de la beauté littéraire des chefs-d'œuvre qu'elle a produits, patrimoine commun de tous les Français de l'univers. Ces raisons spéciales serviront de thème au discours qui va suivre.

I

PREMIÈRES CONQUÊTES DU FRANÇAIS

La langue d'oïl ou française

Sans entrer dans une discussion, qui est au-dessus de ma compétence, sur les origines de la langue française, je dirai qu'à un moment de l'histoire, la France se divisa en deux principautés, l'une au midi, appartenant à la langue d'oc ou provençale, organe des troubadours, l'autre, au nord, où règnait la langue d'oïl ou française, employée par les trouvères.

---

(1) Je n'entends pas non plus, en défendant le français, prêcher une croisade contre le légitime emploi de l'anglais, dont je me plais à reconnaître la nécessité.

(2) Avant même que le français fût parlé en Gaule, les Romains avaient été frappés de l'aptitude des Gaulois pour la parole. Diodore de Sicile et César en firent la remarque. Salluste signale leur virtuosité dans l'art de dire : *argute loqui*. Les Canadiens ont hérité de leurs aïeux gaulois le goût des discours publics.

La première débuta brillamment, et l'on put croire qu'elle finirait par l'emporter. Peu à peu, pourtant, la langue d'oïl prit le dessus, et, grâce aux rois de France, réduisit la langue provençale au rang de dialecte populaire. Cette dernière ne s'effaça pas tout à fait : on connaîtrait mal la force de résistance d'une langue, si l'on osait l'affirmer. Bien loin de disparaître, la langue provençale se réfugia au sein du peuple.

Une reconnaissance inespérée l'attendait au XIXe siècle ; je rappellerai le mouvement du « félibrige », à la tête desquels marchèrent Roumanille et le sublime Mistral, qui, pour sa part, créa Mireille, dotant la France de l'épopée si longtemps attendue. (1)

DÉBUTS HORS DE FRANCE

Une fois maîtresse du territoire français, la langue française passa la frontière. (2)

Un fait saute aux yeux : la popularité du français à l'étranger, manifeste déjà en plein moyen âge, persistante jusqu'à nos jours, malgré certains désavantages apparents sur lesquels nous reviendrons.

Et d'abord, dès le XIIe siècle, le français domine en Angleterre ; les rois n'entendaient, tout au moins ne parlaient que cette langue, au point que le vainqueur de Crécy, Édouard III, « ne parvint pas, dans une circonstance solennelle, à reproduire correctement une phrase anglaise ».

Devant les tribunaux, l'usage du français dura jusqu'au XVIIIe siècle ; les lois se rédigent, jusque vers 1490, en français ou en latin, à l'exclusion de l'anglais.

Dans les réponses (*answers*) du Parlement, l'anglais s'emploie pour la première fois, en 1404, seulement, et, les procès-verbaux ne se tiennent en anglais, qu'à partir de Henri VI. (3)

En Italie, au moyen âge et jusqu'au XVIe siècle, la vogue du français relègue le toscan à la seconde place, si bien que Marco Polo préfère rédiger ses relations de voyage en français, tandis que Brunetto Latini exalte « la parleure dilettable » de la langue française.

---

(1) J'espère un jour, si le temps inexorable me le permet, revenir sur ce phénomène extraordinaire du réveil de la musicale langue de Provence. Les Canadiens puiseront, dans cette étude, de précieux encouragements, des leçons et des données sur l'avenir du français en Amérique.

(2) Avant la Renaissance, les Croisés portèrent en Orient la langue et les productions de la France ; des croisades, date le prestige des Francs en Syrie.

(3) *Cf. Revue Franco-Américaine*, janvier, 1912. ERROL BOUCHETTE.

En Allemagne, à la même époque, les personnes de haut parage, familiers avec l'idiome français, le considèrent comme le complément de toute éducation libérale.

Jusqu'au XIVe siècle, le français demeure, aux Pays-Bas, la langue non seulement de la Cour et de la Chancellerie, mais des abbayes, des fonctionnaires subalternes et même des particuliers. (1)

A partir de Louis XIV, l'emprise du français s'affirme en Europe, incontestée. En 1800, cette prédominance est telle que l'Académie de Berlin mettait ce sujet au concours : « de l'Universalité de la langue française ». Elle décerna la palme au discours, devenu classique, de Rivarol, hommage d'autant plus flatteur, que décerné par des Allemands.

Comment et pourquoi prévalut le français? Nous allons tâcher de l'expliquer.

II

TRIOMPHES DE LA LANGUE FRANÇAISE

Sur l'allemand

Pourquoi sur l'allemand? J'énumèrerai, à la suite, les principales raisons.

Au XVe siècle et au XVIe, les Allemands ne se glorifiaient d'aucuns chefs-d'œuvre dignes de fixer l'attention des nations voisines. Klopstock mourut à l'aurore du siècle où parurent Goethe et Schiller.

Le latin fascinait alors autant que jamais les Allemands, qui se piquèrent toujours d'être des savants en *US*.

Le vocabulaire allemand n'avait rien de commun avec celui des langues romanes, dérivées du latin, de sorte que les nations latines, France, Italie, Portugal, Espagne, dont l'influence rayonnante illuminait l'Europe, ne se sentaient guère d'inclination pour la langue des Germains.

En outre, ce vocabulaire, à cause de son excessive richesse, rebutait ces mêmes nations. (Il faut en dire autant de la langue anglaise, dont l'immense dictionnaire, sujet d'orgueil pour les fils d'Albion, déconcerte, au premier abord, quiconque entreprend l'étude de l'anglais.)

La prononciation, avec ses sons rauques, gutturaux, si rudes aux oreilles délicates des nations latines, éprises d'émissions de voix

---

(1) Le français eut alors à soutenir, en Europe, la rude concurrence du latin, langue de l'Église, de la science, de la justice et, en partie, de l'administration.

douces et caressantes, ne pouvait prétendre rallier de nombreux suffrages.

Si l'âpreté du son choquait l'oreille, combien les caractères gothiques, aux formes cabalistiques, étranges, déroutaient l'œil formé dès longtemps à la typographie ordinaire, si nette, si facile, si élégante, si simple ! Je n'entends point blâmer les Allemands de s'agripper aux traditions, mais ce qui développe l'esprit national des uns réagit sur les autres, en sens contraire.

La construction grammaticale si compliquée offrait une difficulté non petite, surtout aux amateurs de la lumineuse clarté et de la méthode limpide, propres à la langue française. On reprochait déjà à ces phrases savantes mais interminables d'envelopper je ne sais quel esprit nébuleux, que les Allemands qualifient de profondeur, et que beaucoup, à tort ou à raison, n'apprécient pas à sa juste valeur.

On connaît la boutade de cet Allemand — boutade inventée peut-être par un Français : « J'attends, disait-il, la traduction de mon livre en français, pour le comprendre ! » Il ne faut pas attacher trop d'importance à un mot piquant, mais celui-ci répond à l'impression de gens studieux qui pensent qu'une syntaxe abstruse embrume ou enténèbre la pensée.

Il existait en Allemagne plusieurs dialectes vivaces, de force égale ; il aurait fallu que l'un d'eux prédominât, par exemple, le saxon, avant de franchir les frontières, comme il arriva en France, où les patois s'effacèrent devant le français.

En outre, l'Allemagne ne jouissait pas encore de l'unité politique. (D'aucuns soutiennent que Napoléon Ier en fut le principal et inconscient agent. Ce ne serait pas la première fois que des hommes publics auraient travaillé à des résultats qui dépassèrent leurs prévisions, et réalisé le mot profond de Bossuet ou de Fénelon : « L'homme s'agite et Dieu le mène ! »)

Enfin, on éprouvait une si vive passion à l'endroit du français ! L'allemand a reconquis ses droits et privilèges ; toutefois, le français jouit toujours, en Allemagne, d'une estime singulière, si bien qu'on y étudie nos classiques comme des modèles de bon goût. (1)

SUR L'ESPAGNOL

L'espagnol, un instant, contrebalança l'influence de la langue française. Sous le règne de Charles-Quint, la prépondérance poli-

(1) On parlait le français à la Cour de Frédéric II, qui se piquait, non sans raison, de savoir notre langue ; les railleries de Voltaire, probablement injustes, n'ont pas détruit l'impression contraire. Bismark possédait à fond la langue française et pouvait se renseigner, sans l'intermédiaire de traducteurs officieux

tique de l'Espagne conspirait au succès de la langue espagnole, mais l'isolement géographique entrava son développement à l'étranger.

D'ailleurs, sa brève effloraison d'œuvres littéraires exubérantes parut maigre, au regard de la fécondité française, persistante et tenace. Le génie français éclipsa donc le génie espagnol, auquel on reproche l'enflure et l'emphase déclamatoire, si distantes de la conversation, point de départ, semble-t-il, de la langue littéraire. (1)

SUR L'ITALIEN

Les titres de l'italien sont plus sérieux ; examinons les raisons qui militent pour ou contre.

Rome, jadis le centre d'un empire gigantesque, projeta son influence sur le monde ancien. La lueur vacillante de la Rome païenne allait s'éteindre quand surgit, lumineuse, la Rome chrétienne. Il semble que la langue italienne aurait dû bénéficier de la situation. C'est le latin qui en profita, au point que des écrivains comme Dante et Pétrarque hésitèrent à se servir du toscan.

L'Italie, la première des nations modernes, arriva à la civilisation, ou si on le préfère, à une culture extraordinaire. Nous voulons parler de la renaissance, au XVIe siècle, surtout à l'époque des Médicis, où la sculpture, la peinture, l'architecture prirent un merveilleux essor ; c'est le temps de l'Arioste et du Tasse, sans oublier ce géant précurseur, qui domine de si haut la littérature italienne tout entière, le Dante, dont les stances, depuis longtemps populaires en Italie, sont encore l'objet de la vive admiration des nations transalpines. Mais si l'Italie parvint la première à la culture humaniste, son brillant début n'eut pas de lendemain, car à la renaissance italienne succéda une prompte décadence. Dès le XVIe siècle, celle-ci s'accusait fatale. En outre, au dire de Rivarol, l'éclosion de ces chefs-d'œuvre semblait prématurée, puisque la France, l'Espagne et l'Angleterre « plongées dans l'ignorance » (2) ou du moins, ajouterai-je, n'ayant pas atteint un degré suffisant de maturité, ne pouvaient se mettre à l'école de l'Italie.

Une autre cause, la prospérité commerciale, favorisait l'expansion de l'italien. Pise, Florence, Gênes, Venise initiaient les nations européennes — on l'oublie trop souvent — aux pratiques de la

(1) Nous serions injuste, si nous n'ajoutions que dans les champs de l'ascétisme, la langue espagnole bat la marche, mais ces ouvrages ne s'adressent qu'à une élite, et encore exclusivement catholique, ce qui, de fait, restreint les chances à l'universalité, car, c'est un axiome, une langue se répand d'autant plus qu'elle répond à des besoins complexes.

(2) Rivarol.

finance ; ces fières républiques disposaient, pour l'époque, de capitaux quasi illimités ; leurs relations s'étendaient jusqu'en Orient, tandis que l'Occident s'avouait leur tributaire. Par malheur, l'Italie, au contraire de la France, ne jouissait pas de l'unité politique, mais en proie aux dissentions intestines, subissait les ingérences successives de la France, de l'Allemagne ou de l'Espagne.

Autre raison contre le toscan — car, en somme, au toscan revenaient les meilleures chances de suprématie en Italie — tirée de la langue ; la poésie parlait un dialecte spécial, obstacle nouveau et sérieux pour quiconque a maîtrisé déjà la prose ou la langue populaire. (La même difficulté se rencontre aussi dans la poésie anglaise, dont la beauté du reste demeure sans conteste.) Il est remarquable, au contraire, qu'entre la prose et la poésie, il n'existe pas, en français, une notable différence. L'étranger, familier avec Bossuet, La Bruyère ou Sévigné, abordera sans difficulté Racine et Boileau. De Corneille à Descartes, la différence n'est guère plus sensible que de Pascal à Massillon. On peut en dire autant des auteurs contemporains, en ajoutant que le vocabulaire des prosateurs et des poètes s'est beaucoup amplifié. La simplicité de la poésie française se rapproche étonnamment de la simplicité de la poésie grecque.

SUR L'ANGLAIS

Il s'agit de savoir pourquoi, au XVIIe et au XVIIIe siècle, le français devança l'anglais. L'examen de ce fait historique s'inspirera des réalités, de sorte que la thèse court risque de déplaire ; j'ai confiance qu'on ne pourra l'attaquer que par des raisons à côté.

La conquête normande retarda la diffusion de l'anglais dans les hautes classes, puisque de Guillaume le Conquérant à Édouard III, le français, en usage à la Cour et devant les tribunaux, resta, pour une bonne part, la langue de l'Église, surtout celle des puissants abbés normands, constructeurs des cathédrales gothiques, fleurs de France transplantées sur le sol anglais.

L'isolement géographique, qui nuisit à l'espagnol, entrava l'anglais. L'Angleterre, séparée de l'Europe par la Manche, se trouvait au bout du monde. Les rapports, alors si lents, entre nations isolaient encore davantage les insulaires anglo-saxons.

Autre obstacle, le caractère de l'Anglais. Timide, froid, distant, quelquefois hostile, l'Anglais ne montre guère cette chaleur communicative et parfois indiscrète, si naturelle au Français. Ce n'est pas à dire que l'Anglais manque de cœur ; il dissimule plutôt sa

sympathie sous un masque d'impassibilité. Personne ne conteste au flegme ses avantages, mais en l'espèce, quel obstacle à l'épanchement ! La froideur, qui voile, je le veux bien, de réelles qualités, paralyse l'envolée de la conversation, où la maîtrise du Français s'accuse avec tant de verve primesautière.

Circonstance aggravante, la femme, si apte à la causerie, semble reléguée, en Angleterre, au second plan, sinon trop souvent bannie de certaines relations sociales. Les clubs, où les Anglais passent leurs heures de loisir, étiolent cette fleur de délicatesse, l'entregent, qui facilite et rend si aimables les rapports de société.

De même que l'âpre articulation allemande nuit à la langue des Germains, la prononciation anglaise, fantaisiste, capricieuse et déconcertante, se dérobant aux règles précises, logiques, ralentit les progrès de l'anglais, dans les pays latins.

Pour ne mentionner que la position de l'accent, quel étranger peut se flatter de le placer à bon escient, à moins de recourir au dictionnaire, méthode peu expéditive et fastidieuse ? Même après de longues années d'études, on reste indécis devant un mot vu pour la première fois.

Si nous abordons la question littéraire, nous en disposerons assez vite, en disant qu'à cette époque, l'Angleterre ne possédait guère d'écrivains dont le renom eût franchi la Manche, et, quand on a nommé Chaucer et Spencer, la liste est bien près d'être close. Je n'oublie pas Shakespeare ni Milton ; tous savent que ces deux poètes, à peu près ignorés durant environ un siècle — celui qui suivit leur mort — n'acquirent de réputation, notamment Shakespeare, qu'au moment où les auteurs classiques français planaient dans la gloire.

On peut soutenir, du reste, que la littérature anglaise, essentiellement anglaise et partant moins *humaine*, ne possédait pas à un degré éminent comme le latin et aussi le français, de même que le grec, ce caractère d'universalité que les hommes familiers avec ce problème admettent sans hésitation.

Il conviendrait d'ajouter un mot sur Shakespeare, puisqu'il jouit maintenant d'un incontestable prestige. Jamais le public français ne s'est complètement rallié au grand tragique, et la raison se comprend. Quel que soit le génie littéraire de Shakespeare, ses plus enthousiastes admirateurs confessent que ses pièces les plus célèbres s'émaillent de fautes de goût choquantes, de révoltantes brutalités, de longueurs insupportables. L'époque où vécut le poète explique, sans les justifier, ces incartades du génie. Les Français s'insurgent contre le théâtre shakespearien, où défilent tant

d'hallucinés, de demi-fous, de canailles de haute volée. De plus, la langue archaïque, exubérante, augmente la difficulté pour quiconque étudie Shakespeare.

Qui blâmera les Français de revenir au prodigieux Corneille, au suave Racine, qui tous deux nous enlèvent sur les hauteurs de l'héroïsme et du sacrifice, au moment où les étrangers s'éprennent de plus en plus du génie gaulois, négligent les interminables romans d'outre-Manche pour suivre l'intrigue alerte, vive, ailée, de la fantaisie parisienne, au moment où les gens cultivés feignent d'ignorer les bouffonneries des comédies anglo-américaines pour rire et sourire aux reparties étincelantes du dialogue français ?

Emprise du français dans tous les milieux ou centres intellectuels : c'est un fait ; M. Novicow l'a constaté en Angleterre. On n'a qu'à généraliser son observation.

« Je visitais, raconte-t-il, l'été dernier (1905) l'Université de Cambridge, en compagnie de quelques collègues de l'Institut international de Sociologie. Une dame française, mariée à un professeur de Trinity College, avait bien voulu me servir de guide. Elle me dit, entre autres choses : « Quand vous faites la connais-
« sance d'un membre de notre enseignement, adressez-lui d'abord
« la parole en français, si vous voulez pa er pour un homme bien
« élevé. »

Après cela, nous aurions mauvaise grâce de ne pas admettre que l'on apprend l'anglais pour son utilité commerciale, tandis que l'on étudie le français en vue de certains avantages que nous allons mettre en lumière, en examinant en eux-mêmes les titres de la langue française.

III

LES TITRES DE LA LANGUE FRANÇAISE

Situation géographique

Sa situation géographique prédestinait la France à servir de lien entre les principaux peuples de l'Europe ; voisine de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Suisse, de l'Italie, de l'Espagne, elle avait, par la Méditerranée, une porte ouverte sur l'Orient.

La douce France, dont le climat tempéré, ni brumeux comme les pays du nord, ni torride ainsi que les régions ensoleillées du midi, la douce France, terre féconde, mère de la vigne et du blé, rattachait

ses enfants au sol bien aimé, attirait chez elle les étrangers, autant par le charme de vivre que par sa merveilleuse industrie, dont la renommée s'imposa de bonne heure, surtout dans les produits où entrent l'art et le goût. [1]

QUALITÉS PHONÉTIQUES

Par la résonnance, la langue française tient le milieu entre les langues du nord et celles du midi ; plus douce que les dialectes septentrionaux, hérissés de sons rauques et de consonnes aspirées, plus ferme que les langues méridionales, d'une grâce un peu molle, elle mêle, dans une juste et harmonieuse proportion, les consonnes et les voyelles qui cependant forment la dominante. Parmi celles-ci, les désinences heureuses de l'*e* muet « laissent dans l'oreille, dit Voltaire, un son qui subsiste encore, après le mot prononcé, comme le clavecin quand les doigts ne touchent plus le clavier ».

La prononciation des consonnes et surtout des voyelles — les mots français étant en général « d'une dimension agréable, ni trop longs, ni trop courts » — [2] est nette, pleine d'aisance et facilitée singulièrement aux étrangers par la position constante de l'accent. [3]

Un étranger sait bien vite qu'il lui faut poser l'accent sur la dernière dans *population*, sur l'avant-dernière dans *peuple*, et il le sait une fois pour toutes.

La langue française émet des articulations ; plusieurs autres langues, des sons ; de là, l'immense avantage pour celle-là d'être plus distincte. Au moyen âge, on donnait, paraît-il, comme dimension aux cathédrales la portée de la voix comprise et saisie en parlant français. Des expériences ont démontré que, dans le téléphone, le français se comprend mieux et de plus loin.

Prononciation plus distincte [4] et plus simple aussi. Par exemple, en anglais, quelle difficulté dans les voyelles *a*, *e*, *i*, dont les émissions varient de si surprenante façon ! [5]

---

(1) Le tour de main, l'adresse et le savoir-faire des ouvriers canadiens-français ont été mis en lumière par M. Errol Bouchette.

(2) La remarque est de M. Novicow. Sur ce, Brunetière : « Voilà une de ces choses qu'on est bien aise d'entendre dire par un étranger.»

(3) « Doit-on, demande Brunetière, prononcer *pòpolo* avec l'accent sur la première syllabe, ou *popòlo* avec l'accent sur la seconde, ou *popolò* avec l'accent sur la troisième ? Un Français n'est jamais sûr, et, en tout cas, il faut qu'il l'apprenne pour chaque mot de la langue italienne ». La même remarque s'applique à l'anglais.

(4) Les Canadiens français, qui se piquent de patriotisme, pourraient articuler avec plus de vigueur.

(5) Beaucoup de Slaves, affirme M. Novicow, ont de la peine à prononcer le *th* anglais. En français, il n'y a aucune consonne de ce genre. L'anglais, ajoute le même auteur, a une série de sons vocaux qui ne se retrouvent dans aucune langue « Il m'a toujours été impossible de prononcer le mot *soap* comme les Anglais.»

LE CARACTÈRE FRANÇAIS

Le caractère du Français n'a pas peu contribué à populariser la langue française.

Certaines qualités font naître la sympathie, éveillent l'attention, excitent l'admiration. Parmi les peuples mieux favorisés que d'autres sous ce rapport apparaît le français : sa nature liante, aimable, prévenante, sollicite la bienveillance. On a beau être riche, intelligent (l'énumération se peut continuer à volonté), il faut, pour attirer à soi, se montrer bon enfant, justement en quoi le Français excelle. Pour lui, tout commence et se termine par des chansons, rappelant par exemple, les victoires de Marlborough ou l'épisode émouvant de la campagne politique du général Boulanger. Il est gai, perpétuellement gai, gai jusque dans la mort. La gaieté, contagieuse en soi, on la recherche d'instinct ; on préfère l'homme d'humeur joyeuse, le boute en train, le roger bontemps malgré tout, à celui dont le masque sombre, morose, ne se déride jamais, et qui craindrait de manquer aux bienséances, s'il manifestait une allégresse bruyante. Que le sérieux l'emporte sur la verve ou l'entrain, possible, quoique ce ne soit pas sûr, car le plaisir n'exclut pas toute gravité ; il n'en reste pas moins vrai, qu'au point de vue qui nous occupe, l'aménité souriante demeurera longtemps encore le moyen le plus efficace de prouver sa sympathie et de gagner celle des autres. (1)

Le Français se montre aimable, joyeux, serviable à tous indistinctement.

Une autre qualité, essentiellement française, je crois, et qui favorise les relations sociales, la galanterie — ne sourions pas — la galanterie, une forme plus délicate du respect que l'on doit à la femme, explique le charme spécial qui se dégage des réunions françaises, dont le cœur et l'esprit font tous les frais.

L'a-t-on assez reprochée aux Français et s'est-on évertué à l'assimiler à je ne sais quelle corruption raffinée ! Ceux-là seuls qui méconnaissent la France et s'obstinent à la calomnier peuvent se méprendre sur le haut caractère de la Française, digne de tous égards,

---

(1) Les Canadiens français sont renommés pour leur humeur rieuse et bon enfant ; rien ne saurait leur faire perdre le contentement de vivre. On recherchа naguère « les voyageurs », autant à cause de leur intrépide sang-froid que pour leur inaltérable gaieté. C'est en chantant qu'ils sautaient « les rapides » et faisaient les durs « portages ». Cet entrain, qui fait le fond de leur caractère, leur a gagné, en moins d'un siècle, le cœur des colons écossais de la Malbaie et de Fraserville. Le *Graphic*, de Londres, décembre, 1910, signalait, avec étonnement, le fait que ces « highlanders » ne savaient plus l'anglais !

femme modèle — tous les témoignages des étrangers qui l'ont approchée sont catégoriques. Le contact de la femme a donné des ailes à la finesse française, finesse subtile, de franc aloi, faite de condescendance et de malice, de réserve et de bon goût. [1]

Rien n'explique mieux l'ascendant dont la France jouit à l'étranger, que cette rare faculté qu'on appelle le goût français, quasi infaillible, tout de mesure et de simplicité.

On rencontre ailleurs un luxe tapageur, indice de richesse ou d'opulence ; il essaie d'étonner, mais il dissimule malaisément l'indigence du tempérament artistique, guidé par un jugement sûr. On peut éblouir, on ne captive pas. [2]

***

Outre ces dons que nous avons choisis de préférence et qui sont loin d'épuiser la matière, il existe un ensemble de qualités qui constituent, je dirais, le génie français.

C'est un Italien, M. Sergi, qui en a donné l'aperçu qui va suivre. Son témoignage est d'autant plus piquant qu'il émane d'un écrivain peu sympathique à la France. Après avoir constaté l'aptitude du Français à transformer tout ce qu'il reçoit du dehors, à le propager, grâce à sa sociabilité, il ajoute :

« Dans c[illegible]ansformation, tout prend un air d'aisance, de légèreté, de grâce et d'agilité qui sont les qualités les plus propres à favoriser la diffusion des inventions intellectuelles, et la limpidité d'une langue limpide comme le cristal, en s'y ajoutant, aide et concourt au même objet. »

De son côté, Joseph de Maistre, dans un passage fameux, avait caractérisé, avec un rare bonheur d'expression, cette disposition native du tempérament français.

« *Omnia quæ loquitur iste populus, conjuratio est :* le penchant, le besoin, la fureur d'agir sur les autres est le trait le plus saillant

---

(1) Les Canadiens, décidément, tiennent de leurs amis de France. On connaît la chanson populaire « Vive la Canadienne ! » (Il est remarquable que l'émigration française au Canada ait été organisée de telle façon que les femmes aient été comme triées sur le volet. Les résultats de cette sélection sont faciles à constater.) La finesse de nos chansons humoristiques, où pétille le sel gaulois, prouve que le Canadien, malgré son inaltérable optimisme, sait rire de ses propres travers... et de ceux des autres !

(2) Goût et sens artistique, les Canadiens français sont loin d'en être dépourvus. Plusieurs l'oublient trop volontiers. Outre les orateurs, à qui l'on reconnaît une certaine supériorité, nous pourrions énumérer les artistes. Mentionnons, pour mémoire, le peintre Falardeau. Je me souviens qu'en visitant la chapelle du roi Humbert, dans un palais de Florence, le guide me montra un Christ en croix : « C'est un Falardeau ». Il ignorait que je fusse Canadien. Nommons encore Lavallée. On reconnaît que les Canadiens ont du « tempérament ».

de votre caractère. On pourrait dire que ce trait est vous-mêmes. La moindre opinion que vous lancez sur l'Europe est le bélier poussé par trente millions d'hommes ; toujours affamés de succès et d'influence, on dirait que vous ne vivez que pour contenter ce besoin ; et, comme une nation ne peut avoir reçu une destination séparée du moyen de l'accomplir, vous avez reçu ce moyen dans votre langue, par laquelle vous règnez bien plus que par vos armes, quoiqu'elles aient ébranlé l'univers. »

QUALITÉS DE LA LANGUE FRANÇAISE

Il est temps, semble-t-il, de parler de la langue française en elle-même.

Une remarque, d'abord. Vers 1760, la haute société, dans toute l'Europe, sauf en Angleterre, où il était cependant en usage et en honneur, employait exclusivement le français.

La langue française règnait donc ; elle règne encore. Elle occupe, dans le monde moderne, une place éminente, qu'elle doit aux raisons énumérées plus haut, et, en outre, à son génie propre, ainsi qu'aux œuvres littéraires qu'elle a produites.

Elle doit son empire à son génie limpide, à sa forme analytique, [1] à ses habitudes de méthode, à son naturel exquis, à la simplicité de son allure.

En fait de simplicité, elle excelle.

La qualité souveraine des Grecs, ces artistes universels, fut précisément la simplicité la plus subtile, la plus rare.

Elle transparaît dans leur sculpture, d'où rayonne tant de grâce et d'harmonie ; elle est la note dominante de l'architecture, dont la pureté de lignes ravit encore les connaisseurs, fût-ce dans les ruines du Parthénon ; la simplicité, l'exquise simplicité, s'affirme dans le divin Platon, simplicité sublime qui se marie au naïf abandon, chez Sophocle, simplicité encore que rehausse une gravité noble, chez Démosthène, simplicité saisissante, sur laquelle se détache, en un relief si net, la vigueur, simplicité chez tous, et non pas certes, négligence, mais suprême et idéale perfection.

Or, la simplicité française, sans atteindre à la simplicité attique, est telle, cependant, que personne ne saurait se flatter d'y arriver, sans un art consommé. Depuis Bossuet, la tradition ne s'en perdit jamais.

---

(1) Au dire de certains philologues, les langues synthétiques seraient moins parfaites que les langues analytiques.

Les écrivains français possèdent donc, dans la langue française, un outil trempé, façonné, ciselé avec une science, un art, une constance admirables. Elle passa par le creuset d'une réforme à la fois sévère et intelligente, inaugurée par Malherbe, soutenue par Boileau, acceptée des écrivains de génie, développée par des puristes judicieux comme Vaugelas, Bouhours, Furetière, continuée enfin par l'Académie française.

Elle a été forgée pour des siècles.

Les écrivains venus plus tard, même les plus audacieux, ne parvinrent pas à fausser le noble instrument, de sorte que non seulement La Fontaine, Fénelon sont encore familiers aux enfants de France et du Canada, mais qu'il existe comme une langue française vraiment classique, quasi immuable, la même dans La Bruyère, Voltaire, de Maistre, Veuillot, Sainte-Beuve et Faguet pour la prose, presque la même en poésie dans Corneille, Chénier, Lamartine et Coppée. (1) Hugo lui-même, dans ses plus belles poésies, rentre dans la règle générale ; la simplicité d'expression le rapproche de la forme classique.

LE RÔLE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Un puissant homme d'État, Richelieu, préoccupé d'assurer au français la suprématie en Europe, fonda la célèbre Académie française. Son initiative dure encore. Malgré les révolutions qui ont déraciné tant d'autres institutions, l'Académie française a survécu à tous les orages. Ce docte corps, organisé par le fameux cardinal, subit une éclipse passagère, mais il ne tarda pas à être rétabli par Napoléon. Il n'a cessé depuis de jouir d'une immense autorité en ce qui regarde la langue ; sauf de rares exceptions, il compta dans ses rangs l'élite des écrivains français, de sorte que ses décisions, grâce à leur prestige, eurent toujours force de loi.

A cause des services signalés que rendit l'Académie française, deux écrivains anglais, Hume et Swift regrettaient que l'Angleterre n'eût pas aussi son académie ; de temps en temps, la question d'en fonder une revient devant le public anglais. Les journaux d'octobre 1910 agitaient encore le projet. D'autres académies existent, mais d'une organisation différente, comme la Société Royale de Londres, composée de chimistes, de physiciens, de géomètres, ou

(1) Pendant la Renaissance, l'Italie ; au XVIIe siècle, l'Espagne ; à la fin du XVIIIe, l'Angleterre ; au commencement du XIXe, l'Allemagne ; récemment, les pays du Nord, ont influencé, inspiré, renouvelé, sans l'altérer, le génie français.

encore l'Académie des Sciences de Berlin, avec ses philosophes, ses historiens, ses économistes. Seule, la France possède une enceinte réservée aux littérateurs. (1)

Sa première utilité se tire du fait que l'écrivain, ne se sentant plus seul, se croit tenu à plus de réserve ; c'est Gaston Boissier qui l'affirme.

Au dire du grave et savant académicien, s'il y avait eu une académie latine, à Rome, certains traits obscènes auraient disparu des poésies d'Horace ; il aurait subi l'influence de ses collègues et du corps tout entier, il aurait fait preuve de cette mesure, de cette pondération qui caractérisent la plupart des académiciens français. C'était l'un des objets prévus par Richelieu, de conférer aux lettres françaises une dignité éminente, et son intention ne fut pas déçue, puisque La Fontaine se vit refuser d'abord l'entrée de l'Académie, à cause d'une œuvre trop hardie. Ces traditions se perpétuèrent jusqu'au XIXe siècle, si bien que Zola, malgré son impudente obstination à se présenter à plusieurs reprises, ne put franchir le seuil de l'auguste assemblée ; c'est à peine, si une fois ou l'autre, il obtint un suffrage ; il lui arriva même de n'en recueillir aucun ! Ce fait montre assez que les principaux écrivains, ceux qui représentent vraiment la France, rougissent, au nom de leur patrie, de ces romans pornographiques, qu'ils considèrent être un opprobre pour leur pays, bien qu'il soit démontré que de ces productions immondes, répandues en France, il se faisait, à l'étranger, une consommation effrayante. Dans telle région, on les recherchait, ces œuvres de scatologie..., avec des mines effarouchées !

Richelieu, et ce projet démontre la sûreté de son coup d'œil, en assignant à la littérature une place dans l'État — chose nouvelle et restée unique — assura à la France le prestige littéraire. L'Académie répondit aux désirs de son bienfaiteur, en veillant à la pureté de la langue, en stimulant l'effort littéraire, en perfectionnant la langue et la littérature l'une par l'autre, en fixant la première, en retardant les changements trop brusques, en disciplinant les lettres, en leur imposant des freins salutaires. L'Académie fit davantage : elle réussit à rendre la langue française capable d'éloquence. « Il y a encore, dit Gaston Boissier, une saine éloquence, l'éloquence grave et sobre, dont les anciens avaient donné des exemples, et c'est celle-

(1) L'Académie s'est honorée en admettant des représentants de la science, de la magistrature, de l'armée, du clergé, de la haute société, afin que l'élite de la nation eût son mot à dire dans les questions de bon langage. Nouvel indice de la largeur d'esprit française, poussée un peu loin, parfois.

là, somme toute, qui l'emporte dans la littérature entière ; elle est l'idéal du XVIIe siècle. Le but de cette éloquence était de convaincre et de persuader, d'où le souci d'être clair, et pour cela d'ordonner sa matière, de développer ses idées, d'être accessible à tous. De fait, l'Académie parvint à égaler la langue française à la latine, à la hausser à l'éloquence, en lui assurant l'universalité. »

Aussi, devant les résultats obtenus de son temps, Vaugelas, l'inexorable Vaugelas, avait raison d'écrire de la langue française : « Je n'en connais aucune qui soit plus ennemie des équivoques et de toute obscurité, plus grave et plus douce tout ensemble, plus propre pour toutes sortes de styles, plus chaste en ses locutions, plus judicieuse en ses figures, qui aime plus l'élégance et l'ornement, mais qui craigne plus l'affectation. »

EXCELLENCE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE. AU XVIIe SIÈCLE

Il n'a été question jusqu'ici qu'en passant des œuvres littéraires ; il serait temps d'appuyer sur la beauté de la littérature française, car une langue, dit Brunetière, « ne se sépare pas de la littérature à à laquelle elle a donné naissance, ou plutôt, et pour mieux dire, on ne saurait décider qui des deux aide plus efficacement à la diffusion de l'autre, si c'est la valeur d'une littérature qui fait la popularité d'une langue, ou si c'est la qualité d'une langue qui fait la fortune de sa littérature ».

Un mot seulement.

L'éclat extraordinaire du XVIIe siècle, en France, fascina les nations européennes ; c'est un fait historique.

Les généraux Turenne, Condé, Luxembourg, Vendôme, Villars, les marins Jean Bart, Duguay-Trouin, Duquesne, Forbin, les architectes Vauban, Le Nôtre, Perrault, Mansart, les peintres Le Sueur, Poussin, Le Brun, les ministres Richelieu, Mazarin, Colbert, Louvois, les érudits Ducange, Petau, Mabillon, forment, avec les orateurs et les poètes, le brillant cortège de Louis XIV ! Et je n'ai pas nommé les génies qui donnèrent de l'excellence de la langue française des preuves concrètes. Quelle gloire pour un pays et une race d'avoir vu paraître au même moment Bossuet, Bourdaloue, Fléchier, Massillon, Descartes, Malebranche, Pascal, La Rochefoucauld, Fénelon, Sévigné, Corneille, Racine, Molière, Boileau, La Fontaine !

LE POINT DE VUE CATHOLIQUE

Peut-être est-il trop souvent négligé.

Les écrivains du XVIIe siècle donnèrent une excellente démonstration, non seulement de la haute tenue littéraire de la langue française, mais encore du sentiment religieux, et partant catholique, qui les animait.

La littérature du XVIIe siècle est catholique, et non pas rationaliste, comme par exemple, la littérature allemande. C'est un fait gros de conséquences.

Ces écrivains, parce que catholiques, sont comme attachés à l'indéfectible vérité, à une institution contre la pérennité de laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. Nous n'entendons pas attribuer aux œuvres françaises la même durée qu'à l'Église ; nous disons seulement que le fait, pour une littérature, d'être essentiellement catholique, lui assure une vitalité grande, parce qu'elle possède nécessairement une part de vérité plus considérable. De la vérité au bien, du bien au beau, les relations sont trop étroites pour qu'on ne saisisse pas la supériorité d'une littérature inondée des splendeurs de la révélation.

D'autres littératures se glorifient d'œuvres catholiques, mais aucune, assurément, ne saurait se prévaloir d'un aussi grand nombre de chefs-d'œuvre d'inspiration saine, grave, profonde, religieuse, parus en un si court espace de temps.

Même en faisant la part des taches doctrinales et des défaillances morales, il reste que les auteurs du XVIIe siècle, pris dans leur ensemble, sont catholiques éminemment, ce qui faisait dire à Louis Veuillot que personne ne passerait impunément à travers les auteurs du grand siècle, et que celui-là n'en pourrait que revenir meilleur. Nous savons, par ailleurs, que le commerce de Bourdaloue ramena le célèbre polémiste à la foi de ses pères, comme les longues études dans Bossuet par Brunetière ouvrirent aux yeux de celui-ci les régions de la vérité révélée et en firent un intrépide apologiste de l'Église.

DU XVIIIe SIÈCLE A NOS JOURS

Ce fut une chose faite ; avec le XVIIe siècle, le français obtenait une primauté qui ne lui sera plus contestée. Le XVIIIe bénéficia de cette prépondérance. Il produisit, il est vrai, des œuvres répréhensibles, au double point de vue moral et religieux ; il suffit

de nommer Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Beaumarchais. L'avance, toutefois, prise par la langue française était telle que celle-ci s'imposa à Catherine de Russie et à Frédéric II de Prusse, de sorte que la mode s'en mêlant, tout le monde se crut obligé de suivre. (1) Cette suprématie s'affirma d'autant que les Bourbons d'Italie et d'Espagne ne pouvaient que pousser à la roue et favoriser la langue de leur famille.

Après les terribles commotions de la Révolution de 89, pendant lesquelles la France fut le point de mire de l'Europe, survint Bonaparte, qui promena la langue française à travers l'Europe, à la suite de ses armées victorieuses ; on pouvait maudire « le Corse aux cheveux plats », bon gré mal gré, il fallait subir la fascination française.

Le génie français, à l'aurore du XIXe siècle, toujours fécond, produisit des œuvres de valeur, qui n'échapèrent point aux penseurs ; on pouvait les discuter, les contester, mais non demeurer indifférent ; le français continuait à exercer son emprise.

Alors parurent les apologistes de l'Église : Chateaubriand, de Maistre, de Bonald, Lamennais, que suivirent Lacordaire, Montalembert, Ozanam, Veuillot, Monsabré, Brunetière.

Alors et un peu plus tard, parurent les poètes Chénier, Lamartine, Hugo, Musset ; si leurs œuvres appellent des réserves, il faut affirmer pourtant que l'éclat s'en imposa aux contemporains. Aucun poète n'a dépassé les envolées de Lamartine, lorsque s'inspirant de la Bible et notamment de l'Évangile, il chante en vers harmonieux les conceptions idéalistes de la philosophie chrétienne.

Alors, un peu plus tard, parurent ces critiques comme Nisard, Sainte-Beuve, dont Faguet continue les traditions de bon goût, et ces romanciers dont le talent s'est si souvent fourvoyé.

Nous avons bien le droit de conclure, avec M. Novicow, « que la production française littéraire de la France l'emporte sur la production des autres pays par la qualité et par la quantité ».

UNE OBJECTION A PROPOS DES ROMANS IMMORAUX ET DES LIVRES IMPIES

Ici se présente, tout naturellement, la question des romans.

M. Novicow, lui Russe, met le « roman français au-dessus, non seulement du roman anglais, mais du roman russe de Tourguenef, de

(1) Christine de Suède avait déjà pensionné des écrivains français.

Tolstoï et Dostoïevski ». Ce jugement du sociologue russe est purement littéraire. Il n'est pas malheureusement de ceux que préoccupent les questions de religion.

On reproche si souvent à la littérature française son immoralité, qu'il faut en toucher un mot.

Que faut il penser des romans français ?

D'abord, ils ne sont pas toute la littérature française ; nous venons de le voir.

De plus, nous savons qu'ailleurs existent indubitablement des œuvres malsaines, qui servent à la consommation locale, à des prix qui défient toute concurrence. Je ne vais pas entreprendre une enquête sur ce sujet scabreux ; on n'a qu'à consulter les gens renseignés !

J'avouerai, cependant, que certains romans français font prime sur le marché, à cause, sans doute, du relent scatologique qui s'en exhale. Mais il y a une autre raison, et Brunetière nous la donne quand il dit que « le théâtre et le roman français *doivent* avoir des qualités que n'ont pas les autres », ce qui revient à dire que le roman français, si dangereux, se présente avec certaines grâces littéraires dont les romans des autres peuples sont dépourvus ; ceci nous ramène au jugement de M. Novicow sur la supériorité du roman français au point de vue artistique.

Brunetière, d'ailleurs, admet le bien fondé du reproche de pornographie, mais il ajoute que c'est le fait de quelques écrivains seulement. Beaucoup d'étrangers, d'après le célèbre critique, inclinent outre mesure d'un certain côté, de sorte que l'on comprend, sans l'excuser, qu'un Français « moyennant rétribution, se fasse le pourvoyeur de la lubricité britannique ou allemande ».

Que ces paroles virulentes d'un honnête homme suffisent. (1)

***

Des gens, animés des meilleures intentions à notre égard, redoutent pour les Canadiens français les influences délétères du rationalisme français, autrement dangereuses à leur dire que les doctrines mauvaises prônées ailleurs.

Nous n'avons garde d'oublier le danger et nous ne sommes pas imbus de faux patriotisme au point de tenter de nier que la menace existe.

---

(1) M. Henri Bourrelier dresse la statistique de la vente des livres français ; le roman vient en cinquième lieu. De plus il constate que les romans sont moins demandés dans les bibliothèques françaises que dans celles de l'étranger.

Nous éprouvons une vive reconnaissance à l'endroit de ces sages mentors qu'aucune antipathie française n'influence, nous aimons à le croire !

Qu'ils se rassurent ; nous sommes sur le qui-vive, et même nous veillons aux autres points menacés !

Si la France, hélas ! donne des exemples détestables, elle en offre aussi de merveilleux, et si notre origine ethnique nous expose à subir le contre-coup d'exemples pervers, elle ne nous empêche pas d'être accessibles aux belles actions. Si la France produit des livres impies — elle n'est pas seule — elle enfante, par contre, des ouvrages religieux magnifiques ; dans cette voie, elle continue de marcher au premier rang.

En tous cas, si la lecture des uns et des autres bons ou mauvais livres nous est facile, jusqu'ici, nous avons donné la préférence à la littérature classique et aux œuvres religieuses. La littérature classique est catholique ; c'est celle-là que nous étudions ; aucune autre littérature étrangère, pas même la littérature anglaise, ne peut nous offrir l'équivalent. Quant aux œuvres où la note saine, la note religieuse, prédomine, M. Henri Bourrelier disait récemment : « Si nos grands classiques, si nos romanciers illustres ont des clients dans le monde entier, c'est, par exemple, au Canada que nos écrivains religieux sont le mieux goûtés. »

En outre, si la France envoie à travers le monde les commis voyageurs de la libre-pensée, elle contrebalance ce scandale par ses bataillons de missionnaires, de religieuses, de catholiques éminents qu'elle sème sur tous les points de l'univers avec une générosité qui tranche sur l'égoïsme paisible dont nous sommes les témoins attristés et parfois les victimes.

La France prodigue son or et son sang ; ses aumônes intarissables et désintéressées — il faut souligner le mot *désintéressé* — font l'étonnement et l'admiration du monde, excitent parfois une pointe de jalousie chez certains, qui calculent davantage le bénéfice de leurs bienfaits.

Pourquoi ces exemples seraient-ils perdus pour nous ? Pourquoi, au contraire, n'en serions-nous pas flattés comme d'une gloire de famille ? Pourquoi, surtout, serions-nous rebelles à l'influence du bien ? Ne pourrions-nous pas expliquer, en partie, par les exemples venus de France, ces nombreuses vocations apostoliques de Canadiens et de Canadiennes en Afrique, en Asie, dans l'Amérique du Sud ?

La preuve que nos sympathies vont aux catholiques français ?

Qu'on se rappelle comment furent accueillis Claudio Jannet, le comte de Paris, le marquis de Lévis, Botrel, Charette, Gerlier.

La preuve que nous sommes en défiance ?

La froide réception ou l'indifférence à l'égard des tenants de la révolution, malgré, parfois, une réclame tapageuse dont le peuple canadien ne fut pas dupe. Inutile de citer les personnages qui sombrèrent dans le ridicule !

***

Des dangers existent ailleurs, par exemple, le rationalisme allemand, l'indifférence religieuse des Américains, le protestantisme anglais. Si l'on répond que les catholiques allemands, américains, anglais résistent à l'ambiance dangereuse des idées ultra modernes, à mon tour, je dirai que nous pouvons nous aussi nous garantir contre l'atmosphère pestilentielle qui vient de France, d'autant qu'après avoir traversé l'océan, la propagande française a l'aile fatiguée, et se trouve dans un milieu où il ne lui est pas si facile d'évoluer.

En général, l'on peut affirmer que les œuvres défendues par l'Église sont peu connues de notre population ; c'est même un sujet d'étonnement pour les voyageurs français, qui notent avec quelle rigueur les décrets de l'Index sont fidèlement observés, au Canada, parmi la population française. Est-ce que les Anglo-saxons ignorent autant que nous les auteurs prohibés par l'Église ? Est-ce que Dumas et Balzac, dans le texte ou traduits, sont bannis de leurs bibliothèques publiques comme ils le sont des nôtres ? Quelqu'un m'affirmait qu'il se vendait beaucoup de Maupassant, à Winnipeg. Il y a quelques années, un libraire de Montréal, qui tenait des œuvres risquées, avouait que sa clientèle ne se recrutait guère dans la classe franco-canadienne ; fallait-il l'en croire ?

***

Pour entrer dans le concret et parler avec plus de précision, si les Canadiens français courent des dangers à cause de la langue française, est-ce à dire qu'en adoptant l'anglais, ils seront à l'abri ? Je crains que le changement de langue ne nous fasse simplement tomber de Charybde en Scylla. Pour quiconque veut demeurer catholique, la littérature anglaise, les journaux et « magazines » anglais si nombreux, si facilement accessibles, offrent des dangers de

perversion qu'on ne saurait négliger, d'autant que la presse catholique anglaise, en Amérique, n'en impose pas par la puissance de son organisation. Je sais bien que des optimistes proclament imaginaire pareille crainte de perversion et ils se donnent modestement en exemple, disant : « Et moi, est-ce que je ne suis pas catholique ? » Or, c'est précisément leur cas qui nous rend circonspect ; leurs intentions comme leur bonne foi sont hors de question, mais à les entendre causer, on acquiert vite la conviction que le contact avec le protestantisme a énervé l'esprit catholique.

D'ailleurs, le fait est là ; tandis qu'au Canada, grâce à la conservation de la langue française, les Canadiens français restent fidèles à l'Église et lui donnent par milliers de nouveaux enfants, les catholiques de langue anglaise diminuent. De même, les catholiques américains ont perdu de douze à vingt millions, en moins d'un siècle. Que l'on discute tant que l'on voudra sur les causes, force est d'av ıer qu'il y a là un danger sérieux, imminent, pour l'élément anglais catholique, danger auquel on ne remédiera pas en dénonçant le péril français.

Fermons cette longue parenthèse ; elle était nécessaire pour répondre à une objection souvent formulée.

LE FRANÇAIS ET LES SCIENCES

Beaucoup vont au français pour un motif spécial et nouveau. La France occupe, dans les découvertes et les travaux scientifiques, une place assez belle. Brunetière a dit que les historiens de la science pourraient faire observer « que l'histoire naturelle et la chimie moderne sont des inventions françaises ».

De son côté, M. Novicow constate que la France n'a qu'une rivale sur le terrain des sciences. « L'Allemagne, dit-il, l'emporte par la quantité, mais la France reprend l'avantage par la qualité... Les Français reprennent l'avantage, grâce au talent avec lequel ils savent mettre une juste proportion entre les parties et grâce à la clarté de leur langue. Sachant également le français et l'allemand, on n'hésitera pas à prendre le traité de chimie ou de physique d'un auteur français plutôt que celui d'un auteur allemand. »

Par ailleurs, M. Henri Bourrelier (*le Courrier des Bibliothèques*, septembre, 1910) écrit : « En dehors de ses qualités littéraires, le français est une langue scientifique de premier ordre. Elle a la clarté qui manque à l'allemand ; elle est rapide, sans tomber dans ces abréviations qui corrompent la langue anglaise et qui en font en quelque sorte une langue télégraphique. »

Il paraît que le français s'impose de plus en plus dans le domaine des sciences, parce que les savants, à l'heure actuelle, obligés d'apprendre sept ou huit langues, aspirent au moment où l'adoption d'une langue internationale les dispensera de ce travail ardu. « Or, les livres français, dit Brunetière, ayant des qualités remarquables poussent à l'étude de la langue dans laquelle ils sont faits. »

***

Le français employé dans les rapports internationaux de la diplomatie est un fait si connu et tellement à l'honneur de la langue française qu'il semble superflu d'insister.

LA MODE ET LA CUISINE

Enfin, le français fait sentir ailleurs une influence qui semble frivole, mais sert néanmoins à mettre en évidence sa popularité.

On sait que les cordons bleus français ont une réputation mondiale, et c'est à cette réputation solidement établie que tient le fait que les menus sont presque universellement rédigés en français. Quel français, parfois ! N'importe, on croit que c'est du français !

Quant à la mode, elle vient de France. Les grands journaux de Paris se répandent dans le monde entier, bien que certaines feuilles les pillent sans vergogne ou les traduisent sans scrupule. Les couturières et les femmes du monde, afin de comprendre ces journaux, sont poussées à apprendre le français. La remarque est du grave Brunetière. Nous pourrions ajouter qu'étant donné l'empire souverain de la mode, le français a encore devant lui de beaux jours !

Les mille petits détails qu'entraînent après eux les menus faits de la vie quotidienne, souvent vulgaires en apparence, ont leur importance, parce qu'ils entrent dans la « trame de la vie journalière ». Ces usages emportent avec eux l'emploi de la langue française ; ce français peut laisser à désirer, mais une fois qu'on le sait, « on peut éprouver le désir de lire Pascal ou Racine ». (1)

---

(1) On comprend par là que l'idée de traduire en français les termes de « l'esport » et d'en user, une fois traduits, mérite encouragement. Que l'on médite ces paroles de Brunetière et l'on en conviendra facilement : « Si c'est jadis en apprenant le latin dans les livres et dans les écoles, c'est en vivant de la vie romaine que la Gaule celtique s'est latinisée ; c'est en s'appropriant les habitudes, les usages, les mœurs, les plaisirs mêmes qui étaient ceux de Rome.» Au Canada, c'est le devoir des Canadiens français de veiller à maintenir la langue française, même dans les exercices du noble « esport », comme on disait jadis. L'anglomanie de quelques Français prête à rire ; tâchons de ne pas imiter leur engouement.

LE FRANÇAIS CHEZ LES NATIONS CONTEMPORAINES

Pour quelles raisons le français l'emporte sur les autres langues européennes, nous venons de le voir.

Restent deux questions : où en est le français, à l'heure présente, et quelles perspectives lui promet l'avenir ?

On soupçonne, par ce qui précède, quelle va être la réponse.

D'abord, une constatation de M. Novicow.

« Le prestige du français est grand, à notre époque. La plupart des Européens se montrent offensés si, dans une réunion internationale, on les suppose ignorer cette langue. On peut être un homme accompli, au XIXe siècle, sans savoir l'anglais ou l'allemand ; on ne peut l'être sans savoir le français. »

Nous n'allons pas dresser le bilan du français dans le monde ; il y faudrait un volume. (1)

Laissons de côté les pays comme la Belgique et la Suisse, où le français est parlé par une partie de la population, non plus comme langue auxiliaire, mais comme langue maternelle.

LES PAYS DANUBIENS

Je résumerai plutôt ce que dit M. Leroy-Beaulieu sur l'usage du français dans des pays moins généralement connus. M. Leroy-Beaulieu, l'un des économistes éminents de notre époque, voyageur averti, rapporte ce qu'il a vu.

Il constate la prédominance du français dans les pays danubiens et balkaniques.

La préférence que ces peuples manifestent à l'égard du français proviendrait d'abord d'un esprit de réaction contre les envahissements de l'Allemagne sur le terrain économique et politique. Ne pouvant résister victorieusement ou complètement aux visées Ne pouvant résister victorieusement ou complètement aux visées teutonnes, ces peuples se réservent dans la sphère sociale et natio- teutonnes, ces peuples se réservent dans la sphère sociale et nationale. Ils repoussent « la lourde culture allemande » — c'est l'idée

(1) « L'exportation des livres d'une nation, dit M. Henri Bourrelier, ne nous renseigne pas sur sa situation économique, mais nous montre le rang intellectuel qu'elle occupe et nous renseigne exactement sur l'influence morale que cette nation exerce sur les autres. » Le même conférencier prouve ensuite que la France tient le premier rang pour l'exportation des livres, et il ajoute : « Il n'est pas outré d'avancer que notre pays s'est toujours placé à la tête du mouvement intellectuel universel. Les faits, l'histoire, nos écrivains, nos penseurs, les étrangers l'attestent irréfutablement. » *Le Courrier des Bibliothèques*, septembre, 1910. — Le livre français à travers le monde.

émise par Leroy-Beaulieu — jugée « pédante et nuageuse ». Ils vont tout naturellement au français, qu'ils trouvent clair, humain, vivant.

LA SERBIE ET LA BULGARIE

Dans la Serbie et la Bulgarie, chez les Serbes et les Bulgares, de race plébéienne, nations neuves, composées de paysans propriétaires, il y a peu de culture raffinée et à peine existe-t-il une classe d'élite.

La langue française compte dans ces deux pays de fervents amis.

M. Leroy-Beaulieu note qu'à Belgrade et à Sophia de nombreux auditeurs assistèrent à ses conférences et que les jeunes gens s'en vont étudier en France, surtout à l'École des Sciences politiques, dont il est, je crois, l'un des professeurs.

La Serbie estime que son avenir dépend de sa culture nationale ; elle cherche un point d'appui extérieur, la culture française qui l'aide à lutter contre « l'orgueilleuse culture germanique ».

Quant à la Bulgarie, l'ancienne Thrace, c'est une nation orientale qui se tourne vers l'Occident et spécialement vers la France ; détail caractéristique : les pères apprenaient le turc et le grec ; les fils étudient le français.

LES RACES SLAVES

Les peuples se succèdent sur la scène du monde ; une lueur plus ou moins fugitive, et ils passent.

Après l'Orient, après la Grèce, après Rome, les races latines ; maintenant les races anglo-saxonnes et germaniques, qui prétendent tout éclipser, voient non sans inquiétude, poindre déjà les races slaves, dont les immenses bataillons donnent à réfléchir.

Russes, Polonais, Tchèques, peuplades des Balkans constituent des réserves énormes de population, toutes acquises au prestige français.

Entre elles, les races slaves tendent, pour leurs échanges et relations, à se servir de la langue russe, mais avec les autres peuples, le français devient de plus en plus la langue intermédiaire. On recherche la culture française, chez les Russes, parce que la langue russe semble encore trop neuve au langage scientifique ; chez les Tchèques, parce que la langue française fortifie leur offensive contre les enva-

hissantes prétentions de l'Allemagne ; chez les Polonais, parce que le souvenir des vieilles sympathies françaises ranime les rêves d'émancipation chez tous, parce que la France continue — elle n'a pas commencé hier — à tenir son rôle dans l'industrie, les lettres, les sciences et les arts.

***

Deux pays, voisins des Slaves, la Roumanie et la Hongrie, font au français une place si belle qu'elle y atteste l'extraordinaire popularité de la langue française.

LA ROUMANIE

Les Roumains — comme le révèle leur nom — descendants d'anciens colons romains, représentent la dernière nation latine issue de la célèbre puissance antique. Il est assez naturel que la Roumanie, comme tout pays latin, tienne le français en singulière estime, estime qui de fait existe et persiste depuis des siècles.

Qu'il me soit permis de signaler l'emprise de cette langue à l'heure actuelle.

Le français est la langue de la Cour.

De plus, tous ceux qui se piquent de bonne éducation s'enorgueillissent de le savoir. Grâce à cette connaissance s'ouvrent tous les salons ; sans elle, pas de relations mondaines possibles. (1)

A ces assertions de M. Leroy-Beaulieu, joignons le témoignage de M. Xénopol.

« L'influence du français sur la classe cultivée des Roumains est encore tellement puissante qu'elle met en danger la culture nationale. Partout, dans les salons, à la promenade, dans les magasins, on n'entend résonner que la langue française et très souvent avec l'accent, la prononciation et le ton parisien. Les femmes écrivent leurs lettres en français ; les livres français, littérature et science, comblent les vitrines des libraires, qui se plaignent que les livres roumains ne sont pas demandés. » (2)

Et encore : « La haute société, sans distinction de partis politiques, les descendants des « boyards » comme les bourgeois enrichis, n'emploient comme langue de conversation que le français...

(1) L'influence sociale, acquise à la langue française, engendre un courant de sympathie nationale qui va droit à la France.

(2) *Courrier Européen*, 16 février 1906.

C'est seulement dans la vie publique qu'ils sont forcés de parler roumain. Il y a bon nombre de députés qui ne le savent point et qui le parlent abominablement.. S'il arrive dans un salon que quelqu'un ne sache pas le français, c'en est fait de lui. Les moindres fautes de français sont notées et soulignées par des sourires et suffisent pour ranger l'individu, fût-il un puits de science, parmi les ignorants. Jamais une femme n'écrira une lettre en roumain. Jamais un jeune homme n'osera faire sa cour à une jeune fille ou à une femme en roumain. Il s'exposerait au ridicule. » (1)

LA HONGRIE

La Hongrie a derrière elle mille ans d'histoire. Vaincus en 1849, les Hongrois se sont ressaisis et ont reconquis l'autonomie militaire et commerciale. Ils sont animés du plus ardent amour pour leur langue, dont la renaissance, après une éclipse momentanée, s'est affirmée de nouveau avec énergie. La langue magyare, cependant, ne saurait prétendre à dépasser les frontières de la Hongrie ; cette langue, d'origine orientale, sans point de contact avec les idiomes d'Europe, est en elle-même d'une difficulté extrême. Pour les rapports avec l'extérieur, une autre langue devient nécessaire ; autrefois, c'était le latin, aujourd'hui, c'est le français. Quant à la langue allemande — une menace pour eux — les Hongrois l'ont ostracisée ; ils repoussent, d'ailleurs, la culture allemande comme « pédantesque ». Outre le goût du français — fort ancien chez eux — il existe, d'après M. Leroy-Beaulieu, des affinités entre la civilisation hongroise et la culture française.

La sympathie à l'égard de la langue française, de l'art français, s'accuse de jour en jour avec plus de force.

En voici quelques preuves. A Budapest, il y a une société française dont les adhérents se comptent parmi les plus grands noms de la Hongrie. L'enseignement du français existe dans toutes les écoles. Des conférenciers de France viennent fréquemment en Hongrie et y sont accueillis avec enthousiasme. Il se publie un périodique, *la Revue de Hongrie*, rédigé en français, par des écrivains, des savants et des politiques hongrois. Enfin, comme presque partout, le français est la langue des salons et du grand monde.

---

(1) *Courrier Européen*, 6 avril 1906.

LA GRÈCE

En Grèce, le français occupe la première place, après le grec bien entendu.

Le grec, qui prête à de si intéressants rapprochements avec le français, eut jadis son heure d'universalité. Brunetière rappelle « la diffusion du grec » dans le monde méditerranéen, aux environs du premier siècle de l'ère chrétienne.

« Elle offre plus d'une analogie avec la diffusion de la langue française, et nous pouvons croire que ces analogies procèdent de ce que nos vieux hellénistes, les Budé ou les Estienne, appelaient la conformité du langage français avec le grec. Les Évangiles sont en grec et aussi les pensées de Marc-Aurèle. Le grec était devenu la langue, non seulement de quelques millions d'hommes appartenant à l'élite de la société, mais aussi la langue populaire de ceux dont on pourrait dire qu'ils formaient l'empire colonial de Rome et bientôt de Bysance. On écrivait en grec l'histoire, même romaine. On philosophait en grec. Les romans qu'on lisait étaient grecs. La vie latine s'était imprégnée des usages de la vie grecque. On avait des précepteurs grecs dans toutes les grandes familles. Quand on faisait des tragédies, c'étaient des sujets grecs, *Agamemnon*, *Médée*, *Hippolyte*, qu'on mettait à la scène. S'il avait existé quelque part une académie pour mettre le sujet au concours, on eût pu savamment, et à bon droit, discourir de « l'universalité de la langue grecque ». [1]

La Grèce moderne, qui se souvient de son passé de gloire, isolée en face des peuples slaves ou germaniques, ne se réclame ni de Rome ni des Latins. Parente, cependant, des nations néo-latines — car elle est comme celles-ci issue de la culture classique — si elle a un culte pour son ancienne littérature, elle éprouve néanmoins le besoin d'une culture moderne et d'instinct ses préférences vont à la France.

Aussi bien, Athènes est-elle un centre de culture française, tandis que dans les écoles de la Grèce, à côté de la langue grecque, on fait place à la langue française.

« Il y a une vingtaine d'années, raconte M. [illegible]icow, j'ai vu jouer l'*Etincelle* de Pailleron. Ces comédiens im[illegible]visés étaient des gens cultivés, ayant vu le monde, et vivant en plein dans le

(1) BRUNETIÈRE.

courant de la vie moderne. L'*Etincelle* était beaucoup plus conforme à leur manière de sentir et de penser que ne pouvait l'être une comédie grecque moderne et originale.»

LA TURQUIE

La suprématie du français, en Turquie, s'accuse constante durant tout le XIXe siècle, au point qu'on enseigne cette langue dans les écoles étrangères, anglaises, allemandes, italiennes, russes et que les journaux, de même, font une place au français dans leurs colonnes, tandis qu'il sert d'idiome international entre Turcs, Grecs, Arméniens, Albanais et Maronites, comme entre la Turquie elle-même et l'Occident.

A part les écoles étrangères, où l'on enseigne le français, existent trois sortes d'écoles françaises proprement dites : les écoles catholiques, qui sont non confessionnelles, prospères et les plus nombreuses, les écoles juives, pour les Juifs, les écoles laïques subventionnées par la France et qui coûtent cher, plus cher (1).

Voici, en manière de conclusion, ce que rapporte un correspondant d'un journal italien :

« Vous trouverez, à Constantinople, des Italiens qui vous disent grand bien de l'Italie, qui, par gloriole, déploient, quand vous allez chez eux, le drapeau blanc, rouge et vert. Par malheur, ils ne connaissent pas la langue italienne. Si leur drapeau avait une voix, hélas ! il parlerait français... Vous passez dans la grande rue de Péra. Vous croisez deux jeunes gens élégants, parfumés et bien parés. Ils parlent français. Qui sont-ils ? Deux Italiens.» (2)

L'ÉGYPTE

M. Leroy-Beaulieu admet que la situation du français, jusque-là privilégiée, est menacée, bien que les nationalistes, obéissant à la fois au besoin de culture occidentale et à un sentiment de défiance vis-à-vis de l'Angleterre, favorisent la langue française.

Le Semeil, de Paris, reproduit par *le Devoir* (10 décembre 1910), publiait un intéressant article sur cette même question du français

---

(1) Les Jeunes-Turcs — je ne parle pas politique, je constate — sont les élèves de la France, qu'ils regardent comme la patrie de leur intelligence. Lors du rétablissement de la constitution, c'est la Marseillaise qu'on entendit.

La raison de cette sympathie si prononcée, de la part des Turcs, tiendrait à ce qu'ils croient la France plus désintéressée que les autres nations.

(2) Février, 1907.

en Égypte. L'auteur se moque d'abord agréablement de ses compatriotes français, « qui, débarquant à Alexandrie et ignorant totalement l'arabe, s'évertuaient à se faire comprendre des indigènes en employant le peu d'anglais qu'ils connaissaient. Régulièrement, leurs efforts étaient vains, alors que s'ils s'étaient tout bonnement contentés d'employer leur langue maternelle, trois fois sur cinq, ils eussent réussi à se faire comprendre». Vanité de néophytes, qui sachant quelques mots d'anglais étalent leur savoir de fraîche date ; nous la connaissons, celle-là !

Les Arabes sont restés absolument réfractaires à l'anglais. M. Poilay présente le tableau des succès pédagogiques de l'enseignement français à tous les degrés. « Notre prééminence s'est maintenue intacte, tant en raison de l'élan donné, tant en raison de sa supériorité intrinsèque qu'en raison de l'appui que lui fournit une presse locale en partie française. Alexandrie compte trois grands quotidiens ; ils sont tous imprimés en français... Port-Saïd ne possède qu'un journal ; lui aussi est français. Au Caire on en voit paraître encore plusieurs de langue française, et si deux autres se disent anglais, ne doivent-ils pas avoir un bon tiers de leur texte en français ? »

Puis il conclut : « Nous règnons encore en Égypte par la langue et la culture intellectuelle. La société cosmopolite d'Alexandrie et du Caire trouve son lien commun dans l'emploi de notre langue ; le vice-roi la possède fort bien, ainsi que beaucoup de hauts fonctionnaires ; à l'Institut, à la Société de géographie, aux congrès archéologiques, elle est d'un emploi presque exclusif. Bref, sur les rives du Nil, aujourd'hui encore, il existe une aristocratie intellectuelle qui pense en français, parle en français, écrit en français. Et de cela nous pouvons être légitimement orgueilleux.»

LA PERSE

En passant, si nous jetons un coup d'œil sur la Perse lointaine, nous voyons que le français y a pris racine, parce que les Perses, tenant en égale suspicion la Russie et l'Angleterre, divisés sur tout le reste, s'accordent à considérer la langue française comme un instrument supérieur d'éducation et de culture.

LES NATIONS LATINES D'AMÉRIQUE

Maintenant, tournons les yeux vers les nations latines d'Amérique qui, demain, formeront un ensemble imposant, avec lequel

l'Europe et les États-Unis devront compter. Elles ont une puissance d'assimilation irrésistible et, dès la seconde génération, les descendants d'Allemands ou d'Anglais sont acquis à la langue espagnole ou portugaise.

Ces nations éprouvent des sympathies persistantes à l'égard du français, qu'elles considèrent comme un moyen d'éducation supérieure ; ceci est notoire, surtout au Brésil et dans la république Argentine, ainsi qu'au Mexique, qu'on peut rattacher à l'Amérique latine.

Toutes aspirent à conserver intactes l'indépendance politique, le caractère ethnique et le génie national. Elles entendent demeurer fidèles à la mentalité latine et se bâtir un avenir conforme aux traditions latines. Elles redoutent les Américains du nord ; malgré les déclarations rassurantes venues de Washington, elles restent défiantes. Qui les en blâmerait ? « Ce sac enfariné ne leur dit rien qui vaille. » (1)

Leurs sympathies vont à la Castille, au Portugal, à l'Italie et à la France. Comme elles ont quelque chose de plus neuf que l'Espagne, elles regardent de préférence vers la France, la plus moderne des nations latines. C'est pourquoi elles font appel plus volontiers non seulement aux capitaux français, qui sont, on le sait, comme inépuisables, mais encore et surtout à la culture française.

L'ANGLETERRE

Revenons en Europe et parlons de l'Angleterre, où le français fleurit autrement que parmi les anglophones d'Amérique, que ce soit au Canada ou aux États-Unis. (2)

Nous savons que la classe instruite, en Angleterre, se pique de savoir le français et le considère comme une connaissance qui manifeste une distinction de bon aloi. Ce n'est pas une mode vaine, sans consistance et ne répondant pas à la réalité, ainsi qu'il arrive dans certains salons de Boston, où le français, très en honneur, en théorie,

(1) On voit que la défiance joue un certain rôle dans la question des langues. Vouloir imposer un idiome de force, semble le moyen assuré de faire échouer ` tentative.

(2) Nous omettons les nations européennes ches lesquelles la culture française est en honneur, comme en Allemagne et en Hollande ; elles croient que la langue française perfectionne l'intelligence. Il est des peuples, naïvement convaincus de leur excellence, qui méprisent la langue française ; ils ont peut-être raison ; en fait de délicatesse et de finesse, ils ne sauraient rien apprendre. Je regrette de passer sous silence la Suisse et la Belgique, où le français est la langue maternelle d'un grand nombre.

est écorché de façon lamentable dans la conversation. Nous savons qu'Édouard VII possédait la langue française au moins aussi bien que la sienne propre et prenait plaisir à s'exprimer dans la langue diplomatique de l'Europe. Ce ne fut sans doute pas l'une des moindres raisons qui rendirent Édouard VII si populaire auprès des Canadiens français. Le roi actuel, George V, fit plusieurs voyages au Canada, et tous ceux qui furent admis dans son intimité, constatèrent que, d'une fois à l'autre, celui qui dans le temps s'appelait le prince de Galles avait fait des progrès sensibles dans la connaissance de la langue française, qu'il parla si volontiers lors des fêtes du troisième centenaire québecois. Pourquoi ne nous serait-il pas permis de croire qu'Édouard VII, en recommandant à son royal fils de parler français, voulut manifester la reconnaissance de la famille royale d'Angleterre pour notre si fidèle attachement à la Couronne britannique et notre héroïsme à la défendre, aux heures sombres de l'insurrection américaine ? [1]

Cette connaissance de la langue française, en Angleterre, nous en avons des preuves tangibles dans la personne des gouverneurs envoyés ici afin de présider au fonctionnement du régime parlementaire. Plusieurs d'entre nous, déjà âgés, se souviennent de lord Dufferin, qui aimait tant à parler français. Nous n'avons garde d'oublier ses paroles significatives et sympathiques à l'adresse des Canadiens français ; nous aimons entendre dire à un gouverneur que nous faisons bien de parler français, comme nous applaudissons au conseil de lord Grey, qui exhortait les Canadiens de langue anglaise à apprendre le français.

Le marquis de Lorne, maintenant le duc d'Argyle, possédait notre langue, et il se plut à discourir en français ; cela console du dédain de ces barbares qui rougiraient de savoir une ou deux langues étrangères.

Je me rappelle que lord Lansdowne savait le français, et qu'il pouvait à l'occasion prononcer un discours public dans notre idiome ; j'ai présente à la mémoire telle allocution que j'entendis. Sa femme parlait aussi le français à la perfection.

Ces exemples ont quelque chose de probant, puisque dans les seuls personnages anglais qui vinrent en contact avec nous, nous trouvons une connaissance, si flatteuse pour nous, de notre langue. D'ailleurs, nous savions déjà que les gens instruits, en Angleterre,

(1) Cette explication en vaut une autre, par exemple celle d'un journaliste anonyme, qui croyait avoir dicté la conduite du prince de Galles, grâce à un article où il annonçait que les « pageants » seraient une mascarade ; ce jour-là il eut la plaisanterie lourde.

se piquent de parler la langue des gens cultivés. Aussi, fus-je étonné d'entendre dire qu'une Anglo-Canadienne ne pouvait s'expliquer l'engouement des Anglais d'Angleterre pour le français. C'était à se demander si elle ne revenait pas de la Patagonie ; elle aurait pu se douter que l'entente cordiale ne devait pas faire reculer le français en Angleterre.

LES ÉTATS-UNIS

Un coup d'œil chez nos voisins. Nous y constatons, dans une mesure moindre, il est vrai, un attrait identique pour la langue française, non pas à cause de son utilité, mais en raison de sa beauté littéraire. Il est de mode, aux États-Unis, d'apprendre le français pour se donner un cachet de distinction, et à mesure que les Américains développent leurs moyens d'instruction, ils font au français plus large place. Des exemples venus de haut confirment ce que j'avance. N'a-t-on pas entendu Roosevelt parler français, lors de son passage en Europe ? Et Taft son successeur à la présidence, ne se glorifie-t-il pas de le savoir ?

L'impulsion en faveur du français vient surtout de deux universités, Harvard et Yale. On y étudie le français, on y fréquente des clubs français, on y joue des pièces françaises, on y applaudit des conférenciers français, qui ensuite rayonnent dans les vastes cités américaines, avant de venir au Canada, nous faire jouir de la belle simplicité française, que nous goûtons pour le moins autant que les Allobroges. C'est ainsi que nous eûmes la bonne fortune d'entendre Brunetière et Doumic.

Langue de la haute société, dans les milieux anglo-saxons, langue de haute culture littéraire en Angleterre et aux États-Unis, voilà de quoi nous rendre fiers, sans qu'on en prenne ombrage. (1)

IV

LES CHANCES DU FRANÇAIS DANS L'AVENIR

Remarques brèves

M. Novicow, dans son ouvrage (1903) sur l'expansion du français — et il revient à la charge dans *la Revue des Deux Mondes* (2) —

(1) La langue française, comme instrument scientifique de première valeur, est appréciée aux États-Unis, puisque, à l'Université de Chicago, l'on enseigne les hautes mathématiques en français. Qu'après cela on nous serve de temps à autre un dédaigneux « *I don't talk french* », nous aurions tort de nous en émouvoir.

(2) *Revue des Deux Mondes*, 1907.

se demande quelles seront, dans l'avenir, les chances du français ? [1]

Il débute par trois idées importantes, que je signalerai. D'abord, le pessimisme de quelques Français sur l'avenir de leur langue, pessimisme dont nous, Canadiens français, nous devons nous garer. S'il y a des optimistes, ne devons-nous pas être de ceux-là ? La seconde examine le célèbre problème des races dites supérieures ; l'auteur fait une série d'affirmations solides, pleines de bon sens et qui nous vengent des fumisteries de Desmolins. Je regrette de ne pouvoir m'y arrêter. Enfin, il discute les avantages d'une langue artificielle et en fait bonne justice. Ces langues n'ont pas de chefs-d'œuvre ; or, « l'expression d'une langue suit un mouvement analogue et parallèle à sa production». On n'est pas éloquent dans une langue artificielle, et de plus, on n'arrivera jamais, avec l'une d'elles, à la brillante conversation des salons et au marivaudage spirituel d'une langue vivante. « Enfin, parmi ces langues qui naissent chaque année, laquelle choisira-t-on ? La dernière en date (novembre 1910) l'*adjuvilo*, prétend se substituer à toutes les autres, dont l'insuffisance notoire » ne fait doute pour personne ! On ne saurait que lui souhaiter le plus vif succès !

***

Le français est en progrès actuellement, et cela en vertu de lois naturelles, sans pression, sans violence d'aucune sorte, sans l'appui de décrets qui révolteraient l'opinion, malgré le scepticisme maladroit de quelques Français, parce que, réunissant les avantages les plus considérables, il a gagné incontestablement les suffrages universels, comme la chose est arrivée pour le dialecte attique en Grèce, pour le grec dans le monde romain, pour le latin en Occident, le toscan en Italie. [2]

Le toscan compte deux millions d'hommes qui en usent comme langue maternelle, contre trente millions, comme langue auxiliaire, d'où l'on voit que le nombre de ceux qui parlent une langue ne donne pas nécessairement l'avantage à cette dernière, puisqu'à ce compte, le chinois, avec ses 400 millions, obtiendrait fatalement la primauté.

---

(1) Brunetière fit sur le livre de M. Novicow des réserves solidement appuyées, que l'auteur russe parut accepter de bonne grâce, puisque dans son article, M. Novicow élagua ce qui avait suscité de légitimes objections. En homme qui tient au triomphe d'une idée chère, il s'efforça de ne pas offusquer les gens intéressés à la question.

(2) Si les chances du français tenaient uniquement au nombre de ceux qui le parlent, l'espagnol, qui est parlé par une population plus considérable, en aurait de fort grandes, mais la question n'est pas là exclusivement. L'espagnol n'est pas la langue auxiliaire des autres peuples.

Nous voyons des Mexicains, des Brésiliens, des Chiliens, des Bulgares, des Roumains, des Turcs, des Polonais, des Russes, des Hollandais, des Suédois, des Perses apprendre le français de plein gré, et en masses toujours croissantes.

On ne peut empêcher des individus de faire une chose qui leur paraît utile et leur procure du plaisir. On aura beau les sermonner, ils n'abandonneront point le français, aussi longtemps que le français leur donnera des jouissances par ses chefs-d'œuvre littéraires, et leur rendra des services par ses œuvres scientifiques.

OBJECTION TIRÉE DE L'AMOUR-PROPRE NATIONAL

On invoque à tort l'amour-propre. Cette idée de l'amour-propre est mal analysée. Il n'y a pas d'amour-propre qui tienne dès qu'il s'agit de jouissance, parce que tout être vivant recherche le plaisir. Un grand nombre d'Anglais et d'Allemands apprennent l'italien pour lire Dante dans l'original. Leur effort est récompensé par « les émotions agréables que cela leur donne ». « De même, mon amour-propre de Russe a beau s'émouvoir, cela n'empêche pas que Racine, La Fontaine, Corneille, Chateaubriand, Victor Hugo et tant d'autres auteurs français n'aient écrit des chefs-d'œuvre dont la lecture dans l'original me procure des heures délicieuses. Mon amour-propre de Russe aura beau se raidir, cela n'empêchera pas que des milliers d'hommes, dans l'Europe entière et en Amérique, n'usent du français comme langue de conversation et que la connaissance de cette langue ne soit pour moi une source de plaisir. Mettez en parallèle les froissements d'amour-propre d'une part et les avantages d'un idiome international de l'autre ; les seconds l'emportent dans une très large mesure sur les premiers. » Les faits le démontrent. Les seuls adversaires sérieux du français sont l'anglais et l'allemand. Eh ! bien, l'amour-propre des plus grands rivaux de la France ne les empêche pas d'enseigner sa langue dans toutes les écoles moyennes. L'amour-propre n'empêche pas les Allemands ni les Anglais de considérer comme très avantageux de parler français et de faire de grands efforts pour y parvenir.

Si cela se devait faire d'autorité, il y aurait lieu de croire qu'on pourrait s'insurger. Mais c'est le dialecte réunissant les avantages les plus considérables qui, naturellement et insensiblement, devient langue internationale, sans aucun décret, sans pression, parce que son usage apporte des jouissances. L'amour-propre n'a pas occa-

sion de s'exercer. « Certes, si je voulais me révolter contre le français, cela serait ridicule. Je ne puis empêcher cette langue d'avoir de fervents adeptes, depuis la Sibérie jusqu'au Chili. »

AVANTAGES OFFERTS PAR LA FRANCE

La France occupe une position centrale ; elle est un lieu de passage inévitable pour un grand nombre de voyageurs ; elle a une industrie prospère, surtout dans les travaux qui demandent du raffinement ; elle est un centre financier des plus importants ; elle a une brillante école artistique ; elle offre des plaisirs délicats et pour le corps et pour l'esprit. La France est un des foyers les plus intenses de la pensée humaine, un milieu des plus puissants de production scientifique et littéraire. Enfin, entre les nations civilisées, elle est une de celles qui inspirent le plus de sympathie à l'étranger. L'ensemble donc des facteurs naturels qui travaillent constamment à créer une langue auxiliaire internationale favorise le français plus que tout autre idiome européen.

LES BESOINS AUXQUELS RÉPOND LE FRANÇAIS

Le français s'applique à tous les usages : conversation privée, discussions publiques, enseignement oral, échange épistolaire, littérature scientifique, poésie, œuvres d'imagination, et non pas à une seule spécialité, comme la correspondance commerciale. Une seule spécialité, quelle qu'elle soit, est trop étroite pour assurer l'universalité à une langue.

Pour acquérir cette universalité, une langue doit avant tout être employée par l'aristocratie. Elle doit être le parler noble par excellence, celui qu'il est bon de savoir manier avec élégance et dextérité, pour être considéré comme un homme du grand monde. « La capillarité sociale », la tendance de tout individu à se hausser des classes inférieures aux classes supérieures, est un des principaux facteurs de la langue internationale. Quelque immense que soit le développement du commerce britannique, l'anglais ne deviendra pas la langue auxiliaire. La raison qu'en donne M. Novicow est celle-ci : « les besognes économiques sont des moyens, la jouissance seule est un but ».

LA POUSSÉE DU FRANÇAIS

La poussée du français, à l'heure actuelle, mérite qu'on s'y arrête. Tous les jours, par suite de la tendance à monter des rangs inférieurs de la société, le nombre des clients du français augmente dans le monde. Le français progresse constamment et par les classes supérieures, et par la bourgeoisie, et par les classes inférieures. Cet envahissement et ces triomphes tiennent à un nombre de causes considérables, dont nous avons parlé au cours de ce travail.

Ces progrès s'accomplissent en vertu d'une évolution inconsciente pour les Français et même contestée par eux. Il y va de leur intérêt et de leur gloire de favoriser ce mouvement. Il est pénible de constater que souvent ils se font les agents destructeurs de leur propre langue, comme souvent ils font, par leurs agissements en Amérique, souffrir la cause des Canadiens français. Actuellement, ils retardent le mouvement, prétend M. Novicow. Sur certains points du territoire américain, ceci n'est que trop vrai.

La connaissance parfaite du français est, dans beaucoup de pays, un signe de bonne éducation ; aussi, dans un grand nombre de familles, le fait-on apprendre par des procédés oraux.

Les riches étant très en vue, on a l'illusion qu'ils sont fort nombreux. Il n'en est rien. Au XVIIIe siècle, toute la haute aristocratie se servait du français, mais en somme, elle était une petite minorité. Maintenant, grâce à la poussée démocratique, les individus qui, dans les classes moyennes, acquièrent l'aisance et l'éducation se multiplient de plus en plus. S'il y avait, sous Catherine II, un individu sur 1000 sachant le français, il peut bien y en avoir 100 de nos jours ; ce sont, bien entendu, des chiffres hypothétiques. Seulement, sur ces cent, il y en a beaucoup qui, étant dans la bourgeoisie, sont moins en évidence.

***

A un autre point de vue encore, la démocratisation des sociétés favorise l'extension de la langue française, qui s'enseigne d'office dans toutes les institutions d'instruction moyenne, de San Francisco à Vladivostock. Or, plus la poussée démocratique s'accentuera, et plus grand sera le nombre des enfants qui acquerront l'instruction moyenne. Ce qui était accessible, il y a un siècle, à la classe privilégiée, va bientôt être à la portée de toute la bourgeoisie, et

désormais la diffusion de l'instruction moyenne et de l'instruction supérieure répandra la connaissance de la langue française. Assurément, bien peu nombreux sont les professeurs qui, en Russie, en Allemagne, en Angleterre ou en Italie, ne se croient pas obligés de connaître le français. La société européenne est, de nos jours, beaucoup plus démocratique qu'en 1760. Ainsi, le nombre des Européens qui savent maintenant le français est proportionnellement plus considérable qu'il ne l'était sous Louis XV.

OBJECTION TIRÉE DE LA POPULATION FRANÇAISE QUI DEMEURE STATIONNAIRE

Une objection se présente. En 1800, le français était parlé par un sixième de la population européenne ; maintenant, il l'est par un douzième. On en conclut que le français devient de moins en moins la langue auxiliaire de l'Europe. C'est à tort. Cette proportion est due à l'état stationnaire de la population française, comparée à celle de l'Europe. Qui ne voit qu'en prenant une autre base, on arrive à ce résultat, que le français gagne du terrain à l'étranger, bien que la population française demeure stationnaire ?

Voici de quelle manière M. Novicow établit sa démonstration. Il prend comme exemple le toscan. A mesure que la population italienne augmente, le toscan peut sembler reculer ; cependant, il avance. Soit l'Apulie, avec deux millions, dont 200,000, par hypothèse, parlent le toscan. Que la population monte à quatre millions ; elle contiendra alors 400,000 hommes parlant le toscan. Celui-ci aura donc progressé sans que la population de la Toscane ait augmenté en proportion. Donc, une langue peut progresser, à l'étranger, indépendamment des progrès accomplis par ceux qui la parlent de naissance.

Pour revenir au français, nous voyons que la progression des Anglo-Saxons, des Slaves, des Latins (sauf les Français) peut tourner au profit du français.

Appliquons ce raisonnement aux États-Unis. Il y a maintenant (1907) 85 millions d'habitants, dont 900,000, par hypothèse, savent le français — nous ne parlons pas ici des Franco-Américains. Qu'un jour, il y ait aux États-Unis 200 millions d'âmes ; il y aura deux millions d'individus qui sauront le français. Et il faut considérer non seulement l'accroissement général de la population, mais encore l'accroissement particulier des gens instruits. Imaginons qu'à l'heure

actuelle, un Américain sur cent soit amené à apprendre le français : que demain la culture intellectuelle monte à un niveau supérieur, la proportion pourra s'élever à un sur cinquante. (1)

Alors, le nombre des francophones augmentera sans que le chiffre de la population française ait nécessairement beaucoup changé. Donc, ni le progrès relatif, ni le progrès absolu des langues locales n'arrêtent l'avance du français; au contraire, ils la favorisent. C'est au point, que si un homme sur dix parlait le français sur notre globe, celui-ci contiendrait 150 millions de francophones qui ne seraient indiqués sur aucune carte ethnographique.

L'EXTENSION DE L'ANGLAIS

M. Novicow répond à une autre objection qui intéresse ceux qui vivent dans les milieux anglo-saxons. On dit que l'anglais pourra devenir la langue auxiliaire, du fait qu'il est parlé par un plus grand nombre d'individus.

Si le français était adopté comme langue auxiliaire par les Latins (175 millions) et les Slaves (140 millions), il deviendrait le lien de 315 millions d'hommes environ, en regard desquels les 140 millions d'Anglo-Saxons constitueraient une minorité. Alors les Anglo-Saxons seraient obligés d'étudier le français, justement parce qu'il aurait été adopté par les Latins et les Slaves. C'est d'ailleurs ce qu'ils sont en train de faire, non pas contraints par la nécessité, mais de leur plein gré. S'ils voulaient tenter le contraire, leur cas reviendrait à celui des Sardes, qui voudraient adopter le vénitien comme langue auxiliaire, alors que les Lombards, les Piémontais et les Napolitains ont déjà choisi le toscan.

Mais il y a plus ; l'anglais a contre lui les Latins et les Slaves, soit 315 millions contre 140. Il y a possibilité que les Germains eux-mêmes soient plus attirés par le français que par l'anglais. A Vienne, on parle encore la langue française ; on n'y a jamais parlé celle de Shakespeare. Ajoutez 85 millions de Germains aux 315 millions de Slaves et de Latins, vous aurez un bloc de 400 millions en faveur du français.

Il faut ajouter les Grecs, environ 5 millions, les Magyars, environ 8 millions.

---

(1) Le choix des auteurs français dans les universités anglaises n'est pas toujours des plus heureux ; il y a des auteurs tout-à-fait inconnus, d'autres sont franchement médiocres. De plus, aux États-Unis, certains professeurs de français sont des étrangers.

Comptez les nations latines des deux Amériques, et vous arriverez à un total de 700 millions, avec la perspective, pour ces nations nouvelles, de voir monter le chiffre, dans un avenir prochain, car du détroit de Magellan à la Californie, un milliard d'hommes vivraient à l'aise. Toutes les masses d'hommes qui viendront au Chili, au Brésil et au Mexique seront des clients du français. Les Franco-Américains, pour leur part, apporteront à ces formidables contingents une quarantaine de millions ; là git la raison de l'inexplicable animosité qu'ils rencontrent dans des milieux où ils auraient droit d'escompter aide et sympathie.

L'union certaine des Slaves et des Latins, avec l'adhésion probable des Anglo-Saxons et des Germains, assure donc à la langue française de magnifiques perspectives !

LES CHANCES DE L'ALLEMAND

Il resterait à examiner les chances de l'allemand. De toutes les nations européennes, l'Allemagne s'est le plus révoltée contre l'influence française, dans la première moitié du XIXe siècle, par suite du despotisme de Napoléon Ier et de la haine qu'avaient soulevé ses dévastations. Malgré cela, l'Allemagne n'a pu se soustraire au prestige français. Sa position géographique est excellente, mais il reste, comme nous l'avons vu, que l'allemand est une langue difficile à apprendre, langue d'ailleurs synthétique, donc idiome imparfait. L'allemand aura contre lui la coalition des Anglo-Saxons (car ceux-ci travailleront à coup sûr pour eux-mêmes contre l'allemand) des Latins, en Europe et en Amérique, des Slaves. Comme les Allemands sont 85 millions, ils seront un contre cinq, c'est-à-dire en très grande minorité. Les Slaves, les Anglo-Saxons et les Latins préfèrent le français comme langue auxiliaire, et c'est naturel, après les raisons que nous avons énumérées ; mais, chose curieuse, les Allemands aussi !

En résumé, les Latins et les Slaves ont plus de penchant pour le français que pour l'anglais ; les Anglo-Saxons plus pour le français que pour l'allemand ; les Allemands pour le français que pour l'anglais ; c'est donc le français qui demeurera la langue internationale, et comme ce mouvement s'opèrera naturellement, sans violence, il a toutes les chances de tourner à bien, sans exciter de récriminations.

LE FRANÇAIS AU CANADA

De tout ce qui vient d'être dit une conclusion se dégage.

Si tant de nations et de races, y compris les Anglais et les Américains, font si grand cas de la langue française et s'imposent des sacrifices pour l'apprendre, ne serait-il pas insensé, de la part des Canadiens français, de la négliger ?

Si un peuple se préoccupe davantage du français à mesure qu'il s'élève par la culture, le fait, pour certains Canadiens d'origine française, d'ignorer volontairement le français ne serait-il pas un signe de barbarie ?

Par bonheur, pour le plus grand nombre, les Canadiens français comprennent leur devoir et, sachant qu'il y va de leur dignité, ils aiment la langue française — ils n'en font pas mystère — et entendent la conserver malgré toutes les oppositions. Ils tiennent à parler français, non seulement parce que la langue française est la langue intellectuelle de l'univers, non seulement parce que la langue française est leur langue maternelle — et à ce titre, on ne saurait dire combien elle leur est chère — mais encore, ils veulent parler français, parce que, autour d'eux et à cause d'eux, la langue française est en but à l'hostilité et au dédain, parce qu'elle excite je ne sais quelles antipathies sourdes et perfides, suscite des manœuvres déloyales et inavouables.

Les Canadiens français estiment qu'une race doit vivre de fierté et qu'en conséquence, elle doit opposer à la haine, à la défiance, au mépris une opiniâtreté que rien ne saurait lasser.

Chose surprenante, parmi les ennemis du parler national, il s'en rencontre qui se glorifient de savoir le français, mais qui, loin d'approuver ou d'admirer le culte que les Canadiens français ont voué à la langue française, s'acharnent contre elle et contre eux, dès que ceux-ci sont en cause.

Par suite de cette étrange mentalité, qui révèle un fond de dureté impitoyable, des objections contre la langue française ou contre son usage sont formulées ; réfutées cent fois, elles renaissent de plus belle – preuve qu'on y met de la mauvaise foi et elles finissent par impressionner les gens simples. Assaillis sans trêve ni cesse par ces difficultés, les Canadiens français ne renoncent pas pour cela à la langue française, mais à la longue, ils éprouvent une certaine lassitude. De plus, les petits, les humbles, les ignorants, quand ils voient quels hommes s'emploient à les circonvenir par le sophisme et le

mensonge, crient au scandale et doutent de l'équité de ceux qui disposent, en haut lieu, de la justice et se laissent troubler par l'acharnement invraisemblable de nos ennemis.

LE FRANÇAIS QUE NOUS PARLONS

Et d'abord, quelle langue parlons-nous ?

Au dire de nos ennemis, nous ne parlerions pas français.

En attendant que je puisse donner une réponse plus complète, dans un autre entretien, à la solution de cette si importante question, quelques remarques brèves serviront de réplique.

C'est bien le français que nous parlons. Et pourquoi pas ?

Les enfants l'étudient dans les livres français, dans des auteurs français, des grammaires françaises, des manuels français, tout comme les Anglo-Canadiens étudient l'anglais dans des auteurs anglais.

Pourquoi les gens étrangers à la langue française parviennent-ils à maîtriser le français, tandis que nous ne saurions y réussir, bien que la langue française soit notre langue maternelle ?

Nos enfants lisent et comprennent les contes de Perrault, les récits de madame de Ségur, les fables de La Fontaine et tant d'autres qui font les délices des enfants de France. Ce serait folie de prétendre que des enfants lisent des choses qu'ils ne comprennent point !

Les jeunes gens se passionnent pour Bossuet et Lacordaire ; ils savourent la finesse de La Bruyère et de Veuillot ; ils savent par cœur les tirades de Racine, de Corneille et de Boileau.

Enfin, universités françaises, collèges classiques français, écoles françaises de toute sorte, couvents français, journaux quotidiens et hebdomadaires français, revues et périodiques français, nous avons tout cela ; que veut-on de plus ?

Écoutez la réponse de nos adversaires ; elle a le mérite de l'originalité:

« Vous ne parlez pas le français de Paris. »

Le français de Paris ne saurait être autre que l'argot ; or, nous l'avouons, nous ne parlons pas l'argot — ni eux non plus — et beaucoup, qui savent le français, l'ignorent à peu près complètement.

Ayant même vocabulaire que les Français — un peu plus pauvre — même prononciation — à quelques nuances près — admettant que notre français ne soit pas toujours aussi original que

celui de Daudet, ni aussi savant, il est certain, néanmoins, que nous parlons un français dont nos critiques ne sont pas des juges compétents.

D'ailleurs, nous sommes en progrès, et beaucoup, depuis le temps où Étienne Parent copiait de sa main des livres français — articles prohibés alors aux douanes. Quand les conditions changent à notre avantage, nous savons en profiter. Donc, que ceux qui trouvent que nous ne parlons pas avec assez d'atticisme pour leurs oreilles délicates, favorisent davantage les nôtres dans les provinces anglaises ; nous leur promettons d'utiliser leur précieux concours et leur bienveillance de Mécènes !

Le fait est là ; nous avons fait des progrès ; il n'y a qu'à comparer Bibaud et Chapais, Lafontaine et Bourassa — au seul point de vue littéraire, s'entend ! — pour mesurer le chemin parcouru. Pourquoi nous arrêterions-nous dans la marche en avant ?

Tout le monde sait que Mgr Bégin est un fin lettré — il me pardonnera ce compliment ! Or, Mgr Touchet affirmait de l'adresse de l'archevêque de Québec au cardinal Vannutelli qu'elle était de « haute tenue littéraire ». Nous le savions, mais nous aimons qu'un connaisseur, orateur illustre, non prodigue d'éloges, l'ait dit à haute voix.

Les campagnards, les fameux « habitants », parlent un français dont peu soupçonnent la saveur ; ils se sont transmis, de génération en génération, le vocabulaire français, que nous retrouvons sur leurs lèvres, émaillé des comparaisons populaires, des expressions pittoresques du parler français, et employées en France par les gens du peuple ainsi que par les meilleurs écrivains. Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette partie du langage canadien a échappé aux observations grossières, hâtives et fausses, du docteur Drummond, dont l'esprit se débite dans les foires de déclamateurs poussifs. (1)

PAYS BILINGUES

On allègue les difficultés d'un pays bilingue et, afin d'y obvier, on propose cette solution, qui manifeste une grande largeur d'esprit : notre effacement. Nous la trouvons trop radicale ; elle ne tient pas suffisamment compte de nos sentiments !

---

(1) J'ai donné sur ce sujet une causerie, à Saint-Boniface, en novembre 1911, devant les instituteurs et les institutrices bilingues, lors de leur dernier congrès pédagogique, sous le titre : « Le français que nous parlons. »

Pays bilingue ; c'est un fait historique contre lequel il est inutile de s'insurger ; mieux vaut l'examiner de sang froid que d'essayer — et ce serait une vaine tentative, vouée à un échec certain— la suppression violente du français. On ne peut éviter la question; envisageons-la en face.

Le français est reconnu comme langue officielle ; cette reconnaissance répond à un ensemble de circonstances dont s'est rendu compte l'autorité anglo-saxonne lorsqu'elle décréta la dualité des langues. Eût-on refusé d'accepter comme un fait acquis l'existence de la langue française, que nous aurions persisté quand même à la défendre, comme d'ailleurs nous n'y avons pas manqué, depuis 1759. La situation étant ce qu'elle est, nous sommes bien décidés à nous prévaloir des garanties légales et à considérer, à tout le moins, comme des indiscrétions, les conseils que des étrangers de passage, ignorant notre mentalité et notre histoire, prodiguent, avec plus d'empressement que de succès, n'ayant réussi jusqu'ici qu'à déchaîner de façon plus violente les animosités de race. Ils nous admonestent de cesser nos revendications inutiles ; ils perdent leur temps et leur huile. Qu'ils dénigrent la France et fassent des salamalecs aux pseudo-Anglais, qui leur comptent généreusement les pièces d'or et leur dispensent largement les cigares de la Havane, dont la fumée légère obnubile leur vision, nous fermerons l'oreille à ces Nestors intempestifs et incompétents, les adjurant seulement de nous laisser tranquilles ; nous ne mendions pas leur concours ; qu'ils nous accordent la plus élémentaire équité et cela nous suffit. S'ils sont incapables de mesurer l'intensité de nos résistances, qu'ils se taisent ; ce sera plus sage, et ils éviteront le scandale de se ranger bravement du côté qu'ils croient le plus fort !

Après avoir lutté, pendant 150 ans, pour le maintien de la langue française dans toutes les provinces de la Confédération, nous n'éprouvons pas le moindre désir de renoncer aux positions conquises, surtout quand l'accroissement providentiel de l'élément français s'annonce irrésistible. Je traiterai ce point dans un autre entretien, si de trop rares loisirs me le permettent.

Le mal de l'un ne guérit pas le mal d'un autre, c'est vrai ; mais nous pouvons dire que les pays bilingues ne sont pas des chimères. L'Allemagne est un pays bilingue, la Russie est un pays bilingue, l'Autriche est un pays bilingue ; je dis bilingue, je devrais dire que ce sont des pays à plusieurs langues. L'Autriche, notamment, se compose de dix-sept peuples, sans compter la Hongrie ! En Belgique, le flamand et le français sont sur un pied d'égalité ; en Suisse, le français, l'allemand et l'italien se parlent concurremment.

***

On fait miroiter à nos yeux l'exemple des États-Unis, le paradis terrestre des temps modernes. Cet exemple nous laisse froids. La situation est autre. Les immigrants sont venus tard dans la république américaine ; nous sommes arrivés les premiers au Canada ; nous sommes enracinés au sol ; nous y avons créé un état social complet. Il serait inique de prôner une solution pareille dans des cas dissemblables.

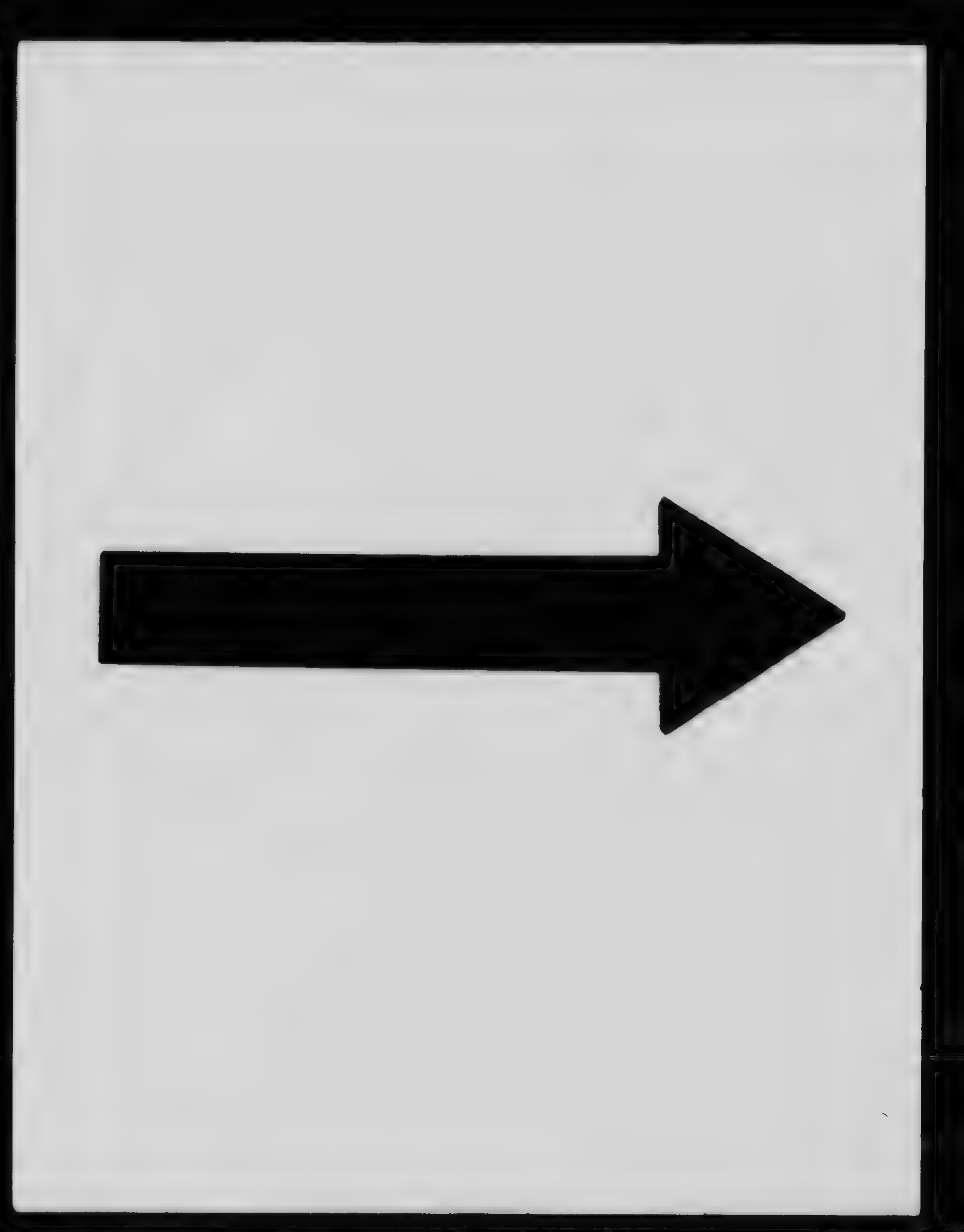
De plus, est-il à souhaiter que les nouveaux venus aux États-Unis oublient leur pays d'origine et n'y a-t-il pas quelque chose de révoltant à penser que ces gens, nouvellement débarqués, méprisent sitôt leur patrie ? Qui soutiendra sérieusement que l'Allemagne, la France, l'Italie méritent tant de dédains ? On se plaît à prédire que ces races nouvelles vont former un peuple qui absorbera en lui toutes les qualités des nations européennes. La prétention est d'une modestie toute américaine, *the best of the world* ! Le contraire pourrait arriver. Ces colons du vieux monde perdent, la plupart du temps, leur mentalité et, avec elle, ce qui caractérise leur valeur propre. Quand ce ne serait qu'un amour effréné de l'argent — la première des préoccupations américaines, *it takes an American to make dollars* — ce léger changement dans la mentalité des immigrants en dit long sur l'âpreté au gain qui éclipse, trop tôt et trop vite, le désintéressement, la générosité, l'esprit de sacrifice et autres vertus ridicules, bonnes tout au plus pour les vieilles races d'Europe.

Un cas concret : les Canadiens français qui ont oublié leur langue, outre qu'ils méprisent injustement leurs compatriotes, perdent leurs qualités natives, leur amabilité, leur entregent ; il peut se faire que ce qu'ils acquièrent en échange soit meilleur — ce dont il est permis de douter — en tout cas, ce ne sont plus des Canadiens français et si les Américains, en les « américanisant », se sont flattés que les qualités françaises de ces nouveaux citoyens resteraient intactes, ils se sont trompés.

Un détail montrera comment arrive l'inévitable déchéance.

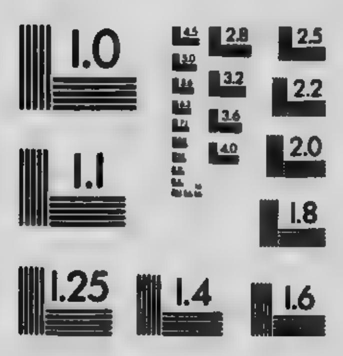
Un vrai Canadien français ne rougit jamais de son nom. Or, ces Canadiens « tournés à l'envers » changent leur nom de famille. Cet acte atteste un défaut de courage. Ce Canadien n'est plus qu'une épave.

On peut l'excuser jusqu'à un certain point. La force des préjugés contre tout ce qui est français est telle, en certaines parties des États-Unis, que quelques Canadiens sont comme contraints de



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

déguiser leur nationalité. L'ignorance coutumière de journalistes incapables d'écrire correctement un nom français, ou prenant plaisir à le mutiler, explique comment on estropie des noms glorieux.

Ce sont, en somme, des gens du peuple, simples et timides, qui se laissent ainsi berner ; car les familles qui se respectent ne cèdent pas à ces manies ridicules et comprennent la folie de vouloir s'appeler Drinkwater ou Waterhole, lorsque l'on se nomme Boileau ou Trudeau !

L'ISOLEMENT

Toujours émus sur notre sort, par une vive sympathie qui nous touche beaucoup, ces gens, qui se prétendent nos amis, nous disent que notre obstination à conserver la langue française nous condamne à l'isolement.

Isolés, nous ne le fûmes pas et nous ne le sommes point.

Dans la vie politique, Papineau, en 1837, lors de l'insurrection, avait un compagnon d'armes, McKenzie ; ceci soit dit sans toucher au fond de la question.

Nous avons fait autant que quiconque pour la conquête des libertés parlementaires ; c'est ce qu'ignorent trop facilement les gens venus du dehors, très prompts à louer et fort souples à servir ceux qui sont en place. On répondra que ceux-là ne sont pas tenus de connaître notre histoire. Nous tombons d'accord, mais alors, qui les force à se prononcer sur une question dont ils ignorent les premiers éléments ?

Lafontaine marcha en compagnie de Baldwin, et les libéraux de Québec étaient les alliés des grits d'Ontario, plus larges d'esprit que ces rêveurs nomades, chercheurs de riches prébendes et qui souhaitent notre mort politique, pour s'emparer de nos dépouilles et se vanter de conquêtes auxquelles ils n'ont pas même aidé.

C'est Taché qui présida aux débats dont sortit la Confédération, et Belleau occupait le poste de premier ministre quand McDonald et Cartier — notez bien — et Cartier pilotaient le projet de constitution en Angleterre. Cartier n'était pas un isolé ; Laurier ne l'est pas ; celui qui prendra [1], après lui, le commandement des forces canadiennes-françaises ne le sera pas non plus, ou s'il doit l'être, ce ne sera pas pour bien longtemps.

Dans la vie religieuse, nous ne fûmes pas des isolés. Ce sont

(1) Ceci fut écrit en 1910.

nos missionnaires qui fondèrent tant d'églises, depuis la Nouvelle-Écosse jusque dans la Colombie anglaise. Personne ne pourra faire l'histoire religieuse du pays et soutenir que nous fûmes des isolés.

Il est vrai que certains, trop encouragés par une diplomatie bornée, voudraient nous réduire à l'isolement. Il existe d'insolentes prétentions qui confondent l'esprit : par exemple, celle de subjuguer la province de Québec.

CONCLUSION

Une brève conclusion. On pourra se donner le plaisir vain de dauber la vanité féminine ; devant la mère de famille, on s'arrête respectueux. C'est elle qui forme les grands hommes, les héros et les saints. Chacun de nous avoue, quand il y songe, que ce qu'il y a de meilleur en lui, il le doit à sa mère. L'on connaît l'éloge mérité par les femmes chrétiennes ; Libanius s'écriait, à propos de saint Basile et de saint Jean Chrysostôme : « Quelles mères ont ces chrétiens ! »

Les mères canadiennes ! Qui peut songer à elles sans que l'émotion étreigne son cœur et fasse trembler sa voix !

A elles revient la tâche si douce de faire aimer, chérir, parler la langue française, la langue maternelle. La langue de sa mère ! Quelle expression magnifique, simple et sublime ! L'enfant apprend à la bégayer sur les genoux de sa mère, avec quelle grâce charmante !

C'est elle, la mère, dès que l'intelligence de l'enfant s'éveille, c'est elle qui racontera les faits et gestes des saints et des martyrs, qui narrera l'épopée française, la plus noble légende des siècles, c'est elle qui ouvrira la région enchantée des fées, des sylphes et des génies, oui, c'est elle, qui aux oreilles étonnées de l'enfant égrènera les syllabes françaises, perles merveilleuses, apportées du doux pays de France !

Coppée, rappelant ce qu'on lui racontait dans son enfance, trace à la mère canadienne tout un programme.

« J'ai connu ainsi les plus beaux passages de la Bible et de l'Évangile, de nombreux personnages célèbres, des centaines de faits historiques, les féeries de *Perrault*, la *Comédie des Bêtes*, de *La Fontaine*, *Don Quichotte*, *Gulliver*, *Robinson*, *les Mille et une Nuits*, que sais-je encore ? »

Que la mère continue donc à redire ces contes et ces récits moraux ; qu'elle continue à chanter sur les berceaux, pour endormir les petiots, ces chansons naïves qui ont bercé notre enfance et dont les notes émues, toutes chargées de tendresse, résonnent encore à nos oreilles, embaument nos souvenirs, nous bercent de leurs harmonies, dans nos épreuves et nos douleurs !

Caractères du parler franco-canadien

Par M. Adjutor Rivard, professeur à l'Université Laval (Québec)

Franco-canadien, à quel parler faut-il proprement donner ce nom ?

Comme en d'autres pays, il y a au Canada trois espèces de langage : celui des gens instruits, celui du peuple des villes et celui de la population rurale, des paysans, de nos *habitants*.

Au point de vue dialectologique, les deux premiers n'offrent aucun intérêt. La classe instruite parle ici, avec plus ou moins de correction, le français littéraire ; et c'est aussi, mais avec des anglicismes et les déformations ordinaires, le langage de l'ouvrier des villes.

Par *franco-canadien*, entendons plutôt le langage de nos populations rurales, de celles surtout qui, éloignées des villes et des centres manufacturiers, ont moins subi l'influence du français classique et d'autre part n'ont pas été atteintes par l'infiltration d'un idiome étranger ; là, s'est maintenu, s'est développé le parler ancestral. C'est le seul qui mérite d'être étudié au point de vue scientifique. On s'occupe des deux autres pour les corriger, les épurer ; mais, par l'uniformité de son aspect général, comme par une certaine diversité dans son vocabulaire, par la variété de ses produits dialectaux et par le contour im[illegible]is de ses aires phonétiques, le parler rural, caractéristique du [illegible]anadien, et dont l'usage est un brevet de nationalité française, présente à l'observateur curieux des problèmes philologiques des phénomènes intéressants.

Sur l'histoire de notre idiome en Amérique, sur son origine, sur les éléments qui l'ont formé, les témoignages sont rares et peu sûrs, de telle sorte que, dans l'état actuel des recherches, ce serait souvent un pas hasardeux que de trancher péremptoirement. Sur plus d'un point, tout au plus peut-on suggérer des solutions, proposer des explications, qui valent par les faits sur lesquels on les appuie, par les raisonnements dont on les soutient. Et c'est à quoi je n'entends pas soustraire les conclusions de cette étude.

Plusieurs paraissent avoir décidé de la nature du franco-canadien un peu hardiment ; après une information suffisante à peine pour justifier des conjectures, ils ont donné comme faits établis ce qui n'était qu'hypothèses.

Les uns se sont laissé entraîner, semble-t-il, par un patriotisme mal avisé. Désireux avant tout de trouver de la naissance à notre langage, et d'autre part imbus de cette vieille erreur que *patois* serait synonyme de *jargon* et que les parlers provinciaux seraient du français corrompu, ils ont pensé qu'il était peu honorable de reconnaître l'existence d'un élément dialectal chez nous ; et, parce qu'ils ne retrouveraient pas sur les lèvres de nos paysans, intégral et homogène, le parler de l'une ou de l'autre province, mais un fond archaïque commun au français et aux autres dialectes de la langue d'oui, ils ont affirmé que le franco-canadien ne présentait aucune trace de patois, qu'il était la langue classique du XVIe siècle, voire du XVIIe.

D'autres, pour avoir remarqué de notre langage ce qui s'écarte du français moderne et n'avoir pas poussé plus loin l'enquête, ont pu conclure que le franco-canadien était du français corrompu.

Quelques voyageurs, frappés par la persistance chez nous de certaines formes normandes, ont cru retrouver dans le franco-canadien un patois français homogène.

Une quatrième école, enfin, et celle-ci d'esprit scientifique, a vu dans notre parler un dialecte distinct. Mais on s'est récrié, comme si le mot *dialecte* n'avait pas ici une valeur relative et que par cette appellation notre langage eût été exclu de la famille des parlers français. C'était faire une chicane de mots, et il semble bien que, pour s'entr'accorder, il eût suffi aux disputants de s'entendre d'abord sur une exacte définition de la *langue*, du *dialecte* et du *patois*.

Le langage des Canadiens français n'est pas encore connu tellement qu'on puisse, l'ayant analysé, dire avec précision quels éléments l'ont formé, dans quelle exacte proportion chacun d'eux y a contribué ; mais on aperçoit bien que ce n'est ni le français classique, ni un patois pur, ni un français corrompu, et que cependant il accuse des particularités assez saillantes et assez d'uniformité, sur toute l'étendue du territoire, pour constituer un *parler régional*... car on abuserait peut-être du langage en l'appelant un *dialecte*.

Le franco-canadien est donc un parler régional, relativement uniforme, sans être homogène, et que caractérisent des formes patoises diverses, incorporées au français populaire commun du nord de la France. Ajoutons qu'il a gardé, comme tous les parlers exportés, (1) un caractère archaïque par rapport à celui de la mère

(1) V. F. Brunot, *Hist.*, t. I, p. 320.

patrie, et, en même temps, a emprunté aux langues avec lesquelles il s'est trouvé en contact quelques éléments étrangers.

Le but de cette étude est de montrer, par quelques témoignages choisis entre mille, que tel est bien, en effet, le caractère du franco-canadien.

***

« Sur les bords du Saint-Laurent, dit M. Rameau de Saint-Père, notre langue n'a pas plus dégénéré que notre caractère. »

Dans notre province de Québec, que la France jadis découvrit et peupla, les institutions, les lois, les coutumes, la langue sont françaises ; nous gardons, comme nous ferions d'un héritage sacré, traditions, mœurs et parler des ancêtres. Nos armes portent cette devise : JE ME SOUVIENS. Et cela veut dire, non seulement : « Je me souviens de la France, de la *grande patrie* et de sa langue », mais aussi : « Je me souviens de la Normandie, du Perche et de la Bretagne, de la Picardie, du Maine et de l'Anjou, du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge, du Berry, de la Champagne et de l'Angoumois... Je me souviens des *petites patries* et de leurs parlers. »

Nous avons essayé de montrer, dans une autre étude, quel fut le sort des parlers populaires, dans le mélange de Français, de Normands, de Saintongeois, de Picards, de Berrichons, de Poitevins, etc., qui peuplèrent la Nouvelle-France, et comment le français parvint à dominer bientôt et à ne laisser subsister que des débris de patois.

Mais il n'en est pas moins vrai que toutes les provinces du nord, de l'ouest et du centre de la France contribuèrent au peuplement de la colonie, et donc à la formation de l'idiome franco-canadien, et que les parlers provinciaux ont laissé dans notre langage des traces nombreuses.

Si l'on considère le lexique, le caractère archaïque à la fois et dialectal de notre parler paraît d'abord. La Société du Parler français au Canada a enregistré sur ses fiches un grand nombre de bons vocables populaires qui le font voir. Pour l'intérêt qu'il présente, citons le mot *agès* ou *ajets* (*ajè*).

L'enquête sur *ajets* n'est pas achevée. Douze rapports seulement ont signalé ce mot, à l'heure où j'écris. Cependant, il est sûrement attesté. Les vieux surtout paraissent s'en servir ; la jeune génération le connaît moins.

Agès ou *ajets* s'emploie au Canada dans quatre acceptions différentes :

1° Les douze jours, ou les six jours, qui suivent Noël ;

2° Présage, pronostic, indice quelconque, et manière d'agir, agissements ;
3° Êtres d'une maison ;
4° Complément, comble de la mesure.

1° *Les douze jours, ou les six jours, qui suivent Noël.*

D'après une tradition, le temps qu'il fait du 26 décembre au 6 janvier indique le temps qu'il fera durant les douze mois de l'année suivante ; le 26 décembre correspond au mois de janvier, le 27 au mois de février, et ainsi de suite jusqu'au douzième jour après Noël, qui indique le temps du mois de décembre. Les vieux remarquent le temps qu'il fait, par exemple, le 30 décembre ; s'il fait beau, il fera beau aussi en mai suivant : « Les *ajets* l'ont d't. »

Cette première acception a été relevée à Terrebonne, à Saint-Jean et à Saint-Laurent (Isle-d'Orléans), à la Rivière-Ouelle, à la Rivière-du-Loup-en-bas, à Saint-Denis-de-Kamouraska et à Rimouski. A la Rivière-Ouelle, un des sujets entendait par *ajets* des cercles ou des rayons observés autour du soleil levant et qui annoncent pour la journée de la pluie, du vent ; jusqu'à cette heure, cette observation est isolée ; peut-être *ajets* désigne-t-il plutôt, dans cette localité, tout signe de mauvais temps, ce qui serait simplement une extension du premier sens.

A Saint-Hyacinthe, à Saint-Roch-de-l'Achigan et à St-Joseph-de-la-Beauce, *ajets* a aussi été signalé, et avec le même sens qu'à Terrebonne, etc. Mais là, les *ajets* ne comprennent que les six derniers jours de l'année et indiquent par conséquent le temps des six premiers mois seulement de l'année suivante.

Ailleurs, dans une région qu'il nous a été impossible de délimiter et sur laquelle des renseignements précis manquent encore, aux environs des Trois-Rivières ou de Nicolet, ces douze jours ne s'appelleraient pas les *ajets*, mais les journaux (*jurnó*). Remarqué autrefois, ce terme est peut-être perdu aujourd'hui.

Pris en ce sens, *ajets* appartient aux parlers du Bas-Maine et de l'Anjou. [1] A Ampoigné (Anjou), la même tradition et le même mot existent ; là, les *ajè* (ou *acè*) se comptent, comme à Saint-Hyacinthe, du jour de Noël à la fin de l'année et indiquent le temps probable des six premiers mois de l'année suivante. Dans le Bas-Maine, un dicton est répandu :

Entre Nau et l'année
C'est les jours des achets.

---

(1) Dottin, *Glossaire des Parlers du Bas-Maine.*

Dans l'arrondissement de Segré (Anjou), on prétend comme ici que les *douze* jours qui suivent Noël indiquent le temps qu'il fera pendant les douze mois de l'année ; « mais, dit M. E. Queruau-Lamerie, je ne les ai pas entendu nommer jours d'*ajet.* » (1)

2° *Présage, pronostic, indice quelconque ; manière d'agir, agissements.*

Acception qui n'est peut-être qu'une extension de la précédente, à Saint-Hyacinthe on emploie encore *ajet* pour désigner toute espèce de pronostic, de présage. Ainsi les paysans disent : « S'il fait clair dans la grange la nuit de Noël, la grange sera vide (c'est-à-dire, la récolte sera maigre) ; s'il y fait noir, la grange sera pleine (c'est-à-dire, la récolte sera abondante) » ; et ce dicton est un *ajet.*

A Saint-Anselme-de-Témiscouata, *ajets* a une signification analogue ; c'est la manière d'agir d'une personne, ses agissements, ses habitudes, qui font prévoir ce qu'elle fera. Un enfant, par exemple, donne de bons ou de mauvais *ajets*, suivant que sa conduite, ses dispositions, ses aptitudes, son caractère font bien ou mal augurer de son avenir. De même, on prévoit, par les *ajets* de quelqu'un, ce qu'il fera ou ne fera pas.

Cette dernière acception est normande. A Vire (Calvados), *ajet* s'emploie en effet dans le sens d'habitude, de manière d'agir. (2)

A Bons-Tassilly (Calvados), *ajet* a été relevé au sens d'adresse (à faire un travail). (3) Cette acception paraît inconnue au Canada. Nous disons plutôt : « Il a l'*adon* pour faire ce travail », c'est-à-dire, il a le tour de main, l'adresse voulue.

3° *Êtres d'une maison.*

L'emploi d'*agès* en ce sens a été signalé dans la région du Saguenay et dans le comté de Charlevoix. Ailleurs dans la province de Québec, on dit *léz è:r*, pour les *êtres* d'une maison.

Avec ce sens, *agès* appartient au patois picard et au vieux français. On le trouve dans le *Dictionnaire du Patois picard* de Corblet : « *Agès :* êtres d'une maison. » Il est enregistré comme vieux français par La Curne : « dégagements, issues commodes pour aller d'une chambre ou d'une rue à une autre », et par Godefroy : « êtres d'une maison, passage ». DuCange le rattache au latin populaire *aggestus :* « *Aggestus* videtur esse ambitus incinctus sylvæ. Ab hac voce nata, ni fallor, apud nos, in quibusdum provinciis, vulgaris loquendi formula : *sçavoir les agés d'une maison ou d'une ville*, pro scire vias et itinera. » Cotgrave donne aussi ce

(1) *Revue des Traditions populaires*, XVIII, 267.
(2) DuBois, *Glossaire du Parler normand.*
(3) Denis, Patois de Bons-Tassilly, *Revue des Parlers populaires*, I, 139.

sens au mot *agiers*. Le Normand a encore *agers* : « Conna[illegible] *agers* d'une maison, dit Moisy, c'est en connaître la distributi[illegible]

4° *Complément, comble de la mesure.*

Ce quatrième sens du mot *ajet* a été relevé dans le comté de Dorchester. C'est ce qu'ailleurs les Canadiens appellent le *robinet* ou le *trait*, quand il s'agit d'un liquide.

Et cela nous ramène au normand. Tel est, dans le Calvados, dit M. Guerlin de Guer, le sens du mot. [1]

Il se trouve donc que des quatre acceptions canadiennes du mot *agès* ou *ajet*, l'une nous vient du Bas-Maine ou de l'Anjou ; l'autre, de la Normandie ; la troisième, d'origine picarde, se rattache au vieux français ; et la dernière est aussi normande.

Les mots canadiens ne sont pas tous aussi riches, et le plus souvent, pour retrouver dans notre lexique l'apport de patois différents, il faut examiner plus d'un vocable.

Par exemple *cintre* (planche de labour où aboutissent les sillons d'une pièce de terre) nous est vraisemblablement venu de la Saintonge ou du Maine [2] ; *about* (même sens) a dû être apporté du Berry.

Nous devons *débagager* (déménager, déguerpir) au normand, et *décaniyer* (même sens) au Saintongeais. [4] De même sont respectivement normands et poitevins les synonymes : *cliche* et *débord* (diarrhée), *s'accouver* [5] et *s'agrouer* (s'accroupir). Ce dernier terme se rattache au vieux français *accrouer*.

Achaler, au sens d'incommoder, de fatiguer, en parlant de la chaleur, est de la Saintonge ; au sens d'ennuyer, d'importuner, il appartient aux parlers du Bas-Maine.

Notre pronom *a*, *al* (elle) est usité dans la Normandie, [illegible] le Maine, dans la Picardie, dans l'Aunis, et dans tout le centre de la France, mais cette forme est surtout bourguignonne.

Le peuple, chez nous, prononce la nasale *ã* comme les Picards : *ẽ*, et la consonne *j* comme les Saintongeais : *j*[*h*] ; il dit, par exemple, *arjẽ* ou *arhã* (argent), et même *arhẽ* comme les Charentais de la Tremblade.

---

(1) *Dict. de Patois normand.*—On trouve aussi *ajets* avec ce sens en Savoie. (L. Vignon, *Rev. de Phil. fr.*, XVIII, p. 308.)

(2) *Revue des Parlers populaires*, II, 44.—Aussi dans le Poitou. (L. Vignon, *loc. cit.*)

(3) *Cintre* est très répandu sur le sol français. (Cf. Thomas, *Mél.*, 44-46.)

(4) *Débagager* et *décaniyer* se retrouvent aussi en Lorraine et dans le Lyonnais, le second en outre en Picardie, dans le Berry et dans le français populaire. (L. Vignon, *loc. cit.*)

(5) *S'accouver* a été aussi relevé en Savoie. (*Dict. Sav.* de Constantin et Désormaux.)

Casuel, employé pour *fragile*, est normand ; signifiant *maladif*, c'est un santonisme.

Nous disons *nó dá* (nous deux) comme les Bourguignons, et *nut me:r* (notre maire) comme les Normands.

Voici encore quelques uns des mots normands connus au Canada :

berlander (1) (*bœrlãdé*) = flâner.
bavaloise (*bàvàlwè:z*) = pont de pantalon.
botter (*bòté*) = s'attacher aux pieds des chevaux, en parlant de la neige.
bacul (1) (*baku*) = palonnier.
catalogne (*kàtalòn*) = sorte de couverture de lit.
cani (*kàni*) = qui a mauvais goût, vieux, moisi, en parlant d'un aliment.
chouler (*culé*) = exciter (un chien).
fafigner (*fafiné*) = hésiter, tergiverser.
frigousse (*frigus*) = espèce de mets.
gravois (*gràvwà*) = gravier.
godendard (1) (*godã:dò:r*) = grande scie.
gadellier (*gadèlyé*) et *gadelle* (*gadèl*) = groseiller et groseille à grappes.
jaspiner (1) (*jaspiné*) = babiller.
jouquer (1) (*juké*) = percher, jucher.
limer (*limé*) = pleurer à demi, en parlant des enfants.
mucre (*mukr*) = moite, humide.
pas guère (*pa gé:r*) = fort peu.
qu'ri (*kri*) = quérir, chercher.
ratour (*ràtu:r*) = détour, ruse.
tout récopié (*tu rekòpyé*) = tout craché, peint trait pour trait, parfaitement ressemblant.
soue (*su*) = loge à porcs.
tasserie (*tá:sri*) = partie de la grange où l'on entasse les gerbes.
teurd (*tœ:r*) = tordu.
tocson (*tòksõ*) = homme grossier.
tondre (*tõ:dr*) = amadou. Etc.

En voici d'autres, qui sont plutôt saintongeais :

endormitouère (*ãdòrmitwè:r*) = sommeil.
avenant (*avnã[è]*) = affable, courtois.
enfarger (*ãfarj[h]é*) = mettre des entraves.

(1) Ce mot peut aussi être attribué au Poitou. (V. le *Gloss.* de *Lalanne*.)

engranger (*ãgrã:j[h]é*) = mettre la récolte dans 'a grange.
bagoulard (*bagulá:r*) = bavard.
berdasser (*bàrdàsé*) = faire du bruit, faire le ménage.
basir (*bazi:r*) = être perdu, disparaître.
bauche (*bó:e*) = course.
braque (*bràk*) = toqué, fou.
bouler (*bulé*) = maltraiter.
bouse (*buz*) = fiente de vache.
chérant (*ce:rã[ẽ]*) = qui vend cher.
décesser (1) (*désésé*) = cesser.
fanferluches (*fã:fàrlue*) = parures de peu de valeur.
gagouet (*gàgwèt*) = gosier.
gingeollent (*jẽ:jòlã[ẽ]*) = gai, folâtre.
quart (*kò:r*) = tonneau.
macher (*màcé*) = meurtrir.
pileau (*piló*) = tas.
place (*plàs*) = plancher.
ripe (*rip*) = ruban que le rabot enlève du bois.
sagant (*sàgã[ẽ]*) = malpropre.
tinette (*tinèt*) = futaille où l'on met du beurre.
trâlée (*trá:lé*) = foule, grand nombre.
trut (*trut*) = sorte de jeu de cartes. Etc.

On pourrait allonger presque indéfiniment ces listes, et en dresser d'autres qui comprendraient des produits caractéristiques d'autres patois.

Quant aux archaïsmes français, nous en avons un grand nombre. Citons : *amain* = commode, facile à manœuvrer ; *à coup* = subitement, tout à coup ; *alis* = mal levé, en parlant du pain ; *accordant* = conciliant ; *arrouser* = arroser ; *flambe* = flamme ; *espérer* = attendre; *donaison* = donation ; *airer* = aérer ; *airrhes* = arrhes ; *consulte* = consultation ; *soldart* = soldat ; *s'assir* = s'asseoir ; etc. Ces bons vocables de jadis se trouvent aussi, pour la plupart, dans les patois : nous viennent-ils des provinces ou de l'Ile-de-France ? De même, un grand nombre des produits patois qu'on remarque ici furent autrefois relevés aux environs de Paris : les avons-nous reçus de l'Ile-de-France ou des provinces ?

Certaines formes, peu nombreuses, paraissent nous être propres. Du verbe *achaler*, les parlers du Bas-Maine ont tiré *achalation* (ennui) ; nous en avons fait *achalerie* et *achalage* (m. s.). — Du lat. *album* + *-ellum*, le normand a fait *o:bé*, avec chute de l'*l* ; nous

(1) Aussi relevé en Savoie.

disons *o:bèl* ; l'*l* est elle tombée, en normand, après le XVIIe siècle ? ou bien avons-nous ici ᴬme substitué le suffixe *-el* au suffixe français ˙·*r* (← lat. *-iarium*) ? Le produit canadien *àbrué* ne peut venir du normand *abreu* ; l'avons-nous fait sur la forme du Bas-Maine *abœrewé* ou directement sur le français *abreuroir* ?

Il faut indiquer aussi les mots tirés des langues indigènes : *aragan, micouenne, nigog, tobaganne*, etc., et les mots anglais naturalisés au Canada : *lè:tr* (← ang. *light* = lumière, phare) ; *kã:tuk* (← ang. *cant-hook* = grappin) ; *litus* (← ang. *light-house* = phare) ; *dràr* (← ang. *drive* = flot ge) ; *tébò:r* (← ang. *tea-board* = cabaret) ; *kõ:sàrn* (← ang. *concern* = société commerciale) ; etc.

Ajoutons enfin un certain nombre de mots anglais et américains introduits sans changement dans le franco-canadien : *cheap* = à bon marché ; *coat* = veston, jaquette, pardessus ; *caucus* = réunion secrète de par ans politiques ; *blizzard* = violente tempête d'hiver ; etc. — des ..licismes de sens, tels que : *collecter* = percevoir ; *compulsoire* = obligatoire ; *contracter* = entreprendre ; etc. — et plusieurs vieux mots français ou normands que nous reprenons à l'anglais : *cloque* = manteau, capote ; *baquer* = céder, plier ; *bande* = corps de musique ; *challenger* = récuser · etc. (1)

Et nous aurons, de l'ensemble lexique canadien-français, une idée assez juste.

Une remarque importante qu'il ut faire, c'est que les formes patoises connues au Canada ne sont pas seules usitées par le paysan canadien-français ; le mot français est généralement connu et souvent employé. Pour exprimer une idée, un paysan intr uira dans la phrase un seul mot patois ; un autre, trois ; un tro ιe, cinq ; le reste du discours sera français. Tantôt, si l'on comp es mots et les sons, le français l'emportera ; tantôt, le patois.

Imaginons le court récit d'un paysan : « Sa brebis la plus gentille est perdue ; une brebis qui lui avait été donnée par ses vieux parents ! Dans son champ, il y a un défriché ; elle s'y est aventurée, avec le reste du troupeau, à travers les broussailles et les arbres abattus ; comme elle passait auprès d'un gros arbre, une branche, un morceau de bois pourri lui est tombé sur les reins et l'a écrasée. Quel embarras ! Il devra le dire à sa femme, et celle-ci sera mécontente. » Je transcris :

---

(1) Les mots de ces trois dernières catégories se rencontrent surtout dans les villes.

(ORTHOGRAPHE VULGAIRE)

V'lâ mâ barbis lâ pu av'nante qu'est bâzie : eune barbis qu'j'ai-t-éyu d'su' nos gens ! Dans le clos, y' â-t-in abatis ; a y â 'té, âvec l's aut's, amont les fardoches pi l's arrachis ; en passant arâs in gros-t-âbre, eune ralle, in pourillon y' â timbé su' l'rinquié p'is l'â écrapouti. Queu' harrias ! vâ follouer l'dire â lâ criature ; a vâ-t-i êt' malcôtente ! (1)

(NOTATION PHONÉTIQUE)

Vlá má barbi lá pu àvnā:t ķé bá:zi ; æn barbi k j[h]é t éyu tsu nó hā[ẻ] ! dā[ẻ] l kló, yá t ên à bàṭi ; à yá té, árāk àlz ó:t, émō lé fardòc pi lz à ràci ; ã [ẽ] pò:sā[ẻ] árá ê grót á:b, æn ràl, ê puriyō yá tê:bé su l rêķé pi llá ékràpuṭi. ķœ hàryá ! vá fólwe:r æl ḍi:r á lá kriyaṭu:r ; a vá ṭi y é:t màlkṓtā:t !

Dans cette transcription, pas un mot qui ne soit patois ; pas un non plus qui ne soit attesté au Canada. Les uns sont usités partout, d'autres sont rares, quelques-uns sont en train de disparaître ; mais tous ont été entendus dans nos campagnes.

Cependant, ces phrases ne sont pas canadiennes. Sur cent de nos paysans, pas un seul ne fera ce récit comme je l'ai écrit. C'est que le discours populaire, chez nous, n'est jamais entièrement dialectal. Ainsi, celui qui dira *barbis* ne dira peut-être pas *bâsie*, mais *perdue* ou *morte ;* un autre emploiera bien *arrachis*, mais *broussailles* au lieu de *fardoches ;* un troisième se servira du mot *rinquié*, mais non pas de *pourrillon* qu'il remplacera par *morceau de bois pourri ;* et ainsi de suite pour tous les mots que j'ai à dessein fait entrer dans l'exemple. Chacun des sujets à qui vous demanderez ce récit, emploiera dix ou quinze mots patois ; mais les mots patois ne seront pas les mêmes dans toutes les versions ; de sorte que, pour retrouver le récit tel que je l'ai noté, vous devrez fondre ensemble toutes les variantes recueillies. Par exemple, écoutez trois paysans prononcer les trois premiers mots : « Voilà ma brebis ». Il n'est pas probable que vous entendiez du premier coup : *vlá má barbi*. Mais vous pourrez noter : 1° *vlá mà brœbi ;* 2° *vwàla má brèbi ;* 3° *vwàla mà barbi*. Dans chaque cas, un seul mot est dialectal ; mais en rapprochant les variantes, vous aurez les trois mots sous leur forme patoise en même temps que canadienne. Autre exemple : *gens* se prononce parfois *jā* (français), et parfois *jẽ* (picard), parfois *hā* (saintongeais), ou encore *hẽ ;* et ce dernier produit comprend ce qu'il y a de dialectal dans les deux autres.

(1) Il faut remarquer que l'*orthographe vulgaire* n'est pas, ne peut pas être exacte ; on devra plutôt lire la notation phonétique.

Cet examen rapide suffit à démontrer que notre lexique se compose d'un vieux fond de français, avec, épars, des débris de patois, quelques produits indigènes, et près des villes beaucoup d'anglicismes.

Si de la lexicologie on passe à la phonétique, l'étude des sons conduit aux mêmes conclusions sur la nature de notre parler populaire. On aperçoit cependant une différence. Tandis que les substituts lexicologiques présentent, suivant les régions explorées, des variantes dont on pourrait peut-être faire une certaine distribution topographique, il n'en est pas de même des produits phonétiques : le vocalisme et le consonantisme offrent à l'observation, sur toute l'étendue du territoire, les mêmes phénomènes [1]. Il semble que, dans la fusion des parlers importés de France, les formes phonétiques aient plutôt persisté qui n'étaient pas tout particulièrement caractéristiques d'une province et se rattachaient à un type commun ; de là l'uniformité de notre prononciation. Aussi les produits canadiens qui ont été observés représentent-ils le parler moyen du peuple.

Comme nous avons fait pour les substituts lexicologiques, essayons d'indiquer des rapprochements possibles entre quelques produits de l'*u* latin dans le français du Canada et dans les parlers du Maine [2], de la Normandie — région de Caen à la mer — [3], et de quelques autres régions.

Chacun de ces produits canadiens n'est pas nécessairement un *type* de formes similaires ; il se rencontre sans doute des séries de mots auxquels un même traitement est applicable, mais aussi des formes isolées.

1° (*e*+) *u:* ton. + *r* ➠ *œ̀:*.
Securum ➠ *sœ̀:r* (=fr. sûr).

Cette réduction de la diphtongue ne se rencontre guère que dans la locution *sûr et certain*.

Cf. les parlers normand, manceau, wallon et lorrain.

2° *u:* libre ton. ➠ *u·*.
gula ➠ *gu·l* (=fr. gueule).

Tel est le sort de *u* libre en Bretagne et dans le Maine.

3° *u:* (+ *n*, *m*) ➠ *œ̀·*.
una ➠ *œ̀·n* (=fr. une).
luna ➠ *lœ̀·n* (=fr. lune).

(1) Du moins là ou l'influence de l'émigration acadienne ne s'est pas fait sentir.
(2) Voir le *Glossaire* de M. Dottin.
(3) Voir l'*Atlas dialectologique de la Normandie* de M. Guerlin de Guer.

pruna ➡ *prœ̀·n* (=fr. prune).
pruna+-arius ➡ *prœ̀·nyé* (=fr. prunier).
communicare ➡ *kòmœ̀·nyé* (=fr. communier).
bruma ➡ *brœ̀·m* (=fr. brume).
pluma ➡ *plœ̀:m* (=fr. plume).
pluma+-ittus ➡ *plœ̀:mè·t* (=fr. plumet).
includinem ➡ *ã:klœ̀·m* (=fr. enclume).
legumen ➡ *légœ̀·m* (=fr. légume).

et une longue série de formes similaires.

Même traitement dans les parlers du Bas-Maine, de la Normandie et de la Haute-Bretagne.

Dans le Bas-Maine, *humorem* ➡ *imœ̀:r*, comme au Canada.

4° *u:* (+*c*) entravé ➡ *i, u.*
fructum ➡ *fri, fru* (=fr. fruit).
fructum + -arium ➡ *friṭyé, fruṭyé* (=fr. fruitier).
fructum + -aticum ➡ *frità:j, frutà:j* (=fr. fruitage).

Dans une partie du Bas-Maine, on a le produit *i* ; dans un autre, *u*.

5° *u·* + *l* en position ➡ *ò·*.
culcita + -ile ➡ *kò·ṭi* (=fr. coutil).
pulmonem ➡ *pò·mõ* (=fr. poumon). Etc.

Le Bas-Maine connaît *pòmònik*, employé comme ici pour *poitrinaire*.

Étudions encore quelques-uns des produits caractéristiques de l'*a* latin dans notre parler populaire. Nous verrons que tantôt l'évolution canadienne remonte directement au vieux français, tantôt à un développement parallèle dialectal.

1° *a* ton. + *l* ➡ *œ̀, œ́.*
qualem ➡ *ḱœ́, ḱœ̀l* (=fr. quel, quelle).

Ce produit, aussi pur phonétiquement que le produit français, est dialectal. Nous l'avons vraisemblablement reçu de la Normandie, du Maine ou de la Saintonge, où il existe encore [1] ; cependant, nous aurions pu tout aussi bien le tirer nous-mêmes du français *quel*, mais non pas de *quel* prononcé à la moderne (*kèl*), car, par la vocalisation de la consonne finale, *quel* (*kèl*) eût donné *queau* (*kó*). Si *kœ* est de fabrication canadienne, nous l'avons tiré de *quel* prononcé avec *é* fermé (*kél*). C'était probablement la prononciation en usage parmi les habitants de l'Ile-de-France qui émigrèrent au Canada ; au XVIe siècle, en effet, et jusque dans le XVIIe, on

(1) On trouve *queu, quieulx, queulle,* etc, dans les dialectes écrits.

prononçait fermé l'*e* de *quel* (*kél*) (1). Et c'est à cette époque que se place le point de bifurcation de l'évolution française et de l'évolution patoise.

On sait du reste que l'*a* tonique libre (+*l*) a donné un *e*, indéterminé jusqu'au Xe siècle, fermé au XIIe, et qui ne s'est ouvert qu'au XVIIe. Rappelons encore que la chute de la liquide de *quel*, devant une consonne, est attestée dans la prononciation du XVIe et du XVIIe siècle ; l'*e* étant alors fermé, *quel* devenait *ké*, produit populaire que l'on trouve encore chez le petit peuple au milieu du XVIIIe siècle (2) et aujourd'hui encore en Normandie.

Or, où le français classique ouvrait l'*e* et le français populaire laissait tomber l'*l*, le dialecte, au contraire, maintenait la voyelle fermée, vocalisait la consonne, et de *kél* faisait régulièrement *kǽ*. Le dialecte dut conserver d'abord la liquide même devant les mots commençant par une consonne, c'est-à-dire dans le cas où le français populaire la laissait tomber ; de là la vocalisation.

Devant un mot commençant par une voyelle, pour éviter l'hiatus, on restitua à *kǽ* l'*l* qui s'y trouvait déjà sous une autre forme. Exemple : *kǽ tã* (=fr. quel temps) ; *kǽ l ò·m* (=fr. quel homme). Que dans ce dernier exemple *l* soit intercalaire, la forme du pluriel porte à le croire : *kǽ z ò·m* (=quels hommes).

On pourrait faire une démonstration pareille sur *ꝁæ̀k* (=fr. quelque), *ꝁœꝁẽ* (=fr. quelqu'un), *lèꝁæ̀l* (=fr. lequel).

Quant au mouillement du *k*, la réduction de l'hiatus résultant de la vocalisation de l'*l* l'explique assez.

2° *a* ton. + *l* ➞ *ò*.
ital. fanale ➞ *fànó* (=fr. fanal).
germ. stal ➞ *étó* (=fr. étal).
quintale ➞ *ꝁẽtó* (=fr. quintal).
canalis ➞ *kànó* (=fr. canal).
animalis ➞ *animó* (=fr. animal).
æqualem ➞ *égó* (=fr. égal).

Hors le cas d'entrave, la vocalisation de l'*l* n'est pas française. L'adoucissement de *al* en *au* était cependant pratiqué dans le vieux français, et l'on en trouve de nombreux exemples jusque dans le XVIIe siècle. (3)

(1) Voir Thurot, vol. I, p. 55, et les grammairiens qu'il cite : Sylvius, Meigret et Péletier.

(2) Voir Thurot, vol. II, p. 140 ; Duez, Buffier, Antonini, Mauvillon, etc. On disait, par exemple : *qué conte ! qué monstre !* pour « quel conte ! quel monstre ! » *Qué* s'entend aussi chez nous.

(3) Tabourot, Mellena, Oudin, l'Acad. en 1694 et en 1740, donnent *estau* ; *journau* n'est disparu du dict. de l'Acad. qu'en 1762.

Nous pouvons donc tenir ces formes aussi bien du français que des patois.

3° *a* ton. (+labiale) ═► *à*.
labra ═► *làvr* (=fr. lèvre).

De même : capra, crama, capum, amat, graphium, * grava, * accapat, ═► *càvr*, *kràm*, etc.

Phénomène de labialisation purement dialectal, qui paraît se rattacher aux patois du nord et du centre de la France. Ce peut aussi être le résultat d'une nouvelle mise en marche de l'évolution interrompue dans le français.

4° *a* ton. libre (+*r*) ═► *é:*, *à·è:* (1).
patrem ═► *pé:r*, *pà·è:r* (=fr. père).
mare ═► *mé:r*, *mà·è:r* (=fr. mer).

et les formes similaires.

Ces deux produits ne paraissent pas également répandus, et il serait peut-être possible d'en établir la topographie.

Quoi qu'il en soit, le premier (*é:*) représente l'étape française du XIe au XVIe siècle. L'*e* sorti de l'*a* libre latin devint en effet fermé à cette époque ; on prononçait alors *mé:r*, *pé:r*, etc. Ce n'est qu'au XVIIe siècle qu'il devint ouvert devant une consonne persistante (2), et encore l'*e* resta-t-il fermé dans bon nombre de mots jusqu'au milieu du XVIIIe siècle (3). *Pére*, *mére* etc., ne sont donc que des formes françaises attardées.

L'autre produit (*à·è:*) est du patois pur.

Quelle est l'origine du son adventice *à* ? On est tenté d'y voir la conservation de l'*a* latin, et, en dressant le schéma de l'évolution, de placer le point de bifurcation de l'évolution française et de la patoise vers le Ve ou le VIe siècle, à l'époque où l'*a* tonique libre était devenu *ae*, en passant par *aa*. En ce cas, nous aurions reçu *àè* directement de quelque patois ; car cette diphtongue était depuis longtemps perdue au XVIIe siècle. Mais il y faut plutôt voir le résultat d'une réflexion vocalique ; nous aurions opéré sur le moderne *père*. Dans le premier cas, *pàè:r* serait plus ancien que *pé:r* ; dans le second, beaucoup plus jeune et de provenance canadienne. La dernière hypothèse est la plus vraisemblable. Si on l'adopte,

---

(1) La diphtongue n'est pas très nette ; le premier élément tend à disparaître

(2) Péletier (1549) écrit par *e* fermé tous les mots en *-ere* : « pére, mére, chére, clér, mér », etc. Lanoue (15[illegible]) fait de même. Meigret (1542) attribue « l'*e* clos » à *pere*, *mere*. Oudin (1632) [illegible] Chifflet (1659) attribuent l'*e* ouvert aux mots en *-ere*, mais ils exceptent *pére*, *mére*, *frére* et leurs composés.

(3) L'Acad., en 1740, écrit *père* et *compére*, *amère* et *mére*, *chère*, *confrére*, etc.

on aperçoit tout de suite que le canadien s'est développé parallèlement au normand, qui est arrivé à un résultat analogue, et l'on constate que, sur ce point du moins, notre parler populaire est bien vivant, car les sons segmentés et diphtongués, dit M. Guerlin de Guer, « sont bien caractéristiques d'un organisme linguistique en voie d'évolution ». Les phénomènes de réflexion vocalique, dit le même auteur (1), « reposent sur une tendance générale de toute langue populaire bien vivante à émettre une majorité de sons allongés, puis segmentés et diphtongués, qu'elle préfère aux sons purs des langues fixées. Par exemple, un son *o*, qu'il soit de nature brève ou longue, de nature ouverte ou fermée, sera toujours, dans une langue littéraire, représenté par ce qu'on pourrait appeler, en musique, une note simple, sans harmoniques. Dans une langue populaire il en est autrement. Ce même son, de quantité plutôt longue au point de départ de son évolution, laisse entendre, en même temps qu'un son fondamental, des harmoniques de ce son, tantôt à sa partie antérieure, tantôt à sa partie postérieure ; c'est-à-dire : *ò·ó:*, *ó·ò:*, et toutes les variétés de ces gammes. Du jour où le son se segmente de la sorte, l'évolution suivra son cours normal, jusqu'à modifier profondément le mot où il figure.»

Mais si notre produit *à·è:* est en marche, vers quel phénomène s'achemine-t-il ?.. L'*u* tend à disparaître : l'évolution se ferait donc vers le français.

Dans tous les cas, le canadien *à·è:* ne peut être que le descendant ou le frère du normand.

5° (pal.+) *a* ton. ⇛ *è*, *œ*, *é*, *u*.
casa ⇛ *cè*, *cœ*, *cé*, *cu* (=fr. chez).

Il est assez remarquable que ce produit présente, complète et vivante à tous ses degrés, la gamme de la série antérieure labialisée.

L'évolution française de *casa* offre les formes attestées suivantes : *chiese*, *chiès*, *ches*, *chez*. Le produit canadien est dialectal. Cependant la prononciation *cœ* était, au XVIIe siècle, « très commune, mesme à la Cour » (2).

La chuintante initiale — à laquelle est probablement due la labialisation—indique que *cœ* nous vient du centre de la France. (3)

6° *a* + *l* (+cons.) ⇛ *u*.
* salcitia ⇛ *susi·s* (=fr. saucisse).

(1) *Atlas dialectologique*, p. 37.
(2) VAUGELAS, II, 162. CHIFFLET, sec. 3, par. 26. TH. CORNEILLE, II, 162. DE LA TOUCHE, 37.
(3) Voir ROUSSELOT ET LACLOTTE, p. 62.

sal + pulverare ⟶ *supudré* (= fr. saupoudrer).
salvum ⟶ *su* (1) (= fr. sauf).

C'est encore un produit patois. Nous faisons subir à *a* + *u* provenant de l'*l* vocalisée, le traitement que le normand applique dans certains cas à la diphtongue *au*.

On pourrait donner encore d'autres exemples. Tous prouveraient que notre langage est un parler français mélangé de formes patoises.

Les matériaux manquent pour étudier la morphologie et la syntaxe populaires du Canada français ; mais il serait étrange qu'elles n'eussent pas subi les mêmes influences que la phonétique.

Dans son ensemble, le parler du peuple canadien n'est donc pas à proprement dire *un patois* mais il est le résultat de la fusion de *plusieurs patois* différents, greffés sur du vieux français. Ce n'est ni du patois pur, ni du français littéraire, ni du français corrompu ; c'est, pourrait-on dire, du vieux français *patoisé*. *Archaïsants* et *patoisants*, tels nous sommes. Et il n'y a là rien que de très honorable ; seuls sont tentés d'en rougir ceux qui ne savent pas ce qu'est le patois, qui ne connaissent de ce mot que le sens ironique et plaisant (2), et pour qui *patois* est synonyme d'argot ou de jargon. Le français littéraire n'est lui-même qu'un patois officiel.

On croit communément que les parlers provinciaux sont du français corrompu, et l'on hésite à reconnaître les larges bandes de patois qui brochent sur notre français.

Rappelons-le encore une fois, dialectes sortis en même temps du latin, le normand, le picard, le poitevin et le bourguignon ne le cédaient d'abord à leur congénère, le français, ni en valeur littéraire, ni en influence. Le dialecte français finit par supplanter les autres ; la langue du roi devint la langue du royaume. Les dialectes provinciaux cessèrent d'être écrits ; depuis cette époque, on les appelle *patois*.

Ainsi les dialectes de la langue d'oïl sont devenus les *patois français* ; ceux de la langue d'oc, les *patois provençaux*.

Un patois est donc une langue, autrefois littéraire, qui n'est plus que parlée, mais qui n'en continue pas moins à évoluer, et plus naturellement, parce que plus librement.

Qu'au point de vue littéraire, le français soit aujourd'hui plus poli, plus raffiné que les parlers provinciaux, nul n'y contredit.

---

(1) Dans « sauf votre respect ».
(2) Comme dans ce vers de La Fontaine : « L'âne se plaint en son patois. »

Que ces derniers soient proscrits de notre littérature, c'est de quoi il faut avoir soin. Mais les patois n'en sont pas moins vénérables.

Il reste à dire un mot du langage des gens instruits, phonétique, lexique, morphologie et syntaxe. (1)

Le mélange des dialectes a singulièrement facilité l'évolution de notre parler vers le français classique. Broyées et confondues, les formes patoises ont perdu de leur vigueur naturelle ; déracinées, la sève leur a manqué. Tel mot normand, par exemple, perdu dans le français, n'a pas su toujours rester pur normand. Dans la fusion des parlers provinciaux et du français, les caractéristiques les plus considérables ont disparu, les cadres de la phonétique populaire ont été brisés. Il en est résulté un langage, moins intéressant peut-être au point de vue scientifique, mais qui se polit et se raffine plus vite. Quelques années seulement passées à la ville, et nos paysans ont presque perdu ce que Loysel appelait « le ramage de leur pays ».

Quel langage parlent-ils alors ? C'est ce que nous allons voir.

Phonétique. — Les considérations précédentes s'appliquent surtout à la phonétique. Le paysan canadien n'a pas d'accent provincial distinct ; ou, si l'on veut, il a trop d'*accents divers*, pour qu'aucun d'eux soit apparent. Aussi perd-il, et dès les premières années de collège, le plus grand nombre des caractéristiques de la phonétique populaire. Au point de vue français, s'il fait des *fautes* de prononciation, l'homme instruit (et les femmes parlent souvent mieux que les hommes) n'a pas de *défauts* de prononciation. Il lui reste pourtant quelques souvenirs du parler maternel, souvent indéracinables : *ẽ* pour *œ̃* (= fr. *un*), *ẽ* pour *ɛ̃* (= fr. *in*), *ṭ* et *ḍ* pour *t* et *d* (devant *i* ou *u*), une certaine mollesse d'articulation, une attaque de son indécise et manquant de netteté, et le peu de profondeur des inflexions vocales.

Lexique.—C'est le vocabulaire français, mais pauvre et imprécis, à peu près pur de patois, mais assez fortement archaïque, et mêlé, hélas ! des anglicismes les plus barbares. Dans le commerce et dans l'industrie surtout, l'anglicisme nous ronge ; c'est l'ennemi qu'il faut combattre. La presse introduit même ces barbarismes dans nos campagnes ; heureusement, hors des villes, le mot anglais se francise le plus souvent : de *round-house*, le paysan a vite fait *rõ:dus*.

---

(1) J'entends étudier le *parler moyen* des personnes instruites, non pas de celles qui ont une culture spéciale : celles-ci parlent en général un français très pur.

Morphologie. — Dans la bouche des gens instruits, la morphologie est absolument française. Ainsi, les prétérits en *i*, répandus dans les campagnes, sont inconnus dans les villes.

Syntaxe. — Les tournures sont parfois imitées de l'anglais ; mais le plus souvent, elles sont françaises, quoique peu soignées, et encore moins variées.

***

Je n'ai voulu, dans cette étude, qu'orienter les recherches, poser la question, et indiquer quelles influences paraissent avoir agi sur notre parler. Pour l'instant du moins, il serait téméraire d'être plus affirmatif. Plus tard, d'autres mieux informés diront plus exactement quelles sont les caractéristiques du franco-canadien.

———

Les dialectes français dans le parler franco-acadien (1)

Par M. James Geddes, professeur de langues romanes à l'Université de Boston

---

Depuis 1605, date de la colonisation de l'Acadie, et pendant la première partie du XVIIe siècle, la langue officielle de la France qui était celle de l'Ile-de-France et dont le prestige s'étendait dans tout le pays, traversait, on ne l'ignore pas, une époque de transition. Bien qu'elle fût l'organe de la capitale et qu'elle l'emportât sur les dialectes de toutes les autres provinces, elle n'avait pas encore obtenu néanmoins l'autorité qu'elle a acquise depuis sur toute la France. Seulement, à cause de la suprématie politique et sociale exercée par cette province centrale, sa langue avait pris, pendant le quinzième et le seizième siècle, une extension inconnue aux parlers des autres régions : ce qui n'empêche que bien des mots et tournures, tirés de ces parlers et étrangers à celui de l'Ile-de-France, se sont incorporés à la langue française actuelle.

Quelle part ont eue ces dialectes provinciaux dans la constitution du langage acadien ? Quelle influence a exercée sur lui la langue officielle ? Ces deux questions, nous les avons discutées longuement dans un volume qui a pour titre : *Étude d un dialecte franco-acadien qu'on parle sur la côte nord de la Baie-des-Chaleurs* (2). Au cours de l'étude présente, nécessairement sommaire, nous nous contenterons donc de résumer les faits développés dans cet ouvrage. Cet examen nous apprendra quel sont les éléments constitutifs du parler acadien, ce qu'il doit aux dialectes des provinces distinctes de l'Ile-de-France, et enfin qu'il a emprunté plus de traits linguistiques à cette province qu'aux autres.

***

Eu égard aux régions de la France d'où ils proviennent, les Acadiens primitifs ne se distinguent guère, peut-on dire, des Canadiens. Parmi ceux qui prirent part à l'expédition de Port-Royal, Champlain et le sieur de Monts venaient de Saintonge, Poutrincourt

---

(1) Le Comité organisateur du Congrès avait demandé à l'honorable M. Pascal Poirier un mémoire sur les « Sources et caractères du parler populaire franco-acadien ». M. le Sénateur a bien voulu, en effet, présenter à la Section philologique le plan et l'ébauche d'un travail considérable, intitulé : *Aperçu historique du parler franco-acadien*. Nous ne pouvons publier cette étude, qui n'est pas encore terminée et qui doit servir d'introduction à un *Glossaire étymologique* en préparation.

(2) Halle, a. S. Allemagne, Max Niemeyer, 1908.

appartenait à une vieille famille picarde et Pontgravé était un négociant de Saint-Malo. Si la Bretagne et les environs de Paris contribuèrent au peuplement du Bas-Canada futur, comme le prétendent les historiens canadiens-français (1), on sait que ces mêmes régions ont fourni à l'Acadie un contingent. Il n'y a donc guère, entre Acadiens et Canadiens, de différence ethnique et politique.

La distinction entre les deux groupes est plutôt sociale : la classe de la société d'où sont sortis les Acadiens primitifs diffère entièrement de celle qui produisit les colons canadiens. Tandis que ceux-ci étaient, en règle générale, des agriculteurs, gens paisibles et qui émigrèrent au Canada de leur plein gré pendant tout un siècle, la colonie primitive de Port-Royal offrait, au contraire, un mélange des plus hétéroclites : elle comprenait des nobles comme Champlain, de Monts et Poutrincourt, des savants comme Lescarbot, des prêtres catholiques et des pasteurs huguenots qui se détestaient, et surtout des pêcheurs, des ouvriers, des mécaniciens, des aventuriers qui avaient été les uns payés pour se joindre à l'expédition, les autres contraints, d'une manière ou d'une autre, de s'y attacher

De cette différence sociale suivit ce fait historique : pendant une période de quatre-vingts ans, de 1630 à 1710, il ne vint d'Europe en Acadie guère plus que quatre cents colons, alors que le Canada en recevait cinq mille sept cents. Bien plus, à partir du traité d'Utrecht (1713), tout rapport cessa entre la mère patrie et l'Acadie qui demeurait isolée. Ajoutons à ce double fait celui du lent développement de la colonie acadienne. Les colons, menacés à plusieurs reprises d'anéantissement complet au cours des guerres entre la France et la Grande-Bretagne, furent chassés de leurs foyers, condamnés à la vie nomade et exposés, à cause de leur petit nombre, à des mariages fréquents avec les indigènes. Aussi, cent ans après la colonisation de Port-Royal, quand le Canada comprenait plus de seize mille cinq cents colons, eux n'en comptaient que quinze cents.

Unissons tous ces faits. La colonie acadienne s'est constituée à une époque où la langue française évoluait plus vite qu'elle n'a jamais fait depuis. Elle se composait de gens appartenant aux professions les plus diverses. Les colons, bientôt isolés de la France par la conquête de leur pays et dépourvus de moyens de s'instruire à cause de leur vie nomade, se développèrent lentement et quelques-uns même se trouvèrent mêlés aux peuplades indiennes. Tout cet

(1) Voir notamment les listes dressées par M. Benjamin Sulte.

ensemble de faits, qui fournit un exemple unique de la façon dont se constituèrent les colonies françaises en Amérique, laisse prévoir en même temps la nature des éléments que nous allons découvrir dans le parler franco-acadien.

. . .

Il est assez difficile de déterminer quelles expressions acadiennes proviennent de telle ou telle province française, vu que plusieurs d'entre elles étaient usitées à la fois dans plusieurs régions. Mais cet emploi simultané, qui nous interdit les conclusions absolues, ne nous empêche pas de marquer d'une manière assez précise, les traits principaux qui caractérisent le parler franco-acadien. En voici le coup d'œil général, le tableau sommaire :

1) Le français normal, tel qu'on le parlait dans l'Ile-de-France à l'époque de la colonisation acadienne, en a fourni une partie importante (1) ;

2) Une autre partie, capitale celle-là, provient du langage populaire des environs de Paris, tel qu'on le retrouve dans les ouvrages d'Agnel, de Nisard, de Beyer et Passy (2) ;

3) Plusieurs formes appartiennent aux dialectes de Saintonge et du Centre (3) ;

4) D'autres provinces, notamment la Normandie, ont aussi exercé leur influence (4) ;

5) L'on constate quelques traces de l'influence picarde ;

6) Il reste quelques formes isolées, difficiles à expliquer et qu'on peut appeler *sporadiques*.

Nous allons maintenant démontrer, par une étude détaillée des faits, l'exactitude de ces constatations générales. Pour cela, nous n'emploierons que les faits les plus caractéristiques, les plus propres à faire sentir l'influence sur le parler franco-acadien de tel ou tel parler régional de la France.

---

(1) Voir, dans notre *Étude* signalée plus haut, les références continuelles à l'ouvrage de Thurot sur la langue littéraire du XVIe siècle en France.

(2) Voir, jusque à chaque page de la même *Étude*, nos renvois à ces livres.

(3) Les notes de notre *Étude* signalent plusieurs formes acadiennes semblables et même identiques à celles-là.

(4) Voir encore nos renvois. Une fois pour toutes, disons que chaque fait indiqué dans cette vue d'ensemble, comme dans l'exposé détaillé qui le suit, est confirmé, dans ladite *Étude*, par toute une série de citations, d'exemples et d'explications. C'est de ce livre que sont tirés les listes ci-après ; c'est là que renvoient les pages indiquées après chacune des listes ou même après chacun de cas signalés, ainsi que les numéros placés devant ou après chaque cas.

***

Commençons par les cas isolés, les moins importants ; à cause de leur rareté, ils n'ont guère influencé le dialecte d'Acadie. Exemple de faits *sporadiques* :

1	*ékàrtiyé*	écarquiller	Poitou	p. 74, 9	Cas spécial, n° 1
2	*galã:s*	balance	Genève	p. 83, 5	" " n° 2
3	*galã·se*	balancer	Genève	p. 83, 5	" " n° 3
4	*galã·sin*	balancine	Genève	p. 83, 5	" " n° 4
5	*lurèt*	lurette	Lorraine	p. 201, n° 114	

Selon Littré, *se galancer* est une forme du verbe genevois (cf. le français *se balancer*) ; les numéros 2 et 4 paraissent en être des dérivés naturels. Pourtant, on ne trouve aucune de ces formes dans les *Glossaires Suisses* de Gaudy et Lefort ou de Bridel.

***

Les cas suivants, moins importants que ceux que nous venons de signaler, le sont cependant plus que ceux que nous enregistrerons ensuite :

LISTE 75.

1	*àsàwè:r*	à savoir	Pic., Ctre de Fr., Stge., XV.
2	*àsi:r*	asseoir	Pic., Stge., vieux fr.
3	*au*	août	Pic., Ctre de Fr., Stge., XVI
4	*fàró*	faraud	Pic., Ctre de Fr., Poit.
5	*frikó*	fricot	Pic.
6	*griçu*	grichu	Pic.
7	*kàrge*	carguer	Pic., Stge.
8	*liméró*	numéro	Pic., Ctre de Fr.
9	*màrb*	marbre	Pic.
10	*òstiné*	obstiné	Pic., Ctre de Fr., Nor., Stge., XVI
11	*pépé:r*	pépère	Pic., Poit.
12	*pomònik*	pulmonique	Pic., Norm., XVI
13	*pursüi:r*	poursuivre	Pic., Ctre de Fr., Nor., Stge., vx fr.
14	*syó*	seau	Pic., Ctre de Fr., Lorr., Nor., XVI
15	*su*	sur	Pic., Ctre de Fr., Nor., XVI
16	*çé*	chez	Pic., Ctre de Fr., Nor., Stge., XVI
17	*talá:r*	taleure	Pic., Ch., Lorr., Rouchi.

18	*jijyé*	gésier	Pic., Ctre de Fr., Nor.
19	*jénès*	jeunesse	Pic., Ctre de Fr., Nor.
20	*jukwè:r*	jouchoir	Pic.

D'après cette liste, il est évident que des formes picardes se sont incorporées au parler acadien, bien qu'elles y figurent en petit nombre. Ainsi, la forme *jukwè:r* = fr. juchoir est picarde ; les deux formes sont l'une à l'autre ce que le picard *kã* (fr. *camp*) est au français *champ*. Mais la plupart des mots de cette liste se retrouvent dans d'autres dialectes français. Les renseignements qu'el[illegible] fournit sur l'influence picarde ne sont donc qu'approximatifs et ont peu d'importance.

***

Les traces normandes sont bien plus fréquentes, dans le parler franco-acadien, que les traces picardes. Il est cependant assez difficile de préciser la part qu'il doit au dialecte de Normandie, vu que les formes communes à celui-ci et à l'acadien se rencontrent aussi, comme les formes empruntées au picard, dans d'autres dialectes français. La liste qui suit permet au moins de se faire une idée approximative de l'influence normande sur le langage acadien :

Liste 76.

1	[illegible]	à	cf. p. 10, 1 et note 7
[illegible]	*a brá:s kà:r*	à bras le corps	Nor.
3	*àmá:re*	amarrer	Nor.
[illegible]	*àplõ:b*	aplombs	Nor.
	(*àtã:d séz*)	(attendre ser)	
[illegible]	*àstœ:r*	à cette heure	Nor., Ctre de Fr., XVI
6	*bàtri*	batterie	Nor., Ctre de Fr., Stge., vieux fr.
7	*bòté*	(botter)	Nor.
[illegible]	*bzá*	pesat	Nor., vieux fr.
9	*débàgàjé*	(débagager)	Nor.
10	*èskus*	(secousse) cf. vx *esquerre*. V. Dunn	
11	*éyu*	et où	cf. Nor. *iou*
12	*éyus*	et où est-ce que	cf. Nor. *ious, iousque*
13	*flã:b*	flamme	Nor., Ctre de Fr., Stge., vieux fr.
14	*fló*	fléau	Nor., Ctre de Fr., Stge., XVI
15	*gá*	gars	Nor., Ctre de Fr., Stge., vieux fr.

16	*isit*	ici	Nor., Ctre de Fr.
17	*kã*	camp (sur le)	Nor.
18	*kãté*	canter	Nor.
19	*kã:t e*	quand et	Nor., Ctre de Fr.
20	*mè kė*	mais que	Nor.
21	*météà:y*	(Fr. métaux)	Nor., vieux fr. *mitaille*
22	*mitã*	mitan	Nor., Ctre de Fr., Poit., vieux fr.
23	*muk*	[redacted]	Nor., vieux fr.
24	*nik*	nid	Nor., Poit., Stge.
25	*nœ́*	neuf	Nor., Ctre de Fr., vieux fr.
26	*òstiné*	obstiné	Nor., Ctre de Fr., Pic., Stge., XVI
27	*pàjé*	(pagée)	Nor., vieux fr.
28	*plàs*	place	Nor., Ctre de Fr., Poit.
29	*pomònik*	pulmonique	Nor., Pic. (XVI *poumonique*)
30	*pu*	plus	Nor., Ctre de Fr.
31	*pursüi:r*	poursuivre	Nor., Ctre de Fr., Pic., Stge., vx fr.
32	*rébu:r* (à)	rebours (à) adv.	Nor., Ctre de Fr.
33	*syó*	[redacted]	Nor., Ctre de Fr., Lorr., Pic., Stge. (XVI *séo*)
34	*suricód*	(souris chauve)	Nor., Ch., Ctre de Fr., Stge.
35	*cé*	chez	Nor., Pic., Stge., XVI
36	*vèlimœ́*	venimeux	Nor., Ch.
37	*jèrgó:d*	(gergaude)	Nor.
38	*jijyé*	gésier	Nor., Ctre de Fr., Pic.
39	*jœ́nès*	jeunesse	Nor., Ctre de Fr., Pic.
40	*jucé*	jucher	Nor.
41	*jvó*	cheval	Nor., XVI
42	*jvœ́*	cheveux	Nor., XVI

En jetant un coup d'œil sur cette liste 76, l'on constate que l'élément normand a tenu, dans la formation du parler acadien, un rôle beaucoup plus considérable que le picard (liste 75).

***

Si maintenant l'on examine la liste 77, formée de termes propres au Centre de la France, on se rendra non moins facilement compte que les éléments fournis à l'acadien par ce dialecte sont encore plus nombreux et plus importants que les emprunts faits au normand lui-même.

Répétons d'abord une observation que nous avons déjà signalée. Malgré la diversité des dialectes français, bien des vocables qui

semblent propres à l'un d'entre eux se retrouvent aussi dans les autres. Ce qui est vrai du vocabulaire l'est aussi de la phonétique: l'*a* qu'on appelle *normand* (1), pour ne citer qu'un exemple, n'est guère plus caractéristique de la Normandie que de beaucoup d'autres provinces. Cette identité de certaines formes phonétiques et morphologiques dans des dialectes par ailleurs différents rend presque impossible l'attribution certaine de l'une d'entre elles à tel parler plutôt qu'à tel autre.

Cette réserve faite une fois de plus, nous croyons pouvoir soutenir que, dans le parler acadien, l'influence du dialecte parlé au Centre de la France a été plus considérable encore que celle du picard et même du normand. La liste suivante, examinée au point de vue du vocabulaire et de la phonétique, le démontrera suffisamment, bien que plusieurs des traits signalés aient pu venir à l'acadien aussi bien de l'Ile-de-France (vieux français) que du Centre de la France :

Liste 77.

1	*àyi (j àyi)*	hais (je hais)	Ctre de Fr., XVI
2	*àl, a*	elle	Ctre de Fr., Stge., VXI
3	*dl (ḳi)*	aille (qu'il)	Ctre de Fr.
4	*àlumèl*	alumelle	Ctre de Fr., vieux fr. *alemele*
5	*à màtè*	(ce matin)	Ctre de Fr., Stge.
6	*àmiḳé*	amitié	Ctre de Fr.
7	*àsàwè:r*	à savoir	Ctre de Fr., Pic., Stge., XVI
8	*àstœ́:r*	à cette heure	Ctre de Fr., Nor., XVI
9	*àu*	août	Ctre de Fr., Pic., Stge., XVI
10	*bàlyé*	balayer	Ctre de Fr., (1740)
11	*bàródé*	(renverser)	Ctre de Fr.
12	*bœ́r, fœ́r, gœ́r, kœ́r, pœ́r, tœ́r*	bre, fre, tre, etc.	Ctre de Fr., Stge,. XVI
13	*e = ei*	Fr. *è*	Ctre de Fr., cf. formes du vieux fr. *frére, mére, pére*
14	*fàl (ḳi)*	faille (qu'il)	Ctre de Fr.
15	*fàró*	faraud	Ctre de Fr., Pic.
16	*fè*	faîte .	Ctre de Fr., vieux fr. *fest, feste*
17	*flã:b*	flamme	Ctre de Fr., Nor., Stge., vieux fr.
18	*fló*	fléau	Ctre de Fr., Nor., Stge., XVI
19	*fórbi:r*	fourbir	Ctre de Fr.

(1) Cf. les sept premières listes de notre *Étude* et, ci-haut, le numéro 1 de la liste 76.

20	*frèt*	froid	Ctre de Fr., XVI
21	*gá*	gars	Ctre de Fr., Nor., Stge., vieux fr. nom, *gars*
22	*kàtàplàm*	cataplasme	Ctre de Fr.
23	*kàtè*	(catin)	Ctre de Fr., Stge.
24	*kã:t é*	quand et	Ctre de Fr., Nor.
25	*kàtécim*	catéchisme	Ctre de Fr., Stge.
26	*kàstònàd*	cassonade	Ctre de Fr., Stge., XVI
27	*lèdi*	lundi	Ctre de Fr.
28	*liméró*	numéro	Ctre de Fr., Pic.
29	*mãtœ́*	menteur	Ctre de Fr., XVI
30	*mitã*	mitan	Ctre de Fr., Nor., Poit., vieux fr.
31	*nœ́*	neuf	Ctre de Fr., Nor., vieux fr.
32	*ó* = Fr. *o* devant *r* finale		Ctre de Fr.
33	*óbli*	oubli	Ctre de Fr.
34	*ójórdüi*	aujourd'hui	Ctre de Fr., XVI
35	*óstiné*	obstiner	Ctre de Fr., Nor., Pic., Stge., XVI
36	*œ́*	eu	Ctre de Fr., XVI
38	*plàs*	place	Ctre de Fr., Nor., Poit.
39	*plumé*	plumer	Ctre de Fr.
40	*prétœ́*	prêteur	Ctre de Fr.
41	*pursüi:r*	poursuivre	Ctre de Fr., Nor., Pic., Stge., vx fr.
42	*pu*	plus	Ctre de Fr., Nor.
43	*rètirã:s*	retirance	Ctre de Fr., XVI
44	*ròdœ́*	rôdeur	Ctre de Fr., XVI
45	*séyõ*	sillon	Ctre de Fr., Stge., XVI
46	*syó*	[redacted]	Ctre de Fr., Lorr., Nor., Pic., (XVI *seo*)
47	*siyé*	(siler)	Ctre de Fr.
48	*sur*	sous	Ctre de Fr.
49	*suricód*	souris chauve	Ctre de Fr., Ch., Nor., Steg.
50	*su*	[redacted]	Ctre de Fr., Nor., Pic., Steg., XVI
51	*cèsé*	sécher	Ctre de Fr.
52	*cœ́*	chez	Ctre de Fr., Nor., Pic., Stge., XVI
53	*u* (*druzé*)	= Fr. *o*	Ctre de Fr.
54	*u*	= Fr. *eu*	Ctre de Fr., Stge., XVI
55	*vàl* (*ķi*)	vaille (qu'il)	Ctre de Fr.
56	*wé*	= Fr. *oir*	Ctre de Fr., XVI
57	*jijyé*	gésier	Ctre de Fr., Nor., Pic.
58	*jus*	juste	Ctre de Fr.
59	*jvál, jvó*	cheval, chevaux	Ctre de Fr., Nor., XVI

Résumons en un court tableau les observations de phonétique les plus frappantes que fournit cette liste 77 :

1° *e* = *è* fr. dans des mots tels que *dryé:r, fré:r, mé:r, pé:r* ; c'est-à-dire un *e* très fermé, son que Jaubert dans son *Glossaire du Centre de la France* exprime per *ei*, et qui pourra être même plus fermé que le son équivalent dans le parler acadien (cf. le n° 13 de la liste précédente). 2° *o* = *ó* fr. devant l'*r* final de mots tels que *fó:r, só:r, tó:r* (n° 32). 3° *ó* = *ou* fr, dans beaucoup de mots tels que *fórbi:r, óbli* (Nos 19, 33). 4° *u* = *o* fr. dans bon nombre de mots tels que *aruze* (n° 53). 5° *u* = *eu* fr. au commencement des mots, surtout des mots savants, comme *ujèn* (n° 54). 6° *bœ́r, fœ́r, gœ́r, kœ́r, pœ́r, tœ́r* = les formes françaises *bre, fre, gre, cre, pre, tre* (n° 12). 7° *u* = (le son du mot allemand *Hutte*) = la terminaison française *– eur* : *ròdœ́, mdrcœ́* (n° 37). 8° *we* = la terminaison française *-oir* : *mucwe* = fr. mouchoir (n° 56). 9° *k* = le *k* français devant certaines voyelles initiales : *k̨è* = fr. tiens (n° 6). 10° *j* = fr. *ch* dans des cas comme *jvál, jvó* (n° 59).

Nous aurions pu étendre bien davantage cette liste 77, aussi bien que la précédente. Nous aurions pu faire remarquer encore que *a* devant *r*+consonne = *e* français (*vàrt* = fr. verte) ; mais nous avons dit maintes fois que l'influence de traits de ce genre, parce qu'ils se retrouvent dans d'autres parlers voisins, est très difficile à préciser. Telle quelle, la liste nous semble offrir une idée assez juste de l'importanec relative qu'il faut attribuer au dialecte du Centre de la France dans la formation du parler acadien.

***

L'influence exacte de la langue de Saintonge est encore moins facile à déterminer, si possible, que celle du Centre. C'est que le parler du Centre offre, avec le dialecte saintongeais, une multitude de traits identiques [1]. La liste qui suit, en permettant de faire la part approximative du parler de Saintonge dans la formation de l'acadien, permettra aussi de constater combien la similitude est étroite entre le parler d'Acadie, celui du Centre et celui de Saintonge :

Liste 78.

---

(1) « ... traversez le Poitou et le Berry *dont l'idiome est à peu près le même que celui de Saintonge.* » (P. Jônain, *Dictionnaire du patois saintongeais*, Introduction, p. 4.)

1	*à*	■	Stge.
2	*à, àl*	elle	Stge., Ctre de Fr., XVI
3	*àgrè*	(mauvais grains)	Stge.
4	*à màtè*	(ce matin)	Stge., Ctre de Fr.
5	*àsàwè·r*	à savoir	Stge., Ctre de Fr., Pic., XVI
6	*àsi:r*	(asseoir)	Stge., Pic., vieux fr.
7	*àu*	août	Stge., Ctre de Fr., Pic., XVI
8	*bàlyé*	balayer	Stge., Ctre de Fr., Nor. (1740)
9	*bàyèt*	baguette	Stge.
10	*bœr, fœr, gœr, kœr, pœr, tœr*	bre, fre, gre, cre, pre, tre	Stge., Ctre de Fr.
11	*buràsé*	(bourasser)	Stge., du vieux fr., *bourre*
12	*bró:sé*	brasser	Stge., vieux fr.
13	*dézàbryé*	(désabrier)	Stge., cf. vieux fr. adj. *desabrié*
14	*ékàrdé*	(carder)	Stge.
15	*fóyà*	(fève)	Stge., Nor.
16	*flã:b*	flamme	Stge., Ctre de Fr., Nor., vieux fr.
17	*fló*	fléau	Stge., Ctre de Fr., XVI
18	*gá*	gars	Stge., Ctre de Fr., Nor., vieux fr.
19	*h*	fr. *ch.*, *j*	Stge.
20	*kàrgé*	carguer	Stge., Pic.
21	*kàtàplàm*	cataplasme	Stge., Ctre de Fr., XVI
22	*kàtè*	catin	Stge., Ctre de Fr.
23	*katécim*	catéchisme	Stge., Ctre de Fr.
24	*lõji*	(longi)	Stge., vieux fr.
25	*mitã*	(mitan)	Stge., Ctre de Fr., Poit., vieux fr.
26	*mòrtwè:z*	mortaise	Stge., XVI
27	*muɲé*	meunier	Stge.
28	*muydsé*	mouillasser	Stge.
29	*nik*	nid	Stge., Nor., Poit.
30	*òstiné*	obstiné	Stge., Ctre de Fr., Nor., Pic., XVI
31	*páré*	paré	Stge.
32	*pursẅi:r*	poursuivre	Stge., Ctre de Fr., Nor., Pic., vx fr.
33	*rátè:r*	ras de terre	Stge.
34	*rãhé*	ranger	Stge.
35	*sèyõ*	sillon	Stge., Ctre de Fr., XVI
36	*syó*	seau	Stge., Ctre de Fr., Pic., Lorr., (XVI *séo*)
37	*siyé*	(siler)	Stge., Ctre de Fr.

38	*su*	sur	Stge., Ctre de Fr., XV-
39	*surioб*	souris chauve	Stge., Ch., Ctr., de Fr., Nor.
40	*cerfœy*	cerfeuil	Stge.
41	[illegible]	chez	Stge., Nor., Pic., XVI
42	*u*	= Fr. *o*	Stge., Ctre de Fr., XVI
43	*u*	= Fr. *eu* initial	Stge., Ctre de Fr., XVI
44	[illegible]	= Fr. final *-oir*	Dtge., Ctre de Fr., XVI
45	*y*	= Fr. *gu*	Stge.
46	*viyœ:r*	vigueur	Stge.
47	*yè:r*	guère	Stge.
48	*yid*	guide	Stge.
49	*yœ*	gueux	Stge.
50	*yœz*	gueuse	Stge.

Encore ici, rassemblons les caractères phonétiques qui apparaissent le plus fréquemment dans cette liste 78 :

1° *u* = *o* fr., comme dans *ruti:r* = fr. rôtir ; *uté* = fr. ôté (n° 42). C'est un trait qu'on retrouve régulièrement dans plusieurs milieux acadiens — mais pas dans celui de Carleton — devant *m* ou *n*+*e* muet : *bun* = fr. bonne, *ótun* = fr. automne, etc. 2° *u* = *eu* fr. au commencement des mots savants : *ujéni* = fr. Eugénie (n° 43). 3° *bœr, fœr, gœr, kœr, pœr, tœr* = fr. *bre, fre, gre, cre, pre, tre* (n° 10). 4° *h* = fr. *ch* (n° 19). 5° *h* = fr. je (n° 19). 6° Des cas du préfixe *é* ou *è*, comme dans les formes *ekàrde, estàtu* (n° 14). 7° *y* = fr. *gu* devant les voyelles initiales : *ye:p* = = fr, guêpe (Nos 9, 45). 8° *we* = la terminaison française *-oir* : *mucwe* = fr. mouchoir (n°44).

L'un de ces caractères a marqué son empreinte sur le parler populaire non seulement de Carleton, mais de l'Acadie tout entière et même du Canada : c'est l'emploi du son que l'on représente par le signe *h* (1). De même, en Acadie comme en Saintonge, dans un assez grand nombre de mots *y* = *gu* fr. quand il est placé devant une voyelle initiale. L'emploi du pronom de la première personne du singulier devant la première personne du pluriel d'un verbe (*j avyõ* = fr. populaire *j'avions*) offre une intéressante singularité ; mais elle est commune au langage de plusieurs provinces françaises au XVIe siècle, elle subsiste aujourd'hui encore dans le dialecte saintongeois et, en Acadie, n'est pas propre au parler de Carleton, mais se retrouve dans beaucoup d'autres régions acadiennes.

Il ressort enfin de tous ces faits que les parlers du Centre et de Saintonge ont fourni au langage acadien un plus grand nombre

(1) Voir, dans l'*Étude* (p. 103), la liste 56, où ce son est représenté par *x*.

d'éléments que ceux des provinces dont nous avons auparavant étudié l'influence. A cause cependant de la similitude entre les deux dialectes, on ne saurait guère déterminer lequel des deux a exercé davantage son action. Ce n'est pas d'ailleurs la question capitale ; il nous suffit de constater, par les listes 77 et 78, que l'un et l'autre y ont contribué largement.

***

Depuis longtemps le parler populaire des environs de Paris excite chez les philologues un profond intérêt. Le sujet est étudié d'une manière scientifique dans de nombreux ouvrages. Parmi ces écrits, il faut signaler l'opuscule de E. Agnel (1), celui de Charles Nisard (2) et surtout l'excellent traité de Beyer et Passy (3). Ce dernier, en particulier, contient une foule de phénomènes linguistiques dont nous avons signalé la présence dans le parler de Carleton ; et les explications des faits que les auteurs proposent augmentent considérablement la valeur scientifique de leur livre.

En comparant les données de ces ouvrages, de celui de Beyer et Passy surtout, avec nos propres observations sur le langage employé à Carleton, nous en sommes venus à cette conclusion que ce dernier langage, tel que le parlaient il y a trois quarts de siècles les gens dépourvus d'instruction, n'est autre chose que le français populaire de Paris et de ses environs au XVIe siècle. Depuis lors, l'influence considérable de l'éducation a émoussé plusieurs traits du langage de l'Acadie ; néanmoins, malgré cette influence, on peut encore recueillir la plupart de ces traits dans les recoins de la vieille province où la civilisation ne pénètre qu'avec peine. Cette identité, que rendent évidente les faits contenus dans notre *Étude*, quand l'on considère soit le vocabulaire, soit la phonétique, soit la morphologie de l'un et de l'autre parler, apparaît assez quand on parcourt la liste suivante :

Liste 79.

1	à	=fr *â*	
2	*à:b, à:br*	arbre	XVIe
3	à	=Fr. *e* in *verte*	XVIe

(1) *Observations sur la prononciation et le langage rustique des environs de Paris* (Paris, 1855).
(2) *Étude sur le langage populaire ou patois de Paris et de sa banlieue* (Paris, 1872).
(3) *Elementarbuch des gesprochenen Franzö'sisch.* (Cothen. Allemagne, 2eme édit., 1905.) Voir, au sujet de ce livre, les articles de A. Rambeau dans *Modern language notes* (V. VIII, pp. 161-6 ; 193-9 ; 242-3).

4	*à, àl*	elle	XVIe
5	*àyi:r, jayi*	haïr, je hais	XVIe
6	*à màtẽ*	ce matin	
7	*àmlèt*	omelette	XVIe
8	*ànimó*	(animal)	
9	*àpsòlumẽ, àpsẽ*	absolument, absent	
10	*àré*	aurai	XVIe
11	*àrkàju*	acajou	
12	*àrmànàk*	almanach	
13	*àsàwè:r*	à savoir	XVIe
14	*àsi:r*	(asseoir)	vieux fr.
15	*à stœ́:r*	à cette heure	XVIe
16	*à vu*	(avez-vous)	XVIe
17	*àwèn*	avoine	XVIe
18	*ã, mulã*	Fr. *-in*: moulin	
19	*ẽ, kòmẽ*	Fr. *-en*: comment	
20	*bœ́r, dœ́r, fœ́r, pœ́r, tœ́r, vœ́r*	bre, dre, fre, pre, tre, vre	
21	*dutã:s*	(doutance)	vieux fr
22	*du, ex.: du bõ stòf*	du, ex.: du bon « stuff »	
23	*é* dans *aryé:r, fré:r, mé:r, pé:r*	è dans arrière, frère, mère, père	XVIe
24	*èskèlèt, èstàtu*	squelette, statue	XVIe
25	*èsku:z, èsprè*	excuse, exprès	vieux fr.
26	*ė* dans *j(ė)vàl, c(ė)mẽ*	*e* muet dans cheval, chemin	
27	*fàtik*	fatigue	
28	*flã:b*	flamme	vieux fr.
29	*gànif*	canif	XVIe
30	*gœrņé*	grenier	
31	*yá:b*	diable	
32	*yàmẽ*	diamant	
33	*yœ́*	Dieu	
34	*i*	= Fr. il	XVIe
35	*kàs*	casque	
36	*klèrté*	clarté	XVIe
37	*kœ́k, kèk*	quelque	XVIe
38	*kœ́kœ̃, kèkœ̃*	quelqu'un	XVIe
39	*kriyatu:r*	créature	
40	*kuvri, òfri, sufri, uvri*	(couvert), (offert), (souffert), (ouvert)	
41	*-ķé*	-tié	
42	*ķœ́l*	quel	

43	Fr. *l* soufflée non représentée		XVIe
44	*làsèl* (forme canadienne)	(la celle)	
45	*lé* (*fèt lé*)	le (faites-le)	XVIe
46	*màtã*	matin	
47	*mudõ, mudé, mud*	moulons, moules, moulent	
48	*mwèké*	moitié	
49	*n*	= Fr. *ni* + voyelle	XVIe
50	*ó* (*fó:r*)	= Fr. *o* devant *r* final (fort)	
51	*ójórdẅi*	aujourd'hui	XVIe
52	*ópténi:r*	obtenir	
53	*óst.né*	obstiné	XVIe
54	*u* ou *œ́* très fermé	= Fr. final *-eur*	XVIe
55	*œ́r*	= Fr. *re* in bre, fre, etc.	XVIe
56	*pòtrin*	poitrine	
57	*pursẅi:r*	poursuivre	XVIe
58	Fr. *r* soufflé non représenté		XVIe
59	*sé vu*	[redacted]	XVIe
60	*syó*	seau	XVIe
61	*sò*	soigneux	XVIe
62	*su*	[redacted]	XVIe
63	*sẅilá* (canadien)	celui-là	
64	*sumé*	semer	
65	*t* (devant une voyelle)	= Fr. *tu*	XVIe
66	*ti* interrogatif		XVIe
67	*ubliã:s*	(oubliance)	XVIe
68	*uté*	ôter	
69	*ujèn*	Eugène	XVIe
70	*vákábõ*	vagabond	XVIe
71	*vèlimœ́* (Québec, *vlimœ́*)	venimeux	XVIe
72	*wé, wè*	= Fr. *oi*	ie
73	*wé*	= Fr. *-oir*	XVIe
74	*yi*	lui	
75	*yœ́*	leur	

Entre l'acadien et les dialectes des diverses provinces de France dont nous avons parlé plus haut il y a assez de ressemblances, mais aussi assez de différences, pour que l'on hésite sur la question de savoir auquel d'entre eux il faut de préférence rattacher l'acadien. Mais entre les mots, la prononciation et même la syntaxe du français populaire des environs de Paris, au XVIe siècle, et les mots, la

prononciation et même la syntaxe du langage acadien, la ressemblance est si parfaite qu'on ne peut s'empêcher de reconnaître à l'un et à l'autre la même origine. Que l'on se reporte encore une fois aux ouvrages cités et aux comparaisons que nous avons multipliées dans notre *Étude*.

Parmi les caractères communs aux deux dialectes, ceux du tableau suivant nous paraissent les plus frappants. Ils en attestent d'une façon évidente l'identité, du moins en ce qui concerne la phonétique :

1° *á* = *a* fr. (n° 1). 2° *a* = *e* fr. devant *r* + consonne prononcée (n° 3). 3° *ẽ* = *in* fr. (n° 18). 4° *ẽ* = *an* fr (n° 19). 5° *ä* = *è* fr. dans des mots tels que *frère, mère, père* (n° 23). 6° Des formes telles que *èskèlèt* = fr. squelette (n° 24). 7° Des formes telles que *èsku:z* = fr. excuse. 8° L'omission de l'*e* muet dans des cas tels que *jval* = fr. cheval, *ème* = fr. chemin (n° 26). 9° *ó* = *o* fr. devant *r* finale : *fó:r* = fr. fort (n° 50). 10° *œ́* ou *u* = la terminaison française *-eur* (n° 54). 11° ôté au lieu de l'*o* fr. dans beaucoup de mots : *uté* = fr. ôté (n° 68), et aussi *vice-versa* *ó* = *ou* fr. : *ójórdüi* = fr. aujourd'hui (n° 51). 12° *u* = *eu* fr. surtout dans des noms propres tels que *ujèn* = fr. Eugène (n° 69). 13° *wé* et *wè* = *oi* fr. (n° 72.) 14° *wé* = la terminaison française = *oir* (n° 73). 15° La dévocalisation des consonnes vocaliques dans des cas tels que *òpténi:r* = fr. obtenir (n° 52). 16° L'assimilation totale des consonnes vocaliques dans des cas tels que *óstiné* = fr. obstiné (n° 53). 17° L'intrusion de *y* devant les voyelles antérieures dans des cas tels que *k̦àl* = fr. quel (n° 42) ; ce phénomène n'est autre chose que le *k* = lui-même prononcé un peu plus en avant qu'à l'ordinaire. 18° *k̦* = fr. *t* + *i* + voyelle : *mwèk̦é* = fr moitié (n° 41). 19° L'*l* soufflée française à la fin de mots tels que *couple, trèfle* ne se fait pas sentir du tout dans l'acadien (n° 43). 20° L'*r* soufflée française à la fin de mots tels que *arbre, prètre*, ne se fait pas sentir du tout dans l'acadien (n° 58). 21° *ŋ* = fr. *ni* + voyelle : *dàrŋé* = fr. dernier (n° 49). 22° *bœr, dœr, fœr, pœr, tœr, vœr* = fr. *bre, bre, fre, pre, tre, vre* (Nos 20, 55). 23° La comparaison entre les tables des pronoms personnels (1) révèle à peu près les mêmes phénomènes : *j* = *je* fr.; *t* = *tu* fr. (n° 65) ; *i* = *il* fr. (n° 34) ; *à* ou *àl* = *elle* fr. 24° Dans l'un et l'autre parler la formation du verbe est identique (2). Aucun caractère peut-être ne manifeste mieux cette identité que l'absence complète du prétérit et, en conséquence, de l'imparfait du subjonctif. Beyer et Passy constatent ce fait important en l'imprimant en

(1) *Étude* (p. 115) — Cf. Beyer et Passy : *Elementarbuch* (p. 123).
(2) *Étude* (pp. 129-162).

caractères gras : « Le passé défini dans le français parlé du Nord est éteint ; par conséquent, son traitement n'appartient pas au domaine que nous étudions ici, c'est-à-dire le langage populaire ». (1) Au contraire, tous les dictionnaires des parlers du Centre et du Sud de la France attestent l'existence d'un prétérit dont la terminaison est en *i* (*j'aimis, j'allis, je couris*) et dont l'influence s'est exercée jusque sur le français littéraire du XVIe siècle (2).

Remarquons en passant que, sur ce dernier point, lequel est d'une importance capitale pour qui veut déterminer l'origine du parler acadien, le langage populaire de Carleton n'a suivi ni les dialectes provinciaux du Sud de la France ni même le franco-canadien. La présence d'un prétérit à terminaison en *i* chez celui-ci est un phénomène bien connu. Nous avons eu l'occasion de le noter en comparant il y a quelques années, les idiomes acadien et franco-canadien (3). Nous citions dans notre article l'opinion du professeur Elliott, de l'Université John Hopkins, auquel on devait une étude récente et des plus sérieuses sur ce dernier parler : « Nous trouvons, à notre grande surprise, que la phonétique et la morphologie des parlers acadiens se rapprochent, beaucoup plus que le franco-canadien de la province de Québec, du français qu'on parle au nord de la France (4) ».

Il serait facile d'ajouter bien d'autres traits à ceux que nous venons de rassembler ; par ceux-là nous croyons avoir réussi à établir l'identité entre le parler populaire des environs de Paris et celui de Carleton. La démonstration nous paraît assez claire.

***

Il nous reste à faire un dernier pas. Quel est donc ce langage populaire des environs de Paris dont nous venons de constater l'identité avec le parler acadien ? En étudiant avec soin la langue du quinzième et du seizième siècle telle qu'elle apparaît dans les œuvres des écrivains de l'époque, les auteurs que nous suivons, Nisard, Agnel, Beyer et Passy, en sont arrivés à la conclusion d'une identité évidente entre les caractères principaux de cette langue et ceux du dialecte parlé aux environs de Paris. D'une part donc, la langue des Acadiens et la langue des environs de Paris se ressemblent jusqu'à se confondre ; d'autre part, cette langue des environs

(1) *Elementarbuch* (pp. 155-156).
(2) Darmesteter et Hatzfeld, *Le XVIe siècle en France*, p. 237, s. 113.
(3) *Modern language notes*, février 1894, p. 56, col. 112.
(4) *American journal of philology*, p. VII, 1886, p. 143 (note au bas de la page).

de Paris n'est autre que le français des quinzième et seizième siècles. La conclusion est rigoureuse : malgré quelques traits empruntés aux dialectes provinciaux (listes 74-78), le fond de la langue acadienne est le même que celui du français parlé aux quinzième et seizième siècles. Les Acadiens actuels, et ceux de Carleton en particulier, ont donc gardé intacte ou à peu près la manière archaïque du parler de leurs aïeux.

Le maintien de cette identité s'explique par trois causes principales : l'isolement des Acadiens, le défaut d'éducation et l'absence complète des influences qui ont imprimé au langage de Paris son caractère actuel. Quant au fait même de cette identité, il ressort clairement de toutes les comparaisons que nous avons établies, au cours de notre *Étude*, entre le parler acadien d'une part et la langue des quinzième et seizième siècles d'autre part. Ce sont les principales de ces comparaisons que contient la liste suivante :

Liste 80.

1 *áb, ábr*	arbre	XVIe
2 *à (vàrt)*	= *e* fr. devant *r* finale+cons.	XVIe
3 *à, àl*	elle	
4 *àlumèl*	alumelle, vieux fr. *alemele*	
5 *àmlèt*	omelette	XVIe
6 *àmyèlé*	emmieller	vieux fr.
7 *àré*	aurai	vieux fr.
8 *àsàwè:r*	à savoir	XVIe
9 *àsi:r*	(asseoir) cf. XVI *assisons-nous*	
10 *àstœ́:r*	à cette heure	XVIe
11 *au*	août	XVIe
12 *à vu*	avez-vous	XVIe
13 *ayi*	hais	XVIe
14 *àwèn*	avoine	XVIe
15 *àjèté*	acheté	XVIe
16 *ãfàrjé*	(enfargé), vieux fr. *enfergier*	
17 *bàlyé*	balayer	(1740)
18 *bœ́r, fœ́r, gœ́r, kœ́r, pœ́r, tœ́r*	bre, fre, gre, cre, pre, tre	XVIe
19 *brá:se*	brasser	vieux fr.
20 *burdse*	(bourasser) du vieux fr. *bourre*	
21 *bzá*	pesat	vieux fr.
22 *dézàbriyé*	(désabrier) cf. vieux fr. adj. *desabrié*	
23 *ditèl*	(ditel)	vieux fr.

24	*dutã:s*	doutance, vieux fr. *dotance*	
25	*é* dans *àryé:r, fré:r, mé:r, pé:r*	*è* dans arrière, frère, mère, père,	vieux fr.
26	*ékipòlã*	équipollent	vieux fr.
27	*èskélet, èstatu*	squelette, statue	XVIe
28	*èsku:s, èsku:z*	excuse	vieux fr.
29	*étàlé*	étaler	vieux fr.
30	*ézàrbé*	(esherber)	vieux fr.
31	*é* dans *j(é)val, c(é)mẽ, c(é)mã*	cheval, chemin	vieux fr.
32	*flã:b*	flamme	vieux fr.
33	*fló*	fléau	XVIe
34	*fõsu:r*	fonçure, vieux fr. *fons(e)ure*	
35	*frèt*	froid	XVIe
36	*gá*	gars, vieux fr. *gars* (cas sujet)	
37	*gánif*	canif	XVIe
38	*i*	= Fr. il	XVIe
39	*kàfyé:r*	cafetière	XVIe
40	*kàstònàd*	cassonade	XVIe
41	*kàtàplàm*	cataplasme, cf. vieux fr. *cataplamer*	
42	*kã:t é*	quand et	vieux fr.
43	*kèk*	quelque	XVIe
44	*kèkœ̃, kèkœ̃*	quelqu'un	XVIe
45	*klèrté*	clarté	XVIe
46	*kri*	quérir	XVIe
47	Fr. *l* soufflée non représentée		XVIe
48	*l* « mouillée » tombée		XVIe
49	*lé* dans *fèt lé*	*le* dans : faites-le	XVIe
50	*lõji*	(longi)	vieux fr.
51	*mékœrdi*	mercredi	XVIe
52	*métà:y*	métal, cf. vieux fr. *mitaille*	
53	*métivé*	(métiver)	vieux fr.
54	*mitã*	(mitan)	vieux fr.
55	*mòrtwè:z*	mortaise	XVIe
56	*muk*	mucre	vieux fr.
57	*nœ́*	neuf	XVIe
58	*ŋ*	= Fr. *n* + *i*	XVIe
59	*óbèl*	(aubel)	vieux fr.
60	*ójórdüi*	aujourd'hui	XVIe
61	*òstiné*	obstiné	XVIe
62	*œ́*	= Fr. *-eur*	XVIe
63	*pòmònik*	polmonique (XVI poumonique)	

64	*pursüi:r*	poursuivre	vieux fr.
65	*Fr. r* soufflée non représentée		XVIe
66	*rétirã:s*	(retirance)	XVIe
67	*sàré*	saurai	XVIe
68	*sè vu*	savez-vous	XVIe
69	*séyõ*	sillon	XVIe
70	*syo*	seau (cf. XVI *séo*)	
71	*su*	sur	XVIe
72	*cé*	chez	XVIe
73	*t (é)*	= Fr. *tu as*	XVIe
74	*ti* = signe d'interrogation		XVIe
75	*u* = Fr. *o*: *druzé*	[illegible]	XVIe
76	*ubliã:s*	(oubliance)	
77	*u*	= Fr. initial *eu* dans les noms	XVIe
78	[illegible]	vagabond	XVIe
79	*vèlimé, vlimé*	venimeux	XVIe
80	*wé* et *wè*	= Fr. *oi*	vieux fr. et XVIe
81	[illegible]	= Fr. final *-oir*	XVIe
82	*wèt*	[illegible]	XVIe
83	*jval*	cheval	XVIe
84	*jvé*	cheveux	XVIe

Nous avions raison : les caractères communs au français populaire du seizième siècle et au parler acadien sont beaucoup plus nombreux que les caractères communs à ce même parler acadien et aux dialectes des diverses provinces. Le vocabulaire que nous venons de présenter le prouve amplement ; le résumé des observations de phonétique suggérées par ce tableau confirmera la démonstration :

1° *á* = *e* fr. devant *r* + consonne (n° 2). 2° *é* = *è* fr. dans *dryè:r, fré:r, mé:r, pé:r* (n° 25). 3° *è* préfixe dans les mots tels que *èskèlèt* (n° 27). 4° *ès* = *ex* : *èsku:z*, etc. (n° 28). 5° L'*e* muet français ne s'entend point dans les mots tels que *cmẽ, jvàl* (n° 31). 6° *ó* = *ou* fr. dans bon nombre de mots tels que *ójórdüi* (n° 60). 7° *œ́* = la terminaison française *-eur* (n° 62). 8° *u* = *o* fr, dans bien des cas tels que *druzé, druzwè:r* (n° 75). 9° *u* = *eu* fr. initial surtout dans les noms et les mots savants (n° 77). 10° *wé* et *wè* = *oi* fr. (n° 80). 11° *wé* = la terminaison française *-oir* (n° 81). 12° L'assimilation dans des cas tels que : *òstiné* (n° 61). 13° *f* prononcé au pluriel des mots tels que *œ̀f* : singulier *œ̀f*, pluriel *œ̀f* (voir la p. 70, paragraphes 5 et 6, de l'*Étude*). 14° *g* = *k* fr. dans quelques mots tels que *ganif*

(n° 37). 15° L'*l* française soufflée à la fin des mots n'est point représentée : *õ:k* = fr. oncle (n° 47). 16° L'*l* française mouillée a complètement disparu ; d'ailleurs, en français moderne, on sait que presque partout, surtout au nord de la France, *l* mouillée ne s'entend plus ; on le remplace par la fricative antérieure (comme dans les mots *yák* = fr. *yack*, *byè* = fr. bien) ; c'est-à-dire que les mots tels que *médaille*, *paille*, etc., se prononcent presque partout, excepté dans le sud de la France, *médd:y*, *pá:y*, etc. (n° 48). 17° *n* = *ni* fr. + voyelle (n° 58). 18° L'*r* française soufflée à la fin des mots n'est point représentée : *suk* = fr. sucre (n° 65). 19° *bœ́r*, *fœ́r*, *gœ́r*, *kœ́r*, *pœ́r*, *tœ́r*, *vœ́r* = fr. *bre*, *fre*, *gre*, *kre*, *pre*, *tre*, *vre* (n° 18). 20° *j* = *ch* fr. dans des cas tels que : *jvdl*, *jvó* (nos 83, 84).

Ces caractères communs, auxquels nous aurions pu en ajouter beaucoup d'autres tirés de la même liste, se retrouvent sans doute pour la plupart dans d'autres dialectes provinciaux ; un retour sur les listes 75 à 78 le démontrerait. Mais ils sont si nombreux dans le parler acadien et la similitude de ce parler avec le français populaire du XVIe siècle est si exacte que nous avons le droit de reprendre, en conclusion, notre assertion du début : Le parler franco-acadien de Carleton n'est autre chose que le français populaire de l'Ile-de-France, tel qu'on le parlait au quinzième et au seizième siècle.

Quant aux rares différences qui sont survenues dans le parler acadien depuis cette époque reculée [1], elles s'expliquent sans peine par le *milieu* où vécurent les Acadiens et par l'influence, peu sensible cependant, de la civilisation du Nouveau-Monde.

***

Les conclusions auxquelles nous sommes arrivé montrent assez que, pour établir l'origine du parler acadien, il faut de toute nécessité remonter au français du quinzième et du seizième siècle. Au parler acadien de Carleton en particulier s'applique parfaitement ce que M. Agnel affirme du langage rustique des environs de Paris [2] :

« Quoique le langage de nos campagnes aille toujours en se perdant, il est nécessaire de constater qu'il existe encore dans son entier au milieu de certaines localités qui, soit par leur position topographique, soit par la nature de leurs relations, se trouvent plus éloignées du mouvement progressif dont l'influence se fait journellement sentir. Cette langue ainsi parlée se conserve surtout

(1) Dans notre *Étude* (pp. 175-254), nous avons signalé un certain nombre de ces différences, et cela sous la double rubrique *Acadianismes* et *Anglicismes*.
(2) *Langage des environs de Paris*, pp. 4-5.

dans les villages dont les habitants ont pour profession ordinaire les travaux des champs.... J'ai voulu constater l'état actuel du langage rustique des environs de Paris et montrer que ce langage, qui semble si dur et si grossier à nos oreilles modernes, n'est autre que notre langue nationale des quinzième et seizième siècles, telle au reste qu'on la retrouve dans les meilleurs écrivains de ces époques. »

L'objet des *Observations* de M. Agnel et celui de l'*Étude* que nous résumons dans ce mémoire sont donc identiques. Comme il tendait à démontrer l'identité entre la langue rustique des environs du Paris actuel et le parler employé il y a plus de trois siècles dans la banlieue de ce même Paris, ainsi nous avons voulu établir que le parler acadien de Carleton est essentiellement le français parlé populaire tel que l'ont décrit Beyer et Passy dans l'*Elementarbuch*, en d'autres termes l'ancien français de l'Ile-de-France, le français populaire du Paris des quinzième et seizième siècles.

Étude de syntaxe franco-canadienne

Par M. l'abbé A. Aubert, professeur à l'Université Laval (Québec)

Nous disons souvent avec orgueil que la langue que nous avons reçue en héritage est une des plus belles langues du monde ; et nous avons certainement raison, puisque nous pouvons même ajouter que, sous plusieurs rapports, elle est la plus belle.

C'est la langue dont il a été dit qu'elle était la plus délectable à ouïr, celle qui flattait le mieux l'oreille, savait le mieux conquérir les esprits, le mieux entraîner les cœurs. En un mot, elle est l'expression la plus parfaite dont il soit donné à l'homme de revêtir sa pensée.

Et cette langue si limpide, si riche, si souple, c'est la nôtre !

Sans doute, c'est la France qui nous a donné cette langue dont nous sommes si fiers, et nous lui en sommes reconnaissants ; mais ce sont nos pères, aidés singulièrement par la divine Providence, qui ont su conserver ce trésor, au prix inestimable.

De quoi il ne faut pas s'étonner, car nous savons par l'histoire que pour eux, pour nos ancêtres, conserver intacte leur langue était une question de patriotisme, de vie nationale, et que le patriotisme n'était pas chez eux un patriotisme mort, mais plutôt un patriotisme vivant, combatif, irrésistible.

Et cette conservation de notre langue, vu les difficultés où était placé notre peuple, n'est-elle pas, comme on se plaît à le dire, une œuvre que nous ne saurions trop souvent rappeler, ni trop souvent célébrer ?

Mais gardons-nous de croire que notre langage, si jalousement gardé, soit sans défauts, et ne disons pas, comme Martine, que : « *Lorsqu'on se fait entendre, on parle toujours bien.* »

De nos jours, nous nous permettons certainement une trop grande liberté dans le lexique ; mais, ce qui est beaucoup plus grave, nous ne respectons pas assez la syntaxe française, cette partie de la grammaire « *qui pénètre le plus profondément dans l'analyse de la pensée, puisqu'elle a pour objet la combinaison des mots pour l'expression de la pensée* ». Elle étudie, suivant l'expression de Gaston Paris, « *l'image et le moule des opérations de l'esprit* », en faisant connaître les lois du groupement des mots dans la phrase. Aussi, le

même auteur ajoute-t-il : « La syntaxe forme ce qu'on appelle essentiellement le génie d'une langue, c'est-à-dire l'ensemble des procédés propres par lesquels une langue s'efforce de rendre la pensée ; elle porte, par suite, la marque des habitudes et des qualités différentes de la pensée elle-même chez les peuples qui la créent.» (1)

Donc, ce qui dans la langue de France exprime l'esprit français, c'est la syntaxe française, ou plutôt, ce sont les formes syntaxiques françaises.

Voltaire avait défini ce qu'on appelle le génie de la langue : « Une aptitude à dire, de la manière la plus courte et la plus harmonieuse, ce que les autres langues expriment moins heureusement.»

Si nous acceptons cette définition, nous sommes obligés d'admettre que plusieurs de nos concitoyens, même de la classe instruite, pèchent souvent contre le génie de la langue française.

Nous allons énumérer brièvement les fautes qui nous paraissent les plus communes, en suivant l'ordre ordinaire des parties du discours.

1° Syntaxe du Substantif

On oublie souvent que, lorsque plusieurs substantifs qui se suivent veulent après eux des prépositions différentes, il faut donner à chacun le comp[illegible]nt qui lui convient. — E[illegible] : *L'orateur prit pour texte : Le respec*[illegible]*issance des lois divines sont un devoir pour tous* ; pour : *Le* [illegible]*es lois divines et l'obéissance à ces lois*...

Autrefois, on [illegible] servait assez souvent de la préposition *à*, devant les compléments des noms, pour marquer le rapport de possession. Aujourd'hui, l'usage est changé, mais plusieurs, par archaïsme, conservent encore l'ancienne manière de dire. — Ex. : *Les chevaux à* (de) *mon oncle prendront part à la course.* — *C'est la fête à* (de) *ma mère.*

On oublie aussi que les noms qui dérivent d'un adjectif sont généralement suivis de la préposition que demande cet adjectif, et on va jusqu'à dire : *Le petit donna souvent des preuves de cruauté pour* (envers) *les animaux.* Cet exemple nous fait penser à l'expression anglaise : *cruelty for animals.*

2° Syntaxe de l'Article

Que de fois on emploie à tort la préposition *de* au lieu de l'article *des !* — Ex. : *Beaucoup de* (des) *livres que nos élèves achètent sont*

(1) Gaston Paris, *Mélanges linguistiques*, p. 163.

sans valeur littéraire. La grammaire dit cependant que les noms compléments d'un adverbe de quantité sont employés dans un sens déterminé, et par conséquent prennent l'article, quand il y a un complément déterminatif qui suit le nom.

Les règles de l'emploi de l'article, devant les superlatifs relatifs, semblent ignorées par beaucoup de personnes. — Ex. : *C'est à ce moment que les acteurs ont été les* (le) *plus applaudis.* Ici le superlatif n'est pas en même temps comparatif ; on ne veut pas dire que les acteurs ont été plus applaudis que d'autres, mais que chaque acteur a été applaudi à un certain moment ; par conséquent l'article reste invariable.

3° Syntaxe de l'Adjectif

Tout le monde connaît les règles de l'accord de l'adjectif, mais on semble ignorer que l'adjectif doit généralement se rapporter clairement à un mot exprimé dans la phrase. — Ex. : *Habitué à mentir, il est difficile de s'en corriger.* Il fallait dire : *Quand on est habitué...*

Nous venons de voir que, lorsque plusieurs noms qui se suivent veulent des prépositions différentes, il faut donner à chacun la préposition qui lui convient. Il en est ainsi pour les adjectifs. La phrase suivante est donc défectueuse : *Cette jeune fille était utile et chérie de sa famille.* Il fallait dire : *Cette jeune fille était utile à sa famille et en était chérie.*

Souvent on emploie l'adjectif *chaque* à la place du pronom *chacun.* — Ex. *Ses chevaux lui coûtent deux cents piastres chaque* (chacun). Cependant, *chaque* est un adjectif qui doit toujours être suivi d'un nom.

4° Syntaxe du Pronom

Les règles syntaxiques du pronom sont bien souvent enfreintes. On emploie abusivement un pronom personnel ou relatif pour représenter un substantif pris dans un sens indéterminé. — Ex. : *L'accusé a demandé grâce et l'a obtenue ;* au lieu de : *L'accusé a demandé sa grâce...*

Souvent on répète le même pronom dans une phrase avec des rapports différents. — Ex. : *On n'aime pas qu'on nous critique ;* pour : *On n'aime pas à être critiqué,* ou *nous n'aimons pas qu'on nous critique.*

Ou bien on oublie qu'avec le pronom *ce* et le verbe *être*, on emploie *le, la, les*, et non *elle, eux, elles*, quand il s'agit d'une chose, et qu'il n'y a pas ensuite de proposition commençant par un pronom conjonctif. — Ex. : *Sont-ce vos habits? — Ce sont eux* (ce les sont).

On emploie trop souvent *de lui* pour le pronom *en*, quand on parle des animaux ou des choses. — Ex. : *Mon cheval est vicieux, n'approchez pas de lui* (n'en approchez pas).

Quelques-uns oublient que *ce* est obligatoire devant le verbe *être* suivi d'un autre verbe, la phrase commençant par *ce qui*. — Ex.: *Ce qui m'étonne, est que vous n'ayez pas pensé à vos enfants ;* pour : *Ce qui m'étonne, c'est que...*

D'autres n'évitent pas de placer les pronoms *celui celle, ceux, celles*, immédiatement devant un adjectif ou un participe, et disent, par exemple : *De ces deux maisons, il préfère celle construite en briques ;* pour : *celle qui est...*

Quoique le pronom possessif doive se rapporter à un nom précédemment exprimé, on ose dire : *J'ai reçu la vôtre du 15 en réponse à la mienne du 10 ;* au lieu de : *J'ai reçu votre lettre...*

Que de fois l'emploi du pronom relatif donne lieu à une équivoque, sans que cela nous inquiète ! — Ex. : *Il y a une nouvelle édition de ce livre, qui se vend très cher ;* pour : *Il y a une nouvelle édition de ce livre, laquelle...*

5° Syntaxe du Verbe

Plusieurs personnes semblent ignorer que le verbe ayant pour sujet le pronom relatif *qui* s'accorde comme s'il avait pour sujet l'antécedent même de ce pronom. — Ex. : *Vous êtes celui qui gagnez* (gagne) *le premier prix. — Nous sommes plusieurs qui travaillent* (travaillons) *à la construction du pont. — Ce n'est pas moi qui a* (ai) *fait cela.*

On se permet la substitution du complément indirect au complément direct, et vice versa, ou on donne à un verbe un complément qu'il ne comporte pas, ou bien on ne donne pas à chaque verbe la préposition qu'il demande. C'est sur cette partie de la syntaxe que les anglicismes semblent avoir le plus d'influence. — Ex. : *Le livre qu'* (dont) *on m'avait parlé. — Je donne à mon fils ce qu'* (dont) *il a besoin. — La mort ne pardonne* (à) *personne. — Je lui* (l') *en défie. — Ils se sont nui l'un l'autre* (l'un à l'autre). — *Je vais lui* (l') *empêcher de faire cette démarche. — Nous invitons le public de* (à) *demander justice. — J'ai déjeuné avec* (d') *un poulet. — Il a*

retranché une scène à (de) *son drame.* — *J'ai lu sur* (dans) *le journal.* — *Je consens à ce qu'il parte avec vous* (je consens qu'il...). — *Il compte de partir demain* (il compte partir demain).

Lorsque plusieurs verbes qui se suivent demandent des compléments différents, on oublie alors de donner à chacun celui qui lui convient. — Ex. : *Les trains allant et venant de Sainte-Anne arrêtent ici.* — *Il a pensé mourir en allant et revenant de Montréal à pied.* — *Cet enfant respecte et obéit à ses parents.*

On sait que l'infinitif construit avec une préposition doit généralement se rapporter au sujet de la phrase, afin qu'il n'y ait point d'équivoque, mais en pratique on semble ignorer cette règle. — Ex. : *Il nous a donné des billets pour les faire circuler.* — *Je les ai vus avant de partir* (dans le sens de : *je les ai vus avant qu'ils partent*).

Par archaïsme, on donne souvent à un même verbe deux compléments indirects pour exprimer le même rapport, et on dit : *C'est à vous à qui je parle* (c'est à vous que je parle *ou* c'est vous à qui je parle). — *C'est là où je dois aller* (c'est là que je dois aller *ou* c'est où je dois aller).

On semble ignorer qu'un certain nombre de verbes intransitifs prennent tantôt l'auxiliaire *avoir* et tantôt l'auxiliaire *être*, selon qu'on veut exprimer une action ou un état. — Ex. : *Il a* (est) *sorti, mais il va rentrer dans quelques minutes.* — *Le navire est* (a) *disparu tout à coup.* — *Il est* (a) *monté quatre fois au bureau de poste ce matin.*

Les règles de la syntaxe du subjonctif sont souvent enfreintes. On remplace volontiers le subjonctif par l'indicatif, ou bien, on n'emploie pas le temps du subjonctif exigé. — Ex. : *Il fallut bien qu'il se soumette* (soumît). — *Il attendait qu'on vienne* (vînt). — *J'aurais voulu qu'il parte* (partît)*avant vous.* — *Il serait bon que vous veniez* (vinssiez) *seul.*

6° Syntaxe des mots invariables

Nous avons vu qu'on se trompe souvent sur la nature de la préposition qui doit précéder un complément indirect. Quelquefois aussi on supprime une préposition qui est nécessaire, et on dit, par exemple : *Je l'ai eu meilleur marché* (à meilleur marché) ; ou bien, on emploie une préposition à la place d'un autre mot ou à la place d'une autre préposition : *Il y avait sept à* (ou) *huit personnes.* — *Sous* (sauf) *votre respect.* — *Il est après* (à) *écrire.* — *Bon pour* (à) *manger.* — *Attachez votre cheval après le* (au) *poteau.* — *Que ferai-je avec* (de) *tout cela ?* — *Une médaille en* (d') *or.* — *Sous* (en)

considération. — *J'étais placé contre* (près de) *lui*. — *J'ai fini devant* (avant) *vous*. — *Deux degrés en bas de* (au-dessous de) *zéro*. — *Tant qu'à* (quant à) *moi*.

On se permet aussi quelques fautes contre la syntaxe de l'adverbe et contre celle de la conjonction. — Ex. : *Votre appréciation est ce qui me flatte davantage* (le plus). — *Le malade va de mal en pire* (pis). — *Eh! bien, tant pire* (pis). — *J'ai très* (bien) *faim*. — *Elle est beaucoup* (bien) *malheureuse*. — *Je* (ne) *m'ennuie pas ici*. — *Je* (ne) *crois pas qu'il vienne*. — *Cette fleur sent bonne* (bon). — *Vous êtes aussi gras comme* (que) *lui*. — *Malgré qu'il* (quoiqu'il, bien qu'il) *ne parle pas très fort, on l'entend assez bien*. — *Soit qu'il parle ou soit qu'il écrive* (soit qu'il parle, soit qu'il écrive.)

Remarques

Quelques personnes ont la mauvaise habitude de ne pas terminer leurs phrases. On ne va pas au bout de l'expression parce que peut-être on n'est pas allé au bout de l'idée. Ou bien, en vertu du moindre effort à faire, on mutile, on abrège des locutions.

On est aussi enclin à donner une certaine uniformité aux diverses constructions syntaxiques : *Partir à Montréal, je m'en rappelle, causer à quelqu'un*, par analogie à *aller à Montréal, je m'en souviens, parler à quelqu'un*.

Enfin, portés aux exagérations de langage, nous faisons souvent des pléonasmes vicieux : *Ses exploits l'ont immortalisé* à jamais. — *Ils s'entr'aidaient* mutuellement. — *Il m'a comblé de* mille *bienfaits*.— *Il n'y a* seulement *que lui qui soutienne cette opinion*. — *Le remède* le plus *souverain*. — Puis *ensuite il y aura danse*. — *On l'a forcé d'entrer* malgré lui. — Puis *immédiatement après, un bouquet lui fut présenté*. — *Vous êtes si* tellement *doué*. — *Il prévoyait cela* d'avance.

Puisque nous avons à cœur de garder la langue de France (il ne peut être question pour nous de créer une nouvelle langue) et son génie particulier, c'est donc sur nos tours de phrases que nous devons veiller avec plus de soin. Sans doute il faut défendre le lexique contre l'envahissement inutile de mots étrangers ; mais plus dangereuse encore est l'introduction dans notre parler des tournures contraires aux lois de la syntaxe, spécialement des constructions de phrases propres à l'anglais.

Heureusement, les anglicismes de syntaxe ne sont pas encore très nombreux chez nous ; la plupart des fautes qu'on peut relever dans notre parler se commettent dans les autres pays de langue française. Il n'importe pas moins d'apporter un grand soin à s'en corriger.

La Société du Parler français au Canada

Par M. Adjutor Rivard, secrétaire

La Société du Parler français au Canada a été fondée, en 1902, à Québec, sous les auspices de l'Université Laval. Elle a pour objet l'étude, la conservation et le perfectionnement de la langue française, écrite et parlée, au Canada.

Sans tenter de proscrire l'usage d'aucun autre idiome, reconnaissant au contraire que c'est aujourd'hui, et chez nous, une supériorité que de pouvoir parler deux langues, la Société veut entretenir chez les Canadiens français le culte du parler maternel, les engager à l'étudier, à le perfectionner, à le conserver pur de tout alliage, et à le défendre de toute corruption. Elle prétend faire par là œuvre nationale.

La Société du Parler français n'est donc pas une entreprise de clocher. Elle en appelle à tous ceux qui pensent que la langue est une sauvegarde de la nationalité, et qui croient que, dans un pays comme le nôtre, il importe, pour la grandeur même de notre patrie nouvelle, que la langue ancestrale soit conservée dans toute sa pureté.

Aussi, la Société du Parler français a-t-elle vu se recruter ses membres dans toutes les parties de la province de Québec, et même au dehors. Nous avons des confrères dans l'Ontario, dans la Nouvelle-Écosse, dans le Nouveau-Brunswick, dans l'Ile-du-Prince-Édouard, dans toutes les provinces de l'Ouest, et aux États-Unis. Fondée par 20 membres seulement, la Société a vu augmenter considérablement le nombre de ses adhérents ; dès le 1er septembre 1902, elle en comptait déjà 204, et aujourd'hui nous sommes au-delà de 1000.

Il serait fastidieux de décrire ici toute l'organisation interne de la Société. Constituée en corporation par acte de la Législature provinciale, elle est dirigée par un bureau dont les membres sont élus suivant un certain système de votation qui permet aux plus éloignés des adhérents de prendre part à l'élection.

Depuis sa fondation, la Société a eu comme présidents : l'honorable M. Adélard Turgeon, l'honorable M. P.-Boucher de La Bruère, M. l'abbé Camille Roy, M. J.-E. Prince, Mgr P.-E. Roy, le président actuel.

Sous ces différentes administrations, la direction de la Société a toujours été la même, et ses travaux se sont poursuivis sans interruption toujours à la recherche du même objet.

Pour atteindre son but, notre Société propose à ses membres :

1° L'étude de la langue française, et particulièrement du parler franco-canadien, dans son histoire, son caractère, sa situation légale, ses conditions d'existence ;

2° L'observation, le relèvement et la distribution topographique des faits qui caractérisent la phonétique, le vocabulaire, la sémantique, la morphologie et la syntaxe du parler populaire franco-canadien ;

3° L'examen des dangers qui menacent la langue française au Canada, du rôle des écrivains dans le maintien de sa pureté et de son unité, du devoir de l'instituteur vis-à-vis des formes populaires du langage ;

4° La recherche et la mise en pratique des méthodes les meilleures pour étendre et perfectionner la langue française au Canada, la défendre, l'enrichir et l'épurer ;

5° Les œuvres propres à faire du parler français au Canada un langage qui réponde à la fois à l'évolution naturelle de l'idiome et aux enseignements de la tradition, aux exigences des conditions sociales nouvelles et au génie de la langue ;

6° Le développement d'une saine critique et d'une littérature nationale dans le Canada français ;

7° Des conférences et des réunions d'étude, où des questions touchant le but de la Société font l'objet de mémoires, de rapports et de discussions ;

8° La préparation et la publication d'ouvrages, d'études et de bulletins assortis à ces desseins.

Je ne veux parler ici que de l'œuvre philologique de la Société du Parler français au Canada, et je ne dirai donc rien de ce qu'elle a pu faire au point de vue purement littéraire.

Par l'étude scientifique de notre parler français, d'abord, il est possible d'apporter une utile contribution aux belles recherches de la philologie romane. A ce point de vue, notre pays n'a presque jamais été exploré, et les seuls qui, pendant longtemps, s'étaient occupés d'étudier scientifiquement notre langage, étaient quelques philologues des États-Unis, Elliott, Chamberlain, Sheldon, Brandon, Hills, Geddes. Nous n'avons peut-être pas toujours bien compris l'importance et l'utilité de leurs travaux. Sans doute, ils ont pu se tromper, ils se sont trompés parfois. Mais pour le leur faire voir, il fallait pouvoir, nous aussi, analyser les formes dialectales de

notre parler populaire, appliquer à ses produits phonétiques les lois maintenant connues de l'évolution des sons romans, et à ses substituts lexicologiques celles qui président à vie des mots.

Les fondateurs de notre Société ont cru qu'il appartenait aux Canadiens français de reprendre et de pousser plus loin ces études, et l'intérêt qu'a soulevé en Europe le mouvement inauguré par notre Société est une preuve, semble-t-il, que du moins leur intention était bonne et avait quelque valeur.

Mais l'étude scientifique du langage des Canadiens français ne doit pas avoir pour seul but la recherche des lois qui président à l'évolution des langues situées dans des circonstances exceptionnelles ; elle est encore destinée à rendre plus facile et plus sûr le travail d'épuration dont la langue émigrée a toujours besoin, et dont la nôtre ne pourrait se passer. N'est-il pas nécessaire, en effet, de connaître la valeur d'un produit phonétique ou d'un substitut lexicologique, avant de chercher à le proscrire ou de lui accorder le droit de cité ? Il se trouve donc que l'étude scientifique de notre langage, des changements qu'il a subis, de ceux qu'il peut subir encore, est nécessaire en vue même de son épuration. Si l'on n'a pas soin de donner cette base solide à la correction du langage, on risque de tomber dans un purisme exagéré ou dans la barbarie.

Et voilà comment se justifie le double but de notre Société : la correction du langage, et l'étude de la dialectologie franco-canadienne.

Ce dernier objet n'est pas moins pratique que l'autre. A vrai dire, les deux n'en font qu'un.

Assurer la survivance en Amérique de la langue française, la défendre, la corriger, et par là travailler au maintien de notre caractère et de notre génie particulier, voilà donc le but de notre Société. « Il faut avoir souci de notre parlure, a dit Littré, car noblesse oblige. »

Nous ne prétendons pas avoir inauguré ce soin dans la province de Québec, et notre Société aime à rendre un juste tribut d'hommage à ceux qui, avant elle, ont travaillé à la conservation et à l'épuration de la langue française au Canada. Leurs efforts ont rendu possible l'œuvre que nous avons entreprise.

Nous n'entendons pas parler des luttes soutenues par nos pères pour le maintien du français comme langue officielle ; ces épisodes glorieux appartiennent à l'histoire. Nous voulons plutôt reconnaître les services rendus à une œuvre chère par les écrivains qui ont vu dans la pureté de l'idiome la sauvegarde de notre caractère et

l'essentielle condition de notre vie nationale. Sur la première page de nos annales, nous avons tenu à inscrire leurs noms. Leur exemple est notre encouragement, et leurs travaux sont le point de départ des nôtres.

Sans doute, puisque nous travaillons encore, nous ne pensons pas qu'ils aient tout fait et qu'après eux il n'y ait plus qu'à glaner. Eux-mêmes le savaient bien, et que leurs œuvres n'étaient pas parfaites, et que la tâche n'était pas finie. Ils accomplissaient ce que leurs forces et les circonstances, peu favorables, permettaient, se disant que, faite leur part, d'autres viendraient peut-être qui pousseraient plus loin l'entreprise et rendraient féconds ces premiers efforts.

Quand, en 1841, l'abbé Maguire publiait son *Manuel des difficultés de la langue française*, et signalait aux Canadiens leurs principales erreurs de langage, il ne croyait pas avoir épuisé la matière. Il espérait seulement faire un peu de bien et inspirer à d'autres l'idée d'en faire davantage.

Aussi, vit-on bientôt Meilleur refondre son *Traité de prononciation*, d'abord publié aux États-Unis, et en donner une édition destinée avant tout à combattre l'anglicisme qui s'introduisait déjà dans notre parler ; Gingras publier trois éditions de son *Manuel des expressions vicieuses*, et M. l'abbé Caron, son *Vocabulaire*, pendant que Buies écrivait ses *Barbarismes canadiens*, le Docteur LaRue, le premier chapitre de ses *Mélanges*, Oscar Dunn et Benjamin Sulte, de nombreux articles de revues, réimprimés plus tard dans *Dix ans de journalisme* et dans *la Langue française au Canada*, le Rév. James Roy, une importante étude parue dans les *Canadian Illustrated News*, [illegible] Bibeau, son *Mémorial*, et J.-P. Tardivel, *l'Anglicisme, voilà l'ennemi*.

Puis, en 1880, parut le *Glossaire* de Dunn. Si cet ouvrage était accompagné de l'appareil critique sans lequel on ne saurait aujourd'hui traiter ces questions, s'il s'y trouvait un système quelconque de notation phonétique, sans quoi une étude dialectologique ne peut être complète, le *Glossaire* de Dunn serait une œuvre classique. On y ajouterait des articles, on ne corrigerait pas ceux qui s'y trouvent. Le premier, croyons-nous, Dunn a constaté sans crainte « l'ingérence des patois français dans le franco-canadien ». Les mots normands, picards, saintongeois ou berrichons, ne l'effrayaient point ; il y voyait avec raison autant de certificats de notre nationalité.

L'année suivante, Manseau fit paraître le premier fascicule de son *Dictionnaire canadien*. Puis vinrent les études de M. Napoléon Legendre, de M. Paul De Cases, de M. Faucher de Saint-Maurice,

les *Anglicismes et canadiennismes* d'Arthur Buies, les *Fautes à corriger* de Lusignan, quelques articles de revues et les *Corrigeons-nous* (continués sous divers titres jusqu'en 1895) de M. Louis Fréchette.

Enfin, parurent, en 1894, le *Lexique* de M. Sylva Clapin, et deux ans après, le *Dictionnaire de nos fautes* de M. Rinfret. Ces deux ouvrages sont considérables. Ils ne sont pas complets. Un glossaire n'est jamais complet : quand on l'a fini, c'est l'heure de le recommencer. Le premier de ces deux lexiques, fait, semble-t-il, sur Jaubert et Moisy comme modèles, ne peut être pris pour guide dans un travail d'épuration ; le second, dont le seul objet est la correction du langage, n'a de valeur qu'à ce point de vue. Ainsi l'ont voulu leurs auteurs.

Mentionnons encore la conférence de M. Tardivel, et nous voici rendus à la date de la fondation de notre Société.

Ce sont là nos devanciers.

Avant tout, la Société du Parler français au Canada veut continuer l'œuvre commencée par Maguire, poursuivie par Caron, Dunn, Legendre, Clapin et Rinfret ; elle veut que notre langue s'épure, se corrige, demeure saine et de bon aloi ; que notre parler se nationalise, si l'on veut, c'est-à-dire et en d'autres termes qu'il se développe suivant les besoins particuliers du pays, mais naturellement, suivant les lois qui lui sont propres, sans jamais rien admettre qui soit étranger à son génie premier, sans jamais cesser d'être français dans les mots, dans les formes et dans les tours. Notre Société veut surtout, marchant sur les traces de Lusignan, Sulte, De Cases et Tardivel, faire la guerre à l'anglicisme.

Si nous espérons pousser l'investigation plus loin que l'ont pu faire nos devanciers et exercer une action plus efficace, c'est d'abord que plusieurs d'entre eux ont été des nôtres, dès la fondation de notre Société ; c'est aussi parce qu'un nain sur les épaules d'un géant a toujours vu plus loin que le géant lui-même ; c'est parce qu'ils nous ont tracé le chemin ; parce que, enfin, les belles et récentes études de la philologie française permettent aujourd'hui de porter sur les formes du langage un jugement plus sûr, alors que cette science, au jour où nos prédécesseurs écrivaient, ne fournissait que des données incertaines.

Dans ces conditions, nous n'avons pas la prétention d'avoir fait beaucoup, mais nous croyons avoir fait quelque chose, et surtout, nous pensons avoir démontré qu'il y avait beaucoup à faire. Il fallait, lorsque notre Société fut fondée, établir les études philologiques dans le Canada fran ais sur des bases solides, et appliquer à ces études les meilleurs procedés connus.

Et puisque la langue française au Canada se présente à nous sous deux points de vue différents, il a fallu d'abord déterminer quels principes nous appliquerions et quelles règles générales nous guideraient, tant dans les recherches philologiques que dans le travail d'épuration.

Au point de vue scientifique, nous sommes partis de cette vérité historique que les langues exportées perdent, pour un certain temps, leurs forces d'extension intérieure et de développement intime, c'est-à-dire que des deux grandes forces qui règlent le mouvement du langage, la force révolutionnaire et la force conservatrice, celle-ci est toujours plus vivace dans les rameaux détachées du tronc principal, tandis que l'autre, la force révolutionnaire, ou bien s'atténue au point de n'exercer plus d'influence, ou bien, ce qui est encore plus désastreux, se borne à faire entrer dans la langue des éléments étrangers qu'elle n'est pas capable d'assimiler suffisamment.

Il fallait donc s'attendre à trouver chez nous des signes non équivoques, non pas de dégénérescence, mais de stagnation.

Pour en juger et chercher à appliquer les remèdes qu'il fallait, il était nécessaire d'engager les membres de notre Société à se rendre maîtres de la dialectologie romane, et nous nous sommes efforcés de répandre parmi les nôtres le goût de ces études.

Mais l'étude de notre parler, au point de vue scientifique, a surtout pour objet de nous mettre en état de travailler plus efficacement, non seulement à l'épurer, mais encore à le perfectionner et à le faire vivre, en montrant sur quel point il y a danger et quel remède il faut apporter.

Dans le travail d'épuration, nous déclarons n'être point des puristes. Nous voulons que notre langue, notre langue littéraire aussi bien que notre langue parlée, reste française ; mais nous voulons aussi, et nous ne pouvons pas empêcher qu'elle soit, par quelque côté, canadienne.

Si nous savons bannir de notre langage tout ce qui est contraire à son génie, tout ce qui est grotesque ou vulgaire, et si nous faisons en sorte que, tout en restant français, il soit bien de chez nous, nous lui aurons donné une force de résistance dont l'anglais ne saura jamais triompher ; et les deux langues pourront alors, chez nous, coexister sans se mêler ; au lieu de parler imparfaitement notre langue maternelle, nous aurons cette supériorité de parler deux langues sans jamais les confondre.

Le programme est large, et il va sans dire que nous ne prétendons pas l'avoir tout rempli. Nous y avons travaillé pendant dix ans, nous y travaillerons encore, et il me reste à dire de quelle manière nous nous y employons.

Plusieurs commissions se partagent la besogne.

Un comité spécial est chargé de répondre aux demandes de consultations. Questions concernant la prononciation, le lexique, la forme et le sens des mots, leur étymologie, les difficultés grammaticales et surtout les anglicismes, nous en recevons de toute sorte, et de partout. Grâce au dévouement et à la compétence de quelques-uns de nos membres, nous arrivons à y répondre. Ce service seul demande un travail considérable, et qui ne paraît pas devant le public.

Les plus importantes de nos Commissions sont celles qui travaillent à l'établissement d'un glossaire franco-canadien assorti au double dessein de la Société : l'étude scientifique de notre langage et son perfectionnement.

Dès sa fondation, la Société a inauguré une vaste enquête, grâce à laquelle elle a pu recueillir les éléments du parler français au Canada, répandus sur tout le territoire.

Le plan d'étude comprend plusieurs opérations.

D'abord une Commission dépouille les communications reçues et les rapports des différents cercles d'étude établis dans la Province ; le tout est transcrit sur des fiches, qui forment les premières pièces conservées dans nos archives.

Des comités spéciaux étudient chaque forme au point de vue dialectal, au point de vue historique, et au point de vue du français moderne. Pour outiller ces comités, nous avons dû former une bibliothèque de glossaires, dictionnaires, grammaires, et autres ouvrages traitant de philologie et de dialectologie romanes. Ces ouvrages et aussi les principales revues de linguistique françaises, un grand nombre de publications régionalistes et les œuvres des patoisants, sont mis à contribution.

Quand les recherches sont terminées sur une série de mots soumis à notre examen, les vocables qui appartiennent à la langue classique sont rejetés, et un rapport est rédigé, où se trouve, par articles, le résultat de toutes les études. Ce rapport est envoyé aux membres qui ont exprimé leur intention de collaborer à notre œuvre ; et, chaque mois, l'assemblée générale fait l'examen des derniers rapports distribués, discute les articles, les corrige, s'il y a lieu, et les adopte.

Les correspondants à qui nous avons envoyé ces rapports nous les renvoient avec des notes et des additions nombreuses. Les nouveaux matériaux ainsi recueillis sont mis à l'étude, et, enfin, un autre comité publie un bulletin d'observation, où se trouvent tous les mots et toutes les acceptions recueillis. Ce bulletin est envoyé à

des correspondants spéciaux, dont nous nous sommes assuré le concours dans toutes les parties de la Province, et qui nous le renvoient avec des notes sur l'emploi de chaque vocable et de chaque sens. Ces rapports servent à établir la distribution topographique des mots du parler populaire canadien-français.

En effet, la Société n'a pas cru qu'il était suffisant de relever les formes dialectales du parler canadien, et de les étudier dans les différentes acceptions qu'on leur donne ; elle a pensé qu'il fallait encore chercher à en déterminer l'usage. Voilà pourquoi elle a tenté de faire, au moins pour une partie de son glossaire, une distribution topographique, non seulement de chaque mot, mais encore de chaque acception de chaque mot.

En dernier lieu, le résultat complet de toutes les recherches et de toutes les observations est transcrit sur des fiches spéciales, où des espaces particuliers sont réservés à la transcription phonétique du mot étudié, à chacune des acceptions qu'on lui donne, aux notes recueillies par les différentes commissions sur la phonétique, sur le vieux français, sur les dialectes et sur le français moderne. Au verso de ces fiches se trouvent inscrits, d'après une méthode spéciale, le nombre d'observations reçues sur l'usage de chaque mot dans chaque comté de la Province.

Grâce à cette méthode de travail, grâce surtout au généreux concours de plus de 200 correspondants, distribués dans toutes les parties de la Province, la Société du Parler français a pu recueillir plus d'observations qu'aucun autre lexicographe canadien. Le chiffre total des observations recueillies depuis le commencement de l'enquête, et seulement sur les mots populaires commençant par les trois premières lettres de l'alphabet (nous étions rendus là en 1906), est de 307,621. Aujourd'hui, les observations recueillies par la Société et soigneusement enregistrées sur ses fiches, dépassent le chiffre de 1,000,000. Or, nous en sommes à la lettre « S ». Quand le travail sera fini, il reposera sur environ deux millions d'observations faites par des correspondants connus et sûrs. Ces observations sont soigneusement contrôlées, et notre Société n'admet dans son glossaire que les mots dont l'emploi est attesté par des personnes dont elle connaît la science et la probité.

« Je demande, disait Charles Nodier, si le dictionnaire concordant des patois d'une langue ne serait pas l'un des plus beaux monuments qu'on pût élever à la lexicologie ».

Notre dictionnaire serait donc comme un monument élevé à notre langue maternelle. Monument national, qui montrerait que

notre langue est bien celle des ancêtres, qui jadis apportèrent sur les bords du Saint-Laurent le meilleur des provinces de France.

Monument solide, qui prouverait aussi que notre langue est un véritable français, où se rencontrent sans doute des archaïsmes et des formes dialectales, mais absolument respectables.

Un certain nombre d'articles de ce glossaire ont déjà été publiés dans notre revue.

La Société, en effet, fait paraître, chaque mois, un *Bulletin du Parler français au Canada*. Le dixième volume de cette revue vient d'être complété. Il ne nous appartient pas sans doute d'apprécier la valeur de cette publication, mais si nous en croyons l'*Annuaire de Philologie Romane*, de M. Volmoller, de Leipzig, le *Bulletin* ne serait pas sans avoir quelque valeur et sans présenter quelque intérêt. Il nous a plu singulièrement de voir aussi, et à maintes reprises, d'autres revues de linguistique, les plus considérables de l'Europe, comme la *Romania*, la *Neueren Sprachen*, *la Revue de Linguistique*, de M. Vinson, *la Revue de Philologie*, de M. Clédat, *la Revue de dialectologie romane* mentionner avec éloge et citer notre *Bulletin*. En 1910, l'Académie française a couronné notre *Bulletin*, en lui accordant le prix Saintour. Ce prix est décerné à des ouvrages de diverses sortes : lexiques, grammaires, éditions critiques, commentaires, ayant pour objet l'étude de notre langue, principalement depuis le XVIème siècle jusqu'à nos jours. A ce propos, le Comité de direction du *Bulletin* écrivait : « C'est donc, avant tout, l'œuvre philologique de notre modeste revue que l'Académie française a voulu reconnaître et récompenser. Nos études sur le parler français au Canada sont ainsi consacrées par le plus haut tribunal littéraire qui soit en France, et cette appréciation nous encourage autant qu'elle nous honore.»

La préparation d'un glossaire franco-canadien et la publication d'un *Bulletin* ne forment cependant qu'une partie des travaux de notre Société. Mais, nous l'avons dit, il serait trop long de donner ici un détail des consultations que nos comités d'étude sont appelés à fournir à tout instant sur des questions de langue, de l'action particulière que la Société exerce chaque fois que l'occasion s'en présente, et des travaux divers qu'elle fait exécuter par ses membres.

Nous ne pouvons cependant passer sous silence les séances publiques que la Société du Parler français donne, chaque année, à Québec, à l'Université Laval, séances où des travaux importants sont lus, et qui ont toujours paru attirer l'attention du public. Et il faudrait peut-être aussi mentionner les cercles d'étude que la Société a fondés dans plusieurs collèges de la province de Québec, et qui ont donné souvent les meilleurs résultats.

Avant de terminer cet exposé de l'œuvre poursuivie par la Société du Parler français au Canada, je voudrais préciser sur un point notre pensée. Convaincus qu'il était impossible de conserver au parler français d'Amérique la forme et le génie de celui de France, quelques-uns ont cru qu'une langue nouvelle était en voie de formation sur les bords du Saint-Laurent, et que notre Société travaillait à la création de cette langue. L'on a même écrit :

...« Si on a pour but, comme on l'affirme en toute occasion, de conserver au parler français d'Amérique la forme et le génie de celui de France..., est-il raisonnable de viser à un tel but ? Est-il possible d'admettre que deux peuples séparés non seulement par dix-huit cents lieues d'océan mais encore par les aspirations, les moeurs et les habitudes qui caractérisent chacun d'eux puissent se servir des mêmes expressions et des mêmes tournures de phrases ?

« N'est-il pas plutôt permis de croire qu'une langue nouvelle est en voie de formation, langue qui répondra aux besoins d'un peuple qui, en réalité, ne fait que naître à la vie des nations ?

« Les savants linguistes qui dirigent *le Bulletin du Parler français* ne travaillent-ils pas à la création de cette langue, en donnant droit de cité, au Canada, à une quantité de mots dont la signification serait incomprise en France ?

La réponse à ces questions se trouve déjà dans de nombreux articles parus dans notre revue, dans tous les travaux de notre Société, et dans les délibérations de ce Congrès. Il n'est donc pas besoin d'y répondre encore par de longues démonstrations. Je veux seulement rappeler là-dessus quelques-unes des idées que nous défendons et auxquelles il nous a toujours semblé qu'on ne pouvait contredire.

« Est-il raisonnable, demande-t-on d abord, de viser à conserver au parler français d'Amérique la forme et le génie de celui de France ?»

En vérité, si cela n'était pas raisonnable, il faudrait désespérer de la raison !

Comment ne voudrait-on pas conserver à notre langue le caractère et le génie qui lui sont propres, à notre parler français ce par quoi il est français ? Si nous laissions, non seulement s'altérer les formes, mais encore se perdre le génie même de notre langue, notre langue ne serait plus la française. Prétendre conserver en Amérique un parler français tout en lui donnant un génie étranger, ce serait aller contre le bon sens.

Mais qu'entend-on par « langue nouvelle en formation », chez nous ? Je m'assure qu'on ne pense pas au volapuk et que la langue nouvelle ne sera pas une langue artificielle. Ce sera donc le résultat d'une évolution ; ce sera une langue sortie d'une autre, ou de plusieurs autres, vraisemblablement du français et de l'anglais. De laquelle de ces deux langues, française et anglaise, l'idiome

nouveau tiendra-t-il son génie? Assurément, on ne voudrait pas qu'elle empruntât son génie à l'une et à l'autre : le produit de cet accouplement contre nature serait un monstre. Le mariage du génie anglais et du génie français est impossible ; ce sont des êtres d'espèces différentes.

La langue nouvelle, si on veut parler de langue nouvelle, tiendrait donc son génie et son caractère de l'une ou de l'autre. Si elle doit être la fille du français, quoi de plus raisonnable que de vouloir conserver chez nous le génie de la langue française? Et si l'on veut que la langue nouvelle soit, au contraire, la fille de l'anglais, nous avons encore plus de raison de conserver à notre parler son caractère et sa forme. Car, en ce cas, la langue nouvelle ne conviendrait pas à l'expression de notre conscience nationale, et nous ne pourrions la parler que le jour où, ayant oublié notre passé, nos aïeux et leurs labeurs, rompu avec nos traditions, perdu nos croyances, renoncé à nos aspirations, renié l'âme francaise émigrée il y a trois siècles, et forfait à l'honneur, nous refuserions de remplir, sur le sol d'Amérique, la destinée des nouveaux Francs.

Et cela, les Canadiens français n'y consentiront pas plus que leurs ancêtres ne l'ont voulu ; ils seraient prêts à tout entreprendre pour empêcher que s'accomplit pareille trahison nationale.

Mais, fatalement, dit-on encore, nos façons de parler se modifient, elles se meuvent.

Sans doute, elles se meuvent, et c'est fort heureux. Elles se meuvent, donc elles vivent. Elles évoluent, et des circonstances diverses font que leur évolution s'oriente tellement qu'elles s'éloignent parfois ou paraissent s'éloigner des formes actuelles du parler classique de France. Notre parler fait ici ce que font là-bas les parlers régionaux des provinces françaises : il travaille à cette mystérieuse formation des mots que le peuple façonne d'abord, et martelle, et retourne, et polit, et qui constituent le trésor où la langue classique puise sans cesse pour renouveler son vocabulaire, pour faire circuler dans son lexique une vie plus jeune et plus intense.

L'évolution d'un parler n'est pas la formation d'une langue nouvelle. Bien au contraire ! Il faut voir dans le mouvement de ses formes la manifestation d'une vitalité qui assure la conservation de son génie premier.

Les influences qui s'exercent ne sont pas toutes de bon aloi, il est vrai, et il faut veiller.

Car, si c'est le peuple qui fait les langues, c'est lui qui les déforme souvent aussi. Une langue peut, dans son évolution, se corrompre et dégénérer. Car le peuple représente la force révolu-

tionnaire, dont l'action créatrice est nécessaire à la vie des langues, mais qui parfois bouleverse le lexique et engendre les argots, les jargons. Pour maîtriser les élans de cette force généreuse, mais aveugle et qui peut devenir perturbatrice, pour arrêter son effervescence, pour régler ses progrès et diriger sa marche, pour empêcher, par exemple, qu'elle introduise dans le langage des formes étrangères, il faut une autre force, la force conservatrice.

Or, suivant l'expression de Darmesteter, « la vie, la santé du langage consiste à suivre le plus lentement possible la force révolutionnaire, qui l'entraînera toujours assez vite, en se retenant fortement aux principes conservateurs ».

Cette force conservatrice, nécessaire pour tenir en quelque respect une force néologique trop fougueuse, elle se trouve chez le peuple aussi, mais souvent mal avisée, surtout dans un milieu, comme le nôtre, où le génie national n'a pas conservé toute sa vigueur. Pour qu'elle remplisse sa mission, pour qu'elle puisse résister à certains entraînements, pour qu'elle fasse faire un choix judicieux parmi les formes nouvelles qui surgissent, pour qu'elle oppose une barrière aux ambitions de l'esprit nouveau, la force conservatrice doit être stimulée. Si elle dort, on la réveille. Mais, nous l'avons déjà dit, chez les langues exportées, elle est généralement assez vigoureuse ; mais il faut souvent l'éclairer.

La Société du Parler français n'a pas d'autre ambition. Elle ne travaille pas à la création d'une langue nouvelle. Loin de là ! Elle ne donne le droit de cité à aucune forme ; elle se borne à signaler quelques mots franco-canadiens qui ont vraiment bon air et de la naissance, qu'il semblerait bon de conserver, et qu'un jour ou l'autre, quelque plume autorisée devra faire entrer dans le vocabulaire classique.

Ce n'est pas là travailler à la création d'une langue nouvelle ; c'est, au contraire, le plus sûr moyen d'assurer le maintien en Amérique de notre langue maternelle.

Et c'est à quoi travaille la Société du Parler français au Canada.

---

f
p
d
g
la
é
le
et
la

de
la
me
pl
de
ha
le

à l
exe
les

II

SECTION PEDAGOGIQUE

L'enseignement du français dans la province de Québec
Statistiques de l'enseignement primaire (juin 1912)

Par M. C.-J. Magnan, Inspecteur gén. des Écoles catholiques (Québec)

Le cours régulier de langue française comprend la LECTURE, la RÉCITATION, l'ÉCRITURE, la GRAMMAIRE, l'ANALYSE, GRAMMATICALE et LOGIQUE, l'ORTHOGRAPHE, la RÉDACTION et la COMPOSITION. Enseigner une langue, ce n'est pas donner seulement l'habitude d'en déchiffrer ou d'en assembler les caractères, c'est encore et surtout fournir les moyens de la bien parler et d'en faire l'instrument de sa pensée. C'est le principe qui a guidé les rédacteurs du programme d'études des écoles catholiques de la province de Québec. Ce programme aborde, dès la première année, toutes les spécialités de la langue, proportionnant les difficultés à l'âge des élèves ; il initie les élèves du cours élémentaire aux beautés de la langue française ; dès le cours intermédiaire, il donne le goût des bonnes et saines lectures, et arrivé au cours supérieur il étudie les préceptes littéraires et fait large part à la composition française.

A tous les degrés de l'école primaire, le programme d'études des écoles catholiques de la province de Québec conseille d'enseigner la grammaire, de telle sorte que cet enseignement tende non seulement à former les écoliers à l'art d'écrire, mais aussi, et peut-être plus encore, à l'art de parler. De la première à la huitième année, des exercices gradués d'analyse grammaticale et d'analyse logique habituent les élèves à réfléchir et à observer, et leur font comprendre le rôle des mots et des propositions dans la phrase.

La lecture, de la première année du cours primaire élémentaire à la huitième du cours primaire supérieur, donne lieu à de nombreux exercices de langues. C'est ainsi que, dès la fin de la première année, les maîtres et les maîtresses doivent donner « des explications, sous

forme de causerie, du texte et de quelques mots tirés de la leçon ». A la troisième année, on aborde « l'explication du texte, des mots et des expressions les plus difficiles », et l'élève est invité à la « recherche de l'idée générale et à l'indication des idées secondaires ». La « recherche orale et l'analyse écrite des sentiments et des idées renfermés dans le texte de la leçon de lecture » est prescrite à la cinquième année (première du cours intermédiaire), et avec les septième et huitième années (cours supérieur) c'est « l'analyse littéraire, orale et écrite, des textes lus ou déclamés », qui favorise largement l'enseignement de la langue française.

C'est encore la dictée qui, de la première à la huitième année, permet de familiariser l'élève avec les difficultées de l'orthographe d'usage, lui fournit l'occasion d'appliquer les règles de la grammaire et lui fait acquérir des notions de lexicologie très utiles.

Enfin, ce sont les exercices de langage et de rédaction qui, échelonnés sur la route de tout le cours primaire, amènent les élèves à faire la COMPOSITION FRANÇAISE.

Je dois ajouter qu'à partir de la cinquième année, le programme prescrit des notions de LITTÉRATURE très substantielles.

On le voit, le programme de langue française suivi dans les écoles de la province de Québec a beaucoup d'ampleur, il ne néglige aucun exercice propre à faire acquérir aux élèves non seulement les règles et les usages qui régissent cette langue mais encore à leur en faire goûter la beauté et à leur en révéler le génie.

Combien d'élèves, maintenant, suivent ce programme si bien ordonné ? combien le suivent chaque année ? En répondant à cette question, j'établirai avec autant d'exactitude que me le permettent les statistiques officielles, dans quelle mesure est enseignée la langue française dans les 5769 écoles primaires catholiques de la province de Québec. (Les chiffres qui suivent sont tirés du *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique*, 1910-11.)

Ces six mille écoles près sont distribuées dans les 1,219 municipalités scolaires. Elle sont fréquentées, [1] d'après les bulletins des inspecteurs, par 340,024 élèves, répartis dans les huit années du cours primaire [2].

Voici comment se partage ce chiffre des élèves catholiques fréquentant les écoles primaires de la province de Québec :

ÉLÈVES FRANÇAIS : 323,450.

ÉLÈVES ANGLAIS : 16,574.

---

(1) Statistiques de 1910-11.

(2) Le cycle du cours primaire comprend trois degrés : le cours élémentaire, 4 ans ; le cours intermédiaire, 2 ans ; le cours supérieur, 2 ans.

Détail intéressant à montrer, 9,871 élèves de langue anglaise étudient la langue française dans les écoles catholiques de la province de Québec ; 1726 au cours intermédiaire ; 4,961 au cours moyen et 3,184 au cours supérieur.

Et dans les 933 écoles protestantes de la province de Québec, 20,000 élèves anglais étudient le français, sur un total de 46,182. (1)

Voici maintenant la classification des élèves catholiques par années de chaque cours :

COURS PRIMAIRE ÉLÉMENTAIRE (4 ans)

1ère année	130,490
2e "	86,086
3e "	63,905
4e "	33,162

COURS PRIMAIRE INTERMÉDIAIRE (2 ans) (2)

5e année	14,414
6e "	7,436

COURS PRIMAIRE SUPÉRIEUR (2 ans)

7e "	2,913
8e "	1,618

Pour bien comprendre la signification des statistiques qui précèdent, il faut se rappeler que, dès la première année, les explications de mots, à l'occasion des exercices de lecture, la rédaction de morceaux très courts, lus et expliqués d'abord ; la grammaire orale des éléments indispensables à la proposition : noms, qualificatifs, verbes ; les premiers éléments d'analyse logique et d'analyse grammaticale ; les petites dictées de mots et de phrases très simples ; les exercices de langage et de rédaction, sous forme de questions familières ayant pour objet d'apprendre aux enfants à observer, à réfléchir, à parler correctement et à s'exprimer nettement, il faut se rappeler, dis-je, que tous ces éléments constitutifs de la langue française sont étudiés dès la première année.

(1) Voir le « Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de Québec », pages 344 et suivantes.

(2) En 1910-11, 101,377 élèves fréquentent les écoles modèles. (Rapp. de 1910-11, p. 312). En 1901-02, 78,700 seulement les fréquentaient.

Aujourd'hui, dans les écoles primaires de la province de Québec, la *langue française*, et non seulement la *grammaire*, est enseignée à tous les degrés du cours.

Il n'en a pas toujours été ainsi. Et afin de démontrer les progrès réalisés dans l'enseignement de la langue française en cette province depuis un demi-siècle, permettez-moi de donner ici quelques statistiques empruntées aux rapports officiels sur l'Instruction publique, année 1855.

A cette date, 43,407 élèves lisaient bien, mais 22,260 seulement étudiaient la grammaire, et de ces derniers, 16,439 apprenaient l'analyse grammaticale. Dans les onze écoles primaires sous contrôle de la commission scolaire de la cité de Montréal, fréquentées alors par 600 élèves, 168 étudiaient la grammaire, 44 apprenaient l'analyse grammaticale, 44 étudiaient la formation et la conjugaison des verbes, et 44 donnaient les quatre première règles des principes. [1]

Dans le rapport de M. l'Inspecteur Germain (1856) [2], on remarque le petit tableau qui suit :

Élèves lisant bien............................	2,164
Élèves apprenant l'orthographe..................	973
Élèves apprenant la grammaire..................	2,123
Élèves apprenant l'analyse grammaticale raisonnée.	1,531
Élèves apprenant le style épistolaire.............	423

En 1862, un progrès notable dans l'enseignement du français est signalé dans le rapport du Surintendant. A la page 9, on constate que sur 77,108 élèves lisant bien, 61,314 apprennent la grammaire et 50,893 font de l'analyse grammaticale. Grâce à l'établissementdes Écoles normales (1857), les procédés d'enseignement s'améliorèrent sensiblement. Néanmoins, il a fallu des années pour faire triompher la vraie méthode dans l'enseignement du français. En 1882, M. l'inspecteur Prémont (comté de Montmorency) fournit les statistiques suivantes : élèves lisant couramment, 3,892 ; apprenant la grammaire, 1,952, l'orthographe, 2,054, le style épistolaire, 1,188. (Rapport du Surintendant pour l'année 1881-82, p. 119).

Mais c'est depuis un quart de siècle surtout que l'enseignement de la langue française s'est amélioré. Grâce aux Écoles normales, au nombre de douze aujourd'hui, en comptant celles de Joliette et de Saint-Hyacinthe, dont les cours commenceront en septembre 1912,

(1) Voir le « Rapport du Surintendant pour le Bas-Canada », pour l'année 1855-6.

(2) Voir le *Journal de l'Instruction publique de* 1858, page 201.

aux associations d'instituteurs et d'institutrices, aux revues pédagogiques [1] aux congrès pédagogiques diocésains, aux conférences et aux conseils des inspecteurs d'écoles, et grâce aussi, dans une large mesure, au nouveau programme d'études du Comité catholique, autorisé en 1906, dans toutes les écoles de la province, on tend vers un enseignement raisonné de la langue maternelle. Le personnel enseignant comprend aujourd'hui que cet enseignement a pour but d'apprendre à l'élève à *parler* correctement et à *rédiger*, sans le secours de personne, soit une lettre, soit une description ou une narration ; qu'une personne sait la langue française lorsqu'elle est *capable de rendre* dans cet idiome avec clarté, justesse et correction, ses idées, ses pensées et ses sentiments.

Aujourd'hui, dans les écoles catholiques de la province où l'on suit le programme d'études convenablement — et, au témoignage des inspecteurs d'écoles [2], le programme officiel est généralement bien suivi — tous les élèves qui lisent bien étudient la *grammaire*, l'*analyse*, l'*orthographe*, la *rédaction*.

De plus, dans les Écoles normales catholiques de la province et devant le Bureau des examinateurs établis pour délivrer des brevets de capacité qui donnent le droit d'enseigner dans les écoles sous le contrôle des commissaires, la *Dictée française*, la *Grammaire* et la *Composition* sont des matières élémentaires pour les candidats qui ne conservent pas 60 pour cent pour ces spécialités, à l'École normale, et 50 pour cent devant le Bureau.

Depuis 1898, environ 1600 candidats au brevet se présentent chaque année aux examens du Bureau central [3] et l'année dernière 669 ont suivi les cours des Écoles normales catholiques de la province de Québec. [4]

Néanmoins, il faut admettre que le nombre des élèves qui abandonnent la classe après la quatrième année est trop considérable. Au cours intermédiaire (cinquième et sixième années) le programme de l'enseignement du français a plus d'ampleur, le but à atteindre se dessine dejà nettement : *parler* correctement et *rédiger* avec clarté, correction et précision.

Il serait donc à souhaiter que la durée de la fréquentation scolaire se prolongeât pour un plus grand nombre d'élèves.

---

(1) L'une d'elles, *l'Enseignement Primaire*, a survécu aux autres. Publiée mensuellement à 64 pages, elle est adressée, chaque mois, par le gouvernement à toutes les écoles catholiques.

(2) Voir le témoignage de l'Inspecteur général des écoles catholiques, « Rapport du Surintendant », 1911-12.

(3) Pour l'organisation et les Règlements du Bureau central, voir les Règlements refondus du Comité catholique, p. 124.

(4) Voir le *Rapport du Surintendant* de l'Instruction publique de la province de Québec, 1910-11.

Une mesure, déjà à l'étude, celle de l'établissement d'un certificat d'études primaires, (1) pourrait, je crois, encourager les enfants à fréquenter les classes au delà de la cinquième année et stimuler le zèle des parents.

Après avoir longtemps reproché à nos écoles primaires l'abus du livre anglais, l'emploi de la méthode purement expositive, les leçons trop abstraites, on a reconnu que pour les jeunes élèves la meilleure méthode est la méthode *intuitive* ou *par l'aspect*, celle qui met les objets sous les yeux ou à défaut des objets eux-mêmes, leur représentation fidèle. *L'image*, dans le livre de lecture et le cours de langue française, joue aujourd'hui un rôle important dans l'enseignement. Mais il ne suffit pas de montrer des images aux enfants, il faut encore leur apprendre à les bien regarder, à les analyser, à en dégager le sens et aussi la beauté. On arrive à ce résultat par les inspections, comme on le fait pendant les leçons de lecture, où on habitue l'élève à trouver le sens et la valeur des termes, à saisir la liaison des idées, « à sentir l'esprit sous le lettre et la vérité sous la forme ». La rédaction d'après l'image commence à avoir de la vogue dans nos écoles. L'image facilite *l'exposition* du sujet à traiter ; quant à *l'élocution*, la variété des sujets mis sous les yeux des enfants et les *interrogations* auxquelles ils doivent répondre la rendent relativement facile.

Presque tous les manuels approuvés par le Comité catholique, depuis quelques années, sont illustrés : Syllabaires, Cours de Lecture, Grammaire ou cours de Langue, Leçons de Choses.

Aussi, grâce au perfectionnement des programmes et des méthodes, les progrès réalisés sont considérables ; le dernier recensement (1911) nous en fournit la preuve. Voici un tableau comparatif très éloquent ; c'est la conclusion de cette brève étude :

Chiffres des trois derniers recensements du Canada concernant les illettrés dans la province de Québec :

1891. — Personnes âgées de plus de 5 ans, 1,269,546 : sur ce nombre 389,257 ne peuvent ni lire ni écrire.

1901. — Personnes âgées de plus de 5 ans, 1,411,324 : sur ce nombre 311,631 ne peuvent ni lire ni écrire.

1911. — Personnes âgées de plus de 5 ans, 1,712,843 : sur ce nombre 217,316 ne peuvent ni lire ni écrire.

---

(1) Voir le rapport de l'Inspecteur général des écoles catholiques, pages 220 et suivantes du Rapport du Surintendant de l'Instruction publique 1910-11. Voir aussi le compte rendu officiel du Congrès des inspecteurs d'écoles catholiques, *l'Enseignement Primaire* de juin 1912, pages 586 et 598.

1891. — 784,026 peuvent lire et écrire ; population des personnes âgées de 5 ans et plus : 1,269,546.

1901. — 1,099,693 peuvent lire et écrire ; population des personnes âgées de 5 ans et plus : 1,411,324.

1911. — 1,495,127 peuvent lire et écrire ; population des personnes âgées de 5 ans et plus : 1,712,843.

De décade en décade le nombre des illettrés est allé en diminuant malgré l'augmentation de la population.

L'enseignement du français en Saskatchewan

Par le R. P. A.-F. Auclair, O. M. I. (Prince-Albert)

Le nombre des districts scolaires organisés dans la province de la Saskatchewan, le 31 décembre 1912, s'élevait à 2,955. Sur ce nombre on ne compte que 19 districts d'écoles séparées, et encore, tous ne sont pas des districts d'écoles séparées catholiques ou françaises.

Il convient de rappeler ici que dans notre régime scolaire le terme d'école séparée ne s'applique qu'aux districts qui se détachent, « se séparent » d'un district scolaire déjà constitué. La première école établie dans une localité, catholique ou protestante, porte toujours le nom d'école publique. Toutes les écoles — publiques comme séparées — dépendent d'un ministère de l'Instruction Publique et sont administrées par une commission locale de syndics, élus par les contribuables.

Il n'y a, en réalité, aucune analogie entre le système scolaire établi dans la Saskatchewan par la Constitution de 1905 et celui qui régit la province de Québec, où la minorité protestante jouit d'une autonomie complète, au moyen d'un Comité du Conseil de l'Instruction Publique, parfaitement indépendant de celui de la majorité catholique, lequel imprime à ses écoles la direction qu'il désire. Chez nous, la direction générale émane d'une source unique, du ministère provincial de l'Instruction Publique. Le seul contrepoids à l'arbitraire que celui-ci peut tenter d'exercer au détriment de la minorité catholique réside dans les pouvoirs assez étendus que la loi accorde aux commissions scolaires locales. Celles-ci engagent les instituteurs et choisissent les livres, d'après une liste approuvée par le ministre de l'éducation.

De là résulte, au point de vue catholique et français, l'extrême importance qu'il faut attacher au choix des syndics d'écoles. Si une localité, en majorité ou du moins en forte minorité française, élit des commissaires anglais ou protestants, on peut être assuré d'avance qu'il ne s'enseignera pas un mot de français dans l'école et que l'instituteur sera presque toujours protestant.

Ces considérations préliminaires étaient nécessaires pour bien saisir les conditions actuelles — peu brillantes — de l'enseignement du français dans la Saskatchewan.

Voyons d'abord ce que la loi de la province accorde au français : « L'enseignement dans toutes les écoles, dit l'article 136 de l'Ordonnance des Écoles, se donne en langue anglaise, mais il est loisible au bureau de tout arrondissement de faire l'enseignement d'un cours primaire en langue française. » D'après l'interprétation officielle du Procureur Général de la province, le français, toutefois, n'est pas soumis aux règlements spéciaux qui s'appliquent aux langues étrangères.

Si l'on pouvait se prévaloir partout de l'avantage que la loi nous donne « de faire l'enseignement d'un cours primaire en langue française », la situation serait meilleure. Actuellement, on compte à peine une centaine d'écoles où le français est enseigné d'une manière quelconque, et environ vingt-cinq à trente où il est enseigné d'une manière efficace.

Cet état de choses tient à plusieurs causes.

D'abord, le ministère de l'Instruction Publique n'a pas tenu compte jusqu'ici de l'enseignement du français dans la composition des programmes. Avant la nomination récente de M. F.-X. Chauvin, il n'y avait pas d'inspecteur de langue française. Les inspecteurs de langue anglaise, ignorant le français, ne s'en occupaient que pour s'en plaindre et pour décourager les instituteurs.

D'autre part, en plusieurs endroits les syndics ne veillent pas suffisamment à l'enseignement du français et les contribuables ne choisissent pas toujours les patriotes les plus dévoués et les plus éclairés pour remplir les fonctions de syndics.

Mais l'obstacle le plus fréquent est bien la pénurie d'instituteurs bilingues. Dans la majorité des cas, l'absence de tout enseignement français est imputable à cette cause.

Pour remédier à la situation il nous faut :

1° Le secours des communautés religieuses enseignantes et des instituteurs bilingues de l'Est ;

2° L'établissement d'une École normale catholique bilingue pour la formation des instituteurs ;

3° La fondation d'un collège commercial et classique ;

4° Il faudrait autant que possible se prévaloir des avantages de la loi, qui permet un cours primaire en français dans nos écoles.

L'enseignement du français dans l'Alberta

Par M. Julien-J. LeBlanc (Edmonton)

(*Résumé*)

Suivant la loi scolaire de l'Alberta le français peut être enseigné dans toutes les écoles de la province pendant une demi-heure chaque jour. Il est également permis à la Commission de tout arrondissement scolaire de faire donner un cours primaire de français et d'employer des instituteurs compétents pour donner ce cours, si c'est le désir des contribuables de l'arrondissement.

Cette loi n'a jamais été pleinement appliquée, et le ministère de l'Instruction Publique n'a jamais défini la nature du cours primaire dont il est question dans cette loi ; l'organisation de l'enseignement du français est laissée à l'initiative de l'instituteur, qui doit établir un programme, choisir des livres classiques appropriés, en un mot résoudre lui-même le problème de cet enseignement, sans recevoir l'assistance du ministère.

Les hommes politiques, chargés de l'Instruction Publique dans cette province, ne se sont jamais montrés sympathiques à l'enseignement bilingue, et ils se sont même déclarés en faveur de l'emploi exclusif de l'anglais dans nos écoles.

Les instituteurs qualifiés pour enseigner dans les écoles bilingues viennent des provinces de l'Est, car aucun ne peut être formé dans nos écoles normales. Nulle série de livres classiques n'a été prescrite.

En résumé, aucun système défini d'enseignement du français n'a été mis en vigueur dans la province. Il n'y a pas, au ministère de l'Instruction Publique, de département spécial pour l'organisation et l'enseignement dans les écoles où la majorité des élèves est de langue française. Ceci explique pourquoi tant de Canadiens français, en dépit du fait qu'ils ont fréquenté les écoles, n'ont jamais appris d'une façon classique leur langue maternelle, et n'ont qu'une très imparfaite connaissance de l'anglais.

Des seize inspecteurs au service du ministère de l'Instruction Publique, aucun n'est canadien-français ou ne parle le français

couramment, et par conséquent n'est à même de résoudre les questions que soulève l'enseignement de notre langue.

Dans notre École normale, nulle attention n'est donnée à l'enseignement bilingue.

Le nombre d'écoles où le besoin d'un enseignement bilingue se fait sentir excède de beaucoup le nombre des instituteurs qualifiés pour donner cet enseignement, et qu'il faut faire venir de l'Ontario, du Québec et des Provinces Maritimes.

Le temps accordé à l'enseignement du français — une demi-heure par jour — est absolument insuffisant pour permettre à un enfant d'acquérir une connaissance même rudimentaire de la langue maternelle, spécialement quand il doit consacrer quatre heures et demie par jour à apprendre l'anglais. C'est généralement le cas dans les écoles *non graduées*, dont les élèves sont recrutés parmi diverses nationalités.

Pour remédier à ce pitoyable état de l'enseignement du français dans nos écoles, l'organisation d'un système méthodique est urgente.

Un département s'occupant de l'enseignement du français dans cette province et des écoles bilingues devrait être établi. Ce département devrait être mis sous la direction d'un Canadien français d'une compétence suffisante pour établir un programme, prescrire des livres classiques et organiser cet enseignement dans ces écoles.

Un inspecteur d'écoles bilingues devrait être nommé.

Le personnel enseignant de l'École normale devrait comprendre un professeur capable de donner la science pédagogique nécessaire aux instituteurs qui désirent enseigner dans les écoles bilingues.

L'enseignement du français dans la Nouvelle-Écosse

Par M. l'abbé A.-E. Monbourquette (Arichat, C.-B.)

L'enseignement du français dans la Nouvelle-Écosse laisse beaucoup à désirer.

D'une manière générale, on peut dire que le français n'est pas enseigné dans cette province.

La Constitution de la province ne reconnaît qu'une langue, la langue anglaise ; et si l'on nous permet l'usage du français à l'école, ce n'est que comme moyen pour arriver à une fin, comme moyen d'apprendre l'anglais ou de développer l'intelligence de l'enfant.

La conséquence se voit clairement dans nos écoles acadiennes, où le français est réduit au minimum, où il est enseigné par des instituteurs qui ne le savent pas eux-mêmes.

Et cette permission de nous servir du français dans nos écoles n'a été donnée que depuis une vingtaine d'années.

Ce n'est que depuis cinq ans qu'une série de livres français nous a été accordée, après bien des démarches. Auparavant et pendant longtemps, nous avions une série de livres, *Bilingual Readers*, livres écrits en anglais et traduits servilement en français. L'absurdité de ces ouvrages comme livres de lecture a été enfin reconnue, et l'emploi d'une série de livres de lecture écrits en français par nos meilleurs littérateurs français nous a été concédé. Mais cette série de livres, quelque mérite qu'ils possèdent, ne saurait contenir une grosse somme de littérature ou de grammaire française. Cependant, c'est absolument tout ce que nous avons, de par la loi, dans nos écoles. La loi scolaire de cette province n'autorise ni grammaire française, ni arithmétique française, ni histoire française. C'est dire que le français n'est pas enseigné dans la Nouvelle-Écosse. C'est dire encore que les instituteurs français qui ont passé par de telles écoles ne savent guère le français. Mais tout cela n'est que la conséquence logique du principe mentionné plus haut, que la langue anglaise a seul droit d'existence dans cette province.

Encore a-t-on trouvé moyen, en ces dernières années, de diminuer l'utilité du français comme langue d'enseignement de l'anglais, dans nos écoles françaises. Jusqu'ici, nous nous sentions forts

dans nos revendications du principe philosophique et pédagogique du connu à l'inconnu, du particulier au général, du concret à l'abstrait. Nous prétendions que l'étude du français préparait la voie pour l'étude de l'anglais, et que, par conséquent, il nous fallait apprendre le français d'abord, pour mieux apprendre l'anglais ensuite. Mais ne voilà-t-il pas qu'on nous coupe l'herbe sous les pieds, en établissant une autre méthode dans l'enseignement des langues, une méthode reposant sur le même principe que le nôtre, mais diamétralement opposée à l'usage du français comme moyen d'enseigner l'anglais. C'est la méthode Berlitz, méthode allemande, qui consiste à apprendre une langue par cette langue elle-même, ou plutôt par le moyen d'objets connus de l'élève dans sa langue, mais ignorés dans l'autre langue qu'il désire apprendre.

Cette méthode, prétend-on, est le chemin le plus court pour arriver à la connaissance d'une langue étrangère, le moyen le plus sûr de saisir la bonne prononciation de cette langue, d'associer plus directement l'objet au nom qui le désigne, la méthode, enfin, la plus naturelle, celle même dont nos mères ont fait usage lorsqu'elles nous ont appris à bégayer les premiers mots de notre doux parler français. Cette méthode a certainement beaucoup de mérite. Elle n'entraîne cependant pas l'exclusion complète du français. Bien au contraire, le français devient nécessaire, non plus comme un moyen d'apprendre l'anglais, mais comme moyen d'atteindre l'intelligence de l'enfant et de développer toutes ses facultés. Nos éducateurs anglais l'ont reconnu, d'ailleurs, et ont été assez logiques pour le mettre en pratique. De là, la double méthode qui s'établit peu à peu dans les écoles françaises de cette province — étude de l'anglais par la méthode Berlitz, et usage du français comme moyen de développer et d'orner l'intelligence de l'enfant.

Mais il est facile de voir qu'en tout cela nos éducateurs agissent moins par amour de la langue française que par principe ; que l'utilité du français cesse, à leurs yeux, dès que l'enfant peut comprendre assez l'anglais pour suivre le cours d'étude dans cette langue. De fait, c'est la loi. On admet juste assez du principe pédagogique cité plus haut — de la nécessité de la langue maternelle pour développer les facultés de l'enfant — juste assez, dis-je, pour sauver le principe, mais pas assez pour sauver notre belle langue française.

Ce n'est pas tout. Notre langue se trouve proscrite par une manœuvre indirecte, mais efficace. La langue anglaise seule est admise dans les examens publics, pour l'obtention des diplômes d'enseignement. L'enfant acadien doit donc apprendre à s'exprimer dans cette langue, s'il veut réussir aux examens. Si non, eût-il

toutesles connaissances voulues et s'exprimât-il dans un français irréprochable, son examen serait jeté au panier comme étant de nulle valeur, on lui refuserait son diplôme, simplement parce qu'il n'aurait pas manifesté ses connaissances par le moyen de la langue de Shakespeare. Tous les examinateurs sont anglais, tout le rouage des bureaux d'instruction publique est anglais. Nos écoles publiques sont le creuset dans lequel on veut fondre ensemble, pour en faire un tout homogène et uniforme, les différents éléments de la population de cette province. C'est montrer la langue anglaise comme le seul moyen de succès dans ce monde, c'est tenter nos Acadiens par l'appât du gain, c'est les inviter à abandonner leur langue. Pour un peuple qui ne fait que se relever de ses malheurs, un peuple dont le courage a été broyé sous le talon de la persécution, dont les biens ont été confisqués il y a cent cinquante ans, un peuple éparpillé aujourd'hui sur toutes les rives de cette province, un peuple formé de groupes isolés, séparés par de grandes distances et dépourvus, par là même, de l'appui moral, de la force qu'inspire le grand nombre ; pour un tel peuple, dis-je, cette tentation est plus forte qu'on pourrait le croire. Plusieurs des nôtres succombent à cette tentation. Les enfants veulent avoir leurs diplômes, l'instituteur veut faire sa marque, les parents rivalisent d'ambition et dans cette course fiévreuse pour un diplôme d'écoles publiques, la langue française est négligée, méprisée, et quelquefois oubliée.

Un autre résultat plus fréquent encore, c'est l'introduction des anglicismes dans notre langue. C'est un résultat inévitable : un jeune Acadien, qui a ainsi négligé sa langue pour se donner corps et âme à l'étude de l'anglais, a nécessairement perdu plus ou moins le génie de sa langue pour emprunter celui de l'anglais. C'est donc un fait bien constaté ici que c'est chez nos instituteurs surtout que notre langue court danger de se perdre et que le plus sûr rempart de notre langue se trouve dans l'heureuse ignorance de nos bonnes gens des campagnes.

Le seul espoir de la langue française, dans la Nouvelle-Écosse, se trouve dans nos maisons d'enseignement supérieur : nos collèges et nos couvents. Le collège Sainte-Anne de Church Point fait un bien immense à nos compatriotes. Nos couvents font la même bonne œuvre pour nos filles. Mais, malheureusement, les Acadiens ne jouissent pas toujours d'une grande fortune et le nombre d'étudiants acadiens est relativement restreint. C'est là que notre société mutuelle de l'Assomption trouve un vaste champ d'action

et contribue largement au relèvement du peuple acadien. Une contribution annuelle de cinquante sous par membre a déjà permis à cette société de payer les frais de collège d'une quarantaine de nos jeunes Acadiens. Et cette Société n'en est qu'à ses commencements ; elle ne compte que huit ans d'existence.

Il faut reconnaître aussi que M. d'Entremont, inspecteur des écoles bilingues de cette province, a fait beaucoup pour améliorer notre sort, depuis 1908. M. le surintendant lui-même se montre tolérant vis-à-vis du français, et nous avons, à l'École normale de Truro, des amis : M. Soloan, le principal, et M. Alphonse Benoit, professeur de mathématiques et d'instruction bilingue. Mais toutes ces bonnes volontés réunies ne peuvent changer la nature du système d'écoles publiques, qui est excellent pour les Anglais, mais tout à fait défectueux pour les Acadiens. Et comme nous ne formons qu'un dixième de la population totale de cette province, nous ne pouvons guère espérer mieux dans un avenir prochain.

Il y a actuellement deux mille deux cent cinquante enfants apprenant le français dans cette province. Le nombre d'écoles françaises est de cent six, avec cent vingt-huit instituteurs ou institutrices.

Dans l'enseignement secondaire, on compte six cent cinquante élèves apprenant le français, comme suit : au collège Sainte-Anne, Church Point, deux cents élèves ; au couvent de Church Point, trente élèves ; au couvent de Meteghan, deux cent soixante élèves ; à celui du Hâvre-à-Boucher, cent élèves ; à celui de Chéticamp, soixante et dix élèves, et à celui d'Arichat, cent élèves.

———

L'enseignement du français dans l'Ile-du-Prince-Édouard

Par M. Marin Gallant, Inspecteur des écoles françaises (Rustico)

1° Il y a dans la petite province de l'Ile-du-Prince-Édouard, sur un total de 478 écoles publiques, 44 écoles françaises, dites « écoles acadiennes », où le français est enseigné, à peu d'exception près, par des instituteurs ou institutrices acadiens.

De ce nombre 32 sont des écoles primaires d'un département, 9 des écoles graduées de deux ou trois départements, et 3 des écoles supérieures dites « écoles de grammaire », formant en tout un total de 57 départements.

2° Les écoles primaires, les départements primaires et intermédiaires des écoles graduées et des écoles de grammaire forment un total de 45 départements, où 1350 élèves reçoivent un enseignement primaire de la langue française.

3° Le programme du cours français se borne à l'enseignement de la lecture, de la grammaire française et de la rédaction. De plus, les élèves sont initiés, au moyen de la langue française, aux premières notions d'arithmétique et de géographie. Des démarches seront faites, cette année, auprès du Bureau d'instruction de la Province, dans le but de faire adopter un manuel français d'histoire du Canada pour l'usage des écoles françaises.

Les écoles de l'Ile sont de vraies écoles bilingues, mais la plus forte partie des matières du cours d'étude sont enseignées en anglais.

Le jeune élève, en arrivant à l'école, doit d'abord apprendre le syllabaire de lecture française. Après avoir appris passablement bien son syllabaire français, il doit commencer l'étude de la langue anglaise, tout en continuant l'étude du français.

A partir du commencement de sa deuxième année d'école, l'élève apprend les deux langues concurremment, jusqu'à la fin de son cours à l'école primaire.

Arrivé au deuxième livre de lecture, l'instituteur leur enseigne les notions élémentaires de la grammaire française, au moyen de dictées et d'exercices au tableau noir. Ce n'est que lorsque l'élève arrive au troisième grade, c'est-à-dire au troisième livre de lecture, qu'il doit se procurer un manuel de grammaire française et qu'il doit commencer les exercices de rédaction. La majorité des élèves quittent l'école primaire après avoir passé le quatrième grade.

4° En dehors des écoles françaises, le français est enseigné à 2,000 élèves d'origine anglaise, qui fréquentent les autres écoles publiques de la province. Cet enseignement de notre langue se donne en anglais, au moyen d'un petit manuel, *Cran's Object Lessons in French*, recommandé par le bureau d'instruction de la Province pour ceux qui se préparent aux examens d'entrée à l'École normale de Charlottetown.

5° Dans les écoles acadiennes, la lecture et la grammaire française reçoivent autant d'attention que les mêmes matières en anglais. Ordinairement la séance de l'avant-midi est consacrée à l'étude du français, et celle de l'après-midi à l'anglais. Les dictées, les exercices de grammaire au tableau noir, qui sont donnés tous les jours, exercent les élèves à bien appliquer les règles grammaticales et à épeler correctement. Il n'est pas toujours facile pour l'instituteur acadien de consacrer tout le temps qu'il devrait à l'enseignement de la composition française, vu le surcroît de travail que l'enseignement des deux langues lui impose. Toutefois, dans un assez bon nombre d'écoles, cette matière est enseignée avec beaucoup de succès. La méthode phonique pour l'enseignement de la lecture aux commençants n'est pas encore généralisée dans nos écoles, mais plusieurs instituteurs commencent à s'en servir avec de bons résultats.

La lecture française est enseignée au moyen de la série de livres Montpetit, en usage dans nos écoles depuis près de trente ans. La grammaire en usage est celle des Frères des Écoles Chrétiennes, cours élémentaire et cours moyen.

7° Les écoles élémentaires sont dirigées par 45 instituteurs et institutrices laïques, munis de brevets de l'École normale de Charlottetown.

8° Les douze départements principaux des écoles graduées et des écoles supérieures donnent un enseignement secondaire du français à 220 élèves. Le cours d'étude est le même que pour les écoles élémentaires et comprend les quatrième et cinquième grades. Les élèves complètent ici leur cours de lecture, de grammaire et de rédaction françaises. Les instituteurs et institutrices qui ont charge de ces départements s'évertuent à cultiver dans l'esprit de leurs élèves le goût de la bonne littérature française.

Le Collège Prince de Galles de Charlottetown, qui est aussi l'École normale de la province, est fréquenté par près de 300 étudiants. C'est de cette institution que les instituteurs et institutrices acadiens reçoivent leurs brevets d'enseignement.

Comme la plupart des élèves de ce collège sont d'origine anglaise, le cours français est donné en langue anglaise, mais par un professeur français. Presque tous les étudiants suivent le cours français. Le manuel en usage est *Fraser and Squair's French Grammar*, avec dictées et lecture françaises pour les étudiants de première année et exercices de rédaction française pour ceux de deuxième année.

Les écoles publiques de la Province et le collège Prince de Galles sont des institutions d'enseignement officiel, sous la direction du Bureau d'éducation.

Les sept couvents de l'Ile, dirigés par les bonnes Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, et le collège diocésain de Saint-Dunstans, à Charlottetown, constituent les institutions d'enseignement libre de la Province. Les couvents de Tignish, Miscouche et Rustico, situés dans les centres français, suivent le cours français de la Communauté et donnent une instruction supérieure à 140 jeunes filles qui fréquentent les classes. Les élèves des autres couvents reçoivent l'instruction d'après le programme du cours anglais de la Communauté. A peu près 70 élèves du collège Saint-Dunstans suivent le cours français de cette maison d'éducation. L'enseignement français est dirigé par un prêtre français de la faculté du Collège. Ce cours prépare les élèves pour les examens de l'Université Laval. La plupart des élèves sont de langue anglaise.

9° L'Association des Instituteurs acadiens de l'Ile-du-Prince-Édouard, fondée en 1893, a beaucoup contribué à épurer et à propager le parler français dans les écoles acadiennes de la Province. Depuis près de vingt ans, les éducateurs de la jeunesse française ont tenu, annuellement, des congrès pédagogiques, qui ont fait beaucoup de bien, dans les centres français de l'Ile.

10° Avant de terminer ce rapport bien incomplet sur l'enseignement du français dans l'Ile-du-Prince-Édouard, je désire faire mention de l'intérêt tout particulier que notre dévoué clergé acadien a toujours porté à l'avancement de notre langue maternelle parmi la population française de l'Ile. Nos prêtres se sont toujours montrés les vrais gardiens de la langue de nos aïeux.

L'enseignement du français dans les centres canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre

Par M. Louis-E. Cadieux (Boston)

— —

L'individu subit l'influence de son entourage ; il en est de même pour un groupe d'individus, pour une nationalité. De graves dangers menacent la conservation de la langue française aux États-Unis, conséquence, dit-on, des conditions dans lesquelles nous vivons. Aussi, l'enseignement du français dans nos écoles paroissiales devient-il un problème difficile, qui ne saurait être résolu sans le plus grand dévouement de la part de notre clergé, de nos corps enseignants et de tous nos compatriotes. Même si certaines conclusions nous semblent pénibles, tâchons d'envisager les conditions telles qu'elles existent ; cela faisant, nous arriverons plus facilement à des conclusions pratiques. Comprenant mieux ainsi les grandes difficultés que notre clergé, nos religieux et religieuses ont à surmonter, nous pourrons mieux apprécier les sacrifices sans nombre que ceux-ci se sont imposés dans le passé, et devront s'imposer à l'avenir, pour donner aux petits Canadiens une bonne connaissance de la langue, de la littérature et de l'histoire de leurs ancêtres.

Aujourd'hui la population américaine est composée d'éléments hétérogènes ; les sociologues prétendent que de ces éléments naîtra un jour la race américaine. Comme l'individu, la nationalité qui ne progresse pas rétrograde. Les nombreux avantages qu'offrent un pays jeune et riche comme le nôtre stimulent l'ambition, les talents et le travail ; conséquemment, il existe chez nous une concurrence intense dans toutes les sphères de l'activité humaine.

Si le Canadien veut garder sa place dans la voie du progrès et ne pas se faire devancer par les autres, il faut qu'il lutte, qu'il se fasse valoir et, pour cela, il faut que ses armes soient aussi puissantes que celles de ses concurrents, qu'il soit aussi bien préparé qu'eux pour la lutte quotidienne.

Le *sine quâ non* du succès en ce pays est une connaissance pratique de l'anglais, des institutions et des méthodes américaines. En effet, on a constaté que les peuples qui savaient l'anglais avant leur immigration aux États-Unis ont progressé plus vite que les autres, et que, parmi les peuples qui ne parlaient pas l'anglais en

arrivant, les individus qui ont réussi les premiers sont ceux qui ont le plus vite compris l'importance d'une connaissance pratique de la langue du pays, c'est-à-dire de la langue du plus grand nombre.

Demander à nos compatriotes de mener une vie distincte de leurs concitoyens *en toutes choses*, serait exiger d'eux un trop grand sacrifice, puisque ce serait leur fermer la porte du progrès. Dans maintes circonstances, le Canadien est forcé d'entrer en relations avec ses concitoyens des différentes autres nationalités. Ceci l'oblige à parler l'anglais, à respirer une atmosphère américaine, autre condition qui nuit au développement du parler français et qui complique davantage l'enseignement dans nos écoles.

Après l'enseignement religieux, la mission la plus importante de nos écoles est donc de donner aux enfants l'instruction qui leur aidera le plus à gagner une vie honorable.

Le clergé, ayant à cœur notre avancement et toujours fier de nos succès, et les corps enseignants ont vite compris le problème, et les cours d'études ont été préparés en conséquence.

Dans la Nouvelle-Angleterre, il n'y a pas encore de système général d'écoles supérieures (*High Schools*) catholiques, et nombre de diplômés des écoles paroissiales vont aux *High Schools* publics. Pour être admis, ces élèves doivent subir le même examen que les élèves des écoles publiques. C'est donc dire que dans toutes les écoles primaires, paroissiales et publiques, on enseigne à peu près les mêmes matières profanes.

A vrai dire, il n'y a pas d'enseignement religieux dans les écoles publiques ; il se fait alors un plus grand travail dans nos écoles paroissiales, et tout particulièrement dans les écoles canadiennes-françaises, puisque, dans ces dernières, en sus des matières profanes et de l'enseignement religieux, on donne un bon cours de français.

Jusqu'à l'année 1909, le cours primaire (1) était de neuf ans partout ; depuis, on fait le même travail en huit ans, dans plusieurs endroits, et il est bien probable qu'avant longtemps le cours sera de huit ans partout. De plus, voilà que certains éducateurs de renom demandent que le programme de huit ans soit plus chargé que ne l'était celui de neuf ans.

Voilà des conditions qu'on devra bien se rappeler si l'on veut apprécier à sa juste valeur la contribution de nos écoles paroissiales à la cause nationale.

---

(1) Par cours primaire nous entendons ici le cours complet de nos « *Grammar Schools* ».

Certaines personnes mal renseignées ont prétendu que l'enseignement du français est donné aux dépens de l'anglais et que la préparation des enfants est relativement faible. Ce n'est pas là l'opinion de M. l'abbé G.-A. Lyons, Surintendant des Écoles paroissiales du diocèse de Boston ; bien au contraire. Remarquons, en passant, qu'il y a plusieurs grands centres canadiens-français dans le diocèse de Boston, et les résultats ici peuvent bien servir de critérium pour ceux des autres diocèses.

« Il y a quatre ans,» dit M. l'abbé Lyons, « que je *donne* un examen annuel aux finissants des écoles paroissiales du diocèse ; basant ma conclusion sur les résultats de cet examen et sur une observation générale, je puis dire que les élèves des écoles canadiennes-françaises sont très bien préparés. Par exemple, pour cet examen nous donnons un diplôme spécial, dit « Mention honorable», aux élèves qui ont non seulement *passé*, mais qui ont atteint une moyenne de 85% ; en 1911, 74% des élèves canadiens-français qui ont subi l'examen ont mérité ce diplôme.»

Voici maintenant l'opinion de M. l'abbé Lyons concernant l'enseignement du français dans nos écoles : « Je suis en faveur de l'enseignement du français dans les écoles canadiennes-françaises ; je l'ai dit souvent, en français, aux petits Canadiens eux-mêmes, dans mes visites. Pourvu que l'on ne consacre pas au français le temps qui doit être donné à l'anglais, en un mot, que l'on observe une juste proportion, je suis persuadé que l'enseignement du français, loin de nuire, aide à l'anglais, surtout du côté théorique.»

Ceux qui ont étudié la question sérieusement en arriveront à la même conclusion que M. l'abbé Lyons. Il ne faudra pas conclure de tout ceci que nous sommes arrivés à la perfection dans l'enseignement de l'anglais, dans nos écoles canadiennes-françaises. Quoique les cas deviennent de plus en plus rares, les autorités religieuses sont les premières à reconnaître que, ici et là, il y a des améliorations à faire, principalement du côté pratique. Le fait que nous ne sommes pas satisfaits nous-mêmes est une excellente preuve que, sous peu, nous arriverons à perfectionner l'enseignement de l'anglais dans tous ses détails.

Nous voulons profiter de cette occasion pour attirer l'attention de nos compatriotes sur un fait qui honore M. l'abbé Lyons et qui, une fois de plus, témoigne de l'esprit large et sympathique qui le caractérise et qui lui a valu le respect et l'admiration de nos communautés enseignantes. Voici : pour obtenir le diplôme spécial que nous mentionnons plus haut, les élèves des écoles irlandaises doivent atteindre une moyenne de 85% ; sachant bien apprécier

la valeur éducatrice de l'enseignement français et tenant compte aussi du travail que cet enseignement coûte, tant aux élèves qu'aux professeurs, M. l'abbé Lyons accorde le diplôme aux élèves canadiens-français qui ont une moyenne de 80%.

***

Nous n'avons pas de système d'instruction commun aux huit diocèses de la Nouvelle-Angleterre ; nous n'avons non plus l'uniformité dans aucun des diocèses ; la question s'agite, il est vrai, mais les conditions varient tellement dans les différentes parties d'un même diocèse qu'il semble raisonnable de dire que l'uniformité absolue ne serait pas pratique, pour le moment du moins.

Conformément aux recommandations du Concile de Baltimore, il y a dans chaque diocèse soit un « Comité d'écoles,» soit un comité de « Visiteurs», composé de prêtres. Dans les diocèses de Boston, Mass., et de Hartford, Conn., il y a, au lieu de ces comités, un « Surintendant d'écoles » pour toutes les écoles du diocèse.

L'instruction de chaque élève coûte en moyenne $9.80 par année ; sauf quelques rares exceptions, dues à des circonstances extraordinaires, l'État ne fait aucune contribution pécuniaire au soutien des écoles paroissiales. Nos compatriotes, en sus de leur quote-part d'impôts pour le soutien des écoles publiques, ont donc fourni, en 1910, à peu près $625,500 pour maintenir leurs écoles paroissiales, et ceci sans tenir compte des capitaux qu'ils ont placés dans les bâtiments et les intérêts à payer sur ces placements.

Les autorités ecclésiastiques désireraient bien que l'enseignement, les livres, les fournitures de classes, etc., fussent absolument gratuits, dans les écoles paroissiales. Cet idéal s'est déjà réalisé dans bon nombre d'écoles, et il se réalisera probablement dans toutes les écoles, dès que les circonstances le permettront. Pour le présent, dans un certain nombre d'écoles, on demande pour chaque élève une cotisation mensuelle de cinquante sous en moyenne.

Dans la Nouvelle-Angleterre il y a plus de deux cents paroisses canadiennes-françaises, dont 135 ont leurs écoles paroissiales, avec un total de près de 64,000 élèves.

Chez les communautés canadiennes-françaises, dans l'enseignement français, on suit les méthodes usitées aux maisons-mères du Canada ; ces méthodes sont approuvées par votre Conseil d'Instruction Publique. Nos programmes et nos méthodes sont donc plus ou moins calqués sur ceux de la province de Québec. Depuis

les troubles religieux en France, il nous est arrivé quelques communautés françaises, et chez ces dernières, les programmes correspondent à peu près au « Certificat d'études primaires » en France.

Les cours sont de huit ou de neuf ans, selon l'usage des différents États ; l'année scolaire est de quarante semaines ; la journée est ordinairement de cinq heures et demie. On consacre la moitié du temps à l'enseignement du français dans presque toutes nos écoles ; on étudie en français la religion, la langue et l'histoire du Canada.

Les cours d'études que nous donnons plus bas sont basés sur une dizaine de programmes qui nous ont été soumis par autant de communautés. Ils donneront une idée des cours que l'on suit en général dans nos écoles.

COURS PRIMAIRE

ÉLÉMENTAIRE (3 ans)	Prières Catéchisme Histoire Sainte Syllabaire Lecture Épellation Grammaire élémentaire ; composition ; dictées faciles raisonnées Écriture Bienséance
INTERMÉDIAIRE (3 ans)	Prières Notions d'Histoire de l'Église Histoire Sainte, revue Catéchisme (en entier) Grammaire, cours moyen ; dictée ; analyse grammaticale ; style, 1er degré ; composition ; devoirs de rédaction Lecture ; passages littéraires commentés par la maîtresse Histoire du Canada, 1ère moitié Écriture Bienséance

GRAMMAIRE (2 ou 3 ans)
- Prières
- Catéchisme de persévérance
- Histoire du Canada, dernière moitié
- Grammaire, cours supérieur ; style, 3ième degré ; composition ; devoirs de rédaction
- Style épistolaire
- Littérature ; passages commentés par la maîtresse
- Logique
- Écriture
- Dessin
- Bienséance

COURS SECONDAIRE

Il y a toujours un bon nombre de nos diplômés, garçons et filles, qui vont aux collèges et aux pensionnats du Canada. L'enseignement secondaire commence à se développer : nous comptons 31 académies, avec 1,323 élèves.

PENSIONNATS ET ACADÉMIES

Dans les pensionnats et académies pour filles, on suit à peu près le même programme que pour l'obtention des diplômes modèles et académiques de la province de Québec. Ici, encore, on ne néglige pas la langue maternelle et l'on enseigne en français les matières suivantes :

- Prières
- Histoire de l'Église
- Histoire de France
- Catéchisme de persévérance
- Grammaire
- Composition
- Lecture et analyse d'extraits des meilleurs auteurs français et canadiens
- Joutes littéraires annuelles
- Notions de Logique
- Notions d'Esthétique
- Sciences

Relativement parlant, il y a peu d'institutions où l'on donne l'enseignement secondaire aux garçons. Les programmes dans nos cinq *High Schools* canadiens-français correspondent à ceux des *High Schools* publics ; le cours commercial est complet et très pratique. On enseigne en français la religion, la grammaire, l'orthographe, la composition littéraire, la correspondance, la déclamation.

***

Dans les universités américaines, on donne des cours complets de français, y compris même des cours de philologie, de vieux français, de provençal, etc., etc. Il nous vient souvent, soit de la France soit du Canada, des conférenciers distingués, qui nous parlent de choses françaises. Parmi les Américains il y a plusieurs sociétés, clubs, etc., dont le but est l'étude du français ; il y a aussi des centaines d'Américains qui suivent des cours particuliers de français. Il serait intéressant de faire une étude fouillée de tout ceci : elle démontrerait clairement combien nos concitoyens qui ne sont pas d'origine française apprécient le génie de notre langue, et quels efforts ils font pour la bien lire et la bien parler. L'espace nous manque cependant et nous devons nous borner maintenant à l'enseignement dans nos *High Schools* publics, où nous trouvons beaucoup de diplômés des écoles paroissiales.

Le cours est de quatre ans et se divise généralement en deux parties, cours commercial et cours classique ; ce dernier, celui du plus grand nombre, vise surtout à la préparation aux examens qu'imposent les universités aux diplômés qui voudraient compléter leurs études dans ces institutions ; or, il n y a que 10% des diplômés de nos *High Schools* qui vont aux universités ; il faut donc conclure qu'en général les cours dans nos *High Schools* sont consacrés aux intérêts de 10% des élèves aux dépens des autres. La condition est loin d'être idéale ; il y a longtemps que la question de réforme s'agite et nous croyons pouvoir dire avec certitude que notre enseignement secondaire subira des changements considérables dans un avenir prochain.

L'enseignement français n'est pas idéal non plus ; peut-être est-il le plus pratique possible dans les circonstances. Quelles que soient leurs convictions, les professeurs se trouvent dans l'obligation de suivre un programme chargé qui donne relativement peu de temps au français.

Attendu que c'est plutôt par la méthode comparative que l'on enseigne le français, une connaissance approfondie de l'anglais est indispensable au professeur ; et à plusieurs reprises l'expérience a démontré que, si bien que réussissent, d'ordinaire, les professeurs natifs de France, dans l'enseignement supérieur et particulier, beaucoup d'entre eux n'ont pas réussi dans nos *High Schools*, bien probablement parce que l'anglais leur manquait et qu'ils ne comprenaient pas assez la mentalité du jeune Américain. Aujourd'hui, les professeurs qui devraient le mieux réussir, dit-on, sont les Américains qui ont une préparation solide en français. Malheureusement, le nombre de ces derniers n'est pas très considérable.

M. le professeur W.-B. Snow, chef du département français dans le « *Boston English High School* », fait autorité dans l'enseignement du français à la jeunesse américaine ; il a eu l'obligeance de nous passer son programme d'études ; quoique plus complet que la plupart, il suffira pour nous donner une idée générale des cours d'études dans les *High Schools* publics.

PREMIÈRE ANNÉE Prononciation ; dictées faciles ; traduction de français élémentaire, 75 à 125 pages, dont quelques passages se récitent par cœur ; conjugaison des verbes réguliers et des principaux verbes irréguliers ; grande variété d'exercices faciles, surtout oraux, basés sur la traduction.

Cinq cours par semaine. (1) Cinq points. (2)

DEUXIÈME ANNÉE Traduction de prose facile, 200 à 250 pages, y compris un grand nombre d'exercices écrits et oraux ; étude approfondie de la grammaire, attention particulière aux verbes irréguliers, au subjonctif, au conditionnel, et aux pronoms.

Cinq cours par semaine. (1) Cinq points. (2)

TROISIÈME ANNÉE Traduction de 300 à 400 pages de français classique ; force exercices écrits et oraux ; récapitulation complète de la grammaire élémentaire ; compositions.

Cinq cours par semaine, dont deux sans préparation de la part de l'élève. (1) Quatre points(2).

---

(1) Les cours sont de quarante minutes chacun.
(2) Pour obtenir le diplôme, au *Boston English High School*, il faut réunir 76 points, répartis entre toutes les matières du programme ; le cours français comporte 18 points.

QUATRIÈME ANNÉE Lecture de 300 à 400 pages de français plus difficile ; conversation et compositions.

Cinq cours par semaine, dont deux sans préparation de la part de l'élève. (1)

Quatre points. (2)

Attendu que c'est par une méthode comparative que l'on enseigne le français, les grammaires et les textes sont édités pour les élèves de langue anglaise ; les explications, etc., sont données en anglais. Les textes sont annotés ; d'ordinaire, on traduit dans les notes les idiotismes et les passages les plus difficiles ; les éditions les plus modernes sont généralement pourvues de vocabulaires, qui sont ni plus ni moins que la traduction du texte.

En 1910, le nombre des *High Schools*, publics et particuliers, aux États-Unis, était de 11,994 ; avec un total de 1,131,466 (3) élèves ; 12% de ces élèves ont reçu leur diplôme et 35% des diplômés ont suivi le cours classique ; 12% de ceux-ci ont étudié le français. On s'intéresse de plus en plus au français ; par exemple, en 1890, la moyenne des élèves des *High Schools*, qui étudiaient le français, était de 5.94 ; en 1910, la moyenne était de 9.90.

***

Ainsi donc, on peut constater que, dans la Nouvelle-Angleterre, le Canadien de bonne volonté a l'occasion de faire apprendre le français à ses enfants. N'aurait-il pas tort de ne pas faire des efforts spéciaux pour conserver cette belle langue de ses pères, dont le génie s'impose à des milliers de ses concitoyens qui ne sont pas d'origine française ? L'anglais nous est indispensable ici ; soyons pratiques, et admettons-le. Nous devons aussi à notre pays d'adoption une loyauté sincère : il est de notre devoir d'être citoyens américains dans toute la force du mot, mais pour cela quelle raison valable y a-t-il de dire qu'il faille renier le français ?

L'instrument le plus puissant pour la conservation de la langue est bien l'école paroissiale. Dans les premiers temps, peut-être avait-on raison de dire que, sous certains rapports, ces écoles étaient infé-

---

(1) Les cours sont de quarante minutes chacun.

(2) Pour obtenir le diplôme, au *Boston English High School*, il faut réunir 76 points, répartis entre toutes les matières du programme; le cours français comporte 18 points.

(3) Ces statistiques sont tirées du Rapport du Commissaire d'Instruction des États-Unis pour l'année 1910 ; elles ne sont pas complètes, car le Commissaire ajoute que, pour une raison ou pour une autre, quelques centaines de *High Schools* n'ont pas soumis de rapport.

rieures aux écoles publiques ; il faut qu'il y ait un commencement partout, n'est-ce pas ? La comparaison, aujourd'hui, est certainement favorable aux écoles paroissiales. Dans celles-ci, on veut non seulement *instruire* les enfants, c'est une *éducation* que l'on s'efforce de leur donner. Certes, les Canadiens français de la Nouvelle-Angleterre ont droit d'être fiers de leurs écoles ; et le critique impartial dira que le haut degré de perfection auquel elles sont arrivées (en tenant toujours compte des nombreuses difficultés qui compliquent la question) démontre une grande énergie de la part du clergé, une préparation complète et un dévouement extraordinaire de la part des corps enseignants, et un patriotisme sincère de la part de nos compatriotes, qui font tant de sacrifices pour ériger et maintenir leurs écoles paroissiales.

L'enseignement du français en Louisiane et l'enseignement bilingue

Par M. Alcée Fortier, président de l'Athénée louisianais
(Nouvelle-Orléans)

La colonie de la Louisiane, établie en 1699, sur la côte du Golfe du Mexique, ne prospéra guère avant la fondation de la Nouvelle-Orléans, en 1718. En 1727, les Ursulines arrivèrent dans la ville que Bienville avait fondée neuf ans auparavant. Le gouverneur avait voulu faire venir les Sœurs Grises du Canada, mais il ne réussit pas, et le Père de Beaubois, supérieur des Jésuites en Louisiane, lui conseilla de s'adresser aux Ursulines de Rouen. Quand celles-ci arrivèrent à la Nouvelle-Orléans, Bienville n'était plus gouverneur, et ce fut Périer, son successeur, qui reçut les bonnes religieuses, qui venaient de France pour se consacrer à l'enseignement des filles des colons louisianais. L'école des Ursulines a rendu de grands services et, à l'heure présente, est plus prospère que jamais. On y enseigne très bien le français, ainsi qu'aux couvents du Sacré-Cœur, de Saint-Joseph et des Dominicaines. Ces derniers ordres ont plusieurs écoles hors de la Nouvelle-Orléans.

Pendant la période coloniale, il n'est fait aucune mention d'écoles pour les garçons, avant l'année 1772, quand fut ouverte une école par le gouvernement espagnol, laquelle ne paraît pas avoir eu grand succès. Les fils des riches colons étaient envoyés en France, et les autres acquéraient chez eux une éducation quelconque. Depuis la cession de la Louisiane aux États-Unis, en 1803, les Louisianais d'origine française continuèrent, en grand nombre, à envoyer leurs fils en France, quoiqu'il y eût plusieurs excellents collèges en Louisiane, entre autres le Collège d'Orléans, établi en 1811 et dont Lakanal fut le dernier principal, en 1826, et le Collège Jefferson, dans la paroisse Saint-Jacques, établi en 1834, et appartenant, depuis 1866, aux Pères Maristes.

Les Jésuites, expulsés de la Louisiane en 1763, y revinrent en 1835 et établirent un collège à Grand-Côteau En 1847, ils fondèrent un collège à la Nouvelle-Orléans, qui prospéra grandement, et ils viennent d'ouvrir l'Université Loyola. Le français a toujours été

enseigné aux collèges des Jésuites. Il l'est aussi au Collège de la Sainte-Croix et à l'école des Frères de la Doctrine Chrétienne, à la Nouvelle-Orléans.

Durant la guerre désastreuse de 1861 à 1865, dans le quartier français de la Nouvelle-Orléans et dans toute la Louisiane du sud, on enseignait le français comme langue maternelle dans toutes les écoles publiques ; c'est-à-dire que l'enseignement y était bilingue ; le français était employé, cependant, plus que l'anglais. La Constitution de la Louisiane, de 1866, par raison d'économie, décréta qu'aucune autre langue que l'anglais ne serait employée dans les écoles primaires de l'État. Ce fut un rude coup porté à l'enseignement du français et pour y remédier autant que possible, la Constitution de 1879, sur la proposition de M. Victor Olivier, de la Nouvelle-Orléans, décréta que la langue française pourrait être enseignée dans les écoles primaires des localités où prédominait l'élément français. Cet article de la Constitution de 1879 fut introduit dans la Constitution de 1898, qui nous régit aujourd'hui, mais nous regrettons de dire que c'est seulement dans quelques écoles hors de la Nouvelle-Orléans que l'on a rétabli l'enseignement du français dans les écoles primaires publiques.

Outre les institutions religieuses dont nous avons parlé, il y eut à la Nouvelle-Orléans plusieurs écoles libres, où l'enseignement fut bilingue : le Collège Audubon, de M. P. Rouen, l'École Classique et Commerciale, de M. A.-V. Romain, l'école de Mlle Hull, celle de Mme Lefranc, pour ne mentionner que les plus célèbres. Il y a encore, en ce moment, à la Nouvelle-Orléans cinq écoles particulières, comprenant de 400 à 500 élèves, où le français est employé dans l'enseignement tout autant que l'anglais : l'Institution Guillot, fondée en 1866, et les Institutions Pinac, Picard, Robert, et Guesnon. Dans ces écoles les élèves commencent l'étude du français à l'âge de six ans et la continuent pendant dix ou douze ans.

Pour aider au maintien du français en Louisiane, l'Union Française, sur la proposition de son président, M. François Tujague, ouvrit une école de filles, en 1887, et la Société Française du 14 Juillet établit une école de garçons, en 1894. L'enseignement y est bilingue, et le français est enseigné aux enfants depuis six ans jusqu'à seize ou dix-sept ans. L'école des filles a 180 élèves, et l'école des garçons, environ 100 élèves.

Se prévalant de l'article de la Constitution de la Louisiane qui permet d'enseigner le français dans les écoles primaires, M. Maurice Damour, ancien vice-consul de France et actuellement député, eut l'idée de fonder une société pour établir des cours de français dans

les écoles publiques. Avec l'aide de Messieurs Charles-T. Arriat du Fossat, J.-M. Vergnolle, Alfred Œmichen, James Legendre, Henri Ledoux, Alcée Fortier, et d'autres adhérents zélés, M. Damour établit l'Alliance Franco-Louisianaise, en 1908. Cette société a réussi et a ouvert des classes de français dans dix-sept écoles primaires de la Nouvelle-Orléans, où trente-six professeurs enseignent le français, trois heures par semaine, à 1800 enfants, garçons et filles. Le gouvernement fait une allocation annuelle de 12,500 francs pour aider l'Alliance Franco Louisianaise dans sa bonne œuvre.

L'enseignement secondaire public se donne, à la Nouvelle-Orléans, dans trois écoles supérieures ou *High Schools*, deux pour les filles et une pour les garçons. Dans chacune, l'étude du français est facultative mais au moins les deux tiers des élèves choisissent le français de préférence à l'allemand ou à l'espagnol, et l'étudient pendant trois ans. Il y a un *high school*, et quelquefois deux, dans chacune des soixante paroisses de l'État, hors de la Nouvelle-Orléans, où l'étude du français est facultative. On enseigne aussi cette langue, à la Nouvelle-Orléans, dans des écoles primaires et secondaires particulières, telles que les Institutions Blake, Arcs, et autres, pour les filles, et Chenet, Ferrell, Rugby, et autres, pour les garçons. Il y a aussi l'École Indistrielle Newman, où il se fait un bon cours de français.

L'État de la Louisiane entretient deux grandes écoles industrielles, à Ruston et à Lafayette, et une grande École normale à Natchitoches, où l'étude du français est facultative, mais où, comme à la Nouvelle-Orléans, un grand nombre d'élèves choisissent cette langue de préférence au latin, ou étudient le français et le latin. Pour faire voir l'importance du français en Louisiane nous pouvons dire que c'est la seule langue moderne, à part l'anglais, qui fasse partie du cours d'études des *high schools* hors de la Nouvelle-Orléans. Dans cette ville, l'étude de l'allemand fut introduite dans les *high schools* il y a deux ans, et celle de l'espagnol, il y a un an. Un très petit nombre d'élèves ont choisi l'allemand, et environ un quart, l'espagnol, dont l'utilité est grande en Louisiane, à cause de l'ouverture prochaine du Canal de Panama. Le français reste, cependant, de beaucoup la langue prépondérante. Les différentes sectes protestantes ont établi des collèges dans diverses parties de la Louisiane, et dans tous ces collèges ou écoles secondaires il y a des cours de français, que suivent beaucoup d'élèves.

Nous pouvons dire que le français se maintient parfaitement dans l'enseignement secondaire en Louisiane. Il faut tâcher de le rétablir d'une manière efficace dans l'enseignement primaire public

Outre l'Université Loyola, à la Nouvelle-Orléans, dont nous avons déjà parlé, il y a en Louisiane l'Université de l'État de la Louisiane, à Bâton-Rouge, et l'Université Tulane, de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans. Il y a naturellement des cours de français dans ces deux institutions. A l'Université Tulane, qui est l'institution d'enseignement supérieur la plus renommée de l'État, et dont fait partie le Collège Newcomb pour les jeunes filles, on donne des cours avancés de littérature et de philologie, conduisant aux grades de maître ès arts et de docteur en philosophie, ainsi que d'autres cours français pour le baccalauréat.

En terminant ce mémoire, nous sommes heureux de dire, en toute vérité, que des milliers de jeunes Louisianais étudient le français avec plaisir. Ils aiment et ils admirent la langue française, quelle que soit leur origine, et la conserveront chez eux pendant bien des générations encore.

Les formes dialectales du franco-canadien à l'école

Par M. l'abbé Camille Roy, professeur à l'Université Laval (Québec)

(*Résumé*)

L'influence de l'école sur la langue est certaine. C'est surtout à l'école que l'enfant doit apprendre à parler et à écrire correctement.

Mais l'enseignement grammatical et littéraire de la langue française dans nos écoles doit-il être purement *académique ?* — S'il s'agit de syntaxe, l'enseignement à l'école doit toujours être académique, c'est-à-dire conforme aux règles classiques acceptées par l'Académie. S'il s'agit de vocabulaire, l'enseignement doit être *généralement académique* dans les Collèges classiques et les Universités ; mais il ne peut être aussi rigoureux, ni aussi étroit dans les écoles primaires.

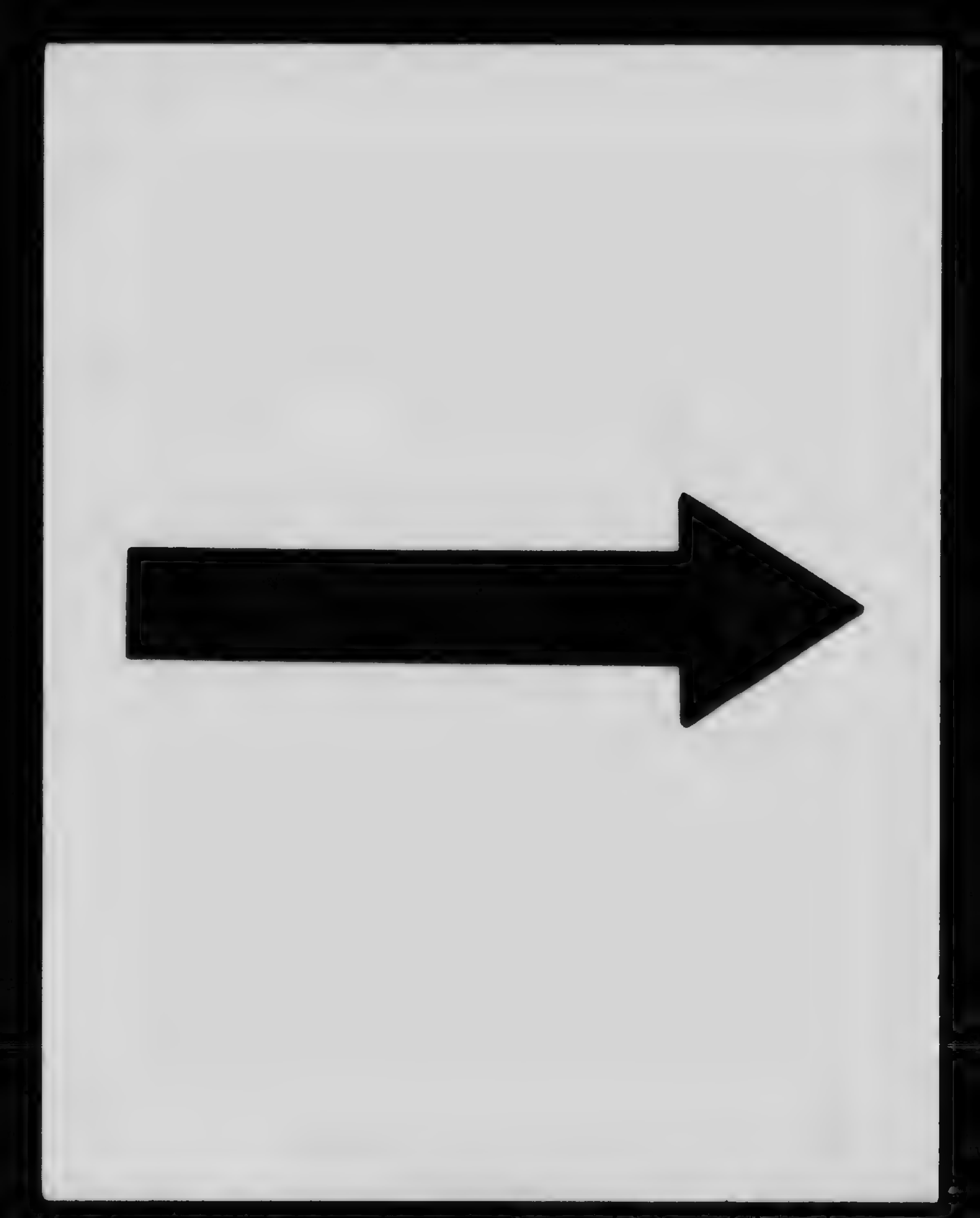
Le vocabulaire de notre langue est, en effet, composite ; il contient des éléments variés, surtout chez les gens du peuple, et que l'Académie n'a pas consacrés.

Notre parler franco-canadien se compose, en grande partie, des formes classiques du français moderne ; mais il a retenu des formes très nombreuses du vieux français, et des dialectes régionaux de la France ; il s'est aussi enrichi de néologismes qui sont purement canadiens, et que l'on peut considérer comme des formes du parler régional ; il s'embarrasse enfin de trop nombreux anglicismes.

Étant donnés tous ces vocabulaires différents qui entrent dans le parler franco-canadien, comment doivent être traitées, à l'école primaire, les formes dialectales ?

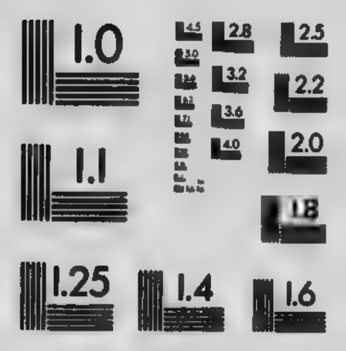
I

Remarquons d'abord que l'école primaire n'a pas pour mission de régler le développement de la langue, et elle n'a pas non plus pour but de former des écrivains académiques. Elle doit donc accepter l'usage, quand l'usage est acceptable ; elle ne doit pas produire la plus dangereuse confusion dans l'esprit des enfants, en leur laissant croire qu'une grande partie de leur vocabulaire est à rejeter,



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

parce qu'il n'est pas académique ; elle doit apprendre aux enfants, non pas à écrire la seule langue qu'autorise le dictionnaire de l'Académie, mais à se servir correctement, c'est-à-dire selon les règles de la syntaxe française, de la langue qu'ils parlent, de la langue usuelle ou des formes légitimes de cette langue.

Or, les formes dialectales sont des formes légitimes, qui ont à la vie des droits certains.

1° Les formes du *vieux français*, d'abord.

Nous parlons le *dialecte français*. Parmi ces mots venus de l'Ile-de-France, dont nous nous servons, quelques-uns sont passés de mode et d'usage en France. Ils survivent, au Canada. Nous avions le droit de les conserver. Il faut respecter la vie des mots, aussi longtemps que ceux-ci ne meurent pas. Les vieux mots ont leur place au vocabulaire, et par conséquent sur les lèvres et dans l'écriture, tant qu'ils circulent dans le parler des gens du peuple. Personne n'a le droit de tuer les vieux mots. L'école primaire ne peut donc les proscrire.

2° Les *formes dialectales* qui sont venues des provinces françaises ont les mêmes droits de vivre ici que les vieux mots français. Ce sont des vocables que le peuple a légitimement créés, qu'ils soient de la Normandie, de la Saintonge, de l'Anjou, du Bas-Maine, de la Picardie, ou du centre de la France. Nous pouvons donc les conserver, et l'école primaire doit les respecter.

3° Quant aux *néologismes canadiens*, il faut en distinguer deux sortes. Il y a les néologismes d'acception, et les néologismes de mots.

Les *néologismes d'acception* sont des mots français anciens ou modernes, ou même des formes dialectales que nous employons dans un sens autre que celui qui leur est donné en France. Nous avons détourné ces mots de leur signification première.

Ces acceptions nouvelles d'un mot doivent être traitées, à l'école, avec grand discernement. Quelque-unes sont mal venues, et il faut les condamner. D'autres paraissent convenables ; elles sont des développements naturels de l'usage ; elles sont, d'ailleurs, en pleine circulation populaire ; l'on peut donc les accepter à l'école. Elles sont des manifestations légitimes de la vie des mots.

Les *néologismes de mots* sont des vocables que nous avons faits de toutes pièces. Quelques-uns sont de mauvais goût, sont de véritables déformations de la langue ; il faut les rejeter.

D'autres sont des mots qui correspondent à un besoin réel de la langue ; ils désignent des choses nouvelles ou particulières à la vie canadienne ; et ils sont, par ailleurs, bien formés. Il faut les garder. L'école doit en conserver l'usage.

Archaïsmes, formes dialectales, néologismes légitimes seront donc à bon droit tolérés sur les lèvres des enfants. Il sera aussi très utile de leur apprendre à s'en servir dans les exercices scolaires.

II

Archaïsmes, formes dialectales, néologismes : tous ces vocables constituent souvent la part la plus originale, la plus savoureuse de notre parler franco-canadien. Il importe de laisser à notre parler cette originalité et cette saveur.

C'est dans le parler populaire que se renouvellent sans cesse, et le plus heureusement, les langues vivantes. C'est dans les patois et les archaïsmes que l'on peut puiser toujours pour enrichir la langue et la ramener sans cesse à sa pureté et à sa signification essentielle. Ainsi pensaient Ronsard et Malherbe.

Et ce sont là d'autres raisons pour lesquelles l'école primaire doit traiter comme il convient, et selon les règles énoncées plus haut, les formes dialectales du parler franco-canadien.

La correction du parler de la conversation au collège

Par le Comité du Parler français du Cercle Girouard (Séminaire de Saint-Hyacinthe)

Les questions mises à l'étude par le Premier Congrès de la Langue française au Canada relativement à la « correction du parler de la conversation au collège » peuvent se ramener, il nous semble, aux deux suivantes :

1° Ce qu'on fait actuellement pour former le parler des élèves dans leurs conversations ;

2° Ce qu'il serait désirable et, par là même, ce que l'on se propose de faire encore à l'avenir.

Voici la réponse détaillée que le Comité du Parler français au Séminaire de Saint-Hyacinthe a l'honneur de transmettre au Secrétariat général du Premier Congrès de la Langue française au Canada. On lui saura gré, espère-t-il du moins, si, dans ce tableau d'enquête, il s'est moins soucié d'élégance que de méthode et de précision.

I

1° Le premier fait dont bénéficie le parler des élèves, c'est l'habitude patiente qu'ont nos professeurs de reprendre les fautes de ceux qui, au cours de la classe, récitent leurs leçons ou qui répondent aux interrogations. Pour lente et insensible qu'elle paraisse, cette action devient, à la longue, efficace. Il faut ajouter l'*exemple* du professeur, qui surveille généralement mieux son langage dans sa chaire d'enseignement que dans sa conversation ordinaire.

2° Les Tableaux muraux de Leçons de choses et de langage, édités par la Librairie A. Collin, Paris, font partie du programme des études dans les deux premières années de notre cours classique. Les élèves, guidés par leurs maîtres, étudient quelques-uns de ces tableaux et subissent, comme sur les autres, un examen sur cette matière. Par ce moyen, ils enrichissent rapidement leur vocabulaire et se préparent immédiatement à la rédaction française par des exercices variés de constructions et de phrases.

3° Depuis quelques années, dans l'*Académie Girouard* et dans les académies particulières des classes de lettres, les élèves ont pris

le goût de présenter des travaux sur le *parler des élèves*. Ils dresseront, par exemple, une liste des principales fautes que les élèves commettent en conversation, en plaçant en regard les expressions françaises correspondantes. Il arrive qu'en entendant énumérer publiquement ces « fautes à corriger » un membre de l'assistance se récrie contre telle assertion de l'enquêteur. Celui-ci de se défendre et de provoquer une discussion linguistique parfois très animée et très fructueuse.

4° Notre *Comité du bon Parler français* (groupe immanent de l'Académie Girouard) s'est aussi employé avec zèle à améliorer le langage des élèves ;

a) Ceux-ci étaient invités à écrire sur un billet les mots et expressions rares, dont ils ne pouvaient pas trouver le sens exact, et à presenter ces billets au Comité. Dans une de ses réunions hebdomadaires, le Comité, muni de bons instruments de travail, cherchait les réponses à ces diverses difficultés et les faisait connaître à la prochaine séance de l'Académie Girouard, ou en publiait quelques-unes, les plus importantes, dans les colonnes du *Collégien*.

b) Le travail un peu éparpillé, que les *questions* des élèves imposaient aux membres de notre comité, n'absorbait pas tout leur temps. On s'occupait à la rédaction de *vocabulaires spéciaux* dans l'intention de combattre les anglicismes ou l'argot écolier. Il y avait toujours un de ces *vocabulaires* sur le métier. Le comité en a publié quelques-uns ; d'autres gisent dans ses cartons. On est parvenu à dresser ainsi le vocabulaire français du *Lawn-Tennis*, du *Chemin de fer*, de l'*Habillement de l'homme*, de la *Balle au camp*, du *Gouret*, de l'*Electricité*, de l'*Ameublement*, du *Harnais*.

c) Enfin, les membres de l'Académie Girouard se faisaient un devoir de [illegible]quer ces catalogues de mots dans leurs conversations journalières. Ils tâchaient d'être les pionniers du bon parler français.

5° Quelques-uns de nos professeurs ont fait imprimer et répandu parmi nous une sorte de tract qui a pour titre : *Conseils à suivre sur la bonne formation du langage.*

6° *Le Collégien*, qui compte un grand nombre d'abonnés parmi nous, s'est constitué maintes fois le véhicule et le propagateur de précieuses observations pouvant servir à améliorer le parler chez les élèves. Hier encore, il reproduisait une étude sur le sujet qui nous occupe : « La correction du parler de la conversation chez les élèves de nos collèges. »

7° Pour nous inspirer le goût des études de langue française et de parler canadien-français, nos maîtres ont encouragé parmi

nous la lecture du *Bulletin du Parler français*, ainsi que de tous les ouvrages techniques qui ont pour objet l'épuration de la langue canadienne-française, v. g. les *Leçons pratiques de français*, 1ère série : « Rectification du vocabulaire », par M. Henri Roullaud. *Le Bulletin* compte annuellement parmi nous environ 25 abonnés, ce qui laisse espérer au moins le double de lecteurs.

8° L'accent, la prononciation, l'articulation, la diction n'étant pas des parties négligeables dans la culture du bon parler français, nous essayo· le corriger par des exercices variés les défauts que nous pouvons te. ., ..ır certains points, de notre première éducation :

a) Le jeudi, notre professeur de rhétorique, M. l'abbé Gustave Roy, nous donne des leçons publiques de *lecture expressive*.

b) Dans nos séances d'Académie ont lieu chaque année des *concours de déclamation* soumis à des juges choisis *ad hoc* et couronnés par les officiers de l'Académie. Ces concours attirent d'ordinaire un grand nombre de curieux. Pour venir entendre *déclamer*, plusieurs consentent à suspendre les jeux de la récréation.

c) Dans les classes de lettres on se livre de temps en temps à des joutes d'*improvisation* sur un sujet indiqué d'avance et qui n'a été préparé par les concurrents que sur l'invention des arguments et des idées. L'élocution doit s'improviser sur le champ de la discussion ; elle coule de source, bien qu'à flots troubles et souvent interrompus, du moins au début. Excellent exercice !

9° Il vient de se constituer parmi nous une *Ligue du bon parler français*. Pour en faire partie il suffit de donner son nom et son adhésion au Président. Les membres ne sont astreints qu'à cette unique obligation : travailler sans faiblir à leur réforme personnelle dans le parler de la conversation et s'abstenir de reprendre leurs camarades, pour éviter le danger de se rendre impopulaires. A la fin de l'année, un prix spécial est accordé au plus méritant d'entre eux et jugé à la majorité des votes des membres de la ligue.

Tels sont les moyens qui existent actuellement, chez nous, pour perfectionner le langage de nos conversations. L'ensemble en peut paraître assez imposant et laisser croire que notre parler écolier est lancé à toute vapeur dans la voie du progrès et de la perfection. Ce serait, de le penser, une illusion pure. Nous aimons à espérer que ces diverses influences ont déjà produit quelques bons résultats ; mais la pratique de ces moyens n'est qu'au début et n'a fait que nous convaincre de leur future efficacité. Il se créera sûrement une émulation entre nous, une noble ambition, un zèle généreux pour apprendre à parler notre belle langue d'une façon absolument

distinguée, surtout si nous parvenons à faire entrer dans la pratique les quelques industries suivantes : *ce qu'il serait désirable de faire.*

II

C'est le vœu de notre comité :

1° Que l'on fasse parmi les élèves une propagande plus active que jamais de toute publication, brochure ou tract, pouvant servir à l'amélioration de notre langue courante ;

2° Que le comité du parler français du Séminaire de Saint-Hyacinthe continue ses recherches et ses études lexicologiques sur le parler des élèves dans leurs conversations ;

3° En ce qui regarde l'accent, la prononciation et l'expression, notre Comité souhaite que le Séminaire mette promptement à exécution l'idée qu'il nourrit déjà de faire donner régulièrement, dans toutes les classes, des cours de diction et de lecture expressive ;

4° En vue d'accroître son vocabulaire, que chaque élève se compose personnellement un dictionnaire, dans un cahier à lui, au jour le jour. Mettons que, sans nuire au reste des travaux de la classe, on enregistre seulement *cinq* mots nouveaux par jour et comptons la progression : 35 par semaine, 140 par mois, 1680 par année, 13,440 pendant la durée du cours d'études ! Si on les apprend par cœur, presque sans s'en apercevoir, quelle facilite plus grande n'acquerra-t-on pas soit pour parler soit pour écrire ! Quelles fortes qualités de persévérance et d'énergie l'on imprimerait à son caractère moral par ce labeur constant et patient !

Encore une fois, tels sont les moyens que l'on emploie actuellement ou que l'on se propose de mettre en œuvre, au Séminaire de Saint-Hyacinthe, pour corriger, améliorer, perfectionner le langage des élèves, moyens très simples, très peu compliqués et que nous avons l'honneur de porter à la connaissance et de soumettre à l'appréciation du Premier Congrès de la Langue française à Québec, en juin 1912.

Correction du parler de la conversation au couvent

Par la R. Sr Sainte-Lucie, des Sœurs de l'Assomption (Nicolet)

Sans partager l'opinion de quelques voyageurs français, qui ont jugé de notre pays pour ne l'avoir visité qu'en passant ; sans avancer, comme certains d'entre eux, « qu'on n'entend, au Canada, qu'un patois barbare, ou que notre belle langue française se meurt, étouffée sous les anglicismes », nous devons avouer cependant que nous ne parlons pas dans toute sa pureté la langue académique d'aujourd'hui, non plus que celle de Bossuet. Une culture intellectuelle par trop incomplète, et qui a eu pour résultat fâcheux de restreindre notre vocabulaire, suffirait à elle seule pour expliquer la présence de ces termes impropres dont fourmille notre conversation. De plus, notre langage est déparé par une foule de formes étrangères, qui naissent d'un contact nécessaire avec des idiomes différents. Travailler à préserver notre langue de tout ferment de corruption, opposer une digue puissante au flot toujours montant de l'anglicisme, c'est donc là un devoir qui incombe à tous ceux qui ont à cœur la conservation de ce précieux héritage légué par nos pères, nous savons au prix de quels sacrifices.

Mais s'il en est pour qui ce devoir semble plus sacré, ne serait-ce pas pour les jeunes filles qui, dans nos institutions religieuses, se préparent à remplir leur rôle sublime *d'éducatrices*, soit auprès de la jeunesse de nos campagnes, soit au sein de la famille ? En effet, l'enfant qui franchit pour la première fois le seuil de l'école a reçu déjà une première éducation intellectuelle : déjà, il s'est essayé à balbutier les mots si doux recueillis sur les lèvres maternelles, ces bons vieux mots du cher parler de France.

La langue qu'il parle, c'est celle qu'il a entendue au foyer : celle de l'aïeule, sans doute, dont les récits imagés sont restés gravés dans sa mémoire mais surtout celle de sa mère. Aussi, plus le langage maternel sera souple, harmonieux et pur, plus aussi sera soigné celui de l'enfant ; pour exprimer sa pensée, les mots lui viendront tout naturellement, sans qu'il ait besoin pour cela de recourir à un vocable étranger. Or, si telles sont pour la jeune fille les conséquences de son application à bien parler, comment expliquer les résultats minimes, pour ne pas dire nuls, obtenus jusqu'ici en certains endroits ?

Faudra-t-il penser que dans nos couvents on ne se préoccupe aucunement de cette question, pourtant si digne d'intérêt ? Pour admettre la possibilité d'une pareille hypothèse, il faudrait avoir oublié que nos maisons d'éducation, au Canada, ont été précisément les foyers où s'est alimentée la vie française ; il faudrait surtout avoir compté sans les difficultés contre lesquelles vient se heurter sans cesse la *bonne volonté* des éducatrices, et qui naissent de deux sources principales :

C'est d'abord l'*influence néfaste du milieu* où vivent la plupart de nos jeunes pensionnaires. En effet, les leçons de langue française n'ont pas été épargnées dans les classes ; partout on s'est efforcé de provoquer un mouvement énergique vers la correction du parler de la conversation ; parfois même, sous cette forte impulsion, des efforts réels ont été faits et on s'est pris à espérer des résultats consolants, mais le plus souvent ces espérances ont été déçues. La jeune fille qui veut soigner son langage s'aperçoit bien vite qu'elle est remarquée ; des regards malicieux s'échangent autour d'elle ; bientôt elle devient l'objet des railleries de ses frères et de ses sœurs — bref, il lui faut un caractère bien trempé, si elle veut résister à cette *persécution* d'un nouveau genre ; et c'est ce qui manque presque toujours. Mais, supposons que la jeune fille ait passé l'année loin de sa famille : elle n'a pas alors eu à soutenir de luttes, si ce n'est contre son inconstance naturelle. A mesure que s'est agrandi le cercle de ses connaissances, elle a rectifié et enrichi son vocabulaire, et son langage est devenu, sinon irréprochable, du moins plus soigné, plus correct, plus « français » enfin. L'année scolaire terminée, la voilà de retour au foyer paternel, où elle retrouve ses conversations familières et joyeuses d'autrefois ; c'est le bonheur, c'est l'expansion dans tout ce qu'elle a de plus doux, mais aussi — adieu l'application ! « Les vacances ne sont pas faites pour une telle contrainte ». — Et qu'arrive-t-il ? Elle a bientôt fait d'oublier ce qui lui avait coûté des semaines et des mois d'un travail persévérant.

Ni les remarques malicieuses, ni la force des habitudes acquises, ni la pernicieuse influence de l'exemple, ne constituent, à nos yeux, l'obstacle le plus insurmontable au progrès en ce sens. Non, tout cela ne saurait triompher d'une volonté dont la toute-puissante énergie est devenue en quelque sorte proverbiale : « Ce que femme veut, Dieu le veut », dit un vieil adage. Mais pour *vouloir*, et vouloir efficacement, il faut une conviction intime de la nécessité ou tout au moins de l'excellence du but à atteindre — autrement dit : « il faut *aimer* pour *vouloir* ». — « Connaître notre belle langue

française et l'aimer, c'est tout un », a-t-on dit. Qu'il nous soit permis d'ajouter : « L'aimer — et vouloir la parler dans toute sa pureté, ce devrait être aussi tout un », et c'est précisément cette estime qu'il faut inculquer à nos jeunes filles, pendant leur séjour au couvent. A l'œuvre donc ! La tâche sera rude peut-être, mais la cause que nous embrassons mérite bien que nous y consacrions toutes nos énergies.

N'oublions pas que l'exemple est le premier et le plus fécond de tous les enseignements : que l'institutrice parle elle-même un français sans reproche, car les enfants, naturellement imitateurs, copieraient, même à leur insu, les qualités ou les défauts de sa conversation. — Sachons aussi donner une forme aimable à nos leçons de langage. la « Rectification du Vocabulaire » de M. Roullaud fournirait ample matière à des lectures intéressantes autant que précieuses pour faciliter aux élèves l'emploi des termes propres. Elles prendraient plus d'intérêt encore à ces leçons, s'il leur était permis d'y jouer un rôle actif, comme serait la recherche des locutions vicieuses, solécismes, anglicismes, etc., qu'elles auraient surpris au cours de leurs conversations quotidiennes et qu'elles s'appliqueraient à faire disparaître. Quelquefois, on pourra se donner la joyeuse récréation de lire en classe un choix de ces phrases hiéroglyphiques découpées dans les colonnes de certains journaux, ou empruntées aux « Sarclures » de l'intéressant *Bulletin du Parler français*. Mais ce n'est guère là qu'un moyen négatif d'arriver au but.

Pour inspirer aux élèves l'amour de la langue maternelle, il faut la leur montrer dans toute sa beauté : soit avec la grâce naïve du XVIe siècle, soit avec la majestueuse grandeur du siècle de Louis XIV ou la richesse d'images et la merveilleuse variété de couleurs du siècle de Lamartine et de Châteaubriand. A force de leur mettre sous les yeux ces formes harmonieuses, elles en subiront le charme et de cette attraction naîtra le désir ardent de les faire passer dans leur propre langage.

Une fois ce désir éveillé, il n'y a plus qu'à soutenir ce bel enthousiasme et la victoire nous est presque assurée. C'est l'heure par excellence de la lutte : à nous de fournir les armes et d'aiguillonner le courage par une *surveillance* attentive et constante. Ne laissons rien échapper : exigeons, en classe, des réponses complètes et non pas constituées par un « oui » ou un « non » ; — corrigeons, sans nous lasser, les termes impropres, les phrases manquant de précision, et cela surtout dans les devoirs écrits.

Surveillons d'une manière spéciale les récréations ; c'est là que nous devons être promptes à retenir au passage, pour les corriger, les expressions défectueuses qui auraient pu jaillir, au feu de la discussion ou au milieu de quelque narration intéressante. Et si l'ardeur menaçait de se ralentir, recourons à d'autres moyens d'émulation, qui s'appellent les concours et les récompenses.

Pour ces concours, il conviendrait de partager les élèves par classes ou par sections. — La division par classes aurait l'inestimable avantage de permettre l'usage de bons points, devant être ajoutés aux autres notes de la semaine ou du mois. La plupart des élèves ne sauraient rester indifférentes à la pensée de perdre ou de gagner quelques places quand sera venue l'heure de la proclamation. En formant, au contraire, des groupes parmi les élèves, on aurait ainsi la section des *toutes petites*, ou élèves de 1ère et de 2ème année ; la section des *moyennes*, formée par celles de 3ème, 4ème et même de 5ème année, et enfin la section des *grandes* élèves, comprenant celles des cours supérieurs. A qui serait tenté de négliger la première de ces sections, il suffira de rappeler cette parole qui a servi pour ainsi dire de mot d'ordre à tous les grands mouvements : « Emparons-nous des jeunes ! » C'est dans ces jeunes intelligences, qui s'ouvrent si facilement à toutes les impressions, qu'on doit jeter, comme une semence précieuse, le désir de mieux connaître sa langue afin de la parler plus parfaitement. Ces *toutes petites* n'ont pas subi, comme leurs aînées, l'influence d'une longue habitude contraire ; dans la naïve simplicité de leur âge, elles ne craignent pas les sourires ironiques de ceux qui les entourent, dont elles sont d'ailleurs les idoles ; le travail sera donc facile si l'on sait agir avec modération et douceur et qu'on ne leur ménage ni les encouragements ni les récompenses.

Il n'en est pas de même pour la 2ème section, c'est-à-dire les « moyennes » qui, ne connaissant rien ou presque rien des beautés de leur langue, n'ont pas d'ordinaire une volonté intemperante de la bien parler. Entre les élèves de cette catégorie, on pourrait organiser des concours du genre de celui-ci. Des listes préparées à l'avance et contenant 10 à 15 des mots les plus défectueux, indiqueraient le travail de la semaine ; des bons points ou *jetons* seraient également distribués à chacune et constitueraient la monnaie avec laquelle il lui faudrait payer pour ses infractions aux lois du bon langage. La concurrence s'établirait entre celles qui, à la fin du mois, auraient conservé un nombre déterminé de points ; ou bien le prix du concours serait décerné à celle qui en aurait obtenu le plus.

Reste encore la section des « grandes », ou élèves des cours supérieurs : à celles-là reviendrait la tâche de faire une enquête minutieuse sur le langage habituel de leurs compagnes et de dresser ensuite, d'après leurs observations, les listes d'expressions à corriger. Mais ici une étude s'impose : la seule connaissance du dictionnaire ne suffit pas quand il s'agit de notre parler canadien. S'il est nécessaire, en effet, de répudier sans merci ces mots barbares, constitués pour la plupart par de l'*anglais francisé*, il en est d'autres qui, sans avoir eu l'honneur de s'inscrire au dictionnaire de l'Académie, méritent cependant d'être conservés, soit qu'ils aient été créés pour exprimer des choses particulières à notre pays, soit qu'ils nous rappellent la vieille France de nos pères, et à ce dernier titre surtout ils nous sont particulièrement chers. On objectera peut-être que nos élèves n'ont pas le temps de suivre un cours de philologie. Sans doute, mais si d'autres l'ont fait, qui les empêche de bénéficier des connaissances acquises par eux au prix de laborieuses recherches? *Le Bulletin du Parler français* leur offre encore, à la page des « Anglicismes » ou dans le « Lexique canadien-français », des indications précieuses, qui les guideront dans le choix qu'elles ont à faire. Elles pourraient aussi consulter, avec avantage, le « Dictionnaire de nos fautes » de M. Rinfret ou autres ouvrages de ce genre. Mais leur action serait incomplète si elle devait s'arrêter là : les élèves tiendront donc à honneur de perfectionner leur langage et de donner l'exemple d'une application constante, que viendront soutenir et encourager des médailles, l'inscription au Tableau d'Honneur ou autres récompenses.

Tout cela, on l'a fait et on le fait encore, sans doute ; eh ! bien, qu'on nous pardonne ces humbles suggestions, qui n'ont peut-être pas le mérite de l'originalité, mais qui ont certainement celui de la *bonne volonté*. Puissent-elles avoir du moins pour résultat de contribuer en quelque chose à grouper ensemble toutes les *bonnes volontés* pour les diriger vers un même but, c'est-à-dire la conservation de ce « joyau précieux, déposé dans notre écrin national par la main de la mère patrie », et qui s'appelle notre chère langue française.

Notes sur la correction du parler de la conversation à l'école

Par la Rév. Sœur Marie-Irène, des Sœurs de Sainte-Anne (Lachine)

—

CE QU'ON FAIT ACTUELLEMENT POUR CORRIGER LE PARLER DES ÉLÈVES DANS LEURS CONVERSATIONS

Au cours élémentaire

Au cours élémentaire — la plupart des enfants qui le composent prononçant mal, mutilant les mots et n'ayant guère entendu parler un bon français avant de venir à l'école — chaque jour, au moyen de la méthode intuitive, *correction [illegible]s mots mal appris.* On montre à l'enfant les objets que désigne[illegible]s mots, puis on les articule lentement, purement et clairement, et l'élève répète. Suivent des exercices des organes de la voix par la parole et par le chant.

Application constante à profiter de la curiosité des enfants à examiner tout ce qui les entoure, de leurs questions incessantes, de leur passion bien connue pour les histoires, pou[illegible] faire parler le plus possible, leur donner un vocabulaire varié d[illegible] sa forme.

Tous les jours, formation du vocabulaire de l'enfant, au moyen d'objets qui lui sont familiers, puis exercices d'interrogations propres à en distinguer la nature, les usages, et enfin un petit exercice de synthèse, où tous les mots appris par les enfants trouvent leur place.

La formation du vocabulaire chez les petits ne comprend que les termes usuels ou ceux qui leur sont familiers, puis les noms des vertus et des qualités qu'il importe à l'enfant d'acquérir, afin que ce travail leur soit agréable en même temps que très utile, au double point de vue de la formation du jugement et de la morale.

Exercices d'intelligence, interrogations sur des sujets à portée des enfants, propres à développer leur intelligence, à leur faire contracter l'habitude d'exprimer simplement leurs pensées.

C'est aussi une excellente méthode d'initier agréablement les enfants à une foule de connaissances élémentaires et pratiques. Ces exercices portent plus de fruits dans la suite, parce que les enfants ont une notion première des choses dont on les entretient

et qu'on les a habituées à réfléchir, à se rendre compte, à comparer, à juger et à ne considérer les mots que comme des moyens mécaniques d'arriver aux pensées.

Causeries très courtes, bien faites, l'institutrice ayant prévu les questions, et ayant le matériel sous la main — au cas où certains mots ne seraient pas bien connus des enfants.

Réponses complètes, claires, exactes : ne jamais tolérer qu'on réponde par un seul mot.

Lecture sur images, amenant les enfants à mettre de l'ordre dans les idées que suggèrent ces gravures et à les exprimer en termes précis.

Aux cours moyen et supérieur

Nombreux exercices de vocabulaire, suivis d'exercices formant une synthèse de tout l'acquis des enfants — ce qui est un excellent moyen de donner à leur langage la facilité et la mesure appropriées à leur condition.

Rappel fréquent aux élèves de la nécessité d'observer autour d'elles, d'examiner, de comparer les objets afin d'en distinguer la nature, la composition, la provenance, les usages.

Récits simples, par la maîtresse, sur des sujets d'intérêt pour les élèves ; — répétition de ces récits par les élèves, dans leur langage propre, mais correct.

Récapitulation fréquente de tout ce qui a été dit sur tel objet, tel mot — ce travail intéresse beaucoup les enfants, en général.

Causeries sur les faits ou les actes dont les élèves sont les spectatrices, les actrices — suivies d'interrogations bien faites pour s'assurer du résultat intellectuel : les réponses des élèves constituent la synthèse du sujet d'entretien.

Récits propres à développer l'intelligence, l'attention et *l'habitude d'écouter*.

« Les pensées sont des tapisseries roulées, a dit Thémistocle ; la conversation les déploie et les expose au grand jour. » — Chez les grandes élèves, les pensées, les expressions à expliquer, les maximes, les proverbes, les citations, les allusions... servent de leçons de langage, d'intelligence.

CE QU'IL SERAIT DÉSIRABLE DE FAIRE

Vaincre l'apathie, l'indifférence des enfants et des parents pour une œuvre dont tous les degrés de la société n'ont qu'à bénéficier.

Amener les parents à ne pas donner des exemples en opposition avec leurs recommandations — à collaborer plutôt avec les maîtresses pour la correction et le perfectionnement du langage de leurs enfants.

Une précaution importante dans le travail de la correction du langage, c'est d'épargner à l'esprit toute fatigue : les efforts trop répétés ou pénibles découragent l'enfant, le rendent impuissant à agir.

Éveiller plutôt sa curiosité en lui enseignant des faits, non des mots — c'est le moyen de le trouver toujours dispos, toujours attentif.

Dans la vie, l'homme a besoin d'observer, d'analyser — y exercer l'enfant à propos de tout.

Dans les salles de récréation, entraîner les enfants et les encourager à proposer elles-mêmes des sujets d'analyse, à poser des questions à la maîtresse : ce moyen éveille et satisfait en elles un amour-propre légitime et fécond.

Dès les premières années, développer le goût du beau : 1° en faisant apprendre correctement les prières, le catéchisme, l'histoire sainte sous forme de petites scènes, de causeries enfantines.

« Aucune autre leçon ne répand une lumière aussi douce sur les objets, n'enveloppe la nature d'une telle atmosphère d'amour, ne met dans l'âme des enfants ce plaisir heureux dont ils vivent. »

2° En faisant déclamer de petites poésies simples, gracieuses ; en racontant des historiettes naïves, vécues, que les enfants reproduiront dans leur langage personnel, veillant à ce qu'il soit tout à la fois simple, aisé, correct.

3° Par de petits chants de composition et de mélodie charmantes, mouvementés, variés d'intonation et de mesure, le tout en rapport avec l'idée générale de la causerie.

Mettre de l'unité, de l'harmonie entre les diverses études, les causeries, les chants, les jeux des enfants, si l'on veut mettre judicieusement et fructueusement toutes leurs facultés en activité.

C'est pour vouloir entretenir les enfants de différentes choses à la fois que beaucoup d'efforts échouent dans la formation du langage : les mots sont maltraités ; les idées plus ou moins faussées, et l'intelligence de l'enfant reste impuissante à débrouiller le mélange troublé qu'on lui a servi, et partant se déforme.

COMMENT ORGANISER L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AU POINT DE VUE PARTICULIER DE LA CORRECTION DU PARLER DE LA CONVERSATION

1° Ne pas perdre de vue que le développement régulier du langage doit être accompagné du développement parallèle de l'esprit.

2° Intéresser l'enfant à son livre et lui faire lire et parler toutes les gravures qu'il contient (cours élémentaire); dans le but de former son vocabulaire, qu'il apprenne à conter ce qu'il a sous les yeux, ce que lui montre une image.

C'est pour faire du vocabulaire un simple exercice de mots sans les grouper jamais, que l'enfant n'apprend guère à s'exprimer par de petites propositions.

3° Faciliter en toutes leçons la voie au succès, en aidant, amenant, habituant progressivement l'enfant à exprimer dans son propre langage les résultats de ses démarches, de ses constatations et de ses jugements.

On a grande chance de former l'enfant au parler français si, en le dressant à l'étude de la langue, on l'habitue à réfléchir, à compter sur ses ressources, à énoncer ses pensées d'une façon correcte. En effet, il ne peut que penser avec justesse, discerner avec goût et s'exprimer avec une certaine correction, si les exercices d'élocution, d'interrogations ou autres sont bien conduits.

Habituer les élèves à apprendre par l'intelligence et non de mémoire tout ce dont elles doivent rendre compte, afin qu'elles classent leurs idées et que leur jugement se forme à la rectitude. — Chez les jeunes, après plusieurs questions sur un même sujet, leur montrer comment les relier par une petite transition.

Ne rien donner de médiocre à apprendre, afin de développer constamment chez l'enfant le sentiment du beau et de réduire d'autant les penchants grossiers.

La lecture d'auteurs, *où le dialogue intervient*, profite *beaucoup* aux élèves.

Au cours élémentaire, attacher une grande importance aux exercices d'élocution. — Un petit article que j'ai lu quelque part me semble suggestif ici : « C'est en racontant tous les jours, dans « un langage simple, correct, animé, les petits événements de sa « vie, en lui faisant dire ce qu'il aimerait à voir, à posséder, à deve- « nir que l'enfant apprend à penser logiquement et à parler correc- « tement ; c'est en reproduisant des historiettes morales, en causant « sur une lecture bien expliquée et partant bien comprise, en décla-

« mant de petites scènes de la vie enfantine, que naîtront en lui le « sens littéraire et le sens grammatical et qu'il prendra goût à la « lecture saine..

....

« Si l'enseignement forme des élèves incapables d'appréciation « personnelle, d'initiative, de goût, de sens critique, incapables de « rédiger, ne sachant que répéter plus ou moins mal ce qu'ils ont « entendu, c'est que l'élocution, l'analyse littéraire ont fait défaut « à la base de cet enseignement. Ces exercices bien faits appren- « nent de bonne heure à l'enfant à penser avec justesse, à sentir « avec honnêteté et délicatesse. »

MOYENS A EMPLOYER POUR ENCOURAGER LE BON LANGAGE

Les procédés employés pour améliorer le langage des élèves diffèrent selon leur âge et leur capacité.

La maîtresse surveille de près, toujours, le parler de l'enfant ; s'intéresse à ce que les mots français soient substitués aux anglicismes ; à ce que les termes justes supplantent les expressions impropres, vagues, les longues circonlocutions, etc., etc. ; c'est la classe de vocabulaire ou d'élocution mise en œuvre.

Chaque semaine, le jour de congé de préférence, les élèves signalent, à tour de rôle, les phrases incorrectes relevées au cours des conversations ou pendant les jeux, fournissant en même temps les différents sens du mot employé improprement — deux ou trois exemples illustreront chacune des définitions. — S'il y a discussion, divergence d'opinions, la maîtresse intervient comme arbitre, distribue des félicitations à qui de droit, stimule les indifférentes et décore d'une distinction spéciale les élèves zélées à promouvoir le bon langage.

Une autre maîtresse de classe, par exemple, distribuera à ses élèves, chaque lundi, une vingtaine de jetons marqués des initiales B. L. (bon langage) ; c'est la monnaie servant à payer l'amende si l'on est surprise par une compagne à parler incorrectement sa langue. Ainsi, tandis que l'une s'appauvrit d'un jeton, l'autre accroît son trésor... Si les indifférentes, par suite de ces transactions, se trouvent dépossédées de tout leur avoir, les jeunes filles soucieuses de leur langage se voient au contraire riches d'un actif dont chaque pièce représente une correction.

L'élève la plus zélée, reconnue à son bilan, remporte à la fin de la semaine la récompense promise et, à la fin de l'année, un prix d'honneur ou une médaille.

Un autre moyen bien apprécié, c'est la fondation de « cercles du parler français », pour les élèves des septième et huitième années, dans le but d'exciter parmi elles une noble émulation pour la pureté du langage.

Les membres des cercles s'imposent le devoir de bannir de leur langage toute incorrection, si petite soit-elle. Dans le cas où une élève faillit à ses obligations, on l'avertit de s'amender, et si l'avis reste sans résultat, on l'exclut temporairement du cercle.

Les élèves des cinquième et sixième années, qui se distinguent par un langage soigné, peuvent faire partie des cercles.

Les cercles d'étude du parler français s'imposent des travaux divers : correction des locutions vicieuses recueillies ça et là ; études lexicologiques au point de vue de l'augmentation du vocabulaire et de la propriété des termes ; compositions sur des sujets relatifs au bon langage, etc., etc.

Au cours intermédiaire, on encourage les petites fêtes ou récréations littéraires, ne donnant de rôles à jouer qu'à celles des élèves qui, pendant un mois au moins, ont apporté une application constante à la correction de leur langage.

Les cercles pour l'étude du parler français dans les collèges

Par M. l'abbé L.-A. Groulx, professeur au collège de Valleyfield

---

Faut-il bien prouver encore l'utilité d'un cercle pour l'étude du parler français dans une maison d'enseignement secondaire? C'est par la jeunesse lettrée d'aujourd'hui que demain notre langue subsistera. Nous préparons dans nos collèges les ouvriers les plus compétents et les plus actifs pour la défense et l'illustration du français. Nos jeunes gens ne peuvent donc demeurer étrangers aux œuvres qui préparent la conservation et la gloire de notre parler, et c'est le devoir de leurs maîtres de les armer pour l'action française au Canada.

L'étude et le culte de la langue française font partie, chez nous, de l'éducation du patriotisme. La langue est l'élément essentiel d'une nationalité. Or, le Canadien français ne peut conserver sa langue qu'à la condition de l'épurer sans cesse, de la défendre et de l'étudier. Il doit l'épurer, puisqu'elle tend à se corrompre ; il doit la défendre, puisqu'on l'attaque ; il doit l'étudier, pour en vérifier les titres de noblesse. Mais alors, n'est-il pas bien évident que le jeune Canadien français doit emporter de nos collèges le culte de la langue française, et qu'une éducation qui n'aurait pas su lui inculquer cet amour ne pourrait prétendre à la note nationale?

La lutte actuelle en est une où chacun doit donner. Nous aurions mauvaise grâce à refuser le concours d'une portion choisie de la jeunesse. Quelle efficace et généreuse petite action française ne peut-on demander, et dès maintenant, aux collégiens? Déjà, ils peuvent agir et ils agissent dans le milieu scolaire, dans leurs familles, et grâce à l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, un peu partout à travers le pays. Enrôlons les jeunes ! La jeunesse jettera dans la bataille sa bonne humeur conquérante ; et les vieux lutteurs s'élanceront à la mêlée avec plus de courage quand ils auront la certitude que le drapeau ne tombera que pour changer de mains.

Mais puisqu'aucune de ces initiatives ne peut espérer le succès sans une préparation intellectuelle spéciale et sans un groupement méthodique des efforts juvéniles, nous créerons, dans nos collèges, des cercles pour l'étude du parler français.

***

Cela ne veut pas dire — oh ! pas du tout — qu'il soit nécessaire de créer une nouvelle société. La multiplicité des corps académiques dans un collège disperse l'initiative et l'effort intellectuel des écoliers. Et au surplus, il convient de ne pas détourner nos académies de leur fin naturelle. On veut y voir comme un complément, ou mieux comme une agence de la formation classique : leur programme doit donc demeurer largement ouvert ; et ce serait sans nul doute, assigner à nos académies une fin par trop étroite et par trop exclusive que d'y permettre la seule étude des questions de langue française.

Le mieux et le plus pratique, ne serait-ce pas d'organiser, dans le cercle, un comité du parler français, où tous les élèves des classes supérieures viendraient faire un stage à leur tour, et au moyen de rapports rédigés *ad hoc* feraient bénéficier tout le monde de leurs travaux ?

C'est ainsi que nous procédons, à Valleyfield. Et je me propose d'exposer, aussi brièvement que possible, les initiatives de notre comité du Parler français. L'essai est plus que modeste ; je ne réclame pas même en sa faveur le mérite de l'originalité ; il suffira qu'on ne lui conteste point celui de la bonne volonté.

I. ORGANISATION

Le Cercle du Parler français, au Collège de Valleyfield, n'est qu'un des rouages de notre Cercle de l'A. C. J. C. Pour en faire mieux comprendre le fonctionnement, il ne sera pas inutile que j'expose, d'abord, l'organisation de notre groupe de jeunesse.

Deux catégories de membres constituent, à Valleyfield, le groupe de l'A. C. J. C. : celle des membres étudiants et celle des membres auxiliaires. Sont membres étudiants les élèves des classes supérieures ; sont membres auxiliaires une certaine élite des élèves de *Troisième* et de *Quatrième*.

Les membres étudiants sont partagés en quatre comités, soit pour l'année présente : le *Comité des Questions nationales et religieuses*, où ergotent et pérorent les élèves finissants ; le *Comité des Statistiques*, où glanent et mettent en fiches les élèves de Philosophie 1ère année ; le *Comité de littérature*, où dissertent les élèves de Rhétorique ; et enfin, le *Comité du Parler français*, où besognent les

élèves de Belles-Lettres. Chaque comité doit avoir une réunion par quinzaine et donner alors à son programme d'étude une heure de travail. Chacun des membres doit être secrétaire à son tour et préparer, pour la réunion générale du groupe, qui a lieu deux fois par mois, un rapport de la besogne accomplie à la réunion du comité. Les comités, à tour de rôle, s'engagent à fournir le morceau de résistance de la réunion générale, en organisant une discussion-causerie sur l'une des questions étudiées à l'heure des réunions privées. Donc, tous les deux mois, le comité du Parler français paraît sur les planches pour nous exposer quelques-uns des problèmes de la langue française au Canada.

II. TRAVAUX DU COMITÉ

C'est aux réunions du comité que l'on dépêche la besogne réelle et pratique. Pour donner à chacun sa part d'action et ne surcharger personne, il importait de diviser le travail. Et alors, aux jeunes membres auxiliaires revint la tâche d'alimenter les études lexicographiques de messieurs du comité.

Les jeunes potaches ont donc ouvert leur petite enquête sur le parler français, au collège et dans la ville de Valleyfield. Et pourquoi, me demandera-t-on, ce travail autour d'eux-mêmes d'abord ? C'est qu'il faut donner parfois une fin très objective et très pratique aux travaux des jeunes, et que la meilleure façon de commencer la réforme de sa langue, c'est peut-être de refranciser le milieu. Avant de songer à l'accroître, et pour l'accroître, il convient, sans doute, d'épurer le bagage des mots acquis. Et si l'acquisition des mots nouveaux s'effectue dans la mémoire un peu selon les lois d'une cristallisation progressive, il ne saurait être indifférent, ce nous semble, que le noyau primitif soit de bonne composition française.

Un autre motif nous a déterminés à chercher de la besogne autour de nous. Assez peu d'endroits se fussent prêtés mieux à un travail de ce genre que la petite ville de Salaberry de Valleyfield : Valleyfield, la petite cité ouvrière, où pas plus qu'ailleurs, certes, mais non moins qu'ailleurs, hélas ! l'on ne voudrait commettre le crime de se montrer plus français qu'en France ; Valleyfield, ville aux trois quarts canadienne-française, où des noms du français le plus authentique voisinent sur les enseignes et dans les vitrines aves les *Grocer*, les *Tailor*, les *Butcher*, les *Watchmaker*, et paraissent

ne hurler jamais de se trouver ensemble ; Valleyfield, petit centre de province, presque à l'autre bout du Saint-Laurent ; Valleyfield, si loin du vieux et intellectuel Québec... et pour finir — mes provinciaux de concitoyens me pardonneront-ils de l'avoir dit ? — Valleyfield, où l'on n'a pas inventé la Société du Parler français !

Il faut voir si nos jeunes enquêteurs s'en donnent à cœur joie, au cours de leurs promenades bi-hebdomadaires à travers les rues. Et comment des espiègles de collégiens, qui sont un *le monde où l'on s'amuse*, ne se donneraient-ils pas avec entrain et bonne humeur à une enquête qui leur révèle de si drôles de choses ? qui leur permet de se montrer du doigt tant de façades badigeonnées à l'anglaise, depuis le « *Barber shop* » jusqu'au « *Grand magasin départemental* » ; qui leur fait apprendre, en causant avec un gamin accosté sur la rue, que monsieur son père « *run un petit store de candy* » ; qui leur fait découvrir que tel brave homme, aussi peu frotté de grammaire que d'autre chose, s'annonce sans rire, comme « *chartier et los de bois* », pendant que cet autre fait crier à tous les passants, par son enseigne que le vent balance sur des gonds dorés, que monsieur X. est à la fois « *orfèvre et objet de fantaisie* » ?

A quels résultats peut conduire une enquête de ce genre ? Elle peut servir à démontrer, non plus par des faits isolés et des statistiques plus ou moins fantaisistes, mais par une monographie assez complète — ainsi que nous l'avons fait à notre séance d'adhésion au congrès de Québec — combien épaisse est la couche anglaise qui recouvre un peu partout notre vie française. Nous avons vu jusqu'à quel point le commerce et l'industrie sont en train de défigurer le parler national si, promptement, nous n'y mettons bon ordre, en popularisant une langue commerciale et des écoles techniques françaises. Nous constatons encore que si nos marchands de village ou de petite ville, nos hôteliers, nos coiffeurs, nos boulangers, nos bouchers, nos ouvriers usent du terme anglais, en toute bonne foi, par ignorance de l'équivalent français, souvent aussi ils y ont recours pour faire comme les autres, ou, ce qui est plus grave, pour se donner du ton et prendre une pose. Et donc, nous concluons qu'il y a là, pour employer un de leurs termes barbares, les symptômes d'un déplorable *snobisme*, qu'il serait bon de remplacer par un peu plus de fierté nationale. Quoi de plus ridicule, dans de petits coins perdus de la province, où le maître d'école ne crache lui-même qu'à grand, peine le *th*, de voir des marchands d'épices s'annoncer grotesquement comme « *Licensed in retail* », pendant que des enseignes d'auberges, aux couleurs plus criardes, nous dévisagent avec leur *St. James*, leur *Windsor*, leur *Grand Union*, leur *King George*, et — le croiriez-vous ? — leur *Niobe and Rainbow Hotel* !

Un résultat plus sûr et plus immédiat de l'enquête, c'est de donner une besogne d'hercule à notre petit comité du Parler français. Les jeunes enquêteurs ont couché sur des listes les résultats de leurs observations : anglicismes, néologismes, franco-algonquinismes, barbarismes, solécismes, rien n'a été oublié. Ces listes, qui ne doivent jamais contenir plus de vingt à vingt-cinq expressions, sont lues, une première fois, par les enquêteurs eux-mêmes, aux réunions générales de tout le groupe. Il arrive parfois, si le jeune élève a une plume plus exercée, qu'à la liste d'expressions se substitue une petite composition fantaisiste, où en phrases suivies l'on essaie de nous donner un spécimen de la conversation trop ordinaire d'un écolier ou d'un ouvrier de ville. Et il y a tel de ces morceaux de littérature iroquoise où la verve est si étincelante qu'ils ne dépareraient point certains journaux quotidiens d'un grand pays, et, à parler franchement, qu'on les dirait découpés dans les plus belles pages de notre délicieusement humoristique *Gazette du travail.*

Listes d'expressions ou compositions sont remises au secrétaire du comité du Parler français aussitôt que lecture en a été faite. Le secrétaire les apportera à la réunion de son comité, qui a lieu, nous l'avons dit tout-à-l'heure, une fois par quinzaine, un jour de congé, à l'heure dite de l'étude libre pour le cours classique, de 2 à 3 heures. Les réunions ont lieu, le plus souvent, à la chambre du directeur. Là, on a bientôt fait d'accumuler les dictionnaires anglais et français, les ouvrages de lexicographie : Hatzfeld et Darmesteter, Webster, Littré, Larousse, Rinfret, Roullaud, Clapin, etc, et la besogne commence. Il s'agit de corriger, pour la prochaine réunion générale, un certain nombre — une vingtaine au moins, une trentaine au plus — de termes ou locutions vicieuses recueillis par les enquêteurs. Ces corrections sont transcrites, au fur et à mesure, sur une double série de fiches : une première avec le terme impropre en vedette, une seconde avec le terme corrigé. La référence précise au dictionnaire est toujours indiquée. Cette double série de fiches permet au comité de répondre très rapidement aux questions qui lui sont posées, et nos jeunes ont en plus la préoccupation d'amasser des matériaux pour leurs successeurs. Pendant qu'un des membres du comité procède à cette mise en fiches, un autre dresse un tableau des expressions vicieuses, avec correction en regard, et dont lecture sera faite à la réunion générale de quinzaine.

C'est affaire de la première demi-heure. Le reste du temps doit être consacré à des études d'un autre caractère. Si nous voulons que nos élèves fassent œuvre intelligente, dans leur travail de correction, si nous avons souci de ne pas les rabaisser au rôle

ingrat de manœuvres, éreinteurs de dictionnaires, il importe, ce nous semble, de poursuivre, parallèlement au travail de lexicographie, des études de principes et d'histoire. Ces études s'imposent à des jeunes gens qui ont assumé la tâche d'un comité du Parler français dans une maison d'enseignement secondaire. Il faut à ces travailleurs des principes qui les guident dans le sarclage de la parlure canadienne-française, si, avec l'ivraie, ils ne doivent pas arracher le bon grain. De même, ils ne pourront se livrer avec amour à la tâche que s'ils connaissent tout le prix de la langue maternelle, s'ils ont senti palpiter, sous l'étoffe des vieux mots, l'âme claire et chevaleresque de la race. Et alors, ils étudieront les origines, les caractères de leur langue, pour en avoir l'intelligence et le respect ; ils en apprendront les luttes et les droits, pour en avoir l'amour et la fierté.

Le comité du Parler français, au collège de Valleyfield, aura donc étudié, au cours de ces derniers temps, la série de questions que voici :

Les caractères de notre parler.
Le langage figuré au Canada.
Le français qu'il faut enseigner au Canada.
La langue française ; ses périls, nos devoirs.
Étude de la loi Lavergne et de son complément fédéral.
Étude du texte de la Constitution fédérale concernant la langue française.
L'œuvre de la Société du Parler français au Canada.
Le français dans les provinces canadiennes.

Les élèves, d'ordinaire, travaillent seuls pendant la majeure partie du temps ; après quoi, le directeur fait son apparition pour constater la besogne accomplie, aiguiller sur la bonne voie, si l'on a eu le malheur de se fourvoyer, et aussi pour préparer le travail de la prochaine réunion.

III. LES MOYENS D'ACTION

Ces études d'un caractère plus spéculatif ne nuisent en rien à l'action pratique du comité. Il s'est donné pour tâche de refranciser le milieu, et vraiment les moyens d'action ne lui font pas défaut.

Il faut compter, et en premier lieu, sur la lecture des expressions corrigées, qui est faite devant tout le groupe de jeunesse, soit en-

viron la moitié des élèves du cours classique ; les corrections sont ensuite revisées par le président du groupe de l'A. C. J. C., revues par le directeur, puis affichées dans la salle de récréation, où tous les élèves peuvent en faire leur profit. Nous espérons voir poindre le jour où, à l'aide d'une machine polygraphique, il sera facile de multiplier ces listes corrigées pour les distribuer parmi les écoliers.

Mettons après cela, au nombre des moyens d'action, le rapport du secrétaire, qui expose, succinctement mais aussi lumineusement que possible, le problème étudié au comité, après le travail de correction ; ce qui permet à tout le groupe de jeunesse d'entendre parler, à chacune de ses séances, d'une question de langue française.

Tous les deux mois, le comité organise, à son tour, une causerie-discussion. C'est ainsi que l'on discutait, l'an dernier, l'opportunité d'une terminologie française des sports du collège et qu'à l'unanimité ou presque, — et voilà bien qui manifeste les tendances de la jeunesse actuelle — les *Céciliens* ont décidé de ne plus jouer désormais qu'au gouret et à la balle au camp. Récemment, ils ont fait mieux encore : ils ont imposé la terminologie française aux clubs étrangers qui viennent jouer avec eux. Et au lieu de dire, par exemple qu'un des *batter* a été *striké* dans le *mite* ; qu'un deuxième est mort sur son *fly*, et qu'un troisième *runnout* d'un *base* à l'autre n'a pas eu le temps de *slidé* assez vite et que cela fait trois *men out* ; nos potaches nous disent maintenant, en petites phrases franches et claires, qu'un des frappeurs a été mis hors de jeu après trois prises ; qu'un deuxième a vu prendre au vol son hirondelle et qu'enfin le troisième n'a pu se glisser au but assez tôt. Et si cela fait quand même trois hommes de morts, les infortunés ont du moins le petit *velours* de mourir en français.

Le comité nous a aussi entretenus des *caractères de notre parler* ; et il a su démontrer victorieusement que, pour n'être ni l'argot parisien, ni le *Parisian french*, la langue de chez nous n'en saurait mériter, pour tout cela, ni le dédain des Parisiens de France, qui n'ont vu que la France de Paris, ni surtout le sarcasme des *Torovingiens* de tout grade, qui n'ont lu que le Petit Larousse.

Les jeunes membres auxiliaires apportent un concours d'un autre espèce au comité, en récitant, à chaque séance générale, deux ou trois poésies de nos aèdes ou quelques tirades de nos orateurs qui exaltent l'énergie française. Parfois encore, un grave académicien, dans un article au journal du Cercle, disserte savamment sur les travaux du comité, et l'oblige, par ses objections et ses remontrances, à plus de précision scientifique.

IV. LES RÉSULTATS

Et le résultat? Le résultat, c'est l'élan, c'est la poussée première vers une épuration du langage écolier. L'affichage des corrections du comité, dans la salle de récréation, éveille toujours un peu la curiosité écolière. C'est une course vers la planche d'affiche. On a bientôt fait de se masser devant la liste fatale, où sont dûment étiquetées des fautes de langage promises à l'ostracisme On se bouscule un peu ; on lit tout haut, on commente de même, et voilà déjà, sinon la correction définitive, du moins l'attention éveillée sur l'invasion des termes barbares. Qu'une ligue du bon parler continue l'œuvre de l'affichage, qu'elle pourchasse sans pitié les termes condamnés, et peu à peu les vieux mots du parler maternel auront reconquis leur place dans le vocabulaire des petits Canadiens français.

Et ne croyez pas que la conquête s'arrêtera là. Nos collégiens ont emporté leur projet de réforme au sein de leurs familles ; et là, on s'est bien un peu ému devant l'audace de cette jeunesse qui veut tout changer et qui trouve qu'on ne parle plus assez bien. Mais j'entends dire que les petits apôtres du Parler français, adroits diplomates, font quelque part de la meilleure et de la plus efficace besogne. Nos braves habitants ne croient plus du tout à une révolution, et petit à petit ils enlèvent leur *coat* de coupe [illegible] pour remettre joyeusement leur bougrine d'étoffe du pays. Depuis que l'on prend l'eau chaude dans la bouilloire au lieu de la prendre dans le *boiler*, les marmites des cuisinières canadiennes n'ont pas moins continué, à ce que l'on m'assure, à faire la plus excellente des soupes aux pois ; et elles savent encore, tout comme dans le passé, cuire admirablement les blanches patates fleuries. Dans les champs le moissonneur a remplacé le *binder* par la lieuse, et l'engrenage d'acier chante quand même sa chanson énergique et fière ; et les machines françaises alignent, à travers les champs de chez nous, des gerbes aussi blondes et d'une taille aussi bien prise.

En même temps et à cause de tout cela, la génération prochaine semble promettre d'avoir, plus que les précédentes, l'amour et la fierté de sa langue. Elle aura grandi au milieu de la lutte et elle y aura participé. Elle fait ses études à une époque de réveil, où partout l'on s'efforce, par une plus vigoureuse culture intérieure, de fortifier nos âmes françaises. Les jeunes gens qui, dans nos cercles du Parler français, apprennent l'histoire de leur langue et ses droits officiels au Canada, l'aimeront assez et en seront assez fiers pour la

défendre. Déjà, la jeunesse se donne des airs de légitime intransigeance. Les collégiens, c'est connu, ne raffolent point des lentilles, et le temps passera bientôt où les droits les plus sacrés purent être échangés pour le plat de Jacob.

L'action française de la jeunesse aura donc mieux fait que de mettre un peu plus de français dans les foyers canadiens ; elle aura mis de la fierté et de la beauté dans l'âme des jeunes. Il n'est pas indifférent à l'éducation d'un jeune homme qu'on assigne une fin élevée à ses modestes efforts. L'idéal grandit la vie. Et les maîtres de notre jeunesse, qui ambitionnent de lui mettre en la poitrine un noble cœur, l'enrégimenteront dans la croisade de la langue française, parce qu'en notre pays, combattre pour la langue, ce n'est pas seulement défendre l'âme de la patrie, c'est aimer la noblesse purifiante d'une grande cause menacée !

Les cercles pour l'étude de la langue française dans les couvents

Par la Rév. Sœur Marie-de-Lourdes, des Religieuses de Jésus-Marie (Sillery)

Outre les ressources que nous procurent les pages si suggestives du *Bulletin du Parler français*, que maîtresses et élèves ont entre les mains, qu'on étudie en classe et que la régie des récréations fait suivre de très près, deux autres moyens encore nous sont d'une grosse efficacité. Puisque les organisateurs du Congrès ont bien voulu nous demander un mémoire sur les « Cercles littéraires » en activité dans notre pensionnat, nous nous rendons avec bonheur à leur invitation.

Ces cercles nous sont d'un réel secours pour développer chez nos élèves le goût et la culture de la langue française. La première de ces sociétés est exclusivement littéraire, et porte le nom de « Dominicale littéraire de Sainte-Thérèse », ou plus simplement, la D. L. S. T. L'autre, issue de la première, plus jeune qu'elle de trente ans, vise spécialement à la correction du langage. On l'appelle la « Société du langage français-canadien », ou plus brièvement la S. L. F. C. Appartenir à la première constitue pour chaque élève un véritable point d'honneur ; faire partie de la seconde fournit tout un système d'émulation, dont élèves et maîtresses bénéficient largement. Comme les choses sont organisées de manière à ce qu'on ne puisse pas faire partie de l'une sans être incorporée à l'autre, il s'en suit que leur double fonctionnement nous apporte les plus heureux résultats.

ORGANISATION

La D. L. S. T., que nous décorons encore du titre un peu pompeux d'Académie, a ses lois, ses pénalités, ses membres actifs, ses membres honoraires. Elle a, au ciel, une grande patronne, et sur terre, des protecteurs qui lui servent de guides et d'appuis.

Ce petit corps littéraire renferme, en plus, parmi nos enfants, trois catégories de membres adhérents : Les Aspirantes, les Sous-Agrégees, les Agrégées. Si, d'un côté, il faut, pour décrocher le

premier grade, ou celui d'aspirante, être cinq fois première en composition et en orthographe françaises, il faut également pour cela une conduite relativement bien établie et une application sérieuse aux études générales : douze compositions de même ordre confèrent le titre de Sous-Agrégée, vingt, celui d'Agrégée.

Une fois promue au deuxième degré, l'élève reçoit et porte l'insigne des Sous-Agrégées. Dès qu'elle parvient au troisième, elle jouit des mêmes privilèges que les membres du Conseil Actif, lesquels sont choisis parmi les élèves du Cours Académique, plus spécialement placé sous le contrôle de l'Université Laval. Ces privilèges consistent dans la collation d'un insigne spécial, plus artistique que le précédent, dans l'usage du papier timbré aux armes et à la devise de la D. L. S. T. De plus, les élèves qui, à la séance de terme de l'année académique, sont revêtues de l'insigne et portent le titre d'Agrégées, sont admises à toutes les séances données par la société, du 15 octobre au 15 décembre. Si, à cette dernière date, elles ne se sont pas mises en devoir de reconquérir le titre d'Aspirantes pour l'année scolaire courante, elles sont discrètement retranchées du Cercle littéraire. J'ai dit *discrètement*, à dessein, car il y a dans la législation de notre petite Académie une pénalité qui est la terreur du pensionnat.

PÉNALITÉS

La terrifiante pénalité dont on vient de parler est infligée à toute élève qui, pendant trois semaines consécutives, aurait été, par ses incartades et infractions au règlement, privée de son ruban de conduite. Cette pénalité, c'est l'exclusion : l'exclusion, faite en assemblée plénière de l'Académie, et après la lecture de l'article de nos lois portant le titre : CAS D'EXCLUSION. Ces cas-là, disons-le, sont très rares ; c'est à peine si l'on en signale un, en trois ou quatre ans.

OCCUPATIONS

La première occupation de l'Académie est, nous l'avons insinué plus haut, de développer le goût et la culture de la langue française parmi nos élèves : cher et noble souci qui demande ses sacrifices, mais qui donne ses consolations.

Outre l'attrait de l'incorporation à la société, qui confère à celles qui la composent une certaine supériorité sur les autres, nous

devons, et surtout, signaler celui des travaux dont elle s'occupe, dans les classes et dans les séances bi-mensuelles. Ces travaux, auxquels tous les membres doivent prendre part, sont lus, analysés et critiqués, soit oralement ou autrement, par les élèves. Il n'est pas nécessaire d'être grand pédagogue pour comprendre le charme qu'apporte, à toutes nos catégories d'enfants, cette étude faite de leurs devoirs par d'autres compagnes ; toutes, des plus petites aux plus grandes, y trouvent une jouissance à nulle autre pareille. Critiquer et s'entendre critiquer ! quelle savoureuse occupation pour nos académiciennes ! Aussi viennent-elles comme à une fête à ces séances qu'il ne fait certes pas bon d'ajourner ou de retrancher.

Aux travaux personnels des élèves, l'Académie ajoute, et fait lire, imiter et analyser, des fragments d'œuvres classiques ; elle y joint de la musique vocale et instrumentale, des déclamations ; de temps en temps, les élèves des deux premiers cours jouent un passage des grandes tragédies et comédies du XVIIe siècle. A des intervall assez rapprochés, les élèves du Cours Académique donnent (CONFÉRENCES, je devrais dire de petites causeries sur un sujet qu'elles ont elles-mêmes choisi, ou qu'elles se sont fait imposer par leurs professeurs. Ces sujets sont généralement tirés de l'histoire littéraire ou de l'histoire politique, de l'histoire de l'Église et de l'histoire naturelle ; elles ont encore pour objet une monographie de livre, ou l'analyse amplement développée d'une fable.

Les séances ! Elles sont la grande attirance pour nos pensionnaires, et exercent sur leurs intelligences, si faciles à l'enthousiasme, une influence des plus heureuses ! La semaine qui doit se terminer par une réunion littéraire est toujours une semaine très fertile en sagesse et en application, car les adhérentes savent qu'on n'entre pas à l'Académie, qu'on n'assiste à aucune séance dominicale, sans être décorée du cordon d'honneur ou de conduite. C'est presque comme la robe nuptiale de l'Évangile.

LA SOCIÉTÉ DU LANGAGE FRANÇAIS-CANADIEN

Il y a trois ans, avant même que parvinssent ici les échos précurseurs du Congrès, la D. L. S. T. donna naissance à une autre petite société dont les membres actifs sont pris dans son sein. Quoiqu'elle n'ait que trois ans d'existence, la S. L. F. C. semble bénéficier de la maturité dans laquelle sa mère lui donna le jour, car ses premiers essais de vivre sont pleins de vaillance et d'espoir. Rien n'est

beau comme l'aube des choses, surtout lorsque mille présages s'en viennent leur promettre les ardeurs du midi et la moisson du soir.

La S. L. F. C. englobe toutes les élèves du pensionnat. Chacune de nos quatre divisions se partage en cinq ou six groupes, dont chacun a son chef. Au-dessus de ces chefs, se trouve le CHEF DES CHEFS, le *Dux ducum*, comme nous l'appelons. Le simple chef a la surveillance et le contrôle immédiat de son groupe ou comité. Deux fois par semaine, il doit rendre compte à sa Directrice de division du succès ou de l'indifférence de chacun de ses membres, et donner le nombre de fautes de langage recueillies parmi eux.

Le chef des chefs, lui, n'a que la régie des sous-chefs et ne peut être repris de ses fautes de langage que par les maîtresses. Chaque groupe porte le nom de son chef, et tous les groupes d'une même division représentent, autant que faire se peut, et d'après leur âge, une période plus ou moins avancée des littératures française et canadienne.

Comme la jeunesse est avide de changement, et que, du reste, elle en a besoin, toutes les six semaines, la S. L. F. C. procède à de nouvelles élections ; elle donne, à cette occasion, aidée de la D. L. S. T., une séance spéciale dite NATIONALE. Elle est ainsi nommée, parce que, soit pour la musique ou la littérature, on n'y interprète que des œuvres absolument canadiennes. Nos filles trouvent à tout cela une jouissance qui, pour elles, ne souffre guère de comparaison.

Voilà le rapide progrès de nos deux petites sociétés littéraires. On peut facilement se rendre compte qu'elles sont très propres à promouvoir chez la jeunesse l'amour des deux Frances dont le bon Dieu s'est servi pour commencer et continuer notre histoire.

———

L'école et l'anglicisme

Par M. l'abbé V.-P. Jutras (La Baie-du-Febvre)

On sait qu'autrefois nos terres d'argile produisaient le blé en abondance. Ce grain faisait la richesse du pays. Mais on se rappelle aussi ce que sa culture requérait d'efforts, de patience, de travail dur et persévérant.

L'ameublissement et l'assèchement du sol, le *coupage* à la faucille prenaient presque tout le temps de la belle saison, et l'hiver suffisait à peine pour faire les battages au fléau.

Cependant, malgré les fatigues et les contrariétés de toute sorte, nos pères s'entraînaient gaiement à ces pénibles travaux. Rien ne coûtait à leur énergie pour mettre en valeur leur belle récolte de blé, la gloire de leurs fermes.

Et il était si bon, si fortifiant, le pain que boulangeaient nos grand'mères et que cuisait le four de glaise, bâti tout près du logis !

Qui sait si cet aliment substantiel n'a pas été pour sa bonne part dans la création de ce type exceptionnel de robustesse et d'endurance qu'a été l'habitant canadien, également propre à tenir la hache du bûcheron, le mancheron de la charrue et l'épée du soldat !

Mais la culture d'un blé d'une nature autrement plus élevée avait été surtout confiée aux ancêtres qui s'embarquaient pour le Nouveau-Monde, c'était celle de ce blé, d'un tout autre ordre, qui fut la semence immortelle, dont parle le poète, d'où germa la Nouvelle-France.

Nos pères le reçurent comme un dépot sacré, ce froment superbe, roi des sillons de la vieille mère patrie : chacun de ses grains était fait de vérité catholique, de liberté et de charité chrétienne, et chacun d'eux avait pour écorce une syllabe du doux parler de France.

Ils s'étaient donné pour mission de l'ensemencer, ce grain précieux, par toute la terre d'Amérique. Laboureurs, marins, guerriers, découvreurs, missionnaires, tous s'étaient faits semeurs de vie chrétienne et de civilisation française.

Leur activité fut si grande que, dès l'origine de la colonie, le nord-américain était en grande partie devenu terre française.

« Tout s'était mis à parler humainement français », fait dire à Champlain, dans son testament, le poète Zidler.

Sur ce vaste champ de leur apostolat, les épis étaient si beaux, si dorés, les gerbes qu'on y moissonnait et que l'on entassait pour les greniers du ciel étaient si nombreuses, que déjà l'on pouvait reconnaître, en Amérique comme en Europe, la supériorité du froment de France, et le prendre, ici comme là, pour le signe ou le geste de Dieu, *Gesta Dei*.

***

La parole française, tel semblait être désormais le pain de l'âme que la Providence destinait aux peuples de l'Amérique du Nord. Et notre race, appelée à le produire et à le distribuer, avait déjà si profondément poussé ses racines dans le sol qu'aucune tempête ne put l'en arracher par la suite, pas même l'ouragan de 1763, qui nous fit changer d'allégeance. Cette bourrasque décima nos rangs, la fleur de la population fut emportée, mais ce qui en resta n'en fut que plus attaché aux traditions du régime français, à la religion des aïeux, à la langue qui devenait le seul soutien, après Dieu, de leur nationalité.

Menaces, promesses alléchantes, emprisonnements, offres des plus insidieuses, tout fut employé pour angliciser le pays. La résistance opiniâtre, mais toujours loyale, dura près d'un siècle, jusqu'à ce qu'enfin nous obtenions, avec le régime de la responsabilité ministérielle, le libre usage de notre langue, au Parlement, dans les tribunaux et les écoles.

Alors suivit une période malheureuse d'insouciance et d'oubli. Trop confiants dans l'avenir, nous eûmes le tort de fermer les yeux sur les agissements de l'ennemi séculaire. Pendant que nous dormions, il est venu semer l'ivraie, et voilà que notre champ national s'est contaminé, d'année en année et qu'aujourd'hui les mauvaises herbes menacent d'étouffer le bon grain.

Ce langage populaire, où resplendissait toute une floraison d'expressions des plus authentiquement françaises des XVIème et XVIIème siècles, que nos pères avaient si religieusement conservées, depuis cinquante ans nous le laissons se polluer, se corrompre, se perdre.

Des centaines, que dis-je, des milliers de tournures et de mots anglais, comme la moutarde et le chiendent, se sont emparés d'une grande partie de notre terrain, et y étalent leur végétation étrangère et malsaine, prenant la place de la bonne semence normande et saintongeoise, si chère à nos aïeux.

***

Le mal serait peut-être irréparable, si de généreux et patriotiques dévouements n'avaient déjà, depuis plusieurs années, fait entreprendre la tâche lourde et ingrate d'y porter remède.

Des publications de toute sorte, articles de journaux, études lexicologiques, brochures, dictionnaires de nos fautes, sont allés partout donner l'éveil et montrer l'imminence du danger.

Une bibliographie du parler français au Canada, dressée par MM. Geddes et Rivard, nous fait voir que près de 600 écrivains, tant d'Europe que du pays, ont porté le plus vif intérêt à notre langage populaire. On y peut compter, à partir de 1885, plus de 400 noms d'auteurs qui signalent l'anglicisme comme le grand, le seul véritable ennemi de la langue française au Canada.

La fondation de la Société du Parler français n'a pas eu d'autre objet que de continuer les travaux de ces écrivains et d'enrégimenter toutes les bonnes volontés dans une action commune et d'ensemble, afin d'atteindre ce qui est recherché par tous : l'épuration de la langue.

Dès sa première séance publique, M. le Secrétaire Rivard disait : « Nous voulons surtout, marchant sur les traces de Lusignan, de Sulte, de De Cases, de Tardivel, faire la guerre à l'anglicisme. » Et c'est le même ennemi que poursuivent activement les cercles d'étude formés à l'instigation de la Société du Parler français, dans bon nombre de collèges et de couvents. De sorte qu'on peut espérer avec raison que, si le mouvement s'accentue davantage et devient général, nous aurons bientôt fait de déblayer notre terroir ; les anglicismes vont disparaître à vue d'œil. Et notre parler reprenant sa limpidité d'autrefois, l'on pourra encore dire de nous, comme le P. Charlevoix des Canadiens d'avant la conquête : « Nulle part ailleurs qu'au Canada le peuple ne parle plus purement la langue française. »

***

C'était aussi l'opinion de Mgr Laflamme, qui disait qu'une période de dix ans suffirait pour rendre notre parler un des meilleurs parlers français, si la jeunesse écolière s'intéressait à la réforme du langage.

Qui ne voit qu'un des plus sûrs moyens d'opérer cette réforme c'est de faire entrer en collaboration les tout jeunes même de l'école

primaire. Chez eux, les bonnes habitudes se contractent aisément, les mauvaises n'ont pas encore pris de racines profondes, le sol est plus neuf et plus maniable, et l'arrachage de la plante nuisible peut se faire avec plus de chance de succès.

C'est sans doute pour tirer avantage de ce fait que, depuis l'automne de 1904, *le Bulletin du Parler français* publie, à l'intention des petites écoles des campagnes, une page d'anglicismes, choisis parmi les plus usités dans le langage populaire, avec, en regard de chacun, une bonne traduction française.

A l'heure qu'il est, 120 mots anglais, ainsi que les diverses acceptions auxquelles ils ont donné lieu — par exemple, le mot *clear* a 25 sens différents, *set*, 19, *bill* 17, *boss* 13, *cash* 13, et ainsi des autres, formant un total de 608 anglicismes — ont été étudiés et publiés par le comité d'étude du Parler français.

Dans notre région d'Arthabaska plusieurs institutrices, très désireuses de l'avancement de leurs élèves, ont saisi l'occasion qui se présentait de les faire profiter des avantages que leur offrait la Société du Parler français. Elles s'abonnèrent au *Bulletin* et donnèrent dans le mouvement avec une ardeur vraiment digne d'éloge.

***

Tout chef d'armée, pour exciter le courage des soldats, tient pour essentiel d'éveiller chez eux le sentiment de l'honneur et des intérêts de la patrie. L'institutrice, à la tête de son petit bataillon, doit recourir au même procédé, si elle veut faire aux anglicismes une guerre efficace.

Mais le moyen d'inspirer à ces jeunes âmes de l'aversion pour l'anglicisme, au point de le leur faire considérer comme un ennemi qu'il faut combattre ! La tâche n'est pas facile ; nos enfants de la campagne s'élèvent dans une atmosphère où le souffle patriotique a rarement, sinon jamais, touché leur intelligence et leur cœur. La fierté nationale, la conscience de race, en général, n'est pas de notre fait ; il faut bien l'avouer : le peu de respect que nous avons pour notre langue en est une preuve douloureuse et accablante.

Un jour qu'un compagnon et moi nous visitions la ville de Genève, l'idée nous vint de questionner un enfant d'une douzaine d'années, qui s'amusait avec un cerceau autour d'une fontaine publique. Nous voulions nous rendre compte de ce que pouvait être la mentalité d'un gamin d'une vieille ville d'Europe ; nous allions être servis à souhait.

Nous sommes bien ici, lui dîmes-nous, au pays de la Suisse ?

— Parfaitement. Messieurs sont étrangers, je suppose ?

— Nous venons d'Amérique. Mais vous, qui parlez très bien français, n'êtes-vous pas vous-même étranger ?

— Oh ! non, je suis né ici, à Genève ; la Suisse est mon pays, et presque tous y parlent français.

— C'est malheureux que votre pays paraisse avoir si peu d'importance, c'est à peine si on peut le trouver sur la carte d'Europe, et son étendue est si restreinte qu'on le traverse en chemin de fer presqu'en une demi-journée.

— Peut-être, mais ça n'empêche pas que c'est le plus beau pays du monde !

— D'accord, vos villes et vos campagnes sont fort jolies, vos lacs et surtout vos montagnes sont superbes. Mais vous n'avez pas d'histoire, vous n'avez pas de grands hommes, comme la France a, par exemple, son Napoléon, son Louis XIV, son Charlemagne, la Russie son Pierre-le-Grand, l'Angleterre son... Le petit nous a[illegible]e.

— Mais, si, nous avons plus que tout cela, nous avons un héros !

— Un héros ? comment le nommez-vous ?

— Mais... Guillaume Tell !... c'est un nom que vous devez connaître.

— Sans doute. Nous savons que Guillaume Tell fut bon tireur d'arbalète, mais est-on un grand homme, un héros pour si peu ?

Blessé jusqu'au plus profond de son petit être, l'enfant n'en pouvait plus d'indignation. Cette dernière plaisanterie était pour lui un affreux sacrilège... Guillaume Tell, rien qu'un tireur d'arbalète !... La figure toute rouge, les yeux en flamme, les poings crispés, on eut dit un petit lion en furie, prêt à se jeter sur nous pour nous déchirer à belles dents.

Ce que ce jeune enfant fit d'impression, on ne sau[illegible] en avoir l'idée ; il fallait voir de ses yeux ce geste de fierté nationale blessée, pour en concevoir toute la beauté. Pour le calmer, nous lui mîmes dans la main chacun un franc, et nous retournions à notre hôtel, tout étonnés qu'un gamin pût nous émouvoir à ce point. Lui, malgré la petite fortune de 40 sous qui lui arrivait si inopinément, nous suivait du regard, ne comprenant rien à notre manière plus qu'étrange, et se demandant sans doute à quelle espèce d'hommes il avait bien pu avoir affaire.

Des enfants qui auraient tant soit peu la formation de ce petit Génevois seraient déjà tout aguerris, et la lutte pour la défense

de la langue contre l'anglicisme se ferait tout de suite avec un bel entrain. Mais les élèves de nos écoles primaires, nous l'avons dit, n'ont pas cette formation ; c'est un côté de leur éducation laissé à peu près sans culture. Ce n'est pas assurément le peu d'histoire du Canada appris mécaniquement par cœur, qu'ils récitent moins bien que leurs contes de Petit Poucet et de Barbe-Bleue, qui soit de nature à éveiller en eux le respect des grands ancêtres, l'attachement au pays, l'amour de la langue maternelle.

Il y a une manière d'enseigner notre histoire qui peut faire même des tout jeunes de petits patriotes.

Et n'avons-nous pas des figures historiques aussi nobles, aussi grandes que celles de la Suisse et de n'importe quelle nation, des héros que nous pouvons placer sans crainte à côté de Guillaume Tell, et même des noms les plus célèbres de l'antiquité grecque et latine ?

Il suffit de savoir exploiter avec discrétion cette mine surabondante de faits glorieux et de sublimes dévouements, dont chaque page des annales de la Nouvelle-France découvre les filons splendides.

***

C'est à quoi se sont employées tout d'abord les institutrices de chez nous, qui voulurent seconder l'œuvre du Parler français à l'école, pour amener leurs petites troupes à déclarer la guerre à l'anglicisme.

Le texte des manuels d'histoire était expliqué, l'élève l'apprenait et le récitait par cœur, mais il devait en rendre compte, s'efforcer de saisir la pensée des personnages comme les raisons du fait historique.

Une lecture bien choisie et bien faite sur le sujet à l'étude, en éclairant davantage l'intelligence, était de nature à faire naître au cœur le sentiment de l'admiration et de l'amour, par exemple, pour Champlain, le père de la Nouvelle-France, pour Mgr Laval, le père de l'Église du Canada, pour nos missionnaires, nos fondatrices de congrégations religieuses, nos guerriers, nos découvreurs, etc.

Aux moins avancés on donnait un cours oral, dont pourraient aussi profiter les plus âgés, très simple, pour être bien compris, très court, pour ne les point fatiguer et pour ne pas empiéter sur les autres matières du programme scolaire.

Dans cet entretien la maîtresse rapportait quelque trait des plus saillants, afin de piquer leur curiosité et surtout pour émouvoir

ensuite leur sensibilité. Tantôt c'était Champlain, dans ses rencontres avec les Iroquois, tantôt Frontenac durant le siège de Québec par Phipps, ou d'Iberville s'attaquant, dans son canot, aux bricks anglais de la Baie d'Hudson, une autre fois on parlait de Carillon, des Plaines d'Abraham, de Chateauguay. Puis venait la conclusion pratique, à peu près toujours la même :

« Vous aimez vos pères, vos mères, n'est-ce pas ? C'est un devoir « pour vous de les aimer beaucoup, eux qui vous ont donné le jour, « qui travaillent et se dépensent continuellement pour votre bon- « heur. Ne devez-vous pas aussi vénérer et aimer ces grands hom- « mes qui ont fondé notre pays ? Ne sont-ils pas vos grands parents ? « Eh ! oui, ce sont les grand'pères de vos grands grand'pères.. Vous « voyez ce qu'ils ont fait pour vous ; ils ont combattu longtemps et « bien des fois ; un grand nombre d'entre eux sont morts pour défendre « notre beau Canada, pour que vous puissiez rester français et parler « français. »

Le zèle discret et intelligent de ces institutrices fut loin de rester sans résultat.

J'allai visiter, en mars dernier, l'une de ces écoles dont on disait tant de bien ; on y devait faire la fête du curé, raison de plus pour m'attirer.

Tous les élèves étaient sur la place de l'école ; c'était l'heure de récréation. Mais, chose étrange, personne ne bougeait et tous semblaient garder une position régulière. Je remarquai que quelques-uns étaient coiffés d'une manière bizarre : leurs têtes étaient rehaussées de plumes d'oies, disposées en couronne sur les bonnets de laine rouge. Au fond du parterre une élévation me parut d'abord être un *banc* de neige sur lequel on avait planté une gaule ornée d'un drapeau. Mais des têtes qu'on voyait émerger audessus du bloc et circuler autour de la hampe indiquaient évidemment autre chose : c'était une palissade élevée avec des quartiers de bois de chauffage, tenus debout au moyen d'un torchis de neige fondante.

En m'apercevant venir — un signal fut donné sans doute — on se mit à crier à tue-tête. Était-ce un vivat à mon intention ? Que non pas. Mais une fureur étrange et soudaine s'empara de tout ce petit monde, et le jeta dans une mêlée indescriptible. Les cris avaient pris une allure sauvage, ce n'était plus qu'une meute de petits loups hurlants, prêts à s'entre-dévorer. « Voilà, certes, une drôle de manière de fêter son curé », me dis-je. La neige revolait dans les airs comme en un temps de poudrerie. Des boules blanches, lancées à tour de bras, se croisaient en tous sens, tombaient sur les bonnets rouges, en éparpillaient sans merci les plumes d'oies sur le sol.

On se serait cru en rêve, mais c'était bien la réalité : nous étions sur les bords de l'Outaouais, au Long-Sault, nous avions devant nous une horde d'Iroquois assiégeant Dollard et ses compagnons dans leur barricade. Il n'y avait plus à en douter quand le baril de poudre historique — cette fois une petit baril de carton rempli de chiffons de papier et de pailles enflammés — fut lancé sur les assaillants.

A ce moment, je crus de mon devoir d'intervenir ; j'ordonnai de hisser le mouchoir blanc. C'était fort à propos. La fureur des combattants était telle qu'il y avait à craindre que Dollard et ses braves ne fussent obligés de mourir encore une fois pour sauver la patrie.

Mais mon intervention venait cependant déranger tous les plans. Jusqu'ici les petits garçons seuls avaient figuré ; les petites filles devaient elles aussi entrer en scène. La palissade de Dollard devenait tout-à-coup le Fort de Verchères, et Mlle Marie-Madeleine de Verchères devait le défendre contre une bande de petits Iroquois, qui se promettaient bien de lui faire la partie chaude.

Force nous fut de brûler ce dernier article du programme : nous étions rassasiés d'héroïsme. D'ailleurs, tant de capots avaient été dégarnis de leurs boutons, dans la chaleur de l'action précédente, tant de petits nez avaient rougi et pâti sous les boules de neige, que l'on se demandait avec stupeur ce qu'il en serait d'un combat d'Iroquoises. Nul non plus n'avait songé à ce terrible engin de guerre : la colère de la femme ! pire que le feu grégeois.

***

Au surplus, une telle manifestation de vigueur martiale faisait désirer voir nos guerriers en face de l'anglicisme.

L'heure de la classe sonne, chacun rentre à son poste. Ici la lutte change de nature ; c'est la lutte d'esprit contre esprit, de l'esprit français contre l'esprit anglais. Les Iroquois ont disparu ; il n'y a plus que des petits Canadiens français sous un même drapeau. Où est l'ennemi ? On ne le voit point ; il se dissimule, mais il est partout. On le trouve au foyer de la famille, en dehors de l'école, dans l'école même. Et, situation des plus critiques et des plus dangereuses, chacun traîne en soi-même, à son insu, des régiments tout entiers d'hostiles saxons, qu'une imprévoyance sans nom a laissé pénétrer dans la place. *Le Bulletin du Parler français*, éclaireur inlassable, en a dépisté un bon nombre. Voici les derniers,

capturés au mois précédent ; le tableau noir les retient prisonniers. Nous pouvons lire leurs noms : *pad, t blot, blotteur, diary, fools-cap, scrap book, post card, post office, fastener, paperslip, stand, scraper, candy, shed, shop, store.*

Pas de grâce pour ces destructeurs de votre langue, on les écroue sans pitié dans un petit cachot, sur la porte duquel on lit : « Cahier du Parler français ». Pour empêcher toute évasion, l'on met à côté une sentinelle fidèle et sûre : une bonne expression française-canadienne, fournie par le comité d'étude du Parler français lui-même, et équipée à ses frais.

***

Mais ordinairement le temps de la classe, s'il y en a de disponible à cette fin, est plutôt employé à l'entraînement, au fourbissage des armes, à l'étude des meilleures pratiques de stratégie.

La maîtresse, ancienne élève des Sœurs de l'Assomption de Nicolet, a apporté de son couvent un guide précieux : « La Société du bon langage. » C'est le livre d'instruction disciplinaire

Tout volontaire reçoit dix jetons pour solde mensuelle. Si, manquant à son devoir, on découvre et laisse passer un anglicisme sans l'attaquer, l'on devient *ipso facto* passible d'une amende : le délinquant est obligé de donner l'un de ses dix jetons au camarade qui l'a surpris en faute et qui a fait besogne à sa place.

Les noms de ceux qui, dans le cours du mois, ont conservé leurs dix jetons et en ont gagné d'autres, sont cités à l'ordre du jour. A la fin de l'année des médailles d'honneur sont décernées aux plus riches concurrents.

Ainsi pourvu et dressé, l'on se met en campagne à la recherche de l'anglicisme.

***

L'on voudra bien se rappeler qu'il s'agit ici de combats spirituels, et qu'il faut écarter toute idée de bataille rangée. Les esprits sont plutôt tirailleurs que soldats de ligne. Au besoin, plusieurs se feront même flibustiers. Le droit des gens ne les regarde pas. Pourquoi tant de formes et de manières avec un ennemi qui se cache, et qui vous tient sans cesse sur le qui-vive, à la merci d'une embuscade ?

Escarmouches, corps à corps isolés, prises de becs, parfois vives altercations, telles sont les faits qui incidentent ordinairement la marche.

On est étonné des succès remportés par ces guérilleros. Outre de nombreuses dépouilles enlevées à l'ennemi, de leur propre chef, leur butin s'est encore enrichi des 606 anglicismes au compte du *Bulletin du Parler français*.

La main se fait vite à la besogne militaire, quand on y met tant soit peu d'enthousiasme. Les enfants, vifs de leur nature et chercheurs curieux, acquièrent presque aussitôt une adresse accomplie. A peine engagés dans l'arène, ils ne font plus la guerre qu'en amateurs. Ils n'ont plus à chercher l'anglicisme, ils le devinent. Ils affectent alors de ne plus faire usage que d'une seule arme : le ridicule. Avec cette arme assommante, la victoire est sûre ; tout mot anglais, réel ou soupçonné, a, vous le pensez bien, beaucoup plus qu'à se bien tenir.

Au printemps, dès que l'état des chemins le permet, les enfants viennent à l'église, de tous les coins de la paroisse, suivre les catéchismes de la première communion. Les écoles *militaires* comme les autres envoient leurs contingents d'élèves.

Ces derniers ont tôt fait de gagner les premières places et de se distinguer parmi leurs petits camarades. Pour eux — déjà on peut le constater — l'amour de la langue et l'amour de la religion ne sont qu'un même sentiment. Quelquefois un point doctrinal peut passer inaperçu quand, pour l'expliquer, apparaissent certains mots à panache anglais, qui, alors, ont le don exclusif d'attirer toute leur attention.

On leur parlait, un jour, de la toute-puissance et de l'immensité de Dieu. Pour fixer les idées sur ce sujet difficile, on essayait des comparaisons, on citait, par exemple, l'océan si large, si grand que du temps de Cartier et de Champlain, ça prenait des cinq ou six mois pour le traverser dans des canots grands comme des maisons, qu'on appelle aujourd'hui « *steamboats* ».

Peu de temps après, il s'agissait du jugement général. Les morts sortiront des tombeaux et tous les hommes seront transportés par la puissance de Dieu — le point à retenir — à la vallée de Josaphat, laquelle se trouve loin, à des milliers de lieues d'ici, bien loin de l'autre côté de l'immense océan dont on leur parlait l'autre jour.

L'explication donnée, le catéchiste leur demandait : « Voyons ! quel est celui d'entre vous qui me dira comment nous irons à la vallée de Josaphat, au jugement général ? »

Il se tourne du côté des petites filles — pas de réponse ; du côté des petits garçons — mot ! Cependant, il aperçoit au fond de la salle une petite figure qui le fixait avec des yeux pleins d'intelligence. C'était un enfant qui n'avait guère fréquenté l'école, mais qui s'agitait sur son siège et qui faisait mine de pouvoir répondre.

Il lui répète la question. L'enfant se lève aussitôt, et d'un air triomphant : « On ira (y ira), dit-il, en *steamboat*, M. le curé! »

Ce fut, on le comprend, une *pouffée* de rire générale. Mais, détail singulier et typique, on entendait presque tous crier, à pleine voix : « en bateau, M. le curé ! » « en bateau à vapeur, M. le curé ! »

Pour cette fois, la catéchiste dut se résigner à avouer qu'il n'avait pas gagné grand'chose ; les maîtresses d'école avaient le dessus, c'est évident. Mais il ne leur en garda pas rancune. Loin de là, il ne put s'empêcher d'admirer l'efficacité de leurs efforts, et plus que jamais il resta convaincu que les enfants sont de très utiles agents de réforme du parler populaire.

***

Jusqu'ici ce ne sont que des essais d'initiative privée, l'étude du langage au point de vue spécial des anglicismes n'étant pas matière du programme scolaire. Mais que les 6.000 institutrices qu'il y a dans la province soient tenues, de par les programmes, de faire apprendre à leurs élèves des listes mensuelles d'anglicismes comme celles que fournit *le Bulletin du Parler français*, on ne tardera pas à s'apercevoir que c'est à l'école primaire qu'il faut commencer tout travail d'épuration de la langue.

Mettons que ce mode spécial d'exercice de langage se généralise dans la province et devienne obligatoire, et prenons pour exemple l'espace de dix ans. Voilà déjà, au bout de cette période, grâce à ces listes seulement, plus de 600 expressions vicieuses déracinées de notre parler populaire, flétries et ridiculisées par au moins un demi-million d'enfants et d'adultes, en supposant, comme les statistiques le permettent, une assistance moyenne à l'école de 300,000 élèves, qui se renouvellent à peu près tous les cinq ans.

Mais faudrait-il pour cela obérer davantage les programmes déjà surchargés ? Évidemment non, ce ne peut être, tout au plus, qu'un moyen nouveau et pratique d'enseigner la grammaire, qui est l'art, comme tout le monde sait, de parler correctement.

Assurément, ces exercices ne pourront que favoriser l'étude si recommandée de l'anglais. Et comment ? La chasse aux anglicismes est autant un exercice anglais que français. Pour atteindre

les loups il faut savoir les distinguer d'avec les agneaux. Ignore-t-on que nos enfants et nos illettrés croient foncièrement parler français, même en bourrant leur langage des plus affreux anglicismes ?

Un journal rapportait dernièrement qu'un juge anglais, peu familier avec notre langue, ne sachant pas trop lequel des deux mots, « passerelle » ou « plate-forme », il fallait dire pour désigner la planche mobile qui sert de pont pour le débarquement des marchandises, s'adressa à un temoin pour se renseigner. Celui-ci répondit que ni passerelle, ni plate-forme n'était le mot, et il ajouta : en bon français, cela s'appelle *gangway* !

Apprendre aux élèves que *gangway, loss, boiler, cash, set, settler, all right*, etc, sont des mots anglais, et leur faire connaître leurs équivalents en français, quand ce ne serait que pour en désinfecter la langue, n'est-ce pas là enseigner l'anglais et l'enseigner d'une manière intelligente ? Il semble même fort à douter que les élèves de l'école canadienne la plus anglomane puissent, comme nos petits pourchasseurs d'anglicismes, acquérir une connaissance plus considérable d'anglais, et surtout plus raisonnée et plus pratique.

***

Et quand bien même notre parler populaire s'épurerait au dépens de l'anglais, tout Canadien, soucieux de notre avenir comme race, devrait-il s'en alarmer ?

Que l'on enseigne la langue anglaise aux enfants que l'on destine aux études classiques et commerciales, la chose peut être nécessaire, vu les conditions d'existence qui nous sont faites dans ce pays. Mais pour le gros de notre population, y a-t-il, on peut se le demander, un besoin réel de la connaissance de cette langue ?

N'est-il pas plutôt évident que plus il y aura d'anglais dans le peuple, plus se déformeront notre mentalité française et notre caractère national, et aussi plus nous serons désarmés en face de l'ennemi ?

« Souvenons-nous toujours, a-t-on dit, que si Montréal et « Québec ont capitulé, la langue française, elle, n'a jamais été vain- « cue. » Comment a-t-elle pu résister à la conquête ? C'est que nos pères, après avoir fait noblement leur devoir sur les champs de bataille, ont, regagnant la campagne, repris leur vie paroissiale, retranchés à l'ombre du clocher de leur église. Là, en dépit du malheur de leurs armes, de l'abandon de leurs chefs, du mépris

des vainqueurs, de la tyrannie du pouvoir, de la séduction américaine, ils ont continué à parler et à ne parler que le français. De cette façon ils ont fatigué les oppresseurs, usé les intrigues et vaincu enfin toutes les haines. En 1848, ils reprenaient virtuellement Montréal et Québec, et entraient définitivement en possession de leurs droits politiques et nationaux.

Après la guerre de 1870, un moraliste prussien disait avec orgueil, sinon avec raison : « C'est notre école allemande qui a vaincu la France.» Nous, l'histoire en mains, nous pouvons affirmer, sans forfanterie et sans crainte d'errer, que c'est notre école à nous, la petite école des campagnes — bien française celle-là — qui après la cession du pays n'était entretenue que par cotisation volontaire, qui se tenait quelquefois à l'église, la plupart du temps dans les familles privées, c'est cette école, dis-je, honnie du pouvoir, en butte à toute sorte de tracasseries, soutenue par le seul patriotisme canadien-français, qui nous a valu le recouvrement de nos libertés politiques et religieuses, y compris l'établissement du système scolaire dont nous avons le parfait contrôle.

L'école élémentaire, telle que nous l'avons aujourd'hui, est l'héritière de l'ancienne et doit en être la continuatrice. Pour être une des sauvegardes de la nationalité, il faut qu'elle reste, comme sa devancière, intégralement française.

Serait-ce, vraiment, un progrès au point de vue national que de réaliser le vœu émis, il n'y a pas longtemps, qui ferait de l'école primaire de cette province une école presque bilingue, où l'anglais serait au rang du français ? Ne serait-ce pas plutôt travailler à notre propre déchéance, nous faire les artisans de notre ruine ?

Ce n'est pas au temps où les anglicismes pullulent dans notre parler populaire, où notre langue est menacée plus que jamais à l'extérieur, qu'il convient d'abattre ainsi de nos mains le seul retranchement peut-être qui puisse nous protéger.

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, notre langue française venait un jour à capituler devant l'anglais, comme Québec et Montréal en 1760, l'école primaire, si ce vœu s'accomplit jamais, sera la porte par où l'ennemi entrera dans la place. Il n'aura qu'un pas à faire pour prendre possession de l'église, et alors notre ruine nationale sera consommée.

***

Il ne m'appartient pas de discuter l'opportunité de l'étude intense de l'anglais dans nos petites écoles. Qu'il me suffise de

dire, et une expérience amère vient à l'appui, que montrer l'anglais aux jeunes fils de nos habitants, c'est seconder, en définitive, la désertion de la campagne pour la ville, l'abandon des travaux de la terre pour le service des compagnies de chemin de fer, ou d'industries manufacturières ; c'est encore préparer indirectement l'émigration à l'étranger, favoriser de loin les alliances mixtes d'où naissent trop souvent les renégats de la religion et de la patrie.

Que notre école de campagne soit plutôt réellement la maison nationale, où l'enfant du peuple puisse apprendre à connaître et à aimer ce coin du sol américain que la Providence nous a destiné, notre incomparable Québec, le paradis du Dominion où se sont déroulés les événements si glorieux de notre histoire !

Qu'elle soit la maison bénie, où nos petits enfants s'initient à l'amour de Dieu, à la pratique de la religion des ancêtres, où ils apprennent d'abord à épeler les syllabes de la langue de Champlain, de Mgr Laval, de Frontenac, de Mgr Plessis, de Lafontaine, puis ensuite à les dégager de tout alliage corrupteur surtout avec l'anglais, la langue de l'hérésie et du reniement national !

Que notre école soit tout cela, et elle restera, comme elle fut dans le passé, l'arche de salut, portant avec sûreté dans ses flancs, les destinées de notre peuple et l'avenir de notre race !

L'enseignement du français par le latin

Par M. Gustave Zidler, professeur au lycée Hoche (Versailles)

I

LA « QUESTION DU LATIN »

Depuis vingt-cinq ans l'enseignement du latin en France a subi de nombreux assauts. Mais on peut être surpris de trouver parmi ses plus redoutables adversaires les esprits les plus distingués qu'il a lui-même contribué à former. Les Raoul Frary, les Charles Bigot, les Jules Lemaître (seconde manière), [1] pour ne pas citer des noms plus récents, furent tous de très brillants Universitaires : ils semblent avoir oublié un peu vite qu'ils devaient au commerce des Lettres latines la vigueur de leur pensée ou la finesse de leur style. Tous, quelles que soient les raisons secrètes de leurs attaques, tombent du moins d'accord sur l'*argument utilitaire :* « A quoi bon, disent-ils, obliger tous les enfants de nos collèges à essayer d'apprendre, pendant six ou huit de leurs plus belles années, une *langue morte*, dont ils ne sauront pour la plupart tirer aucun profit, et qui ne doit jamais leur servir dans le plus grand nombre des professions auxquelles ils se destinent ? »

Quant à nous, c'est justement au nom d'un *intérêt* supérieur, en nous appuyant sur des réalités indiscutables, que, nous adressant aux jeunes Français d'Amérique, à de futurs citoyens de laborieuses démocraties, qu'il s'agit de former au sens de la vie pratique, nous leur disons : « Il n'est rien de plus immédiatement *utile* pour des Français bien nés que la connaissance du latin, parce qu'il n'est rien de plus *utile* pour eux que de savoir bien parler la langue maternelle, dont ils ont raison de s'enorgueillir comme d'une très haute noblesse, et parce qu'aussi bien la possession pleine et entière du français ne saurait s'obtenir sans de fortes études latines. La langue française, issue du latin, est restée en relation étroite avec lui au cours des siècles, et, malgré sa tendance à s'en dégager de plus en plus selon le

---

(1) Dans ces derniers temps, M. Jules Lemaître est redevenu le défenseur de la cause latine qu'il avait d'abord fort judicieusement plaidée.

vœu de son génie propre, il lui est impossible de s'en passer jamais complètement. Quoi qu'on prétende, elle ne peut se suffire à elle-même ; elle a toujours besoin du latin pour se développer, surtout à l'heure présente, pour se défendre et se conserver intacte. En France même, à plus forte raison au Nouveau-Monde, où domine le verbe anglo-saxon, elle ne peut trouver de plus sûr auxiliaire pour se garantir des entreprises de son puissant rival. Tout ce que le latin gagne dans nos programmes scolaires, le français doit le gagner aussi, exactement comme les pertes du premier pourraient entraîner la ruine de l'autre. Non, *le latin n'est point mort* pour nous : il continue à *vivre*, intimement mêlé à l'expression quotidienne de nos pensées, à toute notre existence intellectuelle et morale. »

II

POURQUOI LE FRANÇAIS NE PEUT ETRE BIEN APPRIS SANS LA CONNAISSANCE DU LATIN

Aperçu historique de la formation et du développement de notre langue jusqu'à nos jours

On pourra disserter tant que l'on voudra, accumuler les paradoxes les plus ingénieux : un grand fait historique, qui a décidé à jamais de nos destinées, s'est accompli irrévocablement dans le monde, à l'heure où Vercingétorix a jeté ses armes aux pieds du Proconsul victorieux. A partir de cet instant, nos ancêtres se laissèrent conquérir aisément par Rome, attirés par les bienfaits de sa politique et par l'ascendant de sa littérature. S'ils devinrent Latins, c'est qu'ils le voulurent, et, s'ils le voulurent, c'est qu'ils avaient reconnu dans leurs maîtres une supériorité qu'ils s'efforcèrent d'atteindre à leur tour et dont leur ambition ne s'estimait pas indigne. La Gaule se couvrit d'écoles prospères, que s'empressa de fréquenter la partie la plus élevée de la nation, — avec un tel succès que les derniers représentants des Lettres latines, poètes ou historiens, se recrutèrent parmi les Gallo-Romains. Le peuple lui-même désapprit insensiblement le celtique, auquel rien ne l'attachait, pour parler le latin, qui exerçait sur lui tant de séductions diverses. Le latin n'était-il pas pour le Gaulois, devenu citoyen romain, la langue pratique du gouvernement et de la loi, la langue commode du commerce et des affaires, la langue brillante de la civilisation que sa vive intel-

ligence l'avait mis rapidement en état de comprendre et de s'assimiler, enfin la langue apostolique du christianisme naissant, de la religion de la « Bonne Nouvelle » annoncée aux plus humbles ? Sans doute, au cours des siècles, les hommes du « vieux pays » ont pu altérer et transformer le son des syllabes latines, en modifier librement les significations et l'usage, y joindre même des éléments étrangers : une vérité qui demeure indéniable, c'est qu'aujourd'hui encore, sous le nom de français, nous continuons à parler latin, et qu'il nous est impossible, dans nos phrases les plus simples et les plus ordinaires, de ne pas reconnaître le souvenir toujours vivace et triomphant de la langue de César.

Latine par ses origines populaires, qui ont laissé sur nos mots les plus anciens l'empreinte de la prononciation primitive, notre langue est restée également latine par le commerce assidu de tous nos écrivains avec le parler de Rome. C'est vers le XIe siècle que s'acheva son évolution *spontanée* ; mais dès lors développée *artificiellement*, malgré l'oubli des règles phonétiques qui avaient présidé à sa formation, elle poursuivit son existence dans un même esprit de tradition. Et comment en eût-il été autrement ? Pendant toute la durée du Moyen Age, l'enseignement de nos Universités, ne se donnant qu'en latin, enrichit notre idiome d'une foule d'expressions savantes. Aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, le nombre des latinismes introduits fournirait des listes considérables : la grammaire, la philosophie, la médecine, l'astronomie continuèrent tout naturellement à parler latin en français. Les traducteurs, comme Oresme, obligés de lutter avec les difficultés d'un vocabulaire trop pauvre, trouvèrent plus facile d'emprunter les termes mêmes du texte original, dont l'équivalent leur faisait défaut.

Ce qu'on est convenu ensuite d'appeler, avec plus ou moins de justesse, le mouvement de la Renaissance put déterminer une nouvelle façon d'interpréter les chefs-d'œuvre antiques : en réalité il ne fit que fortifier le culte des études latines. Nous savons comment le père de Montaigne s'y était pris pour que son fils parlât le latin avant de répéter un seul mot de français : « Nous nous latinizasmes tant qu'il en regorgea jusques à nos villages tout autour, où il y a encore et ont pris pied par l'usage plusieurs appellations latines d'artisans et d'outils. Quant à moy, j'avoy plus de six ans avant que j'entendisse non plus de françois que d'arabesque... » Rabelais a beau se moquer de « l'Escolier Limousin » et des excès des latiniseurs : il « latinise » lui-même surabondamment. J. du

Bellay, avec Ronsard, « défend » bien le français, mais ne voit d'autre moyen de l' « illustrer » et de le rendre l'égal des langues anciennes qu'en invitant encore les « Gaulois » ses compatriotes à marcher vers « cette superbe cité romaine » pour « orner de ses dépouilles leurs temples et autels ». Et le conseil du poète de la Pléiade est docilement suivi : le latin semble être le grand réservoir naturel où l'on puise les néologismes nécessaires pour traduire toutes les idées anciennes et nouvelles.

Le XVIIe siècle fut beaucoup plus sage et réservé dans l'introduction des mots ; mais l'éducation de ses collèges resta essentiellement latine, comme en témoigne le programme du collège des Jésuites de Québec dès le lendemain de sa fondation (en 1636 ou 1637).[1] Corneille à Rouen, Bossuet à Dijon, Boileau au collège de Dormans-Beauvais à Paris, tous furent, comme on disait alors, « bons latins », tous reçurent des leçons dont leurs œuvres conservent une empreinte si profonde que nous ne pouvons nous-mêmes les comprendre pleinement sans la connaissance de Tite-Live ou de Lucain, de Cicéron ou d'Horace : non pas, suivant l'expression de Montaigne, « qu'ils innovent, qu'ils apportent des mots, mais ils enrichissent les leurs, appesantissant et enfonçant leur signification et leur usage », leur rendant souvent toute la force de leur acception étymologique. C'est ce qui constitue l'excellence de la langue de nos grands classiques, ce que nous retrouvons encore à la fin du XVIIIe siècle dans un André Chénier, « sur des pensers nouveaux faisant des vers antiques », et, par-dessus l'époque troublée du romantisme, en passant par Victor Hugo, dans nos Parnassiens, les Leconte de Lisle et les J.-M. de Heredia. Malgré de retentissants manifestes, il s'en faut de beaucoup que le XIXe siècle ait complètement secoué le joug des Romains, et l'on peut affirmer sans crainte de se tromper que ce qu'il a produit de plus fortement pensé et de mieux écrit est dû au vieux programme d' « humanités » de nos lycées de France. Du reste, l'œuvre de latinisation savante du français n'a jamais été aussi marquée que depuis le progrès des sciences de tout ordre pendant les soixante dernières années. Un éminent théoricien du langage, A. Darmesteter, dans une enquête sur le néologisme, pouvait écrire ceci, vers 1885 : « Le latin fait la conquête de la France. Actuellement la langue commune, le français des livres et de la bonne conversation est tellement imprégné de latin que *l'organisme latin l'a en partie pénétré*, que l'on pense les mots en latin, qu'on les dérive

(1) Lire à ce sujet le livre si intéressant que M. le Recteur de l'Université Laval, l'abbé Amédée Gosselin, vient de consacrer à *l'Instruction au Canada sous le régime français.*

et qu'on les compose d'après les lois de la dérivation et de la composition latines... Comme de *craie*, dit l'auteur d'un mémoire sur les dénominations chimiques, on n'a pas fait *crayacé*, mais *crétacé*, j'ai cru que pour qualifier des substances tirés du *suif*, des *fourmis*, de l'*oseille*, il valait mieux aussi reprendre la racine étymologique, et dire : *sébacé*, *formicien*, *oxalique*, au lieu de dire : *suifacé*, *fourmien*, *oseillique*, ou autres dérivés des noms français, tout aussi malsonnants. » — C'est en vertu de cette règle que nos nomenclatures scientifiques sont latines pour les cinq sixièmes, le dernier sixième étant de provenance grecque. Et quand, à l'aube de ce XXe siècle, s'est enfin réalisée la conquête de l'air, c'est encore le latin qui l'a consacrée, avec les mots presque poétiques d'*aviation* et d'*aviateur*. Et ces mots, destinés à exprimer une découverte toute récente, n'ont pas du tout surpris et paru étrangers. Sans avoir besoin de lettres de naturalisation, ils sont entrés de plain-pied dans le vocabulaire courant, accueillis d'avance par toutes les académies. C'est qu'ils devaient se retrouver tout de suite chez eux, dans leur monde, en famille, avec le même timbre de voix que les plus âgés de leurs associés. Pouvions-nous ne pas leur présenter bon visage, quand tout mot latin, chez nous, a toujours apporté avec lui son droit de cité ?

Si donc, depuis Jules César jusqu'à nos jours, pendant l'espace de dix-neuf siècles, notre langue — primitivement du latin — n'a cessé un seul instant de se constituer et de se parfaire ou de s'accroître avec la collaboration du latin, comment pourrions-nous concevoir que ce dernier ait cessé tout à coup de nous être d'aucun secours ? Comment croire qu'il soit nécessaire de le sacrifier, sans égards et sans regrets, à toutes les notions encyclopédiques qu'un jeune homme de notre temps doit acquérir ? Tout ce dont nous lui sommes redevables dans le passé n'est-il pas un garant des services qu'il peut nous rendre encore dans le présent et dans l'avenir ?

Mais c'est justement ici que se place l'objection la plus forte des partisans de la « culture moderne ». Sans nier les origines de notre langue et ses rapports prolongés avec le latin, ils prétendent en tirer contre celui-ci un arrêt de déchéance et une condamnation sans appel. — « Oui, disent-ils, le français est un rameau, mais bien détaché aujourd'hui, de la souche latine. Sans doute il y a puisé le meilleur de sa sève, mais précisément parce qu'il s'en est assimilé toute la substance vivifiante, il n'a plus rien à lui demander. Notre langue est achevée à présent : elle est majeure. Riche de tout le trésor d'une littérature presque millénaire, elle peut se suffire à elle-même.

Le temps paraît venu de l'émanciper. *C'est lui faire injure que de lier encore sa destinée à celle d'un idiome mort depuis quinze siècles.* [1]

« Et du reste n'a-t-elle pas toujours travaillé à s'affranchir de cette tutelle trop souvent encombrante ? Que reste-t-il maintenant de commun entre le latin et le français ? Au lieu de s'attacher à ce qui les rapproche, ne devait-on pas remarquer plutôt ce qui les distingue ? Langue d'analyse, sans désinences casuelles, à ordre direct, notre français, avec sa phrase courte et alerte, ressemble au parler de Cicéron comme notre costume à une toge antique, comme notre pensée à celle des anciens. Tout diffère : les mots ont habituellement changé de signification dans le passage d'une langue à l'autre ; l'esprit et le tour de la phrase semblent complètement opposés. *Le français n'existe, n'a vécu, ne s'est perfectionné que par l'oubli du latin. Chacun des progrès du français a été une conquête sur le latin, une diminution du latin. Le latinisme dans l'expression n'est pas un embellissement, mais une corruption du français... Il faut instituer* l'enseignement du français par le français. » [2]

Telle est la thèse fort spécieuse des « amis de la culture moderne ». Nous reconnaissons que le latin ne peut trouver sa place à l'école primaire, où l'enseignement doit demeurer forcément élémentaire, pratique, professionnel Mais étendre cette proscription à toute la clientèle de nos collèges, ce serait faire courir à notre idiome les dangers les plus graves. Quand il s'agit de former des hommes appelés à exercer, par la parole ou par la plume, une action prépondérante et décisive sur leurs concitoyens, ne devons-nous pas chercher à les armer le mieux possible pour la lutte ? à leur enseigner au moins toutes les ressources de leur langue ? Il est permis à un Herbert Spencer de railler chez ses compatriotes « les parents ambitieux qu'on voit, dit-il, sacrifier au goût du latin, comme les Indiens de l'Orénoque croient qu'il entre dans les privilèges des chefs de se peindre et de se tatouer ». Un Anglo-Saxon peut aisément négliger les études latines, qui, étrangères à son parler, ne semblent en effet pour lui qu'une parure, une superfétation de son esprit. Mais chez nous l'avocat, l'orateur parlementaire, le juge, le journaliste, l'homme de lettres — pourquoi n'ajouterions-nous pas le médecin, l'industriel ou le commerçant ? — bref, tous ceux qui ont quelque grande mission sociale à remplir, doivent comprendre la nécessité de posséder à fond et en toute sûreté l'instrument essentiel de leur œuvre professionnelle. Et s'il arrivait même que l'un de nos écrivains n'eût pas joui dans son enfance du privilège de l'instruction intégrale, il ne tarderait

(1) Manifeste des *Amis du français et de la culture moderne* (1911).
(2) M. G. Lanson, dans la *Phalange* du 20 juillet 1911.

pas à se rendre compte de ce qui lui manque et devrait chercher à y remédier dans la mesure de ses moyens. A ces anciens latinistes qui nient l'utilité du latin tout en sachant bien en profiter pour eux-mêmes, je ne connais pas de réponse plus sincère et plus probante que l'aveu si touchant du tendre et délicat auteur de l'*Ame solitaire* : « Je suis un ignorant. Je ne sais pas ma langue. Je suis particulièrement abondant en faiblesses. *C'est que je n'ai pas fait mon cours classique, que je ne sais pas le latin, dont la connaissance est indispensable pour bien écrire le français.* »

Pourquoi donc et comment, cher poète canadien, êtes-vous arrivé à cette douloureuse constatation ? Quelles difficultés avez-vous rencontrées dans l'expression de vos idées ? Quels secrets avantages croyez-vous que le latin confère à ses initiés et qu'il vous eût procurés à vous-même ? — C'est ce que nous allons essayer de montrer par une étude attentive du *vocabulaire* et de la *syntaxe* dans leurs rapports avec l'art du style.

III

COMMENT LE LATIN EST D'ABORD INDISPENSABLE POUR LA CONNAISSANCE EXACTE DE NOTRE VOCABULAIRE

Nous continuons à parler latin : voilà le fait qu'il n'est pas permis d'oublier. Les deux tiers de nos radicaux — la plus grande partie de notre vocabulaire usuel — sont de provenance latine. Certains mots ont eu beau se dépouiller de leurs désinences casuelles, rejeter des syllabes, transposer ou permuter leurs voyelles et leurs consonnes, se transfigurer, se rendre méconnaissables par leur aspect extérieur comme par leur signification : ils ont conservé tout au fond un peu de leur âme originelle. Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, le latin vit toujours à la racine de notre langue ; si bien que supprimer les études latines, c'est franchement nous « déraciner », c'est risquer de retirer à la vieille tige française ce par quoi elle peut se nourrir et fleurir encore.

On prétend que notre langue est maintenant assez grande personne pour pouvoir vivre de sa vie propre. Mais ne voit-on pas le danger des aventures auxquelles on l'expose, si tous nos écrivains et nos orateurs, ceux qu'on doit considérer comme les gardiens et les prêtres du verbe, ont perdu le souvenir sacré de sa tradition et igno-

rent les conditions ou les lois mêmes de son existence ? Sans l'appui du latin, malgré tous les dictionnaires, avec les meilleures définitions, nos mots ne sont plus que des signes conventionnels, dont nous ne savons plus la valeur intime et secrète, et que nous devons employer au hasard, témérairement.

« Notre langue, dit-on, s'est perfectionnée par l'oubli du latin. » — C'est presque exactement le contraire, du moins pour le lexique. Tous les chefs-d'œuvre de notre littérature — même ceux d'hier et d'aujourd'hui — protestent contre cette assertion. La langue française, dans ses modèles les plus achevés, se montre toute imprégnée de latinité. Le latinisme, bien loin d'être une « corruption du français », lui rend sa vie pleine et régulière ; c'en est véritablement la chair, les nerfs et la moelle. Les grands maîtres du XVIIe siècle ont tous pratiqué le latinisme avec un merveilleux bonheur, et par cela même nous ont laissé de magnifiques leçons de style.

Et c'est donc nous leurrer étrangement que de prétendre qu'ils nous suffisent pour nous enseigner le français : encore faudrait-il qu'il nous fût possible de les lire avec profit, et c'est précisément le latin, dont on veut nous sevrer, qui nous met seul à même de les comprendre.

Et quelles seraient alors les destinées de notre idiome ? Du moment qu'une langue vit, elle ne peut être fixée : elle a une tendance à évoluer, et donc à s'altérer, d'autant plus qu'elle perdrait de vue ses origines. — On répond que depuis plusieurs centaines d'années le français a dû digérer beaucoup d'apports étrangers au latin, et qu'il ne s'en porte pas plus mal. — C'est possible. Mais malgré tant d'invasions de toutes sortes, il a su garder son caractère propre et indépendant, n'est-ce pas justement le latin, cultivé jusqu'ici dans nos collèges, qui lui a assuré la force de résistance nécessaire et l'a sauvé d'une prompte et irrémédiable corruption ? Oter le latin, c'est faire tomber notre suprême barrière devant le néologisme barbare qui nous menace et nous assiège de toutes parts. Le latinisme, même dans ses excès, ne nous a jamais fait beaucoup de mal : il n'offre à nos larynx et à nos lèvres que des vocables qui s'y ajustent naturellement et dont l'adoption nous paraît aisée, parce qu'ils semblent rentrer dans leur famille. C'est pour une raison analogue que notre langue n'a pas eu à se plaindre de l'italianisme et de l'hispanisme, qui lui restituaient encore du latin. Comme au contraire nous comprenons le cri d'alarme du Canadien français : « L'anglicisme, voilà l'ennemi ! » Mais aussi le Canadien français a reconnu que son plus ferme rempart contre l'anglicisme,

c'était encore le latin, qui a permis au parler de ses grands ancêtres de se maintenir avec honneur dans l'Amérique du Nord, au milieu de cent millions d'Anglo-Saxons. Nos Français de France « amis de la culture moderne » ne seraient-ils pas obligés de se rallier, ici du moins, à cette vérité si judicieusement exprimée par l'éminent Secrétaire de la *Société du Parler français au Canada* : « L'étude du latin, c'est l'étude du français même, assortie à la conservation de l'idiome. L'enseignement du latin dans nos collèges est l'une des raisons pour lesquelles le français de Québec n'a pas plus souffert du contact avec une langue étrangère.»

Quand on sait du latin, non seulement on se défend mieux des sollicitations du néologisme malsonnant et disparate, mais on s'approprie plus sûrement tout le « trésor » de sa langue. On se trouve maître d'un vocabulaire large et abondant, sans avoir eu à apprendre des nomenclatures fastidieuses. Un radical latin, bien possédé, avec le jeu habituel des préfixes et des suffixes, permet d'embrasser à la fois toute la série des dérivés et des composés qui s'y rattachent, et sert à rétablir une parenté utile entre les termes devenus en apparence étrangers les uns aux autres. *Caput* nous rend l'idée de *tête* dans *cap, capitulaire, chapiteau, chavirer, chef, chevet, achever*, etc., et rassemble ainsi autour de lui une tribu de cinquante à soixante mots de même lignage. *Agere* ou *legere* forment des groupes sympathiques encore plus importants. *Ducere* maintient une relation commune de sens dans *duc, aqueduc, douille, éducation, déduire, séduire, traduire*, etc. *Coquere* peut rapprocher à propos *cuire, cuisine, décoction, coq, queux, biscuit, charcutier, précoce*... *Aqua* relie et explique *eau, aquatique, aiguière, aiguail, aiguade, aquarium, évier* ... *Sedere* préside avantageusement au milieu de tous nos dérivés : *asseoir, assidu, assiette, assiéger, dissident, insidieux, obséder, posséder, séant, sédentaire, session, subside, surseoir*... Il peut être bon d'observer que *stagnum* sert de trait d'union à *étang* et *stagnant* ; *rana* à *rainette, grenouille* et *renoncule* ; *cauda* à *queue, couard* et *caudataire* ; *audere* à *audace* et *oser* ; *otium* à *oisiveté* et *négoce* ; *dicere* à *abdiquer, bénir* et *prêcher* ; *audire* à *ouïr, obéir, audience, ausculter* et *écouter* ; *quies* à *coi, quiétude, quitte, acquitter, acquiescer*. L'étymologie résout la plupart du temps les anomalies du langage : elle réconcilie des termes qui semblaient éloignés, comme *bain* et *balnéaire, noce* et *nuptial, nuire* et *nocuité, gui* et *visqueux, oncle* et *avunculaire, sacramente* et *serment, foi, fidèle* et *féal, fusion* et *foison, raison* et *ration*, et tous nos doublets. Servons-nous du radical latin comme d'un centre de ralliement pour la foule des expressions de souche commune, qui sans lui s'en iraient à la débandade, com-

raient l'aventure dans des directions différentes et, s'ignorant mutuellement, finiraient par se dénaturer d'une façon déraisonnable. Il en est du mot comme de l'homme qui voudrait rompre toute attache avec son entourage immédiat : sans foyer, sans support, il dégénère rapidement, il se dégrade, il perd de sa valeur native, il s'expose à d'étranges mésalliances ou à des trahisons inconscientes : il n'est plus de race.

N'y a-t-il pas du reste tout bénéfice à conserver l'esprit d'association dans l'amas des 30,000 mots dont se compose aujourd'hui le répertoire légal de la langue française ? Notre mémoire ne peut trouver son compte à l'ordre alphabétique du dictionnaire, qui éparpille et isole les mots sans profit : il lui faut des généalogies, des classifications naturelles où elle puisse se reconnaître. Or c'est le latin qui peut lui fournir encore le plus grand nombre de groupements commodes, et dans chacun de ces groupements maintenir une certaine solidarité fédérative, qui aide à la défense et au bon état de santé de chaque individualité verbale.

Quand on sait du latin, on peut se flatter surtout de parler et d'écrire *consciemment* en français. On ne se sert plus d'une langue de fortune. On se rend mieux compte des difficultés de son parler : on se surveille davantage. On ressemble au bon mécanicien, qui, après avoir démonté la machine confiée à ses soins, en connaît mieux les rouages compliqués, et la manie ensuite avec plus de prudence et d'attention. L'ignorant seul a toutes les témérités et toutes les effronteries. Mais dès qu'on sait du latin on devient plus difficile, plus réfléchi. On n'accepte plus sans contrôle la première expression venue. On examine tous ses mots, on les pèse, on les *définit*, autrement dit, on en détermine le contenu. On s'habitue à diriger sa plume avec scrupule et pudeur. On écrit en gentilhomme, on parle un français *généreux* ou bien né.

Et parmi beaucoup de « vertus » de style dont le latin nous accorde la faveur, il convient de nommer d'abord la *correction*. Bien que notre orthographe, tour à tour phonétique et étymologique, renferme un grand nombre d'irrégularités, nous pouvons dire qu'en général le latin nous aide à fixer plus aisément l'aspect extérieur de nos mots et à nous mettre en garde contre des écritures vicieuses. Toutes les lettres mobiles, toutes les syllabes susceptibles de se modifier dans le nom, dans l'adjectif ou dans le verbe, toute la partie vraiment vivante des mots français est demeurée à peu près latine : et donc le jeune disciple de Lhomond, qui sait distinguer *rosam* et *rosas*, *murum* et *muros*, qui surtout possède à fond la conjugaison d'*amo*, se trouve exempté sans effort d'une foule

de confusions et de fautes, malheureusement trop compréhensibles chez des enfants dépourvus de cette lumière. Le signe distinctif du pluriel ; la formation des mots en *eau*, *eaux* (*ellus*), et en *al*, *aux* (*allus*, *alis*) ; le genre de certains substantifs plus facilement retenu, comme *mânes* et *Pénates* (masc. : *miserosque Penates*), *délice* (masc.: *delicium*) et *délices* (fém. : *delicias*) ; l'ancienne déclinaison persistant dans le singulier de nos substantifs, ordinairement sous la forme du cas-complément, exceptionnellement du cas-sujet (*mets*, *lis*, *fils*, *lacs*), quelquefois des deux, conservés simultanément (*l'on* et *l'homme*, *pâtre* et *pasteur*, *sire* et *seigneur* ou *sieur*) ; l'unique désinence des adjectifs de la seconde classe maintenue aux deux genres dans *grand'mère* ou *gentiment* (au lieu de *gentillement* comme *bonnement*) ; nos comparatifs *moindre*, *meilleur*, *pire*, accompagnés de leurs neutres (« La prose est *pis* [= *pejus*, chose pire] que les vers,» dit Molière) ; l'article gardant la valeur du démonstratif d'où il provient (*les* Virgile et *les* Cicéron = *ille* emphatique ; de *la* sorte = *cette*) ; la déclinaison complète des pronoms à trois cas (*il*, *le*, *lui* ; *ils*, *leur*, *les* ou *eux* ; *qui*, *dont*, *que*) et à trois genres (*il*, *elle*, *il* = *illud* ; *ce* ou *cet*, *cette*, *ce* = *ecce hoc*) ; des formes qui sont toujours sujets (*je*, *tu*, *il* ; *on*), d'autres toujours compléments (*me*, *te*, *se* ; *autrui*) ; une très grande richesse de flexions verbales, transmises par les quatre conjugaisons latines, malgré le travail de l'analogie et malgré notre tendance à la simplification qui ne garde plus guère qu'une conjugaison vivante à l'actif (d'où certains barbarismes trop fréquents, comme « nous *fuyâmes*, il s'*asseya*, ils *rièrent*, je concl*uerai* ») ; la caractéristique des personnes, des nombres, des temps ou des modes s'affirmant dans ces suffixes variés à signification trop oubliée (moi qui *ai*, toi qui *as*, nous qui *avons*, vous qui *avez*) ; la lettre *t* de la troisième personne reprenant sa juste place dans l'interrogation (aime-*t*-il ?) ; la distinction si subtile, insaisissable pour des Anglo-Saxons, de nos imparfaits, passés définis et indéfinis ; la relation du passé défini et de l'imparfait du subjonctif, l'un n'existant que par l'autre (il *chanta* = *cantavit* ; vous ordonniez qu'il *chantât* = *cantasset*) ; la composition du futur et du conditionnel, primitivement imparfait du futur (je dis que tu *aimer-as* = *amare habes ;* j'ai dit que tu *aimer-ais* = *amare habebas*) ; la conservation du présent, de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif — voire même de certains indicatifs — avec la valeur de conditionnels (*je ne sache* = *je ne saurais* ; *dussé-je* = *quand je devrais ;* on craint qu'*il n'essuyât* = *il essuierait ; j'eusse aimé ; j'ai pu* = *j'aurais pu ; vous deviez* = *vous auriez dû*) ; de l'infinitif de narration (grenouilles aussitôt *de sauter* dans les ondes), du gérondif

en *do* (*en aimant* = *amando* et non pas *amantem*), du participe en *dus* (dans *multiplicande, offrande, viande* = *vivenda, dividende, légende, prébende* ou *provende, agenda, révérend, récipiendaire*) ; l'accord du participe avec le substantif qui précède (chaque goutte épargnée *a sa gloire flétrie* — que de gloire il a *flétrie !* — la gloire qu'il a *flétrie*) ; la substitution du participe à un substantif abstrait (Hermione est le prix *d'un tyran opprimé* = *de la mort d'un tyran*) : toutes ces notions de grammaire française nous sont expliquées clairement à l'aide du latin.

C'est de même le latin qui nous épargne la confusion trop fréquente de certains PARONYMES : *recouvrer* (*recuperare*) et *recouvrir* (*recooperire*) ; *l'évier* (rad. *aqua*) et *levier* (rad. *levare*) ; *conjoncture* (*jungere*) et *conjecture* (*jacere*) ; *imminent* et *éminent ; dégoutter* (*gutta*) et *dégoûter* (*gustus*) ; *infecter* (*inficere*) et *infester* (*infestus*)...

C'est le latin qui nous permet de mieux différencier et de mieux comprendre nos HOMONYMES : *la* = *illa*, *là* = *illac*, *las* = *lassum*, *lacs* = *laqueus* ; — *for* = *forum*, *il fore* = *forat*, *fors* = *foris*, *fort* = *fortem* ; — *auspice*, de *avis* et *specio*, et *hospice*, de *hospes* ; — *autel* = *altare* et *hôtel* = *hospitalem* ; — *souci* = *solsequium* et *souci* = *sollicitum* ; — *cousin* = *culicinum* et *cousin* = *consobrinum*...

C'est le latin surtout qui nous aide à découvrir toutes les nuances les plus subtiles de la SYNONYMIE, — par exemple toutes les variétés de l'ORGUEIL, avec le *superbe* (*super*), qui se croit ou se met au-dessus des autres, le *suffisant* (*sufficientem*), qui s'attribue une suffisance ou capacité imaginaire, le *présomptueux*, qui présume trop (*præ-sumit*) de ce qui lui est permis, — le *vain* ou le *vaniteux*, qui est vide (*vanum*), sottement enflé comme la grenouille de la fable, le *glorieux*, tout plein de fausse gloire comme le « soldat fanfaron », l'*important* (*in-portantem*), qui se figure être indispensable au monde, — le *fier* (*ferum*), qui, sauvage, indépendant, ne se commet pas avec ses semblables, le *dédaigneux* (rad. *dignum*), qui ne juge pas les autres dignes de lui, le *hautain* et *l'altier*, qui ont trop de hauteur, l'*impérieux*, qui veut commander (*imperium*), — l'*outrecuidant* (*ultra-cogitantem*), qui pense plus de bien qu'il ne sied de lui-même, l'*arrogant*, qui s'arroge, réclame pour lui-même certains privilèges immérités, l'*insolent* (*in-solentem*) ou l'*impertinent* (*in-pertinentem*), qui se permet des paroles inaccoutumées et inconvenantes. — Corneille nous donnerait l'occasion d'un agréable exercice de ce genre avec les personnages de la pièce du *Cid* et le langage qu'il leur prête, si bien approprié à leur caractère ou à leur situation : « L'*insolent* en eût perdu la vie. — Va contre un *arrogant* éprouver ton courage. — Jeune *présomptueux* ! — Qui t'a rendu si *vain* ? — Don Diègue est trop *altier*... »

Et nous voici parvenus aux plus grandes « commodités » du latin, ainsi qu'on eût dit au XVIIe siècle. Comme il nous fait connaître tous les termes du vocabulaire intimement, à fond, par le radical ou la racine, il nous en révèle toute la « vertu » ou l'énergie cachée. *Définissant* ou délimitant la signification de chacun d'eux, il nous inspire l'horreur du mot vague et creux, en même temps que la « curiosité » et la probité du langage. Il nous apprend à être vrais et sincères. Il nous donne le goût studieux de la *justesse* et de la *propriété*, de la *précision* et de la *netteté* — la *précision* qui ampute, tranche (*præ-cidit*) tout détail superflu, et la *netteté* qui communique à la pensée du poli et de l'éclat (*nitiditatem*). Or n'est-ce pas là tout l'essentiel de l'art d'écrire ? Et s'il en est ainsi, le latin de doit-il pas être honoré comme notre meilleur maître de style ?

C'est le latin, en effet, qui rétablit les rapports exacts de l'expression avec l'idée. En prenant de l'âge, à force de servir, le mot se fatigue, s'use, s'étiole, s'altère, se vide, s'emploie même à contresens. Le latin le retrempe, lui rend sa puissance initiale, sa sève, son esprit, sa personnalité. Le mot, ainsi régénéré, nous procure le moyen d'écrire avec vigueur, par la plénitude de sens qu'il présente, ou avec finesse, par ce qu'il laisse deviner, par l'allusion, l'à-côté ou l'au-delà qu'il suggère, dans tous les cas avec rectitude et discernement. — Grâce au latin, nous voici mis en garde contre un grand nombre de fautes actuelles. et, si parfois il peut paraître d'un purisme exagéré de revenir à l'acception étymologique, dans tous les cas nous nous interdirons l'usage de locutions franchement vicieuses. Que le latin, toujours présent, nous reprenne à propos et nous répète utilement ses leçons ou ses conseils. Qu'il nous dise : « Les neiges d'*antan* (*ante annum*), ce sont seulement celles de l'*an passé*. — « *Compendieusement* énoncer, expliquer » : Racine se moque agréablement de l'ignorance de son avocat, le mot voulant dire « en abrégeant ». — « *Émérite* » (*e-meritus*) ne peut signifier « éminent », mais *retraité* (un professeur émérite), ironiquement *expérimenté* (un buveur émérite). — *Bien mériter de la patrie* (*bene mereri*), c'est lui rendre de grands services. — N'étends pas le sens de « chenu » au delà des expressions : « les Alpes chenues », « une tête chenue », « la vieillesse chenue » (*canus = blanc*). — Fais *essanger* (*ex-saniare*) ton linge : ne l'*échange* pas ! — « *Il y a péril en la demeure* » : entends qu'il y a danger à différer (*demorari*) —N'emploie pas « génial » au sens trop ordinaire : « qui est de génie ». *Génial* ne se rattache pas à *ingenium*, mais à *genius* (*genio indulgere*) et signifie « de fête », « gai », « abondant », « fécond ». Ne laisse pas dans ce cas l'Anglais lui-même parler mieux que le Français. — Ne

dis pas : « J'*espère* qu'il vous a payé » : *sperare* (*attendre*) ne s'applique qu'à l'avenir. — Écarte cette monstruosité : « Je *me*, tu *te*, il *se suicide*.» Passe pour *suicide* substantif ; mais pour le verbe, recours plutôt à la vieille expression *se détruire* (*se destruere*).»

Il peut être bon aussi que le latin nous rappelle parfois certaines vérités fondamentales : que le *Dimanche* doit rester le jour du Seigneur (*Dominicum* diem) ; que le *monde* est une œuvre de beauté et d'harmonie providentielle (*mundus* = bien ordonné) ; que nous devons chérir la *patrie*, parce qu'elle fut l'œuvre de nos pères (*patria* terra) ; que tout *patois* mérite le respect, parce qu'il est le langage d'une *patrie* (*patriensem*) ; que l'*Etat* ne peut se maintenir, conformément à son étymologie (*stare, status*), avec des éléments de trouble et d'anarchie ; que le *ministre* doit se considérer comme le *serviteur* (*minister*) de la nation ; que *gouverner* (*gubernare*) consiste à se bien tenir et à bien diriger le *gouvernail ;* qu'il faut nous défier de l'*ambitieux*, parce qu'il cherche à nous circonvenir (*ambit*) ; que l'*estime* vaut de l'argent (*æs*) ; que la *république*, c'est l'intérêt de tous (*rem publicam*), auquel doivent se subordonner les intérêts particuliers. — Que le latin ennoblisse encore la tâche des parents et des maîtres qui *instruisent* (*instruere*), qui *construisent intérieurement* une raison et une âme d'homme ; qu'il épure et rehausse la *charité* en la proclamant l'*amour* désintéressé (*caritatem Dei*) ; qu'il nous conseille, non seulement de donner, mais d'*accorder* ce qu'on nous demande parce qu'alors nous joignons notre *cœur* au présent ; qu'il plaide quelquefois les circonstances atténuantes pour le *méchant*, parce que celui-ci peut n'être qu'un *malchanceux* (*male cadentem*) ; qu'il empêche de dédaigner le *prolétaire*, dont la belle descendance (*proles*) assure l'avenir d'un peuple, l'homme de *roture* (*ruptura*), qui a rompu la *friche* (*fracticia*), le *débonnaire*, qui est *de bonne aire* (*area*), de bon lieu, comme le *généreux* a de la race (*genus*); qu'il magnifie le *pardon*, qui remet complètement la faute en l'oubliant, ce qui est le don suprême et parfait (*per-donat*), et qu'il consacre dans la religion le lien le plus noble qui puisse unir les hommes sur la terre et avec le ciel (*religat*).

Quelles richesses le latin ne met-il pas ainsi à la disposition de l'écrivain ! Il restitue aux mots leur couleur native, leur valeur esthétique, leur pouvoir évocateur. Sous la signification abstraite il fait réapparaître l'image primitive, le peuple ne parlant jamais que par figures. Avec lui le *fleuve coule* sous nos yeux (*fluvius fluit*); l'*aube* blanchit à l'horizon (*alba*) ; l'*Orient* nous peint le soleil qui se lève (*orientem*), comme l'*Occident* nous le représente à la chute du jour (*occidentem*) ; le *loriot* montre son plumage doré (*aureolum*),

l'*outarde* sa démarche lente (*avis tarda*) ; la *fresaie* jette son cri de mauvais augure (*præ-saga*), l'*orfraie* brise les os de sa proie (*ossifraga*), l'alouette à l'*essor* prend l'air en s'élevant (*ex aura*) ; le *niais* (*nidacem*) rappelle le jeune oiseau dans le *nid* comme le béjaune ; l'*imbécile* a l'esprit *faible*, l'*hébété* en a la pointe *émoussée* (*hebes*) ; le *tocsin* agite le signal de sa *cloche* (*signum*) ; le *testament* comporte des *témoins* (*testes*) ; l'*encan* nous crie : *A combien ?* (*in quantum?*); le *carrefour* offre le croisement de *quatre* voies (*quadra-furcum*), comme ce qui est *trivial* peut se voir à la rencontre de *trois rues* (*trivium*). Si le *fermier* a la jouissance bien établie de sa *ferme* (*firmam*), le *métayer* doit partager la *moitié* de sa récolte (*medietarium*) ; si *payer*, c'est *apaiser* notre créancier (*pacare*), on comprend que celui-ci nous délivre une *quittance* pour nous tenir *quittes*, nous laisser tranquilles (*quietos*) ; si dans nos *condoléances* nous *souffrons* (*cum-dolemus*) avec un ami, par nos *félicitations* nous le rendons *heureux* (*felicitamus*), par nos *compliments* nous le *remplissons* (*complemus*) de satisfaction, par notre *merci* nous lui accordons la juste *récompense* (*mercedem*) de ses services ou de ses prévenances, par le *salut* et le *bonjour*, afin de mettre quelque chose dans nos formules de politesse, nous lui souhaitons santé (*salutem*) et *bonheur* au moins pour *un jour* (*bonum diurnum*). — L'*angoisse* nous *serre* la gorge (*angit*), la *détresse* nous *étreint* de toutes parts (*di-strictiat*), la *contrition* nous mortifie, nous *broie* (*con-terit*), le *remords* nous produit l'effet d'une *morsure* (*re mordet*), la *passion* celle d'une *souffrance* (*passionem*). La *mansuétude* nous fait songer à la caresse *accoutumée* de la *main* (*manus suetudo*), le *soupçon* au *regard* défiant, *par-dessous* (*sub-spicionem*), le *stimulant* à l'aiguillon (*stimulum*), le *délire* au *sillon* droit (*lira*) dont il fait sortir le malade, l'*enjôlement* à la *geôle* ou à la cage (*caveolam*) qui menace la dupe, l'*empêchement* au *piège* ou à l'entrave qui arrête le pied (*pedica*), la *calamité* à une grêle qui détruit les *chaumes* des blés (*calamos*), le *travail* aux pièces de bois (*trabaculum*) où le maréchal assujettit le cheval pour le ferrer, — toutes les opérations de l'esprit à une *balance*, qui a un double plateau (*bi-lancem*) : *penser*, doublet de *peser*, *balancer*, *hésiter*, *délibérer* = mettre dans la *balance* (*libra*), *examiner* = suivre le jeu de l'*aiguille* sur le fléau (*examen*), *raison* = *calcul* (*rationem*).

Quand donc le poète ou le prosateur possède de cette manière son vocabulaire, il ne se sert plus d'abstractions froides et ternes ; mais il se trouve dans la situation du peintre dont la main exercée dispose de toutes les couleurs de la palette, du musicien dont la virtuosité connaît toutes les combinaisons harmoniques. Que de

sensations et par suite d'idées ou de sentiments certains sons peuvent susciter ! Que de mots expressifs viennent par exemple se presser autour du radical de *frangere* (*briser*) : *anfractuosité, enfreindre, fragile* ou *frêle, friche, naufrage, réfractaire, saxifrage,* — ou de *capra* : *chèvre, chevroter, cabri, se cabrer, cabriole, caprice*... Et quel « enchantement » n'éprouve-t-on pas aussi à la lecture de quelque belle œuvre française, quand on se sent soi-même guidé et soutenu par le souvenir fidèle et constant du latin ! C'est ma formation latine, je n'en puis douter, qui me permet de goûter pleinement ces vers *nombreux* (*numerosos*) de Leconte de Lisle, où, sauf un monosyllabe germanique (*gais*), je n'entends sonner que le timbre d'argent des syllabes latines :

Les cours d'eau diligents aux pentes des collines
Ruissellent clairs et gais sur la mousse et le thym ;
Ils chantent, au milieu des blanches aubépines,
Avec le vent rieur et l'oiseau du matin...

N'est-ce pas ce qui fait aussi la pureté admirable du poème que Sully-Prudhomme consacre au *Cygne* ?

Alors que pas un jonc, pas un glaïeul ne bouge,
Que les rainettes font dans l'air serein leur bruit
Et que la luciole au clair de lune luit,
L'oiseau dans le lac sombre, où sous lui se reflète
La splendeur d'une nuit lactée et violette,
Comme un vase d'argent parmi des diamants,
Dort, la tête sous l'aile, entre deux *firmaments.*

Est-ce que la magnificence de ce paysage nocturne n'est pas due au choix et à l'agencement des mots, exclusivement latins, et toute la tranquille sérénité de cette scène ne vient-elle pas se fixer, inoubliable, dans l'expression finale, si heureusement adaptée, des « deux firmaments » (le *firmament* étant primitivement ce qui demeure *ferme,* immobile, cette voûte solide de cristal où les anciens croyaient les astres attachés) ?

Ce sont des plaisirs de ce genre que les vieilles « humanités » nous procurent à chaque page de nos *classiques,* des plus parfaits écrivains (*classici* = du premier ordre). Nous éprouvons comme la joie du chasseur, chaque fois que dans l'expression si drue et si juste nous reconnaissons quelque pur latinisme. Il nous est impossible d'entendre autrement la tragédie d'*Horace,* où Corneille a prêté à ses personnages une langue toute romaine, conforme à leurs sentiments : « *exercer sa vertu* = *faire preuve de courage ;* le parti qu'*affligera* le sort (= *abattra à terre*) ; votre esprit *remis* = *reposé* ; vos

neveux = petits-fils ou *descendants ;* nos *divorces = dissensions qui séparent ;* le sort offre à notre *constance* (*= fermeté d'âme*) une *illustre matière* (*= éclatante occasion*) ; *hors de l'ordre commun* (*= extraordinaires*) il nous fait des *fortunes* (*situations, destinées*) ; j'ai le cœur aussi *bon* (*= brave*), mais enfin je suis *homme* (*= homo*) ; avec une *allégresse* (*= empressement*) ; tu m'as *commis* ton sort (*= confié*) ; je t'encouragerais au lieu de te *distraire* (*= détourner*) ; *m'enviant* l'horreur (*= me refusant*) ; tous *détestent* leur choix (*= maudissent*) ; aucun *étonnement* (*= effroi*) n'a leur gloire flétrie ; *l'événement* d'un combat (*= l'issue*) ; un crime *énorme* (*= qui sort des règles, monstrueux*) ; nos vœux avec les siens *conspirent* (*= sont d'accord*). »

C'est la même langue nerveuse et concise dont Racine nous offre la fête dans son *Britannicus* : que d'expressions promptes et fortes nous y pourrions encore recueillir ! « L'*impatient* Néron (*= qui ne peut plus souffrir* le joug) ; des *fiers* Domitius (*= cruels*) ; *séduire* (*= détourner du bon chemin*) ; Rome de ma faveur est trop *préoccupée* (*= convaincue d'avance*) ; un cœur *charmé* (*= ensorcelé*) ; ce triomphe *indi*[illegible] *= qui manque de discernement et de mesure*) ; ce *triste* attentat (*= funeste*)... » — La Fontaine nous fournirait une longue liste de « dictions » analogues : « la *contingente* part, des meubles *exquis* (*= choisis*), chère *lie* (*= joyeuse, læta*), *la famille* (*= les gens*), la *provende* (*præbenda*), la chère *géniture*, un soin trop *curieux*, *résoudre* un marché (*= résilier, resolvere*), les *médiocres* gens (*= de condition moyenne*), vous que rien ne doit *fuir*, soyez *joints* (*= unis, juncti*). » Même quand nous ne voyons pas l'expression latine directe, nous ne laissons pas de la sentir vivante sous des termes extérieurement différents : « gros, gras, *poli = nitidum*, l'*effort de la tempête = vim procellæ, force gens = vis hominum, j'ai poussé plus avant = longius processi, que sert cela ? = quid hoc prodest ? je tiens que = pro certo habeo, les plaines profondes = alta æquora, la Parque blême = pallida mors*... »

Beaucoup de nos prosateurs nous fourniraient l'occasion de semblables remarques, mais parmi eux, en première ligne, il convient de nommer Bossuet, « l'un des rois de notre prose », selon M. Jules Lemaître, « le demi-dieu de la prose française », selon M. Bourget. C'est Bossuet qui disait lui-même : « *Ce que j'ai appris du style, je le tiens des livres latins*... » Ces livres étaient surtout ceux de Cicéron, Tite-Live, Salluste, Virgile et Horace, qu'il relut dans le détail, la plume à la main, pour l'instruction de son royal élève. — « J'estime qu'en les lisant on prend des idées de style tourné et figuré...., *surtout dans la latine, dont le génie n'est pas éloigné de celui du nôtre.* » Nous ne devons pas être surpris qu'après une étude si assidue des

Latins, Bossuet parle si souvent leur langue sous les apparences du français. Les *Oraisons funèbres*, les *Sermons*, le *Discours sur l'Histoire Universelle* nous permettraient de composer un « copieux » lexique de noms, d'adjectifs ou de verbes auxquels l'incomparable orateur a rendu plus de substance et de vérité en leur restituant tout simplement leur acception première. Aussi serions-nous obligés d'expliquer aux profanes des expressions de ce genre : « des objets qui nous *divertissent* = nous *détournent* ; la mort qui *offusque* tout de son ombre = *obscurcit* ; parole qui *établit* notre grandeur = *fonde solidement* ; qu'y aurait-il de plus *distingué* = *séparé, tiré du commun* ; *servir* = *être esclave* ; de *méchants* vers = *male cadentes, qui tombent mal*, opposés aux *cadences* (= *chutes*) harmonieuses ; un esprit *docile* = *facile à instruire* ; les rois *dégradés* = *précipités de leur haut rang* (*de gradu*) ; de *froides* fictions = *frigidas, frivoles* ; de *fades* héros = *fatui, insipides et extravagants* ; ô *plaie* irrémédiable = *plaga, coup, blessure* ; *munis* de tous côtés = *muniti, fortifiés* ; l'*étonnante* nouvelle = *foudroyante, extonantem* ; la lumière *consommée* = *parfaite* ; prévenir les *injures* = *procédés injustes* ; le plus *grave* des historiens = *gravis, qui a du poids, de l'autorité* ; le monde nous *occupe* = *s'empare de nous* ; *en lieu tiers* = *tertio loco* ; prince *exposé* à tout l'univers = *en vue* ; sa grande âme *se déclara* = *se mit en lumière* ; leurs *égaux* = *æquales, contemporains* ; l'homme a *fléchi* les créatures = *fait plier, réduit* ; *quoi plus ?* = *quid plura ?* ; suivre l'*instinct* de certaines volontés = *l'impulsion* ; il passait *en bienfaisant* = *benefaciendo* ; soupçonné d'*affecter* la tyrannie = *aspirer à* ; *l'avarice* = *la fureur de s'enrichir* ; Antoine *émut* le peuple = *souleva* ; il *confond* la sagesse humaine = *met sens dessus dessous, déconcerte*. . . »

Ces exemples, pris entre mille, suffisent à prouver que, si Bossuet est devenu un « roi de la prose française », c'est qu'il a nourri son style d'une forte sève latine. Et autour de ce « maître du chœur » il nous serait facile de ranger encore d'autres bons ouvriers de style, tels que La Bruyère ou Montesquieu, qui par le latinisme ont su ajouter à notre langue une vigueur et un relief merveilleux.

IV

COMMENT L'ÉTUDE DU LATIN EST AUSSI NÉCESSAIRE POUR L'INTELLIGENCE DE NOTRE SYNTAXE ET POUR L'ART DE LA PHRASE FRANÇAISE

Jusqu'à présent nous n'avons étudié que les mots pris en eux-mêmes. Mais les mots ressemblent à ces caractères mobiles d'imprimerie dont le typographe peut à son gré, en les combinant, com-

poser des lignes, des pages, un livre tout entier. Comment donc pouvons-nous apprendre à nous servir de ces mots, à les grouper correctement, harmonieusement, en propositions, en phrases, en périodes ? Il nous sera facile de montrer que c'est encore le latin qui peut le mieux nous exercer dans la pratique de ce grand art.

Et d'abord notre français est-il si éloigné qu'on le prétend des habitudes de la construction latine ? N'y pourrait-on relever nombre de locutions et de tours dont la grammaire latine est seule capable de rendre raison ? — Sans doute, en principe, la disparition de la plupart des désinences casuelles nous a obligés à l'expression analytique et à l'ordre direct. Cependant il en reste assez, nous l'avons vu, pour laisser encore à notre style la variété et la souplesse des langues anciennes. Et voici l'axiome général que nous pouvons poser : tout ce qui dans notre français a survécu des terminaisons latines lui assure en même temps la conservation des règles correspondantes de la syntaxe latine. Et c'est donc l'étude directe du latin qui peut nous expliquer toute une partie importante du mécanisme secret de notre grammaire.

I. LA SYNTAXE D'ACCORD. — Nos substantifs ont perdu la marque de leur genre, quelques-uns le signe distinctif du nombre. Mais c'est le latin lui-même qui a suppléé à cette perte en nous fournissant les articles *un*, *une*, *du*, *des*, *le*, *la*, *les* (*le* fils, *les* fils, *le* père et *la* mère, *les* père et mère).

Il est vrai aussi que nous pouvons nous passer de l'article, comme en latin, dans les proverbes (*contentement passe richesse*), dans les énumérations (il nous assure *et vie et gloire et liberté*), dans les apostrophes, dans les titres, les annonces ou les adresses, dans certaines locutions générales (*nuit et jour*, jouer *gros jeu*, faire *feu qui dure*, suer *sang et eau*).

L'accord de l'adjectif, du pronom et du verbe est resté le plus ordinairement *latin*, même dans les exceptions apparentes : « Le léopard et la panthère *sont égaux* en férocité. (BUFFON.) Que de sueurs et de sang les conquérants ont *répandus* ! (CHATEAUBRIAND.) Mais le fer, le bandeau, *la flamme est toute prête*. (RACINE.) Armez-vous d'un courage et d'*une foi nouvelle*. (RACINE.) Le roi, l'âne *ou moi, nous mourrons*. (LA FONTAINE.) C'est *moi qui suis* Guillot. (LA FONTAINE.) *Une multitude de passions divisent* les hommes. (B. DE SAINT-PIERRE.) *La plupart portent* sur leur front l'orgueil. (MASSILLON.) *Une partie des princes sont revenus*. (RACINE.) A Paris *règne la liberté et l'égalité*. (MONTESQUIEU.) *Le bien et le mal est* en ses mains. (LA BRUYÈRE.) *L'une et l'autre est* toujours en modèles fertile. (BOILEAU : souvenir de *uterque*.) »

II. LA SYNTAXE DU COMPLÉMENT. — C'est là que semble résider la différence la plus essentielle du français — par l'emploi de la préposition et la place fixe du substantif. — Cependant le complément déterminatif sans préposition subsiste dans certaines expressions qui nous viennent de la langue d'oïl à deux cas : *Fête-Dieu, Hôtel-Dieu, bain-Marie, Choisy-le-Roi, Bourg-la-Reine, Joinville-le-Pont, rue Hamel, Dieu merci.* Ne peut-on pas dire du reste que le latin nous a fourni l'équivalent des cas obliques par la fusion de l'article et des prépositions : *du, des ; au, aux ?*

Quant à l'observation de l'*ordre direct*, devons-nous prendre à la lettre la critique que Fénelon en a faite ? « Notre langue n'ose jamais procéder que suivant la méthode la plus scrupuleuse et la plus *uniforme* de la grammaire : on voit toujours venir d'abord un nominatif substantif qui mène son adjectif comme par la main ; son verbe ne manque pas de marcher derrière, suivi d'un adjectif qui ne souffre rien entre deux, et le régime appelle aussitôt un accusatif qui ne peut jamais se déplacer. C'est ce qui exclut toute suspension de l'esprit, toute attention, toute surprise, toute variété, et souvent toute magnifique cadence.» Si telle était en effet invariablement la structure de la phrase française, elle paraîtrait à juste titre d'une pauvreté et d'une monotonie suprêmes. Heureusement elle a conservé du latin une souplesse suffisante avec bon nombre d'*inversions* qu'il est utile de préciser :

1° *Dans des locutions* ou tournures provenant du *vieux français* : sans COUP férir, CHEMIN faisant, TAMBOUR battant, à SON CORPS défendant. — L'aigle et le chat-huant LEURS QUERELLES cessèrent. (LA FONTAINE.) — Ce parasite ailé, que nous avons MOUCHE appelé. (LA FONTAINE.) — Voici venir MA SŒUR. — Laissez, écoutez parler LE JUSTE.

2° *Avec nos pronoms*, dont la déclinaison complète nous permet de conserver les habitudes de la syntaxe latine et de nous en servir pour annoncer ou pour rappeler un sujet, un complément ou une proposition qu'il est nécessaire de déplacer : QUI TE L'a dit ? — Qu'on ME LUI fasse griller les pieds. — Il SE faut L'UN L'AUTRE secourir. — Je LEUR parlerai A L'UN ET A L'AUTRE. — CE disant. — Pour CE faire. — Va, cours vole et NOUS venge. — J'ai TOUT oublié. Je n'ai RIEN vu. — IL (sujet apparent) pleut DES ROSES (sujet réel). — IL s'affaiblissait, CE GRAND PRINCE. — LE voilà donc, CE GRAND MINISTRE. — LE BIEN, nous LE faisons ; LE MAL, c'est LA FORTUNE. — Tu L'as vu, COMME ELLE M'A TRAITÉ. — Moi, LE FAIRE EMPEREUR, ingrat, L'avez-vous cru ? — QU'HOMÈRE AIT COMPOSÉ L'ODYSSÉE DEPUIS L'ILIADE, j'EN pourrais donner plusieurs preuves. (BOILEAU.) — QUELQUES EFFORTS que fassent LES HOMMES.

3° *Avec l'adjectif attribut* : HEUREUX LE SAGE instruit des lois de la nature. — FIÈRE est CETTE FORÊT dans sa beauté tranquille. — Vous êtes MAIGRE entrée, il faut MAIGRE sortir. (LA FONTAINE.) — Aussi VIFS étaient LES REGARDS, aussi VITE ET IMPÉTUEUSE était L'ATTAQUE. (BOSSUET.)

4° *Dans l'interrogation* : Où courent CES GUERRIERS? Où ces guerriers courent-ILS? — Et QUE m'a fait à moi CETTE TROIE où je cours? — Et QUE dis-je AUTRE CHOSE? — QUEL est CET HOMME?

5° *Pour exprimer le souhait, la concession, l'exclamation* : Vive LE CANADA ! — Coûte QUE COUTE. — Advienne QUE POURRA ! — ME préserve LE CIEL d'une telle sagesse ! — Périsse LE TROYEN ! — Plutôt sur moi tombe cent fois LA FOUDRE ! — Puissé-JE de mes yeux y voir tomber la foudre ! — Que béni soit LE CIEL ! — Que D'HONNEURS j'ai reçus ! — Mais veille QUI VOUDRA ! — QUELS TRISTES LENDEMAINS laisse LE BAL FOLATRE !

6° *Dans les incises* : Votre compassion, lui répondit L'ARBUSTE. — Un « tiens » vaut, CE dit-ON, mieux que deux « tu l'auras ».

7° *Après certains adverbes* : Ainsi dit LE RENARD. — Peut-être a-t-IL dans l'âme autant que moi de crainte. — A peine pouvez-VOUS dire comme il se nomme.

8° *Avec quelques verbes* qui peuvent commencer la phrase (*apparaître, entrer, venir, rester*) : Restait CETTE REDOUTABLE INFANTERIE.

9° *Avec les compléments déterminatifs, indirects, circonstanciels*, qui peuvent se mettre partout, *à la condition de ne pas nuire à la clarté* (règle générale de l'inversion française) : D'UN JOLI SINGE ET D'UN BON PERROQUET on ne fait qu'un sot homme. — DE DEUX CHOSES l'une. — A DIEU ne plaise. — Qu'A CELA ne tienne. — Je veux DE POINT EN POINT qu'il soit exécuté. — Et c'est mal DE L'HONNEUR entrer dans la carrière. — A CETTE RAISON s'ajoute...

10° *Dans les propositions temporelles* : Il viendra quand viendront LES DERNIÈRES TÉNÈBRES. — Avant que n'arrivent LES HIRONDELLES.

Il convient maintenant de montrer les avantages du *thème latin*, aujourd'hui si injustement déprécié et qui pourtant exige un si profitable effort d'intelligence. C'est le *thème*, en effet, qui sert à noter les *ressemblances*, mais encore plus à saisir les *différences*, même les moins sensibles, des deux langues, et qui par cela même force le jeune esprit à filtrer sa pensée et à ne plus l'apercevoir qu'absolument limpide et pure. Le thème constitue en réalité le plus parfait exercice d'explication française.

Nous répétons toujours, depuis Rivarol (1784), que « *ce qui n'est pas clair n'est pas français* », que notre langue semble « *faite pour permettre d'éviter l'amphibologie ou l'équivoque* ». — Et cependant un modeste thème de la première année de latin nous force bien vite à reconnaître que notre langue, si éprise de lumière, mais souvent *trop générale et abstraite*, se sert parfois de termes vagues et confus, dont le latin, ami des réalités concrètes, nous aide heureusement à démêler les significations. Tels nos mots *enfants* (infantes, pueri, — liberi), *parents* (parentes, cognati, affines), *maître* (dominus, herus, magister), *monde* (mundus, orbis terrarum, homines...), *terre* (terra, humus, ager, solum, terræ...), *ville* (urbs, oppidum, civitas), *homme* (homo, vir), *femme* (femina, mulier, uxor ou conjux), *peuple* (populus, natio, gens, plebs, vulgus), *esprit* (animus, ingenium, mens, spiritus, acumen, facetiæ, dicacitas), *aimer* (aliquem amare, diligere, carum habere, — otium sequi, virtuti studere, delectari artibus, musica me juvat, soleo dicere). Tels encore nos substantifs *armée, argent, campagne, porte, troupeau*, ou nos verbes *aller, arriver, venir, laisser, devoir, savoir, faire, louer, attendre, menacer, servir*, dont le latin nous souligne les sens multiples par la diversité de ses traductions. Ce n'est pas non plus impunément que le latin de la décadence a transmis à notre langue certains solécismes, comme la confusion de *se* et de *eum*, de *suus* et de *ejus*. C'est cette très vieille faute d'écolier qui, nous empêchant de distinguer deux troisièmes personnes dans la même phrase, nous gêne singulièrement dans le discours indirect, et exige de nous parfois des prodiges d'ingéniosité pour échapper à l'amphibologie ou à la répétition de mots et à la platitude. Le latin dit sans difficulté : « *Legatum præmissum nuntiare Tullo jubet : si* SECUM *congressus sit, satis scire ea* SE *allaturum quæ...* » (TITE-LIVE.) Le français ne peut guère se tirer de cette phrase inextricable pour lui qu'en remplaçant les troisièmes personnes par la distinction de la première et de la seconde en style direct (« Le chef Albain se fit précéder d'un héraut porteur de ce message pour Tullus : Si *vous vous* rencontrez *avec moi*, *vous* savez bien que *je* ne vous ferai que des propositions... »). Et le latin ne semble-t-il pas détenir aussi la supériorité dans cette phrase de Salluste : « *Regnum* EJUS *sceleris* SUI *prædam fecit* (*Jugurtha*) », que nous ne pouvons traduire qu'en remplaçant le pronom *ejus* par la répétition du nom propre qu'il rappelle (« Du royaume d'*Hiempsal Jugurtha* a fait le prix de *son* crime »)? Le XVIIe siècle avait heureusement conservé l'usage du pronom réfléchi : comment exprimerions-nous aujourd'hui l'antithèse du vers de Corneille : « Qu'il fasse autant *pour soi* comme je fais *pour lui* » ?

C'est donc l'exercice du thème qui nous oblige à ajouter encore
de la clarté à notre français dans les cas où il en peut manquer ;
à mieux voir la fonction de chaque mot dans la phrase, à différen-
cier par les cas les sujets ou attributs et les divers compléments, à
nous rendre compte de la relation de mots éloignés ou même sous-
entendus (Et *seul* [datif] de tous les Grecs, ne *m*'est-il pas permis ?
— Et *pleurés* [génitif] du vieillard [illegible] grava sur *leur* [eorum] marbre.
— N'*ayant* plus [accusatif] mon arc, les bêtes *me* dévoreront. —
Comment m'appelez-vous ? *Mon gentilhomme* [accusatif]) ; à pré-
ciser la valeur ou l'emploi de certaines formes verbales (*Je suis
venu* : forme non passive d'un verbe intransitif. — La soupe *se
mange* chaude : faux pronominal à sens passif. — Il *s'est lavé* les
mains : faux pronominal à sens actif. — J'ai vu *trancher* les jours
de ma famille entière : faux actif à sens passif. — Penses-tu que ton
titre de roi *me fasse peur ?* : subjonctif à sens de futur ou de con-
ditionnel. — Je ne crois pas qu'il nous fût permis.... : subjonctif à
sens de conditionnel : *futurum esse ut nobis liceat*...) ; à comprendre
par l'ablatif du complément circonstanciel les participes absolus,
même non apparents (*Eux repus, tout* s'endort. — Dans les marais *en-
très*, notre bonne commère. . — L'alouette *à l'essor*... — *L'onde tiède*,
on lava les pieds des voyageurs) ; à faire des analyses très exactes de
toutes les propositions, à distinguer tous les usages si variés de notre
conjonction *que* dans les *complétives* (Le cheval *s'aperçut* QU'il avait
fait folie : prop. inf. complément : *se dementem fuisse*. — *Il est
honteux* QUE vous soyez menteur : prop. inf. sujet : turpe est *te
mentiri* = *tuum mendacium*. — *Je crains* QU'en l'apprenant son cœur
ne s'effarouche = timeo *ne*... — *Je me repens* QUE ma main t'ait fait
grâce = me pænitet *quod*... — *Je doute fort* QUE vous puissiez réussir
= dubito *num*... — La pluie *empêcha* QU'il ne s'allât promener =
impedivit *ne*...) ou dans les *circonstancielles* (Sors vite, QUE je ne
t'assomme = *ne* te opprimam. — On se voit d'un *autre* œil QU'on ne
voit son prochain = *aliis oculis atque*... — Mot *d'autant plus* sublime
QU'il est plus simple = *eo sublimius quo* simplicius—); à bien voir la
nature des propositions commençant par *comme* (cause, comparai-
son ou manière), *pour* (finalité, cause ou conséquence), *si* (condition,
comparaison, interrogation) ; à saisir les nuances du subjonctif et
de l'indicatif après un verbe ou une même conjonction (Les soldats
criaient *qu'on les menât* au combat [ordre et prière au subjonctif].
qu'ils voulaient venger la mort de leur général [simple énonciation
à l'indicatif : *se velle*] — *jusqu'à ce que* ce grand prince *calma* les
courages [fait réel accompli]) ; à respecter la règle aujourd'hui [illegible]
méconnue de la concordance des temps (*Que vouliez-vous qu'il f*[illegible]
contre trois ? — *Qu'il mourût !*) ; à réunir en un même faisceau bie[illegible]

lié toutes les idées, qui souvent en français paraissent détachées et sans cohésion, mais dont la syntaxe latine sait rétablir les véritables rapports.

Si le *thème* nous est utile pour projeter le même jour sur tous les coins d'ombre d'un texte, pour scruter le sens de chaque mot, pour reconnaître la relation des mots dans chaque proposition, des propositions dans chaque phrase, des phrases elles-mêmes entre elles, la *version* à son tour ne nous présente pas des avantages de moindre importance : c'est elle aussi qui peut nous apprendre le mieux à *penser* et à *écrire* en français.

Nos auteurs, si excellents qu'ils soient, ne suffisent pas à nous enseigner notre langue, parce qu'ils ne nous fournissent pas par eux-mêmes le moyen de les étudier et de les comprendre. La connaissance complète de notre idiome ne peut s'acquérir que par une confrontation laborieuse avec quelque idiome du dehors, de même que nous ne pouvons bien pénétrer et sentir le caractère et le charme de la province natale qu'après en avoir franchi la frontière par un voyage en pays étranger. Mais n'allons pas croire qu'une langue moderne est capable de nous offrir cet instrument de comparaison. Toute langue moderne, abstraite et analytique comme notre langue, s'en rapproche également par la construction, si bien que, s'il surgit de temps à autre quelque tour particulier dans le texte étranger, notre paresse naturelle l'admettra sans difficulté dans notre traduction ; et c'est ainsi que chez une nation bilingue, comme les Canadiens, devait se produire fatalement dans le français l'infiltration redoutable de l'anglicisme. Au contraire, avec le latin, langue éloignée de nous dans le temps et dans l'espace, et qui, tout en exprimant la pensée d'un peuple ancien, sert pourtant de véhicule aux idées les plus générales de la vieille humanité, un peu toujours semblable à elle-même, nous n'avons pas à craindre de désapprendre notre langue maternelle : la langue latine n'est-elle pas pour nous comme une aïeule ? C'est d'elle que la nôtre tient tous ses titres de noblesse ; loin de nous sentir dépaysés sur la terre antique, nous y reprenons les forces d'Antée. Aussi resterons-nous de l'avis de Racine, qui, traçant à son fils un programme d'études, lui conseillait de relire Cicéron, Horace et Virgile, « ces auteurs étant fort propres à *l'accoutumer à penser et à écrire avec justesse et netteté* ».

La version latine nous apprend d'abord à *penser*. Rien ne vaut un texte de Cicéron ou de Tite-Live pour induire l'esprit à observer et à réfléchir, pour l'habituer à un travail appliqué et méthodique. Quand on veut arriver à l'intelligence absolue d'une phrase latine, il faut bien en décomposer les principaux éléments, en

reconnaître d'abord le sujet, le verbe, le complément ou l'attribut, observer de très près l'ordre des idées, qui, sans répondre à l'ordre grammatical, obéit à l'empire supérieur de la raison. (*Captam* urbem hostis *diripuit*. Traduisons : « L'ennemi *prit* la ville et la *pilla* », parce qu'en effet la prise de la ville précéda le pillage.) Une période cicéronienne est un chef-d'œuvre d'harmonie, mais surtout de construction logique, avec toutes ses incidentes rayonnant autour de la principale, formant véritablement ce que les Latins appelaient avec tant de justesse *ambitus* ou *circuitus verborum*. Et ce « circuit » ou tour de paroles correspond à un tour de pensées, étroitement soudées les unes aux autres par un grand luxe de relatifs et de conjonctions de toute sorte. M. l'abbé Adolphe Garneau, dans un excellent article intitulé « A quoi bon le latin ? », [1] a fort bien montré « cette admirable unité de la phrase latine. Les mots par la flexion s'emboîtant l'un dans l'autre ; les membres articulés ensemble par subordination, par les particules de symétrie ; cette liaison des phrases entre elles se faisant de mille façons, tantôt par les conjonctions, tantôt encore par les relatifs ; en plus, la liberté dans l'ordre des mots permettant de rapprocher ce qui s'attire ; l'unité de la pensée transperçant dans les vocables et dans la phrase : c'est une trame suivie que ce discours où tout se tient, où tous les fils de la pensée sont reliés en un réseau serré.» — On a plaisir à entendre également ces judicieuses paroles de M. l'Inspecteur général Hovelaque [2] : « Langue monumentale et lapidaire, massive et dense, le latin est l'image même de la force romaine, du dur génie pratique et positif de ce peuple de conquérants et d'administrateurs, de moralistes, de juristes et d'orateurs ; et si le grec exprime toute la souplesse intellectuelle d'une race d'artistes et de penseurs, c'est toute l'énergie de la volonté qui commande et ordonne, qui règle et distribue, qui groupe et subordonne, que le latin... Dans sa santé et sa simplicité, il est unique pour exposer et discuter... Où trouver des modèles d'ordonnance et de construction qui vaillent l'ordonnance et la construction d'une phrase latine, d'un discours latin, un enchaînement plus rigoureux, une plus précise hiérarchie des idées, une subordination plus exacte des parties au tout ? Ce peuple de bâtisseurs construit ses œuvres littéraires comme ses œuvres de pierre, ses viaducs, ses thermes, ses routes, pour des fins sociales, communes, éternelles ; et c'est comme l'ordre nécessaire de la raison pratique et de l'intelligence commune qu'elles manifestent... »

(1) Paru dans *le Bulletin du Parler français au Canada*, 1910.
(2) Dans une remarquable conférence sur l'enseignement des langues vivantes, faite en Sorbonne le 25 octobre 1909.

Comment donc, soumis à une pareille discipline, l'esprit français lui-même ne prendrait-il pas à son tour le goût et la pratique des plus solides « vertus » intellectuelles ?

Utile pour nous exercer à *penser* avec *ordre*, exactitude et *rigueur*, la version latine nous apprend en même temps à nous *exprimer* avec *clarté*, *justesse* et *élégance*. Si le génie de notre langue s'oppose souvent à celui du latin, ce sont précisément ces divergences qui sur des idées lointaines nous forcent à chercher les équivalences les plus fidèles, à nous garder des expressions ambiguës, à peser avec soin tous les termes dont nous nous servons, à distinguer et à choisir entre plusieurs synonymes, pour découvrir enfin le mot propre, unique et vrai miroir de la pensée. Et c'est ainsi que nous sont tout *naturellement* révélées, avec une foule d'idiotismes et de tours personnels, toutes les ressources et les finesses de notre langue maternelle.

1° Si le latin aime volontiers le mot *vague*, abuse de *res* ou de l'*adjectif neutre*, le traducteur consciencieux se sent dans l'obligation de leur substituer des *expressions exactes*, et se livre du même coup à un travail de style des plus profitables. Suivant le contexte, *res* devient en français *objet*, *acte*, *circonstance*, — *affaire publique*, *État*, *politique*, — *fortune*, *biens*, *intérêt*, — *idée*, *fond*, *réalité*, — *motif*, *cause*, etc... — Que de mots à traductions flottantes, où doit s'exercer la sagacité de l'interprète, comme *ratio*, *animus*, *vis*, *virtus*, *studium*, *ducere*, *jam*, *quidem*, *ipse*, *idem* !

2° Si le latin recherche habituellement l'expression *concrète* avec l'adjectif ou le verbe, le français préfère l'*abstraction*, et ce nouvel effort de substitution, tout en développant le jugement, familiarise avec le tour plus littéraire : *Clamor admirantium* = *un cri de surprise* — *inique facta* = *les injustices* — *stultissima quæque* = *toutes les folies* — *Græcia capta* = *la conquête de la Grèce* — *Athenæ æquis legibus florebant* = Athènes devait *sa prospérité* à *l'équité de ses lois* — *Licet me abesse* = *l'absence m'est permise* — *Petit ut liceat* = il demande *l'autorisation* — *Quanta urbs deleta sit, probari potest...* = *la grandeur de la ville* détruite peut se prouver...

3° Si le latin est encore *synthétique* et *concis*, le français, langue *analytique*, aime avant tout la *précision*. Et c'est là principalement que semble vrai le mot de Rivarol : « Toute traduction française est une explication.» Comme le génitif latin présente un double sens, actif et passif, il faut bien que nous expliquions suivant les circonstances *amor Dei* = l'amour de Dieu pour les hommes ou des hommes pour Dieu, *injuria consulis* = l'injustice ou *faite* ou *subie* par le consul. Le français commente de même des phrases comme

les suivantes : *Tullia Ciceronis* = *fille de Cicéron* — *Tullia Dolabellæ* = *femme de Dolabella* — *Cæsar pontem confecit* = César *fit construire* un pont — *munire rupem* = *ouvrir une route dans* le rocher — *major spe* = plus grand *qu'on ne s'y attendait* — *Venit vocatus* = Il vint, *parce qu'on l'avait* appelé — *Aquosissima umbrosissima* (Sénèque) = *Plus il y a d'eau* dans un pays, *plus on y trouve d'ombrages.*

4° Si enfin le latin, langue essentiellement *oratoire*, affecte le tour *ample et périodique*, le français aime de plus en plus la phrase *courte et rapide*, fondant deux expressions en une seule (hendiadys), juxtaposant sans liaison apparente des propositions indépendantes, simplifiant et allégeant toujours le plus possible. Exemples : *magna et mira* = de grandes merveilles — *sapienter prudenterque* = avec une sage prudence — *argumenta quibus Deum esse demonstratur* = les preuves de 'existence de Dieu — *Si Homerum legas, delecteris* = Lisez Homère : vous serez charmé — *Etiamsi periturus sim, illud faciam* = dussé-je mourir, je le ferai — *Quod nisi ita est* = sinon. — Qui ne voit combien un style peut s'assouplir avec la répétition de pareils exercices, combien un esprit éveillé et réfléchi peut même s'habituer aux trouvailles heureuses d'expression ? (1)

Mais il est d'autres leçons que le latin peut nous offrir encore utilement, et cette fois par l'imitation directe. S'il existe en France ce qu'on appelle une « crise du français », si entre autres défauts on reproche à notre phrase moderne de ne plus présenter souvent qu'un assemblage confus de substantifs et d'épithètes, où l'on chercherait vainement un verbe à forme personnelle, si nous voyons se perdre l'usage judicieux des conjonctions, des relatifs, de toutes les articulations du discours, si enfin dans tant de journaux et de livres règne le style télégraphique, disloqué et incohérent, la cause principale de cette déchéance ne doit-elle pas être attribuée à l'oubli ou à l'abandon progressif du latin ? Et ne serait-il pas à propos de revenir quelquefois à une phrase plus grave et mieux composée, où l'idée principale s'avancerait précédée de ses causes et suivie de ses conséquences, accompagnée de toutes ses circonstances explicatives, où des groupes de mots bien distribués s'enchaîneraient et se balanceraient en belle ordonnance pour la joie de notre oreille en même temps que pour la satisfaction de notre raison ? On doit souhaiter qu'une pratique plus assidue de la période latine ramène dans notre discours un peu plus de liaison, de discipline sévère et de syntaxe rigoureuse : si bien qu'on peut toujours reconnaître pour très sage

---

(1) Pour l'étude comparée du français et du latin, lire la petite brochure où M. Crouzet a donné tout le secret des ressemblances et des différences entre les deux langues : *Méthodes solidaires de version latine et de thème latin.*

le conseil d'Arnauld à un jeune homme qui le consultait sur les moyens de former son style : « Lisez Cicéron ! — Mais c'est en français que je veux écrire ! — Je comprends bien : lisez Cicéron ! » Il est vrai que la construction latine ne connaît pas la servitude de l'ordre grammatical ; mais il en est de la période antique comme des vers prétendus libres de La Fontaine : elle n'a rien de capricieux et d'arbitraire. Elle obéit en réalité à une loi supérieure d'ordre purement intellectuel, à la pensée elle-même dont elle suit fidèlement toute l'évolution logique. Avec un peu d'attention, nous pouvons aisément nous rendre compte que chaque terme occupe dans l'ensemble une place déterminée à l'avance par les exigences de l'argumentation ou par la recherche de quelque effet à produire. Est-ce au hasard que le héros de Virgile s'écrie : « *Me, me*, adsum qui feci, *in me* convertite ferrum » ? — que Didon suppliante bouleverse sa phrase : « *Per ego has lacrimas...* » ? — que le poète nous dit en nous racontant la mort d'Eurydice : « Immanem ante pedes *hydrum moritura* puella (non vidit) » ? Ne convient-il pas de souligner la relation des deux mots juxtaposés : *hydrum moritura* (*le serpent qui allait causer sa perte*) ? Ne devons-nous pas respecter l'ordre exceptionnel des termes dans ces phrases : « *Terrebat eum* natura hominum avida imperi (SALLUSTE) = *Ce qui l'effrayait*, c'était l'ambition naturelle chez l'homme... » « *Torpebat vox spiritusque* = *Tout était arrêté*, leur voix, leur respiration même.» Ce dernier exemple de Tite-Live nous montre combien il serait intéressant de relire à cet égard tout le récit du combat des Horaces et des Curiaces, chef-d'œuvre de description dramatique et pittoresque. L'*ordre des mots*, non grammatical, mais rationnel, devrait donc toujours être considéré comme de première importance. Aussi bien sommes-nous parfois obligés dans notre traduction de changer la valeur respective des propositions et de mettre dans la vive lumière d'une principale l'idée essentielle, que le latin, qui se préoccupe surtout de la place des mots, exprime indifféremment dans une incidente, un participe, un adverbe ou un adjectif (*Diligenter quærebant* = *Ils avaient soin de s'informer* — Quo *locupletiores* mox condemnaret (SUÉTONE) = *afin qu'ils fussent plus riches* lorsqu'ensuite il les condamnerait — Ceteri reges *aut bello victi* in amicitiam a vobis recepti sunt *aut in suis dubiis rebus* societatem vestram appetiverunt (SALLUSTE) = Tous les autres princes *ont attendu leur défaite* pour devenir vos amis, ou *leur situation critique* pour solliciter votre alliance). Et voilà donc le suprême service que le latin peut rendre au jeune écrivain, « *d'un mot mis en sa place enseignant le pouvoir* ». C'est à cette école que se sont formés nos plus grands poètes, les Racine, les André Chénier,

les Victor Hugo : aussi quelles joies exquises n'éprouvons-nous pas, en étudiant leurs vers, à retrouver, avec la coupe rare, avec le rejet habile, avec le choix de l'épithète curieusement disposée, tous les procédés des nobles artistes latins !

Ajoutons d'ailleurs que le « pouvoir du mot » n'intéresse pas seulement le lettré, mais l'homme de sciences, quel qu'il soit. L'un de nos plus grands mathématiciens [1] rappelait dernièrement par un exemple typique comment un petit mot déplacé ou modifié peut suffire à rendre fausse toute une démonstration. « Notre langue, disait-il, exprime par ses *flexions*, par *l'ordre même des mots*, les nuances les plus délicates... La moindre de ces nuances peut vicier un raisonnement mathématique, où l'on doit suivre rigoureusement la ligne droite et où le moindre écart est interdit. Pour comprendre ces nuances, il faut avoir appris à les sentir ; il faut en avoir acquis une longue habitude pour les saisir du premier coup sans hésitation et sans efforts.» — Or qu'est-ce qui prépare le mieux à *savoir bien lire* un énoncé, non pas *en bloc*, de manière à n'en prendre qu'une notion vague et générale, mais *par le menu* et dans le détail, de manière à bien nous pénétrer de tout son contenu ? Est-ce l'analyse grammaticale, avec toutes ses formules abstraites, si rebutantes et presque incompréhensibles pour les enfants ? N'est-ce pas plutôt la version avec toutes les réalités concrètes qui vivent dans ses groupements de mots, rapprochés par le plus ferme bon sens ?

La Version latine ne nous habitue pas seulement à *écrire*, mais encore à *lire*, en développant en nous l'*esprit de finesse*, qui sert souvent à « deviner », et l'*esprit d analyse*, qui « nous apprend à distinguer les éléments des objets que nous étudions, à les séparer par la pensée les uns des autres, à les comparer et à les combiner ». Et qui ne voit alors que les vieilles études latines, qui jusqu'à présent avaient formé chez nous l'humaniste, peuvent seules encore servir à former le savant accompli des temps modernes ?

Arrivés au terme de ce travail, qui nous a permis de constater qu'à tous égards la connaissance du latin est indispensable pour savoir penser et écrire en français, nous évoquerions volontiers la grande image de Virgile, ce Gaulois de Cisalpine, dont la quatrième églogue semblait pour Lactance et pour les premiers chrétiens l'annonciatrice de l'ère nouvelle. Virgile, le maître et le guide de Dante ! Virgile, sans qui Bossuet « n'allait jamais à la campagne... », qui « faisait ses délices », et « dont la douceur était aussi le caractère de notre prélat » [2] ! Virgile, où l'on croit déjà sentir battre le cœur

(1) M. Henri Poincaré, de l'Académie Française, dans *Les Sciences et les Humanités*, brochure de propagande de la *Ligue pour la culture française*.

(2) *Mémoires* de l'abbé Le Dieu.

de la « douce France » (*dulces reminiscitur Argos*) ! Virgile, le premier inspirateur de la tendresse de Racine, de l'onction caressante de Fénelon et de la mélancolie des rêves Lamartiniens ! Nous avons tous présent à l'esprit ce passage du *Dialogue des Orateurs* qui nous montre l'illustre poète entrant un jour au théâtre, salué de tout le peuple qui s'était levé d'un mouvement unanime, et honoré des respects rendus habituellement à la personne de l'Empereur. J'imagine que nous le saluerions tous encore de même, s'il revenait à cet instant parmi nous, portant le précieux rameau d'or et escorté des plus glorieux esprits de Rome. Et tout en écoutant chanter dans notre mémoire quelques-uns de ses plus nobles vers, que notre enfance y a gravés, nous lui adresserions cet hommage suprême :

« Ne crains pas, ô Virgile, que nous te reniions jamais ! Nous ne sommes ni des ingrats ni des imprudents. Tu régneras toujours, maître vénéré, dans le sanctuaire de nos collèges, pour y élever l'âme des nouvelles générations.

« Nous te confions pieusement nos fils, ô le plus pur des poètes ! C'est toi, mieux que tout autre, qui peux leur révéler le secret du génie ancien de leur race, les défendre de la barbarie qui les guette, éclairer leurs yeux de la suave lumière de ton ciel d'Ausonie !

« Reste le compagnon de la fière adolescence : enseigne-lui sans fin le culte de la nature, l'amour de la patrie, la piété des tendresses humaines, avec l'allégresse de la parfaite beauté !

« Mais surtout tu la protégeras contre les défauts du siècle, contre ce qui manque d'ordre et de mesure, contre toute brutalité et toute laideur ! Tu dresseras son oreille à l'harmonie de ton hexamètre, et tu feras passer dans son idiome la douceur et le charme de ton verbe enchanteur !

« Et partout ensuite où nos enfants se feront entendre, parure et grâce souriante du Nouveau-Monde, on saura aisément les distinguer à l'expression de leur âme claire, généreuse et délicate, de l'âme latine et virgilienne, qui est devenue celle de l'éternelle France ! »

DÉCLARATION DU CONGRÈS SUR L'UTILITÉ DU LATIN

I. — Considérant en général

1° Que le français, sorti du latin populaire, n'a pas cessé de recevoir, du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, des apports considérables de latinismes d'origine savante ;

2° Que les plus magnifiques représentants des lettres françaises ne peuvent être étudiés et compris qu'à la lumière du latin ;

3° Qu'au Canada surtout, le latin, constamment enseigné dans

les collèges, est resté le principal instrument de défense et de conservation du français contre le péril de l'anglicisme ;

II. — Considérant en particulier

1° Que la connais-ance du latin est indispensable pour la complète intelligence de la plus grande partie de notre *vocabulaire* ; qu'elle nous habitue à parler et à écrire consciemment, avec justesse, propriété et précision dans les termes ; que, par le retour à l'acception étymologique et concrète, elle nous prémunit contre l'abus de l'abstraction vague et incolore ;

2° Que notre *syntaxe*, autrement dit notre façon de penser elle-même, ne se peut bien expliquer que par une comparaison suivie avec le latin, dans les ressemblances comme dans les différences des deux langues ; que la lecture raisonnée de la période, nous apprenant à classer et à enchaîner nos idées, sert à combattre notre tendance actuelle au discours coupé et incohérent ;

3° Que le *thème* semble l'exercice le plus complet d'explication française, parce qu'il nous force, sous les mots, à ne rechercher que la pensée elle-même à traduire ;

4° Qu'enfin la *version* demeurera toujours une école incomparable de logique non moins que de l'art du style et de la phrase littéraire ;

Le Congrès tient à affirmer :

Que tous les collèges français d'Amérique doivent maintenir et au besoin renforcer les études latines, sans perdre de vue que ces études, par une confrontation continuelle des deux langues, doivent aider à la défense et à la parfaite possession du français.

A quel âge doit commencer l'enseignement de la grammaire historique, au couvent

Par la Rév. Sœur Sainte-Anne-Marie, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame (Montréal)

Dans la préface, si fortement pensée, de sa Grammaire historique de la Langue française, M. Ferdinand Brunot assure que, sous peine de compromettre le respect déjà forcé des élèves pour une autorité qui leur pèse, ils ne devront pas aborder la grammaire historique avant qu'ils sachent assez le latin pour en poursuivre l'étude, et soient assez sûrs de leur français pour ne le plus oublier.

De son côté, le père Sengler, de la Compagnie de Jésus, craint que la méthode historique et comparée ne tende « à primer l'étude si importante des règles ». Il cite l'exemple des universités de Cambridge et d'Oxford qui, dans les examens annuels de l'enseignement secondaire, proposent aux candidats des questions très simples sur la grammaire, et cet éducateur de premier ordre renvoie aux classes supérieures l'histoire de la formation de la langue française.

M. l'abbé Aubert, de Québec, Larive et Fleury, Nyrop et Dusouchet font de même.

Nous sentons vivement ce qu'il y a de téméraire à ne pas nous incliner devant l'opinion d'hommes éminents qui ont pesé dans de délicates balances toutes les matières de l'enseignement, et en ont dosé les programmes d'une main aussi experte que sûre, et nous n'oserions pas dire notre sentiment sur cette question, si nous n'étions convaincue que les jeunes gens, par le fait qu'ils commencent très tôt l'étude du latin, n'ont pas les mêmes raisons que les jeunes filles de faire de la grammaire historique dès l'âge de dix ans.

Sans doute, si nous considérons la grammaire historique comme une science qui, par cela même qu'elle est une science, critique et juge, si nous l'étudions dans son ensemble, alors qu'elle se montre favorable aux patois, « ces frères méprisés du français », indulgente aux prononciations populaires, débonnaire à l'orthographe et aux règles de la syntaxe, dont elle fait voir assez souvent la contradic-

tion avec les lois naturelles, nous la réserverons pour les études de l'âge mûr, et elle restera le privilège d'une élite.

Mais si, dans un être quelconque, il n'y a qu'un seul objet matériel, il y a par contre autant d'objets formels que d'aspects ou « points de vue » sous lesquels l'esprit considère cet être. Ainsi, la grammaire historique peut être étudiée en son ensemble dans les classes supérieures, ou en chacune de ses parties : phonétique, lexique, étymologie, morphologie, etc., (d'une façon très simple, cela s'entend), dans les classes du cours élémentaire et du cours moyen.

Assurément, nous ne voulons pas tomber dans le travers ridiculisé par Montaigne, dans son chapitre sur « l'Institution des Enfants ». Nous croyons, autant que lui, qu'il ne faut pas entasser les connaissances pêle-mêle dans les jeunes esprits, « comme qui verse dans un entonnoir », en y plaçant « des sentences tout empennées ». Et nous n'avons pas non plus l'ambition de Rabelais faisant dire par Pantagruel à son fils Gargantua : « Je veux voir en toi un abîme de science. » Nous savons très bien que considérer l'intelligence de la jeune fille comme un magasin, c'est aboutir à former un esprit superficiel, une demi-savante, et ajouter peut-être un fléau à la société moderne. Par ailleurs, nous croyons que les enfants sont aptes à comprendre tout ce qui leur est expliqué d'une façon très claire et très simple. Les enfants d'aujourd'hui ont l'esprit pour le moins aussi préparé que ceux du XVIIe siècle; or, La Fontaine, dont les fables ne sont pas sans érudition, composait ses recueils pour des enfants de sept et de huit ans. Et Molière, qui récitait ses pièces à sa vieille servante, qui recommandait à ses comédiens d'amener leurs enfants aux répetitions pour se régler sur leurs impressions, s'adressait plutôt au parterre qu'aux spectateurs des loges et aux critiques du « banc formidable ».

Enfin nous avons presque l'air de penser que « sans la grammaire historique, il n'y a p[illegible]s de salut ». Certes, non. Nous sommes loin de la croire indispensable à l'égal des règles. Corneille, Racine et tant d'autres nous ont bien prouvé, avant qu'il fût question de la science du langage, qu'on peut sans ell[illegible]re un écrivain de premier ordre. Madame de Sévigné n'entend[illegible]ien à la linguistique, et ses lettres gardent, après plus de de[illegible]siècles, toute leur fraîcheur et leur beauté.

Que si l'on nous demande de préciser les raisons qui nous font désirer l'enseignement de l'histoire de la langue, dès les années du cours élémentaire, et de dire aussi les avantages que peut procurer cette étude, les voici.

L'esprit, dans les premières années, a une plasticité qui le rend merveilleusement propre à s'assimiler les connaissances. Mais que cela est délicat et vite altéré ! C'est comme la pâte dont l'artiste va faire la statuette qu'il rêve : qu'il se hâte de l'employer pendant qu'il la sait amollie sous son doigt, parce que bientôt elle sera rebelle. Si nous disions qu'à vingt ans, la mémoire éprouve déjà un commencement de déclin, nous prêterions à sourire, et cependant ceci n'est que trop vrai : il faut alors appuyer le stylet un peu plus fort sur les tablettes de la mémoire pour y inscrire une page de poésie ou un chapitre d'histoire. C'est la loi... De savants professeurs ont assuré qu'ils seraient incapables de passer un examen sur des matières un peu parallèles à celles de leur enseignement. Ils possèdent parfaitement l'esprit de la science et tout ce qu'il faut pour la mettre en œuvre, mais ils ne peuvent plus emmagasiner les détails avec la rigueur infaillible des années de l'enfance.

Un autre motif pour lequel il faut commencer de bonne heure l'enseignement de la grammaire historique, au couvent, c'est que les enfants veulent savoir la raison des choses. Nous avons entendu de petites filles nous dire, alors que nous leur reprochions de ne pas mettre une « s » aux noms pluriels : « Mais, Mère, pourquoi « s » et non pas « t » ou une autre lettre ? » Ces questions dénotent que les enfants, comme les grandes personnes, veulent connaître non seulement le « comment » mais le « pourquoi » de ce qu'ils apprennent.

Une raison plus plausible encore, c'est que la grammaire historique prépare d'une façon immédiate à l'étude du latin. La provenance des mots français fera connaître à la petite fille, et sans fatigue, les rudiments de la langue latine ; si bien que, arrivée au cours supérieur, alors que généralement commence l'étude des déclinaisons, elle sera préparée de façon telle qu'un nombre restreint de leçons supplémentaires lui suffiront pour traduire le latin liturgique. Toutes les jeunes filles, à part celles qui se destinent à l'enseignement ou à une vocation spéciale, n'ont pas besoin d'autre latin que celui-là. Mais lire dans le texte les admirables prières que la sainte Église met sur nos lèvres dans ses cérémonies religieuses, sentir quelque peu la beauté poétique des psaumes, goûter la suavité des motets au Saint-Sacrement, ne pas se condamner à entendre toute sa vie des choses que l'on ne comprend pas, est-ce donc un si médiocre avantage ? A un autre point de vue moins sérieux, mais acceptable encore, n'est-ce pas une joie intellectuelle de comprendre une devise, une sentence qui peut-être résume tout l'idéal d'une vie ou toute une esthétique ?

La grammaire historique a encore l'excellent résultat d'augmenter le vocabulaire de la jeune fille. La formation des mots, leur étymologie, leur analyse, leur groupement en familles, lui donnent la précision des termes et ne la laissent pas à court en face d'une narration à écrire, d'une description à faire, d'une pensée à expliquer. Tout le monde admet qu'il n'est rien de plus exquis et de plus féminin que la pureté du goût dans les choses du langage. Paul Bourget disait un jour : « Une phrase de Renan, on ne sait comment cela est fait », voulant marquer par là tout ce qu'il y a de fluide et d'irréductible à l'analyse dans le charme du style. Hélas ! toute beauté en est là. Mais il y a des procédés qui aident, et la grammaire historique est l'un des plus féconds.

Enfin, l'étude de la formation de la langue, dans les classes supérieures, sera une occasion favorable d'acquérir quelques connaissances en philosophie. Comment chercher la signification et la provenance des mots : genre, espèce, substance, accidents, essence et existence, causes et effets, sans expliquer d'une manière claire, évitant toutes considérations métaphysiques, toute érudition prétentieuse, les définitions que nous ont laissées, sur toutes ces choses, Aristote et saint Thomas ?

Nous avons préparé, à défaut de rapport, la marche à suivre dans l'enseignement de la grammaire historique tel que nous le comprenons.

Leçon aux petites filles de dix a douze ans qui ont étudié la grammaire jusqu'au verbe

(La leçon se donne à la planche noire)

Nous transcrivons cette leçon telle qu'elle a été faite aux élèves de la classe élémentaire de l'une de nos maisons.

La maîtresse : — Ce matin, nous allons commencer à récapituler ce que nous avons appris l'an dernier. Et nous dirons des choses nouvelles sur les premières pages de la grammaire. Vous n'êtes pas obligées de les retenir, mais ce sera bien intéressant si vous comprenez la raison des règles ou des mots que vous avez étudiés. Cela s'appelle l'histoire de la grammaire. Vous savez, on dit quelquefois que les petites filles apprennent comme des

perroquets, c'est-à-dire qu'elles ne savent pas ce qu'elles disent. Il n'en sera pas ainsi pour vous. Vous étudiez la grammaire... Qu'est-ce que la grammaire ?

Thérèse : — C'est l'art de parler et d'écrire correctement.

La maîtresse : — Très bien. Mais vous ne savez pas d'où vient ce mot « grammaire », et ce qu'il signifie. Eh! bien, il vient du grec *grammatica* (la maîtresse écrit à la planche noire), et veut dire : la science ou l'art des lettres.

Maintenant qu'est-ce que parler ?

Paule : — Parler, c'est dire ce qu'on pense.

La maîtresse : — Oui, mais pour dire ce que vous pensez, vous faites entendre des sons. Parler, c'est donc faire entendre des sons ; et « parler correctement », c'est éviter les fautes. Ce mot « correctement » vient du latin *corrigere* (la maîtresse écrit à la planche noire), c'est-à-dire conforme aux règles.

Pour parler on se sert de mots. Comment les mots sont-ils formés ?

Camille : — Les mots sont formés de lettres.

La maîtresse : — « Lettres » vient de « littera ». Une lettre, c'est un signe qui représente un son. Combien de lettres avons-nous en français ?

Jeanne : — Vingt-six.

La maîtresse : — Voici deux tableaux qui représentent les lettres. Il y en a des grandes et des petites. Comment s'appellent les unes et les autres ?

Berthe : — Des majuscules et des minuscules.

La maîtresse : — « Majuscule » est tiré du latin *majusculus*, c'est-à-dire un peu plus grand, et « minuscule » de *minusculus*, un peu plus petit.

Et comment s'appelle la réunion de toutes ces lettres ?

Thérèse : — La réunion de ces lettres s'appelle alphabet.

La maîtresse : — Ce mot-ci ne vient pas du latin, mais du grec. Les Grecs désignent par un nom chacune des lettres de leur alphabet. Ainsi, nous disons, nous, A, B,... eux disent *alpha bêta*, d'où *alphabetum* en latin, et « alphabet » en français.

Comment les lettres se divisent-elles ?

Camille : — Les lettres se divisent en voyelles et en consonnes.

La maîtresse : — « Voyelle » vient de *vocalis*, c'est-à-dire un son de voix et « consonne », de *consona*, c'est-à-dire qui sonne avec une voyelle : *cum*, avec, et *sonus*, son.

Aux élèves, qui s'étaient tout intéressées à la leçon, la maîtresse dit : Demain, nous étudierons l'histoire des accents, du trait d'union et de la cédille, inventée par Jean Solomon.

La leçon de géographie qui succède vient en aide à l'histoire de la grammaire. Les petites filles sont si contentes de savoir ce que signifient les mots : équateur, méridien, pôle boréal, pôle austral, cercle polaire arctique et cercle polaire antarctique. Il faut voir avec quelle attention elles écoutent l'histoire de « Borée » qui dirige les vents du Nord, celle de la « Grande Ourse » et de la « Petite Ourse » ; surtout s'il est possible de leur faire voir ces deux constellations au ciel, à l'heure de la récréation.

Si la maîtresse est fidèle à consacrer, tous les jours ou à peu près, un quart d'heure à l'histoire de la langue, les élèves ne seront-elles pas en mesure, à la fin du cours moyen, de commencer avec beaucoup d'avantage, comme nous le disions à l'instant, l'étude de la langue latine ?

Leçon aux élèves du cours moyen

(*De 12 à 15 ans*)

La page à étudier est écrite d'avance à la planche noire, ou a été le sujet de la composition en orthographe.

« LA NATIONALISATION DE NOTRE LANGUE »

par M. l'abbé Camille Roy.

« C'est à marquer nos œuvres d'une empreinte toute particu-
« lière et toute nationale qu'il faut viser, si nous voulons intéresser
« les étrangers à notre littérature... Nous avons de certains mots,
« de certaines façons de nous exprimer qui, pour être archaïques ou
« vieillis, sont bien nôtres encore, et qu'il serait utile de conser-
« ver... Traitons les sujets canadiens sans nous soucier trop de
« faire passer dans notre vocabulaire les néologismes souvent ris-
« qués, ces mots qui tirent l'œil et qu'emploient souvent les écri-
« vains qui manquent le plus du véritable génie français. »

(*La leçon se donne à la planche noire*)

La maîtresse : — Nous allons prendre comme sujet de notre étude de la langue, ce matin, les verbes à l'infinitif contenus dans cette page, et nous dirons un mot de notre vocabulaire canadien et des néologismes. Dans le texte à expliquer, nous trouvons six

verbes à l'infinitif. « Infinitif », vous vous le rappelez, vient de *in*, négatif, et *finitus*, déterminé. C'est pourquoi, l'infinitif exprime l'action ou l'état, sans déterminer ni le nombre ni la personne.

Voici l'histoire de l'infinitif. Dans l'ancien français, tout infinitif pouvait s'employer substantivement. Cette particularité qui distingue encore, de nos jours, l'allemand et l'espagnol, et à un degré inférieur, l'italien, a été restreinte dans les époques postérieures du français. Pourtant la langue française a gardé un certain nombre d'infinitifs formant des substantifs qui s'emploient aussi au pluriel : le devoir, le déjeuner, l'être, le pouvoir, le repentir, le sourire, etc. Plusieurs infinitifs ne s'emploient que de temps à autre, à intervalles irréguliers, comme substantifs. Anatole France note quelque part : « Cette entente du parler, du sentir et du vivre agrestes, qu'on remarque chez les gens de la campagne. »

Faisons quelques exercices sur les six verbes à l'infinitif, et d'abord traduisons-les en latin. Nous avons, d'après Cicéron :

Notare — pour marquer,
Spectare ad — pour viser,
Delectare — pour intéresser,
Enuntiare — pour exprimer,
Conservare — pour conserver.
Curare — pour se soucier de.

Ajoutons quelques préfixes et suffixes aux infinitifs en question.

« Préfixe », de *præfixum*, signifie « placé devant ». « Suffixe », de *suffixum*, signifie « placé sous ».

De « marquer » nous formons : *démarquer* et *remarquer*.
De « viser » nous formons : *reviser*, *diviser*, *subdiviser*, etc.
De « intéresser » nous formons : *désintéresser*.

En retranchant le suffixe « er » ou la dernière lettre de ces verbes, nous formons les mots : *marque*, *intérêt*, *conserves*, *souci*.

Nous aurions aussi des exercices de doublets à faire sur certains de ces verbes... Il n'est pas étonnant que vous ignoriez ce qu'on entend par « doublets ». Une revue française rapporte qu'un malin ayant posé la question à une réunion de membres de l'Institut, « ils restèrent tous cois ». L'histoire ne doit pas être authentique. En tout cas :

De *pensare* on a fait *peser* et *penser*.
De *enuntiare* on a fait *annoncer* et *énoncer*.
De *cumulare* on a fait *combler* et *cumuler*.
De *dotare* on a fait *douer* et *doter*.

On appelle « doublets » des mots identiques quant à leur origine, mais qui diffèrent par des particularités d'orthographe, de prononciation, et auxquels l'usage a donné des acceptions différentes.

A propos de vocabulaire, si M. l'abbé Roy n'est pas sympathique « aux néologismes risqués qui tirent l'œil », il souscrit volontiers à la conservation des mots populaires. Nous avons besoin de mots canadiens pour exprimer des choses tout à fait canadiennes. *Le Bulletin du Parler français* désire conserver les expressions qui « fleurent bon notre jeune terroir » : une bordée de neige, une sucrerie, un casseau de tire, une traîne sauvage, une ceinture fléchée, les blés clairauds, les pagées de clôture, les cousins du pain bénit, etc.

Les néologismes (*neo*, nouveau, et *logos*, parole), peuvent trouver leur place au dictionnaire, à une condition cependant, formulée par M. Brunetière : « Les mots nouveaux, dit-il, doivent correspondre à des réalités nouvelles. »

AUX COURS SUPÉRIEURS

Enfin, dans les classes supérieures, les élèves consacreront le plus de temps possible à l'étude de la langue, à son histoire et à la littérature. Par un sentiment de fierté nationale, autant que parce qu'elle y trouvera des choses fort belles, la maîtresse fera analyser souvent des extraits de littérature canadienne.

Nous imaginons une classe où la maîtresse ferait étudier « Le poêle », de M. Rivard. L'histoire de la langue porterait, ce jour-là, sur le lexique canadien, et les élèves y trouveraient un réel plaisir. Puis, après avoir fait les remarques grammaticales les plus importantes, expliqué les étymologies et quelques règles d'histoire de la syntaxe, l'institutrice entrerait dans le vif de la pensée de l'auteur faisant observer la phrase rapide, colorée, pittoresque, qui évoque les choses avec des contours si nets et dans une langue si sûre.

Comprise de cette façon, la grammaire historique se confond avec la littérature. Elles sont sœurs, et les mots qu'elles nous apprennent ne sont plus de simples signes arbitraires . ils traduisent notre âme tout entière dans la variété de ses sentiments et de ses pensées.

———

Des chants de fête acclament aujourd'hui la langue de nos aïeux. Marie de l'Incarnation, Marguerite Bourgeoys, vos filles l'ont gardée avec tout l'amour de votre cœur pour « la doulce France ». Vous l'appreniez autrefois aux enfants de nos rives. Donnez aux continuatrices de vos œuvres votre zèle pour la cause du Christ, votre dévouement à son Église. Donnez-leur de conduire à Dieu par l'enseignement les jeunes filles qui seront demain les gardiennes du foyer, c'est-à-dire les vaillantes du devoir, les apôtres de la beauté, de la bonté et de la vérité.

———

La première formation du goût littéraire à l'école

Par M. A.-B. Charbonneau, professeur (Montréal)

Ière partie

LA NATURE DE L'ENFANT

Un professeur français, M. Scheid, disait dans un article sur l'évolution du sens littéraire chez l'enfant (*Revue pédagogique*, 15 janvier 1910), qu'il n'est pas toujours facile « d'être montreur de merveilles et explicateur de chefs-d'œuvre ».

Ce doit être un peu et, peut-être beaucoup, la difficulté qu'éprouve l'instituteur à faire naître et à cultiver chez l'enfant cette éclectisme si rare même chez les natures privilégiées : le sens du beau littéraire. A certaines heures de dépit, devant un insuccès complet, il ira jusqu'à se demander si les facultés de ses élèves sont bien mûres pour une floraison intellectuelle.

C'est qu'il ne sait pas aller toujours jusqu'à elles, tandis qu'il s'efforce, au contraire, de les faire venir jusqu'à lui, en cherchant à leur faire admirer des beautés qu'elles ne comprennent pas, des impressions qu'elles n'ont point senties, des émotions qu'elles n'ont jamais eues ; en cherchant, en un mot, à substituer sa nature à celle de ses jeunes auditeurs.

Or, en toutes choses, l'évolution est constante chez l'homme et encore plus chez l'enfant. Exiger de celui-ci ce qui est le fait de celui-là, c'est demander l'impossible ; c'est vouloir l'effet avant la cause, le fruit avant la fleur, la récolte avant la semence ; c'est marcher délibérément vers une faillite fréquente, se résumant en une conclusion désespérée : « Ils n'ont point d'aptitudes. » Il suffit pourtant de commencer par le commencement, c'est-à-dire de ne pas oublier que l'on s'adresse à des enfants.

« Ils n'ont pas d'aptitudes », qu'est-ce à dire ? L'homme n'est-il pas tout entier dans l'enfant, comme le chêne est dans le gland, comme le fleuve est dans la source ? Ce dont il a besoin pour se développer, se fortifier, grandir, c'est un concours de circonstances favorables, une culture raisonnable et raisonnée, l'aide efficace qui

le protège, le soutient, le guide, les lumières nécessaires pour suivre la bonne voie.

Que l'enfant soit né bon ou mauvais, suivant l'opinion partagée, c'est un être qui ne demande qu'à se développer selon l'alimentation qu'on lui dispense. Or la nourriture intellectuelle doit être aussi saine et aussi appropriée que celle de son corps. De là l'obligation de connaître ses facultés intellectuelles, comme son organisme physique, afin de leur fournir les aliments dont elles ont besoin ; de là la nécessité absolue d'étudier son caractère : ses qualités et ses défauts, ses goûts et ses répugnances, sa manière de voir, de sentir, de comprendre, et, pour ce faire, de redevenir enfants tout en restant hommes, c'est-à-dire de se souvenir de ce que nous étions avant d'être ce que nous sommes.

Étudier l'enfant ! Il semble que ce soit le désir bien légitime — et combien nécessaire! — de nos pédagogues modernes : connaître sa nature, pour redresser les tendances fausses et fortifier celles qui sont droites, analyser son caractère pour activer les côtés faibles et refréner les allures trop hardies ; et, pour accomplir cette tâche, belle entre toutes, que faut-il ? Se replier sur soi-même, regarder, observer, refaire cette psychologie de l'enfance, si intéressante par ses imprévus, si pleine de fraîcheur, de naïveté et parfois même de profondeur, et si consolante aussi, par opposition à celle des hommes, faite d'astuce et de mensonge, d'égoïsme et d'envie.

Madame Alphonse Daudet nous a dit, en des pages admirables : « Enfants et Mères », le résultat de ses observations. « Premiers Pas », « Bébé lit », « Bébé écrit », « Bébé dessine » sont des instantanés qui nous révèlent lumineusement les premières évolutions de l'enfance . Lisons plutôt : « J'ai souvent interrogé l'énigme de l'enfant, du tout petit porté au bras, dont les yeux viennent seulement de se débarrasser de cette buée bleuâtre qui le fait aveugle deux mois. A part ses heures de repas ou de sommeil, a-t-il le semblant d'une pensée, d'un sentiment rudimentaire ? Non, il regarde, il regarde seulement. Toutes ses facultés intelligentes, concentrées en une seule, s'appliquent à faire entrer en lui la nature qui l'environne et l'émerveille, le contour des choses et l'expression des visages ; et sa petite main potelée au bout de la manche toujours trop courte suit invariablement le mouvement des prunelles ; curieuse, désirante, maladroite, elle s'élance, se cramponne, ignorante des obstacles et des perspectives, effeuille l'arbre qu'elle veut caresser, détruit la fleur, se heurte dans un élan mal calculé à la glace qui la reflète. »

En ces détails, qui sont des modèles d'observation, la digne compagne de l'auteur du « Petit Chose » montre bien la route à suivre à

tout éducateur de l'enfance et, en particulier, à tout professeur de littérature, car, en dernière analyse, que lui faut-il, sinon la connaissance du petit être en voie de formation ? L'éveil de la pensée n'est-il pas le même, en effet, que celui des sens extérieurs ? Quand l'intelligence veut coordonner les sensations reçues, que de tâtonnements, que d'erreurs inconscientes ! Depuis six ou huit ans, les yeux ont vu, les oreilles ont entendu, le cœur a palpité sans trop savoir la cause ; mais un moment arrive où le voile tombe ; les organes sont doublés ; l'imagination entre en scène et c'est alors que l'on peut dire : les yeux du cœur et de l'esprit. Tout ce que la mémoire contient dans ses lobes multiples prend un aspect nouveau ; des relations s'établissent, le comment et le pourquoi des choses apparaissent, et c'est toute une révélation.

Que cette évolution s'accomplisse sur les genoux d'une mère ou sur les bancs d'une école, le même devoir incombe à ceux qui ont charge d'âmes. Si les premières sensations ont été bonnes, si l'enfant a grandi dans un milieu convenable, la floraison de l'intelligence sera belle, car nulle ivraie ne viendra nuire au bon grain ; mais par contre, si l'enfance ne fut entourée que d'exemples pernicieux, si les premières impressions furent mauvaises, si la mémoire ne conserve que des souvenirs malsains, oh ! que la tâche est grande !

Embellir un idéal est aisé ; le créer est bien plus difficile. Quand l'imagination est conquise au mal, quand l'esprit est tourné vers l'opposé du bien, quand il faut lutter sans cesse contre un passé qui revient toujours, contre un présent qui ne vaut guère mieux, par ses exemples journaliers subis au sein de la famille et de la société, l'œuvre devient une véritable toile de Pénélope, où le terrain gagné est perdu chaque jour. La langue même est travestie ; les mots sont renversés ; le laid devient le beau, le mal s'appelle le bien. Au retour d'une représentation très immorale, deux enfants causent et l'un d'eux raconte ce qu'il a vu : « C'est si *bon* que cela », s'écrie celui qui écoute. Une autre fois, au sortir d'une pièce superbe, remplie des plus nobles sentiments, on entendait dire : « C'est *dégoûtant* ». Or, c'est en face d'une mentalité semblable que se trouve souvent l'instituteur chargé d'inculquer aux enfants qui lui sont confiés l'amour du Beau, le culte du Bien, l'idéal du Vrai !

Certes la lutte est ardue, mais les armes ne manquent pas. Un professeur avisé a plus d'une ressource pour combattre le flot montant de l'immoralité. Les bibliothèques, dont un grand nombre d'écoles s'enrichissent, offrent des moyens précieux, dont il doit

se servir avec tact cependant, car si les livres contiennent la science du bien, ils sont aussi la source du mal.

Et c'est dans le choix des livres que s'exercera l'esprit judicieux de l'instituteur. S'il a bien étudié le caractère de ses élèves, il est en état de fournir à chacun d'eux le genre de lecture qui convient.

Avant tout, il faut plaire ; ce qui ennuie ne vaut rien. Il importe de ne pas froisser les goûts, mais de guider, d'orienter les indécis, les nonchalants. Il y a beaucoup de lecteurs et peu de liseurs. Lire et savoir lire sont deux choses bien différentes. Lire avec profit, s'assimiler la substance des idées, tel que le voulait déjà Montaigne, demande une maturité que bien peu d'enfants possèdent. Savoir prendre des notes ou résumer un volume exige une compréhension dont un élève est presque toujours incapable. Il ne faut donc pas l'exiger et faire de la lecture une tâche qui en enlève tout le charme. Locke disait qu'il faut faire de la lecture un divertissement, et Herbert Spencer ajoutait « que l'esprit ne s'approprie bien que les connaissances qui lui procurent des sensations agréables ».

Dans une enquête faite récemment en France par M. G. Lefève, on a constaté que les goûts des élèves n'avaient qu'une très légère teinte littéraire. Les livres les plus recherchés, en général, sont ceux qui traitent d'aventures, de voyages, de sport et, faut-il l'avouer, de luxure. Sherlock Holmes, Conan Doyle, Nick Carter font fureur. Ce mal existe dans nos écoles. Les romans, les nouvelles et peut-être le journal à sensation ont-ils contribué à cette frivolité de l'esprit, de plus en plus grande chez les jeunes comme chez les vieux ? Tout ce qui est sérieux, moral, littéraire ennuie, dégoûte même. La vogue des livres suspects, l'achalandage des vues animées et l'encombrement des burlesques ou des vaudevilles le laissent soupçonner. Il y a, certes, une élite qui encourage les bons auteurs, les saines représentations. Or, c'est cette fleur de la société qu'il importe de conserver, d'augmenter même, en cultivant le vrai sens du beau. Et pour atteindre ce but, il est un moyen qui, avec celui de la religion, est le plus puissant ressort d'idéal le patriotisme.

Cultiver le patriotisme de l'enfant, c'est relever son niveau moral et, partant, son sens littéraire ; c'est orner son esprit des beaux faits de l'histoire ; c'est exalter les plus nobles sentiments par les récits d'héroïsme qu'elle comporte ; c'est faire vibrer les fibres les plus intimes de tous, car bien peu résistent aux émotions qu'elle

fournit, aux leçons qu'elle donne, aux enseignements qu'elle contient. Et quand il s'agit de Notre Histoire, belle entre toutes, admirable comme pas une :

« . . . registre immortel, poème éblouissant,
Que la France écrivit du plus pur de son sang »,

quel relèvement pour le cœur et l'esprit !

De Cartier à Montcalm et de Lévis à nos jours, quelle pléiade d'hommes illustres, quelle théorie de personnages héroïques, qui marquèrent de leur sang même les pages de notre passé ! Que de sujets de lecture en classe, sous la direction du maître ! Pourquoi le livre de lecture classique ne serait-il pas exclusivement national ? Orné de portraits et de gravures, il constituerait, pour les yeux et pour le cœur, un antidote puissant contre les romans à dix sous et les cinématographes à sensations.

Fréchette commence sa « Légende d'un Peuple » par ce regret :

« O notre Histoire ! écrin de perles ignorées. »

Et pourtant, nos historiens sont nombreux ; ils ont fait acte de patriotisme, en consignant dans des volumes qui ne sont pas lus les trésors de nos archives et les exploits de nos ancêtres.

A l'instituteur incomberait donc le devoir de faire connaître ces trésors et ces exploits, de les expliquer en appuyant sur l'esprit essentiellement chrétien qui a présidé aux destinées de notre race. Quel beau coup d'exploitation littéraire ! Combien de sujets se prêtant à de merveilleux développements ! Quels résumés que ceux d'une bataille de Carillon, d'une fondation de Montréal, d'une mission de sauvages !

Dans une causerie récente, faite à l'Académie Marchand, M l'abbé Élie Auclair disait : « Notre mot d'ordre doit être : des sujets canadiens traités d'une façon canadienne. » N'est-ce pas une des lacunes de notre enseignement littéraire et même général que d'offrir à l'enfant des sujets qui ne sont pas de son âge et souvent de sa compréhension ? On a dit avec raison qu'il est extrêmement difficile de choisir les lectures aussi bien que les travaux littéraires de l'enfant.

De façon générale, les œuvres d'imagination plaisent plus que les autres. Dans l'enquête déjà citée, on disait qu'à dix ans les ouvrages de la Bibliothèque rose sont dépourvus d'intérêt. Ceux de Jules Verne n'ont qu'un très petit nombre de lecteurs.

Vers quoi donc se portent les préférences des enfants ? Nous l'avons dit : ici comme là, les Sherlock Holmes et les Nick Carter font rage. Plus tard, à l'époque de puberté, les romans passionnels alternent avec ceux d'aventure et de sport.

Les ouvrages d'imagination sont-ils à bannir ? Il faut distinguer. Le réel doit certainement primer la fiction, à condition d'être aussi attrayant, car avant tout il faut plaire, sinon le livre sera bientôt fermé. D'autre part, les contes et les fables offrent le danger de fausser le jugement de certains esprits qui ne savent pas discerner le vrai du faux ou démêler la morale qu'ils contiennent.

Ils font cependant la joie des tout petits, parce qu'ils flattent leur imagination par l'exagération même du récit.

Il y aurait, à ce sujet, toute une étude à faire sur le psychisme de l'enfant touchant l'évolution de son goût littéraire. On pourrait retracer la nature de ses sensations, instables et toujours vibrantes, libres de toute analyse et des entraves de la raison, spontanées et produisant, partant, plus d'émotion : d'où sa facilité de rire et de pleurer, plus fougueuse que pénétrante, plus générale que particulière ; observer les changements qui se produisent au fur et à mesure que les facultés intellectives réagissent, et constater l'influence que celles-ci exercent par la modification de ses goûts, de sa manière d'agir et de penser.

Ces manifestations sont du tout premier âge. Plus tard, l'imagination joue son rôle ; d'extérieures qu'elles étaient, les sensations proviennent en plus, maintenant, d'une source intérieure et deviennent encore moins mesurées ; les extrêmes se touchent ; n'étant plus limitées par le réel, ces sensations donnent libre cours à leur activité, et une lutte s'engage entre les sens extérieurs, qui les ramènent à la réalité et ceux de l'imagination, qui ont une tendance à tout déformer : agrandir ou rapetisser.

De là, le goût du fantastique, du merveilleux, du gigantesque, qu'ont les enfants, et qu'ils cherchent à satisfaire de toutes façons.

Grâce à la puissance de leur imagination, ils réalisent ce phénomène commun chez eux : celui de se dépersonnifier, au point de se croire le lion qu'ils représentent, le fantôme dont ils jouent le rôle, le bandit qui dévalise son prochain. C'est à raison même de cette puissance de substitution que tant d'œuvres d'imagination leur deviennent dangereuses, parce qu'ils prennent trop au sérieux et sont souvent tentés de jouer le rôle même du personnage qu'ils lisent.

C'est le grand reproche que l'on peut faire aux vues animées, si recherchées des enfants, dont elles exaltent l'imagination et faussent le jugement, vu que l'intelligence, qui est une des dernières facultés psychiques à se *« maturiser »*, n'est pas assez forte pour réagir contre l'impression reçue.

Il est une autre faculté qu'il importe d'étudier : celle du sentiment.

Les psychologues ne s'accordent guère sur ce point : les uns font de l'enfant un être essentiellement égoïste, avec des tendances au mal : ce sont Platon, La Bruyère, La Fontaine ; d'autres ne trouvent en lui qu'une nature prête à recevoir la culture du milieu. Les modernes, Rousseau et les autres, sont de ce nombre. La religion nous enseigne cependant que l'enfant, né mauvais, peut devenir bon, s'il est bien cultivé.

L'atavisme, selon les physiologistes, exerce une influence marquée sur l'enfant : tel père, tel fils. Seulement, dans le bas âge, quand la raison n'a pas encore le contrôle des facultés, il semble que les sentiments ne soient que des instincts où l'égoïsme joue un rôle prépondérant. En un sens, l'enfant se rapproche sensiblement de la brute : il aime qui le flatte, le protège et le nourrit. Tous ses actes en témoignent. Il est susceptible d'attachement, en dehors des liens du sang, mais l'intérêt forme le fond de cette tendance, ce qui explique l'indélicatesse ou l'insouciance des enfants qui, pour une bagatelle, rompent avec leurs meilleurs amis.

Ces dispositions du caractère de l'enfant persistent jusqu'à l'âge de puberté, tournant psychologique où se déclarent les affections électives dues à la crise sexuelle. Un changement notable s'opère alors en lui ; l'amour qui s'éveille a toute la fougue de sa nature vigoureuse. C'est l'âge où Paul et Virginie « croient que tout le grand ciel bleu n'emplirait pas leur cœur », où la force intacte de la rêverie élabore l'idéal. C'est l'époque des illusions ; la vie apparaît en beau ; l'espérance ouvre ses ailes ; le cœur naïf croit au bien ; la joie de vivre remplit l'être tout entier. Il importe de ne pas déflorer ce rêve de l'adolescent par un réveil trop brusque. Un réalisme cruel s'en charge toujours assez tôt. Le pessimisme du romancier contemporain éteindrait trop vite son enthousiasme naissant. C'est le moment, au contraire, d'offrir à sa soif d'idéal les beautés capables d'entretenir le plus longtemps possible les nobles sentiments qui font son bonheur.

IIe PARTIE

LA CULTURE DE L'ENFANT

Dans la parabole du Semeur, l'Évangile parle du grain perdu, dont une partie tombe sur la pierre, où il ne peut germer, dont une autre est mangée par les oiseaux, dont une autre encore est

étouffée par les ronces et les épines, tandis qu'une faible quantité de ce grain, rencontrant un sol propice, lève et fournit une superbe moisson.

Dans l'œuvre de l'éducation, la parole du maître ne trouve pas toujours un sol propice où elle puisse porter des fruits. Il y a des ronces et des épines dans le domaine de l'intelligence, et il se rencontre parfois des esprits plus durs que les pierres du chemin. La formation du goût littéraire rencontre peut-être plus d'obstacles que nulle autre, vu l'apathie des enfants, qui entrave les efforts de l'instituteur.

Cette insouciance est motivée par certaines raisons. Nous sommes dans un siècle et dans un pays où l'utilitarisme est prépondérant. *Les affaires* tiennent le haut du pavé. Le dieu-dollar a, chez nous, une foule d'adorateurs, et tout ce qui n'apporte pas un gain plus ou moins immédiat est tenu en médiocre estime. *Time is money*, disent les Américains, dont nous subissons l'influence grandissante. L'enfant élevé dans cette atmosphère et qui contracte cette mentalité croit que le temps perdu à l'étude de sa langue ne se résout guère en piastres et en sous. De plus, il observe que les lettrés ne sont pas les plus honorés des hommes, qu'ils sont souvent, au contraire, de pauvres gueux en chapeau de soie et en bottes vernies. Puis, l'anglais domine partout ; c'est la langue des affaires, du succès, de la fortune. On veut apprendre l'anglais. Aux écoles du soir, les quatre cinquièmes des élèves s'inscrivent aux cours d'anglais, et les parents s'informent des leçons d'anglais qu'on donne, aux écoles ouvertes le jour. Bref, le mal est profond et demande un prompt remède.

Notre langue, il est vrai, eut à subir déjà d'autres assauts. Proscrite par nos vainqueurs, lors de la conquête, elle ne survécut que par un miracle. Un peu plus tard, l'Institution Royale, en établissant des écoles d'où le français était banni, voulut anglifier les Canadiens français ; mais nos pères fondèrent de petites écoles paroissiales, dont la prospérité porta atteinte à celles du gouvernement, qui dépérirent vite, faute d'encouragement. De nos jours, on ne conteste guère à notre langue, dans notre province du moins, le privilège de la liberté. Il importe, alors, de la montrer pure et dans toute sa splendeur, afin que ses adversaires s'inclinent devant elle avec admiration. Il importe aussi de convaincre le petit Canadien français que sa langue est indissolublement liée à sa foi ; que la perte de la langue, c'est la perte de la foi ; que le meilleur moyen de se faire respecter, c'est de parler et d'écrire correctement sa langue, et que ce but ne peut être atteint, sans une étude constante des ressources littéraires qui sont la vie même d'une langue.

Une langue est écrite ou parlée, et l'art avec lequel on la manie s'appelle littérature. Elle se manifeste donc sous une double forme, et comme le langage est de beaucoup la forme la plus employée, l'attention doit se porter avant tout sur la langue parlée. Le contraire existe cependant. Les Canadiens français qui parlent bien leur langue sont beaucoup moins nombreux que ceux qui l'écrivent correctement.

Dans un article récent, paru dans l'*Enseignement primaire* (sept. 1911), j'ai dit les causes de cette anomalie, remarquée d'ailleurs, je crois, dans tous les pays. Ce fait ne provient-il pas d'un vice de formation, de ce que l'on commence trop tard à corriger son langage, qu'on laisse invariablement corrompre au foyer domestique, pour des raisons inavouables. Il est certain qu'on ne porte pas assez d'attention aux fautes de langage, qui devraient être reprises chaque fois qu'il y a lieu de le faire. On ignore de plus ceux qui parlent bien, quand on ne les tourne pas en ridicule, et l'on voudrait qu'il fût aisé, dans ces conditions, de promouvoir le goût littéraire à l'école !

Je crois, au contraire, que c'est une tâche vraiment difficile. J'ai déjà dit ailleurs quelle tâche imposait la culture du langage de l'enfant : « Former ou plutôt réformer la langue de l'enfant, lui faire oublier les expressions vicieuses de son éducation domestique, lui apprendre tout un vocabulaire nouveau, lutter contre les railleries des camarades et même, hélas! des parents, vaincre chez plusieurs une fausse honte, c'est le travail qu'il faut accomplir.»

Dans un pensionnat, où le maître a constamment l'élève sous la main, le langage de l'enfant peut être mieux surveillé, mais dans un externat, l'entreprise est bien plus ardue, puisque l'influence de la rue et de la maison détruit les progrès accomplis à l'école.

Est-ce à dire qu'il faille ne tenter aucun effort, tolérer les baragouinages de la gent écolière ? Non, certes, il faut combattre, combattre toujours, ne jamais perdre l'occasion de la reprendre, lui donner l'exemple d'un langage châtié, lui faire comprendre toute la clarté d'une phrase bien faite, la mélodie des sons bien prononcés.

Sentir l'harmonieuse beauté de notre langue, la valeur des syllabes et des mots dans la musique de la phrase, n'est-ce pas un des secrets du style charmeur, de ce beau littéraire qu'ont recherché Racine, Châteaubriand, Lamartine et tant d'autres écrivains célèbres ?

Si le zèle déployé jusqu'ici par la plupart des professeurs de langue française ne semble pas avoir eu le succès désiré, la faute n'en serait-elle pas aux moyens employés ?

Les résultats obtenus ne sont guère brillants, en effet. Bien peu d'élèves sont capables de parler correctement, d'apprécier les beautés de la langue et d'exprimer leurs pensées en un style convenable.

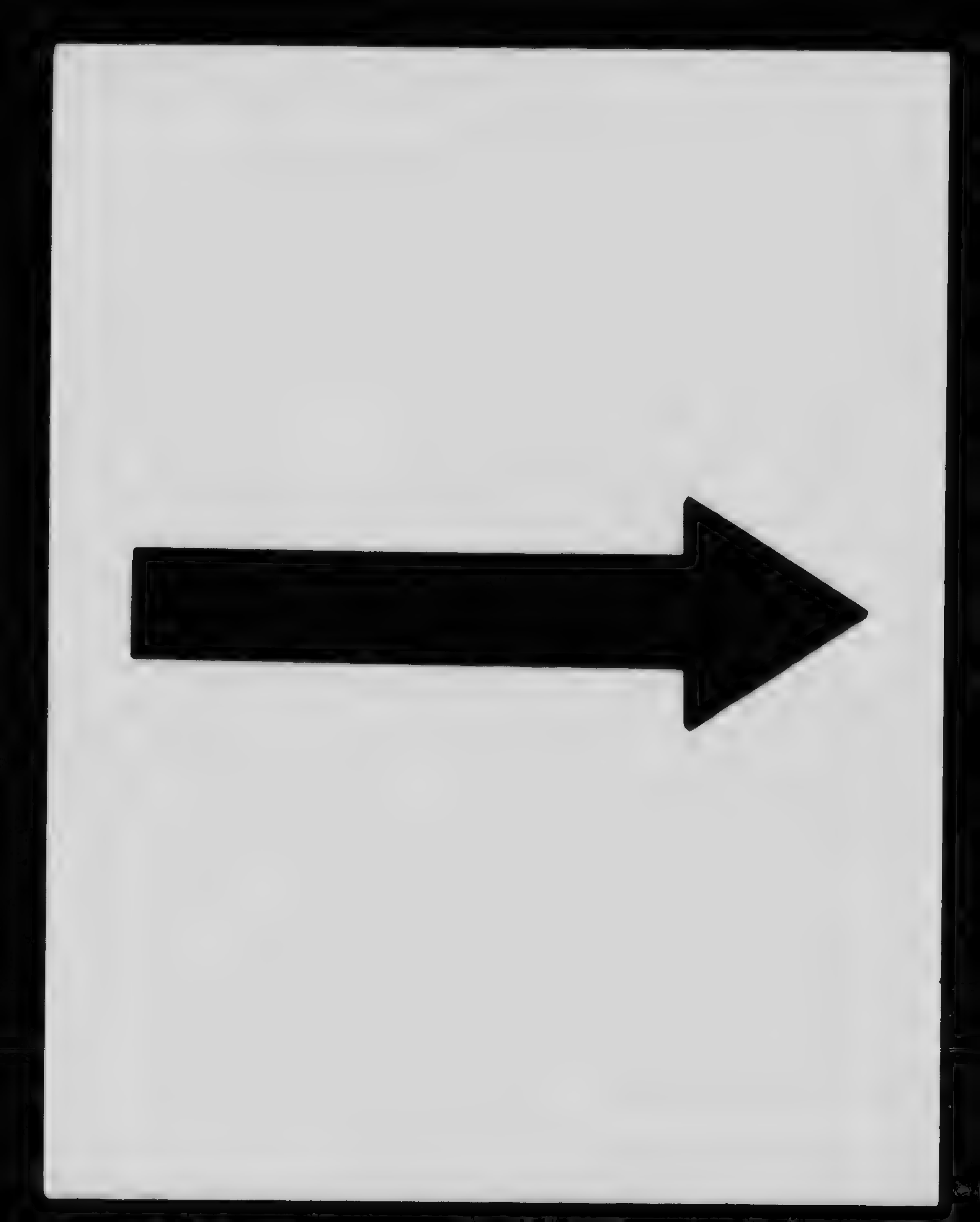
Les promoteurs de ce Congrès l'ont, sans doute, compris et constaté, quand ils m'ont demandé ce travail. De prime abord, le sujet qu'ils me proposaient me parut prématuré. Ce n'est qu'en y réfléchissant que je saisis la justesse de la suggestion. Le goût littéraire, c'est le beau langage, la propriété des termes, la bonne prononciation, c'est l'ordre et la clarté dans le discours, ce sont les ornements dont on revêt la pensée, ce sont, en un mot, toutes les qualités du style.

Il y a quelques années, on eût été scandalisé d'entendre parler de style à des bambins de l'école primaire ; il fallait apprendre sa grammaire, l'orthographe inclusivement, avant que de songer à mettre un mot à sa place ; et, tout au plus, la dernière année, glissait-on quelques notions de littérature, sous formes de définitions : Qu'est-ce qu'une catachrèse ? une synecdoque ? une métonymie, etc... ? Jolis mots dont on emplissait le cerveau des enfants et qui formaient tout leur bagage littéraire. Est-il étonnant qu'ils n'aient pas eu « le goût littéraire » très développé ?

Aujourd'hui, par bonheur, il y a progrès. On s'occupe quelque peu d'analyse logique et l'on va jusqu'à imposer de petites rédactions. C'est à peine si quelque part, on va jusqu'à la correction du langage. Tout est là pourtant. Bien parler, c'est bien écrire, du moins c'est écrire facilement. Un style d'occasion paraît toujours endimanché.

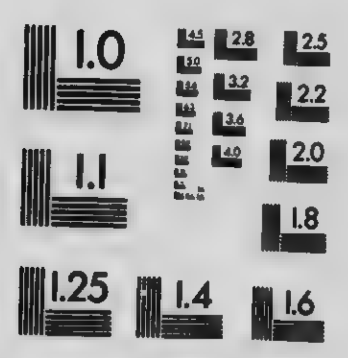
Il semble paradoxal de soutenir pareille thèse ; néanmoins, l'expérience a prouvé qu'en certains milieux, on ne veut pas comprendre l'importance de la formation littéraire. La routine nous tient dans l'ornière. Combien d'instituteurs qui ne savent pas encore enseigner rationnellement la langue ? L'antique dictée figure toujours en maîtresse avec l'analyse grammaticale. La lecture se résume à l'ânonnement d'un certain nombres de lignes. Et c'est tout. C'est trop peu, ce n'est rien.

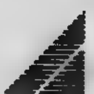
Le *Guide* de l'instituteur, publié par le Conseil de l'Instruction publique, contient, sur ce point, d'excellentes indications. A l'article : *Lecture, Diction, Récitation de mémoire et Analyse littéraire*, il y a de très bons conseils, celui-ci par exemple : « Afin d'initier la classe à l'art d'écrire, on fait remarquer le plan que l'auteur a suivi, les moyens employés pour développer l'idée principale et même les idées secondaires, et on ne laisse pas passer, sans les signaler, *les beautés littéraires* les plus accessibles aux jeunes esprits.»



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





Le *Manuel* insiste aussi sur les récitations, comme étant « le meilleur moyen de former les élèves à une lecture intelligente, accentuée, expressive ».

M. C.-J. Magnan, en traitant ce sujet ici même, à l'Université Laval, l'an dernier, disait : « Que le maître choisisse avec un soin particulier les phrases, les textes et les morceaux nécessaires à son enseignement, et il ne tardera pas à remarquer que l'âme de ses élèves s'enrichit promptement d'une riche moisson d'idées et de sentiments élevés.» Et, joignant la pratique à la théorie, il donnait en exemple une série de morceaux propres à développer le goût littéraire des enfants.

En effet, les lectures et les récitations en classe, expliquées, commentées, analysées, feront naître le goût de la lecture ; or, de celui-ci dépend, à coup sûr, la formation littéraire, car avant que d'écrire, il faut avoir lu, beaucoup lu. Théophile Gautier disait : « Quiconque ne commence pas par imiter ne sera jamais un écrivain original.» Or, pour imiter, il faut s'approprier la manière d'un auteur, par une intimité constante avec son style, ce qui ne peut se faire que par une lecture assidue de ses œuvres. Quel est l'écrivain célèbre qui n'a pas ou qui n'a pas eu son livre de chevet ?

Mais si la lecture est un puissant moyen de formation littéraire, il en est d'autres qui exigent de l'élève une collaboration peut-être plus active, un concours plus assidu de ses facultés mentales.

Au premier rang se placent les exercices de langage. Avec les tout petits, les bambins de la première année, c'est à peu près le seul moyen dont puisse disposer le maître, puisque l'enfant ne sait ni lire ni écrire. Par contre, il sait parler, plus ou moins bien, c'est vrai ; tout de même, c'est justement la ressource qu'il s'agit d'exploiter. Personne n'y pense, pourtant. On épuise sa patience à apprendre à cet enfant à lire, à écrire (entendons la calligraphie), à compter ; mais à parler, allons donc !

Il parle, cependant, et beaucoup, mais quel charabia ! Tant de mamans et de papas se sont plus à corrompre son langage, à défigurer sa prononciation ! Du reste, son vocabulaire est forcément restreint : il a besoin de son geste et des jeux de sa physionomie pour compléter sa pensée. Sa curiosité est extrême, pourtant : il veut tout voir, tout savoir. Il est à l'âge où le maître se fait le mieux écouter de lui, s'il sait se mettre à la portée de sa jeune intelligence. C'est l'heure des histoires, des leçons de choses, des images et des chansons. Oui, des chansons ! Je crois qu'on ne chante pas assez, à l'école canadienne, à celle des garçons, du moins. Ce ne

sont pourtant pas les aptitudes qui manquent. *L'Enseignement primaire* publie, chaque mois, une chansonnette enfantine. Combien d'institutrices — je dis institutrices, parce qu'elles sont la très grande majorité des titulaires de nos écoles — combien d'institutrices la font apprendre à leurs élèves ? Le chant est la parole modulée. L'amour du chant fait lire les enfants en chantant, écueil qu'il faut éviter en les faisant vraiment chanter.

La mise de voix, si chère aux professeurs de chant, peut être un excellent moyen d'atteindre à la prononciation juste des voyelles. Bien entendu, cet exercice peut être un prélude à la lecture et surtout à la diction, à la récitation par cœur de petits morceaux à dire.

Quelle récréation pour les enfants, pour les petits, souvent ennuyés par le *ba, be, bi, bo, bu*, et les bâtonnets de l'écriture !

Il faut rendre la classe attrayante, dorer la cage de ces chers petits oiseaux, qui s'ennuient souvent du grand air et de la liberté. Tant de maîtres abrutissent l'âme de l'enfant, par la monotonie du programme, qu'il n'est pas étonnant de le voir prendre l'école en horreur.

Il y arrive, pourtant, plein d'espoir et de courage, l'esprit ouvert à toutes les semences intellectuelles et morales. L'amère réalité n'a pas éteint sa soif d'idéal. Naïf, candide, confiant, il croit tout, il aime tout, il remarque tout. Si jeune qu'il soit, idéalisons son savoir ; dans tout ce qui l'entoure, cherchons le bien, le beau, même le beau littéraire.

Léon Aubineau raconte qu'un enfant de cinq ans s'amusait, dans son petit lit de malade, à chantonner la fable du *Rat de ville* et du *Rat des champs*. En lisant ces vers :

Le rat de ville détale,
Son camarade le suit,

l'enfant s'arrêta pour savourer et dire : « C'est joli cela :

Son camarade le suit ! »

Et Aubineau d'ajouter : « Sans doute, dans ces vers, il entrevoyait vaguement un sens ; mais la répétition dans de courtes syllabes de la voyelle *a* suivie de voyelles douces qui semblent s'éteindre avait charmé son oreille. »

La culture de l'ouïe par le chant, par l'audition de concerts, serait donc un excellent moyen de faire saisir l'harmonieuse beauté de la langue française. Un peu plus tard, quand la grammaire, l'analyse et l'orthographe sont venues expliquer l'accord des mots,

leur nature et le rôle qu'ils jouent dans la phrase, la culture de l'ouïe guidera l'enfant dans le choix et l'emploi qu'il doit en faire. Entre une proposition cacophonique, dont les mots heurtés déchirent l'oreille, et une période harmonieuse, où chaque son se succède en tons adoucis, l'élève saura choisir.

Le second sens physique qu'il importe de cultiver, c'est la vue. L'enfant débute dans la vie par la vision des choses extérieures. Seulement, cette vision n'est pas complète, en ce qu'elle ne particularise pas l'objet vu. Le travail analytique ressort plutôt des facultés psychiques, encore amorphes ; c'est la raison qui cherche le détail, les comparaisons, les ressemblances. Or, l'enfant seul est incapable d'un tel effort. En face d'une gravure, d'un tableau ou d'un paysage, il n'aperçoit guère que les grandes lignes, les points saillants, ce qui est au premier plan. Questionné sur ce qu'il voit, il reste vite à court de réponses ; mais si, logiquement, vous soulevez le voile des observations, tout un monde nouveau semble jaillir de la scène contemplée. J'ai fait cette expérience avec mes trois fils, âgés respectivement de six, sept et douze ans, lors d'une visite à l'exposition des Beaux-Arts. Ce fut une surprise pour eux comme pour moi. J'eus, là aussi, l'occasion de saisir l'évolution des goûts entre les deux plus jeunes et le plus vieux, tout en faisant la part des caractères différents. Le goût des deux plus jeunes allait aux couleurs vives, aux grands tableaux pleins de vie, de mouvement ; le plus vieux s'arrêtait volontiers devant les natures mortes et ne se montrait pas insensible devant le calme et la splendeur d'une forêt, d'un lac ou d'un coucher de soleil. Deux heures durant, nous étudiâmes ensemble les peintures diverses, moi questionnant, eux répondant, et je me demande encore qui, des enfants ou de moi, goûta davantage l'exposition.

Observer et voir, en effet, voilà deux grandes qualités artistiques. Ce doit être le secret de l'homme de lettres. Voir, observer d'abord les choses concrètes, celles qui tombent sous les sens extérieurs, puis ensuite, par habitude, celles qui ressortent des facultés mentales, reposer son esprit sur une idée, l'examiner, la retourner pour en découvrir les beautés et les laideurs, voilà bien le travail des yeux de l'intelligence. En littérature, distinguer, sous l'enveloppe des mots, le squelette de la pensée dépouillée de ses oripeaux, savoir discerner le vrai du faux, le bon du mauvais, le bien du mal, voilà bien l'œuvre du goût littéraire, ce qui a fait dire à La Bruyère, en dépit du principe ancien, « qu'il y a un bon et un mauvais goût, et que l'on peut disputer des goûts avec fondement ». C'est ce bon goût qu'il faut inculquer aux enfants. Remarquons qu'il ne s'agit

pas d'imposer le goût du maître. La personnalité de l'enfant doit être respectée ; mais soutenir qu'il ne faut pas la guider serait nier les fondements de l'éducation.

Ce fut l'erreur, il est vrai, de Rousseau, d'Herbert Spencer et de quelques autres pédagogues modernes. Un siècle auparavant, Descartes avait dit « que le bon sens est la chose du monde la mieux partagée, mais que ce n'est pas assez d'avoir l'esprit bon, qu'il faut de plus savoir l'appliquer », ce qui revient à dire que la nature ne se suffit pas, mais qu'elle a besoin d'être conduite et dirigée. Et Compayré ajoute « que l'éducation a plus de part encore que la nature dans la formation et le développement des esprits justes et droits ».

De nos jours, deux courants pédagogiques s'établissent : l'un subjectif, basé sur le raisonnement ; l'autre objectif, ayant pour fondement l'intuition, chère à Buisson et à tous les tenants de l'école neutre, en réalité matérialiste. Il semble à ces derniers que tout ait été fait, « quand on a fait, comme dit Compayré, passer devant l'intelligence de l'enfant une interminable série de leçons de choses, sans avoir eu souci de développer cette intelligence même ». D'autre part, vouloir, avec Malebranche, « nourrir l'enfant de vérités abstraites et renoncer à l'instruction sensible », c'est tomber d'un extrême à l'autre.

Un juste milieu paraît plus désirable. Avec sa nature sensible, prête aux émotions, mais demandant un point d'appui, à cause de sa faiblesse, l'enfant forme mieux son concept en le reposant sur un fait extér[illegible] C'est ainsi qu'une scène de pauvreté frappe plus sa pitié [illegible] le récit le plus circonstancié ; c'est ainsi que des vues animées bien appropriées produisent des sensations plus fortes sur son imagination. Malheureusement, celles qui s'offrent aujourd'hui poussent à un but mauvais et propagent l'antithèse de ce qui est bien, beau et bon. J'ai toujours pensé qu'un appareil cinématographique à l'école rendrait des services incalculables pour l'enseignement d'une foule de matières, entre autres, de l'histoire, de la géographie, des leçons de choses et même de la littérature, en fournissant des canevas vécus à l'imagination des enfants.

Sans l'avoir vue, l'enfant se figure difficilement une scène. Les yeux sont une source plus directe d'idées que les oreilles, parce qu'ils suppriment tout intermédiaire. La description la plus détaillée ne remplace pas l'image. La mémoire se nourrit mieux de sensations extérieures que de concepts. L'opération que ceux-ci supposent demande une maturité de réflexion dont l'enfant est

incapable. Il ne faut donc pas se hâter de passer du réel à l'idéal, et encore moins des idées objectives aux idées subjectives. L'abstraction qu'elles renferment dépasse le niveau de son intelligence.

Ainsi, quand le temps est venu d'agencer ce que les sens ont perçu et ce que le jugement a formulé, faut-il se garder du subjectivisme, dont la compréhension est toujours difficile.

C'est en littérature que l'axiome pédagogique : *du concret à l'abstrait*, est de rigueur. Même, vaut-il mieux rester aussi longtemps que possible dans le domaine des sens extérieurs. Ainsi, dans le choix des lectures en classe, des analyses littéraires, des exercices de langage, et surtout dans le choix des exercices de rédaction, faut-il observer scrupuleusement cette loi.

Il ne faut cependant pas négliger les facultés psychiques, qui donnent à la raison la conscience de ses actes, surtout la sensibilité, qui est à la base de la formation du goût littéraire.

Dérivant des sensations, les sentiments passent par trois degrés successifs : ils sont tour à tour penchants, désirs et passions. La volonté les domine, suivant l'habitude qu'elle a acquise et l'éducation qu'elle a reçue.

La culture des sentiments touchant le goût littéraire, chez l'enfant, peut se faire, nous l'avons vu, par différents moyens : lectures, spectacles, analyses, etc. Très divers, selon les individus, les sentiments existent toujours à l'état de penchants plus ou moins prononcés. Le travail du maître consiste à étouffer les mauvais et à faire croître les bons. Nous avons vu que la tâche est souvent difficile. C'est la lutte du bien contre le mal, des instincts pervers qui sont en nous et qu'ils faut refréner constamment. Le sensualisme, qui forme le fond de nos appétits, nous fait rechercher tout ce qui le flatte et, par nature, plus souvent ce qui est l'opposé du bien, du bon et du vrai.

La raison corrige heureusement ces inclinations mauvaises Seulement, chez l'enfant, celle-ci n'est pas assez forte ; il faut donc aider la raison afin de maintenir l'enfant dans le bon chemin, en lui montrant le bonheur qu'il y trouvera.

Le désir, qui est la deuxième phase du sentiment, ne peut naître, s'il n'a pour objectif une récompense quelconque. C'est le fond de l'ambition humaine, le mobile de nos actes. Dès que nous l'avons trouvé, nous nous y attachons et, cultivé, assouvi, le désir se transforme en passion.

Pour atteindre ce but, en littérature, il s'agit donc de fournir à l'enfant des émotions saines, qui lui plaisent, des plaisirs permis, qui satisfassent son besoin de jouir, des sensations bonnes, qui

l'élèvent, au lieu de le rabaisser. C'est la clef du problème. Le bien, le beau et le vrai peuvent-ils fournir autant d'attraits, autant de jouissances, autant de bonheur que le mal, le laid, et le faux ? C'est ce qu'il s'agit de prouver.

Au siècle dernier, deux écoles littéraires ont disputé sur ce point : pour moraliser, vaut-il nieux divulguer le mal ou exalter le bien ? montrer, comme l'ont fait les réalistes, la vie avec toutes ses laideurs, sous le prétexte d'inspirer la répugnance du mal, ou rechercher les sublimes beautés de l'idéal ?

La triste expérience qu'ont faite les matérialistes démontre péremptoirement le néant de leur prétention.

C'est qu'à vouloir rechercher le laid de préférence au beau, le petit au lieu du grand, le mauvais et non le bon, le faux plutôt que le vrai, le mal et non le bien, le réel ou le prétendu réel au mépris de l'idéal, les réalistes ont largement contribué au scepticisme contemporain.

C'est qu'à vouloir mettre en pratique cette maxime de Schopenhauer : « Voir plus triste et plus sombre, c'est voir plus vrai », les réalistes se sont laissé envahir par ce que l'un d'eux, Pierre Loti, appelle « la tristesse de tout ce qui passe... l'horreur de vivre... l'implacable vision du trou noir qui doit nous engloutir »...

C'est qu'à force de regarder autour d'eux et de constater l'universel ennui qui règne dans tous les cœurs, à étudier toutes les maladies qui affaiblissent l'organisme humain, tous les ulcères qui en rongent les tissus, toutes les névroses qui bestialisent les cerveaux, ils ont créé ce qu'on appelle le pessimisme contemporain.

En érigeant en doctrine qu'il n'y a de vrai que le laid, le commun et le trivial, Zola et ses disciples ont rétréci le domaine de l'art, beaucoup plus que les idéalistes, qui proscrivent ce prétendu réalisme.

Ce qu'il faut donc, c'est un juste milieu , et comme le réalisme de la vie se charge toujours assez vite d'éteindre le flambeau d'idéal qui éclaire l'enfance, l'éducateur digne de ce nom doit se faire un devoir de préserver aussi longtemps que possible les chères illusions de l'adolescent, en lui montrant le beau qui l'entoure, le bien qui l'environne, le vrai qu'il coudoie sur le chemin de l'existence.

Dans ce dessein, il se servira du flambeau de la foi, la foi vivifiante et consolatrice, qu'ont bannie de leur système les réalistes modernes et dont l'absence les a entraînés dans toutes les fanges de la réalité.

Ce fut, il est vrai, l'ambition des premiers réalistes, quand, par la plume de l'un d'eux, Sébastien Mercure, ils entreprirent d'éli-

miner Dieu de la nature, en expulsant tout idéal de leurs œuvres, car l'idéal, c'est la foi, c'est la croyance à un au-delà nécessaire pour récompenser les bons et punir les méchants, c'est la vie embellie par les douceurs de l'espérance, c'est le Thabor à côté du Golgotha, c'est le lendemain meilleur que le présent, c'est enfin, ici-bas, le seul bonheur possible « dans le meilleur des mondes », comme dit Leibnitz, dans sa thèse du libre arbitre.

Mais l'idéal n'est pas la foi seule, c'est aussi la réalité même, celle qui donne l'idée véritable du beau, du vrai, du bien, qui, résidant dans l'esprit de l'homme, lui permet d'apprécier par comparaison, suivant Platon, « toutes les réalités de la nature, tous les actes de la volonté, toutes les affirmations de l'intelligence ».

Enfin, si au flambeau de la foi nous ajoutons encore celui du patriotisme, dont nous avons déjà parlé, l'idéal, doublement éclairé, sera le phare lumineux qui, dans le calme ou la tempête, aux jours sombres comme aux jours ensoleillés, conduira à bon port le jeune homme chrétien, l'adolescent plein d'ambition, le futur citoyen, espoir de sa race et de sa patrie.

De l'enseignement bilingue

Par M. l'abbé Philippe Perrier (Montréal)

Le Canada est une confédération anglo-française, constituée principalement par les descendants de deux grandes races qui ont travaillé. dans la vieille Europe, à la diffusion de la civilisation chrétienne. Ces descendants y forment deux groupes qui ont chacun leur langue reconnue officiellement par la Constitution du pays. Ce sont les Pères de la Confédération, qui ont, dans un esprit de justice remarquable, exigé que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord reconnût explicitement, pour tout le Dominion, l'existence officielle du français et de l'anglais pour toutes fins de législation et de justice au fédéral.

Au point de vue constitutionnel, la langue française et la langue anglaise ont des droits égaux. Le Canada est vraiment un pays bilingue, composé de deux nationalités d'origine différente, parlant deux langues différentes, mais formant un seul peuple sous le même drapeau britannique, avec communauté d'intérêts politiques et économiques.

Mais ces descendants des Français ou des Anglais, parlant deux langues différentes, ne pourront se comprendre que dans le cas où l'un des deux, au moins, parlera la langue de l'autre.

De là la nécessité d'apprendre non seulement notre langue maternelle, mais encore la langue parlée par les concitoyens avec lesquels nous sommes en relations continuelles. C'est le problème bilingue, qui préoccupe tant d'esprits.

Je veux entendre ici par enseignement bilingue l'enseignement du français et de l'anglais dans nos écoles primaires et dans nos écoles normales.

Évidemment l'on ne saurait exiger des enfants une connaissance égale et parfaite des deux langues. Que, dans le Québec, les élèves apprennent tout d'abord et aussi parfaitement que possible leur langue maternelle, et qu'ensuite ils apprennent l'autre langue comme une langue seconde et pourtant indispensable, c'est tout ce que l'on peut raisonnablement exiger ; mais il devrait en être ainsi dans l'Ontario et dans toutes les autres provinces du Dominion. Puisqu'il y a deux races et deux langues, puisque nous

sommes une nation bilingue, il faudrait que partout l'enfant étudiât d'abord sa langue maternelle, que l'on ne l'obligeât pas à faire table rase de la langue à laquelle son cerveau et son oreille sont accoutumés. C'est du « Savianisme » de bon aloi, qui utilise la langue maternelle comme un véhicule pour introduire dans l'intelligence de l'élève des idées, sans les couvrir du voile opaque d'une langue étrangère. Mais puisque l'anglais est pour tout Français une seconde langue indispensable, le français pour tout Anglais devrait également être une langue nécessaire. « Rien ne sert de se fâcher contre un fait », disait Talleyrand. La race française existe au Canada et elle a droit à sa langue. Nous comprendrions encore à la rigueur que le paysan, dans le Québec, ne connût guère que le français et que, dans l'Ontario, il ne connût que l'anglais ; mais ceux qui ont la prétention de constituer l'élite de la nation ne devraient pas se contenter de cet idéal rustique.

Il leur faudrait adopter cette règle si sage, qui me semble résumer si bien ce que devrait être l'enseignement bilingue : culture soignée de la langue maternelle ; connaissance courante de la langue seconde. La tendance à la centralisation rend envahissante la langue anglaise, qui est la langue de la majorité dans le Dominion. C'est actuellement un empiètement continuel, une atteinte grave au droit d'un groupe linguistique à la vie nationale. Il n'en reste pas moins vrai que la connaissance de la langue française et de la langue anglaise offre de nombreux avantages, qui compensent amplement les peines que l'on s'impose pour les apprendre.

Avantages

Au point de vue théorique, l'enseignement d'une seconde langue est un excellent exercice. Il développe les diverses facultés de l'âme. Le jugement et le raisonnement y trouvent leur compte ; en recherchant le mot précis, en associant les mots de même famille, en comparant les règles de grammaire, la mémoire, si susceptible de développement, s'exerce à retenir les mots et les expressions propres à cette langue.

Mais, à l'école primaire, le but de l'étude de deux langues est pratique ou utilitaire. Sans aller jusqu'à dire, avec un roi de Prusse, qu'un homme parlant facilement deux langues vaut deux hommes dans la vie, on admet généralement aujourd'hui que la connaissance d'une seconde langue est importante pour tout homme qui veut avoir des relations d'affaires assez étendues.

Et quand il s'agit de deux langues universellement parlées comme le français et l'anglais, on peut être sûr qu'il y a bénéfice à consacrer un peu de temps scolaire à la culture de ces deux langues. On parle aujourd'hui beaucoup de « l'école pour la vie ». Le vilain mot d'étude utilitaire, que n'aimait pas Brunetière, nous envahit. Peut-on douter de la grande utilité que l'on trouve dans la connaissance du français et de l'anglais pour le commerce et l'industrie ?

Mais il y a plus. Les affaires n'absorbent pas toute la vie humaine. Il faut suivre le mouvement intellectuel, le développement scientifique. De nos jours, l'on éprouve déjà beaucoup de peine à se tenir au courant de ce mouvement intellectuel en ne parlant qu'une langue, même mondiale. — Comment expliquer cet ostracisme du français, qui est une langue mondiale, au moins à l'égal de l'anglais et de l'allemand ? Les Canadiens français ont besoin de l'anglais, c'est entendu, dit-on. Les Anglais ont-ils besoin du français ?

Comme la langue française est une des deux langues officielles, il semblerait bien que, dans les milieux officiels et les organisations d'intérêt public, chaque nationalité a le droit d'exiger que sa propre langue soit comprise et parlée par l'autre nationalité.

Les deux nationalités forment un seul peuple ; elles doivent être en communication continuelle, il conviendrait que non seulement les Canadiens français apprissent l'anglais, mais que les Anglais, qui se piquent d'une certaine culture, comprissent le français, « la seule langue, a dit Rivarol, qui ait attaché une probité à son génie ».

Et pourquoi ne ferions-nous pas ce qui réussit si bien en Belgique et en Suisse ? La Suisse n'a guère de lutte au sujet des langues. Dans toutes les assemblées politiques et les sociétés fédérales, qui sont légion, chacun parle sa langue et le président s'exprime dans la langue qui lui est propre, sans que ce système engendre d'inconvénients trop sérieux. Le français, langue de la minorité, jouit des mêmes droits que l'allemand, langue de la majorité. Le souci pratique qu'ils ont, de ne rien faire qui puisse troubler ce bon accord, n'empêche pas les Suisses romands de chérir leur langue et d'être prêts à s'associer à toutes les mesures destinées à favoriser la langue française à l'étranger.

En Belgique également, on ne craint pas de développer le mouvement en faveur de l'enseignement d'une seconde langue, dans les divers établissements d'instruction publique. On trouve de nombreux avantages à l'extension donnée à cet enseignement dans les écoles primaires et dans les écoles normales. J'ai sous les

yeux une circulaire de M. Schollaert à ce sujet. Il trouve que « la diffusion des langues parlées en Belgique est un puissant moyen d'éducation nationale, un facteur important de la prospérité publique ». Pourquoi en irait-il autrement au Canada? Pourquoi essayer, d'une façon déloyale, de faire disparaître la langue française? Ne devrait-on pas plutôt exiger de tous les fonctionnaires publics la connaissance officielle des deux langues du pays? Mais alors, il faudrait bien les enseigner toutes les deux à l'école. Ce serait un moyen de maintenir l'organisation équilibrée des droits et des intérêts des groupes divers, des individus comme des collectivités. De cet équilibre des droits et des intérêts, de l'organisation des moyens de progrès naît la vraie prospérité d'un pays, le vrai bien commun, fait d'ordre et d'harmonie plutôt que d'une étroite uniformité, qui paralyse de généreux efforts.

Cette théorie est surtout vraie quand il s'agit de la culture de la langue et de la conservation des traditions ancestrales. Le docteur Sutter comprenait bien cette vérité, quand il disait, à Sempach, le jour anniversaire de la bataille :

« Notre peuple n'est point d'avis que la force d'un état soit accrue quand tout y est taillé sur le même patron. Il respecte l'individualité des petites unités. Il préfère à la centralisation raide un fédéralisme souple. Il veut qu'un droit égal reste assuré à chaque race et à chaque langue. Il sait qu'on travaille plus joyeusement au bien de l'ensemble quand on peut se mouvoir à sa guise dans sa propre maison. »

Nombreux sont donc les avantages de l'enseignement bilingue. M. Claes les résumait ainsi, dans sa Préface au cours de langue flamande : « Il ne s'agit pas seulement ici des intérêts du commerce, des sciences et des arts, non seulement des relations d'amitié et d'affaires, mais surtout de ce sentiment qui doit remplir le cœur de tout Belge digne de ce nom : nous voulons parler de l'amour de la patrie, qui n'est qu'un vain mot, s'il n'est l'expression de l'affection qu'on porte à tous ses compatriotes. »

Dangers

Mais les ennemis de l'enseignement bilingue voient peu tous ses avantages : ils se laissent effrayer par les dangers qu'il présente. Ils vont même jusqu'à dire qu'il est impraticable, et ne peut aboutir qu'à des résultats désastreux. L'enfant obligé d'apprendre deux langues n'en saura bien aucune, et il aura toujours l'air d'un citoyen hybride.

Cette objection porte contre l'enseignement de toute langue étrangère apprise trop tôt ou trop à fond. Brunetière avait l'air d'y croire, lorsqu'en 1900, haranguant, en français, des congressistes en grande partie étrangers, il leur cita la défiante boutade condensée dans le dicton anglais : « *Whoever speaks two languages is a rascal.* » Au Canada, nous avons certains fanatiques qui considèrent comme un crime de savoir le français, et volontiers — mais pour d'autres raisons, j'estime — ils diraient, avec la mélancolique Aurélie, de Gœthe : « Je hais de toute mon âme le français. »

D'autres prétendent que l'emploi simultané par la même personne de plusieurs langues vivantes, qu'elle connaîtrait au même titre et avec la même familiarité que la maternelle, tend à créer des habitudes mentales dissolvantes, préjudiciables à la solidité du lien moral qu'un esprit doit, à son insu, établir, une bonne fois pour toutes, entre le mot et la chose. Il en résulte du flottement dans la pensée et dans l'expression.

« On n'apprend pas impunément, dès l'enfance, avec une égale application, plusieurs langues, à moins qu'on ne veuille se borner à les parler et à les écrire dans le style des maîtres d'hôtel et des commis-voyageurs. » (AD. FRANCK, *Journal des Débats*, 21 juillet 1872).

Je suis bien prêt à concéder qu'apprendre, dès l'enfance, deux langues que l'on essaierait de posséder également bien diminuerait le bénéfice de l'intimité exclusive avec la langue maternelle. Mais je ne veux absolument pas que l'on prive un enfant de la connaissance de sa langue maternelle, sous prétexte que l'on ne peut apprendre qu'une langue. Les inconvénients seraient de beaucoup plus considérables, si, comme le veulent certains esprits, on ne devait enseigner que l'anglais aux petits Français.

Séparés violemment de la France, nous mettons notre honneur et notre patriotisme à conserver les traditions, la culture, la langue française. C'est notre héritage national, et nous voulons le garder pour nos descendants. Sujets britanniques, nous le sommes, comme les Anglais et les Irlandais, par nos manières de sentir, de juger, de penser, par toute notre sensibilité, comme par ce que l'on appelle aujourd'hui notre mentalité.

Nous ne pouvons renoncer à ce patriotisme héréditaire sans trahir notre histoire et sans nous trahir nous-mêmes. Si nous perdions notre amour pour la culture française, le Canada ne serait plus qu'un pays sans originalité ; les Canadiens, un peuple sans caractère. Nous ne pouvons rester nous-mêmes qu'en restant fidèles à la langue et à l'esprit de France. Nous laisser dépouiller de la culture française, ce serait, de notre part, laisser mutiler notre

nationalité. Il avait raison, ce député au Landesausschuss, qui disait, dans un discours aux étudiants alsaciens : « Nous voulons qu'on ne s'oppose pas au libre développement de notre esprit national, c'est-à-dire qu'on nous reconnaisse le droit de perfectionner simultanément et la partie allemande et la partie française de notre culture. C'est cette double culture qui est notre marque spéciale, le signe distinctif de notre race, le caractère que nous devons nous efforcer de conserver, si nous ne voulons pas perdre notre originalité et nous amoindrir moralement. » Et l'orateur continuait, aux applaudissements de ses jeunes auditeurs, en affirmant que « chaque fois que les influences politiques voulaient contrarier cette vocation traditionnelle de l'Alsace et s'exercer au profit d'une assimilation trop exclusive, il était de leur devoir de résister ». De même, continuait-il, que sous le régime français, les Allemands étaient demeurés ouverts à la pensée allemande, de même, sous le régime allemand, « ils ne devaient pas hésiter à demander au génie français de féconder leur intelligence ». Cette vérité, ajoutait modestement le député alsacien, est si évidente, « qu'elle est presque devenue banale pour tous ceux qui ont étudié la mentalité, la conscience et l'âme alsaciennes ». (1)

On dirait que c'est le problème canadien-français que l'on vient de poser aussi nettement.

C'est également de cette façon qu'on le comprend en Angleterre. Voici pour le démontrer un fait raconté par le célèbre philologue Paul Meyer. Voyageant dans le pays de Galles, il rencontra, dans un wagon, une dame et son fils. Le fils ne parlait et ne comprenait que le gallois. Comme M. Meyer s'étonnait, la dame lui répondit : « Mon fils apprendra l'anglais quand il saura à fond son idiome national, le gallois ; car c'est nous, les Gallois, qui les premiers avons possédé les îles bretonnes, bien avant les Saxons et les Normands ; au troisième siècle, nous étions encore indépendants. Ici, tous, du plus riche au plus pauvre, nous sommes fiers de notre race, qui est la plus vieille de l'Angleterre. Tous, nous maintenons notre parler gallois, symbole de notre antique gloire et sauvegarde de nos traditions. Nous avons nos poètes pour entretenir la flamme, nos fêtes annuelles pour les couronner. Tant que les enfants restent dans la famille, ils ne parlent que le gallois.... l'anglais, ils ont bien le temps de l'apprendre à l'école. »

Développons chez les nôtres cette fierté nationale. Écoutons la voix de la terre natale, remontons le cours de notre histoire,

---

(1) *Le Correspondant : « L'Alsace-Lorraine et la lutte pour la culture française, »* 25 août 1911.

rappelons les grandes dates de notre passé et les plus nobles actions de nos aïeux. Nous nous sentirons animés d'un zèle tout nouveau pour conserver notre langue, à laquelle nos ancêtres nous défendent de renoncer.

Organisation de l'enseignement bilingue

De nos jours, on parle beaucoup de l'enseignement des langues vivantes. Au programme des études secondaires, on trouve souvent l'enseignement obligatoire d'une langue vivante, et souvent l'enseignement facultatif d'une autre langue. Le but est ainsi résumé par Spencer. Il s'agit de mettre les élèves à même: 1° de comprendre cette langue vivante parlée ; 2° de la parler eux-mêmes couramment ; 3° de lire les morceaux écrits en cette langue et d'une difficulté ordinaire ; 4° de l'écrire correctement.

A l'école primaire, il ne faut pas entretenir de trop hautes ambitions. Il n'y a que les naïfs qui feignent de croire que l'on puisse savoir parfaitement la langue seconde, tout comme si l'on n'avait jamais appris que celle-là. On comprend facilement que je parle en ce moment pour des esprits étroits, qui s'étonnent que les petits Canadiens français ne sachent pas l'anglais comme les élèves de langue anglaise qui n'ont appris que leur langue maternelle. Mais là n'est point le but de l'enseignement bilingue à l'école primaire. Haustrate et Labeau, dans leur cours de pédagogie, sont moins exigeants, mais beaucoup plus justes. Belges, ils savent mieux ce qu'ils disent que ces faux pédagogues en chambre, qui n'ont pour tout guide que leur fanatisme aveugle. « Si l'élève parvient à entretenir, dans cette langue (la langue seconde), une conversation et une correspondance sur les choses les plus usuelles, le résultat est satisfaisant. Il n'est pas nécessaire qu'il sache rédiger sans faute et d'une manière élégante. »

La première condition requise pour que l'enseignement bilingue réussisse, c'est d'introduire une séparation en écoles ou classes anglaises et en écoles ou classes françaises (système belge et suisse), et de garder à la langue maternelle sa part prépondérante dans l'enseignement.

Il serait oiseux de mettre dans la même classe, et dès les premières années du cours, des élèves de langue française et des élèves de langue anglaise: l'instituteur serait obligé de répéter son enseignement dans les deux langues, ce qui occasionnerait une perte de temps considérable. Il vaut mieux mettre les Anglais dans une

classe et les Français dans une autre. La langue maternelle sert alors de langue véhiculaire pour toutes les matières du programme, et l'autre langue est enseignée comme langue seconde, à heures fixes et précises.

Méthode pour l'enseignement de la langue seconde

Je ne prétends pas trancher un problème de pédagogie. L'expérience prouve qu'il est toujours dangereux de croire ces questions définitivement résolues. De nos jours, on a écrit de nombreux volumes sur l'enseignement des langues vivantes. (1) Il est un point qui semble acquis, c'est la supériorité de la méthode directe ou intuitive. M. Bréal divise l'enseignement d'une langue vivante en trois périodes, selon l'objet qui doit dominer dans chacune d'elles. « Durant la première, dit-il, le professeur donnera sa principale attention à la prononciation. Pendant la seconde, il s'attachera surtout à la grammaire et au vocabulaire. La littérature formera l'occupation principale de la troisième. Il est clair que cette division a quelque chose d'artificiel, puisqu'on ne saurait montrer la prononciation sans faire connaître en même temps des mots, et puisque la littérature ne met pas fin à l'étude de la langue. Mais selon le degré de l'élève, l'un ou l'autre point de vue l'emportera. Les trois choses nous paraissent également nécessaires : si toutefois il fallait en sacrifier une, ce serait la troisième qui pourrait, avec le moins de dommage, être retranchée ; car il serait toujours loisible à l'étudiant, devenu homme, de compléter son savoir, au lieu que pour les premières — une expérience fréquente le prouve — les omissions et les erreurs ne se laissent guère réparer. »

Cette méthode directe est dite maternelle, parce qu'elle imite la nature et fait passer de la langue parlée à la langue écrite. Son caractère essentiel, c'est de supprimer, dans la mesure du possible, la langue maternelle, pour l'enseignement de la langue seconde. Voyez comment la mère procède pour exciter l'attention et la curiosité de son enfant. Elle s'adresse surtout aux sens qui jouent un rôle prépondérant dans l'acquisition des idées : l'ouïe et la vue. Le maître, pour faire connaître les mots exprimant les idées sensibles (personnes, animaux, choses, qualités, actions...), montre les objets, exécute ou fait exécuter les actes; en même temps, il prononce le mot dans la langue seconde (anglais pour les Canadiens français, ou français pour les Anglais). Il le prononce le plus nettement

(1) Voir *Méthodologie de l'enseignement moyen*, par Collard, Professeur à l'Université de Louvain, page 375 et suiv.

possible, en marquant bien l'accent tonique. La prononciation doit être l'objet d'une attention toute spéciale. Ce n'est que lorsqu'elle est suffisamment fixée que commence le rôle de la lecture et de l'écriture.

Mais il n'est pas toujours possible de mettre sous les yeux des enfants les divers objets; l'on a alors recours aux images: l'intuition indirecte complète ainsi l'intuition directe ; et dans les divers exercices l'on peut faire alterner l'une et l'autre. (Usage du musée scolaire.)

S'agit-il des idées abstraites, le maître procède par le jeu de la physionomie, l'intonation ; il recourt à divers procédés qui constituent la troisième forme de l'intuition, qui s'appelle intuition mentale, par laquelle l'imagination part d'une action figurée et se représente la série des actes successifs qui la précèdent et la suivent immédiatement. (1)

Il n'entre pas dans le cadre de ce travail de donner ici un cours complet de pédagogie pour l'enseignement d'une langue seconde. Qu'il nous suffise de dire ici que les exercices oraux constituent le fond du cours. C'est un entretien familier qui s'engage entre le maître et les élèves, entre les élèves eux-mêmes. Je n'ignore pas que l'on s'est moqué de cette méthode, en disant que l'on apprendrait ainsi le parler des bonnes, l'allemand ou l'anglais des garçons d'hôtel. Hâtons-nous de remarquer que ces exercices ne sont pas le couronnement de notre enseignement, ils en sont la base et le début. Nous remédions ainsi à l'inconvénient sérieux de gens qui comprennent Milton et Shakspeare, mais qui sont incapables de demander leur chemin à un gardien de la paix, à Londres. Notre enseignement oral se complètera des exercices écrits. Chaque causerie sera avantageusement suivie de ces exercices, qui en seront l'application. Quand le vocabulaire de la langue seconde sera suffisamment étendu, on mettra entre les mains des enfants un livre de lecture élémentaire, « provoquant de nombreux exercices de conversation ». (2)

L'enseignement d'une seconde langue par l'emploi de la méthode directe demande que l'étude grammaticale de la langue marche de pair avec les exercices d'intuition. On ne fait pas fi de la grammaire, que l'on enseigne d'abord occasionnellement et pratiquement; mais on n'enseigne pas uniquement par la grammaire : ce qui est un procédé très aride et condamné par les meilleurs pédagogues. Petit à petit, les notions grammaticales confirment ou rectifient les formes de langage acquises par les causeries. On passe ensuite aux exercices littéraires.

(1) *Cours complet de pédagogie* par Haustrate et Labeau, 370-378, Établissements Casterman.

(2) Collard. *L'enseignement des langues vivantes*, dans le *Bulletin bibliographique et pédagogique du musée belge*, page 150.

L'enseignement bilingue dans les écoles de Québec

Par M. G.-E. Marquis, Inspecteur d'écoles (Québec)

I

L'ENSEIGNEMENT, EN GÉNÉRAL, EST-IL BILINGUE DANS LES ÉCOLES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC?

Il importe tout d'abord de bien s'entendre sur la signification de l'adjectif *bilingue*, avant d'étudier cet enseignement et son organisation.

A mon sens, *bilingue* veut dire que la langue maternelle des élèves doit servir de véhicule à l'enseignement général, et que la seconde langue ou langue *étrangère* doit être étudiée à titre d'exercice de langue seulement.

Ainsi, dans les écoles fréquentées par des enfants de nationalité française, l'anglais occupe le second rang et n'est enseigné qu'à des heures régulières, tandis que le français est le moyen de communication entre le maître et ses élèves pour toutes les autres matières du programme d'études.

Compris de cette façon, je ne crains pas d'affirmer que nous avons un enseignement bilingue dans les écoles de la province de Québec.

Voyons maintenant dans quelle mesure cet enseignement est donné dans les différentes catégories d'écoles.

L'enseignement primaire comprend :
1° Les Écoles normales ;
2° Les écoles primaires supérieures ou académiques ;
3° Les écoles primaires intermédiaires ou modèles ;
4° Les écoles primaires élémentaires ou *petites écoles*.

ÉCOLES NORMALES : — L'étude de la langue anglaise est obligatoire pour tous les élèves des Écoles normales de cette province, mais les départements des élèves-maîtres, à Laval et Jacques-Cartier, sont l'objet d'une attention toute spéciale à ce sujet. Des professeurs anglais sont attachés à ces institutions, et ils sont tenus de donner un enseignement théorique et pratique de la langue anglaise.

Un normalien qui désire avoir un brevet pour école élémentaire anglaise doit être capable de comprendre et de parler cette langue, de lire couramment et d'écrire sous dictée, en observant les principales règles grammaticales, et enfin, de faire de petites rédactions faciles.

Pour l'obtention du diplôme pour école modèle ou académique, il faut naturellement une connaissance plus approfondie de l'idiome anglo-saxon.

Chez les élèves-maîtres de l'École normale Laval, une heure par jour au moins est consacrée à cette étude, et les étudiants sont classés par ordre de capacité, sans égard au cours normal qu'ils suivent pour les autres matières du programme.

On constate que la plupart des élèves qui entrent dans ces institutions pédagogiques, depuis ces dernières années, sont beaucoup mieux préparés qu'autrefois sur l'anglais ; preuve que les maîtres dans les écoles rurales y consacrent plus de temps aujourd'hui. A remarquer que les neuf dixièmes des normaliens se recrutent à la campagne.

Académies et écoles modèles : — Dans ces deux écoles, l'enseignement est aussi généralement bilingue. Le temps que l'on y consacre à l'étude de la langue auxiliaire varie proportionnellement à l'importance du but à atteindre, aux obstacles à surmonter et aux besoins de la localité.

Il est tout naturel qu'une académie urbaine consacre plus de temps à cet enseignement qu'une académie rurale, attendu que celle-là prépare des élèves pour le commerce, et destinés à vivre au milieu d'une population mixte dans la plupart des cas.

Comme il n'y a pas à craindre, ici, le danger de l'assimilation, on donne une influence grandissante, d'une classe à une autre, à l'étude de cette langue, de façon à lui accorder, au cours académique, une place d'honneur, sans toutefois lui permettre de prédominer.

Voilà d'une façon générale, la marche suivie dans les principales académies commerciales. Et, tous les ans, il en sort des jeunes gens parlant l'une ou l'autre langue avec une égale facilité, et fort recherchés par les hommes d'affaires.

D'après le dernier rapport du Surintendant de l'Instruction publique, 1910-11, il y avait 642 écoles modèles dans cette province, fréquentées par 93,418 élèves de langue française ; et, sur ce nombre, 45,996 étudiaient l'anglais, soit environ 50%. Les académies, au nombre de 193, étaient fréquentées par 44,228 élèves de langue française, dont 33,145 apprenaient l'anglais, ou environ 75%.

Écoles élémentaires : — Bien que l'enseignement de l'anglais soit inscrit au programme d'études des écoles primaires de cette

province, il n'en faudrait pas conclure qu'il est nécessairement obligatoire. Une marge assez large est laissée à la discrétion des commissaires d'écoles, à ce sujet. Suivant que les contribuables d'une municipalité en expriment le désir, ils engagent des instituteurs bilingues.

A moins d'être situées dans une ville ou une localité où les deux langues sont d'un usage journalier, on ne saurait blâmer les corporations scolaires qui ne jugent pas à propos d'exiger l'application à la lettre du programme d'études, à l'égard de l'anglais, dans les petites écoles des campagnes, qui sont comme noyées dans une atmosphère française.

Du reste, c'est dans sa langue maternelle que l'enfant doit apprendre tout d'abord les prières, le catéchisme et les connaissances premières en lecture, en calcul et en écriture. (1)

Dans les comtés où la population est composée des deux éléments ethniques, l'enseignement est bilingue, même dans les écoles élémentaires. Il se donne souvent, aussi, deux cours parallèles, quand il se rencontre autant d'élèves français que d'anglais sous le même toit.

Les statistiques officielles nous disent qu'en 1910-11, il y avait 9,860 écoles élémentaires dans la province de Québec, fréquentées par 185,734 enfants de langue française, dont 18,858 apprenaient l'anglais, ou environ 10%.

II

COMMENT CET ENSEIGNEMENT EST ORGANISÉ

Les premières notions de langue anglaise sont données dès la première année du cours élémentaire. Ce sont de petits exercices de langage très simples et gradués. En troisième année commencent la lecture et la récitation de mémoire, avec continuation d'exercices

(1) Le fait suivant rapporté par l'abbé Stychel, naguère député au Reichstag, démontre d'une manière frappante que l'effet moral d'une prière retenue par cœur dans une langue étrangère est tout différent de celui qu'elle produit, apprise dans sa langue maternelle.

Un petit berger polonais fait la rencontre en plein champ d'un voyageur qui lui demande s'il a appris son *Pater* en allemand. L'enfant répond affirmativement avec assurance, puis immédiatement, sans se découvrir et gardant son fouet en main, il récite sans hésiter et tout d'un trait l'oraison dominicale.

« Le sais-tu en polonais ? » lui demande le voyageur.

« Oui, monsieur », répond le petit pâtre.

Aussitôt, jetant son fouet à terre, l'enfant enlève sa casquette, s'agenouille joint ses mains et, lentement, gravement, récite le *Pater* en polonais.

de conversation. Ce n'est qu'au deuxième degré du cours élémentaire que les élèves apprennent les éléments de la grammaire et font des devoirs d'application. L'accent et la prononciation doivent toujours être l'objet d'une attention toute spéciale et très suivie, surtout dès le début, de la part de l'instituteur.

En peu de mots, voilà la marche suivie au cours élémentaire.

Au cours modèle, la même méthode est suivie mais avec plus de développements. Entre autres choses, mentionnons : lecture expressive, compte rendu de la leçon, récitation de morceaux choisis, analyses logique et grammaticale, composition, narration, lettres de différents genres, et versions. On est prié de remarquer que les versions ou traductions ne sont recommandées qu'à la fin du cours modèle, et non au commencement, comme c'était la mode autrefois.

Voici ce que dit à ce sujet la *Direction pédagogique*, au chapitre de la « Langue anglaise », dans les « Règlements refondus » du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique :

« Le programme, tout en laissant aux maîtres une suffisante liberté dans le choix des méthodes spéciales et des procédés, leur propose cependant ici, comme moyen général d'enseignement, la méthode dite « naturelle qui consiste à faire apprendre une langue sans l'intermédiaire d'une autre langue. »

« C'est pour cette raison que, dans les premières années, figurent en premier lieu, et même presque exclusivement, de petits exercices de langage, où les enfants sont habitués à nommer directement en anglais les objets usuels et familiers qu'on leur montre, sans avoir recours à la traduction. »

« Dans ces leçons, la conclusion s'impose, il faut avoir soin de procéder intuitivement. Ces moyens d'intuition sont d'autant plus nécessaires que le maître ne dit pas un mot en français durant la leçon de langue anglaise. »

Et plus loin, on ajoute : « La méthode naturelle est employée jusqu'à la fin des études. Mais, dans les cours supérieurs, on lui adjoint peu à peu la méthode usitée généralement, c'est-à-dire que l'on initie les élèves aux traductions orales et écrites. »

Cette méthode « naturelle » ou « directe », pour étudier les langues étrangères, est en usage en France, en Belgique et en Allemagne. (1)

(1) En France, c'est M. I. Carré, inspecteur général de l'enseignement primaire, qui a vulgarisé cette méthode. Elle est spécialement « destinée aux élèves des provinces où l'on ne parle pas le français, et qui arrivent en classe ne comprenant, ni ne sachant parler la langue nationale ».

« Est-il nécessaire, dit l'auteur dans sa préface, de recourir à la langue que les enfants parlent en arrivant à l'école pour leur enseigner le français ? »

Dans la province de Québec, elle fut tout d'abord introduite dans les Écoles normales, il y a plus de vingt ans. Les instituteurs sortis de ces institutions ont beaucoup contribué à sa diffusion, et la revue pédagogique, *l'Enseignement primaire*, dans des séries de leçons-types, écrites par le professeur J. Ahern, l'a fait connaître à toutes les écoles de cette province.

Les Écoles normales, comme le Bureau central, ont le droit d'accorder des diplômes bilingues, suivant le désir exprimé par le candidat, lequel doit subir un examen spécial sur la langue qui lui est étrangère.

Ainsi, le Bureau central, depuis 1905 seulement, a octroyé 206 brevets élémentaires bilingues, 431 modèles et 113 académiques. L'École normale Laval, depuis 1906, a donné 107 diplômes élémentaires bilingues, 190 modèles et 48 académiques. Pour l'exercice scolaire 1910-11, la même institution a octroyé 108 brevets de capacité, dont 80 bilingues, ou 74%.

III

SES AVANTAGES

L'enseignement bilingue, dans cette Province, n'offre pas le problème troublant et complexe que l'on rencontre dans certaines provinces du Dominion, et principalement dans l'Ontario, où les assimilateurs francophobes s'évertuent, avec une ténacité digne d'une meilleure cause, à étouffer le verbe français dans les écoles fréquentées par nos petits compatriotes.

Loin de nous, ici, la pensée de refuser le droit de cité à l'anglais dans nos institutions d'enseignement, à quelque degré que ce soit. Bien au contraire, partout où son étude est nécessaire et peut être pratiquement donnée, on se fait un devoir de l'inscrire au tableau

---

« Non : parce que dans tout le reste de la France, les mères apprennent le français à leurs enfants sans savoir ni breton, ni flamand, ni basque, ni arabe. Parce qu'on parle toujours une langue qu'on n'a apprise qu'à l'aide de traduction et en passant par des intermédiaires avec moins d'aisance et de naturel qu'on ne fait sa langue maternelle.»

« Quelle méthode faut-il suivre pour apprendre le français à de jeunes enfants qui arrivent à l'école ne sachant pas un mot de français? »

« La méthode naturelle, ou plutôt les procédés que la mère emploie pour parler à son enfant et s'en faire comprendre. En peu de mots, ces procédés consistent :

1° A aller toujours des objets et de leurs qualités aux mots qui les expriment ;

2° A aller de même des actes accomplis par les enfants, ou sous leurs yeux, aux verbes qui en sont l'expression ;

3° A enseigner la lecture et l'écriture en même temps ou après les exercices de langage, mais qu'ils ne les précèdent pas, comme cela a lieu aujourd'hui.»

de l'emploi du temps. Et la population anglaise jouit de la plus entière liberté à l'égard de l'éducation de ses enfants. Bien qu'en grande majorité, nous n'avons jamais songé un instant à lui imposer l'obligation d'apprendre le français.

L'avantage qu'il y a de posséder deux langues, surtout les deux langues officielles de ce pays, est trop évident pour qu'il soit nécessaire de le prouver ; et nul peuple plus que nous, Canadiens français, ne s'efforce de les faire apprendre à ses enfants. A l'appui de cette assertion, je pourrais citer maintes opinions de personnages dont on ne saurait suspecter le désintéressement.

Un fait reconnu, c'est que l'étude de deux langues amène toujours des difficultés, mais le français et l'anglais ont en quelque sorte une formation identique, qui en rend l'étude plus facile. Il y a entre ces deux idiomes une affinité qu'on ne rencontre dans aucune autre langue au monde, affirment les philosophes.

« Étudier une langue étrangère », a dit Barrès, « c'est encore le meilleur moyen d'acquérir une connaissance plus parfaite de la sienne » ; et Gœthe écrivait, de son côté : « Celui qui ne connaît pas les langues étrangères ne sait rien de sa langue maternelle. »

Toute paradoxale que paraisse cette dernière proposition, il n'en est pas moins vrai que l'étude d'une langue étrangère est une bonne gymnastique intellectuelle, propre à tenir en éveil et à développer toutes les facultés.

Celle de l'anglais est un bon moyen de corriger notre parler, en nous faisant connaître les anglicismes qui s'y glissent malheureusement trop fréquemment et dont nous ignorons parfois l'origine. Le travail d'épuration que poursuit, à ce sujet, *le Bulletin du Parler français* rend un grand service à la classe enseignante, et s'il m'était permis de formuler ici un vœu, je demanderais que l'État en fît la distribution gratuite à toutes les écoles de cette province.

Quels que soient les avantages qui résultent de la connaissance de l'anglais, la *petite école*, comme celles du cours modèle et académique, ne peut que jeter la semence de cet enseignement bilingue, car le succès doit s'entendre relativement au but à atteindre et au degré de connaissance auquel est censée correspondre une classe ou une institution.

IV

SES DANGERS

Si les assimilateurs des provinces voisines voient un grand danger dans l'enseignement bilingue, et prennent tous les moyens de le

conjurer, en empêchant les nôtres de faire instruire leurs enfants dans leur langue maternelle, ici, dans Québec, nous favorisons plutôt cet enseignement et désirons que nos écoles soient en mesure de donner un cours d'anglais le plus efficace possible.

Il n'y a que dans l'emploi des méthodes et procédés qu'il importe d'être vigilant, afin que l'étude de cette langue étrangère ne se fasse pas au détriment du parler français, et ne produise aucune déviation dans la mentalité de tout petit Canadien français.

Ainsi, l'emploi de la version, chez les enfants qui ne parlent pas encore couramment l'anglais, peut venir à leur infiltrer, à leur insu, dans la conversation et la rédaction françaises, la tournure propre à la phraséologie anglaise. Le meilleur antidote à opposer à ce danger, c'est de suivre la prescription donnée par le Comité catholique, dans ses *Règlements refondus* : faire usage de la méthode « naturelle ».

Dans les centres où la population est mixte, il arrive parfois que la langue d'enseignement général à l'école est l'anglais, bien que nos compatriotes soient en majorité. Le moins que l'on pourrait exiger dans ces cas serait deux cours parallèles. Encore une fois, il importe que l'enfant reçoive sa formation première dans sa langue maternelle, et j'ajouterai qu'il y aurait danger à trop appuyer sur l'étude de l'anglais tant qu'il ne possède pas bien la sienne propre. Marcel Prévost allait jusqu'à dire qu' « il est criminel d'enseigner des langues étrangères à de tout petits enfants ».

Mais il y a plus encore. Par ignorance ou par engouement, il arrive que des compatriotes envoient leurs jeunes enfants aux écoles anglaises et souvent protestantes, où, en bien peu de temps, se produit une regrettable métamorphose. C'est là un danger très grave et que nous devons conjurer dans le mesure du possible, si nous voulons empêcher cette graine d'apostats et de renégats de se propager davantage. Ces exemples malheureux, bien que très rares dans cette province, se rencontrent très souvent dans l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et les États de la Nouvelle-Angleterre.

Sont encore dans l'erreur ceux qui affirment que l'anglais seul suffit pour faire son chemin dans le monde et arriver au succès dans l'industrie ou le commerce. Il est sans doute d'un grand appoint, presque indispensable, mais de là à admettre qu'il faille mettre le français au rancart, il y a une marge infranchissable. Commençons par bien posséder notre langue et ensuite apprenons *l'autre* le mieux possible, pour tous les besoins de la vie extérieure. Voilà, à mon sens, l'application du proverbe latin : *in medio stat virtus.*

V

SES RÉSULTATS

On a souvent mis en doute l'efficacité de l'enseignement bilingue et certains ennemis de la race française en ont profité pour le décrier [illegible] prêcher l'unité de langue au Canada. Tout le monde se rappelle encore les paroles suivantes, prononcées, il y a à peine une couple d'années, par un haut dignitaire ecclésiastique : « Je suis opposé aux écoles bilingues, parce qu'elles ne peuvent donner une éducation appropriée à nos besoins. L'école bilingue ne réussit pas dans la province de Québec. »

Les résultats obtenus dans cette province, et faciles à constater pour tout esprit non prévenu, prouvent amplement le contraire. Quand ils sont mis sur un pied d'égalité, nos compatriotes, dans toutes les sphères de l'activité, savent faire leur brèche aussi bien que les Canadiens anglais. Sans être allés au delà de l'école académique, nous avons une foule de gens qui parlent couramment l'une ou l'autre langue avec une égale facilité. Sans doute, leurs connaissances ne sont pas aussi approfondies que chez ceux qui ont eu l'avantage d'aller dans une institution d'enseignement secondaire ou supérieur, ou encore de fréquenter une école ayant des élèves des deux langues, mais, quand un Anglais leur adresse la parole, ils peuvent lui répondre par autre chose qu'un « *What?* », comme le font la plupart de nos concitoyens anglais quand nous les interpellons en français.

Quelles sont les maisons commerciales françaises de quelque importance, dans les principales villes de cette province, où le personnel n'est pas capable de répondre à la clientèle qui ne parle qu'anglais? Quels sont les voyageurs de commerce qui ne parlent pas couramment cet idiome? Quels sont les nôtres, qui, employés dans un service d'utilité publique quelconque, au Parlement, dans les banques, pour les compagnies de transport et ailleurs, ne parlent pas anglais à la satisfaction du public?

Cependant, la plupart d'entre eux n'ont pas eu la chance de poursuivre leurs études au delà du cours primaire ou commercial. Cela suffit, il me semble, pour démontrer que l'enseignement bilingue n'a pas fait banqueroute chez nous, et que nous devons travailler à le répandre davantage, en autant qu'il peut nous être utile au point de vue des affaires, puisque son usage est d'emploi quotidien et universel.

Autre chose. A quoi faut-il attribuer ce réve[illegible] nous constatons, depuis quelques années, en faveur de l'étu[illegible]ançais, dans les écoles primaires supérieures anglaises? C'est [illegible] doute, pour

jeter un certain vernis sur leurs connaissances générales, mais c'est surtout pour être en mesure de rivaliser, sur tous les terrains, avec les nôtres, principalement dans l'exercice des professions dites libérales.

Depuis une couple d'années principalement, le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique a étudié quels seraient les moyens les plus efficaces d'enseigner le français dans les écoles primaires supérieures anglaises. Et on a établi des cours spéciaux, pendant les vacances, où les professeurs anglais vont étudier la langue de Bossuet. L'État encourage ce mouvement, en votant un crédit destiné à être distribué en primes aux maîtres anglais qui se distinguent le plus par leurs connaissances de notre langue.

Il y a donc réciprocité de procédés entre les deux éléments ethniques qui cohabitent en cette province, lesquels vivent côte à côte dans la plus parfaite harmonie, parce qu'ils se comprennent et sont, par conséquent, plus en état de s'estimer mutuellement. (1)

VI

CONCLUSION

Je n'ai pas la fatuité de croire que cette petite étude sur l'enseignement bilingue, dans les écoles primaires de cette province, couvre tout le terrain. Pour cela, il m'aurait fallu faire une enquête dans différents districts scolaires et étudier sur place l'organisation particulière et les résultats obtenus dans diverses maisons. Une enquête de ce genre aurait certainement beaucoup de bon et permettrait, sans doute, d'apporter de nouveaux perfectionnements aux méthodes et aux procédés déjà en usage. Souhaitons que cette étude se fasse plus au complet, et cela, dans un avenir rapproché.

---

(1) Dans son rapport de 1910-11, le Surintendant de l'Instruction publique, après avoir rappelé le travail accompli par le comité protestant à l'égard de l'enseignement du français dans les écoles primaires supérieures anglaises, termine ses remarques par les judicieuses réflexions suivantes :

« Bien des préjugés se dissiperaient et l'on éviterait des froissements inutiles si la haute autorité du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique et sa compétence à juger des besoins du pays pouvait exercer une influence salutaire en dehors de notre province, de manière à détruire la répugnance de certains esprits à apprendre une langue qui, au Canada, est celle de 2,000,000 d'individus sur une population de 7,000,000, langue que, du reste, les fondateurs de la Confédération et le Parlement d'Angleterre ont reconnue comme officielle à l'égal de la langue anglaise. Il en résulterait, entre les deux grandes races qui ont peuplé le nord de ce continent, une harmonie et une force de cohésion qui aideraient puissamment au travail d'ensemble en faveur des intérêts nationaux, pour le plus grand avantage du bien-être et de la liberté individuelle des citoyens. »

Quoi qu'il en soit, un fait est aujourd'hui admis : si nous ne possédons pas la langue anglaise, nous nous trouvons placés dans une position inférieure, au point de vue économique, pour lutter avec quelque chance de succès. L'axiome des Américains : *The survival of the fittest*, peut s'appliquer avec beaucoup d'à-propos à ceux qui possèdent les deux langues officielles de ce pays, en ce sens qu'ils sont mieux outillés pour les combats de la vie que les *monolingues*.

Au dernier congrès plénier des inspecteurs d'écoles catholiques, à la fin de décembre 1911, sous la présidence du Surintendant de l'Instruction publique, cette question de l'enseignement de l'anglais fut soulevée et, comme conclusion d'un débat fort intéressant, voici la proposition qui fut unanimement adoptée :

« Attendu qu'il importe de favoriser de plus en plus l'enseigne-
« ment de l'anglais dans les écoles françaises de cette province, ce
« congrès émet le vœu suivant : Que le comité catholique du Conseil
« de l'Instruction publique soit prié d'amender, aussitôt que les
« circonstances le permettront, le programme pour l'obtention de
« tout brevet intermédiaire et supérieur, en exigeant une connaissance
« suffisante de la langue anglaise.»

Il est tout naturel que l'on commence par là, car l'école vaut toujours en raison directe de la valeur personnelle de son maître.

La réalisation du vœu exprimé ci-dessus serait un grand pas de fait dans la voie du perfectionnement de cet enseignement, et aurait pour résultat de développer considérablement l'étude de la langue *auxiliaire*, dans ces deux catégories d'écoles. Bien que la somme de connaissances que les enfants pourront acquérir aux écoles modèles ou académiques sera toujours très limitée, celles-ci auront atteint le but pour lequel elle sont fondées. Le collège, le séminaire ou l'université, dans une sphère plus élevée, complèteront cet édifice intellectuel.

Maintenant, est-il possible qu'un jour, éloigné si vous le voulez, nous soyons un peuple bilingue, et nos efforts doivent-ils tendre vers ce but? Non ; notre langue maternelle sera celle du foyer, aussi longtemps qu'il y aura des mères françaises, comme le déclarait naguère un de nos orateurs les plus brillants, au congrès d'éducation des Canadiens français d'Ontario.

L'anglais est une arme puissante pour les luttes économiques, et peut nous aider à conquérir des places fortes où l'esprit mercantile anglo-saxon nous a devancés ; il peut nous aider aussi, dans les conseils de la nation, à défendre nos droits et à faire respecter le pacte de 1867.

Mais, au-dessus de ce côté utilitaire que je viens d'exposer, il en est un autre qu'il ne faut jamais perdre de vue, et qu'il importe de développer dans l'esprit de ceux qui forment la jeunesse : c'est que nous habitons une province aux neuf dixièmes française, destinée à rester le principal boulevard de la langue française en Amérique, et que c'est un devoir pour nous de commencer par bien apprendre ce parler, si nous voulons demeurer comme entité distincte, sur ce sol dont nous sommes les premiers tenants, y conserver les lois et la mentalité françaises, qui protègent les institutions de l'Église, et mériter le respect et la considération des différentes races qui cohabitent notre commune patrie.

L'enseignement bilingue dans les collèges et les couvents de la province de Québec

Par M. l'abbé J.-E. Laberge, aumônier des Ursulines (Québec)

C'est Dieu qui fait les peuples et assigne à chacun sa mission spéciale à remplir dans l'univers.

Il faut à la voix de l'artiste plusieurs notes, à son instrument plusieurs sons, à son pinceau les couleurs les plus variées pour exprimer dans leur intégrale beauté les visions qui flottent dans sa pensée et son imagination ou les chants dont il entend au fond de son âme les sublimes accords et les délicieuses mélodies. Dieu est l'artiste suprême, l'architecte du monde ; ses desseins sont insondables ; ils surpassent notre compréhension et toute intelligence créée. Il lui faut la série des siècles, l'étendue sans bornes de l'immensité, le nombre incalculable des créatures aussi bien que la multiplicité des races et des nations avec leur caractère distinct, leurs aptitudes et leurs destinées diverses, pour déployer avec plénitude, dans l'œuvre des temps, la splendeur et la magnificence du plan qu'il a résolu d'exécuter, du concert créé dont il a réglé en lui-même, de toute éternité, l'ampleur, l'éclat et l'harmonie. Il n'appartient point à l'homme d'effacer du tableau de la création les plus belles couleurs, d'enlever de cet édifice les pierres les plus précieuses ou de faire taire dans ce concert les plus douces voix. L'homme n'a pas le droit de vie et de mort ; et de même qu'il ne saurait sans injustice faire mourir un être raisonnable ou simplement porter atteinte à ses biens et à sa dignité, de même il irait, ce nous semble, à l'encontre des desseins et de la volonté de Dieu s'il s'appliquait à faire disparaître les nationalités, en cherchant à leur enlever leurs mœurs, leurs coutumes, leurs traditions, des sources légitimes de bonheur et de prospérité, un patrimoine sacré qu'elles ne veulent point sacrifier. Pourquoi les peuples n'auraient-ils pas aussi bien que les individus droit à l'existence et à leur part de soleil et de liberté ?

Or la langue maternelle fait assurément partie du patrimoine et de l'existence d'un peuple, elle en résume l'esprit et les traditions, et c'est le premier bien qu'on s'efforce d'arracher à une nationalité quand on veut l'assimiler.

Le travail ou les tentatives d'assimilation ethnique n'ont guère été que l'œuvre de pouvoirs païens ou anti-catholiques, chez des peuples au milieu desquels l'arbitraire, l'autocratie, la raison du plus fort avaient, soit toujours prédominé, soit, du moins partiellement, remplacé les principes chrétiens de justice et de charité. L'on n'a pu accomplir une telle œuvre ou réussir dans de semblables tentatives sans broyer bien des âmes, sans fouler aux pieds bien des droits, en particulier celui des parents en matière d'éducation.

C'est aux parents que la nature a confié le soin de l'enfant : c'est à eux qu'il appartient en premier lieu de lui procurer le bienfait de l'éducation. Ce devoir comporte nécessairement le droit de réclamer l'usage, d'exiger, à l'école, l'enseignement de la langue maternelle. Le droit qui découle du pouvoir paternel est fondamental, antérieur à celui de toute autorité créée, essentiellement intangible. Ni l'Église ni l'État ne peuvent, sans injustice, y porter atteinte : l'État ne saurait le faire légitimement, car il ne s'agit ici ni de protéger un droit contraire prédominant, ni de prévenir ou de conjurer un mal public, ni de promouvoir accidentellement à titre de suppléance un bien surpassant l'initiative individuelle ou privée ; l'Église ne le peut davantage, car de soi l'usage d'une langue n'implique aucune violation du pouvoir ou des privilèges religieux, ni aucune infidélité dans l'observance des devoirs dont l'Épouse du Christ a pour mission d'assurer l'accomplissement. Il ne peut être ici question que d'intérêts d'ordre temporel et relevant exclusivement de l'autorité paternelle. C'est pourquoi toute mesure prise par l'État, et même — s'il était possible qu'individuellement on s'oubliât jusqu'à ce point — tout acte provenant de quelque pouvoir hiérarchique et posé, contre les Canadiens français ou n'importe quelle autre nationalité, dans le but d'empêcher ou de restreindre ou d'entraver à l'école l'enseignement de la langue maternelle, constitue un empiètement, une injustice, une violation du droit primordial et inaliénable des parents sur le terrain de l'éducation.

***

L'enseignement bilingue s'impose partout où se rencontrent, sous un même toit, des élèves de deux langues ou de deux nationalités. Est-il nécessairement voué à l'insuccès ? Nous sommes loin

de le croire. Il donne, en divers endroits, notamment dans la Province de Québec, les résultats les plus satisfaisants. Il suffit de savoir sagement l'organiser.

Notons d'abord que le succès doit s'entendre relativement au but à atteindre et au degré de connaissance auquel est censée correspondre une classe ou une institution. On ne saurait exiger d'un enfant, ni même d'un diplômé d'académie commerciale, la pureté de langage, l'élégance de style, la science littéraire du jeune homme sortant d'un collège classique ou d'une université.

L'opinion, basée sur l'expérience, tend de plus en plus à s'accréditer — elle est bien près d'être l'opinion générale — que l'enfant doit d'abord apprendre à lire, à écrire, à calculer uniquement dans sa langue maternelle. Il faut en dire autant, croyons-nous, de son initiation première aux autres matières de l'enseignement primaire, mais surtout de l'étude complète du catéchisme, des éléments de la religion. Procéder autrement serait exposer sa formation intellectuelle et morale à d'inutiles retards et condamner son esprit et ses connaissances initiales à un état de déplorable confusion. Il y a, du reste, un charme difficile à définir, une cause de salutaires impressions dans l'association de la langue qui résonna autour de notre berceau et charma notre enfance, avec la religion, qui fait chanter dans nos cœurs de si douces joies et de si caressantes promesses d'immortalité.

Dès que l'enfant sait lire couramment on peut, dit-on, sans inconvénient lui donner les premières leçons de « langue étrangère »; elles provoquent chez lui une sorte de gymnastique qui, si elle est modérée et sagement dirigée, contribue, comme ses autres efforts, à donner à son intelligence plus de vigueur, de souplesse et d'élasticité.

D'après quelles méthodes faut-il, selon les diverses conditions, poursuivre l'étude des deux langues et en diriger l'enseignement ?

Les élèves d'une école bilingue peuvent être tous d'*une même nationalité*. Alors la langue maternelle sera officiellement celle de l'institution. On y consacrera chaque jour à l'étude de « la seconde langue » un temps plus ou moins considérable proportionnellement à l'importance du but à atteindre et à la grandeur des obstacles à surmonter. Ainsi l'anglais doit être de la part des Canadiens-français l'objet d'une attention plus sérieuse en général dans l'Ontario que dans la province de Québec ; il ne faudrait même pas trop craindre, en certains cas, spécialement dans les centres où il n'y a point d'assimilateurs ni de danger d'assimilation, de lui faire

au besoin, acquérir, d'une classe à une autre, une influence grandissante, de manière à lui accorder, surtout vers la fin du cours, une place d'honneur sans toutefois lui permettre de prédominer. S'agit-il, par exemple, pour des enfants de langue française, de se préparer au commerce : les matières spéciales qui le concernent s'enseigneront, même à Québec, plutôt en anglais, le professeur donnant, à la suite des explications techniques, au moins dans les classes inférieures, les termes français correspondants. Et l'on tiendra soigneusement compte de la langue maternelle dans les examens. C'est, dans ses grandes lignes, sauf les modifications que comportent les différences d'hypothèse et de situation, la méthode suivie, à Québec, à Montréal et ailleurs, dans les collèges et les académies où l'on fait des études commerciales ; et tous les ans il en sort des jeunes gens parlant l'une et l'autre langue avec une remarquable facilité. Ils donnent plus tard, mieux que bien d'autres, et pour cause, dans les plus hautes maisons d'affaires, tant au Canada qu'aux États-Unis, la plus entière satisfaction.

Plus grande est la difficulté de l'enseignement bilingue dans les écoles où se trouvent des enfants *de deux nationalités ;* car elle se complique d'un nouveau devoir de justice ou d'équité. Nous ne voulons plus parler ici d'études commerciales. Le système précédent, légèrement modifié selon les circonstances, trouverait facilement, en pareils cas, son application. Tournons plutôt notre attention vers le simple enseignement secondaire dans les collèges, les pensionnats et les académies. Trois solutions principales se présentent, auxquelles peuvent, selon nous, se ramener toutes les autres et qui sont de nature à satisfaire les esprits les plus exigeants.

Quand les deux éléments ethniques sont à peu près également représentés on donne assez souvent, sous un même toit, *deux cours parallèles* et méthodiquement gradués. A un moment déterminé de la journée tous les élèves de l'institution, ou à peu près, se divisent en classes différentes, selon leur degré de capacité, *exclusivement au point de vue de « la seconde langue »*, pour l'étudier pendant un certain temps — une heure par exemple ou davantage — tous les jours. On modifie, on complète, au besoin, cet arrangement en faisant passer régulièrement plusieurs fois par semaine un maître ou une maîtresse de chaque langue dans les *divisions étrangères* (1).

---

(1) En certains endroits les maîtres ou les maîtresses échangent leurs classes et vont, à temps égal, enseigner leur langue aux élèves de l'autre nationalité. Ce système a l'avantage d'exiger un personnel enseignant moins nombreux ; il est plus fatiguant, dit-on, et peut-être un peu moins satisfaisant, surtout parce que le groupement des élèves n'est point fait aussi parfaitement selon leur degré de capacité au point de vue de la langue étrangère.

On trouve en certains endroits une combinaison différente, une seconde solution surtout lorsque les élèves d'une des deux nationalités ne constituent qu'*une légère minorité.* Nous citerons comme exemple le Monastère des Ursulines de Québec. *Les deux langues* y sont, comme telles, étudiées dans des *conditions de parfaite égalité.* Des six matinées d'enseignement régulier trois sont consacrées au français, trois à l'anglais. Certaines récompenses, par exemple le prix Baillargé, l'un des plus appréciés de l'institution, iront indifféremment aux élèves de l'une ou de l'autre langue, selon le mérite absolu des compositions, sans aucun égard à la nationalité [1]. Les autres matières du cours s'enseignent dans l'après-midi en français c'est-à-dire dans la langue de la majorité. N'allons pas croire, toutefois, que les élèves appartenant à la minorité soient pour cela négligées ; fréquemment, voire même habituellement, l'emploi de leur propre langue complète les explications. Cette méthode n'empêche point assurément qu'il y ait, même au point de vue de la connaissance des deux langues, inégalité dans les résultats. Grâce à une préparation éloignée, qui remonte à sa plus tendre enfance, une élève gardera toujours une plus grande facilité, une réelle supériorité dans l'idiome qu'elle a appris dès son berceau, ou sur les genoux de sa mère. Cela doit être : c'est la conséquence d'une loi qui touche de bien près au droit naturel et dont on devrait tenir compte dans l'œuvre si délicate de l'éducation.

Enfin, un troisième cas peut se présenter, moins désirable que les autres assurément, mais auquel il est encore possible de donner une équitable solution : celle d'un *cours accessoire.*

Puisque l'éducation relève premièrement, en vertu d'un droit fondamental et inaliénable, de l'autorité paternelle, tous devraient, ce nous semble, admettre que dans les institutions enseignantes où, pour des raisons que nous n'avons pas ici à examiner il est nécessaire qu'une langue prédomine entièrement, ce doit être celle de la majorité. En de telles circonstances la supériorité du nombre comporte essentiellement la supériorité du poids dans la balance de l'équité. Faut-il conclure de là que le droit de la minorité doive être sacrifié ? Loin de nous de donner dans cette erreur et de vouloir approuver cette injustice. Nous entendons présentement, sans doute, embrasser dans nos considérations l'enseignement sous ses formes multiples, mais nous avons tout spécialement en

(1) Dans les deux années 1910 et 1911, au mois de juin, le prix Baillargé a été décerné à des élèves de langue anglaise, les Canadiennes françaises ayant aussi concouru dans leur langue maternelle. La matière de ce concours est la composition littéraire ; il y a deux épreuves distinctes : une lettre et une narration.

vue les collèges classiques et les universités. Que l'on y adopte, s'il le faut, *sur toute la ligne*, comme *langue officielle* de l'institution, *celle de la majorité*, nous ne voulons point y contredire ; mais alors, nous osons le dire, toujours la noblesse, la loyauté, le respect du droit font un devoir de favoriser, d'entretenir chez les élèves de la minorité, surtout quand leurs parents le désirent, l'amour, le culte privilégié de leur langue maternelle. On devrait leur enseigner toutes les règles, leur en faire connaître les grands maîtres, leur apprendre à en goûter les beautés littéraires et les mettre en état de la parler avec élégance. Si on ne va pas d'ordinaire jusque là on aura, ce nous semble, failli, du moins partiellement, à une mission de justice et d'honneur, et parfois porté peut-être une main sacrilège sur l'arche sacrée d'une mentalité qu'il fallait religieusement respecter.

Qu'on nous permette un instant de sortir de la province de Québec, où notre sujet devrait pourtant nous retenir, et de rappeler, à titre d'exemple, un souvenir personnel.

La Providence a voulu que nous fussions, pendant dix-sept ans, témoin du travail d'éducation qu'accomplissent, aux États-Unis, dans l'Illinois, les Pères Viateurs, au collège de Bourbonnais. L'anglais y est, sans restriction, la langue de l'institution. Pourtant, l'enseignement du français y fut toujours, du moins jusqu'à ces dernières années, régulièrement organisé ; quatre ou cinq fois par semaine on le distribuait à des groupes gradués ; on ne négligeait pas de mettre les élèves les plus avancés en contact avec les plus beaux modèles littéraires, de leur en faire apprécier le mérite, de les initier, en un mot, aux secrets de l'art et au charme de l'expression. Les « Canadiens » y avaient leur « Cercle français », leurs conférences et leurs discussions, leurs séances solennelles, où ils jouaient une pièce de théâtre généralement choisie, comme on devrait toujours le faire, parmi les plus belles œuvres de notre littérature, et tous les ans l'un d'eux faisait un discours dans sa langue, à la distribution des prix. Une méthode plus exacte encore et plus suivie aurait assurément produit de plus heureux résultats ; néanmoins, les enfants des familles canadiennes-françaises y apprirent, quand ils le voulurent, à parler avec correction, à écrire avec facilité la langue de leurs pères. Le collège de Saint-Viateur a largement contribué ainsi, parmi les nôtres là-bas, au recrutement d'un clergé national et à la formation de laïques distingués, d'hommes de profession qui, à tous les degrés de l'échelle sociale, rivalisent de succès avec leurs confrères dans la langue

officielle de la grande République, et peuvent de plus figurer avec avantage dans les conventions nationales et dans tous les cercles franco-américains.

Il est facile de comprendre que les succès eussent été toutefois moins brillants s'il se fût agi de jeunes gens étudiant un idiome étranger. Les deux systèmes précédents sont plus efficaces. En général tout élève de nos collèges ou de nos couvents qui, son cours d'études terminé, passe une année dans une classe ou une école exclusivement anglaise, finit par figurer avec honneur parmi ses confrères ou ses compagnes dans le maniement de leur langue maternelle. Les avantages d'une telle formation, qui est en elle-même une réelle supériorité, compensent largement ce qu'ils ont coûté d'efforts et de sacrifices (1).

Il convient ici tout spécialement de saluer avec respect et reconnaissance la communauté des Dames de la Congrégation de Montréal. Dans les lieux divers où s'est exercé leur zèle d'apôtres, aux États-Unis comme dans l'Ontario, Québec et les Provinces Maritimes, elles ont su merveilleusement s'adapter à toutes les circonstances, répondre à toutes les exigences et faire face à toutes les difficultés : cours d'études parallèles ou, comme au monastère des Ursulines, enseignement alternatif et équivalent des deux langues, elles n'ont rien épargné ; nous l'avons souvent constaté, dans leurs maisons de Bourbonnais, de Bellevue et de Saint-Roch de Québec. Et de quels consolants succès leurs efforts n'ont-ils pas été couronnés ! Elles s'élèvent dans l'art ou la science de l'éducation à des hauteurs qui, dans leur sphère, n'ont guère été surpassées. Et combien nous sommes heureux d'associer dans un éloge commun, de voir aujourd'hui encore comme à l'aurore de notre vie nationale, briller dans un même rayonnement de sagesse, de piété et de dévouement, ces courageuses ouvrières de la première heure, ces bienfaitrices insignes de notre patrie, les filles toujours estimées, toujours admirées, des Vénérables Marie de l'Incarnation et Marguerite Bourgeoys !

La justice nous fait un agréable devoir de rendre un hommage analogue aux communautés enseignantes qui ont pris naissance ou sont venues s'implanter dans notre pays vers le milieu du siècle

(1) D'ordinaire, nous arrivons assez facilement à une bonne connaissance de l'anglais ; c'est surtout la prononciation qui chez nous est défectueuse ; et le plus souvent c'est par là qu'on nous juge ; nous l'avons constaté durant notre séjour aux États-Unis. Il est bien difficile de faire apprécier son langage quand on choque fréquemment l'oreille de l'auditeur. Nous ferions grandement monter notre enseignement bilingue dans l'estime des étrangers, nous le ferions même peut-être promptement triompher de presque tous les préjugés si nous réussissions plus généralement à acquérir une parfaite prononciation.

dernier. Nous avons retrouvé, avec de très légères variantes, les formes d'enseignement bilingue ici préconisées chez les Sœurs Grises, chez les Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie, de Sainte-Croix, de Sainte-Anne de Lachine, de Jésus-Marie (Sillery), du Bon-Pasteur de Québec. Nous pourrions multiplier les exemples : ils sont nombreux dans notre Province ; on les rencontre dans toutes les institutions qui portent l'empreinte du génie français.

Que de faits lumineux et réconfortants il est facile de recueillir, pour ne mentionner que quelques noms, chez les Pères de la Compagnie de Jésus, chez les Messieurs de Saint-Sulpice et au Séminaire de Québec aussi bien que dans nos collèges de Lévis, de Sainte-Anne, de Rimouski, de Chicoutimi, des Trois-Rivières, de Nicolet, de Sherbrooke, de Saint-Hyacinthe, de Joliette, de Saint-Laurent, de Rigaud et de Valleyfield ! Ce sont nos collèges classiques et nos séminaires canadiens-français qui ont doté notre pays de ses meilleurs orateurs, de ses plus célèbres écrivains, de ses hommes d'État les plus remarquables. Les nôtres se reconnaissent au Parlement d'Ottawa — les journaux anglais ont eu souvent la loyauté de le proclamer — à la supérieure ordonnance de leurs pensées, à une plus parfaite élégance de style, à un langage marqué au coin d'une plus noble distinction. L'anglais ne leur est point inconnu ; ils le parlent sinon toujours — ce qu'on ne saurait raisonnablement exiger — avec la perfection et la facilité de ceux dont il est la langue maternelle, du moins quelques-uns avec élégance, d'autres avec une correction qui ne manque pas d'aisance et de charme, presque tous convenablement. Les distingués visiteurs qui nous sont venus d'Angleterre, à l'occasion du Congrès Eucharistique international de Montréal, n'ont pas été peu étonnés de pouvoir si agréablement converser dans leur langue avec les Canadiens français et de constater quels hommages on sait lui rendre sur les b[illegible] du Saint-Laurent. Elle y serait cultivée plus soigneusement e[illegible]e si, en créant des facilités de relations avec des voisins et des compatriotes de croyance étrangère, elle ne constituait pour notre foi un danger contre lequel il importe avant tou' de nous protéger. Mais si le rêve devait un jour se réaliser que, de l'Atlantique au Pacifique, des régions glacées de la Mer Boréale aux rivages ensoleillés du Golfe du Mexique, le verbe anglo-saxon se fît entendre surtout sur des lèvres catholiques, avec quel soin, quel amour, les générations venu[illegible] après nous ne pourraient-elles pas, davantage encore, se familiariser avec cette langue, qui contient, quoi qu'on en dise, tant au point de vue religieux qu'au point de vue esthétique, de si précieux trésors et de si admirables beautés !

Plût au Ciel que dans tous les endroits du Canada où l'on se plaît à proclamer l'infériorité des Canadiens français et de leur enseignement, bilingue en particulier, surtout dans la province de Québec, on eût d'abord le mérite de les juger avec justice, en attendant le jour où l'on se décidera enfin de chercher à les égaler en s'efforçant de les imiter ! Un jour viendra, c'est notre espoir, où la langue française elle aussi sera en honneur dans toutes les écoles de notre pays. Avant longtemps, avant même peut-être un demi-siècle, en Amérique comme aujourd'hui dans la vieille Europe, il n'y aura plus de haute et complète éducation sans la connaissance de cette langue, qui n'est pas un idiome informe, sans art, sans littérature et sans gloire, comme ceux dont l'Église bénit tant de fois la naissance et sanctifia les premiers chants, mais un merveilleux instrument d'expression, un incomparable véhicule de nobles pensées et de sublimes sentiments, une langue limpide comme le cristal, souple comme une aile d'oiseau, ferme et vigoureuse comme une sonnerie de clairon, douce comme la caresse d'une mère, harmonieuse comme la harpe de David, qui apaisait la fureur et charmait l'esprit assombri de Saül ; l'une des plus répandues, des plus riches, des plus pures, des plus belles, des plus admirables du monde. Malgré la lutte, l'injustice ou l'oppression, la race canadienne-française ne cesse de grandir ; elle restera, nous avons raison de le croire, fidèle à sa foi et à ses traditions de piété catholique, et Dieu la bénira ; elle étendra de plus en plus son empire, et aucun pouvoir humain ne pourra empêcher ses flots de déferler victorieusement sur la Nouvelle-Angleterre, sur l'Ontario, sur les rives lointaines du Nord-Ouest. Elle y apportera la langue de ses ancêtres, et l'on verra peut-être le voyageur s'envoler des rivages de l'Australie ou du Canada, sur un navire aérien comme sur les ailes d'un oiseau gigantesque, et s'en aller par-delà les mers visiter les ruines de Paris ou de Londres avant que le « doux parler de France » ait cessé d'éveiller de ses accents harmonieux les échos du continent américain.

— —

Les écoles bilingues à Sherbrooke

Par M. l'abbé Octave Martin (Sutton)

On m'a demandé un rapport sur l'enseignement bilingue dans la province de Québec. Permettez-moi de limiter davantage mon sujet : je parlerai des écoles bilingues dans le diocèse de Sherbrooke. Ce sont les seules que j'aie vues fonctionner ; ce sont les seules dont je puisse parler sinon avec autorité, du moins avec quelque compétence.

Tous le savent, sans doute, le diocèse de Sherbrooke comprend six comtés entiers : Sherbrooke, Richmond, Wolfe, Stanstead, Compton et Frontenac ; avec en sus la moitié environ de Shefford et de Brome. Comme les limites des comtés sont mieux connues que celles des diocèses, on me saura gré de jeter, sur le champ de mes observations, cette lumière cachée dans les statuts provinciaux et les archives des chancellerie épiscopales.

C'est un fait bien consolant : sur un si vaste territoire il n'est pas une seule famille qui n'ait à sa portée une église et une école. Les mains toujours fidèles de notre clergé ont édifié l'une et l'autre. Ce sont nos prêtres des Cantons de l'Est qui ont sollicité partout l'érection des paroisses et l'érection des municipalités scolaires ; ce sont eux qui ont cherché les fonds nécessaires et qui parfois, je l'ai vu, se sont faits maçons et charpentiers, quand la charité n'avait pu suffire à leur fournir de quoi payer des ouvriers. L'église de Saint-Joseph d'Ely et l'école de Millington, dans le canton de Bolton, ont été ainsi arrosées des sueurs de MM. Springer et Castonguay.

Lors de sa fondation, en 1874, le diocèse de Sherbrooke comptait 27 paroisses et 31 prêtres ; en 1912, il possède 75 paroisses et 118 prêtres. En 1874, les enfants ne recevaient l'instruction que dans 70 écoles élémentaires et une école modèle ; en 1912, nous nous glorifions de 355 écoles élémentaires, 49 écoles modèles, 34 écoles académiques et un séminaire, formant un total de 429 écoles.

Sur ce nombre sont bilingues : le Séminaire, les 24 écoles académiques, les 49 écoles modèles, les écoles élémentaires des comtés de Richmond, Sherbrooke, Compton, Stanstead et Brome. On enseigne même un peu d'anglais dans les écoles élémentaires de Wolfe, Shefford et Frontenac. De sorte que je puis conclure qu'à peu près toutes nos écoles sont bilingues.

Cette constatation de la statistique me réjouit et me chagrine en même temps. Je suis content d'avoir cet argument pacificateur à jeter sur la table du conseil des ministres à Toronto. Je suis peiné d'avouer que chez nous au moins, soit réelle nécessité, soit engouement regrettable, les pères de famille exigent dans toutes nos écoles l'enseignement de la langue anglaise. Aux cris aigres et farouches des Orangistes d'Ontario nous pouvons répondre : « Tranquillisez-vous ! l'anglais est en honneur parmi les Canadiens français de Québec ». Aux reproches motivés de nos compatriotes nous opposerons une défense timide que nos ancêtres n'auraient pas admise, mais que nos contemporains trouveront peut-être suffisante.

Sera-t-il oiseux de définir l'école bilingue ? N'est-ce pas celle où l'on enseigne deux langues ? C'est bien là le sens étymologique de ces deux termes. Mais les lois se soucient aussi peu du dictionnaire que du bon sens parfois. Au gré de leurs caprices et souvent de leurs passions ou de leurs intérêts, les législateurs définissent les mots et en fixent le sens arbitrairement, sans égard pour l'usage et pour les gens simples qui croient toujours à l'honnêteté du verbe. C'est ainsi que dans la « *broad-minded Province of Ontario* », la province-sœur, comme nous l'appelons dans nos effusions d'amitié, la province-reine, comme elle se nomme modestement elle-même, les mots *écoles bilingues* ont été détournés de leur sens honnête : ils désignent une école où la langue maternelle n'est que le véhicule d'une autre langue dite supérieure et officielle et cette langue seule officielle, c'est la langue anglaise, malgré le traité de 1763, malgré l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, malgré surtout *la loi non écrite* dont parle Cicéron et que saint Jean appelle la *lumière illuminant tout homme venant en ce monde.*

Que dirait-on là-bas si nous, de la province de Québec, brisant avec nos traditions de respect envers la minorité, nous imposions à la langue anglaise le *status* légal imposé à notre langue dans Ontario ? Avec quelle impudence on crierait à l'injustice et à la persécution ! Pourtant, si la Constitution qui déclare officiel l'usage de l'anglais et du français permet à une province de réduire l'une de ces langues au rang de servante, je ne vois plus l'argument qui, dans une autre province, empêcherait l'autre langue d'être mise à son tour à ce même rang.

Quoi qu'il en soit, tel est l'enseignement bilingue pour les autres patries canadiennes. Heureusement, Québec fait exception. Soit que nous ne soyons pas susceptibles d'une haine aussi féroce, soit que nous ayons davantage le sens de la justice, chez nous l'école bilingue est celle où les deux langues sont efficacement enseignées.

Les écoles du diocèse de Sherbrooke sont bilingues, mais à base de français. L'anglais y est cependant enseigné d'une telle façon que les élèves des écoles modèles et académiques, dans tout le diocèse, et tous ceux des écoles élémentaires, dans cinq comtés sur huit, parlent et écrivent l'anglais correctement et facilement. Et Monseigneur Laflèche, qui voulait qu'un Canadien français parlât mal l'anglais, n'aurait pas souvent chez nous le plaisir de se faire écorcher les oreilles par un anglais trop rudimentaire.

On parle si bien l'anglais, dans les Cantons de l'Est, qu'il suffit à un Éthier, à un Viens, à un Vadeboncœur, à un Lefebvre, à un Picard de changer son nom en celui de Hickey, Cummins, Goodheart, Bean ou Peabody pour paraître un Anglais bien authentique. Je me hâte d'ajouter que ces changements de noms, accompagnés de changements corrélatifs dans la foi, ne se produisent plus aujourd'hui : nous tenons maintenant le haut du pavé, et cela donne du courage aux volontés trop faibles.

Comme conclusion à cette partie de mon rapport, laissez-moi constater que, sur les 429 écoles du diocèse de Sherbrooke, il y en a 183 où l'on ne fait en anglais que de la lecture et de la traduction, 86 où l'on enseigne en outre à parler et à écrire correctement dans cette langue, enfin 35 où il y a trop d'anglais, à mon avis, puisque l'on y partage également le temps entre les deux langues. Et dans ces dernières écoles les élèves ne semblent en aucune façon inférieurs en anglais aux élèves des municipalités protestantes. Une anecdote en fait foi. Il y a deux ans, le *Sherbrooke Daily Record* invitait les enfants des écoles primaires des Cantons à prendre part à un concours sur l'histoire des Cantons de l'Est. Cinq concurrents s'attelèrent à l'histoire de Sutton, où je demeure. L'un d'entre eux appartenait à l'école canadienne-française du village et les quatre autres à l'académie protestante. Ce fut, cependant, l'élève de l'école canadienne-française qui remporta le prix, à la grande surprise de ses compétiteurs, qui ne le croyaient pas si dangereux : son travail fut publié en entier dans le *Sherbrooke Record*, et il y fut très élogieusement commenté.

Il y a donc, dans le diocèse de Sherbrooke, 304 écoles sur 429 qui sont bilingues quoique à base de français ; 121 sont d'une efficacité indéniable ; 183 mettent les jeunes gens en mesure de transiger leurs affaires en anglais, s'ils en sentent la nécessité ; et les jeunes gens des 125 écoles qui restent pourraient encore, sans être ridicules, réciter en anglais la prière que M. Sproule trouve si difficile à dire en français. Il est juste d'ajouter que ces 125 écoles sont situées dans des cantons exclusivement français.

Quant à leur organisation, nos écoles ne sont pas calquées sur un même moule ; il y a même une telle diversité qu'on verrait avec plaisir le Conseil de l'Instruction publique prendre l'initiative d'un programme nouveau pour ces sortes d'écoles : il ferait peut-être éviter certains échecs regrettables. Les plus efficaces des écoles bilingues consacrent la moitié du temps à l'anglais et la moitié au français, à partir de la deuxième année du programme de l'Instruction publique. Mais pour pouvoir diviser le temps en parties égales, il a fallu décharger un peu la classe française ; et c'est ainsi que l'arithmétique, la comptabilité et la géographie sont devenues des matières anglaises.

En certains quartiers on nous taxe, à ce sujet, de faiblesse. Je prie ces détracteurs de considérer que les catholiques irlandais fréquentent nos écoles, et que leur imposer le français ce serait commettre à leur égard l'injustice que nous leur reprochons ailleurs à notre endroit. En outre, notre pays est mixte : nous sommes en relations constantes avec les Anglais, et c'est vraiment être misérable de n'y connaître qu'une langue. Or, l'expérience démontre que, pour un enseignement efficace de l'anglais, il ne suffit pas de faire étudier la grammaire ; il faut de plus enseigner en anglais quelque autre matière qui oblige l'élève à s'exprimer dans cette langue et à prendre l'habitude de la conversation.

Il faut enfin avouer que le système après tout n'est pas si dangereux, puisque le patriotisme canadien-français est réellement aussi vivace qu'ailleurs même dans les régions anglaises des Cantons de l'Est. Nous en eûmes une preuve hier, au congrès de l'A. C. J. C., et une autre il y a trois mois, alors que le diocèse de Sherbrooke acclamait les voix si chaleureuses de Monseigneur Roy et de M. l'abbé Lortie, et couvrait d'adhésions les listes de membres du Congrès du parler français.

J'ai bien mentionné tout à l'heure des défections dans la foi et dans la langue ; mais ces défections ne se produisent plus, à l'heure qu'il est, et elles n'ont jamais été bien nombreuses. Elles sont très explicables, du reste. Les débuts des nôtres, aux Bois-Francs, ont été rudes : des familles apparaissaient, une à une, dans des régions déjà peuplées par les loyalistes américains ; submergées par ce flot anglais et protestant, n'ayant plus la croix pour les guider, l'école pour les instruire, elles ont été entraînées par le courant trop fort. Pauvres gens, qu'on doit plutôt plaindre que maudire, lorsqu'on a été témoin de leurs efforts pour reparaître à la surface, pour s'attacher à la foi, pour conserver l'amour de la race. Trop

souvent ces efforts ont été infructueux, par la faute de quelques-uns d'entre nous, qui ont souffleté de leur mépris des bonnes volontés renaissantes.

N'empêche que là où il y a une église et des écoles, même bilingues, ces défections n'existent plus, grâce à Dieu ! Durant les quatre dernières années de mon ministère, j'ai eu le bonheur, dans la paroisse la plus anglaise du dernier comté anglais de la Province, de recevoir au bercail de l'Église quinze de ces pauvres égarés, alors que je n'étais affligé d'aucune défection des brebis confiées à mes soins. L'église et l'école, même bilingues, sont donc une sûre garantie de la foi et du patriotisme.

Dans ces écoles bilingues, il y a cependant des dangers à éviter, que vous me permettrez de signaler. Le premier, c'est une certaine tendance à donner plus d'importance à l'anglais qu'au français. Il ne faut pas que l'anglais devienne la base de l'enseignement ; le français doit, au contraire, y conserver sa place prépondérante. Et ce sont les instituteurs et les commissaires d'écoles qu'il faut convaincre de cette nécessité et dont nous devons réchauffer le patriotisme. De plus, pour contrebalancer l'influence de l'anglais chez les jeunes, le français doit, à tout prix, demeurer la langue de la conversation entre Canadiens français, et principalement la langue du foyer. Autrement, les jeunes gens s'expriment bientôt en anglais avec plus de facilité qu'en français, et une mauvaise honte les fait s'abstenir de parler leur langue maternelle. D'où fréquentation des Anglais de préférence, mariages mixtes et perte d'une famille pour la foi et la race. C'est le grand danger de l'enseignement bilingue. Notre mot d'ordre, à nous qui habitons des pays de populations mixtes, devrait être : « Ne parlons, au foyer, que la langue française, et tenons à ce que nos écoles soient à base de français. »

Le second danger à éviter, c'est de ne pas donner à ces écoles bilingues l'efficacité désirable. Nous nous imaginons trop facilement que la pédagogie est une science de luxe. Quand il s'agit surtout d'enseignement bilingue, la science pédagogique est essentielle. Et remarquez bien que je ne parle pas de pédagogie générale, mais spéciale, c'est-à-dire de l'organisation particulière des écoles bilingues et des méthodes d'enseignement bilingue. Nos compatriotes d'Ontario souffrent aujourd'hui, et la cause principale de leurs souffrances se trouve peut-être dans l'incompétence de quelques-uns de leurs instituteurs. En tout cas, nous, dans les Cantons de l'Est, nous manquons aussi de professeurs bilingues compétents. En ces dernières années, notre sol s'est pourtant couvert d'Écoles normales, dans lesquelles on doit enseigner l'anglais. Il me semble,

cependant, qu'il nous manque encore quelque chose et ce sont des Écoles normales bilingues. C'est une lacune dont la disparition devrait tenter le clair esprit de notre premier ministre. Qu'il établisse, à Sherbrooke et à Hull, des Écoles normales bilingues pour les garçons et pour les filles. Les régions d'Ottawa et de Valleyfield, de Saint-Hyacinthe et de Sherbrooke en bénéficieront d'abord; et qui sait si bientôt les professeurs sortis de ces institutions ne franchiront pas les limites de la province de Québec pour aller prêter main-forte à l'Ontario, à l'Ouest, au Nouveau-Brunswick et aux États-Unis.

Tel est le vœu qu'en terminant je propose à votre considération.

L'enseignement bilingue en Ontario

Par le R. P. Ch. Charlebois, O. M. I. (Ottawa)

Le sujet énoncé prêterait à de beaux développements, à de magnifiques envolées oratoires. Mais, je vous en prie, ne les attendez pas de moi. Je me contenterai de répondre le plus exactement et le plus succinctement possible aux questions posées par le Comité organisateur. A ce Comité, reconnaissance sincère pour le travail énorme qu'il s'est imposé dans la préparation d'un si beau Congrès, et pour la bonne idée qu'il a eue de réserver un petit espace de temps à l'enseignement bilingue en Ontario. Pour nous, il n'y a pas de question plus vitale, plus importante que celle-là. La survivance de la langue, de la foi et de la race, dans la province voisine, en dépend. La fécondité de notre race fait notre gloire et notre force, mais si cette fécondité ne sert qu'à augmenter le nombre des anglochtones ou des Canadiens à mentalité anglaise, et partant protestante, elle devient une arme contre nous. Les sociétés secrètes d'Ontario l'ont bien compris, d'où cette haine pour l'enseignement bilingue. A l'heure actuelle, la question bilingue est devenue là-bas ce que le cléricalisme est en France. Périsse tout : honneur, justice, enseignement public même, pourvu qu'il disparaisse ! C'est un fait que l'enseignement, dans les écoles publiques d'Ontario, est en baisse. Le *Bowmanville Statesman* disait, en 1910 : « *That within a radius of 20 miles in the old banner County of Durham, there are 34 schools which have this term for teachers young girls who are teaching on* permits *or what are now called temporary certificates. There never was a time when such permits were not guaranteed in some parts of Ontario, but they used to be found only in the more backward settlements where regularly trained and officially tested teachers were scarce. Now temporary certificates that do not signify any kind or amount of professional training are to be found in many old and prosperous communities.* »... (Dans un rayon de 20 milles, dans le vieux et vaillant comté de Durham, il y a actuellement 34 écoles confiées à des jeunes filles qui enseignent avec un permis appelé certificat temporaire. Il n'y eut aucune époque où de tels certificats ne furent accordés dans certaines parties de la Province ; mais les por-

teurs de ces certificats étaient relégués, autrefois, dans les endroits les plus reculés, où des instituteurs d'expérience et de formation pédagogique ne pénétraient guère. De nos jours, ces diplômes temporaires, qui n'impliquent aucune formation professionnelle, se trouvent dans des centres avancés et prospères.)... Le professeur Needler, de l'Université de Toronto, a qualifié le système public d'éducation de « CRIME CONTRE LA NATION ».

Dans les comtés de Russell et de Prescott, en 1910, il y avait, au dire d'un inspecteur, dans les écoles publiques, 65% des instituteurs qui n'avaient pas les qualifications exigées par la loi. Mais passe tout cela, disent-ils, couvrons nos faiblesses et ruons-nous sur l'enseignement bilingue. C'est lui qui maintient la langue française et éloigne les familles françaises et catholiques du commerce assidu avec les familles anglaises, en très grande majorité protestantes, et les empêche ainsi de prendre les mœurs et habitudes anglaises.

SON ÉTENDUE

L'enseignement bilingue a poussé de profondes et nombreuses racines dans le sol [illegible]. Il est répandu actuellement dans 13 des 51 comtés qui composent la Province : Essex, Kent, Simcoe, Rainy River, Algoma, Nipissing, Renfrew, Carleton, Russell, Prescott, Glengary, Stormont et York, ont une ou plusieurs écoles où le français est enseigné. L'enseignement bilingue est donné, dans 345 écoles, par 642 instituteurs ou institutrices. Il s'est implanté dans l'Ontario comme tout naturellement, dès 1845, avant qu'aucune loi l'en eût proscrit. L'immigration française, le fait qu'un grand nombre d'enfants ne comprenaient pas l'anglais, à leur arrivée à l'école, le droit des parents qui exigeaient l'enseignement du français dans les écoles qu'ils soutiennent de leurs deniers, forcèrent le gouvernement à passer le règlement suivant : « *In school sections where the French and German language prevails, the trustees may, in addition to the course of study prescribed for public schools, require instruction to be given in Reading, Grammar, and Composition to such pupils as are* directed by their parents or guardians to study either of these languages, *and in all such cases the authorized text-books in French and German shall be used.* » (1)... (Dans les

---

(1) *Regulations and course of study of the Public Schools of the Province of Ontario, Toronto, 1911, page 9.*

arrondissements scolaires où les langues française ou allemande sont parlées par la majorité de la population, les commissaires pourront exiger, en plus du cours d'études prescrit pour les écoles publiques, l'enseignement de la Lecture, de la Grammaire et de la Composition française ou allemande, POUR LES ÉLÈVES DONT LES PARENTS OU LES TUTEURS DEMANDENT L'ÉTUDE DE L'UNE OU DE L'AUTRE DE CES LANGUES ; dans ces cas, cependant, on devra se servir des manuels français ou allemands approuvés par le ministère d'éducation.) Fort de ce règlement, de l'approbation donnée à une série de manuels de lecture française, de la nomination d'inspecteurs de langue française, de la fondation même d'écoles de formation pédagogique ayant à leur tête des principaux de langue française, l'enseignement bilingue s'étendit, se perfectionna et se vulgarisa dans la Province. Il se donne, actuellement, dans 345 écoles primaires, dans 2 écoles de formation pédagogique bilingues, dans plusieurs couvents et académies et dans l'Université d'Ottawa. Il se donnera bientôt, à Haileybury et à Sudbury, dans deux collèges classiques, de fondation toute nouvelle.

SON ORGANISATION

Laissé un peu à l'initiative de chaque instituteur ou de chaque communauté, l'enseignement bilingue a été organisé différemment dans les diverses parties de la province. Dans la partie sud-ouest, c'est-à-dire dans Essex, Kent, Simcoe, dans certaines parties du Nord-Ouest, ainsi que dans les comtés de Renfrew et même de Russell et Prescott, surtout dans les écoles publiques, l'enseignement du français ne se donne qu'à certaines heures de la journée ; l'anglais primant, l'atmosphère de la classe est anglaise. Ce sont des écoles anglaises, où l'on enseigne le français durant un espace de temps plus ou moins long. Dans certaines de ces écoles, cependant, les plus jeunes enfants sont groupés dans une ou deux classes ; ils y reçoivent l'enseignement en français. Dans les autres comtés, les écoles sont plutôt françaises, et l'anglais y est enseigné d'une manière efficace et suffisante. A Ottawa et à Mattawa, les enfants de langue française sont complètement séparés des enfants de langue anglaise. Les enfants des deux nationalités croissent ainsi dans l'atmosphère propre à chacune d'elles, et les résultats sont des plus satisfaisants. Dans les couvents, les académies bilingues et à l'Université d'Ottawa, les élèves suivent des cours anglais et français parallèles.

SES DANGERS

Deux grands écueils se dressent devant l'enseignement bilingue en Ontario : 1° la préférence accordée à l'anglais, au détriment de la langue maternelle de l'enfant ; 2° l'étude insuffisante de l'anglais. Très peu tombent dans le deuxième, un bon nombre se laissent glisser dans le premier, par crainte excessive de perdre une maigre subvention, par servile soumission, par intérêt mal compris, par vaine gloriole de parler une langue étrangère ou pour éviter à leurs enfants l'inconvénient de l'ignorance de l'anglais, dont ils ont souffert eux-mêmes, à leur arrivée dans la Province. Un bon nombre de nos compatriotes donnent et laissent donner, par apathie, à nos écoles bilingues une mauvaise direction, et les font tomber dans l'écueil de l'anglicisation à outrance. Les préférences trop visibles pour l'anglais, de la part des inspecteurs et d'un grand nombre d'instituteurs, plus soucieux des louanges et des promotions que de leur devoir, suggestionnent tellement les enfants qu'ils en viennent à trouver une sorte de déshonneur à étudier ou à parler le français. De là au naufrage complet de la langue maternelle, il n'y a qu'un pas. Que les timorés, les ardents pour l'étude exclusive de l'anglais, les instituteurs et institutrices, regardent et voient par eux-mêmes. Les Canadiens français qui connaissent et manient le mieux l'anglais, dans la province d'Ontario, comptent-ils parmi ceux qui n'ont appris que l'anglais à l'école primaire ou parmi ceux qui ont appris leur langue maternelle d'abord, en surajoutant l'étude de la langue anglaise ? Un examen sérieux de ce fait d'expérience fera tomber bien des voiles et contribuera beaucoup à éloigner de l'enseignement bilingue le plus dangereux des écueils : la honte et le dégoût de la langue maternelle.

DANGERS EXTÉRIEURS OU OBSTACLES — ILS SONT MULTIPLES

1). L'utilitarisme, chez plusieurs de nos compatriotes. Ils pensent qu'en dotant leurs enfants de la connaissance de l'anglais, ils leur donnent une fortune avec laquelle ils pourront se tirer d'affaire. Ils oublient l'importance de la connaissance du français unie à celle de l'anglais. La plupart du temps, sinon toujours, leurs enfants n'auront un emploi élevé qu'à cause de la connaissance des deux langues, mais surtout du français. Les enfants sont assez souvent portés à penser comme leurs parents, c'est tout naturel,

et ils entrevoient un avenir brillant dans la possession exclusive de l'anglais. L'expérience leur apprendra, mais trop tard, que la connaissance approfondie du français, unie au parler anglais, leur sera beaucoup plus utile et plus avantageuse, quelle que soit la perfection de leur connaissance de l'anglais. Soyez certains qu'un Canadien français n'occupera jamais un poste élevé dans les maisons de commerce ou dans l'administration civile, lorsque la langue anglaise seule est exigée.

2). Les préjugés profonds d'un bon nombre de nos concitoyens de langue anglaise.

a). Ils pensent qu'un pays unilingue est plus uni, plus apte à voguer vers la prospérité. L'expérience de la Belgique et de la Suisse, etc., prouve cependant le contraire.

b). Ils sont convaincus, pour un grand nombre du moins, que les Canadiens français parlent un français baroque, qui tient plus du jargon que du français de France, et surtout du français de Paris. C'est une erreur qui disparaîtrait bien vite après quelques heures d'étude.

c). La province d'Ontario est une province anglaise, disent-ils, et il est inutile pour les Canadiens français d'y venir, s'ils veulent assurer la survivance de leur langue par l'enseignement dans les écoles. La province d'Ontario est une province britannique, nous sommes sujets britanniques autant et plus même que bien d'autres qui n'ont jamais versé une goutte de sang pour conserver cette colonie à l'Angleterre, et nous avons le droit de nous établir partout au Canada. Comment peut-on nous refuser la liberté de faire enseigner le français, langue officielle au Canada, dans les écoles que nous soutenons de nos deniers ?

d). La peur de la domination française et de Rome. C'est une folle et ridicule utopie, chère aux journaux sectaires et fanatiques. Cette affirmation ne mérite pas même l'honneur d'une réponse.

Enfin, le dernier danger, mais non le moindre, qui menace nos écoles bilingues, c'est l'esprit de parti chez les nôtres. Cet esprit condamnable empêche l'union des cœurs et des intelligences pour la bonne cause. Nous est-il possible, disent les partisans fidèles et aveuglés, de sacrifier le patronage, la prétendue gloire d'un siège à la Législature, pour revendiquer avec courage et détermination les droits du français dans les écoles soutenues par l'argent des contribuables canadiens-français ? On essaiera bien de faire montre de dévouement, de sacrifice même, mais au moment critique on faiblira, on proclamera la nécessité de compter sur la vitalité de la race. On ne peut pas cependant ignorer que les peuples unis et moraux.

commandés par des chefs désintéressés, influents par leurs convictions saines, par leur science profonde et leur conduite irréprochable, sont certains de la victoire.

SES DÉFAUTS

L'enseignement bilingue a poussé dans le sol ontarien un peu comme le sauvageon. Il est rempli de sève et il produit déjà des fruits précieux et abondants, mais il n'a pas encore subi l'épreuve scientifique de la pédagogie. La tempête qui rage contre lui, depuis 1910 surtout, le forcera à s'enraciner plus solidement dans le sol. Actuellement, ses défauts sont :

1° Le manque d'uniformité dans les procédés et dans la part assignée à l'enseignement de l'une et de l'autre langue, du français surtout. C'est le manque de programme bien défini. L'Association d'Éducation a humblement soumis, cette année, à l'étude de toutes les bonnes volontés un programme bilingue. De bons pédagogues ont employé un temps considérable à l'étude et à la rédaction de ce programme. Il n'est pas parfait, mais il est bon, très bon même. Les inspecteurs et les instituteurs devraient en faire un essai impartial et judicieux.

2° Le manque d'instituteurs formés et exercés à la pratique d'un programme vraiment bilingue. Jusqu'ici le gouvernement s'est opposé à l'idée même d'une fondation d'École normale catholique bilingue. Poussé par la nécessité, il a fondé deux écoles publiques de formation bilingue. Ces écoles sont plutôt pour s'assurer du degré de connaissance de l'anglais des futurs instituteurs ou institutrices que pour les préparer à l'enseignement du français. Jusqu'à présent, les principaux de ces écoles étaient des Canadiens français, mais à partir de septembre prochain, ils seront remplacés par des Anglais protestants. Ceux-ci auront pour assistants des Canadiens français, dont le rôle sera secondaire ; c'est vous dire que le français occupera une place encore plus restreinte dans la formation pédagogique de nos futurs instituteurs. Ce défaut de formation pédagogique bilingue n'est donc pas près de disparaître.

3° La pénurie d'instituteurs expérimentés et à fermes convictions. Les instituteurs et institutrices des communautés religieuses exceptés, les instituteurs, qui appartiennent en très grande partie au sexe féminin, sont jeunes et craintifs. Le mariage fait, chaque année, dans le personnel enseignant des rapines louables, mais ennuyeuses. Les inspecteurs catholiques de langue anglaise,

dans les écoles séparées, ont jeu facile pour imposer leurs vues et leur anglomanie à des jeunes filles de dix-sept, dix-huit, dix-neuf ans. Et si elles regimbent un peu, ils ont vite fait de les remplacer par des institutrices de langue anglaise, qui ne connaissent pas ou très peu le français. Ce mal augmentera par la nomination récente d'inspecteurs anglais protestants pour les écoles catholiques bilingues.

4° **La timidité des commissaires d'écoles.** — La loi leur donne des pouvoirs très étendus, mais ils n'osent pas s'en servir par crainte de perdre une maigre subvention, de faire tort au *parti* ou de s'attirer certaines critiques de quelques rares partisans de l'anglicisation. La lâcheté s'empare d'eux et ils subissent quelquefois, dans les écoles, des institutrices ou instituteurs dévoués à l'œuvre d'anglicisation.

SES RÉSULTATS

Ces défauts n'ont pas empêché tout à fait la sève française de circuler dans l'enseignement bilingue d'Ontario. Dans les écoles bilingues les moins favorisées, les enfants apprennent à lire et à écrire le français et l'anglais passablement. Dans les écoles des villes et des campagnes plus riches, surtout dans celles qui sont confiées aux Révérendes Sœurs Grises de la Croix, des Saints Noms de Jésus et de Marie, et de la Sagesse, ou aux dévoués Frères des Écoles Chrétiennes ou à un bon nombre d'institutrices et d'instituteurs expérimentés, les enfants qui suivent les cours assidûment et jusqu'au bout, connaissent suffisamment les deux langues et les autres matières de classe pour entrer de plain pied dans les premières classes du cours secondaire dans les collèges et les couvents. Permettez-moi de vous donner quelques chiffres pris dans le rapport du commissaire-enquêteur des écoles bilingues, M. le docteur Merchant, spécialement nommé par le gouvernement de Toronto. Ce brave homme n'a pas cru bon de donner des notes pour le français. En anglais et dans les matières du programme, nos petits Canadiens, tous questionnés en anglais, ont obtenu les notes suivantes : Les deux tiers des enfants des 269 écoles visitées par le docteur Merchant ont obtenu de notes variant entre « excellent » et « passable » exclusivement (EXCELLENT TO FAIR) et près des neuf dixièmes entre « excellent » et « mal » exclusivement (EXCELLENT TO BAD) [1].

(1) *Report on English-French Schools, pages 51, 52, 54, 55, 57, 59, 63, 64, 65, 66, 68. Toronto, 1912.*

S'il avait donné des notes de français, ces moyennes auraient été encore plus élevées. Ces chiffres prouvent amplement que les enfants canadiens-français peuvent apprendre les deux langues officielles du Canada, si seulement on leur en donne la liberté, le loisir avec l'organisation pédagogique nécessaire. Ces notes prouvent de plus le dévouement des instituteurs et des institutrices bilingues, qui ont organisé aussi bien que possible, et malgré toutes espèces d'obstacles, avec l'aide d'amis sincèrement dévoués à la cause, l'enseignement qui a donné des résultats aussi consolants. Reconnaissance à ces dévouements prudents et cachés !

SES AVANTAGES

Les avantages de l'enseignement bilingue en Ontario sont nombreux. Je n'en énumèrerai que les principaux.

1° C'est le seul enseignement qui sauvera la langue française en Ontario. On peut parler la langue française dans la famille ; si on ne l'enseigne pas à l'école et si l'atmosphère de l'école n'est pas française, l'enfant perdra infailliblement sa langue. Je pourrais vous citer une infinité d'exemples pour prouver cette assertion. La langue française sauvée, la foi, les traditions et l'existence de notre peuple canadien-français et catholique seront aussi sauvegardées.

2° L'atmosphère française de l'école, ressemblant à celle de la famille, attirera l'enfant Il s'y rendra avec joie, son intelligence et son cœur seront ouverts pour recevoir abondamment l'instruction et l'éducation.

3° L'enseignement bilingue rend justice au peuple canadien-français et respecte le droits sacrés des parents Les Canadiens français ne réclament cet enseignement que dans les écoles qu'ils soutiennent de leurs taxes scolaires. Il faut manquer du sentiment de la justice la plus élémentaire pour le leur refuser. A la honte d'un certain nombre de fanatiques d'Ontario, je suis obligé de dire ici que même cette justice élémentaire leur manque et qu'ils se laissent guider par des journaux sectaires et imbus de préjugés. Mais ils n'ont pas encore compris la grandeur de l'amour du Canadien français pour sa langue. Qu'ils accumulent leurs injustices, l'amour du Canadien français pour sa langue les dépassera toutes et toujours Qu'ils multiplient leurs persécutions, l'amour du Canadien français pour sa langue les subira toutes et en sortira plus fort que jamais S'il faut, pour sauver la langue française en Ontario, établir l'enseignement libre et payer double taxe, les Canadiens français

le feront, et les Ontariens protestants subiront alors la honte de voir l'argent, si chèrement gagné, du père de famille canadien-français employé à l'instruction de leurs si rares enfants. Cette loi les amoindrira devant le pays tout entier.

SES AMÉLIORATIONS

Répandre dans tous les groupements canadiens-français la vraie notion de l'enseignement bilingue ; convaincre tous les parents, les inspecteurs, les commissaires d'écoles et les instituteurs, qu'il consiste à donner à l'enfant l'enseignement de la langue maternelle tout d'abord, et ensuite de l'anglais ; coordonner les méthodes et les procédés dans un programme fait à la lumière des règles les plus sages de la pédagogie ; obtenir plus de liberté de la part du gouvernement, en secouant la timidité des électeurs et des commissaires d'écoles voire même celle des enfants ; faire une propagande active pour augmenter le personnel enseignant, soit en sollicitant l'aide de la province mère, soit en suscitant et aidant les vocations à l'enseignement ; faire le choix des meilleurs livres de classe pour l'enseignement du français ; établir dans chaque école une bibliothèque française : ce sont là des améliorations désirables et possibles. Le travail sera ardu et long ; ses fruits en seront d'autant plus doux et savoureux. Tout de même, la grande amélioration, l'amélioration par excellence, sera l'organisation franchement catholique de l'enseignement bilingue, avec l'Université d'Ottawa, université catholique et bilingue, en tête. Pour cela, toutes les énergies, tous les regards, tous les encouragements, toutes les générosités même doivent se tourner vers cette université. Un bienfaiteur qui assurerait la possibilité de la fondation d'une Faculté d'éducation à cette université deviendrait le sauveur de l'enseignement bilingue en Ontario. Alors une vie vraiment catholique et bilingue descendrait de la tête dans tout l'organisme bilingue et produirait une revivification depuis longtemps désirée. Au contact des hommes d'une culture éminente et d'un savoir émérite, formant le personnel de cette Faculté, les membres du ministère de l'éducation d'Ontario verraient s'accroître leur confiance dans l'enseignement bilingue et lui accorderaient un appui juste et raisonnable. Ces hommes savants se constitueraient les défenseurs attitrés de l'enseignement bilingue et des méthodes les plus propres à son perfectionnement, et leurs plaidoyers produiraient une plus profonde impression sur

le gouvernement comme sur l'opinion publique et ne contribueraient pas peu à faire tomber bien des préjugés et à faire cesser bien des injustices. La confiance mutuelle renaîtrait alors dans les deux grandes races de la province. La paix et l'harmonie règneraient et tous travailleraient dans leurs sphères respectives au développement de la patrie commune en général et de la province en particulier. Que ces visions sont belles et séduisantes !... Puissent-elles se réaliser, un jour !... Pour l'heure, l'orage gronde, la persécution va éclater, il faut tenir bon et garder les positions gagnées ; des jours meilleurs viendront. Pour vous, chers compatriotes de Québec, aidez-nous de vos prières. La Vierge du Rosaire, à son sanctuaire du Cap, est devenue, le 16 juin dernier, la protectrice de nos écoles bilingues. Priez-la souvent pour nos écoles et pour ceux qui se dévouent pour elles, et pour tous vos compatriotes d'Ontario. Plusieurs de nos écoles ont placé le Sacré-Cœur à la place d'honneur dans les classes. Cet exemple sera imité d'un bout à l'autre de la province. Avec le Sacré-Cœur de Jésus et la Sainte Vierge comme protecteurs, est-il possible que nos écoles bilingues soient abolies ? Nous avons donc confiance. Vous continuerez de nous donner votre appui, vos encouragements, par vos paroles, par vos journaux et vos revues. Je dois ici remercier tous les journaux qui ont combattu pour nous et qui ne cessent de nous offrir leur dévouement et leur concours tout aussi gratuit que généreux. Sachez unir vos protestations aux nôtres. Étudiez notre situation écono[illegible] et scolaire ; envoyez-nous des hommes de choix pour aide[illegible] vaillants qui combattent au premier rang. Envoyez-nous des instituteurs et des institutrices à mentalité solide et éprouvée. Ne craignez pas de sacrifier en notre faveur des bacheliers ès arts. Ils sont nombreux ici, et là-bas un brillant avenir s'ouvre devant eux, soit dans l'enseignement, soit dans les professions libérales.

III

SECTION LITTÉRAIRE

Dans quelle mesure et par quels moyens il convient de conserver à la littérature canadienne-française un caractère national

Par M. René du Roure, professeur (Montréal)

(*Résumé*)

La littérature du Canada français doit-elle avoir un caractère national ? Si l'on en croit l'autorité de certains écrivains canadiens — Crémazie est l'un de ceux-là — l'apport du Canada doit se perdre dans le large courant de la littérature française. Et l'exemple de certains pays de langue française, tels que la Suisse et la Belgique, semble leur donner raison : leurs écrivains les plus illustres — J.-J. Rousseau, Mme de Staël, Cherbulliez, Ed. Rod, Maurice Mæterlinck — sont, à proprement parler, des *déracinés*.

Mais d'autre part le mouvement régionaliste, qui se dessine en traits si accentués dans les provinces mêmes de la France, cet engouement du public pour les œuvres qui portent le cachet de leur origine, doit encourager les écrivains « *de terroir* ».

Et il faut aussi tenir compte des conditions particulières dans lesquelles se trouve le peuple canadien-français, plus éloigné de la France que tout autre peuple de langue française, en contact permanent avec des compatriotes d'une autre race, et suivant des destinées très différentes de celles de son ancienne mère patrie.

Enfin, la plupart des œuvres déjà produites par des écrivains canadiens indiquent tout au moins qu'il est possible et qu'il est désirable que la littérature du Canada conserve un caractère national.

I.— LES SUJETS

Le Canada n'offre-t-il pas le champ le plus vaste aux romanciers, aux poètes, aux auteurs dramatiques, aux historiens qui viendront y puiser leur inspiration ?

La *nature* y montre, sous les neiges d'hiver ou sous l'exubérante floraison de l'été, ses aspects les plus pittoresques et les plus grandioses.

L'*histoire* de ce peuple qui lutte énergiquement pour sa langue, sa religion et sa liberté, offre dans ses alternatives, l'intérêt d'un drame héroïque.

Dans ses *traditions* et dans leur parfum un peu passé, on retrouve l'esprit de la vieille France et le souvenir des premiers colonisateurs.

Enfin, quelle curieuse et passionnante étude morale, que celle de son esprit d'aujourd'hui, de cet élan vers l'avenir, de cette griserie que donnent à un peuple jeune la foi dans sa force et la vue d'un horizon illimité !

II. — LA LANGUE

L'écrivain canadien-français pourra même rester fidèle à certaines traditions de langage particulières au Canada. Sans doute, il devra rejeter les fautes et surtout les *anglicismes* populaires. Mais, suivant l'exemple des écrivains régionalistes de France, il pourra faire usage : des *locutions* et des *proverbes* locaux ; des *mots de vieux français*, désuets en France et conservés dans les campagnes de Québec ; de certains *mots de terroir*, dérivant pour la plupart des patois importés d'Anjou, de Saintonge et de Normandie ; des mots enfin que les nécessités de la vie ont dû créer, pour désigner des objets qui n'existent pas en France.

Mais cet emploi du vocabulaire local devra être fait avec assez de *choix* pour qu'on ne relève que les mots dignes de vivre, avec assez de *discrétion* pour que la phrase reste parfaitement claire, simple et intelligible pour tout lecteur français, et qu'il ne soit pas nécessaire de le faire suivre d'un glossaire.

Il est évident qu'un pareil travail exige de la part de l'écrivain une connaissance approfondie non seulement des *idiotismes* du Canada, mais aussi de la langue française classique. Il devra donc avoir été formé par la lecture et l'étude des grands écrivains de France ; c'est d'eux aussi qu'il devra recevoir ces dons de clarté, de sobriété et de goût qui distinguent les lettres françaises. — Et ses maîtres ne devront pas seulement être les classiques du XVIIe siècle (qu'il peut d'ailleurs légitimement regarder comme ses ancêtres littéraires) ; il ne devra pas rester étranger au mouvement des idées qui s'est poursuivi en France durant les siècles suivants. C'est la pensée française qui devra rester son inspiratrice, parce que c'est elle seule qu'il est capable de comprendre et de s'assimiler, par son tempérament et le génie de sa race.

En conclusion, voici les vœux que nous présentons :

1° Que la diffusion de la culture française classique et du mouvement littéraire moderne soit assurée par tous les moyens efficaces (amélioration de l'enseignement secondaire, chaires d'enseignement supérieur, conférences, bourses de voyage et d'étude, etc.).

2° Que la plus large publicité soit donnée aux ouvrages d'érudition sur la langue, les traditions et l'histoire du Canada.

3° Que des récompenses officielles, pécuniaires et honorifiques, soient accordées aux œuvres canadiennes-françaises de caractère vraiment national.

———

Les formes dialectales dans la littérature canadienne

Par M. Adjutor Rivard, professeur à l'Université Laval (Québec)

Dans une étude sur la nationalisation de notre littérature, un écrivain, des plus brillants parmi nos conférenciers, des plus habiles parmi nos critiques, a dit comment « il ne faut pas égarer sur des sujets étrangers, ou gâter par des procédés exotiques notre littérature canadienne », et que celle-ci, pour valoir quelque chose, doit être nationale.

Dans cette substantielle étude, M. l'abbé Camille Roy définit clairement ce qu'il faut entendre par notre « autonomie littéraire », et trace, dans ses grandes lignes, le programme de l'œuvre qu'à faute d'expression meilleure on appelle la *nationalisation* de notre littérature. Il s'applique surtout à démontrer — à quoi il réussit — que le premier soin de nos écrivains devrait être de choisir des « sujets où l'esprit canadien pût s'affirmer avec plus de personnalité », de puiser leurs inspirations dans la nature, dans la vie, dans l'âme canadiennes.

Mais au choix du sujet ne s'arrête pas le problème de la décentralisation littéraire, M. l'abbé Roy le fait bien entendre. Il faut aussi considérer la forme, et spécialement le vocabulaire.

Puisque nos efforts tendent à bâtir une littérature nationale, la forme de cette littérature, d'abord et essentiellement française, ne devrait-elle pas être en même temps et accidentellement canadienne ? tenant par racines au vieux sol gaulois, ne devrait-elle pas, par ses fruits, fleurer bon notre jeune terroir ?

C'est ce qu'il reste à dire, et cette étude n'a pas d'autre objet.

On reconnaît chez tel ou tel poète de France des traces de provenance normande, picarde, bretonne... Pour décrire, par exemple, la Provence, « le pays de l'aveuglante lumière, la terre parfumée où chante la cigale », le poète provençal emploie des mots inconnus hier et dont s'enrichit aujourd'hui la langue classique, des mots « évocateurs de soleil, de lumière et d'exubérance ». Quand un Lapaire regrette « la plaine, les prés ombragés d'ormeaux, les bois de chênes, les petits cours d'eau qui semblent dormir sous les saules, tout le charme accueillant du pays berriaud », il trouve dans le patois de sa patrie des expressions sans apparat, familières,

simples et douces, où transparaissent les humbles horizons de chez lui, « avec leurs clochetons branlants et leurs petites maisons toutes bleues sous le clair de lune ». Faut-il chanter les verts pâturages, les falaises escarpées, les landes brumeuses de la Normandie, et la personnalité très marquée de ses habitants ? Levavasseur, Glatigny, Jean Revel, Féret, Frémine, et d'autres, savent emprunter au savoureux dialecte normand des mots qui peignent au vif les mille aspects du terroir natal et font revivre « la vieille province avec ses légendes, ses coutumes, ses sentiments intimes et son tour d'esprit ». Il faudrait parler de même de tous les poètes régionalistes : pour aimer mieux la grande patrie, ils chérissent la petite ; pour enrichir la langue, ils puisent à pleine plume dans les patois. Et continuellement ils introduisent dans le français des éléments de leurs parlers maternels : mots rabelaisiens de la Saintonge, vieux mots pittoresques du Poitou, mots colorés de la Bourgogne, mots de la Bretagne et du Maine, de la Guyenne et du Rouergue, de la Flandre et de la Picardie, de la Beauce et de l'Anjou, de la Gascogne et de l'Auvergne... Ces écrivains régionalistes, qui tirent des dialectes provinciaux les vocables dont les dictionnaires classiques ne fournissent pas les équivalents, ont vraiment le sens phonétique et le sens poétique de la langue. Au lieu d'entraver la vie des mots, ils se constituent les conservateurs de la tradition française, « les tuteurs de notre conscience linguistique, les gardiens de notre beauté verbale ». Pour que la langue ne se déforme pas, ils la laissent se transformer.

Et rien n'est plus légitime, plus conforme au génie du français, que ce mouvement qui sans cesse fait tomber dans le vocabulaire officiel les produits du langage populaire.

Une langue doit se renouveler par le continuel mouvement de ses formes. Les mots naissent, vivent et meurent. Or, c'est le peuple qui leur donne la vie, et c'est trop souvent les littérateurs qui les tuent. Quand une fois l'orthographe des académies s'est emparée d'un mot, elle le fixe dans sa forme écrite, et le mot court le risque de ne changer plus et de s'user, et de mourir, à moins qu'un écrivain de génie ne trouve le biais de lui donner comme une vie nouvelle, ou, mieux encore, que le peuple ne le reprenne, ne le replonge dans le creuset où s'épure le métal des langues, ne le forge et ne le façonne à neuf, ne le rende enfin au lexique littéraire, ressuscité presque, en tout cas restauré, rajeuni.

Le peuple étant donc le créateur des mots, le forgeur des langues, le père légitime des vocables bien venus, c'est dans le vieux fonds toujours mouvant, toujours vivace, toujours fécond, de son

vocabulaire que l'officielle littérature doit prendre les expressions dont elle veut enrichir son patrimoine verbal. C'est ainsi que la langue française a emprunté les mots *limousine*, *champis*, *charotte*, au patois berrichon ; *abeille*, *cadenas*, *rossignol*, au provençal ; *écaille*, *fabliau*, *camperche*, au picard ; *bruman*, *cage*, *caillou*, au normand... Et ces mots, issus du sol et de la race, elle les a enregistrés dans son dictionnaire, elle en a composé son lexique.

Pourquoi n'emprunterait-elle pas aussi quelques mots au franco-canadien ? Puisque les écrivains de France font entrer dans la langue maintes expressions propres à leurs petites patries, puisque ce droit leur est reconnu et que l'Académie même sanctionne ces apports à l'idiome national, pourquoi nous, les Canadiens, n'apporterions-nous aussi au vocabulaire français les mots qui disent le mieux les choses de chez nous ?

Répondre à cette question, c'est en examiner deux autres : la langue française a-t-elle besoin de nous emprunter quelque chose ? et avons-nous quelque chose à lui prêter ?

La langue française a-t-elle besoin de nos mots populaires ?

Sans doute, elle n'en a que faire pour parler des choses qui ne concernent pas la vie canadienne — encore que nous pourrions lui prêter notre « patinoir » pour remplacer son *skating*, et lui apprendre à conserver « fumoir », qui est en train de disparaître devant *smoking room*. Mais puisque nous voulons créer une littérature qui traduise notre pays, notre âme, demandons-nous si la langue française a bien tout ce qu'il faut pour exprimer notre âme, notre pays. Si je veux parler d'une *bordée* de neige, et d'une *sucrerie*, et d'une paire de *raquettes*, et d'une *batture* de glace, et des *balises* de nos chemins d'hiver, et d'un *casseau de tire*, et d'une *clôture d'embarras*, et d'une *traîne sauvage*, et de *souliers mous*, etc., comment pourrai-je le faire convenablement, avec les seuls vocables du dictionnaire académique ?

Il y a vraiment des choses qui ne sont pas de la France mais qui sont du Canada, et pour les dire, des mots canadiens que la langue française ne connaît pas. Comment donc mettre dans nos livres notre histoire, nos légendes, nos mœurs, notre vie, si d'abord nous rejetons les mots les mieux imprégnés de l'esprit canadien ?

La langue française ne connaît pas le mot *poudrerie* : les Français ne connaissent pas la chose ; pour parler d'une *poudrerie* canadienne, faudra-t-il employer une longue périphrase ? Quand les Français ont voulu nommer le vent du nord-ouest, qui souffle dans la vallée du Rhône, ils ont emprunté aux parlers du midi le mot *mistral*, et le mot *mistral* a reçu le droit de cité. Demandez

donc à un Parisien de nommer ce que nous appelons une *ceinture fléchée* : il inventera peut-être un mot, mais ce mot ne vaudra pas le nôtre, car de deux expressions pour désigner une même chose, l'une créée par le peuple, l'autre forgée par un lettré, la première sera toujours la meilleure. Le mot, cet « objet d'art », ne peut être un produit de laboratoire.

N'attendons pas que nos cousins de là-bas se mettent en travail pour inventer des mots ou des acceptions à notre service. Comment nommeraient-ils ce qu'ils ne connaissent point ? Du reste, un mot ne s'invente pas.

En vérité, il nous appartient de nommer les choses du Canada, et notre parler populaire a les expressions qu'il faut.

Pourquoi tant de scrupules ? La langue française est pleine de mots empruntés directement aux parlers étrangers. Elle a pris à l'allemand *flamberge, sabre, vampire ;* au celtique moderne, *biniou, menhir, dolmen* ; à l'anglais, *beaupré, ballast, tonnage* ; au nordique, *tribord, vague, hauban* ; au néerlandais, *cambuse, dune, flibustier* ; à l'italien, *campagne, dessein, désastre* ; à l'espagnol, *alcôve, cannibale, moustique* ; au portugais, *acajou, bayadère, bambou* ; au roumain, *hospodar, vayvode, keroutsa* ; aux patois de la Suisse romande, *avalanche, chalet, glacier* ; au slave, *calèche, polka, esclave* ; à l'arabe, *alambic, bazar, orange ;* au turc, *colbac, cravache, divan ;* au persan, *babouche, caravane, châle* ; aux langues de l'Inde, *avatar, palanquin, véranda* ; à celles de l'extrême orient, *bonze, jonque, thé* ; au malais, *gutta-percha, kanguroo, rhum* ; aux langues africaines, *baobab, chimpanzé, zèbre* ; aux américaines, *caïman, maïs, manitou*, etc., etc., etc.

Tous les étrangers auraient donc le droit de prêter des mots au français, et nous seuls, Normands, Picards, Manceaux, Berrichons, Poitevins et Bourguignons du Canada, Français du Canada, nous qui avons conservé le parler ancestral, l'ancien dialecte de l'Ile-de-France, avec, brochant sur le vocabulaire classique, les formes patoises les plus légitimes, serions exclus de ce concours des peuples à l'enrichissement d'une langue qui est nôtre et qu'on a appelée « la langue humaine » ? A coup sûr, nous sommes, autant que ces messieurs de l'Afrique et de l'Asie, habiles à donner au français des mots conformes à son génie. La plus fruste de nos vieilles expressions a meilleure forme encore que les féroces assemblages de consonnes fournis par l'allemand et l'anglais.

Mais les mots nécessaires sont-ils les seuls qu'il est désirable de voir entrer dans la langue ?

La langue française est riche, dira-t-on, et à moins que ses ressources linguistiques soient prises au dépourvu, ne lui faisons pas l'aumône.

Cela serait juste, s'il s'agissait d'emprunts à la langue anglaise ou à quelque autre idiome étranger ; mais à l'endroit du franco-canadien, issu des dialectes du nord, de l'ouest et du centre, il n'en va pas de même ; en puisant à cette source, la langue française se nourrirait encore de sa propre substance, se renouvellerait à même son propre fonds, userait de ses propres forces linguistiques.

La langue française est riche ; mais, parce qu'elle est riche, il lui avient de posséder le superflu. C'est un luxe légitime pour une langue que d'avoir deux termes pour désigner une même chose, des « mots de rechange », disait Ronsard. Si l'anglais, par exemple, offre tant de ressources à la poésie, c'est grâce à ses nombreux doublets.

Tout en retenant les expressions françaises, et pour marquer de ces nuances légères qui font le charme et la précision du discours, combien de mots franco-canadiens, pittoresques et pleins de sens, nous pourrions employer !

Vous connaissez les locutions *à la brunante*, un *clair d'étoiles*, une *rochière*, *sauter les rapides*, un *chemin de sortie*, une *pagée* de clôture, un *brûlé*, le *temps des bandons*, la *brimbale* d'un puits, prendre *de la mie* en labourant, la *blonde* d'un amoureux, *être à la hache*, les *tintons* d'une cloche, la terre qui *se ferme* à l'automne, les blés qui sont *clairauds* ou qui viennent à *pleines clôtures*... Cela sonne-t-il à vos oreilles comme de l'iroquois ? cela n'est-il pas plutôt d'excellent français ? et dans un récit, cela n'aurait-il pas de l'adon ?

A côté du paysan français en limousine, l'habitant canadien en capot d'étoffe du pays, en vérité, ferait une figure assez avenante.

Nous avons de vieux mots, dont se servirent Montaigne, Marot, Ronsart, et que la langue classique a laissés tomber... Pourquoi donc hésiterions-nous à employer, quand cela s'adonne, des expressions comme *à coup*, *à cœur jeun*, *barre du jour*, *amain*, *alis*, *accordant*, *agès*, *braverie*, et *s'adonner* ?

Nous avons aussi hérité de nos pères, émigrés des provinces, des mots patois qui ont vraiment bon air et de la naissance. Pourquoi rougir d'expressions comme *étamperche*, *avenant*, *achaler*, *cintre*, *about*, *batterie*, *tasserie*, *engranger*, *clairons* des nuits d'hiver, *cousins* du pain bénit ?

Quelques formes et quelques acceptions nous sont peut-être propres... Pourquoi ne pas accorder pareillement le droit de cité à *batte-feu*, à *épluchette*, à *écorchis*, à *achalerie*, par exemple, et avec

le sens que nos gens leur attribuent, aux mots *habitant*, *cabrouet*, *casque*, *char*, *lisse*, *claque*, *corvée*, *berline*, *calèche*, *carriole*, *revolin ?*

Ne demandons pas si le franco-canadien a quelque chose à prêter au français ; demandons plutôt quelle part de ses richesses est la mieux assortie à notre dessein.

Je ne saurais faire ici le compte de nos mots populaires les plus dignes de figurer dans le lexique de notre littérature. Le choix en ressortit surtout aux écrivains. Ceux-ci devraient s'appliquer à faire le départ du médiocre et du bon dans le parler du peuple, et, dans leurs œuvres, en employer sans crainte les formes du meilleur aloi, les plus légitimes et les mieux venues.

C'est pour leur faciliter ce triage que la Société du Parler français tâche, dans ses études, à retracer la vie des mots qu'elle relève. Elle amasse des matériaux pour établir un glossaire du franco-canadien, mais elle rêve en même temps un dictionnaire du français à l'usage des Canadiens, dictionnaire des mots de la langue académique, et aussi des bons mots canadiens-français, produits de notre crû ou formes dialectales anciennes, mais d'où sera banni tout anglicisme qui n'est pas absolument nécessaire, qui ne prend pas au dépourvu les ressources linguistiques de la langue, ou qui résiste à la francisation. Quand ce dictionnaire aura paru, s'il est bien fait, peut-être nos écrivains seront-ils moins timides et plus curieux d'être canadiens jusque dans leur vocabulaire. Les Français eux-mêmes ne tarderont pas à enregistrer aussi nos vocables dans leurs lexiques, d'abord avec la mention « usité au Canada », puis simplement comme autant de mots français.

Ce dictionnaire n'est pas fait encore ; mais nous ne croyons pas qu'il soit téméraire de l'entreprendre. L'exécution en sera lente peut-être ; il n'importe. L'œuvre est bonne, c'est assez. Essayons de greffer sur le vieux tronc du français une tige canadienne, ple ne de sève, saine, vigoureuse, et espérons aussi longtemps qu'il faudra. Si le succès se fait attendre, si nous ne voyons pas nous-mêmes s'ouvrir les feuilles et croître les rameaux du nouveau sujet, nous nous consolerons en disant, comme *le vieillard* aux *trois jeunes hommes* :

Nos arrière-neveux *nous* devront cet ombrage.

L'éducation littéraire du peuple

Par M. l'abbé J.-M. Melançon (Montréal)

Donner au peuple une éducation littéraire, ce n'est pas seulement lui montrer à écrire sans faute ou à s'exprimer plus correctement qu'il ne le fait d'ordinaire, mais c'est encore lui fournir les moyens de se mettre en contact avec les œuvres des meilleurs écrivains ; c'est éveiller en son esprit le sens critique et former son goût, de façon à le rendre susceptible de distinguer entre un ouvrage qui a quelque valeur et un autre qui n'en a pas ; c'est lui enseigner les notions de style indispensables au travail de la composition.

Cette éducation est-elle possible ?

Évidemment, si l'on considère le peuple comme l'entière multitude des habitants d'un pays, sans distinction de rang, d'état ou de fortune, il est bien difficile de ne pas qualifier d'utopie le projet de donner à tous et à chacun, sans exception, une éducation littéraire appréciable. Il y aura toujours des illettrés, fort insoucieux par ailleurs de progrès intellectuel, pour qui l'étude de la littérature n'aura jamais de charme et demeurera pratiquement impossible, faute de formation préliminaire.

Pourtant, dans le peuple, je veux dire : dans cette partie de la population qui est la plus nombreuse et la moins riche, il existe certaines classes pour lesquelles l'éducation littéraire paraît facilement réalisable. Il me semble même que c'est le cas du plus grand nombre. Tous ceux que les exigences de leur condition sociale obligent à se chercher une situation dans le commerce ou l'industrie, avant qu'ils aient pu recevoir les avantages de l'instruction secondaire ; tous ceux qui, au sortir de l'école primaire, se mettent à gagner leur vie comme ils le peuvent, dans l'une ou l'autre des mille occupations que leur offre la société moderne ; tous les ouvriers, négociants, employés de bureau, de magasin ou d'usine, gens de service, manœuvres, etc., pourraient assurément acquérir une somme de connaissances littéraires, peut-être pas très considérable, suffisante cependant pour leur permettre de goûter avec profit les chefs-d'œuvre de littérature qui sont la gloire de leur langue. Combien, en outre, pourraient devenir assez habiles dans l'art d'écrire pour être en état de rédiger avec élégance et clarté une lettre, un article de journal, un discours... !

Certes, nous comprenons qu'il ne soit pas loisible à tous de pouvoir s'approprier, dans le texte original, la pensée des auteurs grecs ou latins. C'est un privilège réservé aux savants. Mais, nous ne voyons pas pourquoi la connaissance des lettres françaises, au moins, continuerait d'être, comme par le passé, l'apanage exclusif de ceux-là seuls qui eurent l'honneur de faire leurs humanités dans une institution d'enseignement supérieur. Nous ne voyons pas ce qui empêche que l'on facilite aux pauvres, comme aux riches, le moyen de prendre part aux jouissances que procure le commerce des esprits les plus distingués de l'humanité.

Les avantages que le peuple retirerait d'une culture littéraire bien comprise sont immenses et sautent aux yeux. L'individu aussi bien que la société y trouveraient une source féconde de progrès.

S'il est vrai que l'étude des lettres, — et nous l'avons tous appris dans les manuels, — « initie au vrai humanisme, donne à l'homme ce fini, ce je ne sais quoi de distingué qui se révèle dans les créations littéraires les plus parfaites » ; s'il est vrai qu'elle « épure, embellit les plus nobles facultés de l'âme, et qu'en nous faisant admirer le beau, elle nous porte au bien », qui ne voit la place que devrait occuper la littérature dans l'enseignement populaire ? Qui n'aperçoit déjà son utilité, son importance ?

L'homme du peuple a besoin de réconfort et de délassement. Quand, après sa dure journée de travail, l'ouvrier possède enfin quelques heures de loisir, quel plus agréable, quel plus utile divertissement pourrait-il se donner que de jouir avec satisfaction du fruit de ses études littéraires ? Cicéron l'a dit : « c'est la récréation la plus digne d'un homme et d'un citoyen libre », et son aphorisme est encore applicable de nos jours.

Soit qu'il écrive pour lui-même, soit qu'il lise les plus belles pages de l'éloquence et de la poésie, rien ne saurait retenir plus fortement le travailleur dans le sentier du devoir et contre-balancer les influences malsaines qui l'attirent vers le cabaret ou la rue.

Mais les bienfaits d'une littérature à la portée du peuple s'étendent plus loin que les individus seuls ; ils atteignent la société tout entière. Les lettres ont des relations plus nombreuses qu'on ne se l'imagine avec les questions sociologiques.

L'expérience démontre que le peuple se laisse ordinairement guider par ce qu'on lui enseigne. Or, les enseignements qu'il reçoit, les arguments qu'on met devant ses yeux auront une action d'autant plus efficace et rapide qu'ils seront plus facilement saisis. D'autre part, il est clair que plus le peuple sera lettré, plus aussi

grandira son aptitude à s'assimiler les vérités qu'on lui propose, à ne pas se laisser leurrer par les sophistes, à discuter les questions qui l'intéressent, à mettre en pratique les conseils de morale, d'économie ou d'hygiène qu'on lui prodigue. Les sociologues, dont tous les efforts peuvent se résumer dans ces trois mots d'une devise chère à nos sociétés canadiennes : « Rendre le peuple meilleur », trouveraient dans l'enseignement littéraire des classes populaires un adjuvant précieux. La littérature instruit le peuple : c'est tout dire.

A nous, surtout, Canadiens français, qui tenons à conserver intact le parler de nos pères, il importe, plus qu'à toute autre nation peut-être, de donner au peuple une éducation populaire vraiment sérieuse. Dans la conservation et la défense de cet héritage sacré, n'allons pas croire que le peuple n'ait pas sa part de travail. C'est un collaborateur puissant. Lorsque le peuple, ayant subi l'influence des ambiances anglaises, aura délaissé l'usage du pur français et ne s'exprimera plus qu'en un jargon où domineront le mot anglais et l'anglicisme, l'heure fatale sera proche, qui verra disparaître de cette terre la langue des premiers colons. Grâce à Dieu, ce jour est loin de nous ! Mais, afin qu'il n'arrive jamais, il faut persuader au peuple qu'il doit défendre sa langue à tout prix et contre tous les obstacles. Pour cela, le devoir nous incombe de lui faire comprendre la noblesse et la beauté du français ; il faut lui en inculquer l'orgueil. Et cette œuvre éminemment patriotique [illegible] nationale, rien ne saurait mieux l'accomplir que l'enseignem[illegible] populaire de la littérature.

Il faut bien l'avouer cependant, et l'enquête la plus sommaire nous le démontrerait, il en est fort peu, parmi les gens du peuple en ce pays, qui seraient en mesure de répondre aux moindres questions qu'on leur poserait sur la littérature. Le développement de nos classes populaires n'a pas été effectué à ce point de vue. Il y a évidemment pour expliquer ce manque de culture littéraire chez notre peuple des raisons très honorables et que nous sommes les premiers à reconnaître. Nous n'avons pas à les examiner ici. Qu'il nou[illegible] suffise que le fait soit constaté.

Ce n'est pas que notre peuple soit réfractaire à l'étude des lettres. Au contraire : il n'en est pas qui porte plus d'attention aux choses de l'esprit ; il n'en est pas qui écoute plus religieusement une conférence ou une lecture ni qui mette plus de sentiment et de poésie dans ses chansons de terroir. Que les études littéraires abandonnent les sommets qu'elles ont occupés jusqu'à ce jour, qu'elles descendent un peu vers le peuple et le peuple se portera volontiers à leur rencontre.

Quels sont les moyens les plus propres à opérer cette amélioration ?

En premier lieu, il faut compter sur l'école primaire. L'école est le peuple de demain. C'est à l'école que le peuple doit acquérir d'une façon durable le goût du beau langage et de la forme littéraire, ainsi que l'habitude de la lecture. Si l'initiation scolaire fait défaut, le risque est grand de ne jamais pouvoir la remplacer. Dans tous les cas, c'est la plus efficace et la meilleure. L'homme se ressent toute sa vie de ses impressions premières.

Il importe donc de veiller avec grand soin à la valeur littéraire des livres d'école et à la préparation des éducateurs en vue de l'enseignement littéraire. Il importe que les programmes scolaires fassent une large part à la lecture des bons auteurs, aux exercices de style et à l'histoire de la littérature. Qu'ils parlent ou qu'ils écrivent, les enfants doivent s'accoutumer à n'employer que le mot propre et le terme français. La mise à exécution de ce dernier article serait à lui seul une excellente formation.

Les bibliothèques scolaires ont aussi une influence considérable sur la formation intellectuelle des enfants, à condition qu'on n'y admette que des livres choisis, modèles de goût et de pureté, et qu'on ne les distribue aux enfants qu'avec prudence, selon l'âge et le tempérament de chacun.

C'est donc avec plaisir que l'on constate les efforts qui se font, à l'heure actuelle, pour orienter dans un sens plus littéraire l'éducation de l'enfance ; et ce n'est pas sans raison que ce congrès s'occupe de la formation littéraire à l'école.

Après l'école, surtout au cours des premières années qui suivent, est-ce qu'il ne serait pas possible de fonder des œuvres où l'enseignement littéraire serait continué ? Ne serait-il pas avantageux de donner une tournure plus littéraire aux œuvres postscolaires : patronages, cercles de jeunes gens et autres ? Dans les localités où ces institutions existent, ne pourrait-on pas, par exemple, organiser des conférences ou tout simplement des assemblées de lecture ? Il y a des jeunes gens qui se réunissent chaque semaine dans le but de lire ensemble quelques pages d'un auteur célèbre dans la prose ou la poésie, et qui commentent ensuite la valeur des choses qu'ils ont entendues, dans une libre discussion où chacun peut donner son appréciation. Cela ne demande guère d'efforts ni de travail préalable et c'est, par contre, aussi intéressant qu'utile. Malheureusement, ces sortes de cercles sont bien rares, et ce n'est généralement pas parmi les gens du peuple qu'on les rencontre.

Le journal, le journal quotidien, avec son énorme diffusion, est en état d'accomplir une tâche immense dans l'enseignement populaire. Ils s'appellent légion ceux qui, sans ouvrir un volume par année, lisent cependant leur journal chaque soir. Le journal a la mission de les instruire. Qu'à côté du fait-divers, qui n'excite que la curiosité, le lecteur trouve des conseils salutaires, des extraits d'œuvres bienfaisantes. Qu'on prêche à pleines colonnes l'amour de la langue et l'importance de sa conservation. Qu'on ne se lasse pas d'instituer des concours ; d'encourager, en les publiant, les productions populaires de quelques mérite ; de corriger sans relâche les fautes usuelles. Sous la rubrique : « Corrigeons nos fautes », certains journalistes ont fait davantage pour l'épuration de notre parler que les meilleures grammaires.

Les revues pourraient avoir une influence plus sérieuse encore ; mais, la plupart ne sont pas à la portée du peuple et ne trouvent d'accès qu'auprès des classes dirigeantes. Qui nous donnera une revue littéraire vraiment populaire, à prix modique, à tirage considérable, qui saurait s'attirer la faveur des masses en ne traitant pas de façon trop élevée les sujets qu'il leur est opportun de connaître ? Une telle revue est encore à venir.

Un autre moyen efficace d'éducation littéraire pour le peuple consiste dans la multiplication des bibliothèques. Trop souvent des pauvres, qu'un noble désir pousse à s'instruire, réclament en vain le livre dont leur louable ambition aurait besoin ! Et plus d'un serait aujourd'hui monté d'un ou de plusieurs degrés dans l'échelle sociale, s'il avait eu sous la main, à l'heure propice, le livre qui contenait les principes de son amélioration intellectuelle et morale. Multiplions les bibliothèques : pourvu qu'elles soient bonnes, elles ne seront jamais trop nombreuses. Le système de bibliothèques paroissiales fait une œuvre excellente.

Tels sont, il me semble, les principaux moyens à prendre pour propager chez le peuple l'enseignement littéraire. Il en est d'autres, sans doute, qu'il conviendrait aussi de signaler et nous serions heureux de les voir exposer. La question est assez importante pour mériter toute notre attention.

Mais il se rencontrera peut-être des gens pour s'opposer à cet enseignement, en objectant que l'immoralité semble s'accroître chez le peuple en raison directe de son avancement littéraire. On produira des statistiques pour établir que le nombre des crimes augmente de jour en jour, en Europe, à mesure que l'instruction se répand.

La faute n'en est pas à l'instruction elle-même. La faute en est aux procédés employés à répandre l'instruction. Si l'on sème dans les classes inférieures de la société des livres malsains, des journaux sans scrupule et sans pudeur, il n'est pas étonnant que le peuple dégénère. L'instruction n'immunise pas contre le vice. C'est pourquoi, il est nécessaire que les gouvernements qui tiennent à sauvegarder la société s'appliquent à proscrire sans merci la diffusion dans le peuple des œuvres pernicieuses. Mais l'instruction en elle-même ne peut produire que de bons résultats. « L'abus des bonnes choses, dit Marmontel, ne prouve pas qu'elles soient mauvaises. »

Les lettres françaises et nos couvents

Par les Ursulines (Québec)

Parmi les nombreux bienfaits dont la race française en Amérique est redevable aux Communautés religieuses, l'enseignement littéraire est assurément l'un des plus dignes d'attention et de reconnaissance.

Notre colonie n'était encore qu'à son berceau quand, en 1639, la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation vint de France avec deux compagnes et Madame de la Peltrie, jeter ici, sur ce coin de terre privilégié de notre continent, les fondements de son institut, et se livrer, auprès des jeunes filles françaises et des jeunes indiennes, à l'œuvre de l'éducation. Aucune religieuse n'avait encore jusque-là abordé nos rivages. Les Ursulines, venues toutefois après les Jésuites, qui les devancèrent de quelques années (1), furent les premières éducatrices de notre pays.

La culture des lettres occupa toujours dans leur enseignement une place d'honneur. Pouvait-il en être autrement? Ces femmes dévouées vinrent de France vers le milieu du dix-septième siècle, c'est-à-dire à l'époque où notre ancienne mère patrie allait atteindre son plus haut degré de splendeur littéraire et de civilisation. Elles appartenaient à un ordre religieux qui depuis plus d'un siècle (2) s'appliquait avec succès à l'œuvre de l'éducation dans les centres les plus cultivés de l'Europe.

Le Monastère de Tours, d'où partit Marie de l'Incarnation, et tout spécialement celui de Paris, avec qui la maison de Québec eut de tout temps les plus cordiales et les plus étroites relations (3), s'étaient acquis déjà une haute renommée. L'ordre de Sainte-Ursule avait ses méthodes d'enseignement, ses traditions nettement

---

(1) Les Jésuites commencèrent à enseigner à Québec en 1635. *Relations* de 1635 et 1636. Voir l'excellent ouvrage de Monsieur l'abbé A.-E. Gosselin, recteur de l'Université Laval : *L'Instruction au Canada sous le régime français ;* p. 35 et p. 248.

(2) L'ordre de Sainte-Ursule fut fondé à Brescia, Italie, en 1535, par Sainte Angèle de Mérici.

(3) Le monastère de Québec fut affilié à celui de Paris en 1682, pendant qu'était Supérieure la Mère Saint Athanase, venue en 1640 du couvent de Paris et appelée à succéder à la Vénérable Marie de l'Incarnation comme Supérieure. Voir *Les Ursulines de Québec,* vol. I, p. 351.

déterminées et qu'en traversant l'Atlantique la Vénérable Marie de l'Incarnation et ses compagnes apportèrent dans le Nouveau Monde, avec l'intention de les y pleinement appliquer.

Or, à cette époque, que nous sommes bien un peu tentées de regretter, la tendance à encombrer les programmes d'études de matières trop violemment entassées et parfois trop exclusivement spéculatives, ne s'était point encore manifestée, et la culture littéraire était l'objet d'une toute spéciale attention. D'ailleurs, en arrivant dans ce pays les fondatrices du Monastère de Québec trouvèrent parmi leurs compatriotes venus de France une société choisie, des parents désireux de procurer à leurs enfants le bienfait d'une solide et belle éducation. « Rien n'est mieux constaté, par nos anciens registres, lisons-nous dans l'histoire de notre Monastère, que le zèle des parents pour l'éducation de leurs filles, et ce fait est aussi glorieux à la religion qu'honorable à la population du pays. Ces colons des premiers temps, dont la fortune était si modique et la carrière si périlleuse, étaient des pères véritablement dignes de ce nom, ne comptant plus les sacrifices quand il s'agissait du bien-être moral de leurs enfants ; ils se rendaient parfaitement compte de ce que l'avenir d'un peuple emprunte à l'éducation. Magistrats, hommes de science, interprètes de sauvages, médecins, marchands, industriels de toute espèce, agriculteurs, tous amènent leurs filles au Monastère.

« Nos lectrices ne verront pas sans admiration arriver des extrémités mêmes de la Nouvelle France, de l'Acadie, du Détroit, de la Louisiane, les filles de ces vaillants officiers dont les exploits ont tant de fois sauvé le pays, de ces hardis explorateurs qui ont couvert de gloire le nom français [1]. »

On comprend que dans de telles circonstances l'enseignement des Ursulines ait pris dès le commencement un caractère de distinction, et n'ait point tardé à produire les plus heureux résultats.

La Vénérable Mère Marie de l'Incarnation emprunta, un jour, pour écrire à une religieuse de France, « la main d'une jeune professe, fille d'une des principales familles du pays » [2].

Cette jeune professe était, nous avons lieu de le croire, la Mère Anne Bourdon [3] de Sainte Agnès, qui naquit à Québec, reçut son éducation des Ursulines, et fut la première supérieure canadienne et la première annaliste du Monastère. Elle nous a laissé des récits

---

(1) *Les Ursulines de Québec*, vol. I, p. 490.
(2) M. de l'Incarnation, *Lettres*, vol. II, p. 259 (Édition Richaudeau).
(3) Fille de Jean Bourdon, procureur général.

pleins d'élégance, d'abandon et d'une aimable simplicité. On retrouve dans les relations qui suivent [1] un cachet analogue de grâce et de facilité.

La Sœur Morin, enfant de Québec et ancienne élève du vieux Monastère, écrivit également avec charme les premières annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal [2]. Les jeunes indiennes elles-mêmes, par leurs succès et leur obéissance, donnaient souvent à leurs maîtresses les plus douces consolations. Notre Vénérable Fondatrice écrivait, en 1670 : « Nous avons cinquante filles sauvages de quatre nations, qui nous consolent par leur docilité. Ce sont les délices de nos cœurs ; elles nous font trouver, au milieu de nos travaux, des douceurs que nous ne changerions pas pour des empires. » Et, dans une autre lettre : « Nous en avons francisé plusieurs que nous avons mariées à des Français... L'une d'elles sait lire et écrire en perfection, tant en huron qu'en français ; personne ne pourrait se persuader qu'elle est née sauvage. Monsieur l'intendant en a été si ravi, qu'il l'a obligée de lui écrire quelque chose en sa langue et en la nôtre, pour l'emporter en France et le faire voir comme une chose extraordinaire [3]. »

Qu'on nous permette enfin de citer l'exemple de Mademoiselle Joybert, née en Acadie, sur les bords de la rivière Saint-Jean, et qui fut plus tard la marquise Philippe de Vaudreuil. En 1709 elle se rendit à Versailles, où elle avait été appelée pour remplir les fonctions de sous-gouvernante des Enfants de France. On lui confia l'éducation du jeune duc d'Alençon. Le duc de Saint-Simon, d'ordinaire peu flatteur, la proclame dans ses Mémoires « bien au-dessus de son emploi ». Le prince, son élève, étant mort, on la retint à la Cour plusieurs années encore pour y élever les autres enfants du duc de Berry [4]. Il nous est par là permis d'entrevoir quelle formation morale et intellectuelle, et spécialement littéraire, on donnait, au Monastère de Québec, puisqu'une des filles de son pensionnat, sous le règne même de Louis XIV, fut jugée digne de faire œuvre d'éducation jusque dans le palais des rois.

Vingt ans environ s'étaient écoulés, pendant lesquels les Mères Ursulines avaient seules dans notre pays distribué aux jeunes filles

---

(1) *Les Ursulines de Québec*, vol. II, p. 41 et suivantes.

(2) IBID., vol. I, p. 380. (Note).

(3) M. de l'Incarnation. *Lettres*, vol. II, p. 388. — *Vie de la Vén. M. de l'Incarnation*, par une Religieuse du même ordre, p. 430 (édition 1910). M. Talon intendant, avait d'ailleurs au Monastère sa petite troupe de protégées, qu'il avait placées, et dont il suivait les progrès. IBID. Les autorités ecclésiastiques et religieuses pourvoyaient souvent de leurs deniers à l'éducation des jeunes filles.

(4) Voir M. Ernest Gagnon, *Le château Saint-Louis*, p. 88.

le bienfait de l'éducation, quand une autre héroïne, elle aussi venue de France, entreprit en faveur de la colonie naissante de Montréal l'œuvre qu'accomplissait à Québec avec ses compagnes la Mère Marie de l'Incarnation. La Vénérable Marguerite Bourgeoys ne tarda pas à doter Ville-Marie d'un institut qui sut donner à ses élèves une belle culture littéraire en même temps qu'une excellente formation morale et religieuse [1]. Écoutons quelques-uns des accents que fit entendre cette femme d'une haute intelligence, d'une vigoureuse initiative, d'une ardeur vraiment apostolique : « Si les Apôtres ont donné leurs travaux, leur vie, et tout ce à quoi ils pouvaient prétendre en ce monde pour faire connaître Dieu, pourquoi les filles de la Congrégation ne sacrifieraient-elles pas leur santé, leur satisfaction, leur repos et leur vie pour l'instruction des filles à la vie chrétienne et aux bonnes mœurs ? Aussi, cette Communauté doit être une image du Collège Apostolique ; mais je compare le Collège des Apôtres à une étoile qui est au firmament, et la Congrégation à un brin de neige qui tombe en forme d'étoile et qui peut se fondre à la moindre chaleur. » [2]

Une telle ardeur pour la cause de l'éducation était saintement contagieuse et elle excitait parmi les compagnes de la Vénérable Fondatrice une pieuse émulation de zèle et de dévouement. Aussi la Congrégation de Notre-Dame vit-elle ses efforts couronnés des plus admirables succès. Monsieur de Meulles, intendant du pays, écrivait, en 1683, au Ministre de la marine : « Vous ne sauriez croire, Monseigneur, combien les filles de la Congrégation font du bien en Canada. Elles instruisent toutes les jeunes filles, de tous côtés, dans la dernière perfection... Outre les petites écoles que les filles de la Congrégation tiennent chez elles, et outre les pensionnaires françaises et sauvages qu'elles élèvent dans une grande piété, disait Monseigneur de Saint-Vallier, de la maison de la Congrégation sont sorties plusieurs maîtresses d'école, qui se sont répandues en divers endroits de la colonie ». Enfin le Père Charlevoix, dans ses relations de 1721, écrivait : « La maison des Sœurs de la Congrégation, quoique une des plus grandes de la ville, est encore trop petite pour loger une si nombreuse Communauté. La Nouvelle France, dont elle est aujourd'hui un des plus beaux ornements, le doit à Marguerite Bourgeoys, qui a rendu son nom cher et respectable à toute la

---

(1) La Vén. Marguerite Bourgeoys commença à enseigner en 1657 ; elle se rendit en France en 1658 et revint l'année suivante pour reprendre définitivement son œuvre, avec l'aide des Sœurs Châtel, Crolo et Raison. Voir M. A.-E. Gosselin : *L'instruction au Canada sous le régime français*, ch. IX, p. 169 et suivantes.

(2) Voir *Vie abrégée de la Vén. Marg. Bourgeoys* (Cadieux et Derome, 1882), ch. IV, p. 33 et suivantes.

colonie. Sans autres ressources que son courage et sa confiance en Dieu, elle entreprit de procurer à toutes les jeunes personnes, quelque pauvres et quelque abandonnées qu'elles fussent, une éducation que n'ont point dans les royaumes les plus policés beaucoup de filles, même de condition. Elle y a réussi au point qu'on voit, toujours avec un nouvel étonnement, des femmes jusque dans le sein de l'indigence et de la misère, parfaitement instruites de la religion, qui n'ignorent rien de ce qu'elles doivent savoir pour s'occuper utilement dans leurs familles, et qui, par leurs manières, leur façon de s'exprimer et leur politesse, ne le cèdent point à celles qui, parmi nous, ont été élevées avec soin. C'est la justice que rendent aux filles de la Congrégation tous ceux qui ont fait quelque séjour en Canada [1]. » Nous n'insisterons pas davantage. La Congrégation de Notre-Dame brille d'un trop vif éclat dans le ciel de notre histoire pour qu'il soit nécessaire d'énumérer les services inappréciables, qu'à son titre d'éducatrice elle a rendus à notre patrie.

De nouvelles ouvrières vinrent s'adjoindre à celles de la première heure sur le champ de l'éducation. Les Ursulines fondèrent, à la fin du dix-septième siècle, le Monastère aujourd'hui si florissant des Trois-Rivières [2], et quelques années plus tard, les Sœurs de l'Hôpital-Général de Québec ouvraient un pensionnat où elles donnèrent, jusqu'en 1868, un enseignement marqué au coin d'une haute distinction [3]. Comme le «Vieux Monastère», ces Institutions, sous la domination française, goûtèrent dans leur travail de douces consolations et remportèrent de brillants succès ; ensemble elles traversèrent péniblement, mais sans perdre de vue leur idéal, les jours sombres qui suivirent la disparition sur nos rives du drapeau fleurdelisé. Leur influence grandit avec les années et l'accroissement de la race canadienne-française.

Vers le milieu du siècle dernier il y eut une admirable floraison de nouvelles communautés enseignantes ; alors parurent, pour n'en mentionner que quelques-unes, les Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie d'Hochelaga, de Sainte-Anne de Lachine, du Bon-Pasteur de Québec. Les Sœurs Grises dotèrent notre ville et celle d'Ottawa de nouvelles fondations, et de la France nous arrivèrent les Sœurs de Jésus-Marie [4], de Sainte-Croix [5] et du Sacré-Cœur [6]. Le souffle de la persécution nous a apporté d'Europe, en ces dernières

---

(1) *Vie abrégée de la Vén. Marg. Bourgeoys*, ch. IV, (Cadieux et Derome).
(2) Fondé, en 1697, par Monseigneur de Saint-Vallier.
(3) L'Hôpital-Général, fondé en 1693, se livre à l'enseignement de 1725 à 1868
(4) Sillery.
(5) Saint-Laurent, près Montréal.
(6) Sault-au-Récollet, Montréal.

années, de nouvelles recrues. Le mouvement d'expansion, commencé dès les premiers temps de la colonie, s'accéléra avec une incroyable rapidité. Nos couvents se sont multipliés ; on les retrouve non seulement dans nos grandes villes sur les bords du Saint-Laurent, mais encore dans les Provinces Maritimes, dans l'Ontario, le Nord-Ouest, aux États-Unis, partout à peu près où sont groupés dans l'Amérique du Nord les Canadiens français. Nous aimons toutefois à le constater, nos religieuses ne sont point les seules éducatrices de notre pays ; mais elles revivent en quelque sorte et nous retrouvons leur influence dans ces nombreuses jeunes filles qui se partagent avec elles les labeurs de l'enseignement et se sont faites les émules de leur dévouement : il n'est guère chez nous d'institutrice laïque qui ne soit enfant de quelqu'un de nos couvents ou de nos monastères.

***

Il serait difficile de dire avec exactitude tous les succès obtenus par nos communautés de Religieuses dans l'enseignement des lettres françaises au Canada ; il faut nous contenter de les laisser entrevoir : le talent et la culture littéraires chez la femme et la jeune fille se manifestent plutôt, d'ordinaire, dans l'intimité de la vie privée, un peu comme ces fleurs de solitude ou de parterres intérieurs, qui ne charment de leur beauté et n'embaument de leurs parfums qu'un petit nombre de passants ou de visiteurs. C'est habituellement dans les lettres à des parents ou à des connaissances, dans des récits intimes, dans les fêtes au pensionnat, où la poésie même fait parfois entendre sa voix (1), ou dans des circonstances et sous des formes analogues que les plumes féminines révèlent leur charme et déploient leur habileté. Quelques-unes ont néanmoins livré à la publicité des œuvres remarquables, qui nous laissent plus nettement apercevoir jusqu'à quelle hauteur dans l'art d'écrire peuvent monter les élèves préparées par nos Religieuses enseignantes. Un rapide coup d'œil jeté, au point de vue qui nous intéresse, sur les méthodes et les programmes suivis dans nos couvents ou nos monastères, nous fera connaître d'une façon plus précise leur enseignement littéraire, et nous permettra d'en mieux apprécier la valeur et l'efficacité.

Dès qu'une enfant a acquis un peu l'habitude d'écrire, vers l'âge par conséquent de dix ou douze ans, on commence déjà, en

(1) *Les Ursulines de Québec*, vol. III, pp. 199 et 254.

l'aidant beaucoup assurément, à lui faire composer de petites lettres, décrire des images qu'elle a pu regarder à loisir attentivement, ou encore préparer un compte rendu très abrégé de leçons de choses données, soit en classe soit à l'occasion d'une promenade, par la maîtresse, qui s'efforce ainsi de faire acquérir promptement à ses élèves des connaissances nouvelles, de leur fournir des idées et des expressions, d'accroître leur vocabulaire et de les habituer à l'esprit d'observation. A mesure que les élèves avancent dans leur cours d'études elles donnent à des travaux de ce genre plus d'attention. On leur fera étudier et même reproduire ou imiter, à leur manière, certains morceaux, par exemple quelques fables de La Fontaine. Mais c'est dans les classes supérieures que s'enseigne expressément la littérature. On y consacre, pendant au moins trois ans, assez souvent cinq, en moyenne à peu près une heure par jour. Deux choses en particulier sont essentielles à toute culture littéraire : la formation du goût et l'habitude d'écrire avec art et facilité.

Pour former le goût, on étudie au moyen de manuels, qui ne font point défaut dans notre langue, les principes (1) et l'histoire de la littérature, et l'on consacre un certain temps, assez généralement quatre ou cinq heures par semaine, plus encore en quelques endroits, à la lecture d'auteurs recommandables tant à raison du style que sous le rapport des pensées et des sentiments. Dans quelques institutions la maîtresse elle-même, le plus généralement en dehors des heures d'enseignement régulier et sous forme de classes récréatives, lira quelque belle pièce littéraire, dont elle fera l'analyse tant au point de vue du fond que de la forme : elle distinguera les idées principales des idées secondaires ; elle fera apprécier les mérites de l'élocution et ne négligera point de signaler les plus remarquables beautés.

Mais ce qu'il y a de plus important, ce que l'on exige avant tout, c'est le travail personnel des élèves. Une fois au moins chaque

---

(1) Les principaux manuels de principes littéraires suivis dans nos communautés sont ceux du P. Mestre, S.-J. et de l'auteur des *Paillettes d'or*. On suit aussi le *Traité de littérature française* par une Religieuse Ursuline du Sacré-Cœur. Les Sœurs du Sacré-Cœur suivent un manuel édité à leur Maison Mère. M. l'abbé A. Dion, du Séminaire de Québec, a publié *L'Art d'écrire*. Cet excellent ouvrage complet déjà en lui-même, le sera tout à fait quand l'auteur l'aura fait suivre des *Genres littéraires*. Nos jeunes filles trouveront à la fois plaisir et profit à l'étudier.

L'histoire des littératures, par J. M. J. A. (Religieuse Ursuline, autrefois de Nantes, actuellement à Rome) est généralement en usage. Le même auteur vient de publier (J. de Gigord, 15, rue Cassette, Paris), *la Littérature française au 19ème siècle*, fort volume, précieux comme ouvrage à consulter. Les Sœurs de Sainte-Anne de Lachine ont publié un *Précis de l'histoire de la littérature française*, concis, substantiel, bien fait. Il a le mérite d'embrasser la période moderne à peu près jusqu'à nos jours (1900). On consulte aussi le *Tableau d'histoire de la littérature canadienne-française*, par M. l'abbé Camille Roy. Nous n'avons l'intention de mentionner ici que quelques auteurs.

semaine, plus souvent encore dans les classes inférieures, ou quand les sujets à traiter sont de moindre importance et d'une plus grande facilité, toutes doivent présenter une composition littéraire : imitation, lettre, récit, description ou amplification. Lettres sur des sujets variés, le plus souvent lettres familières, narrations de faits empruntés à la vie ordinaire et à l'histoire ; descriptions d'objets et de lieux connus ; de plus, dans le cours supérieur, explication de pensées, exposition de questions morales ou littéraires à la portée des élèves : tels sont habituellement les travaux qu'on s'applique à faire soigneusement préparer. Une large part est faite au style épistolaire, aux faits d'actualité et de vie pratique ; et, dans les descriptions et les narrations, aux événements nationaux.

La correction des compositions est l'objet d'une toute particulière attention. La maîtresse corrige d'abord en dehors de la classe ; elle indique par deux signes conventionnels différents les fautes au double point de vue de la grammaire et du style ; en marge elle annote les défauts littéraires de fond et de forme : termes impropres, constructions défectueuses, manque de justesse ou de clarté dans les idées, les images et les expressions. Elle donne aussi en percentage une appréciation générale de la composition et elle a bien soin d'en faire ressortir les mérites et d'indiquer les principaux moyens de la perfectionner. La maîtresse, soit qu'elle lise deux ou trois devoirs (la plupart du temps sans en mentionner l'auteur) ou qu'elle prenne à dessein quelques phrases détachées, complète en classe, par des explications orales, cette première correction. Autant qu'il est possible aussi elle fait de cette correction un exercice actif, réclamant le concours des élèves et faisant usage du tableau noir.

On exige le plus habituellement sur le même sujet deux ou trois rédactions, afin que la jeune fille apprenne à corriger soigneusement ses propres compositions et s'habitue à y apporter un fini qui les rapproche, autant que le jeune âge en est capable, de la perfection.

Il convient ici de mentionner en outre l'emploi d'industries ou de procédés divers : séances académiques deux ou trois fois par année, réunions mensuelles ou plus fréquentes de cercles littéraires, récitations d'extraits des classiques, étude par cœur de quelques chefs-d'œuvre, par exemple d'*Esther* ou d'*Athalie*, interprétation d'actes, de scènes ou de pièces dramatiques : tous moyens précieux, vigoureux stimulants qui, pour n'être point d'un usage quotidien, n'en sont pas moins, au point de vue de la formation du goût comme du progrès dans l'art d'écrire, d'une puissante efficacité.

Il est souverainement important qu'on donne à la jeune fille une excellente formation littéraire. Après les connaissances religieuses et l'éducation morale rien ne lui est plus utile et ne devrait lui être plus agréable. Les sciences, et tout spécialement les mathématiques plus avancées, ne lui rendront qu'à des intervalles assez éloignés des services appréciables, mais elle fera habituellement usage de l'art de s'exprimer : les convenances ou la nécessité lui feront fréquemment un devoir de rendre, de reproduire avec la plume, au moins sous forme de correspondance épistolaire si ce n'est d'une façon plus solennelle, ses pensées, ses sentiments, ses impressions et les tableaux divers qui se dérouleront sous son regard ou au fond de son imagination. Il importe de savoir s'exprimer toujours avec aisance et simplicité, avec clarté et précision, souvent avec la grâce des plus nobles images, voire parfois — assez rarement, nous voulons bien l'admettre — avec tous les charmes du beau, avec l'ampleur et l'éclat de la magnificence [1].

Nous n'entendons point toutefois enseigner que la jeune fille doive tendre à la parfaite culture littéraire dans le but d'étaler plus tard habituellement aux yeux du public son talent et son art ; elle est appelée à accomplir une tout autre mission, une mission d'intime affection et d'obscur dévouement. La femme ne doit point oublier que Dieu l'a faite la première éducatrice de l'enfance et la reine du foyer.

De son foyer parfois, hélas ! elle ne s'occupe guère sérieusement. Si elle ne se livre point à des lectures futiles ou dangereuses, nous n'osons dire mauvaises, elle n'a que trop la tendance à remplir les jours, quand ce n'est pas une partie des nuits, de distractions, de jeux, de vains amusements. Est-ce là comprendre le sérieux de la vie ? L'enseignement littéraire devrait avoir un but à la fois artistique et moral : il pourrait être donné de façon à mieux préparer la jeune fille à la pratique des vertus et à l'accomplissement du devoir. C'est ce qui a lieu dans la plupart des Communautés de notre pays ; on fait écrire aux élèves des compositions sur des sujets d'économie domestique, sur la mission de la femme, son rôle au sein de la famille ; des lettres à une amie, à un parent, à un frère, qu'on suppose égarés ou exposés au danger, sur les motifs d'éviter les danses, les bals, les théâtres de représentations dramatiques ou de vues animées, les pertes de temps et la lecture des

(1) Nous recommandons aux jeunes filles de s'abonner aux *Annales de Saint-Solange*, revue religieuse et littéraire publiée pour elles, tous les mois, par M. l'abbé Jean Vaudon, 21, quai Paul-Bert, Tours (Indre-et-Loire) France ; 6 f. 10 pour l'étranger. Les jeunes filles y trouveront une sage direction, des renseignements précieux, une lecture agréable et un champ d'activité intellectuelle où elles pourront sans sortir de leur sphère naturelle, exercer avec avantage leur talent d'écrivain.

romans. Si les parents étaient appelés à signer ces compositions ils y trouveraient un précieux avantage : en les lisant ils recevraient, rehaussées à leurs yeux de toutes les amabilités d'êtres qui leur sont chers, des leçons dont ils ont quelquefois plus besoin que leurs propres enfants.

Il nous a toujours semblé que tout programme d'éducation devrait être essentiellement à base à la fois religieuse et littéraire. La littérature ne doit point être séparée de la religion. Le beau a sa première source en Dieu, et de même qu'il n'y a point de plein jour sans la lumière du soleil, de même il ne saurait se rencontrer, dans aucune œuvre, de parfaite et idéale beauté sans les reflets du monde moral et divin. Dieu n'a-t-il pas couronné la nature des splendeurs de l'ordre surnaturel ? Nous devons nous efforcer de l'imiter. On s'y habitue en vivant de la foi, et quand une œuvre n'est illuminée d'aucune clarté céleste, le croyant en qui s'est développé le sens des réalités supérieures éprouve toujours en la contemplant l'impression que produit tout travail incomplet ou inachevé et comme une sorte de désenchantement.

On ne saurait trop faire d'efforts pour amener les jeunes filles, comme du reste toutes les autres classes de lecteurs, à ne lire que les plus recommandables auteurs. Le commerce assidu des véritables grands maîtres élève l'âme, épure le goût, initie aux plus intimes secrets de l'expression et nous procure les plus douces jouissances de l'esprit (1).

Trop souvent, hélas ! on prend dans le choix des lectures une direction nuisible ou dangereuse. On veut lire du nouveau, sans s'occuper de rien approfondir, et l'on ne sait point se borner et revenir aux œuvres de choix, dont la beauté est, un peu à l'imitation de celle de Dieu, à la fois « toujours ancienne et toujours nouvelle ». Le lecteur ou la lectrice qui cèdent si facilement à la tentation de s'aventurer imprudemment sur des voies littéraires inconnues ne risquent-ils point de parcourir, d'abord avec crainte et par exception, puis ensuite sans défiance et par habitude, des œuvres qui, en souillant leur pensée, feraient perdre à leur cœur ses délicatesses et à leur âme la fraîcheur de son innocence ou le parfum de ses vertus ? C'est surtout dans la lecture des romans qu'il

(1) Il y a parmi les littérateurs modernes bon nombre d'auteurs recommandables ; mais combien, surtout parmi les romanciers, souillent leurs ouvrages d'athéisme, d'obscénités et les déparent par l'absence de tout sens religieux. On y rencontre çà et là quelques vraies beautés ; ce n'est pas la peine pour le lecteur en général, bien moins encore pour la jeune fille, d'aller chercher des perles sur ce fumier. L'ouvrage de J. M. J. A., *Littérature française au 19ème siècle*, peut nous servir, en cette matière, de guide prudent et éclairé.

faut particulièrement redouter ce péril. Il est triste de le constater : par suite de leur légèreté naturelle sans doute, mais aussi par défaut d'études littéraires sérieusement approfondies, des jeunes filles se rencontrent dont l'esprit n'est guère capable de goûter autre chose que le tissu plus ou moins habilement conçu d'une intrigue, et l'intérêt plus ou moins banal d'un dénouement. Peu leur importent les qualités du style, le mérite de la pensée, la noblesse des sentiments : le plus souvent elles ne s'en occupent nullement et ne savent point les apprécier. La trame d'un récit absorbe à tel point leur attention que leur intelligence, loin de s'élever au-dessus de vulgaires réalités ou de l'atmosphère brumeuse du rêve, où les retiennent de pareils livres, ne songe même point à prendre son essor vers les sphères où flottent et se dessinent en contours gracieux et en traits étincelants, parmi les clartés sereines du vrai et du bien, les formes supérieures du beau.

Apprenons à goûter en littérature, non pas tant les complications ou la marche d'une intrigue, que la justesse et l'éclat des pensées, le bonheur de l'expression, le rayonnement moral des belles âmes et des cœurs généreux. Nous multiplierons nos jouissances intellectuelles par l'habitude d'aller ainsi les puiser à des sources plus nombreuses, plus variées et plus pures. Nous ne tarderons point à comprendre le prix d'une telle formation et à trouver dans la littérature embellie par le sentiment religieux l'une des plus salutaires influences et l'un des plus doux charmes de la vie.

Les lettres françaises et l'Université

Par M. l'abbé Elie-J. Auclair, professeur à l'Université Laval (Montréal)

—

Que devons-nous faire, à l'Université, pour les lettres françaises, et que faisons-nous? Comment l'enseignement supérieur de la littérature française devrait-il être organisé chez nous, Canadiens français? Y a-t-il eu à cet égard quelque chose de fait, et, dans l'affirmative, à quels résultats sommes-nous arrivés?

Voilà, sous une forme très simple, la question à laquelle on m'a fait l'honneur de m'inviter à répondre. S'il eût été possible de se dérober à une pareille tâche, sans manquer d'égards à ceux qui me faisaient cette confiance, j'aurais pu en toute sincérité d'âme plaider incompétence. Le fait de m'être assis pendant quelques mois aux pieds des chaires de l'Institut Catholique de Paris, de la Sorbonne et du Collège de France, et d'y avoir entendu, après Mgr d'Hulst, Mgr Baudrillart, l'abbé Bertrin et l'abbé Klein, des maîtres comme Émile Faguet, Gustave Larroumet, Émile Deschanel et Gaston Boissier, m'a tout juste donné le goût des belles choses et l'amour des belles lettres. Mon stage à Paris fut trop court pour me donner une réelle compétence en ces hautes et difficiles questions d'organisation des cours. . Tout de même, Paris m'avait mis en goût, et depuis quinze ans, tant dans la vie du professeur que dans celle du prêtre-journaliste que j'ai vécue, j'ai senti ce goût, ou plutôt ce désir de mieux savoir, se développer en moi constamment, sous la poussée du besoin. Ah ! savoir dire ce que l'on veut et savoir le bien dire quel rêve ! Etre capable d'écrire avec clarté, avec mesure, avec tact, quel charme et quelle jouissance de l'âme ce doit être ! Et comme on s'en trouve éloigné souvent !

Notre langue, cette langue que nous aimons, non seulement parce que nous l'avons apprise sur les genoux de nos mères, mais parce qu'elle est riche de gloire et de lumière ; cette langue que nous aimons, non seulement parce qu'elle est celle de nos premiers colons, de nos soldats-apôtres et de nos prêtres héroïques, non seulement parce qu'elle est celle des sauveurs de nos droits et des éducateurs de notre colonie décimée au lendemain de la conquête, mais encore, selon le mot de Paul Deschanel (1) « parce qu'elle a la

—

(1) Discours prononcé à la Sorbonne, 1er juin 1910.

grâce et parce qu'elle a le sourire », ou encore, comme parlait si superbement ici même, à Québec, le représentant de la France, M. Kleckowski, à l'inauguration du monument Champlain, parce qu' « elle est harmonieuse et forte », parce qu'elle est « claire » et parce qu'elle est « tendre », parce qu'enfin « elle est par essence un instrument incomparable pour exprimer avec mesure, avec précision, avec élégance, toutes les formes et jusqu'aux moindres nuances de la pensée, (1) » notre langue, comment devons-nous la traiter, la parler, l'étudier, la cultiver, partout dans nos écoles sans doute, mais surtout dans notre enseignement supérieur et dans nos Facultés des lettres, quelle question opportune pour ce grand examen de conscience national qu'est et doit être notre premier congrès de la langue française au Canada ?

Peut-être avons-nous fait jusqu'ici ce que nous avons pu. Ne jetons pas trop vite des pierres dans le jardin de nos devanciers. Si c'était quelque chose, pour Siéyès, pendant toute la période de la Révolution, d'avoir vécu, ce n'est pas peu de chose, pour l'héroïque poignée de braves gens qui restaient ici au lendemain de 1760, d'avoir vécu, eux aussi, et, en plus, de s'être multipliés de la façon prodigieuse que l'on sait. Et même, au point de vue de la culture intellectuelle, de l'enseignement secondaire et aussi de l'enseignement supérieur — le seul Séminaire de Québec en est le plus brillant témoin — nous ne sommes pas les arriérés que l'on prétend en certains quartiers. Mais encore est-il que si l'on plaçait en regard, d'une part ce qu'il y a à faire et d'autre part ce que nous faisons, le contraste nous vaudrait sans doute quelques réflexions qui seraient vraiment utiles.

Au surplus, il ne faut pas avoir la prétention de régler cette question de l'organisation de l'enseignement supérieur de la littérature française au Canada dans un discours ou dans un rapport. C'est aux hommes de direction et de gouvernement qu'il appartient d'arrêter les moyens pratiques à prendre. Aussi ces notes veulent-elles être tout simplement des suggestions respectueuses. On voudra bien retenir que le modeste rapporteur qui les rédige n'a pas d'autre ambition, en disant nettement ce qu'il pense, que celle d'abord de répondre à la confiance qu'on lui a marquée et aussi peut-être d'aider de très loin à la poussée en avant et à la montée vers l'idéal que doit constituer, pour notre race, le premier congrès de la langue française au Canada.

(1) *Semaine religieuse de Montréal*, 12 novembre 1906, p. 314.

En premier lieu, qu'y a-t-il à faire, au Canada, pour l'organisation de l'enseignement supérieur de la littérature française? En second lieu, qu'y a-t-il eu de fait déjà ?

I

CE QU'IL Y A A FAIRE

Il y a loin de la coupe aux lèvres, et dans le domaine des vœux, comme dans celui des rêves, on peut charger sans compter. Les faits et les réalités se donnent toujours trop tôt le soin d'alléger la charge de tout ou presque tout ce qu'on s'était promis. Je connais maints faiseurs de projets qui seraient fort en peine, s'il leur fallait réaliser un seul de leurs *desiderata*, et j'ai bien peur de mériter aujourd'hui d'aller grossir leurs rangs. Mais enfin, pour dire nettement ce que je pense — et ce que d'autres aussi pensent — l'organisation future de notre enseignement supérieur de la littérature française devrait tendre à assurer à nos Facultés des élèves, des professeurs et un programme. Je dis bien : des élèves et non pas seulement des amateurs, des professeurs et non pas seulement des hommes de bonne volonté et de talent, un programme enfin, calqué sans doute sur les meilleurs de France, mais aussi adapté à la mentalité et aux besoins spéciaux des Canadiens français.

1° Et d'abord il tombe sous le sens qu'il nous faut des élèves au pied de nos chaires de littérature française. Je dirai tout à l'heure qu'au moins à Montréal nous n'en comptons pas beaucoup, et surtout que nous n'y voyons pas souvent ceux que nous voudrions y voir. Il y a là un problème de fait qu'il faut résoudre avant tout autre. Assurons des élèves à nos cours supérieurs de littérature française.

Mais comment s'y prendre? Nous avons vingt et une maisons d'enseignement secondaire dans notre province. Pourquoi, dans la mesure où cela sera possible, tous nos *futurs* professeurs de littérature et de grammaire, et peut-être quelques-uns des plus jeunes professeurs *actuels*, ne seraient-ils pas tenus, de par la volonté des autorités respectives de chaque maison, collège ou séminaire, à justifier d'abord d'un stage de deux ou trois ans à l'Université, puis d'une compétence spéciale qu'établirait un titre de licencié ou même d'agrégé en grammaire, en histoire, en philosophie ou en langues vivantes? Pour Québec et pour Montréal, ne serait-ce pas là le

premier faisceau d'élèves réguliers, sérieux, de carrière, qu'il faudrait grouper au pied des chaires de nos Facultés des lettres? Ah ! je sais, cela ne viendra pas tout seul. Il faudra des sacrifices. Si les talents ne sont pas rares chez nous, les bourses sont plutôt petites. Mais une organisation sérieuse, forte de l'appui des pouvoirs publics, en dehors autant que possible des fluctuations de la partisannerie politique, ne pourrait-elle pas fonctionner, qui assurerait des bourses à ceux qui n'en ont pas et qui les méritent. Un INSTITUT LITTÉRAIRE, dans le genre du Séminaire de l'INSTITUT CATHOLIQUE à Paris, ou de ceux de Lille, ou encore du COLLEGE CANADIEN à Rome, serait-il impossible à créer, sur le rocher de Québec ou près du Mont Royal, qui logerait nos futurs professeurs de l'enseignement secondaire dans une atmosphère de paix, de travail et d'étude ?

Ce sont des questions que je pose, ce sont des vœux que j'exprime ? Mais vraiment est-ce trop demander à un pays qui grandit prodigieusement, comme le Canada, à une race qui veut vivre, comme la nôtre ?

Supposons ce vœu au moins partiellement réalisé. Voilà déjà un noyau d'élèves, de bons élèves réguliers, que le premier caprice venu n'éloignera pas du cours de littérature, d'histoire, de grammaire, de philosophie, de philologie ou de diction. A ceux-là il devrait s'en ajouter d'autres, évidemment.

Nos élèves des Facultés de droit, par exemple, dont la fonction sociale plus tard sera de parler, et de parler souvent, au palais, dans la tribune ou dans les Chambres de nos législatures et de notre gouvernement, ne seraient-ils pas à leur place aux cours de littérature française ? Nos Facultés autonomes, d'accord évidemment avec l'autorité universitaire, ne s'honoreraient-elles pas en décidant que chaque candidat au brevet d'avocat ou de notaire, et surtout à la licence en droit, devrait à l'avenir justifier sinon d'un titre en lettres au moins d'un stage régulier aux cours des lettres et d'un succès relatif attesté, disons par une inscription ?

Et les élèves des autres Facultés, les futurs médecins, les futurs ingénieurs, même les futurs agronomes et tous les autres, perdraient-ils leur temps en suivant les mêmes cours, au moins à titre d'amateurs sérieux et réfléchis ? Qui ne voit le profit que tous ces messieurs — l'espoir de la patrie, comme on dit souvent — auraient ainsi à gagner pour leur formation supérieure et...... la patrie avec eux, pour sa réelle valeur.

Je ne dis rien des futurs prêtres qui reçoivent déjà, au Séminaire, un entraînement — au moins sommaire — à l'art du bon parler.

entraînement qui pourrait d'ailleurs se perfectionner encore. Mais nos jeunes prêtres, dans nos grands centres de Québec et de Montréal, à titre d'amateurs eux aussi, et peut-être mieux encore, ne pourraient-ils pas trouver, pour l'honneur du Dieu qu'ils servent et la gloire de la doctrine qu'ils prêchent, quelques loisirs à sacrifier, au pied des chaires de nos Facultés? Mon Dieu, je sais mieux que personne que nous ne pouvons pas être tous des Bossuet ou des Lacordaire, mais il me paraît bien permis de soutenir que notre « parler » en chaire pourrait grandement s'améliorer sans que nous manifestions en cela une ambition exagérée. Sous prétexte d'être bien compris et de se mettre à la portée d'un auditoire moins cultivé, un certain nombre parmi nous, des plus patriotes parfois et non des moins zélés, ne se mettent-ils pas trop à l'aise avec les règles du bien dire?

Enfin, il est une autre catégorie de jeunes gens que je verrais avec un bonheur tout particulier suivre ces cours de littérature dont je parle, au moins à titre d'amateurs, mais à titre d'amateurs intéressés et zélés : ce sont les futurs journalistes. La presse, il ne faut pas se lasser de le répéter, est une puissance redoutable. Il faut que nos journalistes soient à la hauteur de leur grande responsabilité. Certes, je me plais à reconnaître que les beaux talents ne manquent pas dans notre monde de la presse. Mais combien sont nombreux ceux à qui fait défaut la sérieuse préparation littéraire qui, seule, peut permettre de tenir une plume avec honneur. Mes bons amis, presque mes camarades, de la presse ne m'en voudront pas de le dire avec insistance : il importe hautement à l'avenir de notre race que nos journalistes soient des hommes d'une culture supérieure. L'un d'eux me demandait, un jour : « Pourquoi n'avons-nous pas un cours spécial à l'Université? » Je savais qu'il était sincère, qu'il avait du talent, qu'il avait du courage et saurait se trouver quand même quelques loisirs. J'aurais voulu pouvoir lui dire : « Voici un cours de lettres qui fonctionne régulièrement, allez-y et travaillez ! »

Voilà notre groupe d'élèves tout trouvé. D'abord, des élèves réguliers, obligés par devoir d'état de justifier d'un titre plus tard, puis quelques autres tenus à fournir un stage déterminé, puis enfin des amateurs sérieux, venus d'un peu partout. Mais je reconnais qu'il convient de compter moins, pour faire œuvre utile, sur la quantité que sur la qualité. N'ayez crainte, toutefois ; que l'on s'arrange pour rendre la chose possible à une élite, et nous aurons une élite au pied de nos chaires de littérature française.

A Montréal, nous avons, depuis cinq ans, affiliée à l'Université Laval, une École d'Enseignement Supérieur pour les jeunes filles,

où nos maîtresses de maison de demain et les futures épouses de nos hommes publics peuvent trouver déjà la formation supérieure qui leur permettra de tenir, avec la distinction et la grâce qui leur conviennent, le rôle social toujours si important auquel elles sont appelées. Elles aussi, nous les verrions avec joie assister en nombre au moins aux cours publics plus solennels de nos maîtres en littérature française. J'aurais mauvaise grâce à insister. Ces dames, nous aurons occasion de le noter, donnent à nos jeunes gens, dès maintenant, un exemple que ceux-ci ne suivent pas toujours assez bien.

2° A ces élèves futurs, à tous sans doute, mais surtout au groupe des étudiants réguliers, tenus à justifier plus tard de leur compétence par l'obtention d'un grade académique, d'un titre de licencié, d'agrégé, ou même de docteur, il faut des professeurs. Où les prendre ? On l'a dit justement, nous en comptons déjà au moins quelques-uns chez nous, à qui la tâche, me semble-t-il, ne pèserait pas trop. Je ne cite aucun nom, pour ne pas faire d'exclusivisme Mais il en est plus d'un qui viendraient tout de suite au bout de ma plume !

Nos professeurs, il faudrait sans doute d'abord les aller chercher en France, parmi les agrégés des Facultés françaises, et aussi, surtout plus tard, il serait dans l'ordre de les choisir chez nous, parmi nos hommes de lettres canadiens-français. Il me paraît incontestable que pour l'étude supérieure de notre langue et le développement de notre littérature dans nos Facultés comme dans nos classes de l'enseignement secondaire, que pour alimenter en un mot d'une « substantifique moelle » — comme on a dit quelque part — tout notre enseignement littéraire français, il nous conviendra longtemps, il nous conviendra toujours, de regarder vers cette terre de France, qui reste et restera, sans que nous affaiblissions en rien notre loyalisme au drapeau d'Angleterre, la patrie de nos esprits et de nos cœurs, et partant de notre langue.

Nos professeurs donc, comme bon nombre de nos livres d'étude, il nous est naturel de les demander aux Facultés de France. Mais cet emprunt que nous ferons aux intarissables sources du verbe clair et sonore de l'ancienne mère patrie, il ne convient pas de le faire sans discernement. Il nous faut des gens qui nous comprennent, des gens qui ne soient pas étrangers à notre mentalité de croyants et de catholiques sincères. C'est au retour de son voyage au Canada : je crois, que M. Ferdinand Brunetière, qui avait d'ailleurs constaté le même fait un peu partout dans le monde, a affirmé, on sait avec quelle maîtrise et quel retentissement, que CATHOLIQUE et FRANÇAIS étaient deux termes qui se tenaient absolument et qu'on ne

pouvait que difficilement séparer. Et de fait, s'il est un pays au monde où l'anticléricalisme français soit d'une exportation malaisée, qui cadre mal et ne s'adapte pas, c'est bien le Canada français.

En plus de ces professeurs venus de France, il nous devra convenir de compter aussi sur les nôtres, sur les nôtres d'abord qui auront été étudier là-bas, et puis, plus tard, sur les nôtres qui auront étudié ici, dans ces Facultés de littérature française, que, espérons-le, nous aurons la joie de voir, un jour, en plein fonctionnement à Québec et à Montréal au moins.

Il y a des choses du Canada, en effet, qu'un Canadien verra et comprendra toujours plus profondément qu'aucun autre. Il y a des besoins surtout, que des circonstances particulières ont créés chez nous, qu'un enfant du pays saisira mieux que personne, et auxquels, toutes choses égales d'ailleurs, il sera plus vite en mesure de donner satisfaction.

3° Enfin, outre les élèves et les professeurs, notre enseignement supérieur de littérature française aura besoin d'un programme. Et ici encore, au risque d'imposer une redite, exprimons-le nettement, si les programmes de France nous sont d'abord nécessaires, il nous conviendrait de les adapter à notre mentalité particulière et aux exigences qui nous sont propres.

En toute première ligne, nous devrons être fidèles à la vieille méthode gréco-latine, qu'on n'infirme pas, les faits l'ont prouvé surabondamment en France, sans qu'il y ait péril en la demeure pour les vraies et solides humanités françaises. Ce n'est pas le lieu de refaire ici l'histoire de la longue discussion qui se poursuit, depuis la réforme de 1902, autour des programmes de l'enseignement secondaire en France. L'on sait assez, pour l'avoir lu dans toutes les revues à quelle crise — la crise du français — la prétendue réforme a abouti, au bout de dix ans. On demande partout la réforme de la réforme, c'est-à-dire la défense des humanités gréco-latines contre l'invasion de cet autre modernisme. Il y a dix ans, si l'on veut bien me permettre ce souvenir, j'avais relevé dans une modeste série d'articles (1) les arguments échangés à la Chambre et au Sénat de France au sujet de la susdite réforme. Un juge de Québec me fit l'honneur de m'écrire une lettre que j'ai conservée. « Vous avez raison, me disait-il, de distinguer entre le savoir et la culture intellectuelle... On parle beaucoup de l'esprit pratique de nos jours, et l'on croit avoir tout dit lorsqu'on a mentionné la différence qui

(1) Cf. *Semaine religieuse de Montréal*, septembre 1902.

existe entre les besoins du monde moderne et ceux du moyen-âge. Il suffirait de citer un exemple très moderne, contemporain même, pour montrer que la culture classique la plus haute n'exclut pas le sens le plus clair des réalités de la vie pratique... » Et mon honorable correspondant me parlait de M. Gladstone. Puis il ajoutait, à l'adresse de nos collèges et de notre enseignement secondaire, cette réflexion que j'ai tenu à rapporter dans ce modeste travail soumis au Congrès, à cause de sa justesse d'abord et à cause aussi de la haute autorité du distingué magistrat qui voulait bien me manifester alors son sentiment, M. le Juge et aujourd'hui M. le lieutenant-gouverneur François Langelier : « Indépendamment des raisons d'un caractère général, m'écrivait-il donc, que l'on peut donner en faveur de l'enseignement classique... il y en a une, à mon avis péremptoire pour nous Canadiens français. Toute notre formation intellectuelle a eu lieu sous l'influence de la culture du grec et du latin. Nous sommes essentiellement une race latine. N'est-il pas à craindre, si nous abandonnions l'étude du grec et du latin, que nous ne perdions l'un des traits les plus importants qui nous distinguent comme race et que nous ne devenions des Anglais parlant et écrivant plus ou moins bien le français, mais pensant en anglais ? » [1] — J'ajoute simplement : *quod Deus avertat !*

Donc, nous resterons fidèles à nos traditions. Nous songerons, dans l'organisation de notre enseignement supérieur, que nos futurs professeurs et maîtres auront besoin plutôt de culture que de savoir. Nous demanderons à nos programmes de tendre à former des têtes bien équilibrées plutôt qu'à bourrer des mémoires de formules toutes faites. C'est dire que, tout en recourant aux programmes des Facultés de France, nous devrons garder la liberté de distinguer et de choisir.

Nos recteurs et membres des conseils supérieurs des Facultés de Québec et de Montréal, à qui il reviendra naturellement de faire ce choix et ces distinctions, se souviendront aussi, disions-nous tantôt, que ces programmes de France doivent être chez nous adaptés à des exigences spéciales. Les admirables travaux de nos chers amis et maîtres du PARLER FRANÇAIS de Québec établissent qu'il y a chez nous des canadianismes qui sont vicieux et d'autres qui sont excellents. Beaucoup de gens — pour ne pas dire tous — parlent en public, ou écrivent quand ils s'appliquent, une langue qui n'est pas, hélas ! leur langue de tous les jours. Si nous avons nos bons mots du terroir, auxquels nous devons et nous voulons tenir, nous

---

(1) Lettre de M. le juge Langelier, 3 octobre 1902.

sommes forcés de lutter d'autre part, pied à pied, contre l'anglicisme qui nous envahit par tant de voies diverses. Il y a, je pense, une philologie qui nous est plus spéciale. Autant de choses dont nos futurs programmes devront avoir souci et tenir compte.

II

CE QUI S'EST FAIT JUSQU'ICI

En regard de tout ce qu'il y aurait à faire pour l'organisation de l'enseignement supérieur de la littérature française en notre pays, le sujet proposé à notre étude demande d'indiquer ce qui s'est fait jusqu'ici ? Personne ne sera surpris qu'il y ait sur ce point beaucoup moins à dire. Il y a toujours loin, disions-vous tantôt, de la coupe aux lèvres, et nous n'avons pas à insister sur les difficultés de tout genre qu'une pareille organisation devait nécessairement rencontrer et rencontrera sûrement encore sur le terrain de la pratique.

Notons d'abord qu'il ne faudrait pas — comme on le fait si souvent, par une injustice qui se double d'une ingratitude, au sujet de toutes les questions d'enseignement — s'en prendre aux Collèges classiques et les accabler de reproches. Ils ont fait, dans les circonstances, ce qu'ils pouvaient pour fortifier l'instruction. Mais ce n'est pas leur mission de donner l'enseignement supérieur. C'est aux corps universitaires que ce rôle et cette mission échoient naturellement.

Autant qu'elles l'ont pu, nos Facultés de lettres ont tendu à se perfectionner, à se rapprocher de l'idéal que nous avons dit, en ces dernières années surtout. Il nous paraît toutefois parfaitement avéré qu'elles n'ont pas fait encore beaucoup. Nous ne sommes riches, c'est sûr, ni en élèves, ni en professeurs, ni en programmes. A Québec, à Ottawa, à Montréal, il s'est fait quelque chose, sans doute, et il ne nous convient nullement de le méconnaître ; mais nous ne sommes pas encore arrivés à l'âge d'or, au grand siècle, nous n'avons connu, que je sache, ni Périclès, ni Auguste, ni Louis XIV. Voici toujours ce qui s'est fait.

Nous nous bornerons à parler de Montréal et de sa chaire de littérature française à l'Université Laval, laquelle existe depuis quatorze ans. Nous laisserons à de plus compétents que nous de raconter les heureuses tentatives de Québec et d'Ottawa. En circonscrivant ainsi le sujet, nous risquons moins de dire des inexactitudes.

Quels élèves donc avons-nous eus, à Montréal, depuis quatorze ans, au pied de notre chaire de littérature française, quels professeurs s'y sont succédé, quels programmes ont-ils suivis et enfin à quels résultats sont-ils arrivés ?

1° Le cours de littérature française, qui se donne à Laval par un agrégé de l'Université de Paris, relève de la Faculté des Arts, comme celui du Droit Public de l'Église et celui de l'Esthétique ou de l'Histoire de l'Art. Ce cours, fondé en 1898, par le regretté M. Colin, supérieur de Saint-Sulpice, au lendemain du passage de M. Brunetière à Montréal, et avec l'assistance sympathique de ce maître incontesté des Hautes Écoles de France, a toujours depuis fonctionné régulièrement. Il comprend à la fois des conférences publiques — cours du mercredi — sur les grands auteurs et les chefs-d'œuvre de la littérature française, et un cours, essentiellement didactique — cours du lundi — sur l'art d'écrire et la critique littéraire.

Le talent des conférenciers venus de France a toujours groupé, pour les conférences publiques du mercredi, un très bel auditoire. Mais il faut bien dire qu'on vient là surtout pour goûter de belles choses, finement dites, rien de plus. Cet élite ne forme pas un groupe d'élèves proprement dits, des étudiants ou des étudiantes au sens propre du mot.

Le cours didactique aurait chance de faire en ce sens une besogne plus immédiatement utile. Mais, pour cela, parlant d'une façon générale, il lui faudrait plus d'élèves. Ils ne sont jamais venus en nombre. Ce cours, à raison du jour où il se donne, s'appelle le cours du lundi. Eh ! bien, en parcourant l'annuaire de l'Université, j'ai trouvé qu'au cours du lundi : en 1905-1906, vingt auditeurs avaient pris part aux travaux indiqués, quatre, dont trois dames, avaient remis toutes les compositions ; en 1906-1907, le professeur comptait cinq lauréats ; en 1907-1908, il y avait vingt inscrits ; en 1908-1909, soixante-dix copies étaient remises au professeur dans l'année, et à la clôture, il se félicitait d'avoir six lauréats ; en 1909-1910, onze condidats, dont six dames, prenaient part à l'examen final ; en 1910-1911, il y avait onze candidats encore, dont huit candidates ; enfin en 1911-1912, le chiffre montait à treize candidats, dont onze candidates...... Certes, ceux et celles qui ont suivi ces cours du lundi en ont bénéficié ; mais il nous paraît clair comme de l'eau de roche que le contingent d'élèves qu'il conviendrait de voir régulièrement et assidûment au pied de notre chaire de littérature française n'est pas encore venu. L'on sait, par ce que nous avons dit plus haut, quels sont ceux que nous attendons, quand l'enseignement supérieur de la littérature française, s'il plaît à Dieu, aura reçu sa complète organisation.

2° Et pourtant, il convient de l'affirmer au moins succinctement, les professeurs que M. Brunetière d'abord et puis d'autres maîtres distingués nous ont désignés, que Saint-Sulpice a fait venir chez nous et que l'Université a si heureusement agréés, étaient en tous points dignes de voir à leurs cours de nombreux élèves. On nous permettra de transcrire ici, pour le démontrer, ce qu'écrivait, en un raccourci piquant autant que lumineux, dans *la Revue Canadienne* de janvier 1912, l'un des plus délicats écrivains de notre Canada français, M. l'abbé Hector Filiatrault, prêtre de Saint-Sulpice, en parlant de l'un de nos conférenciers de ces dernières années : « M. Gillet occupe une place très brillante parmi les conférenciers littéraires que nous avons entendus à l'Université Laval ; par certains côtés il fut hors de pair. Nous ne donnerons pas de rangs, non seulement pour ne blesser aucune modestie, mais parce que la comparaison s'établit mal entre des qualités qui sont parfois d'ordre très divers. Remarquons seulement que notre cours de haute littérature a déjà une petite histoire qui n'est pas sans éclat. Il fut inauguré par M. Pierre de Labriolle. On ne pouvait rêver, dans un plus parfait équilibre, les qualités qui font le professeur d'université. M. de Labriolle avait tout, et d'abord une voix merveilleuse. Un peu puritain seulement dans sa carrière spéciale, je veux dire manquant d'un certain abandon, il se faisait une idée bien sévère de la dignité universitaire. Mais de ce côté-là, la contagion n'est pas à craindre. — M. Laurentie n'a guère fait que passer au milieu de nous. Il nous parut pénétrant et spirituel. Mais ses cours, très scintillants, rappelaient plutôt le chroniqueur parisien que le professeur de faculté. Les œuvres sociales l'ont enlevé à la littérature, et la littérature ne sait pas encore bien aujourd'hui si c'était la peine qu'on la désertât ainsi. — M. Augustin Léger a témoigné d'un esprit puissant, et il avait en outre pour l'expression de ses idées un riche clavier. Il lui a manqué, pour s'imposer à son auditoire, un certain nerf dans la conduite de la voix. Mais c'est un homme d'un rare mérite, et jamais son talent ne paraissait mieux que lorsqu'il lui fallait saisir dans sa complexité une théorie d'art. — Ce qui met M. Arnould à part, c'est le souci moral qu'il portait dans sa fonction de professeur. Il ne concevait pas qu'on découpât l'enseignement en tranches nettement séparées, et qu'on isolât la leçon de style de ses attaches avec les autres facultés. Le bien dire lui apparaissait comme l'une seulement des qualités qui font le gentilhomme, et il aurait voulu développer chez ses jeunes élèves tout ce qui fait l'élégance et la noblesse de la vie. Tâche ingrate pour un homme qui n'est que de passage et qui n'est pas soutenu par un

ensemble. Les mœurs obéissent à de si fortes poussées ! Mais il est beau à M. Arnould d'avoir eu cette ambition. — M. du Roure est un enfant gâté de la littérature, qui promène sur tout ce qu'il fait une facilité sémillante. Mais il est au milieu de nous, et nous attendrons qu'il ait fermé le cycle de son enseignement pour en parler davantage. »

3° Et   même que les conférenciers étaient tous des hommes de mérite, leurs cours étaient bien faits et la méthode suivie, toujours pleine d'attraits. On aurait, pour s'en convaincre, qu'à relire, au moins depuis 1905-1908, les « Rapports » des travaux de la Faculté des Arts, que les secrétaires de l'Université, M. l'abbé Curotte d'abord, puis M. l'abbé Desjardins, ont publiés dans l'*Annuaire* de Montréal. Nous n'insistons pas. Ce serait vraiment du luxe.

Ne redisons pas, non plus, que le nombre restreint d'élèves ne pouvait pas permettre un résultat d'ensemble vraiment important pour la classe étudiante — celle qui devrait surtout profiter des avantages que nous devons, à Montréal, après tant d'autres, à l'initiative intelligente de nos vénérés Messieurs de Saint-Sulpice, et tout spécialement à la bienveillance de cet homme de Dieu — Français de France, qu'on a appelé le plus Canadien des Français ! — qui fut vingt-deux ans supérieur de Saint-Sulpice à Montréal, et dont, nous en sommes certain, la postérité bénira la mémoire, le regretté M. Colin.

Notre société montréalaise, qui fréquente à l'Université, a d'autre part largement bénéficié de ces excellentes leçons de français que sont nos conférences publiques du mercredi. Mais, encore une fois, ce n'est pas là ce qui nous donnera l'enseignement supérieur professionnel dont nos maîtres de l'avenir ont besoin. C'est déjà beaucoup, sans doute, que d'avoir un excellent professeur. Seulement, il nous en faudrait plusieurs, avec un programme régulier, et surtout avec des élèves. Ce qu'il nous faut, nous avons tenté de l'esquisser tantôt, c'est un véritable enseignement supérieur, organisé sur le modèle des Facultés de lettres françaises, et s'alimentant, dans le sens que nous avons dit, aux sources les plus pures du parler de France. Puisse le PREMIER CONGRÈS DU PARLER FRANÇAIS au Canada contribuer à nous le donner !

A la veille des fêtes du troisième centenaire de Québec, en mai 1908, l'un de nos professeurs français de Montréal terminait son discours d'adieu, à ses auditeurs des conférences de Laval, par ces très belles paroles que nous citons volontiers pour clore notre modeste étude :

« Il ne me reste, Messieurs, à ajouter qu'un mot. Vous allez, dans quelques mois, célébrer une grande fête. Sans doute, vos

affaires nationales ne sont pas de mon domaine, et je me reprocherais tout ce qui pourrait là-dessus ressembler à une indiscrétion. Mais ces fêtes occupent déjà tout le monde, et vous ne m'en voudrez pas de m'y intéresser. Je n'en sais pas plus long que vous sur le détail du programme. Mais quoi qu'il arrive, Messieurs, quelque sens officiel qu'on parvienne à donner aux choses, et quelque diversion qui puisse être tentée, il y a du moins un fait qui domine tous les autres, et sur lequel il est impossible de donner le change à personne. Ce qui distingue le Canada, dans le grand Empire auquel il se trouve rattaché, ce qui le distingue du Cap ou de l'Australie, de l'Inde ou de la Nouvelle-Guinée, c'est d'être, dans ce Nouveau-Monde, un fragment, un rameau ou un détachement de la civilisation française. Ce qui fait de la fondation de Québec un fait considérable dans l'histoire, c'est d'avoir inséré, dans les destinées de ce nouveau continent, un principe latin, catholique et français. Longtemps votre vieille capitale fut, dans ce monde encore barbare, le seul point de sensibilité, d'intelligence humaine et désintéressée, la seule lumière pure de cette vaste Amérique. Colomb avait donné l'Amérique à l'Europe, mais Champlain l'a donnée à la civilisation. Voilà le fait, Messieurs, sur lequel aucune équivoque n'est possible. C'est là, vous me permettrez de le dire, notre gloire commune, et c'est votre originalité. Quelles sont, dans l'avenir, sur votre grande patrie, les vues de la Providence ? Vous ne pouvez, Messieurs, les rêver plus belles que moi. Mais elles ne le seront, j'oserai l'ajouter, qu'autant que vous demeurerez, demain comme hier, fidèles à vous-mêmes. Vous êtes ici pour cultiver la fleur et la beauté françaises, cette fleur d'urbanité, de désintéressement, de générosité, de large humanité qui a fait, depuis tant de siècles, le charme du vieux monde. C'est à ce prix que vous serez vous-mêmes, et que vous mériterez, dans le cœur de l'univers, la place qui doit être la vôtre. C'est à quoi, dans la petite mesure de mes forces, je me sens fier de vous aider. De France, soyez-en sûrs, il ne peut vous venir, dans cette grande œuvre nationale, que des témoignages d'amour. Ne les repoussez pas. Ne vous renfermez pas, par défiance, en vous-mêmes. Ne craignez pas de perdre votre individualite au contact des idées, des œuvres et des livres. Vos voisins des États-Unis ont un mot remarquable. Lorsqu'ils parlent d'un homme de haute et vaste culture, d'un esprit habitué aux larges horizons, sympathique et ouvert aux diverses pensées des hommes, et à qui rien d'humain ne demeure étranger, ils se servent d'une épithète bien instructive et bien curieuse dans une bouche protestante : ils l'appellent une âme « catholique ». Pendant longtemps, Messieurs, la

France a incarné parmi les peuples cet esprit supérieur et cette belle éducation. Ne négligez rien pour être, à votre tour, dans tous les sens, y compris le sens intellectuel, du mot, la grande nation « catholique et française » du Nouveau-Monde. »

Ces paroles magnifiques sont tout un programme. M. Louis Gillet, qui nous a dit tant de jolies choses, ne nous en a jamais dit de plus justes ni de plus vraies.

Les femmes et les lettres françaises au Canada

Par Mme H.-D. Saint-Jacques (Saint-Hyacinthe)

Voilà qui ne sera pas long, vous dites-vous en souriant : l'histoire de l'œuvre littéraire féminine en Canada est vite racontée. Ce fut ma première pensée. Je n'apercevais que quelques noms qui se détachaient en lumière comme les rayons d'une étoile dans notre ciel canadien.

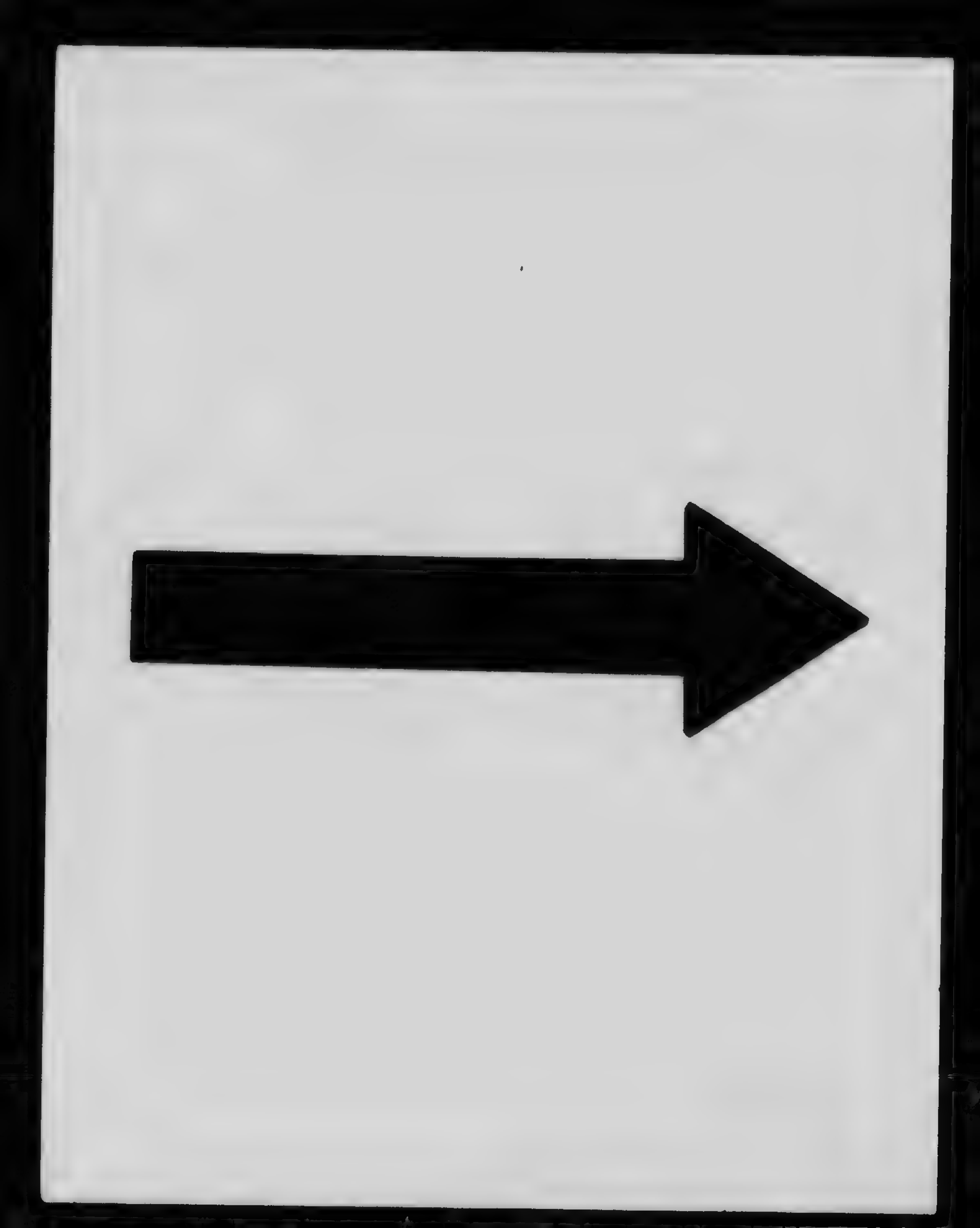
Mais, à la réflexion, je vis que ce rapport serait incomplet si je ne faisais d'abord ressortir l'influence des femmes canadiennes sur les lettres françaises depuis le commencement de notre vie nationale.

Avant de faire de la littérature, n'est-ce pas ? il fallait conserver notre langue, et, je le dis à la gloire de nos aïeules, elles y contribuèrent tout autant que le clergé, et comme mères et comme religieuses. Mais il y a plus, et j'ai éprouvé un plaisir aussi délicat qu'inattendu à lire les volumineuses correspondances anciennes conservées dans ma famille et dans quelques familles amies.

Ces lettres, dont quelques-unes remontent à 1780, sont remarquables par un style alerte, pittoresque, d'une correction parfaite : elles dénotent une culture forte qui tient du prodige, si on se rappelle les difficultés qu'offrait alors l'enseignement du français, les tracasseries sans nombre suscitées par les Anglais aux professeurs et aux élèves canadiens-français, l'impossibilité absolue de faire venir des livres de France.

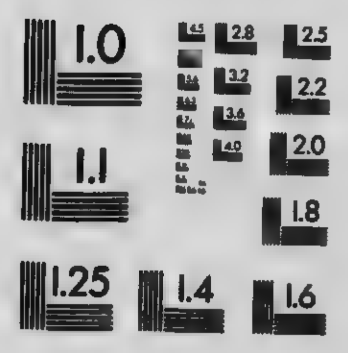
Vous connaissez peut-être l'histoire de cette célèbre grammaire française des Ursulines des Trois-Rivières ? *L'unique* : elle était posée sur un lutrin, dans un cadre de bois, et les élèves allaient y apprendre leur leçon à tour de rôle, lisant la grammaire comme le prêtre lit l'Évangile... sans y toucher ! La maîtresse seule avait le droit de tourner les pages du livre précieux. Pendant des années, les Religieuses furent obligées de copier de nombreux manuscrits.

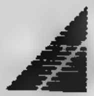
Représentez-vous aussi la ruine qui suivit la guerre, la vie active, laborieuse et pauvre de ces Canadiennes qui élevaient des enfants à la douzaine et ne comptaient que sur leur industrie personnelle pour les nourrir et les vêtir : elles faisaient le pain, filaient la laine et le lin, tressaient la paille des chapeaux, fabriquaient les



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

chaussures. Vous pensez que ces soins matériels les absorbant, elles négligeaient l'instruction de leurs enfants afin de se faire aider par eux ?

Vous n'y êtes pas ! Ces vaillantes étaient les filles et les petites-filles de celles qui, aux côtés de leurs pères et de leurs maris, s'étaient défendues contre les sauvages, à main armée quand il le fallait, et les difficultés n'étaient pas pour les décourager. M. Napoléon Bourassa, dans une conférence déjà lointaine, disait à leur sujet : « Les dangers, les privations, les sacrifices, cette moisson d'enfants jetés à la patrie agonisante semblent avoir doublé l'énergie de nos mères et ravivé leurs vertus et leurs forces. Toute autre source où pouvait s'alimenter ce qui nous restait de sang français nous était fermée pour toujours : tout notre espoir de revivre et de grandir après la défaite, tout ce que nous avions si péniblement fondé et défendu par notre travail et nos combats : nos terres, nos foyers, nos autels, notre langue, nos traditions, notre orgueil, notre caractère national, tout ce qui refait une patrie quand la patrie est anéantie, eh! bien, le salut de tout reposait dans le sein valeureux de nos mères. Il nous fallait des hommes plus que jamais, des hommes de courage, de force, d'intelligence : nos mères nous les prodiguèrent. »

Le génie de ces Canadiennes admirables fut de comprendre que notre salut national dépendait, non seulement de leur fécondité, de leur attachement passionné à la langue française, mais de l'éducation supérieure des enfants qu'elles élevaient. On leur demandait beaucoup d'hommes, mais il fallait que ces hommes fussent des hommes remarquables.

Comme je regrette de ne pouvoir vous lire les lettres énergiques et touchantes de ces Canadiennes ardentes enjoignant à leurs fils, élèves à Québec — le seul collège à cette époque — de ne pas gaspiller un temps précieux, destiné à s'armer contre l'influence anglaise si détestée, car, écrit l'une d'elles : « Comprends bien, mon fils, que nous resterons français, à la condition d'être supérieurs à ces brutes d'Anglais, qui veulent être nos maîtres. »

Elle n'est pas tendre pour l'Anglais, cette matrone ; ceux qui connaissent les tristesses de cette époque ne s'en étonneront pas.

Les femmes d'alors n'écrivaient pas dans les journaux, elles gravaient dans le cœur de leurs enfants, en caractères ineffaçables, le code des belles traditions françaises et catholiques et le goût de la culture française.

Leurs soins ne furent pas perdus. Ces petits Canadiens grandirent : ils devinrent les hommes fiers et invincibles qui refusèrent

de subir le joug humiliant et se levèrent, un jour, pour conquérir, par leur force, leur talent et leur éloquence, ces droits dont nous sommes fiers à si juste titre.

Quand du cœur de nos aïeux s'échappa le cri de « Vive la Canadienne! » qui devint notre chant national, c'est qu'ils comprenaient qu'ils n'avaient pas travaillé seuls à faire le Canada terre de liberté. Les Canadiennes y avaient puissamment contribué, et fidèles à leur vocation de femmes, elles y avaient fait croître, avec l'amour de la liberté, le culte de la beauté.

Jusqu'en 1879, les femmes n'ont pas écrit, au Canada, ou du moins, les deux ou trois brochures parues alors ne furent que des essais isolés, sans importance et qu'on ne retrouve même plus.

C'est en 1879 que Mademoiselle Angers, sous le pseudonyme, devenu célèbre, de Laure Conan, fit paraître son premier livre : « Un Amour vrai ».

Elle fut la première Canadienne qui eut le grand courage, suivi promptement de la gloire, d'ouvrir aux femmes du Canada le chemin des lettres : ceux qui écrivent savent qu'il n'est pas semé de roses, et Laure Conan l'expérimenta dès les débuts. Mais elle ne se laissa pas décourager ; avec persévérance et talent, elle marcha vers le succès.

En 1881, paraissait dans *la Revue Canadienne :* « Angéline de Montbrun », une exquise histoire d'âmes qui se racontent elles-mêmes, avec un sentiment vrai et profond, qui émeut. Laure Conan publia, en 1888, une petite brochure intitulée: « Si les Canadiennes le voulaient.»

C'est la pensée sérieuse et forte d'une femme de grand sens, qui aime son pays et qui indique à ses compatriotes ce qu'elles doivent faire pour maintenir chez nous les saintes traditions et empêcher l'amoindrissement de la race. Laure Conan, qui est la modestie en personne, nous fait donner ses excellents conseils par un de ses personnages, M. Vagennes, un Canadien idéal... comme il s'en fait peu ! Mais il en existe... vous voyez bien !

« A l'œuvre et à l'épreuve » parut ensuite ; c'est l'histoire de la vie du Père Charles Garnier, un Jésuite, qui vint évangéliser les sauvages, en 1664, après avoir renoncé à épouser une fiancée qui l'aimait, et à qui il demanda tout simplement d'être héroïque en l'aidant à réaliser ses projets d'évangélisation au Canada.

La silhouette de Champlain est finement esquissée, et l'auteur nous fait voir la vie de sacrifices et de souffrances de ces martyrs français que la France fournissait si généreusement à la pauvre petite colonie naissante.

C'est en 1903 que parut « l'Oublié », couronné par l'Académie française. C'est un beau livre, c'est aussi une bonne action, cette résurrection de l'héroïque Lambert Closse, vraiment oublié parmi les innombrables héroïsmes obscurs de ces temps tourmentés, où chaque colon était, d'état et de droit, le défenseur de Ville-Marie, sans cesse menacée par les sauvages. Nous avons là un aperçu de ce qu'était la vie canadienne de l'époque, dans un style aisé, sobre, d'une ardeur contenue et communicative.

L'auteur a écrit une intéressante vie de la Mère Bourgeoys: « Une Immortelle » ; une autre de la contemplative Jeanne Leber.

Laure Conan est remarquable par la délicatesse, le sentiment idéal, la foi ardente, qui donnent à tout ce qu'elle écrit un grand charme de dignité et de pureté exquises.

Mademoiselle Barry fit paraître, en 1895, sous le pseudonyme de « Françoise », qu'elle conserva toute sa vie et qu'elle illustra, un volume intitulé : « Les Fleurs champêtres ».

Ce fut un événement dans notre monde littéraire : les petits tableaux rustiques, ces campagnards si finement observés, ce langage typique canadien, si drôlement saisi, la poésie agreste, naïve et charmante qui se dégageait de ces contes charmèrent le public. C'était bien l'âme du pays que l'on retrouvait là, c'était notre campagne, nos habitants, leur foi un peu superstitieuse mais si sincère ; c'était le Canada aux mœurs simples et douces, aimé par Françoise et rendu vivant sous sa plume d'artiste.

Elle entra à la rédaction du journal *la Patrie* en septembre 1891, et sa vocation de journaliste fut évidente. Ses chroniques hebdomadaires, mises en volume en 1900, sont des modèles du genre: toujours sincère, indépendante, ardente, un peu absolue, peut-être, elle a un style clair, un peu viril, avec des grâces imprévues et charmantes. La phrase est pure, l'esprit est légèrement frondeur, les idées originales et arrêtées. Elle aimait ardemment notre pays et elle eut toujours le désir de faire du bien en disant la vérité, et elle la disait même quand cela devait lui attirer des désagréments. Cette sincérité, beaucoup d'enthousiasme, un idéalisme très noble

donnaient à tout ce qu'elle écrivait un caractère si personnel, qu'après avoir lu quatre lignes d'un article, on devinait qu'il était de Françoise.

Elle demeura neuf ans à la rédaction de *la Patrie*, qu'elle quitta pour fonder une revue féminine : *Le Journal de Françoise*. C'était une entreprise difficile : Françoise s'y consacra avec l'ardeur généreuse que nous lui avons connue. Elle y joignait le talent et l'activité extraordinaires qui lui permirent, pendant huit ans, de faire à peu près seule toute la rédaction de sa revue, sans pour cela cesser d'être une femme du monde, aimable et recherchée, et une femme charitable, dont la générosité était inlassable.

Ceux qui l'ont connue, vibrante, spirituelle, parfaitement loyale, si amusante avec sa franchise à l'emporte-pièce, conserveront toujours le souvenir de cette femme charmante, bonne, qui fut aussi une femme de lettres distinguée, que l'Académie française décora.

Elle est morte le 7 janvier 1910, au moment où elle caressait le projet d'écrire un roman de mœurs canadiennes contemporaines. Personne ne paraissait mieux préparé qu'elle pour en faire un succès : elle avait l'observation, l'expérience, la sympathie chaude qui pénètrent le secret des cœurs.

Elle ne cessa de déplorer l'apathie générale manifestée ici pour toutes les questions littéraires. Grâce à ses efforts persistants, quelques faibles encouragements furent obtenus pour les lettres; mais qu'il y aurait à faire encore pour que la carrière d'écrivain, au Canada, ne fût pas faite d'abnégation absolue, qui se sacrifie au désir d'écrire sa pensée !

Il n'y a peut-être pas de pays au monde où les écrivains soient moins encouragés et traités avec un plus parfait dédain.

Une femme distinguée, Madame Dandurand, fut pendant quatre années la directrice et l'âme de la première revue féminine canadienne : *Le Coin du feu*.

Cultivée, sérieuse, spirituelle, elle écrivit des articles très goûtés du public. Elle fit, plus tard, un choix de ses articles qu'elle réunit dans un volume « Nos travers », où très finement elle les mettait en relief. C'est judicieusement observé, très canadien et bien écrit : nous sommes croqués sur le vif : les Canadiens gagneraient, je vous assure, à lire et à méditer ce joli livre, toujours actuel parce que si vrai.

Madame Dandurand a écrit, pour les enfants, de jolis « Contes de Noël », et plusieurs comédies enfantines. Elle a écrit aussi et fait jouer chez elle des comédies de salon spirituelles et enlevées.

Les nombreux devoirs sociaux de Madame Dandurand ne lui ont permis de se livrer à la littérature qu'en amateur. Actuellement, le mauvais état de sa santé l'empêche d'écrire, et c'est grand dommage.

Madame Huguenin remplaça « Françoise » au journal *la Patrie*, en 1900 : elle y a toujours écrit depuis, sous le nom populaire de Madeleine. Ses jolies chroniques hebdomadaires nous ont tenus, depuis douze ans, au courant de toutes les questions qui peuvent intéresser le public, traitées au point de vue féminin. Madeleine est l'apôtre et l'avocate des bonnes causes : elle a une bonté charmante, servie par une plume alerte et gracieuse.

Elle a fait publier deux volumes : « Mon premier péché », qui est un recueil de chroniques choisies, et tout dernièrement, un recueil de nouvelles : « Le long du chemin ».

Ce qu'elle a butiné de jolies choses, Madeleine, le long de son chemin ! Elle nous les a offertes avec les fleurs du printemps : fleurs et nouvelles rivalisent de grâce et de délicatesse.

Madame Huguenin a reçu la décoration d'officier d'Académie, en mai 1910, et tous ses amis se sont réjouis d'une récompense si bien méritée.

Madame Gérin-Lajoie est une femme remarquablement cultivée et à qui de fortes études ont permis de rédiger un « Traité de Droit usuel à l'usage des Femmes ». Cela sort du domaine de la littérature, m'objectera-t-on. C'est vrai, et si j'en parle, c'est pour donner une idée de la solidité du jugement et de la culture exceptionnelle de Madame Gérin-Lajoie, qui revient d'ailleurs à la littérature comme conférencière charmante, aussi fine et spirituelle que possible. Elle occupe une des premières places parmi les femmes dont l'influence s'exerce pour le développement du progrès féminin.

Gaëtane de Montreuil (Madame Gill) vient de faire paraître un roman canadien, « Fleur des Ondes », dont nos critiques ont fait le plus grand éloge.

C'est très joliment écrit et intéressant au point de vue historique comme au point de vue pittoresque, la trame légère de ce petit roman se déroulant dans nos grandes forêts toutes peuplées de sauvages, à l'époque de Champlain.

Une autre de nos femmes de lettres, Mademoiselle Marie Beaupré, se tient obstinément à l'écart. Elle a fait du journalisme pendant une couple d'années, collaborant au *Journal de Françoise* et au journal *le Canada*.

Elle a écrit des nouvelles charmantes et des vers qui jaillissent en délicate harmonie de l'âme de cette artiste si féminine.

Nous avons une très intéressante vie de la Mère d'Youville, écrite par Lady Jetté.

Tout dernièrement, paraissait un recueil de poésies fraîches et douces, blanches et soyeuses comme la petite âme qu'elles reflètent. Mademoiselle Blanche Lamontagne, son auteur, est très jeune : elle n'a que vingt-deux ans, je crois. C'est dire qu'il y a dans son livre quelques fautes d'inexpérience, mais que de grâce, de naturel, de poésie jeune, qui chante et qui rayonne !

Elle a excité l'intérêt et gagné la sympathie de tous ceux qui l'ont lue.

Mademoiselle Lamontagne n'est pas la première femme qui ait publié un volume de vers, au Canada.

Le livre de Mademoiselle Valois, paru il y a deux ans, a passé par trop inaperçu : il y a de jolies choses parmi ces « Fleurs sauvages », et il semble qu'un essai de ce genre mérite toujours d'être encouragé.

Madame S. Côté (Colombine) a fait imprimer, en 1903, un volume de nouvelles très canadiennes, dans lequel on trouve des vers joliment tournés.

Je ne saurais passer sous silence le livre de poésies de Madame Duval-Thibault, une Canadienne française de Fall-River, qui semble écrire les deux langues avec une égale facilité. Elle a réuni ses vers français et anglais dans le même volume : ses vers français sont harmonieux et souples et d'inspiration délicate et très française.

De cette revue rapide, on garde l'impression que l'œuvre littéraire féminine canadienne est encore faible, sans unité et sans suite, si j'excepte toutefois l'œuvre de Laure Conan, qui s'est poursuivie en progressant.

C'est qu'il ne s'agit pas seulement d'avoir du talent et de la facilité pour créer des œuvres sérieuses : il faut des études fortes, persévérantes, étendues et variées, sans lesquelles l'inspiration manque d'originalité, et l'expression, de caractère personnel.

En général, notre vocabulaire est pauvre, nos écrits sont remplis de banalités et de redites, et si la grâce et la délicatesse sont fréquentes, elles sont souvent accompagnées d'un peu de mièvrerie. C'est en nous rendant compte de nos faiblesses que nous pouvons les corriger : reconnaissons donc que la source de nos faiblesses est le manque de préparation sérieuse.

Il me reste à parler des femmes-journalistes. Je sais bien que lorsque l'on parle des hommes de lettres, il n'est fait mention du journaliste que s'il est en même temps un homme de lettres.

Mais, au Canada, les femmes ne sont pas féministes : elles ne veulent pas être traitées comme les hommes, mais autrement et mieux, et elles y sont habituées. On me permettra donc de dire un mot des femmes-journalistes, qui ont vraiment au Canada, une influence qui compte.

Dans tous nos grands quotidiens, une page hebdomadaire est confiée à la direction d'une femme, et toutes ces pages font honneur aux directrices et aux journaux.

Chacune y apporte non seulement son intelligence et son petit savoir, mais sa conscience de femme désireuse de faire du bien, la volonté courageuse et avouée d'être semeuse de la bonne parole, que lisent paresseusement un grand nombre de ceux qui ne prennent pas la peine d'aller l'entendre.

Le rôle éducateur des femmes-journalistes est reconnu de tous, et nous ne pouvons que souhaiter qu'il devienne de plus en plus sérieux et bienfaisant.

Pour cela, il faudrait qu'il allât en s'élargissant et en s'élevant toujours avec l'amour de notre pays, qui ne doit pas servir seulement à l'exalter et à le glorifier, mais à le bien connaître, et à le vouloir toujours plus grand, plus fort, plus beau et plus fier, c'est-à-dire de plus en plus français et cultivé.

Il y a beaucoup à faire, mais voyons le progrès accompli déjà, et tout en nous en réjouissant, ayons le grand courage et la belle sincérité de reconnaître nos défauts et nos imperfections, et acceptons volontiers qu'on nous les fasse remarquer, quand il y a lieu.

La critique littéraire au Car

Par M. l'abbé Émile Chartier, professeur au Séminaire (Saint-Hyacinthe)

L'aimable François Coppée se permettait une boutade quand il reprochait [1] aux critiques « d'éplucher les queues des lions pour y chercher des pu..es ». Outre que, pour se livrer à pareil divertissement, il leur « manque habituellement les lions », comme disait le spirituel Brunetière [2], les critiques ne sont ni les *pédants* si fort décriés par La Fontaine ni des Peaux-Rouges.

Leur véritable rôle est double. A l'égard de l'auteur qu'elle apprécie, c'est encore Brunetière qui l'a dit, « la critique ne consiste pas à formuler des jugements, mais à les motiver, ce qui est tout autre chose [3] ». Sur les lecteurs de leurs appréciations les critiques exercent la bienheureuse influence « d'un homme qui sait lire et qui apprend à lire », selon l'expression stéréotypée de Sainte-Beuve.

Au total, le critique littéraire nous représente assez exactement le vieillard parvenu au faîte de la colline. Celui-ci se plaît, avant de redescendre la côte, à s'arrêter, à reconstituer les étapes de sa longue marche, à juger les actes de sa carrière et à tirer de leurs résultats des leçons pour ceux qui gravissent à sa suite la montée de la vie. Ainsi le critique, du haut de son observatoire, juge les livres, étaie sur ses appréciations des théories qui orientent les écrivains futurs et retrace l'histoire des lettres.

Notre pays peut-il se glorifier d'une longue lignée de vieillards pareils ? Est-il du moins chez nous des juges littéraires dont on puisse dire qu'ils ont motivé leurs jugements, qu'ils ont appris aux nôtres à lire, exposé des doctrines, apprécié sagement nos œuvres et raconté l'histoire de notre littérature ?

---

(1) Préface au livre de Georges Duval : *Dictionnaire des métaphores de Victor Hugo* (Paris, Piaget, 1888).
(2) *Nouvelles questions de critique*, p. 256-257.
(3) ibidem, p. 258.

De nos historiens la liste est clairsemée ! Mettez de côté ceux qui, comme Chauveau (1) ou comme l'abbé Casgrain (2), n'ont rédigé que des vues d'ensemble : deux ouvrages seulement méritent d'attirer l'attention. Nous ne tenons pas compte du *Tableau de l'histoire de la littérature canadienne-française.* (3) Son auteur, M. l'abbé Camille Roy, n'a voulu en faire, intentionnellement et avec raison, qu'un manuel bibliographique.

Voici d'abord un livre qui fut toute une révélation quand il parut : *Nos origines littéraires* (4). Profitant des ressources que lui offraient les archives précieuses du Séminaire de Québec, le même écrivain dépouilla les antiques *papiers-nouvelles* et la *Saberdache* de Jacques Viger. De ses découvertes il tira toute une peinture de la vie canadienne de 1763 à 1830, étudia avec soin le tour d'esprit de nos pères et montra la concordance entre l'état social du pays et la littérature qui en fut la combative expression. L'on démêla ainsi les deux courants dont s'alimentèrent nos premiers essais : l'esprit voltairien uni au badinage gaulois (1763-1800), le goût de la concession chez les uns et, chez les autres, la passion de la bataille parlementaire (1800-1830). Les eaux étaient lourdes et peu limpides ; au moins elles coulaient ! M. Roy, en analyste consciencieux, en mesurait la pureté comme la profondeur. Il blâmait discrètement, tantôt la tendance bureaucratique d'un Bédard, tantôt la prose pesante d'un Viger ; il exaltait le patriotisme ardent de nos lutteurs politiques et la bonhomie assez gauche de leur langage. L'auteur avait surtout cet art de n'isoler les personnages ni de leurs œuvres ni de leur époque. On suivait ainsi, à travers ses pages, la courbe qu'avait tracée l'esprit littéraire au Canada pendant les soixante premières années de notre existence.

Pourtant, l'historien l'avouait lui-même, son livre, fait de pièces détachées, ne constituait encore qu'une série de travaux d'approche exécutés en vue d'une œuvre plus homogène. Il étudiait des hommes qui s'étaient coudoyés sur la route de la vie ; en les appréciant séparément, il lui fallait, pour éclairer leur physionomie, revenir sur des considérations exprimées déjà antérieurement. Résolu à poursuivre son enquête jusqu'à l'époque actuelle, l'investigation une fois achevée, il eût repris ces éléments épars, les eût amalgamés et nous eût donné le manuel définitif que nous attendons et qu'il a seul assez de connaissances pour rédiger. Pourquoi l'auteur

---

(1) *L'Instruction publique au Canada* · Appendice.
(2) *Œuvres*, I, pp. 353, 398.
(3) Troisième édition, 1911.
(4) *L'Action Sociale*, 1909.

habite-t-il un pays où « ce sont toujours les mêmes que l'on tue » ? D'autres entreprises l'ont sollicité depuis : *pendent opera interrupta*. Peut-être aussi a-t-il estimé que, provisoirement et pour quelques années encore, nous pourrions nous contenter de l'*Histoire de la littérature canadienne* (1) d'Edmond Lareau ?

Excellent catalogue, le livre de ce travailleur modeste établit le dénombrement à peu près complet des ouvrages qui ont paru chez nous depuis les origines de la colonie jusqu'à 1870. L'on ne se demande pas même, à le parcourir, si Lareau a lu tous ces manuscrits, ces imprimés, ces traités de science, de philosophie, de littérature, de droit, d'agriculture et d'économie, dont il énumère les auteurs et les titres ; une vie d'homme n' pas suffi à pareille exploration. Lareau n'a pu que compulser et compiler. L'a-t-il du moins fait avec discernement ? A-t-il distingué les richesses véritables de la pacotille ? Il ne semble pas même avoir eu cette préoccupation ; il a voulu être complet avant tout. Aussi le livre offre-t-il un mélange assez bigarré. Les chapitres ne sont que des casiers commodes où voisinent, sous une étiquette très large, les produits les plus divers, jusqu'à des dissertations sur l'importance de l'histoire, l'intérêt des sciences naturelles, l'utilité des connaissances légales. Nos compatriotes anglophones occupent une place respectable dans ce *pandaemonium* que le titre annonçait.

En réalité, l'œuvre ne répond pas même à ce titre. L'histoire d'une littérature est devenue, non plus le catalogue indigeste des livres qui la composent, mais le tableau de l'évolution de la pensée nationale telle qu'exprimée par les écrivains. Nous aimons à y retrouver les causes qui leur ont fait adopter tel genre d'études plutôt que tel autre, la valeur des idées et des sentiments qu'ils traduisent, la réaction de leurs œuvres les unes sur les autres. Ces considérations, on les chercherait en vain dans le recensement de Lareau. Son livre contient çà et là une appréciation des écrits ; mais les jugements, pour être souvent exacts, ne sont guère motivés. Nous apprenons ce que le juge pense, sans bien savoir pourquoi il le pense. Trop souvent une comparaison lui suffit pour exécuter un écrivain. Encore le mérite du personnage comparé est-il si disproportionné parfois avec celui du modèle, que le rapprochement arrache au lecteur un sourire involontaire. Que veut-on qui vienne aux lèvres, si ce n'est le sourire, quand on apprend que Paul Stevens est le La Fontaine, Louis Fréchette le Victor Hugo du Canada ?

---

(1) Montréal, Lovell, 1874.

Des appréciations de ce genre laissent suffisamment entendre que Lareau ne pouvait prétendre à faire œuvre de critique, mais seulement à dénombrer nos biens. La préface nous avertit d'ailleurs que telle fut son intention. Il nous faut dès lors lui pardonner, avec ses digressions superflues, ses verdicts sommaires, et nous souvenir que son *Histoire* est encore notre arsenal le plus complet, en dépit de la faiblesse de l'appareil critique et de l'étroit horizon qu'il ouvre à nos lettres.

D'autres, au reste, ont entrepris de le dilater. Des penseurs, moins occupes de bibliographie, plus soucieux de l'avenir que du passé, ont exprimé les doctrines que leur suggérait la teneur de nos lettres. Ce n'est pas que tous aient tracé à nos futurs écrivains un programme bien défini. Quand Crémazie, dans les lettres à l'abbé Casgrain, qui ornent la préface de ses *Œuvres*, s'avise de parler en rhéteur, il s'acquitte d'un rôle à peu près négatif. Il gémit sur les causes de nos indigences littéraires bien plus qu'il ne suggère les moyens d'y remédier, tel le médecin consultant diagnostique le mal du patient et laisse à son confrère plus assidu le soin de préparer les potions curatives. La page presque lyrique où l'abbé Casgrain esquisse le thème de notre poésie future abonde trop en mots vagues pour constituer un plan précis d'opération. L'on s'étonne de constater, en la rapprochant du discours de Lamartine sur les *Destinées de la poésie*, qu'elle énonce les mêmes pensées avec la même sensiblerie, le même tour de phrase et presque les mêmes expressions.

Vers quelle direction veut-on que se tournent nos écrivains quand on leur enseigne que notre littérature doit être « grave, méditative, spiritualiste, religieuse, évangélisatrice, généreuse, énergique et persévérante », mais aussi « largement découpée, mystérieuse, mélancolique, chaste et pure » (1) ? Et comment encore veut-on qu'ils se corrigent, si l'on se contente, comme le fait trop souvent Buies, de s'indigner parce qu'ils écrivent mal ou, comme Fabre, de se moquer d'eux, même avec esprit, parce qu'ils n'écrivent pas mieux ? Pour que nos écrivains ambitionnent de mieux s'exprimer, il leur faut un code aux articles bien définis, un programme aux lignes plus précises.

C'est encore à M. l'abbé Camille Roy qu'échut la tâche de le rédiger. Dans la préface comme dans l'épilogue de la première série de ses *Essais*, dans la conclusion de la première partie d'un livre sur *L'Université Laval et les fêtes du cinquantenaire*, çà et là

(1) *Œuvres*, I, p. 368.

au cours de ses études littéraires, il a dressé le phare sur lequel doivent pointer les nautoniers. Avec une puissance d'analyse aiguë, le critique eut vite fait de constater que le mal de nos écrivains est une affection à la fois de la vue, de l'esprit et du cœur. L'inspiration est courte, parce que les cœurs éprouvent peu d'émotion sous le coup des spectacles de notre nature ou de notre histoire. Ces spectacles ne peuvent donner ce qu'on ne leur demande pas : on ne les regarde qu'à la surface, l'on ne cherche pas à pénétrer l'âme des choses, qui parle si bien au vrai talent. Pour atteindre cette âme, il faut posséder soi-même une âme très vive, un esprit lumineux, une imagination féconde, un cœur vibrant. Pareil trésor ne s'acquiert pas sans beaucoup d'observation, sans une préparation lente et ordonnée, sans un contact assidu avec les maîtres. En se liant avec ceux-ci, on se donne le sens de la beauté vraie, le sens de la mesure et la haine de l'outré, le sens aussi de la sympathie pour toute pensée sincère, pour tout effort intellectuel.

Le programme se dessine avec netteté. Voulons-nous faire lever sur notre sol la moisson d'écrivains qu'il attend ? Commençons par les initier aux mystérieuses beautés des classiques, et cela dès les premières années de collège. Au lieu de faire avec eux le tour des chefs-d'œuvre, habituons-les à prendre un contact direct avec les auteurs. Enseignons-leur que la prospérité matérielle n'est pas le tout d'une nation. Que les jeunes générations apprennent donc à concilier, avec le souci du pain quotidien, la fidélité au labeur intellectuel. Pour n'en pas perdre le goût, qu'on se garde de chercher des sujets d'étude fort supérieurs à sa puissance intellectuelle. Un homme né chrétien et qui aime son pays trouve autour de lui une source suffisante d'inspiration. Celui qui veut être écrivain doit se laisser fasciner par la majesté de nos montagnes et l'étendue de nos fleuves, par le décor si varié de la végétation canadienne, par la scène mouvante de nos cieux gris d'automne, de nos aurores printanières et de nos lumineux couchers de soleil l'été, par l'héroïsme de nos guerriers et la foi de nos missionnaires, par le zèle de nos martyrs et le dévouement de nos instituteurs, par les conquêtes de nos découvreurs et la vaillance de nos parlementaires. C'est, on le voit, la théorie de la *nationalisation*. Mais encore, pour traduire ces impressions, faut-il posséder un instrument flexible. Dès lors, que le futur écrivain débarrasse sa langue des vocables parasites qui l'encombrent et exploite toute la richesse de ceux qu'il a reçus de ses pères ; qu'il en accroisse le nombre par l'emploi des termes locaux et des ravissantes figures du vocabulaire national.

N'y a-t-il pas là tout un code éminemment positif, exactement adapté aux conditions mêmes de la littérature canadienne ? Les

œuvres qui ont paru depuis 1900, depuis l'époque où M. Roy a commencé d'esquisser sa théorie, suffiraient à démontrer qu'il a frappé juste. Quelle valeur comporte un ouvrage historique d'où le tour oratoire est enfin banni, le *Montcalm* de M. Chapais en témoigne. Et de quelle puissance d'analyse est capable une âme exercée, on le devine assez à parcourir *Au large de l'écueil* de M. Hector Bernier.

Si M. Roy, par ses conseils, suscite d'autres écrivains qui marchent sur cette voie, il nous aura rendu un service presque égal à celui que nous ont rendu les jugements qui émaillent ses œuvres. L'un des meilleurs moyens d'apprendre à quelqu'un comment corriger ses maladresses, c'est de lui expliquer pourquoi il les a commises ; lui faire reconnaître la cause de ses péchés littéraires, c'est déjà les lui avoir fait regretter à moitié. Précisément, le soin de motiver ses appréciations, c'est par cela que M. Roy l'emporte sur presque tous ses devanciers.

Bien d'autres avant lui se sont érigés en censeurs de leurs compatriotes écrivains. La cravache ou l'encensoir à la main, ils distribuaient les coups à droite ou à gauche, au gré de leur impression. Trop souvent, cette impression bonne ou mauvaise provenait chez eux bien moins de l'œuvre elle-même que de la couleur politique dont l'auteur avait eu l'audace de s'affubler. Le critique était-il *bleu ?* Il devenait un Zoïle pour le *rouge* qui souillait la littérature de son encre maudite ; en face d'un *bleu*, le loup se faisait brebis, le Zoïle, Aristarque. Ce mal affreux, combien l'ont signalé, chez nous, depuis Lusignan, qui pleurait ses doléances en 1884, au banquet de la Saint-Jean-Baptiste, jusqu'à Sulte et Ducharme, dont la plainte n'était guère moins acrimonieuse que la sienne.

M. Roy, au contraire, et les critiques du *Bulletin de la Société du Parler français* le pensent avec lui, estime qu'un livre vaut par lui-même. C'est d'après le livre qu'il faut apprécier la pensée de l'auteur, la dignité ou la bassesse de ses sentiments, l'originalité de sa fantaisie. Les unes et les autres, il faut les expliquer par le tempérament de l'écrivain, par son genre d'études, et le juger sur sa façon de comprendre et de peindre la vie, quitte ensuite à lui reprocher de la comprendre et de la peindre ainsi. Il faut enfin retrouver sous les lignes la vraie nature de son talent, pour l'encourager dans sa voie ou l'en détourner. En un mot, une sympathie profonde pour toute pensée sincère, une franchise inébranlable à l'égard des défauts, une admiration raisonnée pour les beautés : voilà, d'après eux, les qualités du vrai critique. « La critique ne consiste pas à formuler des jugements, mais à les motiver » : cette parole de

Brunetière semble être leur devise. Personne n'y a été plus fidèle chez nous que l'auteur des *Essais* et de *Nos origines littéraires*.

Buies, avec sa verve endiablée, n'a guère apporté dans sa critique cette pondération qui empêche, en signalant les fautes, de décourager l'auteur. Fabre eut, dans ses *Chroniques*, l'esprit aussi pétillant que dans ses causeries de la rue de Rome, à Paris. Il ne pouvait néanmoins étayer ses jugements sur la documentation abondante que procurent la manipulation patiente de nos papiers-nouvelles et la préparation spéciale d'une Faculté de lettres. Le goût d'un Tardivel apparaît sûr dans les parties littéraires de ses *Mélanges* ; il ne s'alliait pas avec cet art de combiner les réflexions qui les fait s'avancer en phalange de bataille ou constituer un tissu aux fils parfaitement noués.

En somme, M. Roy nous semble être au Canada l'unique représentant de la véritable critique. Seul, ou à peu près, il a tracé l'histoire exacte de nos œuvres, il a émis une doctrine littéraire, il a prononcé des jugements désintéressés et motivés. Pages d'histoire, théories d'art, appréciations critiques, il a tout exprimé dans une phrase pleine et régulière, dans une langue claire et précise. Les Français eux-mêmes en ont reconnu la saveur depuis longtemps. C'est qu'avant d'écrire, M. Roy avait décuplé sa valeur naturelle par une culture que bien peu d'entre nous peuvent se vanter d'avoir reçue.

Pourquoi donc avons-nous à déplorer chez nous une pareille indigence dans le domaine de la critique ? Notre promenade à travers l'histoire nous conduit naturellement à cet aspect philosophique de notre sujet. Ne serait-ce pas parce qu'elle a manqué trop souvent de cœur, de jugement ou d'imagination, au total, parce qu'elle a manqué de goût ?

M. Paul Bourget l'a dit depuis longtemps : « La beauté poétique pure réside dans la suggestion plus encore que dans l'expression... Il faut, pour que le sortilège des beaux vers s'accomplisse, du rêve et de l'au delà, de la pénombre morale et du mystérieux. » [1] Ce qui est vrai de l'œuvre poétique l'est aussi de toute œuvre littéraire : celle-ci vaut moins par ce qu'elle contient que par ce qu'elle laisse entrevoir. M. Martha a raison de considérer comme un des caractères de l'œuvre d'art ce qu'il appelle les *sous-entendus* [2].

(1) *Journal des Débats*, 24 mars 1885.
(2) *La délicatesse dans l'art*, ch. 2.

Pour deviner ces sous-entendus, il faut une imagination subtile qui achève l'édifice, qui en fasse vivre les habitants avec leurs attitudes, leurs gestes, leurs physionomies, qui enfin précise la forme et la couleur de chaque objet et *lise entre les lignes* (1).

Avec tout le respect qui leur est dû, ne pourrait-on pas reprocher à nos critiques d'avoir assez généralement lu à côté des lignes et en marge des livres ? Sans doute, beaucoup de nos écrivains, loin de présenter une matière *suggestive* d'autres choses, ne se sont guère préoccupés de nourrir leurs ouvrages avec une substance solide. Mais dira-t-on qu'un Crémazie ou un Fréchette, un Lemay ou un Garneau, un Lozeau ou un Nelligan, même quand ils traitent des sujets généraux ou vieillis, ne laissent pas percer des sentiments assez particuliers et parfois même nouveaux ? Si nos critiques, au lieu de considérer l'expression purement grammaticale de ces œuvres, avaient bien voulu regarder, derrière l'écran, la vieille France, le vieux Québec, les Canadiens exilés, les oiseaux qui volent à tire d'aile, la famille pelotonnée autour du poêle ronflant, n'auraient-ils pas trouvé aux vers de nos poètes une allure plus vivante ? Nos artistes ne négligent pas la couleur, ils la prodiguent même. Parce qu'ils savent moins bien varier les nuances, on leur reproche d'être incolores et ternes. Pourquoi fermer les yeux et ne pas voir les couleurs qui existent, au risque d'avoir à en blâmer l'excès ? N'est-ce pas encore par défaut d'imagination ? N'est-ce pas pour cette même raison toujours que nos critiques expriment leur avis uniquement en des termes généraux, avec des épithètes au sens élastique ? Comme s'il suffisait de déclarer un style incorrect ou élégant, sans ajouter le pourquoi d'un pareil verdict !

S'ils ne donnent pas leurs raisons, c'est peut-être qu'ils se sont prononcés sous l'effet d'une première et souvent mauvaise impression. La sensibilité est pour le critique une faculté de premier ordre ; elle l'avertit, avec une sûreté qui ressemble à celle de l'instinct, de la présence du beau et du laid, du vrai ou du faux. Mais malheur à lui, si elle a été faussée d'avance par l'esprit de coterie littéraire, la passion personnelle, la sympathie ou l'antipathie politique.

Or, il semble bien difficile de le nier, l'esprit de parti exerce chez nous un tel empire qu'il intervient jusque dans notre jugement des choses de l'art. Qu'un écrivain admire les mêmes hommes que nous ; qu'il possède la même manière de comprendre l'administration du domaine public et les questions politico-religieuses : son

(1) Vincent : *Théorie de la composition.*

livre sera chef-d'œuvre. Qu'un autre ait émis là-dessus un avis contraire au nôtre, aussitôt il est mis au ban de notre opinion. Si enfin l'ouvrage offre l'exposé de ces mêmes idées, au lieu de discuter les raisons de l'auteur, tout en différant d'opinion avec lui, le critique volontiers déclare la thèse fausse, parce qu'elle n'est pas la sienne.

Il y a là sans doute une intrusion déplorable, dans le domaine littéraire, des affections et des haines politiques. Lusignan avait raison de protester là-contre, au banquet de la fête nationale, en 1884 (1). Mais, si toute haine d'autrui s'explique finalement par un amour excessif de soi-même, qu'est-il besoin de chercher, ailleurs que dans un certain égoïsme, la raison vraie des exagérations de nos critiques ? On s'est fait un idéal plus ou moins borné, un code plus ou moins étroit. On ne compare pas un livre aux lois éternelles et absolues du beau et du bien, aux chefs-d'œuvre de la littérature classique qui ont, dans tous les temps, ému pareillement tous les hommes de pensée ; on lui applique sa règle à soi, sur laquelle il faut qu'il se mesure. La qualité en reste-t-elle en deça, on le proclame mal fait ; si elle la dépasse, le volume est ampoulé. Cette étroitesse misérable a paralysé une foule de bonnes volontés, enfoui bon nombre de talents, empêché d'éclore des œuvres qui eussent été intéressantes. *Pour la Patrie* de Tardivel a failli sombrer de ce fait ; si le même procédé devait frapper l'avocat Bernier, il périrait... *Au large de l'écueil.*

Sur cet écueil bien d'autres ouvrages sont venus s'échouer aussi, parce que la critique, au lieu de chercher l'écrivain dans son œuvre, y a cherché l'homme. La tactique est peu recommandable ; si beaucoup d'auteurs se peignent sous la figure de leurs héros, les traits du plus grand nombre diffèrent absolument de ceux de leurs personnages. Aussi compose-t-on une physionomie selon son caprice ou sa fantaisie, un galbe qui, vu la malice gauloise du peintre, prête très souvent à rire. Sur la boule de neige qu'il a roulée pour la grossir démesurément le critique lance alors ses traits, démesurés eux aussi et parfois empoisonnés. Aux yeux du gros public, la réputation la mieux établie succombe presque toujours à ce jeu attristant. La série des pamphlets que M. Laperrière a groupés sous le titre de *Guêpes canadiennes* est la démonstration la plus évidente des déformations qu'introduit dans la critique la recherche de l'homme et l'oubli de l'écrivain.

Pour corriger ces excès et même les prévenir, il suffirait au critique de ne songer qu'au livre, de faire appel à son esprit bien plus

---

(1) *Noces d'or de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal*, pp. 477-483.

qu'à son cœur, d'écarter les préjugés qui l'aveuglent ou les passions qui l'énervent, en un mot de juger avec son jugement. Dans les autres domaines, c'est l'expérience qui sert de mesure à l'appréciation d'une œuvre ; dans les choses de l'art, l'expérience consiste à comparer les livres avec les chefs-d'œuvre classiques, à la fois modèles de l'art et source des saines théories.

L'acquisition d'une pareille expérience suppose deux conditions indispensables. On ne peut, sans un commerce assidu avec la littérature classique, s'en infuser la *substantifique moëlle* ni se rendre compte par soi-même de la justesse absolue des règles du goût. Faute de cette culture, ou bien le critique manque d'une base ferme où appuyer ses appréciations ou il substitue, par un orgueil mal compris, son impressionnisme inconsistant à cet inébranlable fondement. L'esprit révolutionnaire s'unissant à la légèreté, il va de soi que la critique ne mérite plus même ce nom.

Ces deux graves défauts n'ont-ils pas trop souvent déparé l'œuvre de nos juges littéraires ? Combien de folliculaires, pourvus d'un talent facile, ont pris toutes les incartades du symbolisme et de l'école décadente pour le dernier mot de l'art, condamné toute œuvre qui s'écartait de cet idéal et exalté sans mesure des auteurs assez réactionnaires pour s'inspirer encore du vieil esprit classique! Certaines attaques outrées contre Crémazie, Fréchette et M. Chapman ; certains éloges à son de trompe qui ont salué Nelligan, MM. Lozeau et Morin, semblent s'appuyer sur ce code incomplet. Pourtant il ne faudrait pas s'imaginer que le romantisme vaille surtout comme la contre-patrie du classicisme. On l'a cru longtemps ; l'on en revient. L'on commence à comprendre que, si les écoles littéraires du siècle dernier ont étendu l'horizon de la critique, elles n'ont nullement supprimé la ligne qu'avait tracée l'école classique. Toujours, quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise, une œuvre quelconque, jolie pour sa fraîcheur et sa nou[illegible]té, ne sera vraiment belle que dans la mesure où elle se conforme [illegible]al classique de la beauté.

Cet idéal, il ne suffit pas d'en avoir aperçu les traits à travers les commentaires d'un critique. Il faut s'être imprégné de sa vérité et de sa noblesse à force de le regarder face à face. Le peintre n'est pas le barbouilleur qui reproduit d'après une lithographie vulgaire une scène de la nature, mais l'artiste qui la transporte, du monde où elle est encadrée, sur la toile qu'il destine à la refléter. Ainsi, le vrai critique perçoit l'idéal de l'art dans l'incomparable nature classique : il en fait la source de ses jugements. Or, combien sont-ils, parmi nous, ceux qui ont lu par eux-mêmes les œuvres des

Sophocle et des Euripide, des Virgile et des Horace, des Corneille et des Boileau, des Racine et des Pascal, des Shakespeare et des Dante ? Combien ne les apprécient qu'à travers les monotones traductions, les ennuyeuses explications, les paraphrases pénibles, ânonnées misérablement, par leur paresse ou leur insignifiance, sur les bancs du collège ? Combien, une fois sortis de ce bain glacial, sont retournés s'y plonger et en réchauffer l'eau limpide à la chaleur de leurs facultés ? Le goût exagéré pour les doctrines romantiques rend compte de certaines effervescences dans l'admiration ; l'ignorance ou le mépris plus ou moins volontaires de l'idéal classique expliquent certaines attaques dirigées à bout portant contre des écrivains, appréciés même à l'étranger, comme MM. Chapais, Routhier, Rivard et l'abbé Camille Roy.

En vérité. nous n'aurons pas de saine critique avant le jour où les Aristarques sauront unir dans leurs appréciations la fermeté de l'idéal classique aux charmes de l'idéal romantique, ceux-ci moins exagérés, l'autre mieux comprise. La critique sera sérieuse quand nous aurons, pour l'exploiter ou la manier, autre chose que des révolutionnaires ou des demi-savants, autre chose que des écoliers en rupture de banc, des fervents du dilettantisme et des journalistes improvisés.

On croit trop facilement chez nous qu'il suffit, pour s'arroger le droit de juger les œuvres littéraires, de tenir une plume dans une feuille quelconque. Pourtant, le critique est un maître ! Il doit donc être nanti d'une science qui dépasse celle même des écrivains. Cette compétence ne s'acquiert pas sans une longue préparation et un pénible labeur. Quiconque aspire à diriger les autres dans les voies de l'art devrait posséder d'abord un fonds solide de connaissances littéraires acquises sur les bancs du collège. Il lui faut ensuite avoir appris, dans une Faculté de lettres, la méthode à suivre pour apprécier une œuvre. Les leçons de professeurs comme MM. Faguet, Michaut ou Renier apprennent à disséquer les auteurs de la grande époque. Le contact avec ces maîtres facilite aussi l'intelligence des ouvrages de la critique contemporaine, il procure le goût, qui est le grand secret de bien juger. Avec du goût on a vite percé l'écorce d'une œuvre et constaté la résistance de ses fibres. Si l'on a étendu ses études à tout le domaine des diverses littératures, il n'est guère d'œuvre canadienne dont on ne puisse apprécier avec compétence le mérite littéraire.

C'est qu'il s'agit d'apprécier une œuvre, et non pas un homme, à moins que l'auteur ne se soit totalement identifié avec la sienne. Il n'est pas de principe que notre critique ait violé davantage ;

il n'en est donc pas sur lequel il importe d'attirer davantage l'attention. Si l'on a tant vilipendé certains écrivains respectables, si l'on en a exalté d'autres vraiment inférieurs, ne serait-ce pas parce qu'on était incompétent à se prononcer sur la valeur du livre lui-même ? Cependant, il fallait ne pas rester coi ! On se rejetait sur les qualités personnelles de l'homme. Que nos juges littéraires, par l'entraînement dont nous avons parlé, acquièrent enfin une véritable autorité en matière de critique et sachent d'abord que l'objet direct de leurs appréciations ne saurait être extérieur aux livres qu'on leur soumet. Quand ils sauront tirer de là une matière abondante, ils ne s'aviseront plus de tourner autour pour donner le change. Ils seront alors vraiment les éducateurs de la foule et les guides des écrivains, des hommes « qui motivent leurs jugements et qui apprennent à lire ». Libre à eux ensuite de déduire de l'ouvrage un portrait de l'auteur ! Du moins faut-il que celui-ci y ait mis assez de lui-même pour que la photographie ne tourne pas à la caricature.

Là encore, et là surtout, la discrétion est de mise. Une peinture trop vive prendrait vite l'air d'une charge. Il s'en suivrait ou bien une colère qui pousserait le critique devant les tribunaux, ou bien un découragement capable de briser la plume entre les mains de l'auteur. D'autre part, une sympathie exagérée transformerait les verrues en grains de beauté ; et l'auteur, convaincu qu'il a atteint la perfection, renoncerait à ce *labor limae* dont Horace faisait avec raison la loi même du bien écrire. Pour que la critique soit juste et utile, elle doit unir à une admiration réfléchie pour les qualités réelles une fermeté tempérée à réagir contre les véritables défauts. Ni concession au vice, en faveur de l'amitié politique ou autre, ni insinuations cauteleuses lancées, au nom de l'antipathie politique ou autre encore, contre des pages bien écrites : tel nous semble être le principe dernier par le respect duquel la critique canadienne fera croire enfin à son sérieux.

La réalisation de ces trois conditions nous semble réclamée par les erreurs de notre critique dans le passé. Et pourtant, la bienveillante franchise à l'égard de l'écrivain, l'oubli de l'homme en lui et la formation préalable ne serviront de rien, si les auteurs eux-mêmes ne facilitent à la critique sa tâche ingrate. Il leur plaît de soumettre leurs œuvres à l'appréciation ; qu'ils s'attendent donc à la vérité due par tout honnête homme à son semblable. Pourquoi tant s'irriter, quand les critiques vraiment compétents leur refusent les lauriers d'un Hugo ou d'un de Régnier en poésie, d'un Balzac ou d'un Bazin dans le roman, d'un Masson ou d'un Vandal en histoire ? Eussent-ils du génie, qu'il leur reste encore à en faire preuve.

Et il est bien difficile, dans un pays où la littérature commence à peine à parler français, qu'elle émette déjà des sons puissants. Les autres littératures n'ont atteint de valeur notable qu'après des siècles de successifs perfectionnements ! Ne suffit-il pas aux écrivains qu'on reconnaisse leurs vrais mérites, sans qu'ils obligent leurs juges à monter sur des échasses pour crier leurs vertus ? Est-ce aussi les déprécier que de signaler au public les imperfections de leur art, de les mettre eux-mêmes en garde contre une fausse orientation de leurs aptitudes et un malencontreux emploi de leurs talents, de les détourner même de tenir une plume, quand leur main semble faite pour battre la truelle ou promener l rabot ? Le pire service que nous ait rendu la critique chez nous, ce fut de maintenir sur la scène des acteurs incapables et d'en faire descendre de véritables artistes, ceux-ci par un dénigrement systématique, ceux-là par une flagornerie éhontée. Que nos auteurs renoncent à leurs exigences comme à leurs emportements. Qu'ils se rappellent la remarque si opportune de d'Alembert : « Si la critique est juste et pleine d'égards, vous lui devez des remerciements et de la déférence ; si elle est juste sans égards, de la déférence sans remerciements ; si elle est outrageante et injuste, le silence et l'oubli. »

Paix soit à l'âme de l'encyclopédiste qui suppose une critique délibérément injuste ! Une critique pareille ne serait pas viable. Mais la nôtre fût-elle sans égards, pourvu que ses observations soient marquées au coin de la justesse, elle a droit à plus que de la déférence. D'ici longtemps elle ne s'attaquera guère qu'à des écrivains en herbe, à des auteurs dont l'art les élève peu au dessus des *primaires*. Ils auront beaucoup à apprendre d'elle. Pourquoi, au lieu de lui témoigner une respectueuse raideur, ne pas tirer parti de ses avis ? Pourquoi ne pas s'en faire un marchepied pour monter plus haut dans l'échelle de l'art ? Les grands écrivains ne sont devenus tels qu'après avoir longtemps courbé leur front superbe sous la férule des censeurs, après avoir poli leurs œuvres d'après les indications de ces professeurs gênants. On sait ce que furent Patru pour Boileau et Boileau pour Racine. Nos auteurs, qui ne sont ni Boileau ni Racine, ni même assez souvent des écrivains de second ordre, pourraient s'inspirer de ces exemples. Au lieu de se rebiffer sous le fouet de la critique, qu'ils s'épargnent d'autres coups en s'élançant avec ardeur dans la carrière littéraire, en tendant sans cesse vers la borne de la gloire.

Malgré tout, ils ne l'atteindront probablement jamais ; du moins ils auront démontré que la critique a du bon, puisqu'elle peut être le principe d'une amélioration partielle. Dociles à la main

du maître, qui retourne doucement le mords, ils auront pris l'habitude de ne plus se cabrer, de ne plus même se permettre des écarts graves. C'est le triomphe de la critique de former, par ses conseils, des générations de véritables écrivains. Ceux-ci à leur tour, aiguisant le goût du public, assurent à une nation l'honneur qui résiste à tous les coups de la fortune politique : le progrès littéraire.

Sera-t-il donné à notre bien-aimé pays d'obtenir jamais la gloire en plus ? Crémazie gémissait en songeant que notre dépendance de la France, au point de vue de l'art et de la langue, nous en rendait la conquête matériellement impossible.

Si quelque chose peut nous en rapprocher, ce sera encore la poussée qu'impriment à notre littérature de judicieux critiques. C'est pourquoi il faut saluer avec joie l'heure prochaine où nous en verrons surgir de conformes à l'idéal que nous avons essayé de tracer. Depuis 1900 plutôt, cette heure a déjà sonné. Des lectures plus développées, le recours aux maîtres de la critique étrangère, le contact plus direct avec les auteurs classiques ont déjà produit leurs résultats. Dans les appréciations de nos juges littéraires, l'on constate une plus grande indulgence à l'égard de nos apprentis-écrivains, une *judiciaire* (Montaigne) plus pondéré, un goût plus délicat, un sens plus prononcé de la mesure, un partage plus équitable des mérites et des faiblesses, une manière plus distinguée de signaler au lecteur les unes comme les autres. Bientôt, sans doute, nos critiques auront fini de damner ou de canoniser les prévenus, sans appuyer leurs sentences de témoignages précis. Bientôt l'on ne confondra plus les étoiles avec les planètes, ni les vessies avec des lanternes. Les chandelles brilleront, même sous le boisseau, et l'on ravivera la mèche qui menace de ne plus même fumer.

Deux écrivains surtout ont prêché à nos critiques ces dispositions intelligentes. Tous deux sont les maîtres de cet art dans les bureaux de la *Société du Parler français*, celle qui est aujourd'hui à l'honneur, après avoir été si longtemps à la peine. En pareille circonstance, le Canada ne saurait donc trop rendre grâces à MM. Adjutor Rivard et Camille Roy de ce qu'ils nous ont enseigné à juger sainement des ouvrages de l'esprit.

Part qu'il convient de faire aux auteurs canadiens-français dans l'enseignement de l'histoire littéraire

Par M. l'abbé Camille Roy, professeur à l'Université Laval (Québec)

(*Résumé*)

Il convient de faire quelque part à nos auteurs canadiens-français dans l'enseignement de l'histoire littéraire.

L'histoire littéraire fait partie de l'histoire générale d'un peuple. On ne pourrait suffisamment connaître l'histoire des Canadiens français si l'on ignorait les efforts qu'ils ont faits pour se donner une littérature.

L'histoire de notre littérature fait déjà partie du programme du cours classique dans nos Collèges et Petits Séminaires. Elle est enseignée, croyons-nous, dans d'autres maisons ; il est désirable qu'elle le soit dans nos Écoles Normales primaires, dans les cours supérieurs de nos Académies et de nos couvents. Elle pourrait l'être aussi à l'école modèle, mais seulement à l'occasion des dictées ou des leçons d'histoire générale du Canada.

Programme. — Dans les écoles modèles, où notre histoire littéraire ne doit être enseignée qu'*occasionnellement*, le programme est nécessairement restreint à quelques notions élémentaires, à quelques noms et à quelques œuvres que le maître jugera plus dignes d'attention.

Dans les Écoles normales, les Académies, les Collèges classiques, le programme devra comprendre à la fois des *faits* littéraires et des *œuvres* littéraires.

Des faits : nos origines littéraires, ou l'exposé succinct des premières manifestations de notre vie intellectuelle ; puis une histoire rapide de chacun des genres qui ont été cultivés.

Des œuvres : œuvres à lire ou à étudier. Il faudra les choisir avec un soin plus grand, selon que l'on voudra plus rigoureusement former le goût littéraire des élèves. Nous avons peu de livres qui soient œuvres d'art, et qui puissent être *classiques*. Il serait utile que nous eussions des *Pages choisies* de nos meilleurs auteurs. Nous les aurons. Le Comité permanent de l'enseignement secondaire est à préparer une série de *Lectures canadiennes*.

Manuels. Nous n'en avons pas. Il n'y a que le *Tableau de l'histoire de la littérature canadienne-française*, que nous avons publié. C'est une esquisse de manuel. Ce tableau est surtout *bibliographique*. On y verra donc une foule de noms qui n'appartiennent pas ou n'appartiendront pas à l'histoire de notre littérature. On devra ne s'arrêter qu'aux écrivains qui représentent le mieux notre art littéraire.

L'étude de nos auteurs canadiens, sagement conduite, contribuerait à attirer l'attention de nos compatriotes sur nos œuvres littéraires, et combattrait efficacement cette sorte d'indifférence, et parfois le trop facile dédain que l'on professe pour les livres chez nous.

La Presse et les lettres canadiennes-françaises aux États-Unis

Par M. l'abbé H. Beaudé (Manchester)

Il y a aux États-Unis, dans la Nouvelle-Angleterre principalement, où nos compatriotes sont plus nombreux et forment des groupements plus homogènes et plus fortement constitués, quantité de journaux français, quotidiens ou hebdomadaires. Chaque centre franco-américain de quelque importance compte un ou plusieurs périodiques rédigés en la langue maternelle, expressifs de sa mentalité, de ses aspirations, incarnant l'idée nationale.

Que ces journaux aient contribué beaucoup au maintien du parler français, en ces milieux étrangers, cela est incontestable. Les tendances assimilatrices n'ont presque pas d'empire, là où elles se heurtent à ces deux forces de résistance, l'école et le journal canadiens. Tant que nous aurons [illegible] nos écoles et nos journaux, s'inspirant d'un large et sincère [illegible]otisme, le rêve de la fusion de notre race dans le grand tout, [illegible] à plusieurs, sera remis à un avenir indéfini.

Nos périodiques exercent donc déjà une influence heureuse sur nos populations de là-bas, en les préservant de l'engloutissement qui les menace. Mais ils ne doivent rien négliger pour accroître encore leur action. Aussi nous permettrons-nous de leur faire quelques suggestions, pour les prier de soigner davantage la forme, la qualité de leur parler, et de faire la part plus grande aux œuvres de nos écrivains, de travailler à la diffusion de notre littérature. Je pense qu'ils ne rempliront entièrement leur mission auprès des nôtres qu'en leur apportant une parole vraiment française d'allure, et en les initiant aux écrits où s'exprime l'âme de notre pays.

Car leur langage est loin d'être toujours académique. J'admets que tous les articles dont se compose un journal ne peuvent avoir un cachet littéraire. Mais ils doivent être irréprochables au point de vue de la propriété des termes, et grammaticalement corrects. Nos journalistes oublient malheureusement que le respect de la langue est le premier devoir de quiconque se mêle d'écrire. Certains de leurs articles sont bien faits, les autres n'ont pas une saveur suffisamment française, ou fourmillent d'anglicismes, ou pèchent contre les règles les plus élémentaires de la syntaxe. Puisque le

rôle du journal est d'instruire, il va de soi que tous ceux qui participent à sa rédaction doivent au moins savoir tenir une plume. Qu'ils ne soient pas de véritables écrivains, cela se comprend ; l'espèce en est assez rare. Encore faut-il qu'ils puissent s'exprimer convenablement, pratiquer la pureté d'expression, éviter les formes de pensée anglaises, donner un tour français au moindre récit, à la notation des nouvelles, élaguer en particulier du domaine de la réclame ces locutions baroques qui ne sont ni du français ni de l'anglais, mais bien quelque chose qui « n'a de nom dans aucune langue ».

Les défaillances en ces divers points, si elles étaient habituelles, nuiraient à l'honneur de la profession, feraient manquer le but qu'on s'était fixé. Comment conserver et améliorer le parler français chez les nôtres en leur mettant chaque jour sous les yeux des exemples imparfaits, en leur tenant un langage tout plein d'incorrections ? Parce que la plupart des abonnés auxquels on s'adresse ne sont pas des « Athéniens », ce n'est pas une raison pour leur parler un jargon. Qu'on se mette à leur portée, fort bien, et que l'on adopte des formules très simples. Mais depuis quand la simplicité exclut-elle la bonne tenue ! Un trop grand laisser-aller dans la sous-rédaction d'un périodique, loin de faire ressortir par contraste les articles bien écrits qui s'y rencontrent, ne fait que les déparer. L'esprit est choqué de ce manque d'équilibre entre les divers points de cet organisme où tout devrait s'enchaîner et se prêter mutuel appui. Ici, comme en toutes les autres choses, la beauté et la bonté de l'ensemble ne peuvent venir que de l'harmonie de toutes les parties entre elles.

Cependant, employer un langage qui soit conforme à la bonne tradition française, et pur de tout alliage, c'est, avons-nous dit, pour nos périodiques, la première des obligations. Ce n'en est pas la plus essentielle. Si « l'homme ne vit pas seulement de pain », les intelligences ne se nourrissent pas non plus seulement de mots, fussent-ils les plus sonores, ni de phrases, fussent-elles les plus agréablement tournées. Elles demandent un aliment substantiel : la parole, le verbe. Nos journalistes s'abusent, s'ils s'imaginent qu'il leur suffit d'emplir leurs colonnes de notes locales, ou de faire des variations plus ou moins heureuses sur la politique municipale de leur ville ou de leur canton, pour être à la hauteur de leur tâche. Un périodique digne de ce nom doit s'intéresser au mouvement des idées chez le peuple dont il est censé refléter l'âme et diriger les aspirations. Toute nation civilisée a sa littérature, qui est la plus haute expression de sa vie. Les « lettres » sont les manifestations de sa pensée, les signes au moyen desquels nous pouvons juger de

l'activité et de l'évolution de son intelligence. Et ce domaine des « lettres » n'a pas ces limites étroites que les ignorants lui prêtent ; il a quelque chose de mystérieux et d'infini comme l'âme générale qu'il sert à révéler.

Or, je crois qu'à ce point de vue nos journaux franco-américains laissent fort à désirer. L'état de la littérature au sein de notre race ne semble pas les préoccuper beaucoup. Si leur chronique enregistre volontiers les événements sociaux et politiques et consacre même des développements oiseux aux faits sensationnels, nous ne voyons pas qu'elle prête une attention spéciale aux efforts de nos écrivains ni qu'elle apprécie leurs travaux.

Qu'un auteur canadien envoie tel de ses ouvrages à l'un de nos périodiques : ou son livre passera inaperçu, ou l'on signalera son apparition en des termes dont la bienveillance n'aura d'égale que la banalité. Évidemment personne à la rédaction n'a pris le temps de le lire et d'en faire une étude où entrent quelques éléments de libre et vraie critique. L'auteur en est ainsi pour ses frais d'envoi. Si les rédacteurs sont tellement absorbés par les questions brûlantes et « actuelles » qu'ils ne puissent donner un moment d'attention à ce qui se passe dans notre monde intellectuel, alors pourquoi ne pas leur adjoindre un spécialiste qui s'occupe de ces choses autrement importantes que les potins du jour? Sans doute cela demandera un sacrifice d'argent. Mais le prestige du journal y gagnera. Les lecteurs en bénéficieront. Doit-on reculer devant ce qui est tout à l'honneur de sa profession et tout à l'avantage de ses clients? Le journalisme a-t-il été institué pour des fins de spéculation? Un bureau de journal est-il un comptoir ? S'agit-il de réaliser les plus gros bénéfices possibles avec le moins de frais et au détriment des intérêts essentiels des lecteurs et du public? N'est-ce pas bien plutôt — le journalisme — une carrière qui demande de l'abnégation, de la grandeur d'âme, de l'ouverture d'esprit, et qui suppose avant tout le désir de se dévouer au bien moral et intellectuel de ses compatriotes?

Les articles proprement littéraires que publient nos périodiques sont généralement de la reproduction. De loin en loin y apparaîtra une chose originale émanant de quelque écrivain qui, pour toute récompense, se contentera de... gloire. Comme l'on ne daigne pas rémunérer son travail, il ne sera pas empressé de fournir une collaboration qui profiterait uniquement au périodique. Écrire, pour le seul plaisir de se voir imprimé, c'est une satisfaction platonique que l'on ne recherche pas longtemps. Car il faut vivre. Les écrivains ne peuvent se nourrir de compliments, pas plus que les autres mortels.

En refusant de payer leurs œuvres, on les détourne d'une voie où ils pourraient briller, en même temps qu'on entrave le progrès de la littérature nationale. Car une littérature suppose des écrivains et des écrivains supposent un public qui achète leurs ouvrages et les lit.

Or, tant que les journaux, chargés de former l'opinion, ne feront pas la part plus grande à la critique littéraire, tant qu'ils ne voudront pas encourager substantiellement nos auteurs et pratiquer ainsi le patriotisme sous sa forme la plus élevée, ils ne rempliront qu'à demi leur mission éducatrice en Nouvelle-Angleterre, et seront responsables, dans une grande mesure, du peu de progrès que feront les lettres canadiennes-françaises.

Les lettres françaises en Louisiane

Par M. Édouard-J. Fortier, professeur (New-York)

En 1903, j'ai commencé à étudier la littérature française écrite par les Louisianais en Louisiane. A cette époque j'étais encore étudiant à l'Université Tulane où, d'après les règ' ·nents, il fallait écrire un essai pour recevoir le diplôme de bachelier ès lettres. Ce sujet, « la littérature française en Louisiane », m'attira et je me mis à la tâche.

Mon père, le professeur Fortier, me nseilla de compléter l'œuvre qu'il avait entreprise quelques années auparavant, lorsqu'il écrivit son article sur le même sujet dans ses *Louisiana Studies*. Cet article fut reçu avec enthousiasme, comme il méritait de l'être, car c'était là un travail tout à fait original, que de faire connaître une littérature jusqu'alors enfouie dans de vieilles bibliothèques et dans de vieux journaux éparpillés un peu partout. La tâche du professeur Fortier fut très ardue, car il fallait intéresser le public louisianais, afin qu'il pût se procurer les volumes qui lui étaient nécessaires. Nos vieux Louisianais n'aimaient pas à prêter des livres si rares ; l'exemplaire était souvent unique.

Je commençai donc, pendant l'été de 1903, à me procurer, à dénicher les vieux bouquins et les vieux journaux où se trouve l'œuvre louisianaise. Je faisais tout mon travail pendant l'été, étant absent de la Nouvelle-Orléans pendant l'hiver, et ce que j'ai peiné dans les greniers et dans les caves des vieux Louisianais, tâchant de trouver quelque chose de nouveau ! Je dois ici remercier M. William Beer, bibliothécaire du *Howard Memorial Library*, pour sa bienveillance et ses encouragements. J'ai trouvé, dans le grenier de la Bibliothèque Howard, parmi de vieux journaux, plusieurs romans de vrai mérite. M. Beer s'est fait un vrai plaisir de mettre à ma disposition sa collection louisianaise, qui est la plus complète aux États-Unis. J'ai donc aujourd'hui la satisfaction de pouvoir publier, pour la première fois, la bibliographie la plus complète des œuvres louisianaises.

Ce n'était que le côté plus ou moins mécanique du travail. Ces vieux Louisianais, à part quelques noms bien connus, ont laissé si peu de traces que ce n'est pas chose aisée que de connaître leur vie

Il est, pourtant, impossible comme nous l'a fait voir Taine, de comprendre un auteur sans connaître l'influence de la race, du milieu et du moment. Il était assez facile de comprendre l'influence de la race ; mais même là, il faut distinguer entre l'écrivain d'extraction française et celui qui est originaire de la Louisiane. Ce ne fut pas toujours facile ; quelquefois ce n'est qu'après plusieurs semaines de recherches que l'on réussit à savoir à quelle époque un de nos auteurs est venu de France, et il est souvent impossible de savoir quelles furent les influences qui le poussèrent à s'établir en Louisiane. J'ai tâché de comprendre l'influence du milieu, du moment, et, quoique je n'aie pas toujours réussi, j'ai pu souvent arriver à comprendre pour quelles raisons une œuvre fut écrite, à un moment donné. L'influence de la littérature française se fait voir clairement. Un Chateaubriand, un Hugo, un Musset, un Béranger, un Delavigne, même un Barthélemy et un Méry, aidèrent à former un genre littéraire. D'entrer dans un auteur, de le suivre pas à pas avec Sainte Beuve, m'aida à résoudre des problèmes qui paraissaient impossibles à résoudre. La date de la mort d'un auteur, enfouie dans la dernière page d'un vieux journal, quelques remarques subjectives dans l'ensemble d'une œuvre, et voilà tout ! Pour des auteurs comme les frères Rouquette la tâche ne fut pas si rude. Sachant qu'ils étaient allés au lycée de Nantes, je fus à même de comprendre l'influence mystique de la Bretagne et d'amis comme Brizeux. M. le profess[illegible] Garde m'envoya un palmarès intéressant, qui fait voir clairement que les Rouquette n'étaient pas studieux et préféraient, peut-être, étudier la nature.

Dans un article comme celui-ci, je ne suis pas à même d'être aussi critique que je voudrais l'être. Il faut surtout faire comprendre l'esprit de l'œuvre louisianaise, et comme les volumes sont si rares, et le deviennent de plus en plus, je fais souvent un résumé plus long que ne le comporte la bonne critique. Si je réussis à faire voir ce qu'ont fait ces écrivains, qui sont dignes de louanges, parce qu'ils savaient que le nombre de leurs lecteurs était limité, j'aurai accompli ma tâche.

Je ne vais pas vous faire l'historique de la fondation de la Louisiane, car ce sont vos ancêtres qui nous découvrirent. Je vous rafraîchirai simplement la mémoire en vous faisant vous rappeler que la Louisiane fut fondée par Iberville, en 1699, à un petit endroit appelé Biloxi, qui fait maintenant partie de l'État du Mississipi. La Nouvelle-Orléans fut fondée par Bienville, en 1718. En général, les immigrants étaient de bonne extraction et parlaient purement. L'immigration de la France à la Nouvelle-Orléans fut continue, et,

au commencement du dix-neuvième siècle, un certain nombre d'exilés des Antilles françaises se réfugièrent en Louisiane. Pendant le vieux régime, les fils des grands planteurs et des meilleures familles reçurent leur éducation en France et revinrent en Louisiane, rapportant avec eux les idées et la civilisation de la France contemporaine. La Louisiane appartint à la France jusqu'à 1762 ; elle fut cédée par Louis XV à son cousin d'Espagne, et quoique l'espagnol fût la langue officielle, c'est le français qu'on parlait dans les salons. En 1803, la Louisiane fut achetée par les États-Unis. A cette époque le français était presque entièrement la langue du territoire nouvellement acquis. Les Louisianais, pourtant, s'habituèrent vite au régime américain, sans toutefois abondonner l'idiome maternel.

LA DOMINATION FRANÇAISE

Sous la domination française nous n'avons pas d'œuvre de valeur littéraire. Il y a bien quelques rapports d'officiers, comme celui de Devergès, le journal de Pénicault, que nous retrouvons chez Margry, et d'autres comptes-rendus, qui intéressent plutôt l'historien que le critique littéraire. Parmi ceux-ci, le *Mémoire des négociants et habitants de la Louisiane sur l'événement du 29 octobre 1768*, écrit par Lafrénière et Caresse, dont nous reparlerons.

Dans un autre chapitre nous verrons pourquoi il n'y eut pas de productions littéraires à cette époque.

LA DOMINATION ESPAGNOLE

Sous le joug espagnol, nous n'avons que quatre œuvres écrites en français. D'abord un poème de Julien Poydras [1], écrit en 1779, un recueil de poèmes par Berquin Duvallon, 1801, et un *Essai* du même auteur, écrit en 1803. Tout dernièrement, M. Beer m'a parlé d'un poème anonyme, qui se trouve à la Bibliothèque Lenox, dans la ville de New-York. Ce poème m'a bien l'air d'avoir été écrit par Poydras, car nous y retrouvons la même emphase, le même style ampoulé.

Le premier poème fut écrit, comme nous le voyons, lorsque la Louisiane était espagnole. Le Gouverneur Galvez, combattant contre les Anglais, prit la ville de Bâton-Rouge. Ce fait d'armes

(1) Pour la vie et le poème de Poydras, voyez Alcée Fortier, *Louisiana Studies*, pp. 7-23.

inspira à Poydras d'écrire *la Prise du Morne de Bâton-Rouge*. Cette œuvre n'a pas grand mérite, mais c'est notre premier essor littéraire.

Berquin Duvallon, réfugié de Saint-Domingue, écrivit un *Recueil de Poésies d'un Colon de Saint-Domingue* et *Vues de la Colonie Espagnole du Mississipi, ou des Provinces de la Louisiane Occidentale, par un observateur résidant sur les lieux*. Dans ce recueil le meilleur morceau est intitulé *le Colon Voyageur*. M. Duvallon n'est pas grand poète, car nous retrouvons chez lui la même emphase et le même amphigourisme que nous avons vus chez Poydras.

LA DOMINATION AMÉRICAINE

De 1779 à 1814, nous n'avons guère de littérature, proprement dite ; la littérature ne pouvait être florissante pendant le régime colonial. Il fallait abattre les bois, construire les maisons, repousser le Mississipi, ensemencer les terres, combattre les Indiens. La lutte pour l'existence était telle qu'on ne pouvait songer à écrire. Après 1814 la littérature se forme. Les Louisianais s'habituent graduellement à leur nouvel entourage. C'est réellement de 1820 à 1860 que les Louisianais produisent le plus grand nombre d'œuvres littéraires. Le peuple était content, la domination américaine, douce ; enfin ce fut une période de prospérité.

LE DRAME

En 1814, donc, *Poucha-Houmma* n'apparaît que lorsque la Louisiane, ballottée entre la France et l'Espagne, a acquis une base solide en devenant terre américaine. *Poucha-Houmma* est une tragédie, écrite en vers alexandrins, et qui suit les règles des trois unités. Ce n'est pas une œuvre de génie mais c'est le premier drame écrit en Louisiane ; c'est notre *Cid* et il nous est précieux. Notre Rodrigue n'a pas de Chimène ; mais si Rodrigue offre sa tête à Chimène, notre Poucha offre la sienne à ses pires ennemis, pour sauver celle de son fils.

Ce drame, en cinq actes et dix-neuf scènes, est une histoire d'Indiens. La scène se passe au village des Hoummas. M. de Villeneufve, ex-officier français, employé par le gouvernement, chez les Tchactas, nous dit, dans sa préface, qu'il tient tous les détails de la mort de son héros du propre fils de celui-ci. Dans sa dédicace à Madame de Laussat, femme du commissaire envoyé pour prendre

possession de la colonie, il nous dit : « Vers le milieu du siècle dernier on n'accordait encore aux premiers habitants de l'Amérique qu'un instinct féroce et une conformation monstrueuse ; peu après, on voulut bien leur admettre une âme, mais elle fut atroce ; aujourd'hui on a fait succéder le mépris à toutes ces étranges chimères. » Il veut nous faire voir que les Indiens sont accessibles aux sentiments les plus nobles et prend comme sujet du drame le sacrifice de Poucha-Houmma.

Nous devons admettre que l'auteur est trop cornélien, et que le vieux chef se sert de paroles dignes du vieil Horace, en parlant à ses guerriers :

Augustes descendants d'un peuple sans pareil,
Très illustres enfants des enfants du Soleil,
Enfin voici le jour où la saison prospère
Va payer vos travaux d'un précieux salaire ;
Ce jour, vous le savez, jadis par vos ayeux,
Fut toujours mis au rang des jours les plus heureux.
Je n'ai jamais manqué d'en célébrer la fête,
Depuis soixante hivers écoulés sur ma tête.

Poucha a un songe, et il raconte à son frère, Tchilita Be, qu'il a rêvé que son fils, Cala Be, doit être mis à mort le lendemain, pour avoir tué un Tchactas. Tchilita Be conjure son frère de ne pas se désespérer et de se préparer pour la fête du Petit Blé. Cette fête vient de finir quand deux députés tchactas viennent demander la tête de Cala Be. Poucha veut que son fils s'enfuie. Celui-ci résiste, mais finit par céder aux instances de son père. Le vieux chef s'offre à la place de son fils et les députés l'emmènent. Cala Be, se doutant de l'intention de son père, vient se livrer, mais il arrive trop tard, le sacrifice est consommé.

Je vous ai parlé longuement de cette œuvre, écrite par Villeneufve à l'âge de soixante-huit ans, afin de vous faire voir l'influence du milieu, de la couleur locale, dans une de nos premières œuvres.

Le meilleur dramaturge qu'ait produit la Louisiane fut Placide Canonge, qui écrivit ses drames de 1839 à 1860. Il naquit à la Nouvelle-Orléans en 1822, et plus tard, suivit les cours du lycée Louis-le-Grand. Il revint à la Nouvelle-Orléans en 1839, et fit de nombreux voyages à Paris. Il fut directeur de l'Opéra. Voici ce que dit un de ses contemporains :[1] « M. Placide Canonge remplira les rôles de traître.... On m'a positivement affirmé que.

(1) *L'Orléanais*, vol. 41, N° 933.

pour varier le programme et donner un attrait de plus aux représentations déjà si attrayantes de cette compagnie, Placide Canonge devait jouer outre les traîtres, les jeunes premières de vaudeville, les ingénues de comédie, les Dugazon et même les duègnes. Je crois ce bruit dénué de fondement. » La naïve ironie de cette dernière pointe nous fait voir que Canonge savait se faire des ennemis plus ou moins spirituels. Il fut rédacteur de *la Lorgnette*, de *l'Entr'acte*, de *l'Impartial*, du *Courrier Français*, du *Sud*, de *la Renaissance*, de *l'Époque* et de *l'Abeille*, journal quotidien, fondé en 1827, le premier publié en français aux États-Unis. En 1848, ses *Institutions Américaines* parurent dans *la Presse*, journal rédigé à Paris, par Girardin.

L'influence de Musset se fait voir clairement dans *Qui perd gagne*, proverbe gai et piquant, nous rappelant le badinage de *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*. Un mari a fait un pari avec un ami qu'il le rejoindra au bal et qu'il laissera sa jeune femme seule. Celle-ci entend leur conversation et décide son mari à jouer une partie de cartes avec elle. L'enjeu est que s'il perd il ne sortira pas. Le mari consent, mais la jeune femme est si charmante qu'il perd exprès, afin de rester avec sa femme, et lui avoue que *Qui perd gagne*.

Le Comte de Carmagnola, que Canonge fit jouer en 1856, est lourd et subit trop l'influence de Manzoni. Il y a trop de scènes et d'épisodes décousus. Ce drame est en prose et a cinq actes. L'influence de l'école romantique s'y fait voir, ainsi que dans son *Grand d'Espagne*, qui pourtant a plus de force et de précision. Il fut bien reçu du public louisianais, comme le font voir plusieurs critiques dans *la Revue Louisianaise* et dans d'autres journaux de l'époque. Mentionnons, en passant, *Gaston de Saint-Elme*, 1840 ; *le Maudit passeport*, 1839 ; *Don Juan, ou une histoire sous Charles-Quint*, 1849 ; *le Comte de Monte Christo*, 1848, et *l'Ambassadeur d'Autriche*, dont la date est inconnue.

Passons maintenant au drame historique, où nous retrouvons le milieu louisianais, la couleur locale. C'est surtout ceci que je me suis efforcé de retracer chez les écrivains que nous étudions. L'influence de la France ne se fait que trop ressentir, et nous savons gré à Canonge, à Lussan, à Dugué, à Testut et à d'autres de nous avoir donné le drame indigène.

Les Martyrs de la Louisiane, écrit par Lussan, est le premier drame historique, après *Poucha-Houmma*. Nous ne connaissons guère la vie de Lussan. Il vécut et mourut en Lousiane, vers

1842 [1]. Je me suis demandé pourquoi Lussan écrivit ce drame, à cette époque ; c'est à cette époque, de 1840 à 1860, que le public louisianais veut des œuvres lui parlant de son pays, et je crois que c'est là que se trouve la réponse à la question. C'est en 1836 que Charles Gayarré, le grand historien et fin politique de la Louisiane, écrivit son *Essai Historique*. Son influence a été grande, et je me rappelle, avec plaisir, avoir vu le grand Louisianais peu de temps avant sa mort. Lussan, donc, ayant déjà écrit *la Famille Créole*, en 1830, lut Gayarré et écrivit son drame, dans lequel se retrouvent tous les détails donnés par l'historien. *Les Martyrs de la Louisiane*, c'est l'histoire de la Révolution de 1768.

La Louisiane appartint à la France jusqu'à l'année 1762. A cette époque elle fut cédée à l'Espagne, comme nous l'avons vu. Les Louisianais s'indignèrent d'être passés à l'Espagne comme un troupeau de moutons, et s'organisèrent afin de demander à Louis XV de ne pas les abandonner. Les conspirateurs avaient à leur tête Lafrénière. Jean Milhet, riche planteur, fut envoyé en France et implora l'aide du vénérable Bienville, qui le mena chez Choiseul. Milhet ne réussit pas à arriver jusqu'au roi et revint en Louisiane, en 1767. Ulloa, le gouverneur espagnol, arriva à la Nouvelle-Orléans le 5 mars 1766, et prit possession de la province, trois ans après le traité. Le gouvernement était entre les mains d'Aubry, commandant quatre compagnies. Ulloa fut expulsé, et les conspirateurs tâchèrent d'établir une république sur les bords du Mississipi. Pensez-y, une poignée d'hommes bravant le pouvoir de l'Espagne ! La révolution ne réussit pas, et le Gouverneur O'Reilly, qui succéda à Ulloa, mit à mort les principaux révolutionnaires. Le tribunal condamna Lafrénière, Noyan, Caresse, Marquis et Joseph Milhet à être pendus et à être conduits à [illegible] potence la corde au cou. Ils furent fusillés par le régiment de [illegible]onne, parce qu'il fut impossible de trouver un bourreau. Petit fut condamné à rester en prison toute sa vie, Massan et Doucet, à dix ans de prison, et Boisblanc, Jean Milhet et Poupet, à six ans. Villeré, qui n'était pas à la Nouvelle-Orléans, reçut une lettre d'Aubry lui disant de venir. Il fut tué aux portes de la ville. D'après d'autres versions, il perdit la vie à bord d'un vaisseau espagnol, où il fut emmené prisonnier. Sa

(1) Lanusse, *Préface des Cenelles*, 1845 : « Il y a de cela trois ans, nous nous trouvions dans une maison située sur le chemin du Bayou. De là nous remarquâmes sept ou huit artistes qui suivaient tristement un corbillard de pauvre apparence. La vue de ce convoi excita notre curiosité et nous prîmes quelques informations sur celui qui allait si modestement au champ du repos ; c'était le corps de l'auteur du beau drame intitulé : *Les Martyrs de la Louisiane*, c'étaient les restes d'un poète distingué, etc. »

femme se rendit à bord, et entendant ses cris il voulut se rendre à ses côtés. Un gardien espagnol se mit entre eux deux, et dans la lutte Villeré fut tué. Champfleury et Bossu, contemporains de Villeré, nous donnent la première version, qui est celle de Fortier. Martin et Gayarré sont plus dramatiques.

Ces épisodes se trouvent dans le drame de Lussan. Ce drame a pour pendant celui de Canonge, *France et Espagne*, joué en 1850, sur le théâtre d'Orléans. J'avais cru, pendant longtemps, que Canonge avait basé son drame sur Gayarré, dont l'histoire fut publiée en 1846, mais, il y a trois ans de cela, j'ai retrouvé dans *la Revue Louisianaise*, année 1845, un roman, *Louisiana*, par Garreau. Canonge, aussi à la recherche de l'actualité, découpa le roman de Garreau et en fit son drame.

Les Martyrs. Ce drame en cinq actes, en vers, précédé d'un prologue, est dédié aux descendants des martyrs de 1769 : « Messieurs, en vous dédiant cette tragédie, dans laquelle vos pères ont joué un rôle si triste et si glorieux, c'est rendre hommage à leur mémoire. » Les vers sont assez bons, mais il y a trop de tirades patriotiques. Voici quelques vers :

Adieu donc à la vie, à cet amour sacré,
Dans le fond de nos cœurs si longtemps épuré !
O ! mon pays ! adieu ! nous tombons sans nous plaindre,
Si, par notre trépas, tes maux doivent s'éteindre.

Ce drame a plus de vérité historique que celui de Canonge.

France et Espagne est en prose, en quatre actes et, comme *les Martyrs*, n'observe que l'unité d'action. Dans les deux on voit l'influence de l'école romantique. L'héroïne des *Martyrs* est Mme Villeré. Canonge nous présente un nouveau personnage, Mlle de Vaudreuil, qui n'est pas historique, mais qui fournit à Canonge l'occasion d'exprimer de nobles sentiments, passionnément romantiques, des scènes d'amour avec le héros Lafrénière. Un autre personnage s'y trouve, un Indien fidèle à Mlle de Vaudreuil. Cet Indien, aussi dans *Louisiana*, tâche de sauver Lafrénière, mais il arrive trop tard avec le pardon qu'il a obtenu. Nous n'entrerons pas plus longuement dans les détails de ces deux drames, car nous ne ferions que répéter les épisodes historiques de 1768.

Oscar Dugué, qui écrivit *Mila ou la Mort de La Salle*, en 1852, naquit à la Nouvelle-Orléans, en 1821. Il alla au Collège Saint-Louis, à Paris, et revint en Louisiane en 1846. Il fut rédacteur de *l'Orléanais*, vers 1850, et Président du Collège Jefferson, dans la paroisse Saint-Jacques. *Mila* est un drame historique, en vers. Les principaux personnages sont La Salle, Liotot et Mila.

La scène se passe au Texas, le 19 mars 1867. C'est une des rares pièces où l'on retrouve les trois unités. Je ne sais pas si *Mila* fut jamais jouée, mais le drame méritait de l'être, car Dugué entend bien les détails de la mise en scène et ses descriptions du milieu sont bonnes et véridiques.

Liotot, assassin de Morangie, qui devait épouser Mila, avoue qu'il a tué l'amant de celle-ci. Elle le chasse, et lui prend comme complice la femme de Duhault. Mila se promet de ne pas dénoncer Liotot, croyant le remords plus efficace :

Le remords vengera Mila de Liotot !
L'homme de Dieu l'a dit, une âme criminelle
Trame au fond de soi-même une peine cruelle !
L'homme de Dieu l'a dit, l'implacable remords
Au cœur de l'assassin fait souffrir mille morts.

Le Père Cavelier, frère de LaSalle, et le Père Athanase enseignent à Mila la religion catholique. Tello, ami de La Salle, et oncle de Mila, conseille aux prêtres d'engager La Salle à épouser Mila, la fille du grand guerrier Outougame, afin de resserrer les liens entre les colons et les Indiens. Rose, femme de Duhault et complice de Liotot, conseille à Mila d'épouser La Salle, afin de la détourner de trahir Liotot. La Salle finit par se laisser persuader d'épouser la douce Mila. Celle-ci va renoncer au Manitou et être baptisée par le prêtre des Blancs. Liotot enivre Duhault et lui fait croire que sa femme, Rose, est la maîtresse de La Salle. Dans une rage folle, Duhault assassine l'explorateur ; c'est Liotot, dit-il, qui l'a poussé à cette lâcheté.

Cette pièce, quoique écrite en 1852, appartient plutôt à l'école classique qu'à l'école en vogue à ce moment. Nous croyons lire du Voltaire et nous retrouvons le vieux chœur grec, ce qui nous aide à comprendre l'action. Les vers sont de douze syllabes, excepté le chœur (scène huit du troisième acte), qui est de huit syllabes. L'exposition est bonne, et l'action se développe rapidement, sans digressions. Le caractère de La Salle est très sympathique, et Dugué a bien compris l'Indienne Mila et le traître Liotot.

Dugué a écrit un autre drame historique, *le Cygne ou Mingo.* Je n'en connais pas la date, et je n'ai jamais pu le trouver. Quelques-uns des contemporains du dramaturge en parlent avec éloge.

P. Pérennes écrivit, en 1859, une tragédie en cinq actes, *Guatimozin ou le Dernier Jour de l'Empire Mexicain.* Nous ne savons rien de la vie de Pérennes, à part ce qu'il nous en dit dans sa préface : « Absent de France depuis plusieurs années, je vivais alors dans un désert

du Mexique, privé de livres, et presque de communication avec des êtres civilisés. Si, dans cette situation, il ne me fut point permis d'avoir confiance dans mon art, au moins me laissai-je aller avec une bien vive émotion aux souvenirs funèbres que je rencontrais parmi ces ruines. C'est ainsi que deux drames, œuvres de l'instinct plutôt que de réflexion, ont été exécutés, à peu d'intervalle : *Guatimozin* d'abord, puis *Hicotengal.* » Nous parlons de Pérennes ici parce qu'il habita la Nouvelle-Orléans, et que son drame fut publié et remanié en Louisiane.

Je retrouve, dans *le Passe-Temps* de février 1828, une notice (1) intéressante, qui m'a fait me demander si Pérennes avait bien tiré toute son inspiration des ruines du Mexique. M. Madrid m'a tout l'air d'avoir contribué au drame de 1839. Ce drame de Pérennes n'est pas mal fait. Le principal personnage, dans les deux drames, est Guatimozin, successeur de Montezuma. Le critique du *Passe-Temps* nous donne l'histoire de l'intrigue, et Pérennes exprime avec beaucoup de chaleur la noblesse des sentiments du dernier roi mexicain, ainsi que l'amour de Naïna, qui veut se sacrifier aux dieux, afin de protéger son pays et son amant. Cortez, le conquérant, tâche d'être magnanime et de se faire un ami de Guatimozin. Celui-ci refuse d'abandonner ses dieux pour la vraie foi. L'unité de lieu et d'action est bien conservée. Les vers, alexandrins, sont un peu lourds mais ont une certaine noblesse.

Nous ne parlerons point du drame du docteur Mercier, (2) *l'Hermite du Niagara*, mais nous reparlerons de Mercier dans un autre chapitre. Nous pourrions énumérer plusieurs autres drames, que je passe sous silence car ils n'appartiennent à aucune école. Nous avons analysé les drames les plus importants, surtout les drames historiques. Je passe sous silence aussi Victor Séjour qui, quoique louisianais, se range plutôt parmi les auteurs français, car il quitta la Louisiane encore trop jeune pour qu'il y ait eu influence du milieu.

---

(1) *Passe Temps*, 20 février 1828, p. 462 : « *Guatimozin*, tragédie en 5 actes par M. Madrid. Cette tragédie est déjà connue en Amérique, où elle a été jouée plusieurs fois et accueillie avec un vif enthousiasme. Le sujet, éminemment national est pris dans l'histoire de la découverte, de la conquête du Mexique par les Espagnols. Ce sont les derniers instants d'un personnage historique très remarquable, appelé Euatimoc ou Guatimozin, successeur de Montezuma. On sait que la seule résistance sérieuse opposée par les indigènes à la tyrannie de l'envahisseur fut l'ouvrage de ce prince infortuné. — Le mérite distinctif de cette pièce est la simplicité, etc. M. Madrid a peint admirablement le beau caractère du patriote couronné, l'implacable fanatisme et l'avidité insatiable des compagnons de Cortez ; mais il nous semble qu'il a prêté des sentiments trop généreux à cet aventurier demi-barbare, ce qui nous étonne d'autant plus que, dans toutes les autres parties, la vérité historique est fidèlement observée. »

(2) *Louisiana Studies*, pp. 38 et suivantes.

LE ROMAN

C'est surtout dans le roman que j'ai retrouvé plusieurs œuvres que ne connaissait pas M. Fortier. Ces romans, feuilletons en partie, se retrouvent dans les revues, telles que *la Revue Louisianaise*, *les Veillées Louisianaises*, *la Violette* et *l'Écho*.

De 1845 à 1850, nous trouvons six romans importants, qui forment un groupe. C'était la période, ainsi que nous l'avons vu, pendant laquelle les Louisianais voulaient quelque chose du « terroir », et c'est aussi l'époque du plus grand développement des revues que je viens de citer. Les rédacteurs de ces revues, à la recherche de l'actualité, encouragèrent les Louisianais à écrire l'histoire du pays. *La Revue Louisianaise* (1) annonce *Michel Peyroux ou l'Histoire des Pirates en Amérique*, par Alexandre Barde, en quatre volumes ; *Histoire de toutes les rues de la Nouvelle-Orléans*, par un Vieux Magistrat ; *Une Famille Créole*, par un écrivain de la presse louisianaise, en deux volumes ; *Or et Fange*, mystères de la Nouvelle-Orléans, par le même auteur, et d'autres titres du même genre. Nous voyons donc que cette revue ainsi que *l'Écho National* tâchaient de faire de la réclame pour l'œuvre louisianaise. De toutes ces œuvres annoncées, je n'ai pu, malheureusement, retrouver que le *Michel Peyroux*, mais incomplet.

Garreau écrivit son *Louisiana* en 1845, dans *les Veillées Louisianaises*. Il était en Louisiane en 1845, car à cette époque il y enseignait le français. Il nous dit : (2) « Je me rappelle, c'était dans ma première jeunesse et j'étais en Picardie ». Il mourut à la Nouvelle-Orléans, vers 1864.

Ce *Louisiana*, très long roman de trois cents pages, écrit en bon français, manque d'unité d'action. Il y a trop de digressions, quoique le style soit plutôt clair et simple. La couleur locale et le milieu historique sont assez fidèles à la vérité historique. Nous connaissons déjà l'intrigue, que nous avons déjà discutée en parlant de *France et Espagne*, de Canonge. Nous savons gré à Garreau d'être un des premiers romanciers à reproduire fidèlement la Louisiane coloniale.

Charles Testut, l'auteur des *Portraits Littéraires de la Nouvelle-Orléans*, des recueils de poésies, et le rédacteur en chef des *Veillées Louisianaises*, écrivit trois romans historiques, *Saint-Denis*, *Calisto* et *le Vieux Salomon*.

(1) *Revue Louisianaise*, Vol. V, 5 mars 1848.
(2) *Revue Louisianaise*, N° 16.

Les romans de Testut ont de la valeur, surtout à cause de la couleur locale. Ils sont longs et décousus, le style est relâché, la pensée et l'expression peu travaillées. Il y a chez lui un courant d'idées rapide et abondant. Il mettait beaucoup « de noir sur du blanc », mais ne ciselait pas sa pensée, comme le faisait Flaubert. On voit trop le feuilletonniste dans son œuvre. Il lui fallait tant de pages pour l'impression, et il trouvait moyen d'en écrire le nombre voulu. Cette critique est surtout vraie de *Calisto*, roman digne de l'imagination d'Alexandre Dumas. Il ne se gênait pas pour emprunter des pages entières à Gayarré. Dans *Calisto*, par exemple, il écrit : « comme le disait Charles Gayarré », et suivent plusieurs pages, qui aident certainement à faire comprendre le milieu, mais qui font digression dans la construction du roman.

Le Chevalier Juchereau de Saint-Denis (1) est envoyé, par le Gouverneur La Mothe Cadillac, au Nouveau-Mexique, afin d'ouvrir une nouvelle artère au commerce louisianais. Il a beaucoup d'aventures en route et, après de nombreuses digressions, arrive chez le Gouverneur Don Pedro. Celui-ci a une fille, Angéla, que Saint-Denis admire et qu'il épouse, après lui avoir sauvé la vie et s'être battu en duel pour ses beaux yeux. Saint-Denis, en racontant ses exploits à Angéla, y consacre un chapitre entier.

Calisto est un roman extraordinaire, qui m'a vivement intéressé. (2) La scène se passe à Carrolton, qui fait maintenant partie de la Nouvelle-Orléans, et sur la Côte des Allemands, qui fut défrichée par les concessionnaires du fameux financier John Law. J'ai retrouvé, dernièrement, toute une bibliographie se rapportant à l'héroïne, la princesse de Wolfenbuttel. (3)

Alexis, fils de Pierre le Grand, a épousé Sophie de Wolfenbuttel, sœur de l'Impératrice d'Allemagne. Cet Alexis est une brute, qui maltraite sa femme. Il la frappe, un jour, si fort qu'il la croit morte. On l'escamote du palais et nous la retrouvons plus tard en Louisiane, cachée sous le nom de Calisto. Elle a pour compagnon un de ses

---

(1) *Saint-Denis, Revue Louisianaise*, 1845.
(2) *Calisto, Revue Louisianaise*, 1849.
(3) *The Keepsake*, 1833, Lord Dover, *Vicissitudes in the Life of a Princess of the House of Brunswick.*
Too strange not to be true, by Lady Georgiana Fullerton, Leipzig, 1864.
The Princess Brunswick of Wolfbuttel, By Heinrich Zschokke, Leipzig, 1867.
Flora Magazine, May 1797, The German Princess.
Henry Bruce, *History of Russia.*
Chevalier Le Bossu, *Nouveaux Voyages d'Amérique Septentrionale*, p. 48.
La Princesse de Wolfenbuttel, tr. de l'Allemand, Mme de Montolin, Paris, 1820.
St-Simon Vol. XXVI. — Père Rasles, *Lettres curieuses*, etc. Vol. 6, p. 127 et p. 176.

suivants, le Baron Freydberg. Ils se sont associé, pour cultiver la terre, un jeune Français, le Chevalier D'Olban. Celui-ci est amoureux de Calisto, qui refuse de l'épouser. A la fin du vingtième chapitre, Testut nous dit : « Quand nous ferons une nouvelle visite à Carrolton, il est probable que nous aurons de curieux tableaux à voir. » En effet, Freydberg meurt, conseillant à Sophie d'épouser D'Olban. Elle apprend la mort d'Alexis et devient la femme du chevalier. Ils ont une fille, Caroline, et quittent la Louisiane. Un jour, à Paris, Maurice de Saxe, dont la mère s'appelait comtesse de Koningsmark, reconnaît Sophie et veut qu'elle reprenne son rang. Sophie refuse et se retire à l'île Bourbon, où son mari et sa fille meurent. Désespérée, elle finit ses jours dans un couvent, à Orléans. Sentant que sa fin approche, elle fait venir un prêtre, qui se trouve être son ancien valet Alexandre. Comment devint-il prêtre et pourquoi se trouve-t-il à Orléans ? Testut ne l'explique point. Il y a une autre intrigue, dans laquelle une jeune fille, voisine de Sophie, à *l'Hermitage*, est enlevée par des Indiens, sauvée après de nombreuses aventures, et finalement épouse le fils de Saint-Denis et d'Angéla. Testut nous donne plusieurs descriptions de vrai mérite, les grands bois louisianais et notamment un ouragan sur le Mississipi. Il était à la Guadeloupe, à l'époque du grand ouragan, et il nous décrit ses impressions très pittoresquement.

Le troisième roman de Testut, *le Vieux Salomon*, [1] est du même genre, long, décousu, mais assez intéressant pour la fécondité des idées. Malheureusement, Testut a choisi un sujet étrange, un plaidoyer pour l'émancipation du nègre. C'est une histoire à la *Harriett Beecher Stowe*; le principal personnage est un second « Simon Legree ». Je ne sais pas trop pourquoi le romancier choisit un sujet dans lequel il nous fait voir «le cruel meneur d'esclaves», car c'était une exception, en Louisiane, que de trouver pareil personnage.

Le Docteur Alfred Mercier, [2] en 1881, nous fit voir le vrai maître louisianais, dans son *Habitation St-Ybars*. Il écrivit ce

---

(1) *Le Vieux Solomon*, Charles Testut, écrit en 1858 et publié en 1877. Les esprits étaient trop échauffés pour que Testut pût publier son roman si peu de temps avant la guerre de sécession.

(2) Alfred Mercier naquit à MacDonough, qui se trouve vis-à-vis de la Nouvelle-Orléans, en 1816. Il alla en France, à l'âge de quatorze ans et entra, en 1830, au Collège Louis-le-Grand, où il se distingua, surtout dans les classes de grec et de latin. Au collège, il fit la connaissance des œuvres de Walter Scott, Bernardin de Saint-Pierre, Châteaubriand et Lamartine. On le destinait au Barreau et il suivit les cours de l'École de Droit. Il abandonna ses études et revint en Louisiane, en 1839. Peu après, il retourna en France et se consacra à la littérature, qu'il abandonna pour se faire médecin. Il revint s'établir à la Nouvelle-Orléans et y mourut, en 1894. Pour la vie complète de Mercier, voyez les *Comptes rendus* de l'Athénée, mai 1894, où se trouve une très sympathique critique de l'œuvre de M. Mercier, écrite par M. Alcée Fortier.

roman pour nous montrer que les relations entre le maître et l'esclave étaient des plus amicales. C'est une charmante histoire de bonne entente. On y admire l'esclave dévoué, se sacrifiant pour son maître, et la reconnaissance de celui-ci. Le roman du Docteur Mercier est bien supérieur à celui de Testut, par la précision du style et la sobriété de l'expression. Nous y trouvons aussi le patois nègre bien exprimé.

Pour en revenir au roman historique, Alexandre Barde écrivit *Michel Peyroux* (1) ou les Pirates de la Louisiane. Barde était en Louisiane en 1844, car nous trouvons, dans un de ses articles : « C'était dans les premiers jours de septembre de l'an 1844. La fièvre jaune commençait sa moisson de cadavres à la Nouvelle-Orléans ; j'avais pris passage à bord du *Lady Welch*, qui devait me transporter dans le comté des Attakapas. » En 1848, il met une annonce dans *la Revue Louisianaise*, offrant de donner des leçons particulières dans toutes les branches de l'enseignement. Vers 1848, il collabore à *la Revue Louisianaise*, qu'il quitte pour rédiger une partie de *la Créole*, de Saint-Martinville.

Michel Peyroux est l'histoire des pirates commandés par le fameux Lafitte, de la Baie Barataria. J'étais très heureux d'avoir trouvé ce roman, car Barde nous dit lui-même qu'il tient tous les détails de Peyroux, qu'il a connu. Malheureusement, après quelques chapitres le manuscrit fut perdu. L'auteur était alors aux Attakapas, et on perdit son manuscrit en l'expédiant aux bureaux de la *Revue*. Ces quelques chapitres nous font voir que Barde écrivait purement et ne côtoyait pas la vérité historique.

D'Artlys écrivit *le Soulier Rouge*. (2) Il contribua régulièrement à la *Revue de la Semaine*, qui paraissait dans *la Violette*. Il nous y donne des nouvelles d'Europe, parle de mille riens avec finesse et vivacité. Il est rédacteur de *la Presse des Deux-Mondes*, en 1848. Il dit à Canonge : (3) « J'eusse cru surtout, dans un pays où les auteurs dramatiques sont rares, que M. Canonge m'eût offert la main ; mais peut-être ignore-t-il que je pousse la bêtise jusqu'à être l'auteur de plusieurs pièces à Paris », et plus tard : « Quoique je n'aie ni blason ni écusson armoriés, je n'en suis pas moins de famille respectable et respectée. Fils d'un commandant de la garde impériale, je n'ai jamais reculé, et les libellistes ne pourraient pas en dire autant. » Il signe une proclamation : De Beaute dit D'Artlys.

---

(1) *Michel Peyroux, Revue Louisianaise*, 1848. Le numéro du 27 février 1848 nous dit : « Bientôt, du reste, nos lecteurs seront à même de juger du talent de cet habile écrivain : nous publierons prochainement de lui un roman en 4 volumes, dont il n'a plus que quelques chapitres à nous envoyer. »

(2) *Le Soulier Rouge, la Violette*, 1849.

(3) *Revue Louisianaise*, Vol. V, N° 26.

Soulier Rouge était un fameux chef Chactas, qui mourut, nous dit Gayarré, dans une querelle entre deux factions de sa tribu. L'histoire est très intéressante. Le Gouverneur Vaudreuil, le Grand Marquis, envoie Aubry négocier avec Soulier Rouge. Aubry a pour guide un « bois-brûlé », qui connaît bien les bois louisianais. Cet homme a une nièce. Aubry l'aime et l'épouse. Dans l'intervalle, les négociations avec le chef indien ont été rompues, et Aubry tue Soulier Rouge, qui avait tué son père.

Ce personnage d'Aubry est historiquement véridique ; c'est le même Aubry qui a joué un rôle important, en 1768, comme nous l'avons vu dans notre chapitre sur le drame historique. Il y a de nombreuses descriptions de la nature sauvage et les cérémonies indiennes sont décrites avec simplicité et chaleur. D'Artlys écrit bien, son style est coulant et le roman n'est pas trop long. Il n'étudie pas à l'école de Testut. Nous y trouvons l'influence de Gayarré, dans les descriptions d'opérations militaires. La défense du Fort Duquesne est historique, le nombre des combattants de chaque côté étant celui que cite Gayarré.

Notons qu'entre 1860 et 1870 il n'y eut pas un seul roman publié en Louisiane. Il y a pour cela deux raisons majeures. D'abord, la désastreuse guerre de sécession, et puis le fait que *la Revue Louisianaise*, *les Veillées Louisianaises* et *la Violette* ne furent plus publiées.

Passons rapidement aux romans importants qui nous restent à discuter. Le roman est le plus vaste de nos sujets. Citons, en passant, *les Amours d'Hélène*, par Jacques de Roquigny, et *Rodolphe de Branchelièvre*, par Charles Lemaître.

Le Docteur Mercier [1] écrivit plusieurs romans, outre *l'Habitation de St-Ybars*, et notamment *Hénoch Jédésias*, écrit en 1848. Il se proposait de présenter une tragédie au Théâtre Français. Elle fut lue dans une réunion où se trouvaient Étienne Arago, Louis Blanc et d'autres notabilités littéraires. Étienne Arago, qui avait l'habitude de la scène, augurait bien de la pièce. L'auteur, pour mieux la recommander, écrivit un roman qui fut accepté par *la Réforme*. Ce journal, où allait paraître le feuilleton, fut bouleversé de fond en comble par la Révolution de février 1848, et le manuscrit fut perdu. *Hénoch Jédésias* est un roman profond, que Mercier récrivit de mémoire, de longues années plus tard. *Lidia* est une charmante idylle italienne. Aurélien file le parfait amour avec la fille « dei Castrovillari ». *Le Fou de Palerme* est une touchante histoire

(1) Pour une analyse détaillée des romans de Mercier, voyez *Comptes Rendus* de l'Athénée, article écrit par M. Fortier.

d'amour, le simple récit d'un jeune homme et d'une jeune fille à l'âme noble et pure. *La Fille du Prêtre*, un livre qui combat le célibat du clergé, fit beaucoup de bruit à la Nouvelle-Orléans, dont la population est en grande partie catholique. L'influence du milieu se fait voir dans les romans de Mercier, qui parcourut la France en tous sens, la Suisse, la Belgique, l'Italie, l'Espagne et l'Angleterre. L'intrigue de *Lidia* et du *Fou de Palerme* se passe en Italie. Nous retrouvons dans *la Fille du Prêtre* des descriptions de ses scènes de voyage. *Johnelle*, son dernier roman, fut écrit en 1892.

Un des romans les plus intéressants, à cause de son idéalisme et de son étude du milieu, *la Nouvelle Atala*, fut écrit en 1879 par Adrien Rouquette: Chatah-Ima, comme l'appelaient les Indiens. Il naquit à la Nouvelle-Orléans, en 1813, et fut élève du lycée de Nantes, ainsi que son frère Dominique. Adrien nous parle souvent de ses compagnons de collège, dont les noms sont obscurs. Après avoir quitté Nantes il voyagea en Europe et, à son retour en Louisiane, il devint prêtre. Il se retira parmi les Indiens à Bonfouca, paroisse Sainte-Tammanie, et y passa sa vie à lire Ossian, les Pensées de Young, la Bible et les auteurs français. C'est sa tribu d'Indiens qu'il décrit dans son roman. Il convertit un grand nombre de Chactas, et l'on pouvait voir, il y a quelques années, sa chapelle à Bonfouca.

Atala, jeune fille aimant les bois et la solitude, disparaît, un our que ses parents l'avaient amenée à la campagne pour sa santé. Elle s'identifie avec la nature et a pour compagnons une Indienne, Lossima, Fleur du Soir, une biche, Palke, et un chien, Étoile. Rosalie, la gardienne d'Atala, va à sa recherche et la trouve dans les bois. Il y a de nombreuses digressions philosophiques et religieuses, comme par exemple l'invocation de Hopoukouya, un étranger breton, ami d'Isabé, frère de Lossima. Cet étranger voit Atala et devient amoureux d'elle. Il lui raconte qu'il avait épousé une jeune Chactas et que celle-ci disparut dans d'étranges circonstances. Atala la lui rappelle, et il lui demande de l'épouser. Atala, qui ne veut que l'amour de Dieu et de la nature, a un grand frisson et s'évanouit. La nature entière sympathise si étroitement avec Atala que « le ciel s'obscurcit, le roulement du tonnerre ébranla toute la forêt retentissante, on entendit, de tous côtés, les *whip-poor-wills* s'appeler d'un accent aussi plaintif que tendre ; à la voix mugissante du taureau, libre encore de tout joug, répondit la génisse errante, inquiète et agitée ; les rauques poumons du crocodile fatiguèrent les échos de leurs rugissements prolongés, l'atmosphère exhala une odeur de soufre ; toute la nature était dans cette profonde consternation qui précède un grand ouragan ».

Rosalie arrive à ce moment et leur raconte qu'Atala, dont le vrai nom est Marie, est la fille de Pakanli, femme de Houpoukouya. Le frère de Pakanli avait enlevé sa sœur, un soir, parce qu'elle avait épousé un blanc. Pakanli, sentant ses forces l'abandonner, avait déposé son enfant, Marie-Atala, sur le seuil de l'habitation où fut élevée la jeune fille, qui ne connaissait pas son origine. Atala perd ses forces, car le choc a été trop fort, et meurt à la fin du récit. « Atala fut inhumée tout près du Grand Hermitage, au pied d'un chêne, sous lequel, pendant la vie, elle avait coutume de prier des heures entières, le matin et le soir. Dans cet endroit tranquille, on a toujours vu, depuis sa mort, fleurir une fleur plus rouge que le corail, et que les Chactas appellent *Shitoup-ine-Tôbi*, la fleur des Esprits. » *La Nouvelle Atala* subit l'influence directe de Chateaubriand, mais dans ces descriptions de la nature les paroles de Rouquette sont aussi belles que celles de son précurseur. Les tirades religieuses et mystiques sont trop longues et nous fatiguent au bout d'un moment. Il y a trop de digressions, mais tout de même *la Nouvelle Atala* est une œuvre d'idéalisme, de tout premier ordre.

LA POÉSIE

La romantique Louisiane, avec sa majestueuse rivière, ses magnifiques forêts, son exubérante végétation, ses nombreux bayous ombragés par les chênes de cent ans et son pittoresque pays le long du golfe, devait être la demeure des poètes. Ils étaient inspirés par le climat, par la nature du pays, par le patriotisme, la chevalerie et la bravoure des hommes, et, par dessus tout, par la beauté et la grâce des femmes. Notre littérature est donc riche en poètes.

Un des plus féconds, sinon des plus grands de tous nos poètes, Dominique Rouquette, naquit au Bayou-Lacombe. Nous ne connaissons pas la date de sa naissance. Il alla au lycée de Nantes, et il était à Paris en 1839. [1] A son retour dans sa patrie, il vécut en hermite, et fit des vers. Sa vie ne fut pas heureuse, car c'était un rêveur, qui ne s'occupait guère de son pain quotidien. Je me le rappelle bien, enfant que j'étais, ce Dominique, se promenant dans les rues de la Nouvelle-Orléans, un gros bâton dans une main, et tenant un bouquet de fleurs de l'autre, s'asseyant souvent sur notre

(1) Écrivant à Mandeville, en 1856, il dit : « Oui, dix-sept ans ont fui, depuis que dans Lutèce.»

pas de porte. Je me la rappelle aussi, la peur qu'il me faisait, ce rêveur, ce Dominique rêvant sa poésie à haute voix. L'œuvre de Rouquette a été bien reçue en France. D'après ses contemporains, il aurait été encouragé par Hugo; Béranger, Barthélemy, Deschamps, Souvestre connaissaient ses vers par cœur. (1) Il m'a été impossible de retrouver aucun de ces mots d'encouragement.

Ses deux volumes, *les Meschacébéennes* et *Fleurs d'Amérique*, furent bien reçus du public parisien et louisianais. Je ne m'arrêterai pas à vous citer des passages de ces recueils, car je veux arriver aux poètes moins connus.

Avant de passer à ces poètes qui sont malheureusement moins connus, arrêtons-nous un moment à l'abbé Adrien Rouquette. Son meilleur recueil se nomme *les Savanes*, et le plus beau poème de cette collection c'est *l'Arbre des Chactas*. (2) Sa *Thébaïde en Amérique* reflète trop l'âme mélancolique de l'hermite de Bonfouca. Les idées sont souvent trop peu développées et font voir l'homme quelque peu arriéré. La lyre des deux frères n'a trop souvent qu'une corde. Leurs vers ont plus de sentimentalité et de contemplation et, chez Adrien surtout, trop de mysticisme et de sensibilité. Nous devons cependant admettre que l'on retrouve chez eux « le goût du terroir ».

Tullius Saint-Céran écrivit *Rien ou Moi*, en 1837. Le titre seul du recueil nous fait voir que Tullius avait une assez haute opinion de son talent, qui était assez médiocre. Il s'essaya à tous les genres, mais son envolée lyrique manquait d'essor. C'était un travailleur de rimes, ses efforts sont pleins de lieux communs, mais respirent le patriotisme. Son *Mil huit cent quatorze et mil huit cent quinze* nous rappelle l'effort poétique d'Urbain David, *les Anglais à la*

---

(1) Hugo, Barthélemy, Lesguillon et Deschamps,
D'une oreille indulgente ont écouté ces chants.
Souvestre, qu'aujourd'hui pleure, hélas ! la Bretagne,
Ému de la candeur de ma vierge au bleu pagne,
De fleurs se mariant à de beaux genêts verts
Lui fit une couronne en répétant ses vers ;
Berthaud la saluant d'un adieu poétique,
Suivit longtemps du cœur son vol vers l'Atlantique.

— Dans l'*Antoniade*, p. 64, « Les Deux Frères », Adrien dit :
Frère que tant de fois j'ai vu, sous les pins verts,
Dans ton enthousiasme, composer tant de vers ;
Poète, dont la muse, en lisant l'Évangile,
Tient d'une main Horace et de l'autre Virgile,
Et dont Barthélemy, Cosnard, Méry, Deschamps,
D'un bravo sympathique ont salué les chants.

(2) *Louisiana Studies*, p. 54.

Louisiane en 1814-1815, poème en dix chants, écrit en 1845. Saint-Céran naquit à la Nouvelle-Orléans et suivit les cours du Collège d'Orléans :

Salut dôme sacré ! Vieux temple dont l'histoire
Est celle de mes jeunes ans —
Les voilà donc ces lieux où brilla mon enfance —
Je veux m'assouvenir sous ce mur
Des charmes de la souvenance.

Voici quelques-uns des titres de ce recueil de cinquante-deux poèmes : *Mon indifférence pour la critique ou la louange, le Louvre, l'Ennui, l'Amitié, Napoléon*, etc. Ne discutons pas plus longuement Saint-Céran, poète inférieur.

Vers 1841, Lussan, qui écrivit *les Martys*, publia *les Impériales*. Comme l'indique le titre, c'est un hommage à Napoléon. Ce recueil se compose de dix poèmes, dans lesquels Lussan nous raconte la légende impériale. Nous y voyons clairement l'influence de Hugo, surtout dans un morceau, *un Combat en Afrique*, bonne imitation des *Djinns*. Il écrit en vers de huit et de douze syllabes. Sa rime est assez riche, mais ici encore il nous manque l'envolée du vrai poète. Ce recueil est inférieur aux *Martyrs*, du côté technique de la versification.

En 1866 apparut *le Tænarion*, journal poétique et satirique, rédigé par M. Félix de Courmont. Ce monsieur aimait à critiquer acerbement, mais n'aimait pas à être critiqué. Il écrivit plusieurs satires assez médiocres. Il se croyait le défenseur des abus du genre humain, et plus d'une fois ses contemporains lui firent sentir qu'il allait trop loin. C'était un pauvre rimailleur, qui ne se gênait pas pour écrire des vers alexandrins de treize syllabes. M. de Courmont était évidemment un Français établi à la Nouvelle-Orléans.

Constant Lepouzé, *Poésies Diverses*, 1838, fit des traductions de tout premier ordre. Ses *Odes* d'Horace ont grand mérite. M. Lepouzé est le plus fin lettré latiniste qu'ait produit la Louisiane (car il passa plus de vingt ans en Louisiane), à part l'abbé Viel, qui nous donna de si belles traductions latines. Vers cette époque, un autre Français, établi en Louisiane, écrivit *les Lazaréennes*. (1) Ce M. Joseph Déjacque est socialiste et élève de Proudhon. Il n'aime pas sa patrie d'adoption et en critique sévèrement les mœurs et les

(1) *Les Lazaréennes, Fables et Chansons*, Poésies Sociales par Joseph Déjacque. « Il en paraîtra régulièrement une livraison par semaine — seront publiées en douze ou quinze livraisons. »

coutumes. C'est le seul poète socialiste qui ait écrit en Louisiane ; on ne peut guère dire, « qu'ait produit la Louisiane », car je crois qu'il était déjà homme mûr, aux idées arrêtées, quand il s'y établit.

En 1845, Armand Lanusse publia *les Cenelles*, (1) choix de poésies indigènes. Quelques-uns de ses collaborateurs étaient Boise, Dalcour, Liotau, Valcour et surtout Thierry. Dans ce recueil, les jeunes poètes s'inspirent surtout de Hugo et de Béranger. Thierry fit publier, à Paris, *les Vagabondes*, recueil qui a un certain genre badin, de mérite. Citons quelques lignes de *Parle toujours*, qui se trouve dans *les Cenelles* :

Parle toujours, j'aime à t'entendre,
Ta douce voix me fait comprendre
Que je dois encore au bonheur
Prétendre
Car j'ai pour chasser le malheur
Ton cœur.

Quelques lignes de Liotau, qui sont d'un genre badin, rare parmi nos poètes :

MON VIEUX CHAPEAU

Ah ! si dans sa bonté
Dieu me faisait la grâce
De prolonger ma race,
Que je serais flatté
De voir avant que j'aille
Dans un monde nouveau
Un garçon de ma taille
Mettre mon vieux chapeau...

Ce recueil a vraiment du mérite, et le « goût du terroir » s'y retrouve, comme chez les Rouquette, avec moins de profondeur mais avec plus de variété et de vivacité.

Oscar Dugué, en 1847, publie ses *Essais Poétiques*. (2) Il nous dit,

---

(1) Dans son *Introduction*, Lanusse dit : « Nous publions donc ce volume dans le but de faire connaître les productions de quelques jeunes amants de la poésie, qui ne jalousent pas sans doute les beaux succès obtenus sur la scène ou dans le monde littéraire par des poètes louisiens qui ont eu le bonheur de puiser le savoir aux meilleures sources de l'Europe, car ces derniers seront toujours pour les premiers un sujet d'émulation, mais jamais un objet d'envie. »

(2) ROUQUETTE, *Antoniade*, p. 23 :

« Et le chaste Dugué, poète aux doux accents,
Dont l'esprit radieux plane au-dessus des sens,
De la savane immense invoquant le génie,
A traduit dans ses vers ta plaintive harmonie. »

dans sa préface : « Et puis n'oubliez pas que c'est la première production du modeste poète. » Il écrit, généralement, en vers de douze syllabes. Il a une bonne maîtrise de la forme, mais peu de variété dans les idées. Il est tout à fait louisianais, et nous décrit nos grands bois et la nature pittoresque. Il y a chez lui un certain fond mélancolique, qui se retrouve chez les Rouquette. Ses meilleurs poèmes sont : *le Printemps, Souvenirs du Désert, les bois de Barataria, l'Enfant en prière, la Solitude avec Dieu.* Voici un passage qui donne une bonne idée de la muse de Dugué :

> L'amour ! mais sans amour, ô mon Dieu, comment vivre ?
> Sans un front de quinze ans dont l'aspect nous enivre ;
> Sans une bouche rose au souris gracieux ;
> Sans de brillants yeux noirs pour parler à nos yeux ;
> Sans une douce voix pour emplir notre oreille ;
> Sans un bras amoureux, qui, le soir, sous la treille,
> Enlacé, toute une heure, autour de notre bras,
> Comme un lien de fleurs accompagne nos pas ;
> Sans le bruissement d'une robe de soie,
> Enfermant dans ses plis un corps d'ange qui ploie ;
> Sans amour, ô mon Dieu, qu'est-ce donc que le cœur !
> Sans amour, sans amour, où donc est le bonheur ?

Homo, poème didactique, est bien inférieur aux *Essais*, où se rencontrent de très beaux vers. Ce poème est le seul dans son genre que nous ayons, et heureusement, car le poète y exprime de hautes idées philosophiques d'une façon monotone et peu entraînante.

Alexandre Latil, dans ses *Éphémères*, de 1841, nous rappelle le mélancolique Millevoye. Il était natif de la Nouvelle-Orléans, et mourut le 16 mars 1851. [1] Latil nous dit lui-même que, parmi les contemporains, peu lui avaient inspiré autant d'enthousiasme que Béranger, Barthélemy et Delavigne, surtout les deux premiers. Il tire de sa muse mélancolique et résignée de doux accents. Il manie bien la rime et a de la facilité à s'exprimer. Il ne croyait guère à la nouvelle école. Nous pouvons lui appliquer les paroles de Vigny, dans la *Mort du Loup* :

> Fais énergiquement ta longue et lourde tâche
> Dans la voie où le sort a voulu t'appeler,
> Puis après, comme moi, souffre et meurs sans parler.

---

(1) *Revue Louisianaise*, 18 mars 1851 : « Un des poètes les plus justement aimés de la Louisiane, M. Alexandre Latil, est mort avant-hier soir, à la suite d'une cruelle maladie qui, pendant douze ans, l'avait tenu cloué sur son lit de douleur. — Les funérailles ont eu lieu hier dans l'après-midi ; — une foule immense a accompagné ses restes jusqu'à leur dernière demeure. »

Voici quelques lignes de la vingt-quatrième *Éphémère*, [1] dédiée à son père et à sa mère :

Encore un dernier chant, et ma lyre éphémère
S'échappe de mes mains, et s'éteint en ce jour,
Mais que ces sons mourants, ô mon père, ma mère !
Soient exhalés pour vous, objets de mon amour.

De cet hymne d'adieu si la note plaintive
S'envole tristement pour ne plus revenir,
Vous ne l'oublirez pas : votre oreille attentive
L'empreindra pour jamais dans votre souvenir.

Le Docteur Mercier [2] écrivit dans tous les genres. Nous avons de lui un recueil, *Rose de Symrne*, et *Erato*, en 1842. Je ne m'arrête pas à discuter ces poèmes, qui sont analysés dans les *Louisiana Studies*. M. Mercier a écrit de nombreuses pièces détachées, dans les Comptes rendus de l'Athénée.

Ne parlons pas de Testut, dont l'œuvre poétique a peu de valeur, et nommons quelques poètes dont nous n'avons pu retrouver l'œuvre. Les noms les plus connus, et que nous retrouvons le plus souvent dans les ouvrages de leurs contemporains, sont ceux de Barde, Guirot et Calogne. J'ai retrouvé trois poèmes de Barde, mais on ne peut le juger sans mieux le connaître.

La seule femme poète qu'ait produite notre littérature, Madame Emilie Evershed, publia trois recueils [3], de 1843 à 1859. Mme Evershed est loin d'être une Desbordes-Valmore. Ses vers sont doux, mais ils manquent de force et d'enthousiasme.

HISTOIRE, BIOGRAPHIE ET CRITIQUE

Quoique, à proprement parler, l'histoire, la biographie et la critique ne soient pas de la littérature, je tiens, dans ce résumé des « Lettres françaises en Louisiane », à être aussi complet que possible, et à appeler votre attention sur tout ce qui fut écrit en Louisiane.

Au premier rang nous retrouvons toujours le professeur Fortier, l'écrivain le plus fécond, le plus instruit et le plus connu, à juste

(1) *Les Ephémères, Essais Poétiques*, par ALEXANDRE LATIL, 1841, page 135.
(2) *Louisiana Studies*, p. 45. Le chapitre *Poetry*, contient une étude approfondie de la poésie louisianaise.
(3) Mme EVERSHED, *Essais Poétiques*, 1843 ; *Esquisses Poétiques*, 1846 ; *la Couronne Blanche*, 1859.

titre, des vingt-cinq dernières années : littérateur, historien, critique. M. Fortier a un style simple, coulant et clair. Il écrit purement la langue de ses ancêtres.

Charles Gayarré, à qui nous devons une dette de reconnaissance immense, est, avec Alcée Fortier, le plus grand historien de notre État. Gayarré est un rude bûcheur, et il accumule un grand nombre de documents dans son histoire. Malheureusement, il appartient à la vieille école, qui ne comprenait pas l'importance de la philosophie de l'Histoire. C'est pourtant à son influence, à son patriotisme, qui fit connaître l'histoire de son État, que nous devons le développement du drame et du roman historiques. Sans lui, je doute fort que nous eussions eu à critiquer les romans écrits de 1845 à 1860.

Il y a aussi plusieurs autres histoires de la Louisiane. Ces essais historiques sont assez médiocres : tels ceux de Debouchel et de Remy. Ces histoires ont joué un rôle important, et il faut remercier ces écrivains, ainsi que quelques autres, d'avoir tâché de faire œuvre de patriotes.

Alexandre Barde, dans son *Histoire des Comités de Vigilance aux Attakapas*, nous fait un portrait, aux lignes bien accentuées, du milieu et du moment. Il a bien compris l'importance, quoique les blâmant quelquefois, de ces hommes qui prirent sur eux de devenir hauts justiciers.

Nous pourrions continuer notre énumération, mais ces quelques mots suffisent pour nous faire voir que la Louisiane joue un rôle dans le développement de la vérité historique et critique.

L'ATHÉNÉE LOUISIANAIS

Dans les *Comptes rendus* de l'Athénée louisianais se trouvent toutes les œuvres de la littérature louisianaise contemporaine.

La langue française et les associations féminines

Par Madame Marie Gérin-Lajoie (Montréal)

Quand j'ai accepté de dire quelques mots à ce congrès, sur le rôle que joue la langue française dans les associations féminines, j'ai cru qu'il ne m'était pas permis de me soustraire à ce devoir et de laisser dans l'ombre les nobles efforts accomplis par nos Canadiennes françaises pour perpétuer leur langue maternelle, la parler avec pureté et en faire vraiment le verbe de leur pensée.

J'aurais été heureuse d'étendre mes observations, à ce sujet, au Canada entier, et de faire ressortir l'influence exercée en tous lieux par les associations de femmes, dans la diffusion de la langue française ; mais la nature de mes fonctions auprès des associations féminines de Montréal m'absorbe au point que mes horizons ne dépassent pas ceux de la métropole, et que je ne puis malheureusement vous entretenir que de mon clocher.

Mil neuf cent trois marque la date d'une ère nouvelle dans l'activité des femmes à Montréal. A ce moment, elles s'organisèrent en association nationale, afin de fortifier et d'étendre par l'union l'influence si heureuse qu'elles avaient exercée jusque là dans la solitude du foyer. Sentant l'insuffisance de l'effort isolé, en regard de la tâche à accomplir, elles s'unirent pour perpétuer avec plus de vigueur les traditions et faciliter aux femmes l'accomplissement intégral de leur mission dans la société.

En augmentant ainsi sa puissance d'action, la femme devait nécessairement imprimer à la langue française, qui est son apanage, un essor nouveau; et cette langue dont elle est, au foyer, la gardienne, qu'elle apprend à ses tout petits à balbutier avec amour, cette langue, elle devait, dans ce que j'appellerai sa vie publique, lui donner une résonnance plus forte encore et en prolonger au loin les harmonieuses répercussions. Aussi, à mesure que notre association nationale se développe, depuis surtout qu'elle a revêtu sa forme actuelle et groupe, dans la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, les plus grandes et les plus saintes énergies de notre race, la langue française affermit son empire à tous les degrés de la hiérarchie sociale et s'impose davantage au culte du peuple. Si vous voulez mesurer la profondeur du sentiment qu'elle éveille chez

les membres de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, écoutez ces paroles que prononçait la présidente de l'Association Professionnelle des Employées de Bureau, dans une allocution faite à son association :

« La langue française, que j'ai prise comme sujet d'étude, disait-elle, avec une admirable candeur, n'aura jamais eu pour la défendre une si pauvre avocate, mais j'essaierai, en y mettant tout mon cœur, de vous en faire voir l'utilité et la beauté. » Puis, cherchant à donner à son entretien un caractère immédiatement pratique, elle rappelle ce pétitionnement entrepris par la Jeunesse catholique en faveur du français obligatoire dans les services publics. « Cette requête, dit-elle, a provoqué un sursaut de patriotisme dans tous les cœurs vraiment canadiens. Qui de nous n'a pas souscrit des deux mains à ce beau mouvement, qui a pris les proportions d'un événement national ? » Et plus loin : « Ne nous faut-il pas, dit-elle, livrer une lutte de tous les instants, une lutte lente mais ferme, pour ne pas nous laisser dépouiller insensiblement de toutes les prérogatives que nous garantit la constitution ? Soyons vigilantes, car, comme on le disait naguère, lorsqu'un peuple est prêt à sacrifier sa langue, ses idées, ce peuple est mûr pour la servitude.

« Mais non, il n'en sera pas ainsi de nous; nous parlerons le français partout et toujours. »

Et les paroles de ce genre ne sont, chez nous, ni vaines ni stériles, mais elles produisent des fruits et se transforment vite en action. C'est sous la poussée de tels sentiments qu'un cours de diction française prenait naissance, en 1909, dans l'association des Employées de Magasin, cours dont l'efficacité fut bientôt reconnue par les messieurs de l'Association Saint-Jean-Baptiste, qui l'inscrivirent à leur programme, parmi les cours publics du Monument National ; et les travailleuses, depuis, sans se laisser rebuter par l'étude ni l'effort soutenu, s'y pressent toujours nombreuses.

N'êtes-vous pas édifiés par la vaillance patriotique de nos jeunes filles qui, malgré la lassitude d'une journée de travail, trouvent encore assez d'idéal, en leur âme, pour apporter leur humble collaboration à la conservation de notre patrimoine national ? Que ne les voyez-vous ici, comme nous le faisons constamment à Montréal, dans leurs réunions mensuelles, interpréter les maîtres de la pensée française, avec des mots lumineux de clarté, de limpidité ; mots dont elles nourrissent leur esprit, qu'elles transportent à leur foyer, et qui seront ceux-là mêmes qu'elles déposeront, demain, sur les lèvres des enfants dont elles deviendront les mères.

Les leçons qui nous viennent des classes populaires sont touchantes. Est-ce parce qu'elles partent de milieux où on ne les soupçonnait pas ; ou bien, n'est-ce pas plutôt parce qu'on y découvre la vitalité des idées qui nous sont chères et qui ont pris racine au cœur même de la nation ?

L'idée ! . . . Oui, voilà ce que symbolise la langue. Pour nous, l'idée, c'est ce passé dont on a dit : « Ce qui fait encore aujourd'hui notre honneur, ce n'est pas simplement de tirer nos origines de la France, mais d'être issus d'elle au tournant glorieux de son histoire et quand la main qui agita notre berceau se prêtait encore aux gestes divins. »

Oui, aujourd'hui comme aux premiers temps de la colonie, l'expansion du règne de Dieu se mêle encore à nos préoccupations patriotiques, et notre association nationale, qui se caractérise par sa langue, entretient cet idéal ; elle accentue les traits distinctifs de notre race et crée le milieu propice à notre développement normal. Sous des formes nouvelles et adaptées aux besoins contemporains, elle favorise le développement des œuvres de femmes qui, comme au temps des Marguerite Bourgeoys et des Jeanne Mance, sillonnent partout le domaine de l'éducation et de la charité. Qu'il s'agisse de l'enseignement ménager, de l'enrayement de la mortalité infantile, de la lutte contre l'alcoolisme, de la protection des classes ouvrières, les Canadiennes héritent de la générosité de la France pour fonder des œuvres humanitaires et les vivifier par la foi. L'originalité de leurs méthodes, comme l'intransigeance de leurs doctrines religieuses, dégage leur personnalité dans la société, et en fait un groupe distinct, un groupe autonome, qui s'est imposé au respect des races étrangères.

C'est ainsi que, ne pouvant adhérer au programme de neutralité du Conseil National des Femmes du Canada, les Canadiennes françaises groupées, de leur côté, dans la Fédération Nationale Saint-Jean Baptiste, ont su cependant inspirer aux Anglaises une confiance assez grande pour que celles-ci coopèrent avec elles à plusieurs entreprises nationales. Quand, en 1908, la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste présentait à la Législature, par l'entremise du député de Gaspé, un bill tendant à amender la Loi des Licences, le Conseil National déléguait un de ses membres les plus en vue, pour accompagner notre délégation à Québec. Quand, l'année suivante, au sujet de la loi du *Homestead*, nous protestions contre le rappel d'une mesure protectrice en faveur de la femme du colon, les Anglaises nous accompagnaient encore auprès du premier ministre. Chaque année multiplie les occasions de travailler ensemble au bien commun ; c'est, par exemple, au sujet des élections municipales, une

action coalisée des Anglaises et des Canadiennes pour faire triompher le parti de la réforme ; c'est, dans le domaine de la charité, sous le nom de *tag day*, une quête faite en commun au profit de tous ceux qui souffrent, quelles que soient leurs croyances; ce sera, cet automne, la participation conjointe du Conseil des Femmes et de la Fédération à l'exposition socio-pédologique. Le groupement national, qui semblait devoir nous isoler, ne nous isole que pour projeter plus loin le rayonnement de notre influence.

Comme ces plantes qui ont besoin, pour croître, d'une atmosphère plus chaude et d'une culture spéciale, ainsi notre race, pour verser à ce pays toute la richesse de sa sève, a besoin d'entretenir sa vitalité par l'association nationale.

Puissent les femmes comprendre qu'elles n'échappent pas à cette nécessité, et qu'elles jettent partout les bases d'une organisation nationale. Que leur pensée s'incarne dans cette institution, comme l'âme dans le corps. De flottante qu'elle est peut-être, cette pensée se précisera et prendra la forme de l'action. Des œuvres, mesdames, voilà la meilleure forme du patriotisme !

———

La langue française et les associations aux États-Unis

Par M. J.-Henri Guillet, avocat, président général des Forestiers franco-américains (Lowell)

Parmi les émigrés canadiens-français aux États-Unis, on distingue trois catégories.

La première se compose des colons canadiens qui suivaient les missionnaires et les grands découvreurs et qui finissaient par se grouper près des forts, des postes militaires et des comptoirs des compagnies de fourrures.

Bientôt des familles nombreuses allaient s'unir à ces pionniers, qui fondèrent des villes et des villages, dans ces vastes contrées de l'Ouest américain. M. Joseph Tassé, dans son admirable histoire des *Canadiens de l'Ouest*, nous fait connaître ces grands Canadiens et leurs descendants, et tous les sacrifices qu'ils firent pour la civilisation française et pour la conservation et la propagation de notre langue maternelle en Amérique.

Les événements politiques de 1837-1838, au Canada, furent la cause de l'expatriation de quelques milliers de Canadiens français. Ces compatriotes traversèrent la frontière pour venir s'établir dans les États du Vermont, de New-York, de la Pensylvanie, de l'Ohio, du Missouri, du Minnesota, du Michigan et de l'Illinois, où ils trouvèrent des compatriotes heureux de les recevoir.

La troisième et la plus importante, quant au nombre, fut l'émigration qui commença en 1861, au début de la guerre civile aux États-Unis. Nombre de jeunes gens quittèrent alors leurs foyers du Canada pour venir s'enrôler dans les armées du Nord et furent bientôt suivis par des familles nombreuses, se dirigeant chaque semaine vers les centres manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre et de l'État de New-York.

La première pensée, la plus vive préoccupation de ces compatriotes, dès leur arrivée aux États-Unis, étaient de prendre des moyens efficaces pour la conservation et la propagation des bonnes traditions ancestrales et du parler français.

Le zélé missionnaire n'apparaissait qu'à de rares intervalles ; nos gens, sans organisation, sans protection, se sentaient menacés dans ce qu'ils avaient de plus cher : leur foi et leur langue.

Ils résolurent donc de s'organiser en associations nationales, telles que sociétés de secours mutuels, cercles littéraires, clubs dramatiques, sociétés historiques, etc.

La première de ces associations est la Société Saint-Jean-Baptiste de Bienfaisance de New-York, fondée le 20 mai 1850. M. Gabriel Franchère en fut le premier président et occupa le siège présidentiel pendant onze années consécutives. Les statuts et règlements de cette société décrètent que tous les procès verbaux, délibérations et archives seront faits en français et qu'il faut être Canadien français d'origine pour en devenir membre.

La fondation de cette société fut suivie de près par l'organisation de plusieurs autres associations du même genre dans les centres canadiens-français, qui se multipliaient avec une rapidité étonnante. Aussi, la Société Saint-Jean-Baptiste de New-York jugea bon d'inviter les associations existantes à se réunir en convention pour y traiter les grandes questions se rapportant au progrès et à la conservation de la race française aux États-Unis. Cette convention eut lieu à New-York, en 1865, sous la présidence de M. George Batchelor ; une constitution fut adoptée pour la gouverne de la convention, avec la déclaration suivante en tête :

« Les sociétés canadiennes-françaises de secours mutuels aux « États-Unis, ayant été fondées dans le double but de servir la « cause de la nationalité canadienne-française en Amérique et d'apprendre aux Canadiens à s'entr'aider, ne peuvent remplir parfaitement leur mission tant qu'elles restent étrangères les unes aux « autres et agissent séparément ; c'est pourquoi, voulant établir des « relations fraternelles entre tous les membres de cette nationalité, « elles ont formé une association commune et adopté un règlement « qui en facilitera les opérations. »

A l'article 4 de la constitution, il est édicté que toutes les délibérations se feront en français.

Cette convention, qui fut suivie d'un grand nombre d'autres assises semblables, ranima le courage de nos compatriotes expatriés, et jeta dans leurs âmes cette espérance qui les anime encore.

En 1881 eut lieu la dernière convention qui devait être tenue sous les auspices des Sociétés réunies sous le nom de « L'Union Canadienne-Française des États-Unis». Après avoir joué un rôle très important dans l'organisation des nôtres aux États-Unis, ces conventions devaient faire place aux congrès généraux et conventions nationales par État, où tous les groupes, paroisses et associations de Canadiens français devaient être représentés.

Toutes les conventions de l'Union Canadienne — quelquefois désignées sous le titre de Conventions Nationales — et des Sociétés

canadiennes-françaises n'avaient qu'un seul et même but, savoir : rechercher et mettre en pratique les moyens les plus propres à la conservation des bonnes traditions de nos aïeux et à la propagation de la langue française.

A chacune de ces réunions plénières, et avant de terminer leurs travaux, les délégués adoptaient une résolution semblable à celle-ci : « Les Sociétés appartenant à l'Union sont invitées à faire tout leur possible pour fonder, dans leurs centres respectifs, des bibliothèques de livres français se rapportant à l'histoire et à la littérature canadienne-française, pour établir des écoles françaises, organiser des séries de conférences et des cercles de discussion, qui offriront des moyens efficaces à nos compatriotes de maintenir et de propager la langue française.»

En lisant les rapports (e les délégués faisaient à ces conventions, nous constatons que, dès 1853, on avait déjà organisé des conférences françaises à la Société Saint-Jean-Baptiste de New-York, et qu'il y avait une émulation bienfaisante entre les sociétés nationales pour fonder, dans les salles de réunion, des écoles du soir, où le français était enseigné. Plusieurs associations, cercles littéraires, clubs dramatiques, se formaient. Des représentations théâtrales en langue française se donnaient par nos jeunes gens dans les divers centres de la Nouvelle-Angleterre.

Avec le nombre et l'aisance croissants pour nos gens, l'organisation paroissiale fut réalisée, et les écoles, que nous trouvons aujourd'hui à côté de chaque église franco-américaine, furent bientôt fondées ; c'était la solution du problème de la conservation de la langue française aux États-Unis.

Cependant, les associations franco-américaines ne considèrent point la tâche accomplie. Le zèle ne s'est jamais ralenti dans leur travail ; au contraire, plus nous avançons, plus les dangers suscités par les forces assimilatrices anglo-saxonnes sont grands et redoutables. C'est pourquoi il a fallu et il faut encore redoubler d'ardeur pour perfectionner nos organisations.

C'est à cette fin que, le 26 novembre 1896, se fondait, à Manchester, dans l'État du New-Hampshire, « l'Association Canado-Américaine », société fédérative ayant pour but de « grouper les Canadiens français catholiques en une puissante organisation qui leur permettrait, par une solidarité plus étroite, de résister aux influences assimilatrices auxquelles ils sont si souvent exposés.»

L'Association Canado-Américaine, sous l'habile présidence du Dr A.-A.-E. Brien, a déjà près de 300 conseils ou succursales, avec

13,000 membres aux États-Unis et au Canada. Elle rend des services justement appréciés à la grande cause de la conservation et la propagation de la langue française.

C'est le 7 mai 1900 que se fondait l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique. Un des buts que poursuit cette grande société fédérative, sous la présidence actuelle de l'avocat Henri-T. Ledoux, de Nashua, New-Hampshire, est « de réunir dans un même sentiment de fraternité toutes les personnes d'origine française vivant en Amérique et de contribuer à leur avancement collectif et individuel ».

« La langue française est la langue officielle de l'Union. et la seule permise dans les délibérations des assemblées du congrès, du Bureau général, des conseils et des comités.»

Cette association est composée de 23,000 membres, répartis dans 317 conseils ou succursales dans les États-Unis.

C'est en 1899 que se fondait, à Boston, la Société Historique Franco-Américaine.

Le but de cette belle association est de grouper et d'unir les Franco-Américains, de rechercher et de faire connaître la part exacte qui revient à la race française dans l'évolution et la formation du peuple américain. La société se réunit deux fois l'an, et divers conférenciers font tour à tour les frais des séances de la Société.

En 1905, il était constaté que plus de 10,000 Franco-Américains s'étaient enrôlés dans des sociétés neutres et de langue anglaise aux États-Unis.

Au mois d'août de cette même année, à la convention d'une de ces sociétés neutres, tenue à Buffalo, dans l'État de New-York, il était décrété de prohiber l'usage de la langue française dans les cours subordonnées ou succursales de cette société. Une protestation générale se fit entendre dans nos associations nationales de secours mutuels. Un appel ardent fut fait à nos compatriotes qui appartenaient à ces sociétés neutres ; on les priait de sortir de ces sociétés, où il y avait tant de danger pour notre langue française.

Une réunion de mutualistes et de plusieurs de nos compatriotes marquants eut lieu, à Springfield, Massachusetts, en octobre 1905, et la fondation de l'Ordre des Forestiers Franco-Américains fut décidée. Cette nouvelle association devait être une société fédérative de secours mutuels et se composer de personnes de langue française, et catholiques.

La première convention de cette jeune association se fit, à Woonsocket, Rhode-Island, en mars 1906. Sept cours ou succursales, composées de plus de 2,000 membres, étaient représentées par des délégués, qui donnèrent leur adhésion à la nouvelle société.

Les bases permanentes en furent établies, une constitution adoptée, et le 10 mars 1906, cette société fut alors constituée civilement, en vertu des lois de l'État du Rhode-Island.

Le but de l'Ordre des Forestiers Franco-Américains est : « de « réunir dans une association fraternelle tous les Franco-Américains « catholiques et d'un bon caractère moral, de fournir à ses membres « une éducation morale, sociale et intellectuelle et de leur donner « toute l'assistance morale et matérielle en son pouvoir, par les « soins du médecin, secours en maladie et l'assistance aux veuves « et orphelins des membres décédés. »

« La langue française est la seule permise dans les délibérations « des congrès et succursales de l'association. »

L'Ordre des Forestiers Franco-Américains compte déjà 10,000 adhérents, répartis dans 63 cours subordonnées, ou succursales, dans les États de la Nouvelle-Angleterre.

Contrairement à l'Association Canado-Américaine et à l'Union Saint-Jean-Baptiste, citées plus haut, qui font une spécialité de l'assurance sur la vie, l'Ordre des Forestiers Franco-Américains, pour répondre au besoin de nos classes ouvrières, ne s'occupe que de fournir des secours en maladie. Mais ces trois grandes sociétés travaillent, avec la même ardeur et selon leur mode d'action particulier, pour atteindre le même but.

Chacune d'elles publie un bulletin périodique pour ses membres.

Les journalistes franco-américains de la Nouvelle-Angleterre, réunis en convention à Woonsocket, Rhode-Island, les 25 et 26 septembre 1906, adoptèrent les résolutions suivantes :

SOCIÉTÉS NATIONALES

« La société de secours mutuels fournissant aux différents « groupes ethniques leur principal moyen d'organisation, les jour- « nalistes franco-américains recommandent à leurs compatriotes de « s'enrôler de préférence dans leurs associations nationales fédéra- « tives, dont l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, l'Associa- « tion Canado-Américaine et l'Ordre des Forestiers Franco-Améri- « cains sont les types les plus parfaits, tout en engageant ces trois « associations à étudier les moyens d'opérer entre elles une fédéra- « tion de leurs forces ; ils insistent sur la nécessité pour les Franco- « Américains de s'enrôler de préférence dans leurs propres sociétés

« franco-américaines ; ils condamnent l'enrôlement de leurs compa-
« triotes dans des sociétés de langue anglaise, neutres ou autres, et
« font de ce principe d'action un des articles essentiels de leur pro-
« gramme.»

Outre les associations précitées, il y a encore un grand nombre de sociétés franco-américaines qui travaillent avec persévérance à la conservation et la propagation de la langue française. Entre autres, mentionnons « La Société l'Assomption », constituée civilement en 1907, selon les lois de l'État du Massachusetts. C'est l'organisation de nos frères les Acadiens français. « Le but principal de cette belle association est de grouper les Acadiens français dans une forte organisation de secours mutuels, de leur donner plus de cohésion, d'aider à l'éducation de la jeunesse, de conserver chez ses membres l'esprit de foi catholique, l'usage de la langue française et les traditions ancestrales.» Au moyen d'une caisse dite « Caisse de l'Écolier », cette association a déjà versé la somme de [illegible],000 piastres pour l'éducation française des enfants de ses membres. Actuellement, trente-cinq élèves, tous enfants des membres de cette Société, suivent un cours d'études, aux frais de cette caisse.

Cette association est un facteur important du progrès et de l'avancement de la race française aux États-Unis.

L'Association Catholique de la Jeunesse Franco-Américaine est une société de jeunes gens, qui s'efforce de s'assurer les services de conférenciers bien renseignés, et qui engage ses membres, de bonne heure, dans la pratique de la foi catholique et l'usage de la langue française.

Les Chevaliers Jacques-Cartier, société de secours mutuels, dont le siège social est à Central Falls, Rhode-Island, exercent une influence précieuse parmi leurs adhérents, qui se font tous un honneur de parler et de faire aimer la langue française.

La Brigade des Volontaires Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre est une organisation fondée en 1906. « Elle a pour but de réunir dans un même sentimemt de fraternité, et sous un même drapeau toutes les gardes militaires indépendantes canadiennes-françaises de la Nouvelle-Angleterre, afin de se mieux connaître, de s'apprécier davantage et de former ainsi un bloc solide de francs Canadiens et de fervents chrétiens qui, tout en demeurant de loyaux citoyens américains, ne travaillent pas moins à conserver leur langue, leur foi et leur esprit national.»

« Reconnaissant que la connaissance de la langue anglaise est
« indispensable en ce pays, nous devons cependant conserver à tout
« prix notre langue maternelle.

« La Brigade exigera que le français soit parlé par ses membres, « à toutes les assemblées.

« Par le moyen de conférences, de réunions et représentations « théâtrales, chaque membre se fera un devoir de cultiver un fran- « çais correct.»

Cette brigade est composée de quarante gardes ; il y a en outre cinquante autres gardes indépendantes qui ne sont pas encore affiliées à la Brigade. Mais toutes ces gardes tendent vers un même but, qui est la conservation et la propagation de la langue française.

La Chambre de commerce Franco-Américaine de la Nouvelle-Angleterre, les Comités de l'Alliance Française de Paris, France, l'Association des Médecins franco-américains, la Société des Avocats franco-américains de la Nouvelle-Angleterre sont autant d'associations poursuivant les mêmes desseins patriotiques.

Cependant, malgré tout le travail accompli par nos grandes sociétés fédératives, nous constatons avec regret qu'il reste nombre d'associations qui n'ont pas encore jugé bon de s'affilier à l'une ou à l'autre de ces sociétés fédératives.

Nous constatons aussi avec regret que beaucoup des nôtres se trouvent dans les rangs de sociétés neutres ou étrangères, dont la mentalité est contraire à la nôtre, et qui s'opposent plutôt aux efforts constants que nos associations déploient pour conserver notre langue.

Nos associations nationales sont les boulevards de la langue française aux États-Unis.

Toutes ces sociétés franco-américaines tendent, par des moyens divers, au même but, et il n'y a pas de rivalité d'intérêt entre elles.

Cependant, il est à désirer que tous ces organismes s'entendent mieux encore et opèrent sous une même direction, si l'on veut rendre le travail plus efficace. C'est pour cela qu'en 1910 les représentants de nos grandes sociétés fédératives se réunissaient, à Manchester, pour jeter les bases d'une fédération de nos forces nationales. Ce projet est-il réalisable ? Il est permis de l'espérer, et nous faisons des vœux pour qu'avant longtemps nos associations franco-américaines se fassent un devoir de donner leur adhésion à ce mouvement d'ensemble et assurent par là, pour longtemps encore, l'existence du parler français aux États-Unis.

L'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française et la Langue française

Par M. Arthur Saint-Pierre, publiciste (Montréal)

« Les membres de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française croient que la race canadienne-française a une mission spéciale à remplir sur ce continent, et qu'elle doit, pour cette fin, garder son caractère distinct de celui des autres races. » Ainsi s'exprimait, dès son premier congrès, l'association que j'ai l'honneur de représenter ici.

Et puisque, suivant la belle pensée de M. Frédéric Masson, « le verbe français est à ce point inséparable de notre nation qu'elle ne saurait exister sans lui, qu'elle ne saurait, sans lui, conserver sa mentalité, son imagination, sa gaieté, son esprit, et que, le jour où il périrait, ou un autre langage lui serait substitué, c'en serait fait des vertus essentielles de la race et des formes de son intelligence », [1] c'était donc l'engagement de défendre ce verbe, de le cultiver avec amour, que l'A. C. J. C. contractait, au début de son existence.

Huit ans se sont écoulés depuis lors ; la vie et la mort ont également moissonné dans nos rangs : des camarades de la première heure, plusieurs nous ont laissés parce que huit années ajoutées à vingt-cinq ou trente ans font que l'on n'est déjà plus, ou que l'on ne sera bientôt plus un jeune homme ; parce que aussi, à l'âge où ils en sont rendus, la lutte pour l'existence, la tâche sainte d'ériger un foyer et de le mettre à l'abri, en autant que la prudence humaine peut y parvenir, des revers du sort et des caprices de la fortune absorbent le meilleur du temps et des énergies de l'homme ; d'autres sont tombés les armes à la main, malgré la cuirasse de la jeunesse que l'on s'étonne toujours de ne pas trouver invulnérable, qui mettait autour d'eux comme un rayonnement. Ils sont morts au champ d'honneur, et en ce moment où je me dispose à évoquer le souvenir des luttes où ils ont été mêlés, et des labeurs dont ils ont pris leur part, qu'on me permette à moi, l'un des nouveaux venus qui leur ont succédé, sans être bien certain d'avoir pu les remplacer, de leur offrir le salut du drapeau.

---

(1) Cité par *le Bulletin du Parler français*, mai 1911.

Quand j'aurai ajouté que nous avons changé plusieurs fois d'aumoniers-directeurs, depuis huit ans, la question se posera d'elle-même de savoir comment l'Association est restée fidèle à ses promesses du début, comment elle a travaillé à la conservation de notre parler, élément essentiel de notre caractère national, ce qu'elle a fait, en un mot, pour la langue française.

Je ne suis ici que pour répondre à cette question.

***

L'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française est une fédération de groupes autonomes, dirigée par un Conseil Fédéral annuel et un Comité Central permanent.

Le Conseil fédéral et le comité Central sont les interprètes, les représentants officiels de l'Association, tandis que chaque groupe ne parle et n'agit que pour lui-même, je veux dire en son nom propre, sans engager d'autre responsabilité que la sienne. Il faut donc distinguer soigneusement entre l'action des différents groupes et celle de l'Association prise en corps.

***

L'Association a pour but de préparer ses membres, par la piété, l'étude et l'action, à une vie efficacement militante, pour le bien de la religion et de la patrie ; elle est donc essentiellement une œuvre de formation personnelle pour ceux qui en font partie.

Son influence éducatrice, elle l'exerce, en dehors des cercles d'études dont nous nous occuperons plus loin, par ses congrès, par son organe, *le Semeur*, et par l'action collective qu'elle demande à ses adhérents, quand les circonstances l'exigent ou simplement le permettent.

***

Deux fois déjà, ce mouvement d'ensemble de toutes les forces vives de l'Association s'est exercé en faveur de la langue française. La deuxième fois, ce fut tout récemment, dans une enquête sur l'observation de la loi, si bien dite « Loi Lavergne », par les compagnies d'utilité publique. Mon ami Tessier vous exposera en détail, et d'une façon très intéressante, je n'en ai aucun doute, les péripéties diverses et les résultats de cette enquête.

La première fois, c'était il y a bien longtemps, à cette époque invraisemblable où les compagnies de transport, de télégraphe et

de téléphone exerçant leur activité dans une province aux trois quarts française, y accumulant de jolis dividendes et ne jugeant pas à propos d'employer d'autres langues que l'anglais dans leurs rapports avec le public, il se trouva des hommes politiques, appartenant à la majorité, pour dire que cette situation était normale et satisfaisante, et pour affirmer qu'en parlant ainsi ils interprétaient fidèlement les sentiments de leurs compatriotes ! A cette époque où des journaux *rédigés* en français remplissaient leurs colonnes de sarcasmes et d'injures à l'adresse des hommes de cœur et d'énergie qui avaient entrepris de ramener les grosses compagnies d'utilité publique au sentiment des convenances.

C'était, comme vous pouvez le voir, il y a bien longtemps ! Mais comme, en cette matière, l'exactitude est de rigueur, cherchons la date précise. C'était... voyons, c'était... en 1908 ! C'est extraordinaire comme un peuple peut, quand il le veut, changer du tout au tout, et en peu de temps, la mentalité de ses politiciens. On trouverait difficilement, à l'heure actuelle, à quelque degré de la hiérarchie électorale qu'on le cherche, de si grande ou de si petite envergure qu'on veuille bien le supposer, un seul politicien canadien-français pour élever un doute sur l'opportunité de la loi Lavergne. Quant aux journaux qui se montrèrent alors absolument indignes du titre de journaux français, on les a vus depuis parler de cette loi en termes tels, en réclamer l'application avec tant de vigueur, qu'on aurait pu croire qu'elle était leur œuvre, l'enfant chéri de leurs efforts et de leur travail, d[illegible]urs sueurs et de leurs larmes.

Que s'était-il donc p[illegible] qui fût capable de produire, si rapidement, une aussi merveille[illegible] transformation ? Tout simplement ceci : l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française ayant interrogé la race, la réponse avait été si fière, si puissante, qu'elle avait imposé silence aux politiciens sans pudeur et aux feuilles mercantiles ou étroitement partisanes.

L'idée d'une consultation nationale sur le principe de la loi Lavergne avait été lancée par M. Omer Héroux, et ce fut le vaillant cercle Saint-Louis de l'A. C. J. C. qui entreprit d'abord de mener l'entreprise à bonne fin.

Le pétitionnement marchait très bien et soulevait partout le plus vif enthousiasme quand, sur la demande de plusieurs cercles de la région de Québec, le Comité Central décida de le prendre à sa charge et d'en faire ainsi l'œuvre de l'Association tout entière ; ce qui eut pour effet de lui donner un nouvel et vigoureux élan.

Oh ! ce pétitionnement, par quelles émotions, pénibles parfois, douces le plus souvent, puissantes toujours, il nous a fait passer !

Ce fut d'abord la crainte inavouée que tous nos efforts ne vinssent se briser contre l'apathie quasi proverbiale de nos compatriotes ; puis, mêlée à la joie de nos premiers succès, l'indignation devant les injures gratuites, les attaques malhonnêtes et lâches ; et enfin la profonde et réconfortante satisfaction de sentir, à n'en pouvoir douter, que notre âme, en vibrant, donnait le diapason de l'âme nationale !

Tout ce qu'il y avait de sain dans le peuple approuva notre initiative et seconda nos efforts.

Notre incomparable clergé, toujours si patriote, mit sa grande influence au service de l'idée de justice que nous défendions.

Les journalistes, sauf quelques rares exceptions que j'ai déjà signalées, firent à notre pétitionnement la plus large et la plus effective des publicités. Parmi eux se distinguèrent surtout la si sympathique Madeleine et M. Omer Héroux, et l'on trouvera tout naturel que je leur adresse ici, pour le concours précieux qu'ils nous prêtèrent alors, pour le vif et bienveillant intérêt qu'ils n'ont cessé de nous témoigner, un merci sincère et ému.

L'Association s'était adressée, d'une façon toute spéciale, à notre personnel enseignant. A l'unanimité peut-on dire, instituteurs et institutrices surtout répondirent à son appel. C'est même l'un des souvenirs les plus touchants qui nous soient restés du pétitionnement que l'enthousiasme, l'intelligence et le dévouement avec lesquels, jusqu'au fond des campagnes les plus reculées, les « petites maîtresses d'écoles » s'occupèrent de faire signer nos formules de requêtes. Pour le patriotisme dont elles firent preuve en cette circonstance, pour la conscience rare qu'elles mettent chaque jour à former, de concert avec nos mères canadiennes, ce qu'il y a de plus excellent au monde, suivant le mot de Joseph de Maistre : des âmes d'honnêtes hommes et d'honnêtes femmes, l'Association est heureuse de leur offrir l'hommage public de sa vive reconnaissance.

On me permettra, à moi qui dois à l'une d'entre elles une bonne part de ce que je puis valoir moralement et intellectuellement, d'y joindre le témoignage personnel de mon admiration et de ma gratitude.

Tous ces efforts réunis remuèrent notre peuple jusqu'en ses profondeurs. Plus de quatre cent cinquante mille signatures furent recueillies en quelques mois, et déposées devant le Président de la Chambre des Communes par MM. les députés Lavergne et Paquet. De plus, un grand nombre de conseils municipaux, et la presque totalité de nos grandes organisations canadiennes-françaises adhérèrent à notre pétitionnement. C'était bien le peuple tout entier qui réclamait le respect de ses droits.

Vous dire, maintenant, comment il se fait que la Loi Lavergne n'a jamais été inscrite dans les statuts fédéraux, encore que le principe en ait été approuvé, en 1908, par l'unanimité de la Chambre ; vous raconter comment, devenu député provincial, M. Lavergne réussit enfin, avec le concours du gouvernement, à faire voter cette loi par la I ' islature de Québec serait peut-être fastidieux, et dans tous les cas, m'obligerait à élargir plus que je ne le voudrais le cadre de ce travail. Qu'il me suffise donc d'exposer brièvement, avant de passer à un autre ordre d'idées, les résultats obtenus par notre pétitionnement.

Grâce à la loi Lavergne, votée comme nous l'avons vu par le Parlement provincial de Québec, l'usage du français est désormais obligatoire dans les services d'utilité publique de cette province.

A Ottawa, si nous n'avons pas obtenu tout ce que nous demandions, nos efforts ne sont pas non plus restés stériles. Pour le prouver il me suffirait de citer les lignes suivantes publiées par *la Patrie* du 19 mars 1909 :

« Depuis que l'Association de la Jeunesse a commencé son agitation en faveur d'un traitement plus équitable du français dans les services publics, un ministre fédéral, M. Fisher, a annoncé son intention de faire publier en même temps les deux versions de ses rapports ; la commission de régie des débats parlementaires a avancé de trois semaines la publication de la version française ; les compagnies de chemin de fer, talonnées par M. Dandurand, ont résolu de faire traduire en français la plupart de leurs imprimés, et enfin le Parlement, sur la proposition du député de Terrebonne, M. Nantel (dans le cas de la *Liverpool Canadian and Western Co.*), a accepté le principe de l'usage obligatoire des deux langues sur les chemins de fer dans la province de Québec. Voilà d'éclatants démentis à ceux qui prétendent que l'agitation ne sert de rien. »

Quelques jours après la publication de cet article, notre campagne remportait une nouvelle et plus décisive victoire. Sur la demande de MM. Paquet et Bruno Nantel, députés, le principe de l'usage obligatoire du français était consacré, non plus dans la charte d'une compagnie particulière, mais dans la loi des chemins de fer.

Or, quand on considère qu'au moment où elle réussissait à grouper comme dans un faisceau, pour la défense de la langue française, toutes les forces vives de la race, l'Association de la Jeunesse ne comptait encore qu'une poignée de membres, on ne peut s'empêcher de songer, avec une immense espérance, à la puissance

irrésistible qu'elle constituera, le jour où, ses groupes couvrant tout le pays, l'un d'eux priera, étudiera et [illegible] l'ombre de chaque clocher où vibre une cloche française.

Dans ses congrès et dans son organe officiel, *le Semeur*, l'Asso-ciation de la Jeunesse a toujours fait une large place à la question nationale et spécialement à la langue française.

Dans ses congrès d'abord.

Notre premier congrès, tenu à Montréal, en 1904, nous l'avons vu, affirma hautement l'attachement des jeunes au doux parler fran-çais.

Le Congrès de 1908, survenant au lendemain des fêtes de Mgr de Laval, premier évêque du Canada, à la veille du troisième cen-tenaire de la fondation de la ville de Québec, où il fut d'ailleurs tenu, et au plus fort de l'agitation en faveur de la langue française, les préoccupations patriotiques devaient nécessairement y tenir la première place, et c'est ce qui ne manqua pas d'arriver. Lisez en particulier, dans le RAPPORT OFFICIEL DU CONGRÈS DE QUÉBEC, le compte rendu de la séance de l'après-midi du jeudi 25 juin, et vous verrez qu'elle fut comme un CONGRÈS DE LA LANGUE FRAN-ÇAISE en miniature.

Je vais laisser à notre excellent président d'alors, M. V.-E. Beaupré, le soin de vous exposer les motifs qui nous guidèrent quand nous décidâmes de tenir, à Ottawa, notre troisième congrès, (1910).

« N'était-elle pas éminemment désirable, dit-il dans son discours d'ouverture, cette rencontre entre la jeunesse du vieux Québec et celle du jeune Ontario canadien-français, entre la génération qui grandit près du berceau même de la race et celle qui, sur un sol exploré par nos ancêtres d'abord, se trouve aujourd'hui, au milieu de populations étrangères à nos traditions, entourée d'une atmos-phère moins favorable à la conservation du caractère national ?

. . . .

. . . .

. . . .

« A vous qui reculez les frontières de l'influence française, la vieille province de Québec doit donc s'intéresser ; elle doit con-tribuer à vous maintenir, à fortifier votre position ; elle doit vous aider, dans la lutte que vous soutenez pour conserver intacte chez nos compatriotes le sentiment national tout pénétré de foi catho-lique. L'Association catholique de la Jeunesse a donc répondu à l'une des nécessités du moment, en inaugurant ce mouvement de la vieille province vers le plus jeune Ontario canadien-français ; en

faisant prendre contact aux jeunes des deux groupes, en les invitant à se réunir pour discuter, dans l'union la plus parfaite, les moyens les plus propres à assurer l'accomplissement de l'œuvre catholique et patriotique à laquelle s'est destinée notre Association.

« Réunion d'autant plus opportune que, dans Ontario plus que dans Québec, en raison des dangers encourus ici par notre nationalité, il importe de mettre à exécution le programme de l'Association et d'effectuer le groupement de la jeunesse tel qu'elle l'a en vue.»

La citation est un peu longue, mais je ne sens pas le besoin de m'en excuser : personne ne me reprochera d'avoir fait trop grande cette oasis dans le désert aride de ma prose !

Nos compatriotes d'Ontario comprirent très bien les sentiments qui nous amenaient chez eux, et ils nous en exprimèrent toute leur reconnaissance :

« Par le passé, vint nous dire M. J.-U. Vincent, l'un des Canadiens français les plus en vue de la province d'Ontario, nos frères de Québec ne nous ont peut-être pas suffisamment connus : il appartenait aux jeunes de l'A. C. J. C. de venir, les premiers, en pleine lutte, nous apporter les sympathies et nous garantir le concours de la province sœur. »

« Nous pénètrerons dans l'Ontario par la trouée qu'y a laissée la génération établie, déclara notre ami Terrien, président du cercle Duhamel (d'Ottawa). La barrière qui semblait séparer nos deux provinces est renversée, et rien ne pourra faire échec à notre conquête pacifique de l'Ontario. Et l'A. C. J. C., en tenant son congrès à Ottawa, ne pouvait nous donner un coup d'épaule plus puissant.»

« Jeunes gens de l'A. C. J. C., s'écria, de son côté, M. l'abbé Sylvio Corbeil, c'est ici une terre française, et c'est le temps de le faire, fondez des cercles, plantez des lis.»

C'est-à-dire que, cette fois encore, de l'aveu de personnes autorisées, nous avions fait un geste opportun, dont notre race, et par suite la langue française, devait profiter.

Ces jours passés nous avons tenu, à Sherbrooke, notre dernier congrès, et là nous avons consacré à la question nationale toute une séance d'études, et la plus grande partie de nos séances publiques.

Nous nous sommes surtout attachés à mettre en lumière, pour le bénéfice de nos groupes, les principes directeurs dont ils doivent s'inspirer pour que leurs études et leur action soient utiles aux causes qu'ils ont l'ambition de servir.

Revenant sur un vœu déjà adopté à notre congrès de 1908, nous avons de nouveau invité tous nos cercles à s'affilier à la Société

du Parler français. Je dois ajouter que le premier appel n'est pas resté sans résultats et qu'un cercle d'étude du Parler français a été adjoint à quelques-uns de nos groupes. Nous avons tout lieu de croire que notre dernière invitation ne sera pas, non plus, perdue.

Quant au *Semeur*, il n'est pas un seul de ses huit volumes qui ne contienne plusieurs articles d'intérêt national.

Études historiques, revendications énergiques de nos droits, protestations vigoureuses contre le dénigrement systématique de notre race par certains individus qui, pour son malheur, en font partie, invitation pressante à ses lecteurs de parler le français partout et toujours, dans les affaires comme ailleurs, excellentes critiques des nouveautés littéraires canadiennes, appels faits aux groupes de l'A. C. J. C. pour les engager à s'affilier à la Société du Parler français, etc., etc.

Une plus longue énumération serait fastidieuse. Déjà, d'ailleurs, vous pouvez vous rendre compte que la rédaction du *Semeur* ne néglige rien pour éclairer le patriotisme de ses lecteurs et pour augmenter leur attachement à l'héritage des aïeux, dont la langue constitue, après la religion, la meilleure part.

La rédaction du *Semeur*, c'est le Comité central ; l'âme dirigeante des congrès, c'est encore le Comité central ; et nous savons dans quelles conditions, succédant au cercle Saint-Louis, ce Comité fit du pétitionnement pour la langue française un immense succès.

Pour être complet et pour rendre justice au Comité central, il me faut encore mentionner ses nombreuses démarches auprès du Parlement fédéral, dans l'incident Kerr, par exemple, (1) afin d'obtenir que le français, langue officielle en théorie, le devienne un peu plus dans la pratique. Ces démarches ne restèrent pas toujours sans résultats ; en particulier, certaines améliorations furent obtenues du ministère des Postes, alors dirigé par l'honorable M. Lemieux.

Quand bien même il me faudrait clore ici la liste des services rendus à la langue française par l'Association de la Jeunesse, je me croirais en droit d'affirmer que cette Association a bien mérité de notre nationalité.

Mais il ne faut pas oublier que l'action n'est pas un but pour l'A. C. J. C., mais un moyen seulement d'atteindre son véritable but qui est, comme je l'ai déjà dit, de « préparer ses membres à une vie efficacement militante pour le bien de la religion et de la

---

(1) L'honorable M. Kerr, président du Sénat, rompant avec une tradition en tout point conforme à l'esprit de la Constitution canadienne, n'avait prononcé qu'en anglais ses discours d'ouverture et de clôture de la session de 1909.

Patrie ». Et nous voyons le grand service, le service capital que l'Association de la Jeunesse a rendu, rend tous les jours à la cause nationale : elle lui façonne des défenseurs actifs, renseignés et virils, connaissant ses droits, capables et désireux de les faire respecter.

***

Il me reste à dire ce que nos groupes, individuellement, ont accompli pour la langue française ; je le ferai brièvement.

Et d'abord ils ont étudié.

Épurer la langue parlée par leurs membres, voilà une des préoccupations dominantes de tous nos groupes.

« Le travail d'épuration de notre parler se fait assez bien, m'écrivait récemment le président du cercle Saint-Jacques, un cercle rural.— Nous nous efforçons de connaître le sens exact des mots. Les progrès ne sont pas rapides, mais visibles tout de même.»

Plusieurs groupes ont un comité permanent d'épurement de la langue. Les comités des cercles Saint-Michel, Saint-Thomas-d'Aquin (Trois-Rivières), Mailloux et Garneau, me paraissent particulièrement actifs. Les groupes Routhier, Laval (Québec), Provencher, Saint-Joseph, Saint-Thomas-d'Aquin (Valleyfield), et Girouard ont établi dans leur sein un Comité du Parler français, affilié à la grande Société du Parler français. M. l'abbé L.-A. Groulx, un des meilleurs amis de notre association, a exposé, dans un spirituel mémoire présenté à la Société du Parler français, le 22 janvier 1911, le fonctionnement du comité du cercle Saint-Thomas d'Aquin [2]. Ce qui se fait dans ce comité se fait également, avec plus ou moins de perfection, dans les autres.

Le travail principal des membres de ces comités consiste à recueillir, de préférence au cours de leurs conversations avec les élèves, toutes les expressions vicieuses qu'ils entendent, et à en dresser des listes, avec, en regard, les mots propres, les termes justes, qui rendent la même idée. On donne ensuite toute la publicité possible à ces listes, en les lisant devant les élèves réunis et en les affichant dans les cours de récréation. Il arrive parfois que les professeurs donnent ces listes en leçons à leurs élèves, et au Séminaire de Sainte-Thérèse, cette méthode a produit des résultats si satisfaisants, que le préfet des études aurait manifesté l'intention

(2) On trouvera ce mémoire dans *le Bulletin du Parler français*, livraison de mai 1911. Il est à lire.

de la régulariser en l'inscrivant dans le programme des études. Voilà qui fait singulièrement honneur au comité du Parler français du cercle Routhier.

Le cercle Saint-Joseph a entrepris la publication d'une petite feuille, *la Vie Écolière*, dont le but principal est ainsi exposé dans l'article programme : « Travailler à corriger notre langage, et cela en faisant la guerre aux fautes qui y abondent : fautes de grammaire, impropriété de l'expression, anglicisme ; rectifier et augmenter notre vocabulaire, s'efforcer enfin de faire aimer de plus en plus notre belle langue française, tel est le but que se propose *la Vie Écolière*.»

La Vie Écolière a pour devise : « Parlons français » ; elle paraît généralement deux fois le mois, à trois ou quatre pages. Alertement écrite, se moquant sans pitié de « l'argot écolier », prêchant sans cesse, d'exemple et de parole, l'amour de la langue française, et le devoir qui incombe à tous de la connaître et de la parler mieux, cette vaillante petite feuille accomplit, au Séminaire de Rimouski, une saine et patriotique besogne, dont tout le mérite revient à ses éditeurs, les membres du cercle Saint-Joseph

Sans avoir de comité spécial dans ce but, les autres groupes de l'A. C. J. C. s'efforcent tous, avec plus ou moins de suite et d'insistance, d'amener leurs membres à s'exprimer avec plus d'élégance et de correction. Les cercles Laflèche, Saint-François-Xavier, Saint-Jean-Baptiste, La Vérendrye, Lacordaire, Larocque. Saint-François de Sales, Saint-Louis et Pie X méritent d'être mentionnés dans cette dernière catégorie.

Une bonne part des études de nos groupes est consacrée aux droits de la langue française au Canada, et aux luttes que nous avons dû livrer, qu'il nous faut encore livrer, tous les jours, pour la conserver.

Les jeunes de l'Association savent quels sont les amis de la langue française et quels sont ses ennemis ; ils conservent, en particulier, précieusement dans leur mémoire les noms de nos hommes publics canadiens-français qui la défendent, et plus précieusement encore si possible les noms de ceux qui la trahissent.

Avant de passer à l'action exercée par les groupes en faveur de la langue française, je dois dire ce qu'ont fait pour elle nos *Unions régionales*.

Ces unions sont des organismes nouveaux dans notre Association. Les deux qui existent actuellement, l'une à Québec et l'autre à Montréal, ont travaillé de façon à répondre, et au-delà, aux espérances que l'on fondait sur elles. Le meilleur de leur énergie s'est

dépensé jusqu'ici au service du Congrès de la Langue française. Il m'est impossible d'entrer dans les détails d'un travail qui se continue encore ; qu'il me suffise de dire, en toute connaissance de cause, que le concours de nos comités régionaux a été très apprécié des organisateurs du congrès.

L'action de nos groupes en faveur de la langue française s'est exercée de bien des manières.

J'ai déjà dit que c'était le cercle Saint-Louis qui avait pris l'initiative du pétitionnement en faveur de la loi Lavergne ; il convient d'ajouter que tous ceux de nos groupes qui existaient alors ont fait noblement leur devoir en cette circonstance. Le cercle Saint-Louis a encore fait des démarches pour obtenir du ministre des postes que des inscriptions françaises figurent sur ses voitures, à côté des inscriptions anglaises. Une demande semblable, faite aux Commissaires de la ville de Montréal, est restée sans résultat. Ces messieurs ne semblent pas se rendre compte que la ville de Montréal est aux trois quarts française, et que la majorité doit y jouir de droits égaux à ceux de la minorité. Enfin, les membres du cercle Saint-Louis ont pris une part active à la propagande en faveur du Congrès de la Langue française.

On me permettra d'enregistrer ici, avec une légitime fierté, ce fait que la première organisation paroissiale du Congrès de la Langue française, à Montréal, est due à l'initiative d'un de nos groupes, le groupe Pie X. dans la paroisse de L'Immaculée-Conception.

Se sont encore particulièrement distingués, au service du Congrès de la Langue française, les groupes Saint-Joseph (Rimouski), Des Ormeaux, Jeanne d'Arc, Bruchési, et d'une façon toute spéciale en organisant, dimanche dernier, une grande manifestation publique d'adhésion à ce Congrès, le cercle Larocque, de Sherbrooke.

Les membres du cercle Plessis exigent qu'on leur réponde en français dans tous les établissements publics où ils s'adressent. Le cercle Saint-Jacques a obtenu du chef de gare de sa paroisse, une paroisse exclusivement française, qu'il annonce en français l'arrivée et le départ des trains, ce qui ne s'était jamais fait jusqu'alors.

Les groupes que j'ai déjà mentionnés, comme ayant établi dans leur sein un comité d'épurement de la langue, ont tous extériorisé leur action en travaillant à corriger, outre leur propre langage, le langage parlé dans le milieu où ils vivent.

Le cercle Mailloux a fait remplacer par un cadre-horaire français le cadre-horaire anglais, affiché par le chef de gare de Ste-Anne-de-la-Pocatière.

Les cercles Provencher et La Vérendrye se sont constitués les champions de la langue française au Manitoba.

A un éducateur de Régina, qui s'enquérait de la meilleure méthode à suivre pour faire apprendre l'anglais aux étrangers, le cercle Provencher a répondu que c'était de leur faire apprendre d'abord leur propre langue. On comprendra toute l'opportunité de cette réponse si l'on veut bien se rappeler que, le jour où tous les Anglais seront convaincus de cette vérité et agiront en conséquence, la liberté d'enseigner le français dans nos écoles, liberté que les gouvernants des provinces anglaises nous refusent si brutalement, sera assurée.

Le cercle La Vérendrye travaille à grouper tous les éléments de l'Ouest dont la langue est le français : Belges, Canadiens et Français. Tout en prêtant son concours le plus entier et le plus loyal à l'union des catholiques de toutes langues, là-bas, il voit à sauvegarder dans ces alliances la fierté et les droits de l'élément français. Ce cercle est d'avis qu'union ne veut pas nécessairement dire absorption.

Le cercle Lacordaire a fait signer des pétitions pour demander l'établissement d'un cours commercial bilingue, à l'Université d'Ottawa. Cette démarche a remporté un succès complet. Sur dix délégués de la paroisse Saint-Jean-Baptiste au Congrès d'éducation d'Ontario (1912), sept font partie du cercle Lacordaire. Trois des membres de ce cercle font partie du comité permanent de la même paroisse, pour l'Association d'Éducation, comité qui ne compte que cinq membres.

Le cercle Brébeuf, lui, a tourné ses efforts vers la compagnie du téléphone d'Ottawa, et il a réussi à en obtenir un service bilingue. Il a fait le même travail chez les marchands, et, en plus de rendre à la langue française la place à laquelle elle a droit, il a encore obtenu ce résultat d'augmenter la demande pour les employés canadiens-français qui, en général, parlent seuls les deux langues.

Ce cercle a encore travaillé à l'élection de députés au Parlement, connus pour être favorables aux écoles bilingues, et il a protesté vigoureusement contre les paroles d'un certain M. Foy, ministre dans le gouvernement d'Ontario, qui demandait la suppression complète de l'enseignement du français dans les écoles, mêmes séparées, de la province sœur.

Le cercle Larocque poursuit, dans les Cantons de l'Est, la même tâche patriotique que les cercles que je viens de mentionner, dans leurs milieux respectifs. Il a commencé d'abord par redresser les mentalités, en faisant donner des conférences appropriées, sur des sujets patriotiques, et en particulier sur la langue française. Puis, il

s'est mis à demander et à faire demander, par les patriotes de Sherbrooke, plus de français dans les affaires. Sur sa demande, les gouvernements d'Ottawa et de Québec ont fait placer des inscriptions françaises sur leurs édifices, avec les inscriptions anglaises qui s'y trouvaient déjà. Il a également obtenu du Conseil municipal que tout le service civique se fît en français aussi bien qu'en anglais. Il s'est enfin occupé de faire observer la loi Lavergne dans sa région.

Le cercle La Salle s'est aussi occupé de faire respecter les prescriptions de cette loi par la compagnie de tramway dont la ligne passe à Longueuil.

Quand j'aurai ajouté que le succès de notre enquête sur l'observation de la loi Lavergne par les compagnies d'utilités publiques est dû surtout au concours intelligent et empressé que la presque totalité de nos groupes a apporté au Comité central, je vous aurai fait connaître l'essentiel de ce que l'A. C. J. C. a fait, par ses groupes, pour notre parler.

S'il me fallait maintenant résumer tout ce rapport en quelques mots, je dirais :

L'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, par tous les éléments qui la composent et par tous les moyens dont elle dispose, s'est toujours efforcée de mieux faire connaître la langue française, de la faire aimer plus, d'étendre son domaine et de faire respecter ses droits.

IV

SECTION DE LA PROPAGANDE

b) LA FAMILLE ET LES RELATIONS SOCIALES, LA PRESSE

Le foyer, gardien de la langue française

Par Mme W.-A. Huguenin (Madeleine), publiciste (Montréal)

Pourquoi faut-il que ma voix soit si humble, alors que dans mon cœur vibre l'intraduisible harmonie de toutes les romances que, depuis des siècles, la mère canadienne a chantées auprès des berceaux que son culte voulait toujours garder français ? Et les humbles mélopées aux accents émus, aux refrains naïfs, il faudrait les faire entendre, en ce Congrès qu'elles ont préparé depuis 1760, pour expliquer comment s'est fait le prodige, dont s'étonne la vieille France, d'une race française en pleine terre britannique. Il faudrait le défilé des mères qui n'ont jamais cessé de chanter auprès des berceaux, pour comprendre comment il se fait que deux siècles et demi ont passé sur nous, sans rien changer à notre idéal, sans rien entamer de notre langue et de notre religion. Les mères étaient là, au lendemain de la défaite des grands héros qui, dans Québec, succombèrent sous la traîtrise et sous le nombre ; oui, elles étaient là, les mères, meurtries, brisées, mais non vaincues. Elles portaient en elles la force qui assure les définitifs triomphes, et, l'âme ulcérée, elles courbèrent la tête et se penchèrent sur les tout petits, en jurant que là où les hommes avaient échoué, les femmes

réussiraient, et de ce jour, nous les avons vues à la tâche, obscures, effacées, mais non silencieuses, car jamais elles ne cessèrent de prier Dieu en français, et d'endormir les bébés aux accents d'une chanson de France.

Et les petits, devenus grands, ne purent désapprendre le langage dont on avait bercé leurs premiers ans ; et le miracle attendu se produisit : les générations succédèrent aux générations, tandis que les mères ne cessaient de remplir leur devoir patriotique de femmes françaises. S'il y eut quelques défections, car si parfaite que soit la règle, elle impose des exceptions, ces défections furent rares, et celles qui sacrifièrent leur race ne furent ni injuriées, ni rappelées ; on les frappa du plus cinglant outrage : l'oubli. Puis, après un départ, on resserrait les rangs, afin toujours de sauvegarder le cœur même de la nation, l'espoir qui dormait au fond des petits lits enveloppés de rideaux blancs, et la race ainsi grandit, et le jour où on voulut l'atteindre dans ses droits, il se trouva des fils, que des mères avaient élevés au sentiment de leur dignité de Français, des fils qui surent se battre et mourir sous les balles. Ils surent aussi mourir sur le gibet ; mais qu'importe, quand c'est mourir pour le plus grand idéal, la potence n'est-elle pas un autel ? Et devant ces martyrs illustres, toujours nous avons courbé respectueusement, passionnément, nos fronts.

Parler du « Foyer gardien de la langue française », en ce vieux Québec qui, de son roc splendide, a défendu amoureusement la race qu'il avait vue naître, et à laquelle il avait magnifiquement servi de berceau, en cet immortel Québec qui est la vraie patrie de tout Français canadien, m'est une tâche de fierté et d'amour. Je subis, par tout mon être, la séduction intense que les choses qui ont beaucoup vécu seules savent inspirer, et quand ces vieilles choses traduisent toute l'histoire de la race elles exercent une influence supérieure et profonde, qui agit sur les moins initiés, et elles s'attirent leur respect. Québec, c'est tout le foyer gardien de la langue française ; c'est ici le cœur de la race, ici qu'il frappe ses grands coups, ce cœur qui a aimé la France jusqu'à faire un miracle pour lui rester fidèle. De Québec les prem[illegible] mères canadiennes-françaises ont donné l'exemple de l'attachem[illegible]nvincible, et le long des rives du Saint-Laurent, en regardant le [illegible]nd phare, les femmes s'attachèrent aux berceaux, et redirent : « Nous resterons Français. » Pour que la race se gardât et prospérât, il fallait des fils, et la Canadienne française eut la suprême dignité de ne jamais laisser sa patrie manquer de bras ni d'intelligences. Elle mit toute son ambition de femme dans son rôle de mère, et se consacra sans murmurer à la

mission que la Providence lui indiquait, mourant avant de déserter le magnifique devoir de peupler son pays. Elle a mis sa fierté, la vraie femme de chez nous, à nous montrer la longue échelle que forment ses enfants de tous les âges, et elle a un sourire orgueilleux pour nous indiquer les petites têtes qui, par leur hauteur, marquent qu'elles ont la même date à l'acte des naissances. Elles sentent bien, allez ! les mères canadiennes, avec leur admirable bon sens, que nulle gloire n'égale celle de donner des fils à son pays et rien ne surpasse la joie de la femme de nos campagnes qui avoue modestement : « J'ai eu seize enfants, dont douze vivants. » Et quand le doute monte sourdement, et que la mère sent son courage décroître, si humble, si perdue soit-elle, ou dans la grande ville, ou dans l'infinie solitude de la campagne, jamais elle n'hésite à retremper ses forces déclinantes, et vers le clocher de son église, elle s'en va comme l'on va vers la lumière, et toujours la foi et la prière gardent à la Canadienne française, le sentiment intact de ses devoirs envers sa famille et sa patrie.

Voilà comment les races vivent, en dépit des influences et des luttes ; voilà comment notre race a triomphé jusqu'à faire grande la province de Québec. Elle ne s'est pas appauvrie, en peuplant le nouvel Ontario et des paroisses entières de l'Ouest ; elle ne s'est pas appauvrie, non plus, en jetant de sa riche moisson de l'autre côté de la frontière. Et si notre race est vigoureuse et féconde, c'est que nous avons ici le foyer, gardien de la langue française et de toutes les vertus et des traditions ancestrales. Autour de ce foyer, mesdames, il faut ne jamais cesser de veiller, ne jamais permettre que s'y éteigne le grand feu allumé par les aïeules. N'oublions pas que d'être les descendantes de ces grandes Canadiennes qui furent, avant tout, de braves mères, impose des devoirs et des obligations qui pèseront lourd peut-être à nos âmes modernes, et à nos énergies amollies par le luxe et l'adulation. Et pour nombre d'entre nous, l'heure de la réaction a peut-être sonné, avec ce Congrès de la Langue française, qui est la manifestation éclatante de notre vitalité, l'expression magnifique de notre fierté nationale, mais qui est, avant tout, la source régénératrice où viendront se retremper nos faiblesses et nos hésitations, où viendront se perdre nos lâchetés. Car si nos mérites furent immenses, de cette œuvre accomplie au prix de si durs sacrifices, de si profonds dévouements, il n'en reste pas moins triste de regarder combien l'exemple qui, de nos jours, vient souvent de très haut est peu digne, peu conforme à l'esprit généreux d'autrefois. Il se trouve des mères, oh ! pas parmi les humbles femmes, mais il se trouve des mères qui ne craignent pas la fatale erreur de placer, auprès des berceaux de leurs

tout petits, des gardiennes étrangères, et qui ne parlent elles-mêmes que l'anglais à leurs enfants, s'excusant de cette incurie par cette phrase : « Ils auront tout le temps d'apprendre le français ; il vaut mieux, dans ce pays-ci, leur inculquer la langue avec laquelle ils pourront gagner leur vie. » C'est singulièrement excuser sa faiblesse et sa bêtise, que de prétendre pareille chose, car n'est-il pas suffisamment prouvé que les Canadiens français manient habilement la langue anglaise, et je ne crois pas que la mère de Sir Wilfrid Laurier, non plus que la mère de M. Henri Bourassa ou de Sir Lomer Gouin, pour ne citer que ces trois grands Canadiens, qui parlent admirablement l'anglais, je ne crois pas, dis-je, que ces trois mères de chez nous aient jamais parlé à leurs petits autrement qu'en cette langue douce et tendre, que des femmes frivoles, de nos jours, répudient sottement. C'est au fer rouge qu'il nous faut marquer de semblables faiblesses, car en notre pays la dualité des langues deviendra un problème de plus en plus ardu, si notre lâcheté y pourvoit ; il ne faut jamais rien abandonner des droits acquis, et réclamer énergiquement contre toute défaillance qui, si puérile qu'elle puisse nous sembler, démasque un danger et ouvre la porte à de nouvelles compromissions.

Que la mère reste la gardienne de ce foyer où doit se conserver la langue française ! Elle en est la grande prêtresse, et c'est à elle qu'incombera toujours le soin de cultiver, au cœur de l'enfant, le respect et l'amour de ses origines, le culte de la langue, afin que jamais ne disparaisse, de la terre d'Amérique, la semence des Champlain, des Maisonneuve, des Dollard, des Montcalm et des Lévis, et que jamais on ne cesse de parler français, dans ce pays où vécurent les Madeleine de Verchères, les Jeanne Mance, les Marie de l'Incarnation, les Marguerite Bourgeoys. Trop d'héroïsme et de vertus ont germé en nos sillons tout neufs pour que nos moissons puissent périr.

La race française du Canada ne sera jamais une épave, mais elle grandira toujours forte, toujours aimée, car les mères d'aujourd'hui et de demain resteront dignes de la théorie innombrable des Canadiennes françaises, qui dans les cimetières des deux rives du Saint-Laurent, à l'ombre de nos clochers, se reposent du travail fécond qu'elles ont donné, deux siècles et demi durant, pour garder la race française du Canada contre le flot envahisseur auquel, sans cesse, elles ont opposé la digue infranchissable de leur amour et de leur fidélité à la France.

Le français dans nos relations sociales

Par Madame Raoul Dandurand (Montréal)

Avant de traiter du langage usité dans notre commerce social, il serait peut-être utile de s'arrêter à la question vitale de ces rapports sociaux, qui sembleraient ici tenir un rang secondaire. Là cependant n'est pas la tâche qui m'est assignée, et, quelque peu rassurée que je sois au sujet de nos relations mondaines, je n'ai qu'à donner ici un avis sur le français qu'on y parle.

La jeunesse canadienne-française de nos écoles nous offre, en ce qui concerne la manière de s'exprimer, un singulier contraste : à la sortie du couvent, son cours d'études fini, la jeune fille de nos familles canadiennes a contracté l'habitude de parler correctement, tandis que son frère, la rejoignant aux vacances, ajoute au fausset que la nature lui prête momentanément des formes et un accent d'une harmonie concordante !

Le conflit ne tarde cependant pas à se résoudre inconsciemment, et un nivellement s'établit bientôt, où le langage, grâce à l'habitude, à l'ambiance, à l'exemple, reprend son étiage normal, c'est-à-dire son caractère de négligence et d'imperfection voulues.

Un peu de fermeté de la part de celles dont l'influence est prépondérante au foyer, une résolution bien déterminée de la femme, réussiraient pourtant à maintenir dans la famille un ton de correction et de bienséance inhérent à sa position dans la société.

Ici, comme pour les questions de mœurs, la femme est la pionnière de la civilisation. Les religieuses de nos couvents, à qui échoit presque entièrement l'éducation des filles de ce pays, le comprennent et se font un devoir de cultiver chez leurs élèves la pureté du français. Sur ce point important de la réforme de notre langage, la Canadienne a sans contredit un devoir formel. Du moment précis où elle le voudra sérieusement, la réforme désirable, indispensable, commencera.

N'y a-t-il pas là de quoi tenter notre ambition nationale ? Pourquoi la classe instruite, au Canada, ne se réveillerait-elle pas de son apathie, pour se donner la mission d'offrir à notre continent le spectacle d'une France d'Amérique, d'une véritable nouvelle France ? A ceux que ce noble but ne saurait tenter, je souhaiterais

de se fondre au plus tôt dans la majorité anglaise. Le respect de la tradition, l'orgueil de notre origine et l'attachement à notre belle langue resteraient alors le partage d'une élite, qui perpétuerait dans notre hémisphère l'élégant verbe français, le premier qui s'implanta en un monde vierge, y adaptant la douceur et la grâce de sa civilisation. Il est, en attendant, un devoir patriotique à remplir pour la femme canadienne, et plus spécialement pour la jeune fille. Celle-ci, consciente de son rôle d'éternelle Égérie, doit contraindre ses contemporains, par son exemple et ses conseils, à ne pas laisser tomber en désuétude le plus beau legs de nos ancêtres. Notre langue aristocratique et fière ne connait pas de médiocrité, son étude difficile est une discipline pour l'esprit qu'elle assouplit, et qu'elle rend apte à s'assimiler toutes choses. Ne reculons pas devant le devoir qui s'impose.

Les plus convaincus des adversaires de l'émancipation féminine concèderont que le décorum, que la bonne tenue de la société sont de notre exclusive compétence. Nous ne craignons pas de répéter que les mœurs sont surtout façonnées par nous. Si notre race ne tient pas, dans ce pays, la place prépondérante qu'elle y doit occuper, c'est la femme qui en sera tenue responsable. Il y a là de quoi nous faire réfléchir. C'est à nos éducatrices, aux religieuses surtout, auxquelles la nation confie principalement l'éducation de ses filles, que nous en appellerons ici. Le Canada français possède en elles un corps enseignant de premier ordre. C'est à cette élite de la nation, composée de femmes qui sont parmi les mieux douées et qui mettent au service d'une intelligence exercée les qualités morales et les vertus rigoureusement pratiquées de la vie religieuse, qu'il importe de demander un nouvel effort, celui d'inspirer à la jeune fille la conviction qu'en elle réside le soin du salut de la nation franco-canadienne.

Comme la goutte d'eau qui parvient, en se répétant, à entamer le granit, la persévérante suggestion qu'elle seule a la mission de sauver la langue française en Amérique amènera la jeune fille canadienne à la compréhension de sa responsabilité, et lui créera l'âme d'apôtre qui influera sur ses proches et sur la famille qu'elle fondera.

Que nos filles s'éveillent à la pensée que c'est pour elles un devoir impérieux de maintenir dans toute sa pureté le verbe français et d'en inculquer les beautés à tous ceux qui les approchent.

Il leur appartient de veiller sans défaillance — comme les vestales de l'antiquité — sur le feu sacré, sur le don magnifique que nous laissa la France, sur notre langue.

Que, dans la famille, les sœurs s'arrogent la tâche de surveiller le ton et la correction du langage des frères ; qu'elles se dévouent

sans défaillance à ce sacer[illegible], et bientôt les bons résultats éclate-
ront à tous les yeux. Il ne faudrait pas tarder à commencer cette
réforme. Il y va de notre honneur ! Nos compatriotes anglais,
avertis par les exigences de la civilisation, ouvrent les yeux, depuis
ces dernières années, à la nécessité de se familiariser avec la langue
parlée par la majorité en cette province. Cet idiome est le nôtre,
et il importe à notre réputation qu'on ne cherche pas ailleurs l'avan-
tage de l'apprendre et de le parler correctement. Assurément,
une élite de nos compatriotes demeure en mesure d'inculquer à nos
frères de langue anglaise les vraies notions du parler français ; mais
c'est à la masse entière de la population qu'on devrait pouvoir
adresser cet éloge.

Notre langage s'est fort heureusement gardé des déformations
caractéristiques qu'on désigne sous le nom de « patois ». Une
susceptibilité scrupuleuse à l'endroit des anglicismes n'est cepen-
dant pas notre fait. Il ne faut à nos compatriotes qu'une surveil-
lance vigilante de leur langage et de leur accent pour les perfection-
ner sensiblement. La limitation du vocabulaire est aussi l'une de
nos infirmités. Un peu d'attention et d'étude journalière [illegible]
bientôt raison de ce défaut. A la jeunesse des deux sexes, [illegible]
à la jeune fille trop frivole et au jeune homme peu [illegible]
recommandons la lecture de l'histoire et d'autres suj[illegible]
que les romans. L'art de la conversation — un ar[illegible]
assurément — ne saurait s'alimenter de la pauvr[illegible]
par la lecture de livres légers, et encore moins par [illegible]
« *bridge* ».

Il reste donc que la femme doit donner l'exemple [illegible]
aux côtés sérieux de la vie. Le sort des générations futu[illegible]
entre ses mains. Que la mère, que la sœur montrent au fils et au
frère le chemin des réformes utiles; que les jeunes filles laissent sentir
aux jeunes gens qu'elles apprécient le beau langage, et ces derniers
feront vite l'effort voulu pour se hausser au niveau de leurs compagnes.

Cette surveillance de chaque jour, que s'imposera notre jeu-
nesse pour épurer sa langue et étendre son vocabulaire, aura pour
effet nécessaire de faire naître chez elle un goût de plus en plus accen-
tué pour les choses de l'esprit.

Il faut que l'étudiant, dès sa sortie du collège, sache qu'il ne
peut espérer gravir les échelons supérieurs de la société qu'à la
condition d'affiner son esprit, de cultiver les lettres. Les suffra-
ges iront de plus en plus à celui qui brillera tout autant par la forme
que par la solidité de ses études.

Le premier devoir de celui qui veut exprimer des idées est
d'apprendre à parler clairement. Il n'y arrivera qu'à la condition

de s'y appliquer sérieusement. L'étudiant devrait donner au moins deux soirées par semaine à l'étude de sa langue, durant tout le temps de sa cléricature, et les Universités rendraient le plus grand service à notre race, si elles exigeaient de leurs élèves une certaine culture littéraire, avant de leur remettre leur diplôme de médecin, d'avocat ou de notaire. Ce serait faire là acte de très pur et de très intelligent patriotisme.

Frédéric Passy, le grand apôtre de la paix internationale, terminait un discours, ces jours-ci, à Paris—où il remerciait ses amis qui fêtaient ses 90 ans — en affirmant que sa femme n'avait cessé d'être son conseil, son soutien et sa conscience, et il ajoutait ces paroles, que je cite à l'appui de ma thèse sur l'importance de l'intervention féminine pour la préservation du français :

« Ah ! si vous saviez, mesdames, combien sans abandonner — habituellement au moins — la tranquille royauté de votre domaine intérieur, vous pourriez, par votre action sur vos fils et vos maris, exercer d'influence sur la vie extérieure, travailler à la vie sociale et à la paix internationale, vous changeriez le monde et vous feriez plus pour le bonheur et pour l'honneur de nos malheureuses sociétés que toutes les combinaisons des grands politiques et toutes les prétentions des soi-disant réformateurs qui sèment autour d'eux le désordre et la haine. »

Oui, il faut croire et répéter que « ce que femme veut Dieu le veut ».

———

Le français dans la famille et dans les relations sociales dans l'Ouest des États-Unis

Par le R. P. M.-J. Marsile, C. S. V. (Bourbonnais, Ill.)

Les rameaux détachés de l'arbre national ont pris racine partout où ils ont été implantés. Il m'a été donné, pendant les quarante et un ans que j'ai passés dans l'Ouest des États-Unis, de constater cette vitalité phénoménale. Quel bonheur et quelle fierté de rencontrer, dans ces courses, ces groupes canadiens-français encore si bien conservés au milieu de tant de races perdues dans l'immensité de la terre américaine ! L'âme ressent quelque chose de la joie et du repos qu'éprouve le voyageur rencontrant les oasis en plein désert.

Arrêtons-nous quelques instants sous ces ombrages fraternels, pénétrons jusqu'au cœur de ces centres nationaux, dans les sanctuaires de la famille et des réunions sociales, et jugeons jusqu'à quel point de conservation arrivent à nos oreilles les accents si chers de notre idiome.

I

Dire qu'il y a progrès plutôt que recul, ce serait aller contre la force des choses. Là où les nôtres sont en majorité ou forment un noyau considérable, la langue française ne s'est pas perdue. La première génération, qui apporta avec elle sa foi et sa langue, est disparue ; la seconde, en grande partie, parle le français comme au Canada ; mais la troisième, surtout dans les villes, préfère parler anglais, même à la maison. Il est attristant d'entendre fréquemment l'enfant répondre en anglais à ses parents, qui lui adressent la parole en leur propre langue : il rentre au foyer souvent après n'avoir entendu dans la rue, à l'école publique ou à l'ouvrage, que le langage du pays, et il est tout naturel pour lui, à moins d'habitude contraire, de continuer à le parler même parmi les siens.

Cependant, on remarque avec plaisir que notre langue est mieux conservée dans les campagnes et les centres qui ont des églises et des écoles nationales, et dont les noms souvent rappellent ceux de la mère patrie.

Bien des dangers menaçent notre langue, même en son dernier asile.

Premier danger : l'indifférence des parents au sujet de l'usage de la langue maternelle dans la famille.

Deuxième danger : l'étude de l'anglais à l'exclusion du français, à l'école, sous prétexte qu'il faut l'apprendre plus parfaitement, ou qu'on n'a pas le temps.

Troisième danger : honte de se servir du français, que l'on assimile au patois — erreur souvent propagée par nos cousins d'outre-mer — honte parfois poussée jusqu'à changer l'orthographe des noms de famille afin de cacher l'origine nationale.

Quatrième danger : mariage entre deux parties de nationalités différentes et souvent même séparées par les croyances religieuses.

Cinquième danger : érection de paroisses de races hétérogènes, ou desservies par des prêtres, qui, n'ayant pas eu à lutter pour la conservation de leur langue, s'efforcent d'angliciser nos compatriotes, afin de simplifier le ministère de la prédication ou l'enseignement religieux.

Sixième danger : établissement de pensionnats insuffisamment dotés, ou faiblement soutenus par les nôtres, et incapables d'exister si ce n'est par l'admission, en grand nombre, d'élèves américaines.

On le voit, les dangers sont nombreux et parfois résultent de circonstances incontrôlables, comme dans les cas de l'érection des paroisses mixtes ou de l'absence du clergé national.

La première action à exercer devrait être sur l'esprit des parents eux-mêmes ; ils n'apprécient pas à sa juste valeur la connaissance de deux langues et se font, comme nos dénonciateurs, des apôtres de l'ignorance, en prêchant une langue unique, contrairement au programme de toute éducation classique. Il faut bien le reconnaître, ce n'est pas la classe instruite et riche, mais plutôt la classe pauvre et ignorante, et sans traditions, qui a fourni les premiers éléments de notre émigration aux États-Unis ; de là ce manque d'appréciation de la connaissance des langues, mais surtout de la nôtre, la plus belle du monde, la langue de tous nos souvenirs.

C'est des lèvres maternelles que l'enfant devrait apprendre sa langue, alors que sa mémoire est comme une cire molle, à l'âge où les impressions sont les plus durables. C'est celle-là qu'il devrait toujours entendre et parler dans la famille ; s'il ne l'apprend là, tout d'abord, il ne parlera jamais, à moins de cas isolés, la langue des aïeux ; il n'aura de français que le nom, souvent méconnaissable : sa langue, ses idées et sa foi peut-être seront étrangères.

L'école doit continuer l'œuvre commencée dans la famille ; et pour assurer une connaissance intégrale du français, il est à souhaiter

que les premiers éléments en soient d'abord inculqués, chez l'enfant, dans la langue qu'il comprend, et qu'il apprendra ainsi dans sa pureté. Dans ce pays, il maîtrisera, et presque irrésistiblement, la langue parlée par tous, sans qu'il y ait à craindre des défauts de prononciation.

Cette méthode, qui est la plus sûre, n'est possible que dans les écoles paroissiales et indépendantes. Là, les maîtres et les maîtresses devront s'appliquer à corriger les fautes de grammaire, de prononciation et de propriété des termes. Avec de la persévérance, les fautes de cette dernière catégorie disparaîtront bien vite, et l'élève sera tout fier de parler sa langue comme on la parle en France.

Tel que l'abeille, après ses courses parfumées, retourne chargée de miel à la ruche, l'élève ainsi formé reviendra tous les jours au foyer, riche d'une plus grande connaissance du doux parler de France.

Que les parents, les domestiques, les visiteurs se gardent de venir à l'encontre d'un tel mouvement ! Que les parents secondent la tâche des instructeurs : ils ont toute autorité pour le faire, et l'avantage d'être constamment en contact avec l'enfant : leur influence est grande et ils seraient coupables s'ils ne s'en servaient pour travailler à l'épuration et à la glorification de notre langue.

Il est regrettable de constater que les enfants souvent perdent à la maison ce qu'ils apprennent à l'école : de là l'infériorité littéraire de nos classes instruites, comparées à celles de France, bien que le langage de nos ouvriers ne le cède que peu à celui des paysans français, ainsi que le remarquent souvent nos visiteurs de France.

II

Après la famille, le centre qui en est comme l'agrandissement et qui ne cesse pas d'être intime, c'est la société religieuse ou la société nationale. C'est là que convergent nos plus grandes forces morales, intellectuelles et civiques, et leur influence se fera sentir jusque chez les plus déshérités parmi les nôtres. L'exemple le plus entraînant part de haut : il faut que l'échange d'idées se fasse par l'usage constant de notre langue, qui est par excellence celle de la conversation, et qui imprimera à ces réunions un cachet de famille. Agir autrement, n'est-ce pas un commencement d'apostasie nationale ?

Pour entretenir ce feu du patriotisme, l'amour de notre langue, des cercles dramatiques et littéraires, des bibliothèques et des clubs

ont été organisés dans les villes et villages de l'Ouest, depuis Butte (Montana), jusqu'à Chicago, Kankakee, Bourbonnais (Illinois) ; ils donnent de temps en temps des séances où l'on entend des chefs-d'œuvre de la littérature française, où revivent nos vieilles coutumes et les glorieuses scènes de notre passé.

La population canadienne-française n'est pas aussi dense dans les États de l'Ouest que dans les États de l'Est ; en conséquence, les membres des associations sont moins nombreux et ne peuvent opposer une aussi forte résistance aux dangers qui les menacent.

Premier danger : l'introduction d'éléments étrangers à notre nationalité : compagnons ou compagnes qui ignorent notre langue et dont la présence amène nécessairement l'usage de la langue anglaise.

Second danger : l'affiliation des Canadiens à des sociétés de langues mixtes, où s'acquiert l'habitude de ne se servir que de l'idiome du pays.

La nature même des dangers suggère logiquement les remèdes au mal. Que les Canadiens, sans pratiquer un exclusivisme étroit, s'enrôlent dans des sociétés qui, tout en leur assurant des avantages matériels, assurent leur conservation nationale.

Il y va de l'honneur des meilleures classes d'établir des cercles qui soient pour elles autant de fontaines de Jouvence où se retrempe le génie de la race et se renouvelle sans cesse l'idéal français. Pour la sauvegarde des traditions et de l'esprit de notre peuple, il importe donc de conserver l'usage du français dans la famille et les relations sociales. Le verbe est l'expression de la pensée et comme la manifestation de l'âme nationale ; si jamais nous perdons cet héritage sacré, nous perdrons ce qui nous caractérise comme nation : la clarté des idées, la délicatesse du goût, l'exaltation jusqu'à l'héroïsme, l'attachement à la foi, pour nous perdre, avec tant d'éléments disparates, dans le moule gigantesque d'où sortira, un jour, ce qui doit être le peuple américain.

La maison de chaque homme a sa voix qui la distingue entre toutes les demeures humaines : on l'entend sur les lèvres fraîchement épanouies de l'enfant, sur celles qui se penchent sur le berceau avec des baisers et encore sur les lèvres plus mâles qui parlent de devoir et de sacrifice. C'est la première que nos oreilles ont entendue et qui réveille les plus saintes tendresses, et c'est aussi la dernière qu'elles devraient entendre avec les adieux suprêmes ; chaque mot est sacré comme les chastes souvenances de la maison paternelle et les hymnes chantées dans les temples. Quel trésor !

Le perdre consciemment, c'est un crime contre nos mères, qui nous apprirent à parler et à prier ; c'est un crime contre la foi, qui nous apprit à croire et à espérer.

Qu'elle est belle, la tâche de la mère, la première institutrice de la famille ! Elle fait l'homme à son image, mais c'est surtout par la vertu créatrice de la pensée et de la parole.

Qu'elle est belle, la tâche du père, qui se montre le gardien incorruptible de la langue maternelle et des traditions familiales !

Qu'elle est belle, la tâche des sociétés patriotiques, pléiades lumineuses de l'esprit et du verbe français !

Puissent la mère, le père, et tous nos groupements nationaux, en comprendre toujours la beauté et le charme, et ne jamais faillir à leur devoir !

Puissent des cœurs généreux et riches être gagnés au soutien d'une telle cause et doter bientôt nos institutions de chaires de littérature française, qui communiqueront aux groupes éloignés du cœur de la patrie, comme un nouveau sang, une meilleure connaissance, avec un plus grand amour, de notre langue, la langue la plus universellement parlée et aimée !

La Langue française en Louisiane dans la famille et dans les relations sociales

Par Mme Aimée Beugnot (Nouvelle-Orléans)

Parler de la langue française en Louisiane, c'est raconter l'histoire de cet État de l'Union américaine où, si longtemps, elle fut dominante. Dans la famille, dans la société, dans les cours de justice, le français était universellement parlé.

Le Code Civil de la Louisiane est basé sur le Code Napoléon, les lois promulguées par la Législature sont publiées dans les deux langues, et, dans certaines paroisses, entièrement en français, car les habitants de ces paroisses ne parlent pas l'anglais. Cette ignorance de la langue anglaise est poussée à un si haut point que les orateurs en tournée électorale sont obligés de faire leurs discours en français, s'ils veulent intéresser leur auditoire.

Dans certain procès, il a fallu se servir d'interprètes pour prendre les témoignages. Il est vrai de dire que les témoins si réfractaires à l'anglais étaient deux vieilles dames de la campagne, élevées loin des villes, pour lesquelles la langue française était la seule au monde ! Il y en a comme cela plus qu'on ne peut se l'imaginer !

L'écho harmonieux du français poursuivait les colons jusque dans la mort. On peut se rendre à l'évidence de ce fait en traversant les cimetières des villes et des campagnes. Des épitaphes touchantes racontent au passant les regrets des survivants et les mérites des trépassés. Des noms français sont inscrits sur de vieilles tombes plus que centenaires, abandonnées, couvertes de fleurs et d'herbes folles qui descellent graduellement les pierres des tombeaux, ceux qui les soignaient autrefois s'étant eux aussi endormis du sommeil éternel.

J'ai retrouvé ces mêmes noms inscrits sur des tombes, au Père Lachaise, à Paris. Cette preuve de parenté entre la Louisiane et la France m'a émue.

La Louisiane d'aujourd'hui n'est plus le grand territoire cédé par Napoléon Ier aux États-Unis, en 1803.

Ce territoire s'étendait des grands lacs aux rivages sud du continent américain, tandis que ses frontières, à l'ouest, se confondaient avec les possessions espagnoles du Mexique. Voisinage équivoque et tant soit peu dangereux.

De cette vaste étendue plusieurs états se sont formés. Un seul a conservé des traces de son origine première, c'est celui qui nous occupe aujourd'hui, la Louisiane actuelle, bornée au nord par l'Arkansas, au sud par le Golfe du Mexique, à l'est par l'État du Missisipi, à l'ouest par le Texas.

La Louisiane est divisée en paroisses qui portent presque toutes un nom français. Telles les paroisses Iberville, Sainte-Marie, Saint-Jacques, Assomption, Saint-Charles, Orléans, Lafourche, La Salle, etc. Certains noms montrent l'influence du catholicisme, d'autres, d'origine indienne, frappent l'oreille par leur cachet exotique et pittoresque.

La Louisiane ne peut nier son origine toute française, toute catholique ; on retrouve partout des traces de ce passé. La domination espagnole ne dura pas assez longtemps pour laisser des traces durables ; le français, pendant longtemps, a dominé l'anglais et le domine encore dans certains milieux.

Dans quelques paroisses on a conservé les mœurs et les coutumes de France, d'une France ancienne d'habitudes, d'idées, de langage.

La famille, dans ces campagnes, image de la famille en France, conserve ce sentiment de responsabilité des uns envers les autres, cette soumission aux parents, cette solidarité qui fait partager à toute une famille la gloire ou la honte de l'individu, qui fait qu'un chef de famille se croit obligé de soutenir ses proches jusqu'à faire abnégation de sa personnalité, et de sacrifier son intérêt à l'intérêt général. C'est bien ainsi que l'on comprenait la famille, en France, avant la Révolution.

Partout, dans les campagnes, on voit poindre au-dessus des grands arbres le clocher d'une église.

Les prêtres qui les desservent ont une rude existence, mais sont très influents, comme en France autrefois, comme au Canada aujourd'hui. Le curé est l'arbitre vénéré, l'hôte bien aimé, également à son aise sous le toit du riche ou sous celui du pauvre.

Les nègres donnent à ces campagnes une couleur locale étrange, avec leurs peaux d'ébène et le sourire étincelant qui éclaire leur sombre visage.

Le nègre est un grand enfant ; il aime à rire, il est ignorant, sans préjugés et se rapproche de la nature par ses instincts que rien ne mitige.

Uni à ses maîtres par le lien étroit de l'esclavage, le nègre essaya de parler leur langue : de là ce patois créole, amusant et expressif, qui va se perdant de plus en plus. C'est presqu'une langue que l'esclave avait créée : elle avait sa poésie, ses contes, ses chants. Ses chants surtout, suaves et harmonieux, qu'ils étaient jolis à entendre, le soir, assis sur la grande galerie, à la campagne, tandis que les noirs en gaieté chantaient et dansaient sous la clarté des étoiles !

L'étranger qui traverse ces plaines fertiles, où la canne à sucre balance ses longues tiges flexibles, où l'oranger s'étoile de fleurs, au printemps, pourrait se croire dans un coin de la France, en entendant retentir à son oreille l'idiome national, un peu dégénéré, mais facile à comprendre pour un Français.

Du reste, il y a beaucoup de départements, en France, où la langue est incompréhensible, où l'on parle le patois.

Il faut se rappeler que beaucoup de ces campagnards sont ignorants ; peu d'entre eux savent lire. N'est-ce pas étonnant qu'ils aient conservé la langue maternelle, malgré l'anglais envahisseur et conquérant partout ailleurs ?

Malheureusement pour la cause du français, on a bâti des écoles publiques dans les paroisses. La jeune génération s'instruira, mais elle s'américanisera.

A moins qu'on ne fasse à la campagne ce qui se fait en ville : avoir des cours de français indépendants dans les écoles.

La paroisse Sainte-Marie, au sud-ouest de l'État, a été peuplée en partie par les Acadiens exilés de la Nouvelle-Écosse.

Étrange vicissitude de la destinée, qui a poussé ces malheureux si loin de leur froide patrie ! Plus étrange encore est la fidélité du souvenir, qui leur fait garder, ainsi qu'un précieux héritage, la langue et les mœurs de leurs ancêtres.

Longfellow, dans son poème *Evangéline*, donne une description fidèle des bayous et des plaines de la basse Louisiane.

Si les héros de ce livre revenaient sur terre, ils trouveraient les mêmes mœurs, le même langage, les mêmes idées d'autrefois, et ne seraient pas dépaysés, après plus d'un siècle de sommeil.

Partout, en Louisiane, l'on rencontre des coins fleuris où le français se parle. A cinq milles du fleuve, dans la paroisse Saint-Jacques, il est une petite colonie, appelée la Grande-Pointe, où se retrouvent la langue et les coutumes françaises.

C'est au milieu de ces plaines agrestes comme une floraison que s'épanouit et se maintient une race.

Tout le long du grand fleuve, du nord au sud, sur chaque rive, l'on voit des habitations sucrières, vastes domaines où se cultive la canne à sucre.

Elles forment en grande partie la richesse de l'État.

Au milieu des champs, les sucreries élèvent leurs hautes cheminées, comme des sentinelles avancées de la civilisation : tout à côté, la maison du planteur se dresse, spacieuse, entourée de grandes vérandas et d'un parc ou jardin, où la rose, le jasmin, l'œillet et le magnolia balancent leurs calices au souffle de la brise.

Plus loin, une quantité de maisonnettes, entourées d'un jardinet, forment ce qu'on appelait, avant la guerre, le quartier des esclaves.

Ces domaines ruraux étaient habités par des Français, presque tous de noblesse : des fils de famille, exilés en cette colonie lointaine comme en une Bastille dont on ne peut revenir.

Ces jeunes gens portaient avec eux les traditions de leurs ancêtres. Possesseurs de vastes domaines, enrichis par la culture d'un sol fertile, entourés d'esclaves qui tremblaient à leurs voix, ils purent croire à ce rêve, de faire revivre la vieille féodalité sur la terre d'Amérique.

La vie du planteur s'écoulait, belle et joyeuse, sur les bords du grand fleuve, dans cette fertile contrée, sous un ciel éclatant, où les étoiles brillent d'une incomparable splendeur. La chasse, la pêche, les visites entre voisins, les plaisirs de la table, les bals, égayaient les heures rapides.

Il était habituel d'envoyer les fils dans les collèges de France pour leur éducation. Ainsi les liens se resserraient entre les deux pays, et le français le plus pur se parlait sur les rives du Mississipi.

La guerre de sécession déchaîna sur cette terre bénie un ouragan de fer et de feu, laissant la ruine et le deuil à la place de la paix et du bonheur.

Les esclaves furent libérés. Les planteurs, ruinés, passèrent, du jour au lendemain, du plus grand luxe à la misère.

Les résultats de la guerre de sécession furent désastreux pour la langue française. Les planteurs, qui vivaient sans souci du lendemain, jetant par la fenêtre l'or si facile à trouver, furent presque tous ruinés, dépossédés.

Aux vieilles familles françaises succédèrent de nouveaux enrichis, qui se souciaient peu d'une langue qu'ils ne comprenaient pas.

Le désastre qui chassa les planteurs de leurs terres s'étendit à la métropole du sud, la Nouvelle-Orléans, que beaucoup d'intérêts et de liens unissaient aux campagnes.

Lorsque Bienville, en 1718, jeta les fondements de cette ville, sur les bords du Mississipi, on aurait souri si quelque prophète avait prédit ses futures destinées.

Quelques pauvres masures jetées deci delà, dans un terrain bas que le fleuve inondait chaque année, à l'époque des grandes crues, une population hétérogène, composée d'éléments peu désirables, tels furent les commencements de cette belle ville, si prospère aujourd'hui.

Les inondations annuelles du fleuve furent corrigées par des levées ou digues, qui le retinrent dans son lit. La population se raffina par la prospérité. L'élément inférieur resta à son niveau, et la classe intelligente affirma sa supériorité, qui était réelle.

Rien de plus charmant que la société, à la Nouvelle Orléans, à l'époque coloniale et avant la guerre. L'élément français y dominait, tout de charme et d'élégance. Les créoles étaient délicieusement jolies, d'un type fin et délicat.

Les créoles avaient toutes une éducation soignée, étaient musiciennes, parlaient le français avec élégance. La langue anglaise, peu appréciée, était négligée ; il était de bon ton de la parler assez mal, quelques-unes ne la parlaient pas du tout.

Les mœurs étaient pures ; la femme du monde, respectée, adorée, était pour les hommes une divinité qu'on devait approcher avec vénération.

Ainsi que les preux, ils se battaient pour un regard, un sourire, une danse acceptée ou refusée. L'épée, le pistolet, le sabre servaient dans ces rencontres chevaleresques.

On allait sur le terrain, le sourire aux lèvres ; ainsi que des paladins, on s'entr'égorgeait avec courtoisie.

Tout cela en français ! Certain chêne, qui élève ses rameaux plus que centenaires aux environs de la ville, pourrait en dire de belles sur ces équipées, où revivaient les mœurs de la vieille aristocratie française. La guerre de sécession renversa cet ordre de choses.

La grande dame nonchalante trouva dans son cœur un courage héroïque pour soutenir les siens aux jours d'épreuve. Mais la cause du français reçut un rude échec. Toute cette classe aisée, opulente même, qui jusqu'alors avait donné le ton et conservé la langue et les traditions de la mère patrie, fut mise au second plan.

Beaucoup d'hommes périrent sur le champ de bataille, laissant la misère assise au foyer. Les mères, les sœurs, les filles de ces héros se dévouèrent aux faibles rejetons qui dépendaient d'elles pour leur pain quotidien. Les jolies mains blanches, trop paresseuses pour soutenir le poids d'un éventail, durent se soumettre à de rudes besognes, les pieds délicats habitués à glisser sur des tapis épais, à tourbillonner dans de gracieuses valses, marchèrent dans le sentier du devoir, hérissé de ronces et d'épines.

Avec la misère, l'éducation devint un problème ; les enfants de ces vieilles familles, contraints de se mêler aux jeux d'une classe inférieure, furent menacés d'oublier la langue harmonieuse de leurs ancêtres et se mirent à parler l'anglais.

Faut-il s'en étonner ? N'est-ce pas là le danger qui menace la langue française chez nous ? Cette association journalière des enfants avec leurs compatriotes anglo-saxons ?

C'est là que doit intervenir l'influence de la famille : il incombe aux parents de réagir contre l'influence des milieux ambiants. Beaucoup le font, exigent que les enfants parlent le français chez eux, les grondent, les récompensent selon qu'ils obéissent à leurs désirs ou s'y montrent réfractaires.

Ces familles sont comme des foyers privilégiés où se conserve, ainsi qu'un feu sacré, l'amour du pays natal, la fidélité à la langue maternelle, que les enfants bégaient dès le berceau.

A table, la conversation se poursuit en français. C'est en français que la mère de famille demande à Dieu de bénir son foyer. Certes, elle n'a pas la prétention de croire que le Créateur préfère la langue française à toute autre, mais elle ose l'espérer !

Que toutes les familles françaises imitent cet exemple, et l'on obtiendra de beaux résultats.

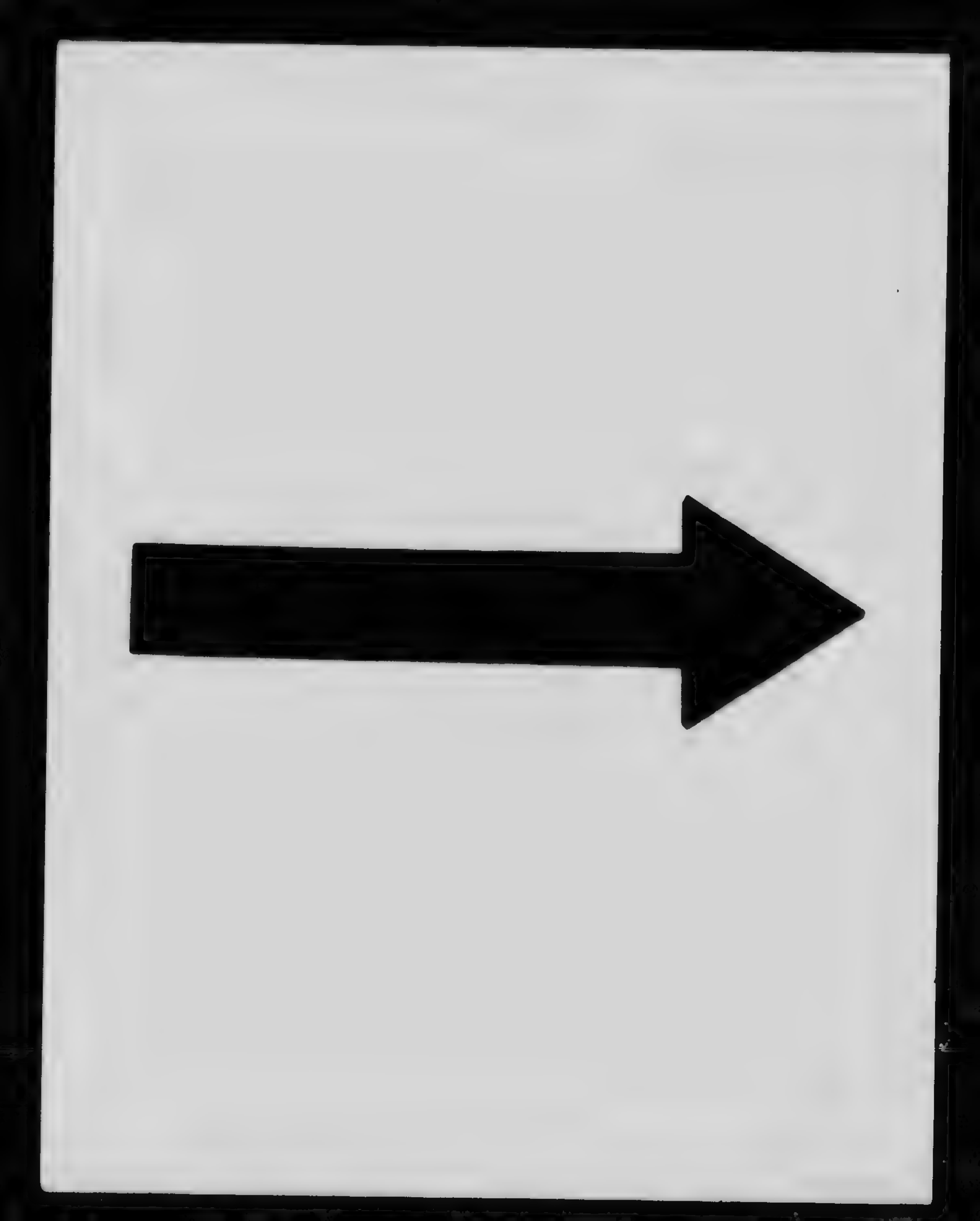
Cette lutte entre l'influence familiale et cette hydre à mille têtes qui s'appelle l'école, est bien inégale.

On a organisé des classes de français dans les écoles primaires, mais ces classes ne sont pas obligatoires. Dans ce pays d'extrême liberté, on laisse aux enfants le droit de choisir entre les différents cours enseignés aux écoles ; l'anglais et les mathématiques sont seuls exigibles. Pourtant, les classes élémentaires de français sont bien suivies, et elles rendent un immense service à la cause que nous soutenons.

La Nouvelle-Orléans offre cette particularité d'être divisée en deux parties bien distinctes : « *Uptown* » et « *downtown* », c'est-à-dire la ville haute et la ville basse.

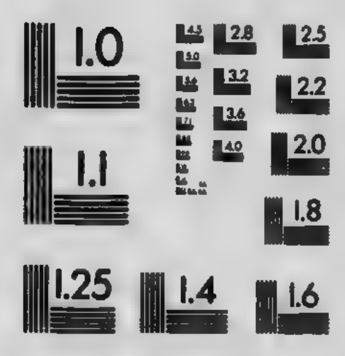
La première est entièrement américaine ; elle est habitée par des personnes riches et influentes. Les Israélites distingués et opulents y tiennent une grande place.

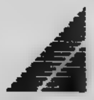
La seconde devrait être la vraie Nouvelle-Orléans, car elle est habitée par les descendants des vieilles familles françaises. Les noms de ses rues étroites, ses vieilles maisons, dont l'âge vénérable est écrit par le temps, en couleurs éteintes, en moisissures éloquentes, sont éloquents eux-mêmes et rappellent le passé par leurs résonances françaises.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





Ce sont les rues Dauphine, Bourbon, Conti, Royale, Enghien, Bourgogne, Esplanade, Ursulines, Saint-Philippe... que sais-je ! Une foule de désinences qui éveillent mille souvenirs et font revivre les jours d'autrefois.

En les traversant, on croit voir glisser comme un fantôme la dame coloniale, avec sa souple démarche, sa grâce et sa beauté.

Hélas ! le passé ne peut revenir, mais le présent nous le rend, dans la beauté des créoles d'aujourd'hui, dans les douces syllabes de cette langue divine, que l'on entend encore dans ces vieilles rues.

Dans les relations sociales le français tient encore sa place, surtout dans les salons du vieux quartier français Là, plus d'une famille conserve l'habitude de causer en français. Lorsqu'on chante, c'est aux maîtres français que l'on a recours pour charmer son auditoire.

Un consul français s'écriait, dans une de ces réunions, après avoir entendu une charmante jeune fille réciter des vers de Hugo : « On se croirait à Paris ! »

Du reste, en dehors des cercles intimes, il y a des associations créées dans le but de perpétuer en Louisiane l'usage du français.

Le Dr Mercier, fondateur de l'Athénée louisianais, homme éminent, élevé en France, animé d'un noble amour pour sa patrie d'origine, écrivait ces lignes remarquables : « Nous croyons fermement que la langue française, maintenue par notre population louisianaise, est un lien de famille qui lui conserve son individualité et son influence. Parlons, écrivons l'anglais, dans le monde des affaires et de la politique, comme nos compatriotes d'origine saxonne, soit, mais de ce qu'ils font usage de la langue de leurs ancêtres ce n'est pas une raison pour nous d'abandonner celle que nos pères nous ont laissée. Le jour où l'on cessera de parler le français, en Louisiane, si jamais ce jour doit arriver, ce que nous ne croyons guère, il n'y aura plus de créoles. Le groupe original et puissant qu'ils forment, dans la grande famille des États-Unis, aura disparu comme disparait, avec son goût et sa couleur, le vin qu'on verse dans le fleuve qui passe.»

Le Dr Mercier avait raison : l'existence même des créoles, ces descendants de race latine, est liée à la cause du français. Une fois le français aboli comme langue usuelle et courante de ce groupe, il se fondra dans le grand peuple américain, perdant sa seule raison d'être, car toute langue contient en elle le génie de sa race ; avec elle la race demeure, sans elle la race disparaît, se mêle, se confond avec une autre race plus forte.

L'Athénée louisianais fut fondé dans le but de conserver l'usage du français en Louisiane. Cette société a institué des concours annuels, où l'on décerne une médaille d'or à celui des concurrents qui écrit le meilleur essai français, sur un sujet littéraire ou scientifique.

M. Alcée Fortier, président de l'Athénée, homme distingué, savant, dont s'honore la Nouvelle-Orléans, a bien mérité le ruban rouge qui étoile son habit noir, car il a travaillé, toute sa vie, pour la cause du français en Louisiane.

Plusieurs salons français se sont formés à la Nouvelle-Orléans. Les élites de la société américaine et de la société créole s'y rencontrent. Le vieux quartier français et le quartier américain se donnent la main pour la cause du français. On y cause, on y entend de jolies conférences, on y fête les hommes de talent, qui viennent, tous les ans, nous porter la manne céleste, sous forme d'un langage choisi.

Ces conférenciers que l'Alliance Française fait venir tous les ans, intéressent les foules, plaisent aux esprits d'élite, affinés par l'éducation. Il sont souvent éloquents, toujours instructifs et intéressants : on les voit arriver avec joie, on les regrette, on est heureux de penser que, dans un an, on entendra de nouveau parler de la France et de ses merveilles.

Le Canada, toujours attaché à la France, quoique fidèle à son roi, peut servir de modèle à la Louisiane.

Il y a beaucoup de rapports entre ces deux pays, dont l'un est rapproché du pôle et l'autre voisine avec l'équateur.

Tous deux furent colonisés par la France, tous deux gardent des traces profondes de cette origine, tous deux possèdent deux éléments distincts, dont l'un essaie de dominer l'autre, inconsciemment, par la force des choses.

Il est donc naturel que le Canada et la Louisiane se tendent la main, à travers le continent, naturel que les Canadiens français et les Louisianais, descendants des Français, se rassemblent pour réveiller les vieux souvenirs et s'entretenir de leur chère France, dans le langage de leur beau pays d'origine, dont ils sont fiers. Ce culte du passé, si doux aux belles âmes, portera des fruits pour l'avenir, et nous espérons que longtemps encore, sur les bords du Saint-Laurent et sur les rives du Meschacébé, on entendra retentir le doux parler français, si cher à nos cœurs.

Le français et la presse dans la province de Québec

Par M. Omer Héroux, journaliste (Montréal)

Votre questionnaire posait un point d'interrogation fort indiscret : *Ce que la presse peut faire pour la corruption* [1] *de la langue ?* L'un de mes amis a simplement inscrit, en marge : *Continuer !* Et de fait, j'imagine que c'est un peu votre avis à tous.

Nous avons accumulé une telle quantité de barbarismes, de solécismes et de fautes de toute sorte ; nous nous y sommes attachés avec une telle persévérance, que nombre de lecteurs contresigneraient facilement la boutade fameuse d'Arthur Buies : « Je me suis souvent demandé pourquoi les trois quarts des journalistes ne renchaussaient pas des patates au lieu de tenir une plume. A force de les lire, je suis arrivé à en découvrir la raison : c'est que nos écrivains ne font pas la moindre différence entre une plume et une pioche.»

Notre influence est aussi profonde que funeste, parce que le journal est entre toutes les mains et reste, pour l'immense majorité des Canadiens, le seul moyen de contact avec l'imprimé. Pour beaucoup, hélas ! le journal fait autorité en matière de langue et je n'oublierai jamais le mot de ce brave homme qui me disait : « Ce doit être bien, puisqu'on l'a imprimé.» S'il avait su...

Mais ceux même qui savent ne se défendent pas toujours contre l'influence de cet interlocuteur quotidien, dont le langage leur devient si vite familier.

Je ne crois pas qu'il y ait d'illusion à se faire : la presse, suivant l'expression de Lionel Montal, est parmi nous l'un des plus actifs véhicules de l'anglicisme et du franco-algonquin.

***

J'ai fait notre confession franche et entière, d'une franchise plus brutale peut-être que ne l'eût osé un homme du dehors. Vous

---

(1) M. Héroux a bien compris qu'il y avait dans le questionnaire qui lui fut envoyé une erreur de copiste, et qu'il fallait lire « correction » ; mais nous nous réjouissons de cette erreur, qui a permis à M. Héroux de donner à son mémoire une heureuse et originale tournure. — NOTE DU COMPILATEUR.

me permettrez de plaider brièvement les circonstances atténuantes.

Les fautes du journaliste sont de deux catégories : celles que rien n'excuse, qui proviennent d'une impardonnable négligence ou de la volonté d'exploiter un filon payant, quoi qu'il en doive résulter; celles qui dépendent des circonstances générales de notre pays et des conditions particulières du journalisme canadien.

Vous lisez de l'anglais pour vous renseigner ; vous le parlez pour vos affaires. Le journaliste est obligé d'en lire du matin au soir, d'en écouter, souvent, du soir au matin.

Vous ignorez les termes particuliers à tel art, à telle science, dont il vous faut parler. Le journaliste, lui, est obligé de parler de tout sans avoir le temps de se renseigner, et son ignorance en paraît d'autant plus grande.

Vous déplorez votre défaut de culture classique, vous n'avez pas le loisir, dites-vous, de lire les maîtres. Où voulez-vous que prenne le temps de les lire ce malheureux qui passe son temps à courir les réunions publiques, où l'on parle encore plus mal qu'il n'écrit, et qui n'a pour réconfort que la lecture des documents officiels ?

La prose de ses confrères pourrait peut-être lui rendre quelque service, mais trop souvent elle ne lui apporte que de déplorables exemples.

***

Et sait-on bien, dans le public, comment se fait, par exemple, un journal quotidien ; avec quelle hâte ses rédacteurs doivent, en quelques heures, entasser sept ou huit colonnes de copie ? Imagine-t-on le nombre et la variété des sujets plus ou moins techniques qu'il leur faut traiter successivement, et presque simultanément ?

Le même journaliste sera obligé, à deux ou trois heures d'intervalle, de parler finances, politique ou littérature ; de rédiger, plume galopante, « quelque chose » qui ressemble à une critique du dernier salon, que sais-je encore ?

Cette copie multiforme, et qui n'a de mérite que sa prodigieuse abondance, le journaliste l'expédie au milieu du tapage d'une salle de rédaction, parmi des gens qui causent ou se disputent, parfois dans une gare de chemin de fer, en attendant le prochain train, au guichet d'un bureau de télégraphe, sur ses genoux dans un tramway. Il est rare qu'il se puisse relire, plus rare encore qu'il ait le temps de dresser un canevas quelconque.

Dans les heures qui précèdent immédiatement le clichage des formes, on lui arrache sa copie feuillet par feuillet. « Il ne faut point retarder les machines, et le journal va sous presse à deux heures quinze, non pas à deux heures dix-huit ! »

Cette obligation de paraître à heure fixe, sous peine de manquer le courrier et de mécontenter tous les clients, est absolument impérieuse ; elle domine toute la vie du journal. On nous dit : « Mais pourquoi ne revoyez-vous pas la copie de tel nouvelliste, pourquoi votre correcteur ne prend-il sur lui de modifier telle ou telle construction incorrecte ?» La réponse, hélas ! c'est que ce travail entraînerait un retard de dix, quinze ou vingt minutes, que beaucoup, parmi ceux-là même qui nous font ce reproche, seraient les premiers à acheter le journal qui leur tomberait le premier sous la main. de préférence à celui que le souci de la correction mettrait légèrement en retard.

* * *

Car autant vaut parler franc, le public est, dans une large mesure, responsable de l'état actuel de la presse. Si elle agit sur lui d'une manière néfaste, il réagit à son tour sur elle, et très souvent de la pire des façons.

On n'aurait jamais poursuivi la scandaleuse entreprise de corruption du langage populaire qui nous a tous indignés, il y a quelques années, on ne la continuerait pas sur une échelle moindre, à l'heure actuelle, si ces plaisanteries idiotes n'avaient obtenu et n'obtenaient encore un certain succès de vente.

On n'oserait point servir au public de la copie aussi malvenue, si le public voulait seulement faire sentir aux propriétaires de journaux qu'il fait une réelle différence entre cette copie... et l'autre.

Il n'est pas d'œuvre, en effet, qui dépende aussi complètement de la faveur populaire Que le public le veuille efficacement et, tout de suite, disparaîtront les pires fautes, celles qui résultent de la négligence ou d'une ignorance par trop forte ; que le public continue de manifester sa volonté, et les directeurs de journaux auront vite fait de donner leur préférence à ceux qui écrivent en français. Le journaliste, sentant que ce travail peut lui être de quelque utilité, s'efforcera de purifier sa langue.

La réforme ne sera pas complète du premier coup, mais l'amélioration ne saurait manquer d'être considérable.

***

Il est un autre point où l'influence du public pourrait et devrait se faire sentir d'une façon énergique.

Nous pouvons dire sans vaine jactance, je crois, que la presse a fortement contribué à la reconnaissance et au maintien des droits du français ; mais, si nous voulions scruter d'un peu près les détails de notre histoire, les appréciations ne manqueraient pas d'être assez embarrassantes, car souvent la presse, pour employer un euphémisme, n'a pas fait tout son devoir ; il lui est arrivé, suivant la forte expression de l'un de nos amis, de subordonner le national au politique et de prêcher, de façon plus ou moins directe, la reculade ; souvent encore, elle n'a donné à ceux qui luttaient pour la défense du français, qu'un appui intermittent et dont l'absence d'énergie faisait peine

Que le public manifeste sa volonté, qu'il prouve d'une manière effective qu'il sait juger et récompenser, et beaucoup de choses changeront.

***

Vous vous êtes demandé ce que la presse pourrait faire « pour la conservation de la langue, la sauvegarde et la reconnaissance de ses droits ».

La réponse couvrirait tout le domaine de l'activité nationale.

La presse pourrait d'abord, dans la mesure du possible, se réformer et cesser d'être un objet de scandale ; elle pourrait ensuite donner d'instructives lectures, familiariser ses clients avec la langue des bons auteurs ; elle pourrait surtout seconder, sur tous les terrains, l'œuvre de votre Société : restaurer chez les Canadiens français le sentiment de leurs droits, insister sur la nécessité de l'exercice de ces droits, souligner toutes les attaques et indiquer les moyens de riposte, appuyer avec énergie et constance ceux qui entendent faire respecter leur langue.

L'énergie et la constance, ce sont encore les plus fortes armes dont nous disposions. Si, à l'Hôtel de Ville de Montréal, vous pouvez aujourd'hui obtenir certains documents français, c'est qu'un brave homme de Saint-Henri, M. Uldéric Lecavalier, s'est un jour insurgé contre l'état de choses ancien et que les journaux l'ont appuyé ; si la Compagnie de Téléphone Bell s'est décidée à nous

donner des factures françaises, c'est que nous lui avons fait comprendre qu'elle se trouvait en face d'hommes que rien ne lasserait.

***

Mais les journaux ne mèneront de campagne unanime et persistante que le jour où ils se sentiront appuyés et commandés par une forte opinion publique.

Car, ne vous faites pas d'illusion sur ce point : il n'y a guère, à l'heure présente, d'avantages matériels à faire la lutte pour le français. On y récolte des inimitiés, des colères qui plus d'une fois se résolvent en pertes financières que rien ne vient compenser.

Si donc le Congrès juge à propos d'inviter la presse à mener, en faveur du français, une active et persévérante bataille, il devra, ce me semble, en même temps, demander au public d'appuyer et de récompenser cette campagne de telle sorte que les propriétaires de journaux n'aient plus à dire : L'une des plus mauvaises spéculations que nous puissions faire, c'est de défendre les droits de nos compatriotes !

IV

SECTION DE LA PROPAGANDE

---

c) SERVICES PUBLICS, COMMERCE ET INDUSTRIE, ARTS ET SCIENCES

Le français dans les services publics dans l'Est des États-Unis

Par M. J.-A. Favreau, publiciste (Boston, Mass.)

Dans ce mémoire il ne saurait être question de droits, ni reconnus, ni méconnus, de la langue française, puisque les fondateurs des colonies qui forment aujourd'hui la Nouvelle-Angleterre étaient tous d'origine anglo-saxonne, et que, cela va de soi, leur langue s'est partout implantée et s'est profondément enracinée dans les institutions qu'ils ont fondées et léguées à leur postérité. Il s'ensuit donc que les émigrants d'autres origines, qui sont venus depuis deux siècles se fixer dans l'Est des États-Unis, doivent reconnaître de bon gré que seul l'anglais a droit de cité dans les services publics, administratifs et autres.

Est-ce à dire que la situation du français, en fait et dans la pratique, soit absolument nulle dans ces sphères essentiellement anglophones, et que l'usage de la langue française soit rigoureusement proscrit de tous les services publics ? Non pas. Car, pour peu que l'on étudie la situation, on constate, non sans étonnement, que si la langue française n'a guère de titre au droit de cité dans les services de l'administration, il n'en est pas moins vrai qu'il lui est accordé une hospitalité très réelle, et qui n'est pas loin d'atteindre, pour ainsi dire, le caractère et l'importance de lettres de naturalisation.

Ici, il est bon, pour mieux comprendre la situation, de faire la distinction entre la langue parlée et la langue écrite ou imprimée. Cette distinction établie, hâtons-nous de dire que c'est la langue parlée qui occupe dans les services publics la position la plus avancée, toutefois sans y avoir été l'objet d'aucune législation ou reconnaissance officielle. Cela tient surtout à ce que les Franco-Américains ont su, depuis un quart de siècle, témoigner un intérêt de plus en plus vif à la cause publique et y jouer un rôle de plus en plus actif. De la sorte, ils se sont, tout en remplissant loyalement leurs devoirs civiques, frayé un chemin jusqu'aux plus hauts honneurs politiques — et par la force du nombre et par leurs mérites personnels — à tel point qu'ils comptent aujourd'hui un gouverneur d'État (M. Aram-J. Pothier, dans le Rhode-Island); un juge à la Cour supérieure (M. Hugo-A. Dubuque, dans le Massachusetts), ainsi que des sénateurs et des députés d'État dans presque tous les États de l'Est ; des maires de villes considérables (Woonsocket et Central-Falls, dans le Rhode-Island ; Chicopee, dans le Massachusetts ; Berlin, dans le New-Hampshire ; Biddeford, dans le Maine), et de nombreux échevins, conseillers municipaux, conseillers d'hygiène, commissaires scolaires etc., etc., dans la plupart des États de la Nouvelle-Angleterre. Et dans les villes où les nôtres sont établis en plus grand nombre (Fall-River, Lowell, New-Bedford, Holyoke, Lawrence et Worcester, dans le Massachusetts ; Woonsocket, Central-Falls et Pawtucket, dans le Rhode-Island ; Manchester, Nashua et Berlin, dans le New-Hampshire ; Lewiston et Biddeford, dans le Maine), les succès politiques des Franco-Américains ont eu pour complément l'entrée, dans l'administration des postes et dans les diverses branches de l'administration municipale, d'un certain nombre des nôtres, qui rendent des services signalés aux populations de langue française. Non pas qu'ils soient tenus de parler le français dans leurs relations officielles avec les administrés ; mais il est tout naturel que les Franco-Américains qui ont affaire aux services où les nôtres sont employés — surtout ceux qui ignorent l'anglais — recherchent de préférence les fonctionnaires qui parlent le français.

Quand besoin il y a, tous les tribunaux, soit fédéraux, soit d'État, soit municipaux, accordent volontiers l'hospitalité à la langue française parlée. On a tellement souci de rendre justice pleine et entière, que les services d'un interprète sont toujours permis lorsque, soit dans une cause au civil, soit dans une cause au criminel, l'une des parties ou l'un des témoins ne sait que le français. C'est d'ailleurs un privilège que le français partage avec les autres

idiomes étrangers. Et tandis que dans les causes au civil les honoraires de l'interprète sont à la charge de la partie qui l'emploie, dans les procès criminels c'est invariablement l'État qui en supporte les frais.

Comme langue écrite ou imprimée, c'est dans l'administration des postes (service fédéral) que le français jouit de la position la plus avantageuse, position qui revêt même un caractère officiel, puisqu'elle est nettement établie par l'*Union postale universelle*. En effet, en vertu de cette convention, à laquelle ont adhéré tous les principaux pays du monde, les directeurs des postes des États-Unis reçoivent périodiquement du Bureau international (dont le siège est à Berne, en Suisse, et dont le français est la langue officielle) un journal spécial, rédigé en anglais, en français et en allemand. C'est également en vertu de cette convention que les feuilles d'avis, tableaux, relevés et autres formules à l'usage des administrations de l'*Union postale universelle*, pour leurs relations réciproques (échanges de mandats, transmission d'objets recommandés, correspondance, etc.), doivent être rédigés d'abord en langue française, avec ou sans traduction interlinéaire dans une autre langue. En plus, il est d'usage dans la Nouvelle-Angleterre, du moins partout où il y a des journaux français, d'y publier en français les avis d'un intérêt public se rapportant au service postal. Et lors de l'établissement des caisses d'épargnes postales, en 1911, on a eu recours, entre autres langues étrangères, au français pour donner des renseignements au public, par voie de circulaires, sur cette importante innovation administrative.

Pour ce qui concerne les administrations d'État, l'usage du français imprimé se borne, règle générale, aux avis électoraux qui se publient dans les journaux français. Toutefois, le Rhode-Island, encore plus complaisant pour ses citoyens de langue française, va jusqu'à leur faire connaître, par la voie des journaux français, les dates des audiences convoquées devant les comités législatifs pour étudier les projets de lois à eux soumis. On se sert aussi, la session de l'Assemblée législative finie, des journaux français pour promulguer les lois adoptées pendant la session ; mais cette publication se fait dans le texte original, c'est-à-dire en anglais.

Dans les administrations municipales, la part faite au français imprimé est plus considérable, mais ici encore elle tient entièrement à l'existence d'une presse française. Où il n'y a pas de journaux français, il n'y a pas de français dans les services de l'administration. Par contre, partout où il y a des journaux français, les autorités municipales y publient tous les avis publics, à quelque bran-

che de l'administration qu'ils se rapportent. Ce n'est pas évidemment un droit acquis ; toutefois, c'est un privilège de haute importance, et qui dénote autant un esprit fort louable chez les autorités constituées, qu'un grand fonds d'initiative chez les éditeurs des journaux français, toujours les premiers à reconnaître la nécessité de renseigner leurs lecteurs sur les choses publiques.

Sans entrer dans les détails — car ce sujet fait l'objet d'un travail à part, croyons-nous — il est à propos d'enregistrer le fait que de toutes les langues vivantes inscrites aux programmes des écoles publiques secondaires (ce que l'on est convenu d'appeler les *High Schools*), c'est à l'enseignement du français que l'on consacre le plus de temps et que l'on attache le plus d'importance. On ne saurait non plus passer sous silence la position d'honneur que la langue française occupe dans les bibliothèques publiques, que l'on trouve jusque dans les hameaux les plus modestes. A vrai dire, bien rares sont les bibliothèques maintenues par les municipalités au bénéfice du public qui ne se piquent pas de posséder une collection de livres français. On a souvent recours à des catalogues particuliers, pour mieux faire connaître ces collections et répandre le goût des lettres françaises.

Quant aux autres services publics, outre ceux de l'administration, le français y est inconnu, exception faite des chemins de fer faisant la navette entre le Canada et les États-Unis. Ces compagnies ont à leur service des employés de langue française, tout particulièrement préposés aux voyageurs qui ne parlent que cette langue ; elles se servent volontiers des journaux français et des imprimés en français pour attirer la clientèle qui voyage. Dans certaines gares même (à Woonsocket, dans le Rhode-Island ; à Manchester et à Nashua, dans le New-Hampshire), on peut lire en français des avis rédigés à l'adresse des voyageurs.

Il y a encore une autre sphère d'activité publique — et non la moindre dans un pays comme le nôtre — où le français jouit d'une position bien établie ; c'est la politique. En effet, les deux grands partis politiques font constamment preuve d'égards tout particuliers envers la langue française, et parlée et imprimée. Au retour des époques électorales, on organise, même dans les centres franco-américains les moins considérables, des assemblées de langue française. Et les journaux français sont remplis d'annonces politiques, du commencement à la fin de la période électorale ; même, surtout dans les endroits où il n'y a pas de journaux français, les comités électoraux et les candidats ont souvent recours aux circulaires et autres imprimés rédigés en français, pour leur propagande électorale.

Voilà un bref aperçu de la situation actuelle de la langue française dans les services publics de ce pays anglophone avant tout. Telle quelle, nous avons lieu de nous en réjouir. Veut-on l'améliorer davantage? Il n'y aurait, semble-t-il, qu'à suivre la voie déjà ouverte, qu'à tirer parti des leçons du passé et du présent, et qu'à attendre les événements. Plus les Franco Américains s'intéresseront à la chose publique et atteindront aux honneurs politiques, plus de nos jeunes gens se dirigeront vers les carrières administratives, plus les nôtres se feront les émules de leurs concitoyens de toutes origines et fréquenteront les bibliothèques avec leurs collections de livres français, plus on répandra et encouragera la presse française — véhicule tout désigné des publications officielles — plus la langue française se propagera dans les services publics, et plus sûrement arrivera-t-elle à y conquérir, sinon droit de cité, au moins pleines et entières lettres de naturalisation.

La langue française dans le commerce et l'industrie dans la province de Québec

Par M. P.-J. Paradis

(Résumé)

Établir la situation actuelle de la langue française dans le commerce et l'industrie de la province de Québec et rechercher les meilleurs moyens d'en étendre l'usage, voilà le double but de ce travail.

Afin de l'appuyer sur une documentation aussi précise et aussi complète que possible et d'obtenir, à la fois des suggestions pratiques, le questionnaire suivant fut adressé à quelques centaines de commerçants, d'industriels et autres, avec prière, s'ils n'étaient pas bien au courant de la situation, de s'enquérir, auprès de personnes compétentes, avant de formuler leurs réponses.

1ère Question. — Quelle est la proportion des habitants de langue anglaise dans votre localité ?

2ème " Quelle est la langue la plus usitée dans les relations entre fournisseurs et clients ? Dans leur correspondance ? Dans les comptes et factures ? Dans les catalogues ? Dans les annonces ? Sur les enseignes ?

3ème " Dans quelle langue se fait la tenue de livres ?

4ème " Quelle est la langue la plus usitée dans les relations entre patrons et ouvriers ? A l'atelier ? Dans les règlements ? Dans les contrats ? Dans les autres relations ?

5ème " Le français est-il employé partout où les circonstances le permettent ?

6ème " Sinon, pour quelles raisons ?

7ème " Y a-t-il recul ou progrès ?

Plus de 500 réponses furent obtenues et classées en trois catégories, suivant les lieux de provenance. 1° Les localités où la population est presque totalement de langue française ; 2° celles où nos compatriotes forment la grande majorité, mais qui possèdent

des établissements considérables régis et exploités par des industriels anglais ; 3° Les Cantons de l'Est et les autres endroits de la province où les Canadiens de langue anglaise sont en nombre.

Constatations. — En réponse aux deux premières questions, la plupart des correspondants s'accordent à dire que la langue française est de beaucoup la plus usitée par nos compatriotes dans leur correspondance, les comptes et factures, les annonces, avec quelques restrictions toutefois au sujet des enseignes On écrit en français aux fournisseurs de gros de l'Ontario et des autres provinces anglaises. Pour les relations commerciales avec les États-Unis, on se sert de la langue anglaise. La tenue des livres semble se faire en anglais dans 75% des [illegible]. Aussi la méthode anglaise de sténographie est beaucoup plus suivie que la méthode Duployé.

A l'atelier. – Dans les règlements, les contrats ainsi que dans les autres relations entre les contremaîtres et les ouvriers, la langue française est la plus usitée. Toutefois, pour désigner les machines, les pièces qui les composent aussi bien que leurs produits, et cela dans toutes les branches de l'industrie, on emploie presque toujours le terme anglais. Tous les correspondants sont unanimes à signaler le mal et la plupart s'entendent sur le remède à y apporter.

Y a-t-il recul ou progrès? Progrès sur toute la ligne, dit-on, causé non pas autant par les efforts accomplis pour étendre l'usage de la langue française que par l'envahissement progressif des Cantons de l'Est et des autres centres anglais par les Canadiens français.

8ème Question. — Est-il possible d'étendre l'usage du français dans le commerce et dans l'industrie ? Par quels moyens ?

Oui, répond-on. En exigeant que la langue française soit comprise et parlée par ceux qui ont à traiter avec le public : les employés de chemins de fer, de banques, de maisons de commerce, les commis-voyageurs, les fonctionnaires publics, etc. Toutefois, si l'on veut conserver la langue française en Amérique, le principal effort doit tendre vers la correction du langage. Il faut que l'ouvrier, le cultivateur, le commis sachent désigner par le mot français les machines qu'ils conduisent, les pièces qui forment ces machines, les outils et les instruments dont ils se servent, aussi bien que les articles qu'ils produisent ou qu'ils vendent. Il faut augmenter son vocabulaire. Par quels moyens ?

En premier lieu, préparer ce vocabulaire ; puis afficher sur les murs des écoles, même des ateliers, des tableaux illustrant les outils du menuisier, du charpentier, du serrurier, du plombier, tous ceux que manient l'ouvrier et l'artisan, dans l'exercice de leur profession,

aussi les instruments de la ferme, les machines les plus usitées, avec leurs noms français et anglais, que les élèves seraient tenus d'apprendre par cœur.

Enseigner la tenue des livres, l'arithmétique, la sténographie dans les deux langues.

Organiser l'enseignement bilingue, au double point de vue théorique et utilitaire, dans les écoles primaires et dans toutes les Écoles normales de la Province. A cause de leurs aptitudes à apprendre l'anglais, les Canadiens français y trouveraient des avantages considérables.

Le français dans le commerce et dans l'industrie dans l'Est des États-Unis

Par M. J.-A. Favreau, publiciste, (Boston, Mass.)

La situation actuelle du français, comme langue du commerce et de l'industrie dans la Nouvelle-Angleterre, est des plus encourageantes. Il y a bien, par-ci, par-là, quelques ombres au tableau ; mais si l'on s'en tient à la langue parlée — et que peut-on demander de plus, dans un pays d'abord et avant tout anglophone ? — ce n'est pas exagérer que d'affirmer qu'il n'est pas aujourd'hui une seule ville des États de l'Est qui n'entende chaque jour le français employé dans les relations entre marchands et clients et entre patrons et ouvriers. Les ombres au tableau se dessinent surtout dans les centres franco-américains les plus anciens, où la génération née en terre américaine est plus exposée à méconnaître la langue ancestrale. Mais, là encore, la situation n'est pas désespérée.

Afin de se rendre parfaitement compte de la situation réelle, l'auteur de ce mémoire a cru devoir s'adresser aux rédacteurs des journaux français ou à des collègues de la Société historique Franco-Américaine, bien placés pour connaître la situation dans leurs localités respectives. Après avoir pris connaissance du résultat de cette enquête, il lui semble qu'il ne saurait mieux développer son sujet qu'en rapportant textuellement les observations dont lui ont fait part ses dévoués collaborateurs, et qui s'accordent à souhait avec celles qui lui sont personnelles.

Au point de vue général, la situation ne peut être plus fidèlement dépeinte qu'elle ne l'est par M. Éphrem Barthélemy, rédacteur du *Courrier de Salem*, Massachusetts, qui dit :

« Il y a un siècle, que dis-je, il y a cinquante ans à peine, l'influence de la langue française était nulle sur le commerce et l'industrie dans la République américaine. Aujourd'hui, il n'en est plus de même, grâce à la population rurale et citadine franco-américaine. Autrefois, nos compatriotes, trop peu nombreux pour être forts, étaient oubliés, méprisés et conspués. Aucun respect ne leur était témoigné, aucune marque de sympathie ne s'abaissait sur leurs personnes. Ils n'étaient bons, tout au plus, qu'à peiner et à travailler comme des bêtes de somme. Maintenant, tout est

changé, du moins dans les centres où les nôtres sont en nombre. Là, ce que l'humanité et les bienséances n'ont pu faire, l'intérêt commercial et industriel l'a accompli. Le commerçant et l'industriel, pour avoir de l'argent, ou le travail des Franco-Américains, ont détendu leurs nerfs et se sont relâchés de leurs sévérités et de leurs superstitions de Puritains. A ce contact les deux parties ont fini par mieux se connaître, mieux s'apprécier et même par s'estimer. Le marchand et l'industriel, au lieu de chercher à détruire la langue française — leur expérience leur ayant démontré que la chose était impossible — s'efforcent maintenant d'attirer chez eux les Franco-Américains, par tous les moyens possibles. Notre langue maternelle bénéficie admirablement de cette politique. Tous les commerçants annoncent leurs marchandises avec une émulation étonnante dans les nombreux journaux de langue française. Tous, sans exception, tiennent absolument à ce que leurs annonces, avis et explications soient traduits en excellent français. Plus que cela, ils engagent tous des commis de notre nationalité, afin d'être à même de recevoir et de servir la clientèle de langue française. La plupart indiquent ces détails au public jusque dans leurs annonces. Mais voilà qu'il ne suffit plus, aujourd'hui, à ces marchands, d'annoncer dans les journaux de langue française. Ils craignent de ne pas nous atteindre assez. Et les voilà qui font imprimer, en français, circulaires sur circulaires pour être distribuées à nos portes. A chaque jour, les facteurs jettent dans nos boîtes à lettres des cartes d'affaires, des lettres d'invitation, des brochures, etc., nous invitant, dans notre propre langue, à nous rendre visiter tel ou tel magasin, où nous trouverons des marchandises superbes, et où des commis nous serviront avec courtoisie et déférence, également dans notre langue.

« L'industriel recherche aussi le Franco-Américain, et, de plus en plus, lui fournit les moyens de se faire comprendre, en prenant à son service des contremaîtres parlant notre langue. Lui, à l'instar du commerçant, commence à aimer le parler de France, et l'apprend. Aussi n'est-il pas rare aujourd'hui de rencontrer nombre d'industriels et de marchands qui parlent, lisent ou comprennent le français.

« La chose est donc évidente, notre langue a fait un pas de géant et révolutionne même, à l'heure qu'il est, les relations commerciales et industrielles, là où les nôtres sont établis.

« Malheureusement, quelques-uns de nos compatriotes oublient parfois les devoirs qu'ils ont à remplir vis-à-vis de la langue française. Trop mous, trop ignorants ou trop suffisants, ils craignent

de parler français. Ils préfèrent se montrer ridicules, en baragouinant tant bien que mal les quelques mots d'anglais qu'ils savent, plutôt que de s'adresser aux marchands et à leurs commis dans la belle langue française. Parfois, ils pousseront l'audace et l'inconvenance jusqu'à renier leur nationalité, et à méconnaître les commis de langue française. Laissant ces derniers de côté, ils s'adresseront alors à d'autres commis, en un anglais qui fait sourire. Cette habitude n'est pas générale, heureusement, mais pour si petite qu'elle soit, elle a encore trop de vogue. Il faut, coûte que coûte, a détruire et la déraciner au complet. Même ceux qui parlent parfaitement l'anglais doivent, de préférence, s'adresser aux commis de langue française. Quand il n'y en a pas, il est facile, à force d'insistance, d'obliger le marchand à en engager.

« Bref, en dépit de quelques malheureuses et regrettables apostasies, la langue française est loin de perdre de son influence aux États-Unis. Elle marche au contraire de l'avant avec un entrain et une sûreté incontestables. Nous sommes redevables de cela, en grande partie, à l'industrie et au commerce, qui ont rendu possible la fondation d'un grand nombre de journaux, maintenant eux-mêmes agents par excellence du maintien et de la création de l'influence de la langue française dans les rapports tant sociaux qu'industriels e commerciaux.»

Voilà pour ce qui est de la situation au point de vue général. Voyons maintenant ce qu'elle offre de particulier dans les principaux centres franco-américains.

A Fall-River, dans le Massachusetts, où se trouve le plus fort groupement des nôtres, M. Godefroy de Tonnancour, rédacteur de *l'Indépendant*, nous dit :

« Le commerce se fait en anglais dans la plupart de nos maisons d'affaires, et il serait, je crois, difficile d'y imposer un changement.

« Nos commis canadiens tiennent, en général, à parler leur langue maternelle, mais les acheteurs — et surtout les acheteuses — de notre race négligent trop souvent de s'adresser à eux en français. Quant au reste, Fall-River ressemble à tous les autres centres franco-américains.»

A Worcester, dans le Massachusetts, l'un des plus anciens centres franco-américains, la situation laisse beaucoup à désirer, d'après M. Henry de Vitry, rédacteur de *l'Opinion publique*, qui dit :

« Le français est bien peu employé dans le commerce et l'industrie. Les contrats, la correspondance, la comptabilité, etc, se

font toujours en anglais. Quant aux annonces, le journal français en reçoit sa bonne part. Dans tous les magasins on trouve de nombreux employés de langue et d'origine françaises.

« Le français n'est pas employé ici comme il devrait l'être. Worcester s'américanise beaucoup. La jeunesse s'éloigne de ses devoirs vis-à-vis de nos traditions et s'enrôle de préférence dans les sociétés de langue anglaise. Plusieurs raisons sont invoquées pour justifier cette regrettable attitude, mais ces raisons, à mes yeux, sont sans valeur. La situation est alarmante, et les chefs de notre contingent s'en aperçoivent. Une lutte ardente s'est entamée pour enrayer le danger. Le Conseil Franchère, de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, est à la tête de cet utile mouvement. Des cours de conversation française vont même être donnés gratuitement par cette société, dès le commencement de l'automne. On sent qu'un grand nombre de citoyens se ressaisissent et reviennent à leurs devoirs. Cependant, il y a ici une apathie extraordinaire.»

A Holyoke, dans le Massachusetts, la situation est fort avantageuse, d'après M. Joseph Lussier, directeur-rédacteur de *la Justice*, qui dit :

« Nos magasins sont remplis de commis français et nos établissements industriels ont des contremaîtres parlant notre langue. La tendance, dans ces deux sphères, est à une amélioration considérable, depuis deux ou trois ans surtout.»

A Lowell, dans le Massachusetts, M. J.-Henri Guillet, avocat, nous assure que :

« Le français est certainement employé partout où les circonstances le permettent. Il y a progrès. Toutefois, l'usage du français dans le commerce et l'industrie peut s'étendre davantage, pour peu qu'on s'en donne la peine, et que l'on se fasse un devoir scrupuleux de parler notre langue en toutes circonstances. Qu'il soit de bonne mode pour nos jeunes gens de parler le français, et que ceux d'entre nous qui se plaisent à passer pour les chefs dirigeants, dans leurs localités respectives, aient au moins le souci de toujours faire accorder leurs gestes aves leurs paroles.»

A Manchester, dans le New-Hampshire, le français jouit d'une position exceptionnelle, d'après M. J.-G. LeBoutillier, rédacteur de *l'Avenir national*, qui dit :

« Il n'y a pas un établissement de commerce, à Manchester, où le français n'est pas parlé et compris. Les grands magasins emploient un aussi grand nombre de commis de langue française que de langue anglaise. Dans le commerce, la connaissance des deux

langues est un important brevet de capacité. Le journal français de Manchester a autant d'annonces de marchands que ses deux confrères anglais, et elles sont de mêmes dimensions.»

A Woonsocket, dans le Rhode-Island, sans contredit la ville la plus française de l'Est — et dont près des deux tiers de la population sont de langue française — la situation est tout ce qu'on peut désirer. A ce sujet, M. David-E. Lavigne, avocat et ancien rédacteur de *la Tribune*, nous écrit :

« Il y a progrès notable dans l'usage du français dans le commerce et l'industrie, et la situation est des plus encourageantes pour ceux qui s'intéressent au maintien de la langue française.

« Dans le commerce, les relations entre marchands et clients franco-américains se font le plus souvent en français ; il y en a même beaucoup qui ne connaissent pas d'autre langue. Dans les maisons d'affaires dont les propriétaires ne sont pas de langue française, on trouve partout des employés parlant le français. Les employés de langue française occupent des positions très enviables dans toutes nos grandes maisons d'affaires, non seulement comme commis, mais encore comme chefs de rayons, agents acheteurs, et dans les autres emplois supérieurs. Presque toutes les maisons d'affaires annoncent dans le journal français, et plusieurs d'entre elles se servent, à l'occasion, de circulaires et affiches rédigées en français, pour attirer la clientèle. En outre, les compagnies de services publics (chemins de fer, tramways, gaz, électricité), annoncent dans le journal français, au besoin, et ont recours aux avis et affiches imprimés en français.

« Quant à l'industrie, il existe à Woonsocket plusieurs établissements fondés par des industriels venus de France ou de Belgique, et dont les ouvriers, aussi bien que les patrons, sont presque tous de langue française. Il s'ensuit que les relations entre patrons et ouvriers s'y font en français. Deux au moins de ces établissements, le « *Lafayette* » et le « *French Worsted* », emploient même le français dans leur comptabilité. Et dans les industries appartenant aux capitalistes américains, on trouve invariablement, où il y a des ouvriers de langue française, des contremaîtres, voire même des surintendants qui parlent notre langue. Il n'est pas rare, non plus, de voir, autour des établissements industriels et sur les places publiques, des avis et affiches rédigés en français.»

Sans pousser plus loin cette enquête, en voilà assez, semble-t-il, pour justifier l'assertion faite au début de cette étude, c'est-à-dire que la situation du français comme langue du commerce et de l'industrie dans l'Est des États-Unis est des plus réconfortantes. Les

progrès réalisés en ce sens depuis un quart de siècle — progrès réalisés sans heurt, tout doucement — ne sont rien moins qu'étonnants, quand on se rappelle qu'après tout et avant tout nous sommes en pays anglophone. Il n'en dépend que des Franco-Américains de continuer à grands pas dans cette voie, et de reprendre le terrain perdu, là où la marche en avant subit des arrêts. S'ils le veulent, le français ne peut manquer de se tailler une place de plus en plus belle, de plus en plus large, dans ces deux domaines; il ne tient qu'aux nôtres de le vouloir. C'est là l'unique secret des succès déjà remportés, comme de ceux qui sont encore à venir.

La terminologie franco-canadienne dans les sciences naturelles

Par M. l'abbé V.-A. Huard, directeur du « Naturaliste canadien » (Québec)

On a bien osé parfois affirmer qu'il y a sur terre peu de peuples aussi étrangers que nous aux notions même les plus communes de l'histoire naturelle. Il serait long et difficile d'instituer là-dessus une comparaison un peu sérieuse entre les gens des autres nations et les habitants de ce pays. Mais comment croire à priori que le Canadien français soit tellement inférieur aux autres en ce domaine des sciences naturelles, lorsque pourtant c'est sur les genoux mêmes de sa mère qu'il acquiert sa première initiation scientifique, par exemple : en zoologie... Qui de nous, en effet, n'a pas dès cet âge si tendre — pour ne rien dire de ses relations plus ou moins inoffensives avec le *minou*, je veux dire avec le petit chat du foyer — qui n'a pas dès lors reçu des ouvertures sur les classifications animales... « Viens voir la grosse bibite ! » « Prends garde ! la bibite va te manger ! »... nous disait, à l'occasion, la maman ou la grande sœur. Et c'est ainsi que, de très bonne heure, sinon d'une manière bien précise, bien directe et bien étendue, nous avons pris nos premières leçons d'histoire naturelle.

Par exemple, il faut bien l'avouer, la suite n'a guère répondu à un enseignement aussi précoce. Durant toute l'enfance, en effet, nous n'avons plus entendu parler d'histoire naturelle, pas même à l'école. Tout au plus et par bonheur, dans les abécédaires, dans les livres de lecture et dans les dictées, quelques bouts de pages se sont rencontrés où il y avait quelque description de l'éléphant, du crocodile, du vautour, etc., et quelques aperçus sur les mœurs de ces animaux si intéressants. Il y a aussi que l'enfant n'a pas le goût, hors la nuit, de se tenir les yeux fermés, et que, au hasard des circonstances, il est entré en relations personnelles avec certains objets de la nature. C'est ainsi que, voilà une cinquantaine d'années, les petits Irlandais et nous, les écoliers de Québec, nous faisions de la minéralogie pratique en nous lançant réciproquement, sans d'ailleurs jamais nous atteindre, des fragments de roche de composition variée... Ces relations un peu spéciales des deux races ont cessé depuis longtemps, dans nos rues aujourd'hui pavées en asphalte,

où il n'y a donc plus une seule petite « roche » pour permettre à l'enfance d'acquérir des connaissances sur les propriétés et les usages — au moins quant à la balistique — des substances minérales diverses... Et puis l'enfant des villes, pour ne parler ici que de lui et mettre par conséquent les choses au pis, a pris forcément contact, et de bien des façons, avec le règne végétal. Il a vu les riches floraisons du pissenlit se faire jour à travers les fentes du plancher, dans la cour même de la maison ! Il a joué sous l'ombrage des frênes étiques qui bordent parfois les rues, où il a vu d'ailleurs s'aligner, une fois par année, le sapin et l'épinette, le jour de la procession du Saint-Sacrement, et l'érable, le jour de la Saint-Jean-Baptiste ! Et les têtes à crochets de la rapace (ou bardane), quels projectiles incomparables ne fournissent-elles pas à l'enfant en veine de taquinerie ! Quant aux chardons et aux herbes Saint-Jean qui, en nos temps pacifiques, règnent partout sur les fortifications et sur les pentes du rocher de Québec, ils jouent aussi leur rôle dans l'initiation botanique de l'enfance. — Pour ce qui est du règne animal, les occasions ne manquent pas, pour le citadin en bas âge, d'en prendre de bonne heure quelque aperçu. Des quadrupèdes, domestiques ou non, il en voit plein les rues. Lorsqu'il sauve à temps la mouche qui se noyait dans son bol de lait ou lorsqu'il défend contre elle sa tartine, c'est, bien qu'il s'en rende peu compte, c'est de l'entomologie — oh ! très élémentaire ! — qu'il fait. Et pour ne pas énumérer ici toutes les sciences en *gie* avec lesquelles il prend un contact si précoce disons au moins que, autour même de la table de famille, il se livre à la pratique de l'ichtyologie, au moins le vendredi de chaque semaine, et les jours de vigile et de quatre-temps, et ceux de l'avent et du carême. Du reste, elle est jolie, cette ichtyologie qui se fait de la sorte au dîner ! A preuve, ce petit Québecquois que j'ai bien connu, il y a un peu plus d'un demi-siècle, qui n'avait jamais vu de morue qu'étalée dans les barils de saumure, chez l'épicier du coin, et qui n'en revenait pas de voir un poisson d'une construction si extraordinaire : ayant une queue et pas de tête, n'ayant de la peau que sur l'une de ses surfaces, et le tout de forme rigoureusement triangulaire Que les temps sont changés ! Aujourd'hui qu'il y a des chemins de fer pour apporter dans nos villes les morues que les pêcheurs de la Gaspésie viennent à peine de tirer de l'eau, aujourd'hui la morue, à l'état encore frais, paraît sur nos tables sous la forme classique des poissons ; et l'enfant de nos jours, n'est plus mystifié par l'apparence de raquette qu'avait la morue... du temps de nos pères. Eh ! bien — il faut le proclamer

hautement — voilà au moins une affaire où les systèmes d'industrie, de commerce et de navigation sont venus secours de la science en détresse.

Or tout cela, c'est pour dire et prouver en une certaine mesure que, jusqu'à ces dernières années, notre innombrable population scolaire échappait absolument à tout enseignement scientifique, même élémentaire ; et même n'a-t-on pas vu, jusqu'à ces tout derniers temps, notre cours classique — si sagement et si fortement organisé, et de l'efficacité duquel nous sommes, vous et moi, et pour cause, si bien convaincus — n'a-t-on pas vu cet admirable cours classique ignorer absolument qu'il y eût dans l'univers un règne animal... Aussi, puisque le parler reflète d'une façon si fidèle l'état des connaissances chez les peuples et chez les individus, il est facile de deviner que le nôtre n'est encore que dans l'enfance, pour autant qu'il s'agit des domaines scientifiques. Et c'est, je pense, ce qui va ressortir du coup d'œil discret que je vais me permettre de jeter, si je puis m'exprimer ainsi, sur la langue dont nous usons quand il nous arrive de parler de quelque chose qui relève plus ou moins de l'histoire naturelle.

I. — DANS LE RÈGNE MINÉRAL

C'est ici, dans les rapports entre la philologie canadienne-française et les choses du domaine minéralogique, c'est ici que nous pouvons nous décerner les honneurs du triomphe. Car, nous pouvons le dire avec fierté, ici, c'est-à-dire en ce qui concerne les minéraux divers et les choses qui s'y rapportent, ici nous pouvons avoir la conscience en paix et nous glorifier de n'avoir à nous reprocher qu'un tout petit nombre de peccadilles, et encore de peu d'importance. Oui ! en minéralogie, au moins, nous parlons un français très pur. Il est vrai — il faut bien l'avouer — il est vrai et cela explique beaucoup l'innocence philologique dont nous jouissons en la matière, il est vrai que notre vocabulaire canadien-français, concernant les choses de la minéralogie, n'existe pas ou n'existe qu'aussi peu que possible. Quand nous avons nommé le diamant, le charbon, l'or, l'argent, le fer, le plomb, l'étain, le pétrole, nous avons épuisé, ou peu s'en faut, toutes nos connaissances des espèces minérales. Nous trouvons pourtant moyen de sacrifier un peu à l'anglicisme sur ce terrain, quand nous disons, par exemple : *plombeur* pour plombier, de l'*or solide*, de l'*argent solide*, de l'*huile de charbon*, laquelle

nous inspire même un joli pléonasme lorsque nous la désignons parfois sous le nom d'*huile de pétrole*. — Nous faisons de la vulgarisation scientifique, mais poussée à l'extrême, quand nous donnons si souvent au mot *craque* — qui n'est français que dans le chapitre des cristaux, en minéralogie — le sens général de fissure, de fêlure, de fente, de crevasse. — Il n'est pas jusqu'au « féminisme » qui ne s'introduise même dans notre philologie minéralogique, quand nous parlons de *la belle argent*, de *la bonne argent* ; mais cette invasion, hâtons-nous de le dire, n'a lieu que lorsqu'il s'agit d'argent monnayé, exception faite pourtant du terrain de l'économie domestique, qui est bien un peu entamé avec la cuiller d'*étain fine*. — Pour ce qui est de la chimie, dans ses rapports avec la minéralogie, nous aurons épuisé la liste de nos trouvailles sur ce champ d'action, lorsque nous aurons mentionné le *caustique*, qui désigne chez nous le carbonate de potasse ; la *perlasse*, par quoi nous entendons la potasse elle-même ; la *pierre bleue*, matière qui sert à teindre en bleu, et qui en dehors de notre parler populaire, dépend plutôt du règne végétal, puisqu'on l'extrait de l'indigotier. — Notre *pierre à moulanges*, c'est la pierre meulière ; notre *pierre à chaux*, c'est le calcaire ; notre *pierre à faux*, c'est le morceau de roche dont on se sert pour aiguiser les faux. Et à propos de *roches*, il faut signaler l'emploi assez fréquent qui se ici de ce mot, pour désigner, ainsi que je l'ai déjà donné à entendre, des petits cailloux ou des fragments de pierre. — Enfin, ne sortons pas du règne minéral sans nous arrêter un moment sur le mot « plomb ». Malgré l'abondance des expressions que ce vocable a fournies à la langue française, nous avons encore ajouté à cette richesse, au Canada. Nos pères, que leur isolement et leur éloignement des grands centres obligeaient souvent à exercer pour leur compte tous les métiers, avaient le *moule à plomb*, pour fabriquer les balles de leurs fusils de chasse, et ils ne manquèrent pas de donner malicieusement le sens figuré à cette expression, en l'appliquant aux personnes dont la figure conservait trop de traces de la variole. Et puis, à l'occasion, fidèles à l'origine normande, ils n'ignoraient pas l'art de *vendre du plomb*, c'est-à-dire, comme on sait, de se tirer des situations embarrassantes par les réponses les plus évasives du monde. Je n'oserais pas affirmer, sans doute, que cet art de décourager les indiscrets se soit complètement perdu dans la suite des années.

Et voilà bien, je crois, tout ce qu'il y a à dire de notre parler canadien, relativement au règne minéral.

II. — DANS LE RÈGNE VÉGÉTAL

Quant au règne végétal, il fournit à notre langue populaire une moisson vraiment riche de termes pittoresques et parfois bien jolis, de mots douloureusement estropiés, et à peine quelques emprunts faits au parler anglais : voici donc aussi, chez nous, la botanique qui, plus encore que la minéralogie, a su victorieusement résister à la « tyrannie » du conquérant.

Comme on sait, il y a en botanique et en zoologie une terminologie particulière, en langue latine, que l'on peut qualifier d'internationale puisqu'elle est acceptée, dans son intégralité, chez toutes les nations. Chaque espèce, animale ou végétale, reçoit ainsi, du savant qui l'a décrite le premier, un beau nom latin, composé de deux ou trois mots dont l'un au moins — chose admirable ! — est généralement tiré du grec ; et par là chacune des espèces acquiert comme une sorte de personnalité qui fait que, éteinte ou non, elle sera partout connue sous tel ou tel nom, et cela jusqu'à la fin des siècles, ce qui est déjà joli pour un mouron, pour une guêpe, pour une hirondelle, etc.

Mais, bien entendu, cette terminologie-là n'a cours que chez les gens qui s'occupent, plus ou moins « technicologiquement », de l'étude et de la pratique des sciences. Les autres, le gros de l'humanité, ignorent profondément les appellations grecques et latines des plantes et des animaux ; et il n'y a rien là qui doive surprendre, pour des raisons faciles à deviner. C'est même le contraire qui serait étonnant. Car on n'imagine pas, par exemple, un cultivateur qui dirait à son voisin : « Ah ! quel dommage que le foin de votre champ soit ainsi gâté par ces *Chrysanthemum leucanthemum* (marguerite blanche) ! » — On n'imagine pas la bonne dame disant à sa visiteuse : « Voyez, ma chère, comme il a bien poussé, mon *Mesembryanthemum cristallinum* (cristalline, glace) » ! — On n'imagine pas la ménagère se plaignant de voir ses provisions visitées par les *Stylopiga orientalis* (blatte, barbeau de cuisine) ! — On n'imagine pas l'amateur de pêche qui raconterait ses belles captures de *Salmo salar* (saumon) ou de *Salmo fontinalis* (truite) !

Eh ! bien, voyons dans un rapide coup d'œil comment chez nous l'on s'en est tiré, d'abord pour les espèces végétales, en cette question de terminologie, puisqu'il est bien nécessaire qu'il y ait des mots pour désigner les choses... On s'en est tiré de la façon la moins compliquée qui soit, puisque l'on s'est contenté — beaucoup comme,

ainsi que je l'ai dit, on a fait en minéralogie — de respecter en une mesure même exagérée l'incognito de nos plantes canadiennes. La plupart, en effet, de nos végétaux n'ont pas de nom dans notre parler. Il est permis de croire, du reste, que les choses se passent à peu près de la sorte, à cet égard, chez tous les peuples, et qu'ailleurs, comme chez nous, l'on n'a donné des noms qu'aux plantes qui, pour une raison quelconque, attirent davantage l'attention. C'est ainsi que, dans tous les pays, les arbres les plus grands, les plus beaux ou les plus utiles, sont pourvus de noms particuliers et généralement exacts. Je citerai comme exemples de ce fait, pour ce qui nous concerne, le chêne, le sapin, le maronnier, le tilleul, le lilas, le pommier, etc. A ces arbres correctement désignés, et dont la liste serait courte à dresser, il faut ajouter un petit nombre de plantes très répandues partout et celles qui sont, pour ainsi dire, « domestiquées » : je veux dire les céréales, les légumes, les plantes d'ornement qui couvrent les plates-bandes du jardin ou qui décorent la fenêtre jusque de l'humble maisonnette. A part ce groupe encore assez restreint de végétaux qui ont de la sorte une espèce d'état civil nettement établi, il y a, à travers la grande masse des anonymes, un certain nombre de plantes qui sont désignées chez nous par des noms parfois jolis, comme je disais voilà un instant, parfois pittoresques, parfois étranges, parfois bien expressifs. Mais, hâtons-nous de le signaler, voici au moins un domaine où l'anglicisme n'a pas même commencé son invasion : toutes nos plantes ont des noms — si l'on peut dire — à « visage » français. Si le *mahogany* (acajou), la *peanut* (arachide) et le *sago* (sagou) figurent dans notre langage, c'est à titre de plantes exotiques, et ce sont, je crois, les seuls mots anglais qui existent dans notre classification botanique vulgaire, avec, il est vrai, le *barley* (orge perlé) de la soupe familiale.

Il y a bien les langues indigènes du pays, qui subsistent dans nos listes de plantes par l'*atoca* (canneberge), le *mascouabina* (cormier, sorbier), et le *pimbina* (espèce de viorne).

Mais la classification botanique populaire s'est enrichie, chez nous, de plusieurs dénominations nouvelles, dont je citerai les suivantes : la *plaine*, pour désigner l'une des espèces de l'érable ; la *catherinette*, ainsi que parfois nous nommons ici la mûre ou la ronce ; la *surette*, qui n'est autre que l'oseille. Chez nous, la cigüe est devenue la *carotte à moreau* ; le radis, c'est ici la *rave* ; à la bardane, nous avons donné le nom curieux de *rapace* ; le maïs, qui est en France le blé de Turquie, est ici le *blé d'Inde*. Mais voici où éclate notre esprit de logique, d'une façon particulièrement brillante. Là-bas, « au vieux pays », le fruit de l'aubépine se nomme *senelle* ; eh ! bien,

nous autres, nous nous sommes dit : quand on produit des pommes, on s'appelle pommier, n'est-ce pas ? quand on produit des prunes, on s'appelle prunier, n'est-il pas vrai ! Foin donc (puisque nous parlons botanique), foin donc de l'aubépine ! Comme cet arbrisseau produit des *senelles*, qu'il s'appelle donc *senellier !* Et voilà comment il n'y a plus que les poètes qui emploient chez nous, sans trop, j'en ai peur, bien savoir ce que c'est, le joli mot d'aubépine. Du reste, l'arbrisseau en question est armé d'épines, et nous le désignons tout simplement, en certaines régions, sous le nom d'*épines*. Sans compter que, comme il produit des fruits auxquels, à cause de leur forme, nous avons donné le nom de *pommettes*, nous n'avons pas manqué, toujours par esprit de logique, d'en faire un *pommettier*. Et, à ce propos, signalons que la pomme de Sibérie est devenue chez nous la *pomme d'amour*. La *poulette grasse* dans nos prés verdoyants, ce n'est pas le jeune volatile de la basse-cour, espoir du prochain potage ; mais, tout simplement, c'est le *Chenopodium ciospernum* - pardon, je voulais dire l'ansérine blanche. Dans notre royaume végétal, la *quenouille* ne sert pas à filer la laine, le lin, le chanvre ; le *matelas* ne sert pas à reposer les membres fatigués du dormeur : ces deux termes désignent seulement, l'un et l'autre, une plante de nos marécages, la massette. Voilà donc un végétal à propos de qui l'on ne saurait assez s'affliger de voir qu'il porte à lui seul jusqu'à trois noms français. Où en serions-nous, si les autres plantes faisaient une consommation pareille de dénominations ? Dans le cas présent, c'est le végétal qui a tort ; il a tort de donner, par son épi floral, l'idée de trop de choses à la fois : d'une petite massue, de la filasse enroulée sur la quenouille, de la bourre dont l'on remplit des coussins !

C'est ainsi que, sans l'aveu des botanistes, la langue populaire désigne à sa façon le végétaux qui attirent l'attention par une particularité quelconque. Voici une plante, l'hélianthe, qui porte haut ses vastes fleurs aplaties et jaunes, lesquelles encore se tournent tout le jour comme pour ne pas cesser de faire leur cour à l'astre du jour : évidemment, il faut lui donner le nom de *soleil*. Voici l'hortensia, dont les corymbes gigantesques restent fleuris durant des mois : on 'e nommera le *quatre-saisons*. Notre cornouiller, lui, garde ses fruits rouges au ras du sol, jusque sous les neiges ; il reçoit le nom de *quatre-temps*. Et il n'est pas jusqu'à la piété la plus tendre qui n'intervienne en la matière. Cette graminée, dont les belles feuilles sont ornées de bandes longitudinales blanches et vertes, on l'appelle *ruban de la Vierge*. Comme, au mois de mars, le pétunia garnit des fenêtres entières de ses clochettes roses ou violettes, il reçoit chez nous le nom de *Saint-Joseph*, à cause du patronage pieux attribué

au mois de mars. D'autre part, s'il fallait en croire nos botanistes du parler populaire, nos forêts du nord et de l'est, parsemées de *cyprès*, seraient comme recouvertes d'un voile de tristesse. Mais on peut se rassurer là-dessus : notre cyprès n'est pas du tout funèbre : ce n'est qu'un pin, le pin des rochers, le pin gris. Que si vous entendez parler du *cotonnier* qui croît sur le bord des routes et des champs, ne vous croyez pas pour cela transporté dans la zone tropicale ; il s'agit seulement, en l'affaire, de l'asclépiade, à qui les aigrettes allongées et soyeuses de ses graines ont valu sa dénomination fantaisiste. Encore moins faut-il croire qu'il va vous falloir grimper au sommet d'un tronc d'arbre pour déjeuner, si l'on vous parle d'un *cocotier* pour manger vos œufs à la coque ; c'est tout simplement d'un coquetier que l'on voulait parler.

Un groupe imposant, dans la classification botanique vulgaire, c'est celui des herbes : l'herbe à ceci, l'herbe à cela, l'herbe à toutes sortes de choses. Et cela en France aussi bien que chez nous. Il ne manque pas de ces dénominations qui sont communes aux deux pays, par exemple : l'*herbe à cent goûts*, l'*herbe à cochon*, l'*herbe à la coupure*, etc. Mais d'autres sont spéciales à l'un ou à l'autre pays. Et si, entre plusieurs autres expressions, c'est la France qui a le monopole de l'*herbe aux femmes battues*, nous avons, nous, ceux de l'*herbe à dinde*, de l'*herbe à la ouate*, de l'*herbe à la puce*, de l'*herbe aux mites*, de l'*herbe aux verrues*, etc. C'est bien nous, aussi, qui avons trouvé le joli mot d'érablière, pour désigner la forêt d'érables.

Mais tout cela, tous ces termes de la langue populaire dans le domaine de la botanique, c'est encore un peu de la science technique. Or, en dehors de ces expressions diverses, qui sont encore du français de bonne venue, notre parler compte aussi des mots plus ou moins défigurés et altérés. Comme exemple de ces altérations, je citerai le *peupelier* (peuplier), le *nareau* (navet), la *preune* (prune), la *pétaque* (patate, pomme de terre), l'*allébore* ou la *libore* (hellébore), le *coudre* (coudrier), la *fugère* (fougère), le *jérémiôme* (géranium), le *beluet*, (bleuet, bluet, airelle), etc.

Faut-il ajouter, avant de s'éloigner du royaume végétal, que, dans notre parler populaire, l'arbre devient l'*âbre* ; l'herbe, de l'*harbe;* l'aubier, l'*aubelle ;* l'asperge, l'*asparge*. Les *jardinages*, cela veut dire l'ensemble des légumes cultivés dans le potager ; des *bouquets*, ce sont très souvent les plantes à fleurs du jardin ou de la fenêtre ; les *cocottes*, ce sont les cônes du pin, du sapin, du mélèze — lequel, par parenthèse, se nomme *épinette*, chez nous.

Mais cette revue sommaire et forcément incomplète des prouesses que nous avons accomplies dans le règne végétal doit suffire à notre gloire. Passons donc, maintenant, au règne animal.

III. — DANS LE RÈGNE ANIMAL

N'est-il pas vrai que nous ne savons pas nous défendre contre une vive émotion lorsqu'on nous présente, au dîner, la petite *sardine* du bas Saint-Laurent ou la *perdrix* de nos forêts — et cela à la seule pensée du bonheur qu'éprouvèrent nos ancêtres de Bretagne en retrouvant dans ce pays et le petit poisson des côtes de France et le succulent « gallinacé » des plaines de là-bas ! Et, pour ce qui est de cet oiseau, qui dira si, au fond, ce n'est pas pour nous éviter ces vives émotions, après tout préjudiciables à la santé, que nos paternels gouvernements se font un devoir d'interdire, neuf années sur dix, que l'on fasse, en cette Province, la chasse à la perdrix ?.. Cela n'empêche pas que nos respectables ancêtres ont eu — révérence parler — la berlue, lorsqu'ils appliquèrent, sur de vagues ressemblances, ces noms apportés de France au poisson et à l'oiseau dont il s'agit. Fi donc ! la vraie sardine est une sardine ; la nôtre n'est qu'un hareng en bas âge ! La vraie perdrix est une perdrix ; la nôtre n'est autre, dans ses trois variétés, que le tétras, et la gélinotte, et le lagopède ! On voit la différence ! ... C'est donc la faute de nos pères, si notre parler national, aujourd'hui encore, commet des hérésies scientifiques aussi douloureuses. Et pour en finir avec cette tâche pénible de faire le procès de nos ancêtres, je leur reprocherai encore une autre importation patronymique non moins injustifiable. Car c'est bien aussi leur faute, je le crains, si nous décorons à tort du nom de rossignol l'un de nos modestes pinsons. Il est vrai que sans cela nous n'aurions pas de rossignol au Canada !

Eh ! bien, je crois qu'à part les trois dénominations fausses que je viens d'indiquer, il n'y a pas dans notre zoologie canadienne d'autres cas de vol pratiqué dans les faunes étrangères ! Mais c'est toujours trop, n'est-ce pas ? même qu'un unique larcin !

Et, encore moins qu'en minéralogie et en botanique, nous avons accueilli en zoologie des noms tirés de l'anglais. Je ne connais, à cet égard, que le *kid*, qui se soit échappé de la ménagerie anglophone. Mais hâtons-nous d'ajouter que lorsqu'il est arrivé à l'état de *kid*, le chevreau est moins justiciable de la zoologie que de l'industrie et de la mode. Il faut pourtant, en cette matière, ajouter encore le *haddock*, nom que nos pêcheurs donnent à certaine espèce de morue.

Par exemple, notre terminologie zoologique populaire a bien fait quelques emprunts aux langues des indigènes qui nous ont précédés sur ce sol. C'est ainsi que, aujourd'hui encore, nous donnons le nom de *kakawi* à l'un de nos canards ; de *touladi* à l'une de nos

grandes truites ; de *caribou* au renne canadien ; d'*achigan* à l'un des proches parents de notre doré (ou sandre) ; de *mask'nongé* à l'une de nos espèces de brochet ; de *ouananiche*, à notre saumon d'eau douce. Quant au *couac*, qui est le héron de nuit, et au *goglu*, l'un de nos oiseaux chanteurs, à qui la science et les Anglais se sont entendus pour donner, celle-là, l'appellation barbare de *Dolichonyx oryzivorus*, et, *ceux-ci*, le nom burlesque de *bobolink ;* quant au *wawarron*, le plus imposant de nos batraciens ; quant au *carcajou*, qui n'est autre que le glouton, je ne sais si la philologie s'est définitivement prononcée sur leur cas patronymique.

Coupables d'avoir tiré ces quelques dénominations des langues sauvages, nous n'avons pas manqué, bien entendu, de donner à certains animaux du pays des appellations de notre façon. Par exemple, la chauve-souris est devenue chez nous la *souris-chaude* (du reste, La Fontaine en avait bien fait la souris-chauve). Du pigeon voyageur nous avons fait la tourte (dont il n'y a plus, d'ailleurs, en ce pays, que les vieux à se lécher, rétrospectivement, les doigts ; de la moufette, la *bête puante* (et pour cause, comme on sait) ; du raton, le *chat sauvage ;* du cochon de lait, le *nortureau ;* de la marmotte, le *siffleux ;* de l'engoulevent, le *mangeux* (pour ne pas dire... le contraire, ainsi que l'on fait en certaines parties du pays) *de maringouins* ; de marsouin commun, le *pourcil ;* de l'orque épaulard, le *gibbar ;* du l'ondatra, le *rat-musqué*. [1] Mais toutes ces appellations plus ou moins fantaisistes, je les pardonne, en considération du joli nom de *flûte* que nous avons donné à la grive des bois, proche parente du merle, et dont le chant exquis fait, au soir et au matin, le charme des grands bois.

D'ailleurs, nous avons bien d'autres forfaits sur la conscience... philologique. Où avons-nous pris, par exemple, que l'araignée, l'oie, la dinde, soient du genre masculin ! Quelle idée avons-nous de nommer *chapeau de castor* un couvre-chef qui est fait de tissu de soie, et *huile de castor* un produit dont l'origine est toute végétale ! Comment justifier nos amis de Montréal d'imposer le nom de *canard* à la vulgaire bouillotte, qui est d'autant moins de l'ordre des palmipèdes qu'elle n'a pas même de pattes ! Et que dire de ces coquins d'écoliers qui, couvrant d'un voile .. zoologique l'école buissonnière que parfois ils pratiquent, se permettent alors de *faire le renard !*

En anatomie et en physiologie, nous avons aussi quelques peccadilles à nous reprocher. Par exemple, chez nous, quand nous

(1) Au Labrador, tout oiseau est dit « gibier ». Dans la même région, sinon ailleurs aussi, on nomme *marèche* le requin, *marmette*, *mermette*, le guillemot ; *flottan*, le flétan.

avons « mal à l'*estomac* », cela veut dire que nous souffrons de la poitrine ; le *gargoton*, c'est la pomme d'Adam ; les reins sont toujours pour nous des rognons, chez l'homme comme chez les animaux — chez les animaux « *latiori sensu* » : car, à la campagne, les *animaux*, cela signifie : les bestiaux ; le *gigier*, c'est le gésier ; le *paumon*, c'est le poumon.

Encore plus nombreuses sont les déformations que notre parler populaire a fait subir aux vocables qui tiennent plus ou moins du langage zoologique. Par exemple, nous disons *é*turgeon, au lieu d'*es*turgeon ; c*a*limaçon, pour c*o*limaçon. Des noues de morue, nous faisons des *neaux* ; des ergots, des *argots* ; des plumes, des *pleumes*. Nous disons *marle* pour merle ; *sar*pent pour serpent ; *guernouille* pour grenouille ; *arèche* pour arète et, encore chez les poissons, *ventrèche* pour ventre ; un *bœu*, un *œu*, un *écureu*, pour bœuf, œuf, écureuil ; *pardrix* pour perdrix ; *joual* pour cheval ; *pleuvier*, pour pluvier ; bonne *ponneuse*, pour bonne pondeuse ; *blette*, pour belette ; *querale*, pour cavale ; *moucle*, pour moule (*mollusque*) ; *mourue*, pour morue ; *barnèche*, pour bernache (outarde) ; *oiseau de près*, pour oiseau de proie. Nous disons : un *volier* (volée) de canards, et une *rioué*. (banc) de harengs : et ce n'est peut-être pas si criminel, après tout. Tout cela, bien entendu, suivant les régions du pays, et seulement dans le parler populaire.

Il me reste à jeter, sur ce parler populaire canadien-français, un coup d'œil... entomologique, et à lui faire rendre compte de la façon dont il parle des insectes. – Les insectes, ils forment la classe de beaucoup la plus nombreuse de tout le règne animal ; il y en a environ 200,000 espèces différentes dans tout l'univers. Le gouvernement n'a pas encore organisé le « recensement » de ce que nous avons, au Canada, de représentants de ces races diverses. Pour ce qui est de la province de Québec, j'estimerais, à vue de nez, que notre population « insectologique » compte bien une vingtaine de mille espèces différentes. Personne n'imaginera que, parmi tout ce «monde », chacun a son nom dans notre langage. Loin de là ! Il n'y a pas cinquante de ces espèces qui aient chez nous des noms quelconques, et de ces quarante à cinquante noms d'insectes, il n'y en a pas vingt dont l'appellation soit correcte ; et encore ces appellations sont presque toujours générales. Par exemple, on ne distingue pas entre les diverses espèces d'un même groupe : toutes les guêpes n'ont que le nom de guêpes, quelle qu'en soit l'espèce. Notre langue usuelle est donc, au point de vue entomologique, d'une indigence à tirer les larmes des yeux. Je dirai pourtant à mes compatriotes : vous pouvez sécher vos pleurs, et porter encore la tête haute au milieu des nations. C[illegible] est permi[illegible] de soupçonner, sans verser

dans la calomnie, que les autres peuples ne sont pas, à ce point de vue du vocabulaire entomologique, beaucoup mieux partagés que nous. Cela est désolant, sans doute : mais il faut mieux avouer franchement tous les torts qu'a sur ce chapitre le genre humain tout entier. Il faut cependant ajouter, à voix basse, que, à ce qu'il semble, tandis que la classe instruite, en France, désigne correctement un certain nombre des insectes les plus communs, ici la classe instruite n'en sait guère plus long que le commun des gens en fait de classification entomologique.

Pour en venir aux particularités, nous donnons donc des noms corrects à quelques catégories d'insectes, plutôt qu'à des espèces elles-mêmes C'est ainsi que partout l'on emploie les dénominations de guêpes, d'abeilles, de fourmis, de bourdons, de taons, de papillons, de criquets, de puces, de pucerons, de punaises, de maringouins, de mouches... Je crois que la liste de ces noms exacts est déjà terminée ! Et encore il faut voir comment sont appliquées ces appellations justes ! — L'insecte que l'on nomme correctement bourdon (*Bombus*) dans la region de Montréal, les Québecquois l'appellent taon Et cela ne les empêche pas du tout, les Québecquois, par institution de je ne sais quelle sorte de cavalerie, d'appliquer le nom de *taon à cheval* à un insecte (*Tabanus*) qui diffère du bourdon non seulement par les caractères « spécifiques », non seulement par les caractères « génériques », non seulement par les caractères « familiaux », si l'on peut dire, mais qui appartient même à un « ordre » différent. J'espère qu'il n'existe pas d'autres sujets sur lesquels les Montréalais et les Québecquois souffrent de divergences aussi considérables ! — On connait ces minuscules coléoptères, les altises, qui habitent, sur le champ, les navets, les choux, les radis, etc., et qui, à l'occasion, exécutent des sauts relativement merveilleux. Eh ! bien, nous osons les appeler pucerons ! Comme si les pucerons, tranquilles et lents toujours,étaient susceptibles d'exercices aussi violents ! Comme si les pucerons, mous et flasques, étaient — voyons ! — des coléoptères !

D'autre part, en entomologie encore et, sur le chapitre des termes brisés... dans leur contexture, nous n'avons sur la conscience qu'un seul crime, que je sache, à nous reprocher, mais il est d'une force peu commune : à savoir le mot *frémille*, qui s'emploie chez nos gens pour désigner la fourmi. Or nous avons fait rendre à la trouvaille tout ce qu'elle pouvait, en tirant de là : et le verbe *frémiller* et les substantifs *frémillières* et *frémillement*.

Et puis nous avons bien aussi, en cette question des insectes, plus ou moins « enrichi » la langue de plusieurs dénominations particulières. C'est ainsi que nous désignons les grandes libellules par le

nom de *demoiselles galeuses*. C'est ainsi que nous donnons le nom de *coquerelles*, lequel désigne une plante de France, que nous n'avons pas ici, à l'un des insectes (*blatte germanique*) qui font l'ornement des boulangeries et des cuisines. Nous donnons le nom de *barbeaux* non seulement aux « pâtés » que les enfants se permettent trop facilement d'étaler sur leurs livres et cahiers, non seulement aux coléoptères un peu corpulents, mais même aux larves d'œstrides qui font souffrir les animaux de ferme, et même aux cafards ou cancrelats, qui commencent leurs expéditions nocturnes sur les parquets dès que les lampes sont éteintes, et qui n'appartiennent aucunement à l'ordre des coléoptères.

Ici, tous les papillons diurnes sont simplement des papillons, sans plus de distinction. Quant aux papillons nocturnes ou crépusculaires, qui ne sont pas trop volumineux, et qui entrent voltiger dans les pièces éclairées, nous en faisons — surtout s'ils sont d'une couleur claire — des *petits anges :* le terme est joli, et même touchant. Les pucerons des plantes tendres et les kermès de l'écorce des arbres, nous les décorons du nom général de « poux », ce qui simplifie beaucoup les soucis de la classification scientifique. Quant aux *mouches à feu* (lampyrides), et aux *mouches à patates* (chrysomèles), je crois bien que c'est nous qui avons inventé ces dénominations, dont la première surtout est heureuse. Pour ce qui est de ces moustiques à peine visibles (simules), et dont la piqûre donne la sensation soudaine d'une brûlure, nous les avons nommés *brûlots*, et l'appellation ne manque ni de justesse, ni de pittoresque. Et puis il y a les *frappe-d'abord* (hanneton), les *sautereaux* (certains élatérides), les *crève-z-yeux* (certains longicornes), dont les appellations sont frappées... au coin des mêmes qualités. Il y a les *mannes*, qui ne sont autres que les éphémères, insectes ailés, mous, colorés qui, l'un de ces quatre matins, au printemps, paraissent soudain en extrême abondance, et, fidèles à leur nom, passent si rapidement de vie à trépas. Quant aux chambres *empunaisées* et aux chiens *puceux*, les termes en sont transparents et peuvent se passer de commentaire.

Enfin, pour être complet dans cet examen de notre terminologie populaire « entomologique », j'ajouterai que, chez nous, les papillons mis à part, tous les autres insectes sont compris dans l'appellation générale de « petites bêtes » ; que les insectes de consistance plus ou moins dure, et d'un certain volume, se nomment « barbeaux » ; et que tous ceux qui ont des ailes plus ou moins diaphanes portent le nom de « mouches ». Il est superflu de faire observer que les entomologistes de profession ont établi, pour leur usage, une classification beaucoup plus compliquée, puissamment charpentée de

grec et de latin, et qui serait le suprême refuge de nos langues classiques, si elles devaient encore plus mourir qu'elles n'ont fait jusqu'ici.

Après cette étude de notre terminologie en histoire naturelle, il faut reconnaître que, si notre vocabulaire scientifique est loin de répondre à l'abondance des objets qu'il aurait à désigner, il n'est pas cependant très inférieur à ce que l'on peut désirer qu'il soit. Car il serait déraisonnable de s'attendre à ce que la généralité des gens puissent connaître et employer les noms véritables d'une foule d'objets d'histoire naturelle, dont ils n'ont même jamais vu ou n'ont vu que rarement la plupart. Et, à cet égard, je ne crois pas que la langue usuel' des autres peuples l'emporte beaucoup sur la nôtre.

A tou moins, comme je l'ai déjà fait remarquer, l'anglicisme n'a pas envahi ce domaine de notre terminologie scientifique. Cette constatation est déjà d'un grand soulagement, quand on considère l'extension que le fléau a déjà prise, chez nous, sur d'autres terrains.

Si maintenant, pour revenir en gros sur ce que nous avons étudié en détail, nous embrassons d'un coup d'œil le règne minéral, nous voyons que nous nommons, et de façon généralement exacte, les métaux et en général les minéraux les plus importants

Dans le règne végétal, la plupart des arbres, des arbrisseaux, la plupart des plantes cultivées sont connus sous leurs noms véritables français.

Quant aux plantes sauvages, un petit nombre seulement, celles surtout que l'on utilise de quelque façon ou contre lesquelles il y a à lutter pour quelque raison, ont des noms particuliers et plus o moins caractéristiques. Mais peut-on vraiment exiger davan' du langage populaire ?

En zoologie, où le nombre des espèces est immense, l'état des choses, philologiquement parlant, est à peu près le même qu'en botanique. Comme cela est le cas pour les végétaux, plus l'animal est remarquable par sa taille, ou par les services que l'on en tire, ou par la crainte qu'il inspire, à quelque titre que ce soit, plus il y a de chances pou. qu'il soit connu par une désignation particulière. C'est ainsi qu'à p. près tous les mammifères de notre faune, tous les grands oiseaux et tous les grands poissons ont leurs appellations françaises, presque toujours correctes. Par exemple, dans le règne animal, plus l'on est petit, plus l'on est exposé à rester anonyme. Et cela se fait surtout dans la classe innombrable des insectes, où l'on n'est connu qu'à proportion de ce que l'on importune, comme les

mouches, ou de ce que l'on blesse, comme les moustiques et les guêpes, ou de ce que l'on est utile, comme les abeilles.

Observons aussi que, dans toutes ces appellations populaires d'objets d'histoire naturelle, principalement en minéralogie et en botanique, les noms usités sont rarement spécifiques, presque toujours génériques. En d'autres termes, ce sont surtout les groupes qui ont des noms particuliers, et non les espèces. La science populaire, toujours assez confuse, ne saurait là-dessus donner davantage.

Toutes les considérations précédentes visent uniquement le parler strictement populaire, envers lequel il ne serait pas juste d'être beaucoup exigeant, si l'on considère que, jusqu'à ces tout dernières années, la plus grande partie de notre population scolaire n'entendait jamais parler des sciences naturelles. Toute la terminologie scientifique de notre langue populaire franco-canadienne n'était donc fondée, jusqu'à hier même, que sur la tradition orale ! C'est merveille, il faut le reconnaître, qu'elle ne soit pas encore et plus impropre, et plus inexacte, et plus insuffisante.

Quant au parler de notre classe instruite, on peut lui faire le reproche — qu'il commence d'ailleurs à ne plus autant mériter — de trop ressembler, au point de vue de la correction, à la langue strictement populaire, dans le domaine de l'histoire naturelle comme dans les autres. Il a droit d'ailleurs, lui aussi, à quelque indulgence sur ce chapitre de la philologie scientifique, quand on songe que, jusqu'à ces dernières années, notre enseignement secondaire ignorait qu'il existe, sur notre « globe terrestre », quelque chose qui s'appelle le règne animal. Il n'est donc pas étonnant que le parler de nos gens instruits ne vaille pas beaucoup mieux que celui des classes populaires dans les domaines scientifiques.

Mais enfin, depuis ces derniers temps, les conditions se sont modifiées et améliorées. Actuellement, les programmes de toutes les institutions d'enseignement, des primaires comme des secondaires, comprennent l'étude de l'histoire naturelle en ses trois grandes divisions. Il y a donc lieu maintenant d'espérer que les groupes d'élèves ne sortiront plus des écoles sans être pourvus d'un vocabulaire scientifique un peu plus développé que celui de leurs devanciers. Ce résultat s'obtiendra, comme il est naturel, à proportion de ce que le personnel enseignant sera ou deviendra lui-même à la hauteur de la situation, c'est-à-dire à mesure que croîtra sa compétence à donner l'enseignement scientifique élémentaire.— Et que l'on ne croie pas que l'influence que pourrait exercer à cet égard le personnel enseignant sur les enfants soit de peu d'importance. S'il m'est permis d'apporter ici mon expérience personnelle, je dirai que, voilà bien des années, lorsque j'avais l'honneur d'être

attaché au corps enseignant de l'une de nos grandes maisons d'éducation, je mettais volontiers à contribution, au cours de mes chasses entomologiques, le zèle et la complaisance des élèves. En très peu de temps, les noms exacts des groupes d'insectes les plus communs se vulgarisèrent dans mon entourage, et la connaissance s'en est maintenue jusque plusieurs années après. Même, je serais le plus surpris du monde s'il ne se trouvait pas, de-ci, de-là, dans le vaste royaume du Saguenay, de vénérables curés, de respectables avocats et médecins, qui savent encore reconnaître et désigner par leur nom le carabe, le hanneton, le nécrophore, etc.

Lorsque, de la sorte, grâce à l'étude plus complète que l'on fait aujourd'hui des sciences naturelles dans le cours classique, notre classe instruite aura reçu une connaissance un peu sérieuse, quoique très élémentaire encore, des trois règnes de la nature, lorsque son vocabulaire des sciences naturelles, qui est aujourd'hui d'une maigreur désolante, se sera enrichi de tant de termes précis et de si bonne langue, notre parler littéraire lui-même y gagnera des beautés toutes nouvelles. Nos poètes habiles, nos beaux prosateurs ne témoigneront plus alors de l'indigence de leur vocabulaire, quand ils voudront parler des choses de la nature ; ils en parleront sans risquer de commettre les bourdes monumentales qui, dans le passé, ont parfois égayé à leurs dépens les connaisseurs. Ne trouveront-ils pas, à l'occasion, que cela fait bien « dans le paysage », je veux dire dans les tableaux qu'ils brosseront si joliment du bout... de leur plume : les cicindèles, les coccinelles, les libellules, les grillons, et autres insectes à noms agréables, qui voltigent sur les terres et les eaux ; les anémones, les ansérines, les bardanes, les bourraches, les cornouillers, les épilobes, les iris, les nénuphars, et autres plantes à dénominations pas plus rébarbatives ?...

Pour que le parler des classes populaires et des classes instruites se guérisse de l'extrême insuffisance qui, dans le domaine des sciences naturelles, le caractérise aujourd'hui, il y faudra mettre du temps et des soins. En cette matière comme en bien d'autres, c'est sur l'école qu'il faut surtout compter, l'école où tous les individus passent un nombre plus ou moins grand d'années. Or, à ce point de vue comme à tous les autres, tant vaut le maître tant vaut l'école. C'est dire que, en tout ce qui concerne les objets de la nature, soit pour assurer à notre langue franco-canadienne une plus grande correction, soit pour la doter d'un vocabulaire suffisamment étendu, il n'y a à compter que sur l'école à tous ses degrés, et par conséquent, en définitive, sur le professeur, l'instituteur et l'institutrice.

La médecine dans notre parler populaire

Par M. le Dr F.-X.-Jules Dorion, directeur de « l'Action Sociale » (Québec)

On est peut-être étonné de voir la médecine mêlée aux études du Congrès de la Langue française, et quelques-uns seront portés à se demander quel rapport il peut y avoir entre l'art de guérir et celui de bien parler.

Le rapport est simple : c'est que, à part une infime minorité, nos malades parlent, et si leurs souffrances se ressemblent, leur manière de les exprimer présente de grandes diversités et n'est pas toujours en harmonie avec les lois de la grammaire ou celles de la syntaxe.

Voilà pourquoi certains termes d'usage populaire pour désigner les médicaments, les maladies ou leurs symptômes, ont été requis de comparaître ici pour y rendre compte de leur état civil.

* * *

Les termes médicaux ne sont employés que dans certaines occasions, et un grand nombre d'entre eux sont d'un usage récent, puisqu'ils naissent avec les découvertes et empruntent, comme la plupart des mots scientifiques, leur étymologie aux dialectes anciens. Or, comme tout le monde n'a pas été élevé dans le jardin des racines grecques ou latines, il n'est pas étonnant que de pareils mots soient déformés, estropiés et même amputés de leurs parties essentielles par des gens peu au courant de la noblesse de leur origine.

La littérature médicale est fort peu répandue ; aussi, n'ayant que l'ouie pour guide, chacun répète à sa manière, et, en passant de bouche en bouche, les mots finissent par prendre une tournure presque fantastique.

C'est ainsi que digestion devient *digération*, diphtérie, *dictérie*, cocaïne, *cocaline* et le péritoine, le *père Antoine*.

Souvent les gens fabriquent les mots d'après leurs propres impressions ou sensations ; ils arrivent ainsi à des dénominations assez justes malgré leur étrangeté.

Par exemple, le peuple, frappé de la longueur de l'évolution ordinaire des fièvres cycliques, et surtout de la fièvre typhoïde, les

désigne le plus souvent sous le nom de *fièvres lentes* ; pendant que les frissons caractéristiques de la malaria ou fièvre palustre ont contribué à faire donner à cette maladie le nom de *fièvres tremblantes*.

D'autres fois la fantaisie paraît avoir présidé seule au choix de certains mots ; ainsi je n'ai jamais pu comprendre pourquoi on donne le nom de *pigra* à l'aloès. Je ne m'explique guère mieux pourquoi on nomme *fourchette* le phlegmon de la main, *poil*, celui de la poitrine et *poulins*, ceux de l'aine.

Mais pour les mots qui n'ont pas eu à souffrir de la fantaisie et qui ont été plutôt déformés par l'usage, la modification paraît avoir obéi à cette même loi qui a transformé successivement le latin classique en latin populaire, en langue romane puis en français. C'est la loi du *moindre effort* à laquelle nous nous soumettons inconsciemment lorsque nous cherchons à donner aux mots une prononciation plus facile.

Elle se traduit par l'horreur de ces assemblages de consonnes qui caractérisent les idiomes d'origine germanique. Ces syllabes dures et dont la prononciation exige, de la part de la langue, un travail si difficile, répugnent aux bouches latines, d'où leur transformation et même leur suppression.

Tout le monde sait comme le *st* est supprimé dans les désignations des vents *nord-est* et *sud-ouest* dont on a fait simplement *nordet* et *sorouet*, mots que nos lèvres laissent plus facilement échapper.

Ce sont des abréviations de ce genre que l'on rencontre dans le langage médical populaire. Ainsi dans les mots convulsions, cataplasme, asthme, écharde, pulmonique, le peuple enlève l'excès de consonnes et prononce couramment : *confusions, cataplame, apse, échappe, poumonique*, et cette prononciation, quoique défectueuse, exige évidemment un moindre effort.

***

Ceci est de la constatation, mais on peut se demander quelle est l'origine de ces transformations et jusqu'à quel point nous en sommes responsables, nous, Canadiens.

Au point de vue de leur origine les mots dont nous nous occupons peuvent être divisés en trois groupes : 1° Les anglicismes, qui nous sont propres ; 2° les mots et locutions que nos pères ont apportés d'Europe et dont on peut trouver encore des traces dans certaines provinces françaises ; 3° les mots auxquels, faute de renseignements plus précis, nous sommes obligés d'attribuer une origine canadienne.

***

Parmi les anglicismes les plus fréquemment employés on peut mentionner *lokja*, *plasteur*, *papermane*, *ponce* et *blakaye*.

Lokja sert à désigner les maladies caractérisées par des convulsions tétaniformes et le trismus ou contracture des mâchoires, d'où l'expression anglaise *lock jaw*, mâchoire fermée. Mais lorsque nous parlons du *lokja*, ici, c'est surtout le tétanos que nous voulons désigner ; et bien avant les découvertes de Pasteur, le peuple, se rendant compte que les blessures faites par les clous ou autres objets en contact avec le sol, étaient fréquemment suivies de tétanos, disait : « Prenez garde aux piqures du pied, c'est dangereux pour le *lokja*.»

Les gens prudents portent souvent dans leur carnet de petits morceaux de *plasteur* qu'ils vous offriront obligeamment si vous avez un bobo à préserver du contact de l'air ; ils pousseront même la bonté jusqu'à regarder à la couleur de votre peau pour y assortir leur marchandise, à moins que vous ne choisissiez vous-même la teinte noire pour ressusciter les *engageantes* et les *assassines* de nos jolies ancêtres.

Seulement, lorsque les mouches étaient à la mode dans notre mère patrie, ce n'est pas du *plasteur* et encore moins du *plaster* que l'on demandait à l'apothicaire, c'était de l'emplâtre adhesif.

Lorsque le médecin prescrit une infusion de « menthe poivrée », les malades le regardent souvent avec des yeux étonnés et le font causer pour découvrir le sens caché d'un si grand mot. Mais, parle-t-on de *minte* et surtout de *papermane*, il n'est plus besoin d'interprète ; tout le monde, paysan ou citadin, connaît la plante et ses propriétés.

Prendre une bonne bolée de *papermane* est considéré comme une manœuvre très opportune pour enrayer une maladie et prévenir, par là même, la visite du médecin.

La Faculté ne s'en offusque pas ; seulement le mot *papermane* frappe désagréablement le tympan de ceux de ses membres qui ont l'honneur de faire partie de la Société du Parler français.

Aux époques malsaines de l'année, la *ponce* est, pour un grand nombre, le premier acte d'un traitement médical quelconque. Cette solution alcoolique chaude jouit d'une grande réputation préventive et curative, mais sa désignation varie suivant la fin à laquelle on la destine.

Pour s'empêcher d'être malade ou pour se guérir, si on l'est, on prend une *ponce* ; tandis que pour se réchauffer après une promenade ou au cours d'une partie de plaisir, on prend un *hot scotch*. C'est la même chose, mais la *ponce* seule est censée avoir des propriétés médecinales.

Ce mot dérive, évidemment, du mot anglais *punch*, dont les Français, plus rigoureux que nous sur la conservation des lettres, ont fait *ponche*. Anglicisme pour anglicisme, le nôtre est moins laid.

Parmi les nombreuses contusions de leur jeunesse, la plupart d'entre nous (je parle du sexe fort... ou laid, comme on voudra), comptent une ou plusieurs *blakayes*. Nous ne désignions pas autrement l'œil au beurre noir. Les Anglais retranchent le beurre dans leur traduction ; par contre, nous mettons au féminin les yeux ainsi pochés, et au lieu de dire, au moins, un «black eye,» nous disons une *blackaye*.

***

Les anglicismes, en somme, sont peu nombreux, mais il en est autrement pour les locutions médicales apportées de France par nos pères, et utilisées par nous avec plus ou moins de variantes.

Nous employons souvent les mots *halitré* et *emporté* pour érythème ou intertrigo. « Cet enfant est *halitré*, il s'emporte.» Dans les parler du Bas Maine, comme dans le nôtre, *halitré* signifie rendu sensible par le frottement. (Dottin.) En Normandie, *halitré* veut dire agacé par le froid, par le vent ou le grand air. (Dubois, Robin, Moisy.) Cotgrave enregistre aussi *halitré* et lui donne ce sens. Nous sommes donc bien loin d'avoir inventé ce mot.

Aboutir se dit d'un abcès qui s'ouvre spontanément pour laisser échapper le pus. Les bonnes commères du Canada et de France disent souvent qu'elles ont mis des *cataplasses* pour faire *aboutir*.

Arupiaux, *auripiaux*, *éripiaux* s'emploient pour désigner les oreillons. *Auripeaulx* est donné par La Curne comme un mot de l'Anjou ; Rabelais s'en est servi. Le Normand dit encore aujourd'hui *auripiaux* (Moisy), les parlers manceaux *auripias*, *auripiaux* (Montesson) et *auripeaux* (Dottin).

Nous appelons *ardilleux* ou *ordilleux* ces petites tumeurs qui poussent sur le bord libre des paupières où elles compromettent si gravement l'harmonie du visage. L'orgelet, comme il est appelé en médecine, se nomme *ardillon* dans la Saintonge (Éveillé), et *orbillon* dans le centre de la France(Jaubert). Cet *ardillon* et cet *orbillon* paraissent être des cousins de notre *ardilleux*.

Les petites larves épidermiques, toujours nuisibles et souvent douloureuses, qui siègent à l'extrémité des doigts, près des ongles, portent le nom « d'envies », peut-être parce que la croyance populaire en fait un signe que nous avons des envieux.

Pour désigner cette petite infirmité nous nous servons des mots *nuisants*, *arculons* et *reculons*. Le terme *nuisants*, de création canadienne, n'est pas trop mal choisi, après tout, car ces envies sont fort nuisibles ; mais, d'après Jaubert, *arculons* et *reculons* sont employés, avec le sens que nous leur donnons ici, dans le centre de la France.

Moisy, Dubois et Jaubert ont relevé le terme *bicler* pour loucher, les deux premiers en Normandie et le second dans le centre de la France.

Pour désigner l'accumulation de sérosité qui soulève l'épiderme après l'application d'un vésicatoire ou d'un sinapisme, par exemple, on dit couramment, ici, qu'il s'est formé des *cloches d'eau*. Dans Chicoutimi et Charlevoix on dit des *cloques*. De même en Normandie, dans le Bas Maine et même à Paris, on dit *cloques* pour phlyctènes. On a même fait le verbe *cloquer*.

Darte pour dartre, se dit couramment en Normandie, d'après Delboulle.

« J'ai le pied *déteurs*, je me suis donné une *détorse* » : voilà souvent les premiers mots que nous adressent les malades qui sont entrés chez nous en boîtant. Ceux qui ont de la lecture et qui veulent faire étalage de quelque vernis disent plutôt *enteurse*.

L'entorse portait ces différents noms dans le vieux français et les porte encore en Normandie.

Mais l'entorse de l'épine dorsale se distingue des autres ; il est vrai qu'elle exige une cause plus forte pour se produire ; il faut faire un tour sur soi-même d'où *détour, tour de rein*, comme on l'appelle ici, dans la Normandie et le centre de la France.

Le mot *échauffaison* est employé dans la Normandie et le Bas Maine ; seulement, là-bas, on veut désigner par ce terme une maladie prise par refroidissement, tandis qu'ici, du moins si j'en juge par mon expérience personnelle, ce qu'on entend par *échauffaison* est tout simplement de l'urticaire qu'on attribue, suivant l'ancienne théorie des humeurs, au sang surchauffé.

Ainsi on entend souvent des mères dire à leur fils turbulent : « Tu cours trop, tu vas attrapper une échauffaison.»

A propos *d'attrapper*, je ne sais pourquoi on met ce verbe avant la maladie, car c'est plutôt elle qui nous attrappe. Je connais peu de gens qui se rendent malades de propos délibéré, mais j'en

connais beaucoup qui courent après le plaisir, sans prendre soin de leur santé, et qui n'attrappent que la maladie. Cela peut expliquer l'emploi de cette locution, qui a cours même en France.

Effort s'emploie à propos de certains maux obscurs, lésions internes mal définies, qui rendent leurs porteurs impotents. Nous disons aussi *effiellé* ou *effilé* lorsqu'il s'agit de gens épuisés par un travail trop violent.

« Il a attrappé un effort » se dit souvent en Picardie, d'après Haigneré. Dans cette province française on appelle aussi *effort* la hernie, infirmité que nous désignons plutôt ici par le mot *creré*. Si les deux termes pèchent contre la bonne appellation médicale, ils n'en ont pas moins de vraisemblance, car souvent la hernie survient au cours d'un effort violent, et elle crève la paroi interne de l'abdomen pour s'établir.

« Docteur, je viens vous montrer une *enfle*, pour voir ce que vous en dites ». Voilà les paroles que nous adressent souvent ceux qui arrivent à notre cabinet de consultation, la figure déformée par une enflure plus ou moins volumineuse.

Les Picards, les Normands et les paysans du centre de la France ont aussi des *enfles* de cette sorte.

Dottin a relevé l'emploi du mot *gale* dans le Bas Maine ; ce terme, comme vous savez, s'emploie couramment ici pour désigner ces croutes, la plupart du temps brunâtres, dont la nature recouvre les blessures pour en faciliter la cicatrisation.

Les mêmes Français du Bas Maine se servent, tout comme nous, du mot *glandes* pour désigner, en général, les ganglyons hypertrophiés. Ainsi, dans les maladies de la gorge, la maman nous fait souvent remarquer que tel petit garçon ou telle petite fille a des *glandes* dans le cou.

Nous avons parlé plus haut de la locution *avoir les fièvres*. Éveillé l'a relevée en Saintonge, la patrie de Champlain ; et Ménage disait, il y a déjà longtemps : Il faut dire *j'ay la fièvre* et non pas *j'ay les fièvres*.

Tomber d'un mal se dit surtout des crises convulsives et particulièrement des attaques d'épilepsie. « Il tombe d'un mal » pour « c'est un épileptique ». L'emploi de cette locution peut s'expliquer par le fait que les malades tombent par terre pendant leur attaque. Les épileptiques de Normandie *tombent d'un mal* comme les nôtres.

Dans cette même province on appelle *matière* le pus des abcès, et nous avons conservé cette coutume.

Les *mordures* dont se plaignent si souvent les petites filles canadiennes, lorsqu'elles se querellent entre elles, sont appelées de la même manière par les gamines du Bas Maine et de la Normandie.

Maze, Delboulle, Moizy, Corblet et Haigneré relèvent l'emploi de *pomon* et *pomonique*, pour poumon et poitrinaire, dans la Normandie, la Picardie et le Bas Maine.

Le terme *pomonique* est aussi employé ici pour désigner les poitrinaires et, en général les personnes faibles. On dit : c'est un *pomonique*, pour « c'est un homme de peu de valeur physique».

Les Normands et les paysans du centre de la France se servent, tout comme nous, du mot *verrure*, pour désigner les papillomes appelés verrues.

Vomissage, pour vomissement, et *vomitique*, pour vomitif, s'emploient aussi dans les mêmes départements.

Le cataplasme se trouve mal de son association de consonnes, car on le met à toutes les sauces. Suivant les goûts, on en fait *cataplame*, *catapleume* et *cataplasse*. Les deux premiers s'emploient plutôt au singulier et le dernier au pluriel : Un *cataplame*, des *cataplasses*.

Cataplame se retrouve dans les parlers du centre de la France, (Jaubert), de la Normandie (Maze), de la Franche-Comté (Haigneré) et de la Bresse Louhannaise (Guillemaut) ; *catapleume*, dans ceux de la Picardie. *Cataplasse* se dit en Normandie (Moisy, Delboulle), et dans la Franche-Comté (Haigneré).

Consomption se [illegible] médecine de toute maladie chronique qui mine ou plutôt consume lentement l'individu. Ici on en fait surtout un synonyme de phtisie. Ce terme a cours en France (Larive et Fleury).

Beaucoup de mamans vous amènent leurs fils ou leurs filles qui, disent-elles, ont *l'estomâ ouvarte*. Alors, pour faire un examen direct, nous sommes souvent obligés d'enlever un peigne de corne, instrument dont la réputation curative a résisté aux conquêtes de la médecine. — L'ouverture est toujours introuvable, naturellement.

Il s'agit d'ordinaire de ligaments tiraillés ou de douleurs épigastriques dues à une mauvaise digestion. Ces douleurs violentes et difficiles à supporter amènent quelquefois les malades à les peindre d'une manière fort vive. C'est ainsi qu'on se plaint d'avoir la *palette de l'estomac décrochée*. — Cette locution sent moins le grec que la gastroptose du docteur Glénard.

Jaubert et Delboulle parlent du *décrochement* de l'estomac.

Les rebouteurs prétendent remettre ou relever l'estomac qui est à bas, au moyen d'un *peigne en fer* dont ils ratissent de bas en

haut la poitrine du patient (Dottin). Nous n'avons donc pas inventé le peigne ; mais au lieu du fer, nos rebouteurs préfèrent la corne qui, en se recourbant sous l'influence de la chaleur du corps, est censé attirer et remettre en place l'organe décroché.

Dans la Bresse Louhannaise on attribue au *décrochement* de l'estomac bien des maladies gastriques. On entend souvent dire : « *Il a le crochet de l'estomac démettu* ». (Guillemaut.) — Les commères ne manquent pas qui savent le remettre et le raccrocher.

***

Nous venons de mentionner quelques-uns des mots et des locutions employés en France comme au Canada.

Si nos investigations avaient pu porter plus loin, nous aurions sans doute découvert des parentés françaises aux mots suivants ; mais jusqu'à preuve du contraire, nous leur attribuons une origine canadienne.

— *L'aquette, avoir l'aquette* pour avoir le hoquet, est une manière de dire fort répandue.

— *Clou* est employé pour désigner le furoncle, probablement à cause de l'apparence externe de celui-ci, qui donne l'idée d'une tête de clou ; le bourbillon prend le nom de *germe* ou plutôt *jarme*.

Lorsque les bourbillons sont nombreux et rapprochés comme dans la région du cou forment un anthrax, le peuple dit que c'est une *fronde* ; et lorsque cette *fronde* a des traînées inflammatoires qui s'étendent au loin, quelques-uns la nomment *araignée*. — Il y a donc ici des degrés : *fronde* est le comparatif de *clou*, comme *araignée* en est le superlatif.

— *Estropisie* est un exemple de la manière dont on estropie le mot hydropisie. Ceux qui veulent être précis disent : *une estropisie d'eau*, comme ils parlent d'une *hémorragie de sang* ou de se faire extraire une dent dans *la bouche*.

— Le sécrétion agglutinant les paupières malades, surtout au réveil, s'appelle chassie ; on en a fait *cire*, probablement par analogie, car cette chassie a l'apparence de la cire dont on fait certains cierges.

Le même terme s'emploie pour désigner le cérumen des oreilles.

— *Enflammation* s'emploie couramment pour inflammation.— Ici c'est le moral qui empiète sur le physique. L'exaltation fréquente qui s'empare de la jeunesse, surtout en matière d'amour, est de l'enflammation ; quand ce n'est pas le cœur mais une partie quelconque du corps qui est gonflée et douloureuse, il y a là de l'inflammation.

— Nous avons quelquefois entendu nommer la scarlatine *fièvre rouge*, et l'appellation est plausible ; mais nous n'avons pu trouver ce qu'on entend par *fièvre noire*, dont on parlait souvent il y a quelques années.

— L'emploi du terme *fourchette* pour désigner le phlegmon ou abcès de la main est peut-être dû à ce que, dans cette affection, le gonflement fait ressembler vaguement le dos de la main à celui d'une fourchette.

— Les petites tumeurs sous-linguales appelées grenouillettes, à cause du gonflement qu'elles provoquent et qui donnent à ceux qui en sont affectés un facies de grenouille, sont appelées du nom populaire de ces dernières, c'est-à-dire *garnouilles*. On dit : « *Il a* les *garnouilles* », pour : il souffre de grenouillettes.

— La question du budget nous intéresse quelquefois en médecine ; en effet, il nous arrive des patients qui se plaignent des *impôts*. Heureusement, pour satisfaire ces malades, nous n'avons pas à résoudre les problèmes de la protection ou du libre-échange, car il suffit le plus souvent d'évacuer une collection purulente.

— Souvent, lorsque l'on procède à l'interrogatoire du malade qui vient d'avoir une indigestion, il nous dit avoir mal dormi et avoir eu le *pesant* la nuit précédente. Il a eu tout simplement le cauchemar. Mais le mot dont il s'est servi exprime assez bien la sensation perçue, car le cauchemar consiste le plus souvent à se sentir écrasé par une masse pesante, ou à ne pouvoir fuir lorsqu'on est poursuivi parce que notre poids nous tient attachés au sol.

— Nous comprenons que l'on dise *purésie* pour éviter le *pl* de pleurésie, mais nous comprenons moins pourquoi on accolle le plus souvent à ce terme l'adjectif *fausse*. Ainsi on entend presque toujours dire : « Il a *une fausse purésie* ». Serait-ce parce que la pleurésie est si variée dans ses manifestations qu'on a quelquefois des doutes sur son identité ?

— *Tournure* et *tour d'ongle* sont employés pour tourniole. Ces expressions, la deuxième surtout, expriment bien la manière dont l'inflammation fait le tour de l ongle.

— Asthme, dont nous avons parlé tout à l'heure, donne lieu à une locution vicieuse. On entend rarement dire d'un homme : c'est un « asthmatique », mais on entend dire souvent : « un tel est pris *de l'apse* ».

— Enfin, les abréviateurs à outrance ne se gênent pas pour enlever des lettres et même des syllabes d'un mot. — C'est ainsi que de médicament on fait *micament*. Exemple : un tas de *micaments*.

— J'ai un client, d'une maigreur remarquable, qui vient souvent me prier de guérir sa *dipipi*. Vous entendez qu'il parle de sa dyspepsie, n'est-ce pas ?

— D'autres s'acharnent sur les genres, faisant du masculin le féminin et vice versâ.

Sans aucun scrupule, ils font, de la quinine et de la morphine, *du quinine* et du *morphile*, pendant que le diabète devient *la diabète*.

***

Cette courte nomenclature de mots et de locutions médicales populaires sert à nous convaincre d'une vérité dont l'évidence devient de plus en plus éclatante, à mesure que la Société du Parler français poursuit ses recherches : c'est que nous n'avons presque rien inventé et que les quelques mots de notre crû ne pèchent pas trop souvent par illogisme.

Je suis heureux que la médecine ait pu contribuer à fortifier cette conviction.

Le français et la terminologie technique des ouvrages féminins

Par Mlle Georgina Lefaivre (Ginevra), publiciste (Québec)

Les femmes ont fait dans ces derniers temps des conquêtes dans tous les domaines ; il en est auxquelles j'applaudis : études plus approfondies de ce qui regarde la santé et l'hygiène, connaissance des droits usuels, fédérations ouvrières et de charité, qui permettent d'atteindre toutes les détresses, de grouper toutes les énergies et toutes les bonnes volontés. Il en est auxquelles je reste indifférente, celles qui reposent sur un besoin de mouvement ou de popularité et qui ne conduisent pas à un but déterminé. Il en est qui répugnent: par exemple, le mouvement des suffragettes anglaises, inspiré au début par un sentiment de pitié et de solidarité, et qui s'est égaré, depuis, dans des manifestations tapageuses. Je doute que le rêve de suffrage universel, qu'elles caressent et qu'elles voudraient réaliser par la force, leur apporte la solution qu'elles poursuivent et qu'elles auraient pu atteindre autrement.

Les qualités et les défauts de la femme sont incompatibles avec l'âpreté et la violence de certaines luttes; elle est trop entière dans ses opinions et dans ses sympathies pour les discuter avec calme, pour que cette épreuve ne soit pas désastreuse pour sa fidélité, son désintéressement, sa délicatesse. Elle sortirait découronnée de ces campagnes où les hommes ont assez de mal à garder leur prestige.

Il ne faut pas non plus que l'ambition l'entraîne à désirer de nouveaux biens, en négligeant ceux qu'elle a déjà acquis, en dissipant le trésor dont elle est la dépositaire et la gardienne. Si nous avons conservé ce doux parler de France, qui est l'objet de cette grandiose manifestation, nous le devons non seulement aux apôtres qui ont lutté pour nos droits, mais aussi aux mères canadiennes, qui ont chanté sur nos berceaux, qui ont joint nos mains pour la prière, qui ont gravé dans nos esprits tout neufs, comme sur des tablettes intactes, les chers mots familiers.

La femme d'aujourd'hui a la même mission ; pour la bien remplir, elle en doit être consciente et fière. Qu'elle soit la mère de famille, qui fait balbutier à ses petits le langage que lui léguèrent

les saintes aïeules, ou l'humble institutrice, qui dépose dans les mémoires frustes ou rebelles la semence sacrée, elle est la sentinelle vigilante qui tient l'ennemi en échec, qui défend le patrimoine des siens, leur plus précieux et leur plus bel héritage. Mais pour savoir le défendre, il faut qu'elle en comprenne le prix, qu'elle en connaisse les secrets et les richesses ; avant de songer à le transmettre, il faut qu'elle le possède elle-même.

Et l'un des meilleurs moyens pour elle d'atteindre ce but, c'est d'apprendre le terme technique des objets qu'elle a sous les yeux. Bien des personnes instruites dédaignent, comme indigne d'elles, cette initiation, et par une apathie qui serait une trahison, si elle était raisonnée, elles deviennent incapables d'être auprès des enfants de dignes interprètes de notre belle langue française. Il arrive encore que sous prétexte de culture intellectuelle, elles se servent d'expressions recherchées, dont elles ne connaissent pas bien la signification, et qu'elles emploient à contre-sens, en s'exposant à se couvrir de ridicule. N'usons donc que de mots honnêtes et sûrs, qui ne recèlent pas de pièges.

LES TRAVAUX DOMESTIQUES

Depuis qu'il y a au pays des écoles ménagères, que des femmes expertes sont venues donner chez nous des démonstrations culinaires, elles ne nous ont pas seulement appris à varier les aliments à cause des éléments nécessaires aux fonctions de notre organisme, mais elles nous ont encore montré le nom de ces éléments, comment et sous quel aspect nous les trouvons dans les mets que nous préparons tous les jours, et qui ne doivent pas seulement servir à flatter notre gourmandise, mais à tenir en bon état notre squelette, notre sang et nos muscles. Sans nous attacher uniquement à ces termes, qui relèvent surtout de la chimie, il y a, parmi les simples ustensiles de cuisine, bien des objets que nous désignons par un terme impropre ou par un anglicisme.

***

La cuisine.—Combien d'entre nous appellent un *chinois*, cette petite passoire fine en forme d'entonnoir avec laquelle on passe les bouillons, les consommés ;

Le crible, — ce tamis de fer ou de laiton étamé qui sert à passer les purées ;

Le mortier, — le vase en marbre dans lequel on pile les amandes;

Le pèse-sirop, — le tube en verre gradué qui sert à reconnaître les différents degrés de cuisson du sucre ;

Les poches à décors, — cornets en étoffe très légère, pourvus d'une douille en ferblanc, et qui servent à dresser les préparations culinaires ;

La poissonnière, — qui possède un double fond ou feuille trouée à deux anses, sur laquelle on pose le poisson, et qu'on retire facilement lorsqu'il est cuit ;

La sorbetière, — qui sert à geler les crêmes et les glaces et qu'on appelle chez nous un « *freezer* » ;

La sauteuse, — qui n'est qu'une vulgaire poêle à frire ;

La spatule, — qui évoque les manipulations chimiques et qui est une cuillère en bois, longue et mince, qui sert à remuer les compositions sur le feu, et aussi à travailler les pâtes à biscuits ?

On pourrait poursuivre cette énumération à l'infini, en passant ensuite aux expressions consacrées aux opérations culinaires.

Amalgamer, — c'est mélanger diverses substances pour composer une sauce ;

Blanchir, — plonger dans l'eau bouillante des viandes et des fruits que l'on veut attendrir ;

Braiser, — faire cuire à feu doux, sans évaporation, de façon à conserver aux viandes tout leur suc ;

Brider, — faire passer entre les membres d'une volaille une ficelle destinée à maintenir cette pièce dans la forme adoptée ;

Clarifier, — rendre clair un liquide à l'aide de blancs d'œufs, de jus de citron, etc. ;

Concasser, — briser, réduire en petites parties, mais sans mettre en poudre ;

Corser, — donner aux sauces plus de réduction, aux pâtes plus de consistance ;

Coucher, — ranger avec symétrie ;

Dégorger, — mettre des viandes dans l'eau fraîche pour leur faire perdre leur sang et éviter qu'elles noircissent en cuisant ;

Énerver, — enlever les nerfs d'un morceau de viande ;

Escaloper, — couper en petites tranches minces et rondes des viandes tendres et des chairs de poisson battues et aplaties ;

Frémir, — se dit d'un liquide prêt à bouillir ;

Masquer, — couvrir un mets avec une sauce consistante, après l'avoir dressé sur un plat ;

Monder, — mettre dans l'eau bouillante des amandes qu'on plonge ensuite dans l'eau froide, pour enlever la peau grise qui les enveloppe ;

Napper, — couvrir un mets ou un flan d'une couche de jus de gelée de confitures ;

Paner, — couvrir de mie de pain, ou de chapelure, le poisson ou d'autres aliments ;

Piquer, — introduire des bâtonnets de lard à la surface des viandes de boucherie, sur les volailles et le gibier ;

Sauter,—mettre dans du beurre chaud et faire cuire à feu ardent ;

Torrifier, — brûler, exposer à l'action du feu : on *torrifie* le café, le cacao ;

Truffer, — garnir l'intérieur d'une volaille de truffes assaisonnées, passer entre la chair et la peau des truffes coupées en lames.

***

LA COUTURE. — Il y a une invention qui a révolutionné le travail féminin : c'est celle de *la machine à coudre*.

Ce fut l'Anglais Wisenthal qui inventa la première, en 1755, mais il a fallu un siècle de tâtonnements et de patientes recherches de Thomas Saint, J. Duncan, B. Thimonnier, Walter Hunt, E. Howe et I.-M. Singer, pour en faire un outil pratique et dont l'usage pût se généraliser.

Les accessoires, que l'on bréveta ensuite, *les différents ourleurs*, qui plient l'étoffe mécaniquement, *le bordeur*, qui permet de coudre à la fois les deux côtés d'un galon au bord d'une étoffe, *le soutacheur*, qui pose les garnitures suivant un dessin tracé à l'avance, *le fronceur*, qui fronce l'étoffe en même temps qu'il la fixe à une bande distincte, simplifient encore le travail.

Avant cette époque, la situation des ouvrières était extrêmement pénible, et c'est elle qui inspirait à Sir Thomas Hood cette mélancolique et touchante chanson de *la Chemise*, qui a été traduite par M. Barthélemi Saint-Marc-Girardin :

« Une femme est assise, couverte de haillons, ses paupières sont rouges et gonflées, ses doigts sont las et usés. Avec une hâte fiévreuse, elle pousse son aiguille, elle tire son fil. Pique ! pique ! pique ! dans la pauvreté, dans la faim, dans la fange. Et sans relâche, d'une voix aigre et gémissante, elle chante la chanson de la chemise.

« Pique ! pique ! pique ! quand le coq chante au loin, et pique! pique ! pique encore ! quand les étoiles brillent à travers ton toit disjoint. Pique ! pique ! pique ! jusqu'à ce que ton cerveau flotte dans le vertige, et pique ! pique ! pique ! jusqu'à ce que tes yeux soient brûlants et troublés. Pique ! pique ! pique le surjet, le gousset, l'ourlet, l'ourlet, le gousset, le surjet, jusqu'à ce que tu tombes endormie sur les boutons, et que tu achèves de les coudre en rêve.

« O hommes qui avez des sœurs que vous aimez ! ô hommes qui avez des épouses et des mères ! ce n'est pas du linge que vous usez chaque jour, ce sont des vies de créatures humaines. Pique ! pique ! pique ! dans la pauvreté, dans la faim, dans la fange, cousant à la fois avec un double fil un linceul aussi bien qu'une chemise.

« Mais pourquoi parlai-je de la mort ? Ce spectre aux ossements hideux, je redoute à peine l'apparition de sa forme effrayante. Elle est si semblable à la mienne que les longs jeûnes ont décharnée. O Dieu ! faut-il que le pain soit si cher, et la chair et le sang si bon marché !

« Pique ! pique ! pique ! ma tâche ne s'achèvera donc jamais. Et quels sont mes gages ? Un lit de paille, un morceau de pain, et des haillons ; ce toit entr'ouvert, ce plancher humide, une table et une chaise brisées, et un mur si blanc, si nu, que je remercie mon ombre de s'y projeter parfois.

« [illegible] une heure seulement, rien qu'une heure de repos, trêve d'un [illegible], non pour goûter les douceurs bénies de l'amour ou de l'espérance, mais pour me laisser aller à ma douleur ! Pleurer un peu soulagerait tant mon cœur ! Mais dans mes yeux gonflés, je dois refouler mes larmes ; car chaque goutte qui tombe ralentit la marche de mon aiguille et de mon fil.

« Une femme est assise, couverte de haillons ses paupières sont rouges et gonflées, ses doigts sont las et usés. Avec une hâte fiévreuse, elle pousse son aiguille, elle tire son fil. Pique ! pique ! pique ! dans la pauvreté, dans la faim, dans la fange. Et sans relâche, d'une voix aigre et gémissante, elle chante la chanson de la chemise.»

L'effet de cette chanson fut si grand et si prolongé, que quelques années plus tard, au moment de sa mort, on ne trouva pas un plus bel éloge à faire de Sir Thomas Hood que de graver sur sa tombe : « Il chanta la chanson de la chemise.»

Mais ces temps difficiles n'inspiraient-ils pas aussi les vertus héroïques, le courage, et l'amour du travail ? Nous pouvons nous

réjouir de n'avoir pas vécu à une époque où le labeur était si rude et si mal récompensé, et nous ne devons pas marchander aux ouvrières un salaire qui, même à l'aide de la machine, est encore si pénible à gagner ; mais nous devons apprendre dans tous ses détails la couture à la main, plus délicate et plus parfaite, et qui est nécessaire à l'exécution de certains travaux. Combien d'entre nous peuvent faire avec leur aiguille toutes ces opérations que je me bornerai à énumérer : *le point devant, le point arrière, le point piqué, l'ourlet, l'ourlet simple, l'ourlet avec point d'ornement, la couture rabattue, le point de surjet, le surjet antique, le point de raccord, les fronces, le montage des fronces, le point ourlé, l'ourlet à festons, le point de boutonnière, le bordage d'une fente avec un ourlet, le bordage d'une fente par un biais, par une bande large, le point d'ornement pour lingerie, le point d'arêtes, le point de chevrons, le point russe avec point lammé ?*

***

LE RACCOMMODAGE. — Ce que je dis de la couture, je pourrais le dire du raccommodage : elle s'en va, la poésie de la corbeille à ouvrage, et pourtant elle n'a rien perdu de son importance ni de son utilité. Elle était et elle est encore nécessaire à l'harmonie de l'ameublement et à la prospérité de la famille. Lorsqu'on l'apportait sous la lampe, dans les bonnes heures de la veillée, ell donnait à la conversation je ne sais quelle allure sérieuse et douce ; il sortait de ses profondeurs, avec le beau linge qu'elle conservait, des réflexions et des leçons de patience, de modération, d'attachement au foyer. Ses pelotons bien rangés gardaient les traditions séculaires; on n'eût pas songé à les quitter, pour aller s'asseoir dans un théâtre, ou regarder défiler sous la lumière clignotante du cinématographe des scènes où le simple bon goût est si souvent oublié.

Qui sait faire aujourd'hui, en dehors des communautés qui conservent ces humbles secrets, les quatre sortes de reprises : *reprise de toile* (celle-ci est assez connue), *reprise satinée, reprise damassée, reprise perdue*, réservée au bataillon des accrocs, et cette *reprise invisible* qui s'exécute avec une aiguille très fine et des cheveux soigneusement dégraissés, dans l'épaisseur du drap.

***

LE TRICOT. — On ne reprise pas les bas, on les *ravaude* : encore un terme qui évoque la grâce souriante de nos grand'mères

et leur patience à reconstruire les mailles détruites par les brusques mouvements des petits pieds ; et pourtant, il était solide, le tricot confié à leurs mains diligentes, presque aussi vives que la machine qui les a depuis remplacées. Leurs petites-filles auraient plus d'un avantage à le faire entrer dans le programme de leurs études, car en occupant les doigts, il laisse l'esprit libre, et il suggère, au besoin, les saines et bonnes pensées.

Pour faire des ouvrages cylindriques on se sert de quatre ou cinq aiguilles : il y a *quatre manières de monter les mailles : le montage croisé*, qui peut aussi se faire de quatre façons différentes, *le montage tricoté*, *le montage glissé*, qui se fait de deux manières, et *le montage à picots*.

Les différentes parties du bas sont : 1° *le bord*, 2° *le genou*, 3° *le mollet*, 4° *le talon*, 5° *le pied*.

Voici un certain nombre d'expressions que l'on rencontre dans le vocabulaire du tricot: *mailles à l'endroit*, *mailles à l'envers*, *mailles jetées*, *mailles mouches*, *mailles chaînette*, *jetée simple* ou *augmentation*, *jetée double* ou *deux augmentations*, *mailles rétrécies*, *mailles glissées*.

LES TRAVAUX DE LA FERMIÈRE

Je dois à l'obligeance de mes collaboratrices de la page féminine du *Soleil*: Mme Joseph Lachance, de Saint-Laurent, Isle-d'Orléans, et Mlle M.-L. Tremblay, de Saint-Aubert, lauréates du concours des travaux féminins, tous les détails sur les travaux de la fermière. J'ai laissé à toutes les expressions canadiennes leur saveur archaïque : ne serait-il pas dommage qu'elles disparussent de notre vocabulaire, comme la plupart de ces travaux de nos ménagères, qui sont presque partout confiés à la mécanique ?

LE PAIN. — Le bon pain de blé, le pain de ménage, se fait encore dans bien des familles campagnardes.

Chaque village possédait autrefois un moulin banal, où le blé mûri par le chaud soleil du Bon Dieu était transformé en pure farine. Aujourd'hui l'on se sert surtout de farine préparée.

La ménagère a soin de mettre, une journée à l'avance, dans la *huche* placée auprès du poêle, la provision de *farine* pour qu'elle se réchauffe peu à peu ; le soir, elle creuse un lit dans la farine, elle y verse une certaine quantité d'eau froide dans laquelle elle fait dissoudre quelques poignées de sel. Elle forme une pâte molle et claire, dans laquelle elle verse le *levain* préparé à l'avance. Voici une excellente recette de levain : faire bouillir huit grosses *patates*,

et les écraser dans l'eau de la cuisson ; pendant que le tout bout encore, ajouter 4 cuillerées de sel de table, et autant de cuillerées de sucre ou de mélasse, ajouter une pinte d'eau bouillante et quatre pintes d'eau froide, faire dissoudre deux pains de levain *Royal* dans un peu d'eau tiède et ajouter au mélange. Laisser reposer pendant dix-huit heures, dans un endroit chaud, et mettre ensuite dans un endroit frais, jusqu'à ce que l'on s'en serve.

Une fois le *levain* versé dans la *huche*, la boulangère ajoutera de la farine pour faire une *pâte* épaisse, et laissera lever jusqu'au matin. Le matin, pendant que le four chauffera, la ménagère pétrira deux ou trois fois la pâte avant de la mettre dans les casseroles beurrées, qu'elle portera au four après avoir enlevé les braises. Au bout d'une demi-heure, elle aura de beaux pains dorés, tout fumants et sentant le bon froment.

LE BEURRE.— Pour faire du beurre, il faut traire les vaches, et passer le lait dans une fine passoire ; aujourd'hui on le passe dans le *séparateur*, et l'on ne peut assez vanter cette méthode : autrefois on le déposait dans des bols de faïence, on l'écrémait avec une cuillère trouée, longue et mince, on le mettait dans la *baratte*, et l'on tournait jusqu'à ce que la crême se changeât en excellent beurre.

LE LIN.— Avant que le lin soit fil à coudre, il doit passer par bien des transformations.

La *graine de lin*, que tout le monde connaît, quand elle est mise en terre, produit une petite plante élégante et fine, de seize à vingt pouces. Lorsqu'elle est mûre, on l'arrache avec soin, on l'étend en couches minces pour la faire *rouir*. On la ramasse ensuite en bottes et on lui passe la tête sous le *fléau* : instrument formé de deux bâtons réunis par une bande de cuir. On la met ensuite dans un fourneau muni de quelques perches de lignes, sur lesquelles on étend le lin ; au-dessous brille un feu de bûchettes de bois vert, surveillé par une femme aux yeux vigilants. Sept ou huit autres *braient* le lin chauffé pour en faire la *filasse ;* il est *brayé* avec une machine en bois, faite de deux morceaux, qui presse la filasse. On *l'écorche* ensuite avec un *écorchoir*, grand couteau de bois que l'on passe à coups multipliés, en secouant la filasse pour en faire sortir les déchets. On la file au rouet, la mouillant de temps en temps dans une petite gamelle en ferblanc posée au rouet, ce qui se fait après l'avoir blanchie à la lessive.

Pour le fil à coudre, on le peigne avec un peigne aux dents écartées, on le file fin et double, et serré, en le mouillant beaucoup.

Quant aux déchets, on les file moins serrés et ils servent à faire des toiles. On tisse même parfois sur ce fil des *catalognes* pour le plancher.

LA LAINE. — Pour faire des étoffes de laine, on enlève aux moutons, le printemps de bonne heure, leur chaude toison. On lave la laine, on la fait sécher, on l'*écharpille* à la main, opération qui consiste à défaire les parties les plus tapées et à enlever en même temps les saletés qui s'y trouvent mêlées. On la porte ensuite au moulin pour la faire *carder*, ou on la *carde* à la main, avec deux planches garnies de pointes. On la file ensuite, après l'avoir teinte de la couleur voulue. On peut teindre en joli brun, avec de l'écorce de bois de pruche, qu'on fait bouillir une couple d'heures ; pour avoir un brun plus foncé, on ajoute de l'écorce de chêne.

Pour avoir une teinte beige ou champagne, on fait bouillir des pelures d'oignons, en y ajoutant un morceau d'alun gros comme un œuf.

LES VIEUX HABITS. — On peut tirer un bon profit des vieux habits: on taille les cotonnades par lisières, pour en faire des pelotons, que l'on dévide ensuite en écheveaux, qu'on teint de différentes couleurs, pour faire les *catalognes*.

Les draps, les serges et autres étoffes sont taillés en bandes plus larges, que l'on tresse à trois, cinq, sept, neuf et même onze brins, à la manière de la paille, et que l'on coud en leur donnant la forme que l'on veut, pour faire des nattes solides et épaisses. La vieille flanelle est coupée par petits carrés d'un pouce, que l'on défait brin à brin et que l'on brasse dans un ebaratte spéciale, avec de l'eau et du savon. Une fois que ce mélange est séché et cardé, on a une ouate légère et transparente, très soyeuse, que l'on file et que l'on tisse, pour en faire des couvertures que l'on appelle des *couvertes d'échiffe*.

LES INDUSTRIES FÉMININES

LA MODE. — Des vieux habits aux neufs il n'y a qu'un pas ; franchissons-le et parlons un peu de la mode. Celle-là n'est pas traditionnaliste, elle est révolutionnaire ; les mots dont elle se sert ne durent pas plus d'une saison, et elle ne se contente pas de transformer le costume et la langue, elle s'attaque aussi à la silhouette féminine, qu'elle a réduite, depuis quelques années, à sa plus simple expression.

Il y aurait une étude très intéressante à faire sur l'histoire de la mode; seulement, elle ne peut entrer dans le cadre de ce travail,

bien qu'elle occupe à elle seule les trois quarts de l'industrie féminine. Ce qui excuse un peu les extravagances du luxe, c'est qu'il fait vivre des centaines d'ouvrières.

Nous devrions nous faire un point d'honneur d'apprendre le nom de tous les tissus qui servent à confectionner nos costumes, qu'ils soient faits de simple étamine, de soie mate ou de satin aux cassures brillantes. Sachons distinguer la passementerie de la soutache et de la frange de soie de pulpe. Portons des gants de chevreau glacé ou dépoli et un canotier, plutôt qu'un « *sailor* » et des gants de *kid*. Ne garnissons pas non plus nos chapeaux de plumes « *willows* » ou d'« *ospreys* », mais de plumes pleureuses et d'aigrettes. En un mot, exigeons de nos fournisseurs qu'ils mettent, même aux produits anglais, allemands ou américains, une étiquette bien française.

Il ne faut pas accepter non plus toutes les prescriptions de la mode; il faut y mettre de la discrétion et du bon sens.

La mode française que l'on nous envoie n'est pas toujours celle qui est adoptée là-bas par les véritables reines du bon goût. Elle est lancée, à certaines époques, à certains endroits, par ces mêmes modèles qui évoluent dans les grands ateliers des artistes du chiffon. La Parisienne, élégante par nature et par habitude, choisit ce qui lui convient ; ce qu'elle dédaigne est envoyé aux États-Unis, chez les clientes des grands couturiers. La mode américaine s'inspire de ces créations, et ce qui nous atteint n'est parfois que la caricature et la contrefaçon de ce qui s'harmonise si bien avec la grâce parisienne.

Si nous étions plus indépendantes, nous étudierions aussi les règles de l'esthétique, pour l'adapter à notre teint, à nos traits, à notre taille ; nous ne croirions plus que les mignonnes statuettes de Tanagra se drapent de la même façon que la Minerve aux formes robustes, ni que le même chapeau convienne au profil classique d'un visage de madone et au petit nez mutin et retroussé de quelque minois chiffonné.

Les femmes qui s'occupent de dessin industriel devraient s'emparer de cette idée et la creuser ; elles y trouveraient une carrière honorable et une véritable mission à remplir : ce n'est pas le talent qui manque chez nous, c'est parfois l'occasion de l'orienter vers un but utilitaire.

LES ARTS DÉCORATIFS.—Les *sculptures sur bois, sur cuir, sur métaux repoussés*, auxquels on réussit à donner une patine qui semble l'œuvre du temps, la *pyrogravure*, la *peinture sur porcelaine*, l'*émaillage des bijoux* ont tenté tour à tour avec succès la patience

et l'initiative féminine, surtout chez nos sœurs d'Ontario, que la publicité attachée aux expositions provinciales a stimulées ; mais l'industrie la plus remarquable, celle qui donnerait les meilleurs résultats, au double point de vue artistique et économique, est celle des travaux à l'aiguille et de la dentelle.

LES TRAVAUX A L'AIGUILLE. — La *broderie sur blanc* a de nombreuses et ferventes adeptes, et elle s'emploie pour la garniture de la lingerie et des objets de toilette. Les principales sont les broderies en relief, au point de feston et au plumetis, la broderie suisse, Madère, Renaissance, Richelieu, et la broderie vénitienne, la plus artistique de toutes, celle qui imite les belles dentelles vénitiennes.

La *broderie sur soie* et *sur velours* sert surtout pour les ornements d'église : elle se fait au passé non nuancé, au passé nuancé, au passé chinois ou à double face, en peinture à l'aiguille, au point d'armes et au point de chaînette, et enfin en broderie arabe.

La *broderie d'or* peut entrer dans la même catégorie ; cet art difficile était cultivé au XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe siècle, en Espagne, en Italie, en France, en Allemagne. Depuis, il n'a été exercé que par les personnes qui en faisaient profession et l'on exigeait un apprentissage de neuf ans pour arriver à la perfection.

Comme l'on mêle maintenant dans un même ouvrage différentes broderies, et que l'on emploie l'or comme les autres fournitures, l'on arrive, même parmi les amateurs, qui n'auraient pas la patience d'étudier cinq ans comme les professionnels, à s'intéresser à la broderie d'or.

La *broderie application* consiste à fixer sur un fond d'étoffe des morceaux d'étoffe différente et à travailler les contours.

LA DENTELLE. — Les *dentelles à l'aiguille* se rattachent aux jours sur toile ; elles sont exécutées à l'aide d'une aiguille et de fil ; les plus anciennes sont les dentelles *Réticella*. Le XVIIe siècle a vu naître la dentelle à relief, connue sous le nom de point de Venise. Le XVIIIe préféra les dentelles avec mailles ou réseau, le *point d'Alençon*, *d'Argentan*. Aujourd'hui on apprécie les dentelles à l'aiguille très fines faites en Saxe, en Bohême, en Belgique, mais elles sont trop compliquées et trop difficiles pour que des profanes s'y appliquent. La dentelle qui se fait chez nous et qui atteint parfois une assez grande perfection est la *dentelle irlandaise*, faite au moyen de galons ou de lacets de fabrication anglaise, et reliés entre eux par des brides et des points de dentelle.

On comprend sous le nom de *point de Venise* des dentelles faites à l'aiguille et dont les contours sont brodés de riches festons à haut relief. La dentellière appelle ces reliefs des *brodes*.

Les vêtements des femmes musulmanes sont ornés de petites fleurs et de feuilles faites à l'aiguille, et qui remplacent les franges et les passementeries : c'est ce que l'on appelle la *dentelle de Smyrne*.

La *dentelle brésilienne Sols* se distingue par la finesse du travail: elle se compose de rosaces à fils tendus qui ressemblent à la dentelle Ténériffe.

La *dentelle aux fuseaux* est une invention du XVIe siècle : fabriquée à Gênes, elle se répandit en Italie, en Espagne, aux Pays Bas, en Allemagne et en Suède. Plus tard, ce travail a été introduit chez les peuples slaves et dans l'Amérique du Sud, mais il est inconnu des Orientaux.

Les dentelles anciennes atteignent un prix fabuleux : la reine Marguerite d'Italie, faisant un jour l'inventaire de ses toilettes, eut la curiosité de savoir ce que valait un mouchoir qui avait plus de trois cents ans d'existence ; on l'évalua à 50,000 francs.

Une robe sortie de la fabrique d'Alençon et qui fut exposée à Paris, en 1859, fut évaluée à 200,000 francs. Napoléon III l'acheta pour l'impératrice Eugénie: celle-ci la fit transformer en rochet et l'offrit à Pie IX.

Il y a dans le musée du Parc Central, à New-York, une collection de dentelles splendides devant laquelle pas une femme un peu renseignée ne peut manquer de s'arrêter, pour examiner et admirer longuement les fins réseaux, les capricieuses arabesques, les motifs de tous genres exécutés par les mains de fées laborieuses et patientes des femmes de tous les pays.

La langue française est aussi une dentelle, brodée et ajourée par la main inlassable des générations. S'il n'est pas en notre pouvoir d'ajouter de nouveaux ornements à son ancienne beauté, nous pouvons, ouvrières obscures et pourtant nécessaires, surveiller et réparer les mailles du réseau qui se relâchent ou se brisent, nous pouvons la préserver du contact de mains maladroites ou étrangères, qui souilleraient sa pureté, ou qui tenteraient de la détruire, et par le soin que nous prenons de ce qui est confié à notre garde, assurer l'harmonie et la durée de l'ensemble.

Quelques notes sur la terminologie technique de l'agriculture au Canada

Par M. J.-C. Chapais, agronôme et publiciste,
Saint-Denis (Kamouraska)

Dans le cours de l'année 1911, je recevais du Comité organisateur du premier Congrès de la Langue française au Canada une invitation à collaborer à l'œuvre de ce Congrès, recevant, en même temps que cette invitation, le sommaire des travaux attendus de la part de la section de propagande dans laquelle on me classait, sommaire qui se lit comme suit :

LE FRANÇAIS ET LA TERMINOLOGIE TECHNIQUE DE L'INDUSTRIE AGRICOLE AU CANADA

Caractère général de la terminologie technique franco-canadienne (parler usuel et populaire) ; insuffisance du vocabulaire ; impropriété des termes ; archaïsmes ; néologismes ; anglicismes, etc.

Moyens à prendre pour arrêter la déformation de la langue technique, enrichir le vocabulaire, etc., assurer la propriété des termes. Termes à conserver dans le parler usuel.

Après avoir accepté de faire ma part de collaboration à l'œuvre du Congrès, j'ai pensé qu'une des choses les plus utiles à entreprendre, en me plaçant au point de vue indiqué par le sommaire imprimé plus haut, c'était d'établir la nomenclature des termes et locutions populaires usuels employés dans nos diverses industries agricoles. Je me sentais en mesure de pouvoir donner cette nomenclature, non pas d'une manière complète, mais seulement en y introduisant les termes du parler populaire, avec ses archaïsmes, ses néologismes, ses

termes impropres, ses anglicismes, attendu que j'avais en main un carnet d'observations recueillies, pendant vingt-cinq ans, au milieu de la classe agricole parmi laquelle j'ai constamment vécu. Seulement, cette source de renseignements m'a fait en partie défaut, par suite d'un accident, lorsque j'étais à la moitié de mon travail. Néanmoins, j'ai pu dresser, telle quelle, cette nomenclature, en m'aidant des glossaires, lexiques et recueils divers qui existent dans nos bibliothèques, et je la présente aujourd'hui à messieurs les membres du Congrès, comme pouvant servir aux efforts que voudront faire, subséquemment, ceux qui ont le goût de ce genre de travaux.

Pour éviter l'encombrement des matières et les répétitions, j'ai cru devoir me dispenser d'inclure dans ma liste les termes contenus dans les utiles et si intéressantes études publiées par monsieur l'abbé Jutras dans divers volumes du *Bulletin du Parler français*, telles que celles qu'il a consacrées à l'industrie du sucre d'érable au Canada, à la vieille grange, au métier à tisser, au broyage du lin, au harnachement, à " la maison di mon grand père ". J'ai fait de même pour la multitude des mots absolument anglais si constamment employés dans notre langage populaire usuel.

J'ai parfaitement conscience que cette nomenclature est loin d'être complète. Elle reste ouverte à la critique et aux ajoutés des chercheurs et des érudits, en cette matière, qui désireront la compléter.

NOMENCLATURE ALPHABÉTIQUE

A

Aboiteau.— Remblai. Digue.

About, cintre. — Planche au bout d'une pièce de terre ou d'un champ, à laquelle aboutissent tous les sillons d'un terrain labouré.

Abre. — Arbre.

Abrouer. — Abreuvoir.

Accouver. — Accroupir.

Affranchir. — Châtrer.

Agrains. — Criblures.

Agnon — Oignon.

Agrès. — Accessoires, engins, outils.

Aléner. — Anneler.

Aléner. — Agneler.

Alimaux — Animaux.

Ambine. —Lien de hart ou de corde unissant des bâtons de traîne.

Amblette. — Carcan de bois que l'on met au cou des vaches.

Amblette. — Hart tordue pour lier les piquets de clôture.

Ambre, ambrer, ambreur. — Amble, aller à l'amble, qui va à l'amble.

Ameuiller. — Se dit d'une vache très avancée dans sa gestation.

Ampas. — Entrave, lampas.

Animau. — Animal (acadien).

Anouillère, aneillère. — Vache qui ne donne pas de veau dans les 12 mois.

Aouène. — Avoine.

A poil. — A cru.

Arboutant. — Aboutissant.

Ardille. — Argile.
Argot.—Ergot (de coq).
Arias. — Attirail.
Aridelle. — Ridelles.
Armise. — Remise.
Arousoir. — Arrosoir.
Artichaux, artichau. — Bardane.
Atterri—Fumier converti en terreau.

B

Babiche. — Lanière de peau d'anguille.
Bac. — Auge, petite cuvette.
Bacon. — Viande de porc salée et fumée.
Bacul. — Palonnier.
Baquer. — Reculer.
Baillarge. — Orge (Acadien).
Baille. — Petite cuve.
Baissière. — Enfoncement dans une terre labourée.
Balette. — Balai de branches de cèdre.
Balise. — Petit arbre placé le long des chemins d'hiver.
Bandage. — Cercle de fer qui serre une roue.
Bandons. — Saison pendant laquelle on permet aux animaux de pacager partout, à l'abandon.
Banneau. — Espèce de tombereau.
Barattée. — Contenu d'une baratte.
Barbis. — Brebis.
Bardatter. — Couvrir en bardeaux.
Bardoiser. — Couvrir en bardeaux.
Bardoller. — Couvrir en bardeaux.
Bardotter. — Couvrir en bardeaux (acadien).
Barley. — Orge mondée.
Barline. — Berline.
Barlot. — Voiture d'hiver légère.
Barouche. — Voiture de famille.
Barouette. — Brouette.
Barrée. — Bringée.
Barrure. — Compartiment où l'on attache les bêtes à l'écurie, à l'étable.
Bâtiments.— Écurie, étable, grange, pris dans leur ensemble.
Battée. — Airée.
Batteux. — Machine à battre.
Batois, batoué, batouette. — Battoir.
Bauche. — Course vive d'un cheval.
Bécouite. — Sarrasin.
Bee. — Réunion en commun pour faire un travail entre voisins.
Ber de charrette. — Espace compris entre les ridelles d'une grande charrette à foin, à partir du fond de la charrette jusqu'à la hauteur des ridelles.
Beu. — Taureau (acadien).
Beurrerie. — Fabrique de beurre.
Bidette. — Petit cheval trapu.
Blé-d'Inde. — Maïs.
Blé seiglé. — Méteil.
Bolter. — S'emballer.
Bolteur. — Cheval qui s'emballe.
Bouchure. — Clôture (acadien).
Bouette. — Mélange de son, de moulée et d'eau pour les vaches, les porcs.
Bouscaud, bouscaude — Bœuf ou vache sans cornes.
Boyard. — Civière à porter.
Brimbale. — Perche en bascule pour tirer l'eau des puits.
Broque. — Fourche à fumier.
Broue. — Écume (causée par la transpiration, la fermentation ou autrement).
Brûlette. — Ciboulette.
Buchage. — Débitage du bois en bûches, coupe du bois en abattis.
Bûcher. — Abattre des arbres.
Butteur. — Cheval sujet à butter.

C

Cabarouet. — Cabriolet.
Caboche. — Fleur de trèfle montée à graine.
Cacassé — Caqueter.
Cailles. — Lait caillé.
Calèche. — Cabriolet à ressort.
Canisse, canistre.— Bidon à lait.
Carcan. — Collier en bois que l'on met aux animaux pour les empêcher de franchir les clôtures.
Carriole. — Traîneau spécial.
Chadron. — Chardon.
Chardron. — Chardon.
Charroyage, charroyer. — Charriage, charrier.

Charti. — Partie d'une charrette à foin comprenant les deux prolonges en bois qui servent de brancart, entre lesquelles on attelle le cheval, en avant, et qui, en arrière, portent les barres sur lesquelles sont clouées les planches du fond de la charrette.
Chauguère. — Chaudière.
Chevals. — Chevaux (acadien).
Chevau. — Cheval (acadien).
Chuille. — Cheville pour clôture.
Cigailler. — Rudoyer un cheval en tirant sur la rêne en tout sens.
Cintre. — Voir : About.
Circuit. — Pièce de terre.
Cisailler. — Voir : Cigailler.
Clairance. — Défrichement.
Clanche. — Efflanqué.
Clayon. — Petite barrière (acadien).
Cloche à vache. — Clarine.
Clôre. — Faire de la clôture.
Clos. — Lieu de pâturage.
Clôturage. — Action de faire de la clôture.
Clôture d'embarras. — Clôture faite avec des branches, des souches.
Cocasser. — Caqueter.
Cochon de garde. — Verrat (acadien).
Cocombre. — Concombre.
Codinde. — Dindon.
Compeau. — Pièce de terre.
Coquassier. — Éleveur de coqs.
Cordon.—Chemin de séparation au bout des terres.
Cornailler. — Donner de ci de là des coups de cornes.
Corne de seigle. — Ergot de seigle, champignon.
Corner. — Donner des coups de cornes.
Cornichon. — Ergot de seigle.
Côsse. — Cosse de pois, de fève.
Cossin. — Coussin de voiture.
Coton. — Tige, râpe, trognon.
Cotonnier. — Asclépiade de Cornut.
Couënne. — Gazon.
Couënner. — Engazonner.
Coupe. — Étendue de bois coupé.
Courvée. — Travail collectif.
Couvarte. — Couverte.
Couvarture. — Couverture.
Crêmage. — Action de crêmer.
Crêmerie. — Fabrique de beurre.
Crêmeuse. — Vase dans lequel on met crêmer le lait.
Crêve-z-yeux. — Laiteron des champs.
Crigne. — Crinière de cheval.
Crocheter. — Récolter des pois avec un crochet.
Croûter. — Se dit de la surface du sol qui se durcit.
Cuyer. — Cueillir.

D

Débarquer. — Descendre de voiture.
Débarras. — Clairière de défrichement.
Débarrasser. — Enlever les arbres, les broussailles.
Débourgeonner. — Enlever des bourgeons.
Décarcanner. — Oter le carcan.
Déclaver. — Enlever l'anneau qui sert à enclaver (anneler) un animal.
Découvert. — Abatis d'arbres dans la ligne entre deux terres à bois.
Décroit. — Accroît, croît.
Déjouquer. — Faire descendre du juchoir.
Délivre. — Placenta rejeté par la vache après le vêlage.
Dénarfer. — Opération pour faire tenir horizontalement la queue d'un cheval.
Dent de cheval. — Variété de maïs.
Dérocher. — Enlever les pierres.
Désanfarger. — Oter les entraves.
Désarber. — Redresser une faulx.
Désarber. — Enlever les herbes.
Désarter. — Défricher.
Désembourber. — Tirer un animal d'un tas de neige.
Désencarcaner. — Oter le carcan.
Désencorner. — Décorner.
Déserrer. — Défricher.
Dessoler. — Oter les fondations, la sole.
Détasser. — Mettre plus d'espace entre divers objets.
Déwasher. — Enlever les rondelles.
Djack. — Cric.

Djammer. — Se dit d'une roue de voiture serrée sans pouvoir tourner sur son essieu, faute de lubréfiant.
Drague. — Mélange de déchets pour les porcs.

E

Éansé. — Se dit d'un seau qui a perdu son anse.
Écale. — Coquille d'œuf, cosse de pois vide.
Écaler. — Écosser.
Écalure — Cosse de pois, de fèves, etc., vides.
Échapper. — Laisser échapper un cheval.
Échadronner. — Échardonner.
Échelier. — Passage de clôture.
Échelle de charrette. — Écheiette.
Échetonner. — Oter les rejetons et les pousses adventices des plantes.
Échousser. — Essoucher.
Échanche. — Cheval efflanqué.
Éclôre. — Éclore.
Écôsse, écôsser. — Cosse, écosser.
Écotonner. — Écôter. — Dégarnir une feuille de ses côtes, une plante de ses feuilles.
Écroit. — Croît, accroît.
Édrageonner. — Enlever les drageons, les pousses adventices.
Effardocher. — Enlever les broussailles, essarter.
Égail. — Rosée du matin (acadien).
Égearmer, égermer. — Couper les pommes de terre en morceaux pour la plantation.
Égousser. — Écosser.
Égrémiller. — Égréner des épis.
Élaiter. — Délaiter.
Élèves. — Veaux, gorêts.
Embardée. — Écart.
Embarder. — Faire des écarts.
Embarquer. — Monter (en voiture, à cheval).
Embourber. — Enfoncer dans un amas de neige.
Empas. — Lampas (chez le cheval)
Empocheter. — Empocher.
Encarcaner. — Mettre un carcan.
Enclaver. — Anneler.
Enclope. — Entrave au pied du cheval.
Enclos. — Fourrière.
Encornailler. — Encorner, frapper avec les cornes.
Enfaîter. — Remplir une grange jusqu'au faîte.
Enfarge, enfarger. — Entrave, entraver.
Engearber. — Engerber.
Engrener. — Ensemencer une pièce de terre avec de la graine de mil et de trèfle pour en faire une prairie ou un pacage.
Enquerre. — Non châtré (cheval).
Enrouser. — Arroser.
Enrousoir. — Arrosoir.
Ensumencer. — Ensemencer.
Enveillocher. — Mettre en veillottes.
Épanouir(s'). — Se dit d'un fromage à pâte molle qui s'étale en crème sur l'assiette.
Éparpailler. — Éparpiller (de foin).
Épées. — Genre de ridelles à charrettes.
Épine. — Aubépine.
Épiochon. — Maigre et petit épis de maïs
Éplucher. — Enlever les enveloppes des épis de maïs, peler (des oignons, des pommes, etc.).
Épouvante. — Allure d'un cheval qui a pris le mors aux dents.
Éridelles. — Ridelles.
Érocher. — Épierrer.
Éronces. — Ronces sauvages.
Érouser. — Égrener (du maïs).
Essais. — Les restes que laisse un cheval dans la crèche après avoir fini son repas.
Esseu. — Essieu.
Éventilateur. — Ventilateur.
Exercer. — Entraîner (un cheval).

F

Facteur de beurre. — Fabricant de beurre.
Fanil. — Fenil.
Fardoches. — Broussailles.
Farmier. — Métayer.
Fartile. — Fertile.

Fauchable. — Qui est bon à faucher.
Fauchaille. — Fauchage.
Faucheux. — Faucheur.
Fayot. — Haricot (acadien).
Fener. [illegible] Faner (le foin).
Fen[illegible]ette. — Petite pomme grise.
Férace. — Fertile.
Ferrée. — Bêche.
Fève. — Haricot.
Fèves en cosse. — Haricots en cosse.
Fissèle.—Moule-égouttoir; faisselle, employés dans la fabrication du fromage à pâte molle.
Fin-foin. — Agrostide commune.
Flau. — Fléau.
Foin-bleu. — Calamagrostide du Canada.
Foin d'odeur. — Houque boréale.
Fonçure. — Fond de traîneau.
Fontif. — Terrain bas, marécageux.
Formage. — Fromage.
Fôssé, fôssè. — Fossé.
Fôssette. — Fossé.
Fosseyer. — Fossoyer.
Foudré. — Versé, (blé, orge, etc.).
Fourchetée. — Fourchée.
Franc-foin. — Agrostide commun.
Fritage. — Petits fruits.
Fromage raffiné. — Fromage à pâte molle et affiné de l'Isle-d'Orléans.
Fromagier. — Fabricant de fromage.
Fruitage, frutage. — Petits fruits.
Fumelle. — Femelle.

G

Gabourage. — Mélange de divers grains semés ensemble pour faire du fourrage vert.
Gadelle. — Groseille à grappes.
Gadelle noire. — Cassis.
Gadellier. — Groseiller à grappes.
Galendard. — Voir : Godendard.
Galeteau. — Fenil.
Galot. — Motte [illegible]erre gelée dans le chemin.
Gandole, en. — En ruine.
Gardage. — Action de garder les animaux.
Gaton. — Batonnet qui relie les menoires au traineau.
Gaudriole. — Mélange de grains semés ensemble, surtout de pois et d'avoine.
Gason. — Morceau de terre de forme irrégulière.
Gasonner. — Action de la terre qui se casse par morceaux, lorsque la charrue la soulève.
Geangar. — Hangar.
Gearbe. — Gerbe.
Gearme. — Germe.
Geargeau. — Gesse à 4 graines.
George. — Orge.
Germage. — Action de germer.
Geval, gevaux. — Cheval, chevaux.
Glainer. — Glaner.
Glainure. — Glanure.
Glaisse. — Glaise alcaline.
Glène. — Épis restés sur le champ.
Glouton. — Glouteron, bardane.
Godendard. — Grande scie à main.
Goiselle. — Groseille.
Goiseille. — Groseille.
Gorlot. — Grelot.
Gornu. — Grenu.
Gosse, gousse. — Cosse.
Gourgane.—Fève, bajoue de porc fumée.
Gourgousser. — Glousser
Graine. — Employé seul, graine de mil ou de trèfle.
Grainer. — Ensemencer une p[illegible] de terre en graine de mil ou en [illegible] de trèfle pour faire une prairie [illegible]n pacage.
Grainer. — Donner du fruit.
Graisse de roues. — Graisse servant à graisser les roues.
Grappé. — Bien fourni de grappes.
Graquias. — Bardane.
Grateau. — Bardane.
Gratte. — Houe.
Grenage. — Graine.
Grand'charrette. — Voiture pour engranger les moissons.
Grand-sleigh, sleigh à billots, suisse. — Traineau à deux larges patins reliés par des pièces de bois servant au transport des billots dans la forêt.

Grenier à foin. — Fenil.
Grigner. — Grenier.
Grignon. — Motte de terre gelée sur le chemin.
Groiseille. — Groseille.
Grois iller. — Groseiller.
Groiselle. — Groseille.
Grôler — Faire griller des pois.
Groselle. — Groseille.
Gru. — Issues de grain moulu pour farine.
Guernu. — Grenu.
Gueuvale. — Cavale.
Guia ! — Dia.
Guiâbe à l'eau. — Voiture pour charroyer l'eau dans une tonne.

H

Habitant. — Cultivateur qui vit sur sa terre et de sa terre.
Haloter. — Vanner le blé pour la dernière fois au van.
Harbage. — Herbage.
Harbe. — Herbe.
Herbe à couvrir. — Calamagrostide.
Harbe à lien. — Calamagrostide.
Harber. — Garnir d'herbe (s'harber).
Harber. — Rendre plus aigu l'angle formé par la faulx et son manche.
Harbes salées. — Euphémisme par lequel on désigne le fumier de ferme.
Hardé. — Oeuf sans coquille.
Hârer. — Frapper avec une hart.
Haricot. — Tas de bois (acadien).
Haridelle. — Ridelle.
Harrié ! — Cri articulé pour faire reculer un cheval.
Harnois. — Harnais.
Harrier. — Hallier.
Harse. — Herse.
Harser. — Herser.
Haur. — Chemin sale.
Herbailles. — Sarclures.
Héridelle. — Ridelle.
Horsepôr. — Manège ou moteur à cheval.
Houiner. — Hennir.
Houmelon. — Houblon.

I

Inmenable. — Cheval qui ne peut être conduit.
Indépendances. — Dépendances.
Inlabourable. — Qui ne peut être labouré.

J

Jambage. — Montant d'une roue
Jangar. — Hangar.
Jeargeau. — Vesce ou Gesse à 4 graines.
Jas d'oie. — Jars.
Javelier. — Faulx armée.
Jet à brebis, à gorêt, à poules. — Bergerie, porcherie, poulailler (acadien).
Jual. — Cheval.
Joue. — Juchoir, perchoir, joug.
Jouquoué. — Juchoir.
Jouquer. — Jucher.
Juquoué. — Juchoir.
Jval. — Cheval.
Jvalette. — Chevalet.

L

Laboureux. — Laboureur.
Lait de beurre, petit. — Babeurre.
Laitte. — Lait.
Lait vriou. — Colostrum.
Lambine. — Voir : « Ambine ».
Lambre, lambrer, lambreur. — Amble, aller à l'amble, qui va à l'amble.
Lard. — Cochon gras.
Lébore. — Hellébore.
Lentine. — Lentille.
Lever une prairie. — Labourer.
Lot. — Lopin de terre.

M

Macher. — Meurtrir.
Machure. — Meurtrissure.
Magrite. — Marguerite.
Mainquien. — Partie du fléau que l'on tient dans la main.
Mâlanquerre. — Cheval étalon.
Manchon. — Mancheron.

Manquart de sucre. — Se dit spécialement d'un pain de sucre d'érable.
Marcassin. — Petit cochon.
Marchedon. — Cheval.
Marino. — Mérinos.
Membre. — Patin.
Membrer. — Mettre un patin.
Ménoire. — Timon.
Ménoire croche. — Timon recourbé.
Ménoires croches. — Système mobile de timons, appliqué aux voitures d'hiver, dans la province de Québec, lorsqu'on attelle un seul cheval pour voyager sur une voie ouverte pour les voitures à deux chevaux.
Mère moutonne. — Brebis.
Mère oie. — Oie.
Métiver. — Moissonner (acadien)
Métiveur, métiveuse. — Moissonneur, moissonneuse (acadien).
Mie. — Surface du sol labouré bien ameublie.
Mil. — Fléole.
Minoter. — Rendre beaucoup, se dit de la récolte.
Mise. — Lanière de fouet.
Misette. — Herbe de prairie (acadien).
Mop. — Vadrouille.
Mouche à miel. — Abeille, bourdon.
Mouche à patate. — Doriphore à 10 lignes.
Moulange. — Meule.
Moulin à battre. — Batteuse.
Moulin à beurre. — Baratte.
Moulin à faucher. — Faucheuse.
Mouton de garde. — Bélier (acadien).
Moutonne. — Brebis.
Mule. — Meule de foin.
Muleron. — Meulon.
Mulon. — Meulon.

N

Nalasse. — Génisse (acadien).
Nanne. — Chèvre.
Naveau. — Navet.
Nic. — Nid.
Nichetée. — Nichée.
Nichou. — Nichoir.
Nique. — Nid.
Nortureau. — Petit cochon.

O

Oeu. — Oeuf.
Oeuf de coq. — Oeuf de poule sans jaune.
Oise. — Oie femelle.
Oka. — Variété de fromage faite à Oka.
Ondain. — Andain.
Orde. — Ordre ([illegible] non de la grande orde)
Orge mondaine. — Orge mondé.
Oreille. — Versoir de charrue
Oreiller. — Coussin de voiture
Os gras. — Actinomycose.
Ouâ. — Oie (acadien).

P

Pagée. — Travée de clôture
Pagnier. — Panier.
Pagniérée. — Panerée.
Pahée. — Pagée telle que prononcée dans la Beauce.
Paillasson. — Natte en jonc pour faire égoutter les fromages à pâte molle.
Pair. — Pis de la vache.
Panser, se. — S'emplir trop le ventre en mangeant.
Parcage, parcager. — Pacage, pacager
Pare. — Parc.
Parcher. — Sangler une charretée de foin avec une sangle et une perche.
Pataque. — Pomme de terre.
Patate. — Pomme de terre.
Patate de 40 jours. — Variété de pomme de terre dont le vrai nom est : doigt de dame.
Patté. — Pattu.
Pécaud. — Cheval usé.
Pedigri. — Certificat de généalogie.
Pelleter. — Travailler avec une pelle.
Pelouse. — Gazon. — Voir: Couënne (acadien).
Pesat. — Tige sèche de pois.
Pétaque. — Pomme de terre.
Peter. — Claquer, (faire claquer un fouet).
Piasser. — Crier comme des petits poulets.
Pieu. — Perche à clôture.
Picasse. — Vieux cheval usé.
Picocher. — Becqueter.

Pirasser. — Becqueter.
Picouille. — Animal décharné.
Pierre à faulx. — Pierre pour aiguiser les faulx.
Piguerie. — Porcherie.
Piquée. — Entrure du soc de la charrue, d'un fer de bêche à sa hauteur, dans le sol.
Piquet. — Pieu.
Piquet à la cheville. — Pieu assez gros pour recevoir une cheville de bois, qu'on y enfonce dans un trou d'un pouce de diamètre, pour y retenir les perches servant à faire la clôture.
Piquet à la hart. — Pieu de faible grosseur, qu'on attache à un autre de même grosseur, au moyen d'une hart, et destiné à supporter les perches de la clôture.
Piquette. — Pieu.
Pirouche. — Oie (acadien).
Piroune. — Oie (acadien).
Plairie. — Prairie.
Plaque-bande. — Plate-bande.
Platin de terre. — Plateau.
Plée. — Savanne.
Plogue, plug. — Vieux cheval.
Pochetée. — Le contenu d'une poche.
Pomme de chou. — Chou pommé.
Ponner. — Pondre.
Ponneuse. — Pondeuse.
Porchelet. — Porcelet.
Porchette. — Porcelet.
Poreau. — Poireau.
Porquière. — Matrice de la vache.
Portion. — Ce qui constitue le repas d'un animal.
Poulichon. — Petit poulain.
Pourillon. — Mauvais cheval.
Pourion. — Mauvais cheval.
Prendre en rance. — Lever avec un levier.
Prisure. — Présure.
Propiété. — Propriété.
P'tigri. — Certificat de généalogie.

Q

Quart. — Baril.
Quarte. — Pinte.
Quat'roues. — Voiture légère à 4 roues
Queu ! Queu ! — Cri pour appeler les vaches
Quevalle. — Cavale.
Quier. — Cueillir.
Quiier. — Cueillir.
Quinteau. — Moyette

R

Rabiole. — Navet blanc.
Rabourer. — Labourer de nouveau.
Râcler. — Râteler.
Râcleur. — Râteleur.
Râclure. — Ce qu'on ramasse avec le rateau.
Raculer. — Reculer.
Raffiner. — Affiner.
Raie. — Sillon.
Ramasser. — Serrer le foin, les pommes de terre.
Rameuil. — Pis de la vache (acadien).
Raminer. — Ruminer.
Rance. — Pièce de bois dont on se sert comme levier.
Rancer. — Lever avec un levier.
Ranche. — Établissement consacré à l'élevage du bétail en plein air.
Rapace. — Bardane.
Ras. — Près de terre (faucher ras).
Ratteler. — Réatteler.
Ratelier. — Claie sur laquelle on met égoutter les fromages à pâtes molles.
Reclôre. — Clore ou clôturer de nouveau.
Reminer. — Ruminer.
Renchaussage. — Rechaussement.
Renchausser. — Rechausser.
Renclôre. — Enclore.
Renouveler. — Vêler (acadien).
Renterrer. — Recouvrir de terre de nouveau.
Renverdir. — Reverdir.
Reposade. — Endroit où l'on fait reposer les chevaux dans une côte.
Repoussis. — Broussailles repoussées sur un terrain déjà défriché.
Resté. — Très fatigué.
Revannes. — Résidu du vannage.
Reuminer. — Ruminer.

Robe de carriole. — Couverture d'hiver en fourrure pour voiture.
Rouche. — Foin de grève.
Rouelle. — Roue de l'avant-train de la charrue.
Rouge. — Se dit d'un cheval bai.
Roulant. — Matériel de ferme.
Rouler. — Aller bon train (se dit d'un cheval).
Routeux. — Cheval qui va bien sur la route.
R'tige. — Tiges, épis adventices.
R'vardir. — Reverdir.
Ruelle. — Voir : Rouelle.

S

Sac. — Plein un sac, sachée.
Saison. — Pièce de terre.
Sarpe. — Serpe.
Sarper. — Couper des broussailles avec une sarpe.
Seillon. — Sillon.
Semences. — Semailles.
Semer des patates. — Planter des pommes de terre.
Sec. — Sèche (de la terre sèque).
Serrer. — Entrer, mettre à l'abri le foin, le grain, etc.
Set. — Assortiment, jeu, collection (d'outils sur la ferme).
Shed. — Appentis, hangar, remise.
Shed à grains. — Grenier (acadien).
Silon. — Tambour d'une batteuse.
Sleigh. — Traineau à patins élevés.
Sly. — Voiture à fond de planches faisant ressort, à 4 roues.
Soue. — Porcherie, loge pour les cochons
Souffle. — Pousse, maladie du cheval.
Souranné. — Suranné, se dit d'un cochon de deux ans.
Span. — Paire de chevaux.
Strappe. — Courroie de transmission.
Stud. — Cheval-étalon (acadien).
Sucets. — Tiges de maïs dont on a enlevé les épis.
Sucrerie. — Bocage d'érable à sucre.
Sumences. — Semences, semailles.
Sumer. — Semer.

T

Tabac-du-diable. — Jusquiame.
Tabac-guiabe. — Jusquiame.
Taillage. — Taille des arbres.
Tairir. — Cesser de donner du lait.
Talle. — Buisson (de framboisier, etc.).
Tandem. — Attelage de chevaux en flèche.
Taon. — Oestre.
Tasser. — Action de fouler (le foin).
Taupin. — Jeune taureau.
Taurailles. — Jeunes animaux de race bovine.
Team. — Attelage.
Térir. — Cesser de donner du lait.
Terre-neuve. — Terre récemment défrichée.
Terri. — Changé en terreau (fumier).
Terroué. — Terroir, terreau.
Tiger. — Pousser des tiges.
Tirage. — Traite de la vache.
Tirant. — Longe de cuir avec laquelle le cheval tire.
Tirer. — Traire les vaches.
Tocson. — Bœuf ou vache sans cornes.
Tomberée. — Ce que contient un tombereau.
Top. — Soufflet de voiture, capote.
Toques. — Involucres à crochets de la bardane.
Toucher. — Fouetter un cheval pour le faire se hâter.
Toucheu. — Aide qui conduit les chevaux d'un laboureur.
Tour de soleil. — Tournesol.
Tournure. — Présure.
Toutou. — Petit cochon.
Train. — Ménage de l'étable, écurie, etc.
Train. — Grosse voiture de travail à 4 roues.
Traine. — Traineau de travail à patins bas, garni de bâtons
Traite. — Lait donné par une vache le matin et le soir.
Travaux. — Temps des récoltes, de la moisson.
Travers. — Clôture faite en travers d'un champ.
Trayage. — Action de traire les vaches.

Trèfe. — Trèfle.
Treufe. — Trèfle.
Trillon. — Trayon.
Trimer. — Travailler fort.
Trotte. — Trot.
Traveleux. — Cheval de route (acadien).

V

Vannures. — Résidus du vannage.
Vardaut. — Verdâtre, se dit du grain qui n'est pas tout à fait mûr.
Varette, verrette. — Varech dont on se sert comme engrais.
Varger. — Verger.
Veilloche, veuilloche. — Veillote.

W

Wâguinne. — Wagon, voiture à 4 roues.
Wire. — Fil de fer à clôture.

Z

Zigonner. — Tirer sur la gueule d'un cheval, par secousses saccadées sur les guides.

Bien que, comme je l'ai dit plus haut, je n'aie pas inclus dans cette nomenclature les nombreux termes que l'on rencontre dans les études de monsieur l'abbé Jutras ni les non moins nombreux mots anglais d'usage journalier parmi une bonne partie de notre classe agricole, nous nous trouvons en face d'une liste de près de six cents mots autres que ceux que nous fournit le bon parler français, et qui sont, un grand nombre d'entre eux, soit des anglicismes, tels que les mots bandons, barrure, barlot, soit des acadianismes, tels que les mots baillarge, naîasse, soit des archaïsmes, tels que le mot bacon, soit des néologismes, tels que les mots éplucher, norturau, soit des termes de patois, tels que les mots about, bacul, cintre, soit des mots improprement employés tels que l'expression : tirer les vaches.

Avant de dresser cette nomenclature j'ai dit que je la présente à messieurs les membres du Congrès comme pouvant servir de base aux efforts que voudront faire subséquemment ceux qui ont le goût de ce genre d'études.

Or, ces travaux sont de l'ordre de ceux qui s'imposent si l'on veut remplir la seconde partie du sommaire cité au commencement, savoir : chercher des moyens à prendre pour arrêter la déformation de la langue technique, enrichir le vocabulaire, assurer la propriété des termes. En s'inspirant de la méthode suivie par Monsieur l'abbé Jutras, il faudrait diviser la nomenclature des termes par séries qui feraient le sujet de différentes études pouvant porter les titres qui suivent : les animaux de la ferme ; les plantes cultivées ; les instruments aratoires ; l'industrie laitière ; le travail au champ ; le verger ; le potager ; le parterre. Ces nomenclatures monographiques comprendraient : 1° tous les termes du bon parler français se rapportant à leur sujet ; 2° tous les termes, à part de

ceux du bon parler français, dont on se sert dans le langage usuel populaire, se rapportant au français ou aux patois ou dialectes ; 3° tous les termes anglais ou dérivés de l'anglais. Chacun de ces divers termes serait expliqué, ceux admis ou à admettre dans le vocabulaire usuel seraient indiqués comme tels ; ceux à bannir de la langue seraient accompagnés, dans la liste, des termes du bon parler français qui y correspondent. Surtout, dans ces études monographiques, l'on porterait une attention spéciale aux termes anglais dont notre langue populaire est envahie, indiquant ceux qu'il y a réellement lieu de conserver, parce que l'on n'a pas les mots français qui rendent bien leur sens, et ceux qu'il importe de faire disparaître, vu que l'on a leurs équivalents en français.

Sur ce dernier point, je me permets d'insister, car l'on ne peut se faire une idée, à moins que l'on ne soit de la classe agricole ou que l'on ne vive en contact constant avec elle, du nombre de mots anglais ou dérivés de l'anglais dont l'on se sert dans nos campagnes, journellement et à propos de tout. Je ne puis en donner un meilleur exemple qu'en citant un écrit que j'ai rédigé, au printemps de 1911, sous le coup d'une irritation que m'a causée une conversation, ou plutôt deux monologues que j'ai eu à subir, de la part de deux interlocuteurs canadiens-français, avec qui mes fonctions officielles venaient de me mettre en contact.

J'arrivais pour faire l'inspection d'une fabrique combinée de beurre et de fromage, dans l'une de nos belles paroisses de l'ouest de la province de Québec. J'avais loué, au village, pour me conduire à la fabrique, un automédon de pure origine normande. Afin de m'engager à le prendre à mon service, il avait commencé par m'apprendre qu'il avait un bon *buggy*, avec un top et un *rug* en *rubber*, en cas qu'il mouille, et qu'on ne moisirait pas dans le chemin, parce que son cheval était un bon *traveleux*, ben *feedé* et avec lequel il n'avait pas peur de *speeder* ; que, tout de même, ça prendrait un peu de temps pour faire les quatre milles à parcourir pour gagner la fabrique, vu qu'il y avait une côte ben *tough* à monter et presque aussi *rough* à descendre. Et, nous partîmes sur ce ton-là.

Il est de fait que la côte en question était joliment rude à monter et raide à descendre, et nous arrivâmes un peu en retard, ce dont je voulus m'excuser auprès du fabricant. « Oh ! n'en parlez pas, Monsieur Chapais, car je suis moi-même pas mal en retard ce matin et c'est pour ça que vous me prenez en *overalls*. Je ne fais que de finir mon beurre et je me dépêche d'ôter le plus gros autour de la baratte avec la *mop* avant de recevoir les *cans* qui vont bientôt commencer à arriver.»

En attendant les *cans*, je me mis à inspecter d'un coup d'œil sommaire, escorté du fabricant qui était en même temps le propriétaire, le matériel de la fabrique. Mon homme commença par me faire remarquer qu'il avait acquis, au printemps, un *vat* neuf de la contenance de 6,000 livres, vu qu'il devait commencer à faire du fromage au 5 de juin. Cette année, il avait décidé de travailler au *sink*, dont il s'était acheté un beau modèle garni de son *rack*, sur lequel il attira mon attention. Une chose qu'il regrettait, c'était d'avoir été forcé, l'année d'avant de se gréyer d'un séparateur et de s'organiser en fabrique combinée pour faire du beurre le printemps et l'automne. Il en avait acheté un à turbine, afin de se dispenser de *strap*, et pensait avoir bien fait. Il lui restait encore à décider s'il allait *tester* ou non le lait pour payer par le gras, ses patrons étant divisés sur ce point. Il n'était dans sa fabrique que depuis l'an dernier, ayant travaillé, jusque là, à gages dans Ontario. (Son langage l'indiquait bien.) Il avait fait un bon *bargain* en achetant son établissement, bien qu'il eut été obligé d'avoir, tout de suite, ce printemps, un nouveau *boiler*. Lorsqu'il se mettrait au fromage, il avait l'intention de chauffer le petit lait pour les patrons et voulait, pour que ça coûte moins cher, utiliser la *steam* qui s'échappe par l'*exhaust*, au moyen d'une *hose*. Il avait à me montrer un nouveau *wrench* très puissant pour travailler les *pipes*, et une belle *screw-plate* très complète. Ce qui l'avait retardé dans son travail du matin, c'était le fait que son *boy* s'était maladroitement ébouillanté la main, en renversant dessus un *dipper* d'eau chaude.

Il était bien fatigué, au temps de ma visite. Il n'avait pas *loafé* depuis le printemps. Il avait eu énormément à faire pour mettre en *trim*, au dedans et au dehors, sa nouvelle propriété. J'avais dû voir, en arrivant, qu'il était en voie de remplacer une vieille clôture en cèdre par une belle clôture en *wire* pour entourer son terrain, et de poser une *double-gate* pour y donner accès. Puis, il lui restait à placer des *screens* en *mosquito net* dans ses fenêtres. En circulant, il me fit remarquer que le *drum* de son *heater* était faussé et tournait mal et, comme nous passions à l'extrémité intérieure de la fabrique, il me fit voir qu'on était à mettre un nouveau lambris en dedans de la *curing-room*, dans laquelle on allait bientôt mettre du fromage.

Je me sentais devenir le cœur malade à l'audition de ces monologues franco-anglais, dont seuls mon cocher et le fabricant avaient fait, l'un après l'autre, les frais, et je n'avais pu faire autre chose que d'écouter, à mon corps défendant, ce langage burlesque, que j'avais bien du mal à reconstituer en bon français dans ma tête, à

mesure qu'on me l'y versait par les oreilles. Heureusement que le temps de commencer ma conférence arrivait et vint mettre fin à mon affliction.

J'aurais bien encore de quoi remplir une autre page de ce baragouin innommable, mais je vais me contenter de comparer chaque mot anglais, ou pseudo-anglais, dont sont émaillés les monologues de mes deux discoureurs avec les mots français qu'ils auraient dû employer et que je donne ici, en regard des autres :

MOTS ANGLAIS	MOTS FRANÇAIS	MOTS ANGLAIS	MOTS FRANÇAIS
Buggy,	Phaéton.	Boiler,	Bouilloire.
Top,	Soufflet, capote.	Steam,	Vapeur.
Rug,	Couverture	Exhaust,	Tuyau d'échappement.
Rubber,	Caoutchouc.	Hose,	Manche, boyau.
Traveleux,	Voyageur.	Wrench,	Clé anglaise.
Feedé,	Nourri.	Pipe,	Tuyau, tube.
Speeder,	Aller vite.	Screw-plate,	Filière.
Tough,	Raide.	Boy,	Garçon (aide).
Rough,	Rude.	Dipper,	Écope.
Overalls,	Salopettes.	Loafer,	Fainéanter.
Mop,	Vadrouille.	Trim,	Bon ordre.
Cans,	Bidons.	Wire,	Fil de fer.
Vat,	Bassin.	Double-gate,	Barrière à deux battants.
Sink,	Égouttoir.	Screens,	Écrans.
Rack,	Claie.	Mosquito-net,	Moustiquaire.
Strap,	Courroie.	Curing-room,	Chambre de maturation.
Tester,	Faire l'épreuve.	Drum,	Tambour.
Bargain,	Marché.	Heater,	Pasteurisateur.

Une fois préparées les diverses études et listes mentionnées plus haut, il faudrait s'occuper de la meilleure méthode à suivre pour les vulgariser de façon à familiariser avec elles la classe agricole pour laquelle elles auront été dressées, et à les lui faire accepter. Cela ne sera pas le travail d'un jour, ni d'un an, ni ne pourra se réaliser dans une seule génération. Il ne faut pas oublier que notre population rurale n'est pas encline à la lecture. Elle lira bien, par piété, des livres religieux, par curiosité, des journaux à nouvelles, des feuilletons de gazette, mais elle n'est guère portée à se livrer à la lecture d'ouvrages qu'elle pourrait avoir intérêt à lire pour se perfectionner dans l'art agricole et dans le bon parler français. Et, si l'on veut qu'elle consente à lire de tels ouvrages, il

faut que les expressions dont se servent les auteurs ne soient pas choisies trop en dehors du langage populaire. Si des cultivateurs viennent, en lisant, à se familiariser avec des expressions exactes, mais non usuelles, ils se garderont bien, pour la plupart, de s'en servir en parlant. Demandez-leur pourquoi cette abstention ; l'Acadien vous répondra : j'aurions l'air à vouloir parler à la grandeur ; et le Canadien français : j'ai pas envie de passer pour parler en termes.

En face de pareilles dispositions, qui sont celles de beaucoup de nos gens, l'œuvre de vulgarisation du bon parler français en est une toute de patience et de longueur de temps, et voici ce qui me paraît être le meilleur moyen de l'accomplir. Chaque fois qu'une étude sera faite concernant l'une des séries que j'ai mentionnées plus haut, la Société du Parler français, après l'avoir publiée dans son bulletin, en ferait un tirage multiple sur des petits feuillets qui seraient distribués gratuitement et à profusion aux secrétaires des cercles agricoles, des sociétés d'agriculture, d'horticulture, de pomologie, d'industrie laitière, d'apiculture, avec prière de les faire circuler libéralement parmi les nombreux membres de leurs sociétés respectives, qui constituent l'élite de la classe agricole.

Un tirage spécial de chacune de ces études et listes serait fait, sous forme de tableaux muraux, imprimés en gros caractères, qui seraient exposés dans les écoles et que les instituteurs et les institutrices seraient invités à faire lire et à expliquer aux élèves.

TABLES DES MATIÈRES

I

SECTION SCIENTIFIQUE

a) Sous-section historique

Pages

b) Sous-section juridique

Pages

c) Sous-section philologique

II

SECTION PÉDAGOGIQUE

III

SECTION LITTÉRAIRE

IV

Section de la propagande

a) Sous-section A : Les Associations

b) Sous-section B. La Famille et les relations sociales, la presse, etc.

Pages

———

INDEX ALPHABETIQUE DES NOMS D'AUTEURS

Pages

